

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 25 octobre 2018

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 18 octobre 2018

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 25 octobre 2018, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 25 octobre 2018

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 25 octobre 2018 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 11 octobre 2018.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.02, 7.03, 20.26 à 20.34, 30.03, 45.01 et 51.01 à 51.04.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception des articles 51.03 et 51.04 pour lesquels aucun document ne sera livré.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 25 octobre 2018**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 septembre 2018

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport biennuel de l'inspecteur général pour l'exercice du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 »

06.02 Service du greffe

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal »

07 – Dépôt

07.01 Service du greffe

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2019

07.02 Service du greffe

Dépôt de la résolution 20180926-005 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest le 26 septembre 2018 intitulée « Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de point, fusils d'assaut et armes semi-automatiques »

07.03 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1185205004

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service du matériel roulant et des ateliers - 1188034006

Accorder 4 contrats à Fortier Auto Montréal ltée pour la fourniture de cinquante-huit fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217 - Dépense totale de 2 167 737,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16962 (1 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.02 Service du matériel roulant et des ateliers - 1188034009

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 30 véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17177 (7 soum.)

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.03 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction -
Transactions immobilières - 1186025007

Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG13 0224), un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 712 849,56 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.04 Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics -
1180235002

Autoriser, pour l'année 2018-2019, la prolongation du contrat accordé à Sauver Remorquage, Ludos Autos inc. (CA17 170231), pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018, pour une somme maximale de 275 656,33 \$, taxes incluses

Compétence Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
d'agglomération :

20.05 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1185035002

Autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582), pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses

Compétence Cour municipale
d'agglomération :

20.06 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1180206002

Accorder un contrat de gré à gré à Morpho Canada inc., pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.07 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1187429001

Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / Autoriser, conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$, incluant les contingences des lots 2 et 3 / Autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires, dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et à la Société TELUS Communications (lot 7)(CG16 0115)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.08 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires -
Sécurité publique et justice - 1185035001

Accorder un contrat à Panavidéo inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17003 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.09 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise -
plateformes et infrastructure - 1186871003

Accorder un contrat à Compugen inc. pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17190 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.10 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la
prévention incendie - 1182645005

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre avec Al Carrière Extincteur (1991) ltée (CG16 0342) pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, pour une somme maximale estimée à 270 593,66 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ à 1 082 374,65 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
premiers répondants

20.11 Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles - 1187684006

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.12 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1186871005

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour une somme maximale de 569 127,60 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.13 Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922017

Accorder un contrat à J. René Lafond inc. pour la fourniture de 2 chariots élévateurs de marque Manitou, pour une somme maximale de 189 392,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17138 (2 soum. 1 seul conforme)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.14 Service de l'approvisionnement - 1186133001

Conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, avec Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc., pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité, pour une somme maximale estimée à 945 523,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17074 (4 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.15 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1181029005

Accorder un contrat à Charex inc. pour réaliser les travaux de pavage et la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau (0246) et Rouen (0248) - Dépense totale de 2 401 656,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5964 (3 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.16 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1186217001

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone d'une conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel - Dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10273 (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.17 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1186342003

Autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers 64 située au 3175, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants
d'agglomération :

20.18 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526019

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation Alepin, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 509 391,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP18077-123274-C (2 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.19 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1187936021

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Civitas inc. pour la réalisation de relevés et travaux d'arpentage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17149 (6 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.20 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185350001

Autoriser la cession partielle du contrat accordé à Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no 31, selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
premiers répondants

20.21 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184962002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du Chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
d'agglomération :

20.22 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1183190003

Autoriser l'ajout de services aux catalogues des lots 1 à 6 du contrat de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, accordé à Teltech Télécommunication inc. et Télécon inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.23 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184069010

Approuver le projet de convention de résiliation de bail par lequel la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc., résilie à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie de 2 149,98 pieds carrés, situé au 333, rue Notre-Dame Est, à des fins administratives (CG08 0547) / Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.24 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1188042002

Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, des locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie de 254,55 mètres carrés, à des fins communautaires et à titre gratuit / La subvention est de 125 000 \$ pour toute la durée dudit prêt

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.25 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1187952002

Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

20.26 Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1186044002

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab M.D. inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.27 Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être -
1186044001

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.28 Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être -
1186044003

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.29 Service des finances , Dépenses communes - 1186335002

Reconduire la convention de services professionnels d'actuaire intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.30 Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1181009020

Conclure cinq ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Les services EXP inc. (2 069 601,74 \$, taxes incluses), Lemay Co inc. (2 316 449,90 \$, taxes incluses), Daoust-Lestage inc. (1 035 536,13 \$, taxes incluses), Affleck de la Riva architectes (794 212,81 \$, taxes incluses) et Vlan paysages inc. (824 697,27 \$, taxes incluses) pour des services en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 18-17150 (6 soum. pour chaque contrat)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.31 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184962003

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant de 155 953 \$, taxes incluses

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

20.32 Service de l'approvisionnement - 1187360003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période approximative de 6 mois, avec Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$, taxes incluses et Groupe B : 966 652,31 \$, taxes incluses) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appels d'offres publics 18-16938 (3 soum.) et 18-17188 (3 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.33 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1187737001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16961 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.34 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1186185002

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428 \$ pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

30 – Administration et finances

30.01 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1180643003

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.02 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1185946002

Autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30.03 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1180592004

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté
urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence
appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu
d'une disposition législative, à l'organisme auquel la
municipalité a succédé

Mention spéciale : En lien avec l'article 42.04

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service de la culture , Direction du développement culturel - 1187666003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018

Compétence Annexe du décret - Culture Montréal
d'agglomération :

41.02 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1180298001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

42 – Adoption de règlements

42.01 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1186620008

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence Annexe du décret - Écoterritoires
d'agglomération :

42.02 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1182675001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

42.03 Service du développement économique - 1180191007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

42.04 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1186620009

Adoption - Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : En lien avec l'article 30.03

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 Société de transport de Montréal - 1186213006

Approuver le Règlement R-188 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet « Acquisition équipements de production phase 2 » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

51 – Nomination / Désignation

51.01 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1185330005

Nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

51.02 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1187590004

Nomination au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal d'un membre parmi les membres du conseil de la Ville et désignation de la présidente du conseil d'administration

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

51.03 *Service du greffe*

Nomination aux commissions permanentes

51.04 *Service du greffe*

Nomination à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 20 septembre 2018
17 h**

**Séance tenue le jeudi 20 septembre 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Janet Ryan, à titre de représentante de la mairesse de Baie-D'Urfé, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson et Mme Maja Vodanovic

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Morris Vesely

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Sylvain Ouellet

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période du public close à 17 h 02.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	M. Benoit Dorais	Favorable au renouvellement de la réserve foncière à des fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish / En attente d'une convocation pour une rencontre à cet effet

M. Philippe Roy	M. Benoit Dorais	Assurance que la création d'un nouveau lien favorisera le transport actif et durable afin de désenclaver le secteur / Projet Cavendish / Cavendish
M. William Steinberg	Mme Valérie Plante	Remercie Madame Plante pour son appui relativement à la chirurgie de l'implant cochléaire à Montréal
M. Robert Coutu	Mme Valérie Plante	Déplore le manque de communication systématique aux villes liées concernées lors d'émission de particules fines dans l'air
M. Edgar Rouleau	M. Benoit Dorais	Aimerait savoir s'il existe des rapports faisant état de la présence de particules nocives dans l'air dans les différentes villes de l'agglomération de Montréal, plus particulièrement dans la Ville de Dorval

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 17.

CG18 0476

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG18 0477

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 août 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 août 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 septembre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 août 2018.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 août 2018.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 août 2018.
-

CG18 0478

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1183430010

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Benoit Dorais

- 05.01 Dépôt de la réponse écrite de M. Luc Ferrandez relative au questionnement de M. Robert Coutu concernant le Règlement modifiant le Règlement 72 – Parc-nature du Bois-d'Anjou .
-

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG18 0479

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé: Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal

M. Robert Coutu dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé: Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

07.01 - Dépôt du procès-verbal de correction en regard du règlement RCG 09-023-9

Le porte-parole d'assemblée dépose le procès-verbal de correction en regard du règlement RCG 09-023-9.

CG18 0480

Dépôt du Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose le document intitulé « Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal », et le conseil en prend acte.

07.02 1182937001

07.03 - Dépôt de la résolution 18 0720 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux le 3 juillet 2018 relative à la chirurgie de l'implant cochléaire à Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose la résolution 18 0720 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux le 3 juillet 2018 relative à la chirurgie de l'implant cochléaire à Montréal.

CG18 0481

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 30 juin 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017

Le porte-parole d'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 30 juin 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017, et le conseil en prend acte.

07.04 1182739002

CG18 0482

Ajout - Dépôt du Rapport biannuel 2018 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Le porte-parole d'assemblée dépose le Rapport biannuel 2018 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.05

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0483

Accorder un contrat à Manutention Toromont pour la fourniture de huit voiturettes électriques à plate-forme, deux places, pour une somme maximale de 135 022,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17097 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018 par sa résolution CE14 1438;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Manutention Toromont, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de huit voiturettes électriques à plate-forme, deux places, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 022,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17097 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1188034005

CG18 0484

Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de 8 ensembles de six vérins à colonnes, pour une somme maximale de 545 423 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17076 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018 par sa résolution CE18 1436;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 ensembles de six vérins à colonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 545 423 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17076 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1188034003

CG18 0485

Accorder un contrat à Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture de 18 véhicules utilitaires Ford Police Interceptor (item 2), pour une somme maximale de 769 851,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16875 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1471;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Fortier Auto (Montréal) ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'item 2, le contrat pour la fourniture de 18 véhicules utilitaires Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 851,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16875 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184922008

CG18 0486

Conclure deux ententes-cadres avec Les compteurs Lecomte ltée et Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour l'achat de compteurs d'eau - Appel d'offres public 18-17019 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1473;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour la fourniture des compteurs d'eau potable ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les commandes à cette fin, pour une période de vingt quatre mois, aux prix de leur soumission, soit pour les articles et pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17019 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les compteurs Lecomte ltée	1	834 327,59 \$
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	2	825 764,25 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1180184001

CG18 0487

Autoriser une dépense additionnelle de 5 471 639 \$, taxes incluses, pour exercer les deux options de prolongation de 12 mois de 20 000 tonnes par année, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, et pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour les années 2018, 2019 et 2020 du contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 342 716 \$ à 10 814 355 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 48 429,26 \$ en 2019 et de 81 604,36 \$ en 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1470;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 5 471 639 \$, taxes incluses, pour exercer les deux options de prolongation de 12 mois de 20 000 tonnes par année, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, ainsi que l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année, pour les années 2018, 2019 et 2020, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355) pour le traitement par compostage des résidus alimentaires, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 342 716 \$ à 10 814 355 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 48 429,26 \$ au net en 2019 et de 81 604,36 \$ au net en 2020;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1182621001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0488

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réhabilitation du collecteur de Rouen par technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets - Dépense totale de 2 549 225,70 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP18056-172752-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1479;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 549 225,70 \$, taxes incluses, dont une somme de 332 507,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réhabilitation du collecteur de Rouen par technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets;

- 2 - d'accorder un contrat à Clean Water Works inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 216 718 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18056-172752-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1187526017

CG18 0489

Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 637 939,43 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18066-BF0000-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1480;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 637 939,43 \$, taxes incluses, dont une somme de 57 994,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. un contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 579 944,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18066-BF0000-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187526018

CG18 0490

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 332 277,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16926 (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.), seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 332 277,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16926 ;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187438005

CG18 0491

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Englobe Corp. (483 563,29 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (523 164,99 \$, taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques, ainsi que de caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public 18-16971 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1483;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre des projets d'aménagements de la Ville;
- 2 - d'accorder un contrat à cette fin aux deux firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16971;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	483 563,29 \$	1
SNC Lavalin GEM Québec inc.	523 164,99 \$	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187936017

CG18 0492

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17071 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 779 812,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie, dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 599 821,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17071 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1185110001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0493

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, pour une somme maximale de 893 181,44 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente de gré à gré, conformément à la loi, avec le Centre de service partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, pour une somme maximale de 893 181,44 \$, taxes incluses;

- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187684004

CG18 0494

Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187723005

CG18 0495

Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Espace Ludique (CG17 0462) pour une contribution financière de 100 000 \$ visant des améliorations locatives dans le cadre du projet d'expansion et d'agrandissement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1496;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Espace Ludique (CG17 0462) pour une contribution financière de 100 000 \$ visant des améliorations locatives dans le cadre du projet d'expansion et d'agrandissement.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1187511003

CG18 0496

Accorder un contrat de gré à gré à Technologies Direxyon inc. (anciennement Solutions Modex inc.) pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération et pour l'hébergement des données, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1532;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Technologies Direxyon inc. (anciennement Solutions Modex inc.), fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour logiciel d'aide à la décision « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour la mise à jour des licences et pour l'hébergement des données, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1182518003

CG18 0497

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc., GBI services d'ingénierie et VAD designers d'espaces, pour la fourniture de services professionnels en architecture, design et ingénierie dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie administrative visant la densification des espaces administratifs à Chaussegros-de-Léry - Dépense totale de 568 606,97 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offre public 18-16736 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 568 606,97 \$, contingences et taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, design et ingénierie dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie administrative visant la densification des espaces administratifs à Chaussegros-de-Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Riopel Dion St-Martin inc., GBI services d'ingénierie et VAD designers d'espaces, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 494 440,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16736;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1185892001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0498

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et le Ministère de la sécurité publique pour la réalisation du projet de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale annuelle de 745 800 \$ ainsi qu'un montant maximal de 397 500 \$ / Autoriser la création d'une équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme pour une période de 4 ans / Autoriser un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2018 de 775 000 \$ et un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale annuelle de 745 800 \$, ainsi qu'un montant maximal de 397 500 \$, provenant du Ministère de la sécurité publique, pour la réalisation du projet et la création de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme pour une période de 4 ans;
- 2 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent policier de 8 postes et la création de 2 postes permanents civils, soit une secrétaire d'unité administrative (791930) et 1 agent de bureau (792820), jusqu'au 31 mars 2021;
- 3 - d'approuver un projet d'entente entre le Ministre de la sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel, en provenance des dépenses contingentes, supérieur au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des enquêtes à affecter ce montant pour la réalisation du projet de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1182610001

CG18 0499

Autoriser la prolongation pour une période de douze mois du contrat avec Distributions LG inc. (CG16 0536), soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1553;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de se prévaloir de l'option de renouvellement, pour une période de douze mois, soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, du contrat accordé à Distributions LG inc. (CG16 0536) pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour une somme de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1184956001

CG18 0500

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda Itée, pour fins de parc, un terrain vacant, constitué du lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à proximité du boulevard Lakeview, à Beaconsfield, pour la somme de 14 141 925 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1542;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda Itée un terrain constitué du lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à proximité du boulevard Lakeview, dans la ville de Beaconsfield, pour la somme de 14 141 925 \$, taxes incluses, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - de verser au domaine public le lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal suite à la signature de l'acte;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1186037003

CG18 0501**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder trois contrats à Honeywell limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour 3 lots - CVAC, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2018 - Dépense fixe totale de 4 908 108,13 \$, indexation et taxes incluses - Dépense totale maximale de 5 644 324,35 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16922 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1522;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots # 1 et # 2, et seul soumissionnaire pour le lot # 3, les contrats pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2023, pour la somme de 1 536 822, 21 \$, taxes incluses, pour le lot # 1, pour la somme de 1 314 977,72 \$, taxes incluses, pour le lot # 2 et pour la somme de 2 056 308,20 \$, taxes incluses, pour le lot # 3, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16922 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, représentant une somme de 736 216, 22 \$, taxes incluses, pour un montant total maximal de 5 644 324,35 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1186292002

CG18 0502**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1529;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui sont remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) selon l'entente (CG18 0234) pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3 - d'accorder, conjointement avec l'ARTM, à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 11 351 481,75 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212003 ;
- 4 - d'autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1187394010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0503

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cima+ s.e.n.c. pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Appel d'offres public 18-17021 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers;
- 3 - d'accorder à Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17021;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1185965003

CG18 0504

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Onix Networking Canada inc. pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 15 911 289 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16146 (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Onix Networking Canada inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de services professionnels, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 911 289 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16146 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187684005

CG18 0505

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Dorchester-Beaumont située à Montréal soumis par Hydro-Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1564;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Dorchester-Beaumont située à Montréal soumis par Hydro-Québec;

- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1182622001

CG18 0506

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1186620008

CG18 0507

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1182675001

CG18 0508

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1180191007

CG18 0509

Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional

Avis de motion de dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1186620009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0510

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0460;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0460;

Vu le dépôt des projets de règlement intitulés « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0460;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1187404001

*Règlement RCG 13-005-5
Règlement RCG 13-004-3*

CG18 0511

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0461;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0461;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1262;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1182748002

Règlement RCG 18-030

CG18 0512

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0462;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0462;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187526015

Règlement RCG 18-031

CG18 0513

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0463;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0463;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1366;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1180592005

Règlement RCG 18-032

CG18 0514

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0464;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0464;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018, par sa résolution CE18 1421;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$ », sujet à son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Adopté à l'unanimité.

42.05 1182837002

Règlement RCG 15-002-2

CG18 0515

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Vu l'avis de motion et la présentation donnés du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 par sa résolution CG18 0381;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 par sa résolution CG18 0381;

Attendu qu'une consultation sur le texte du règlement a été faite auprès des employés entre le 4 et 12 juillet 2018, conformément à la Loi sur l'éthique et le déontologie en matière municipale;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1183088001

Règlement RCG 12-026-3

CG18 0516

Approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et procéder à sa désignation à titre de présidente de ce comité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021 et de la désigner présidente de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1185330003

À 17 h 32, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 OCTOBRE 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ENTREPRISES L.M.	51,48% AGGLO 23,9% VILLE 24,62% ARR	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - GESTION IMMOBILIÈRE ET EXPLOITATION	1186292004	ACCORDER DEUX (2) CONTRATS À LA FIRME ENTREPRISES L.M. POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES D'URGENCE (2 LOTS), POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019 - DÉPENSE MAXIMALE DE 333 466.72 \$, INDEXATION ET TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16988 - (3 SOUSSIONNAIRES CONFORMES).	CE18 1570	2018-09-26	333 466,00 \$
9195-7001 QUÉBEC INC. (ARBORESCENCE)	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1186710003	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES À 9195-7001 QUÉBEC INC. (ARBORESCENCE), POUR DES TRAVAUX ARBORICOLES D'ENTRETIEN ET D'URGENCE DANS LES GRANDS PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 322 642,85 \$ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18- 17095 - DEUX SOUSSIONNAIRES.	CE18 1571	2018-09-26	322 643,00 \$
PAVAGES D'AMOUR INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1187231059	ACCORDER UN CONTRAT À PAVAGES D'AMOUR INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE DANS L'EMPRISE D'HYDRO-QUÉBEC, ENTRE LE CHEMIN DE L'ANSE-À-L'ORME ET LA RUE TIMBERLEA- TRAIL DANS LES VILLES DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE ET DE KIRKLAND. DÉPENSE TOTALE DE 362 128,59 \$ (CONTRAT: 327 128,59 \$ + INCIDENCES: 35 000 \$), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 286302 - 5 SOUSSIONNAIRES	CE18 1475	2018-09-07	327 129,00 \$
TROIS DIAMANTS AUTO	100% AGGLO	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS	DIRECTION	1188034004	ACCORDER UN CONTRAT À TROIS DIAMANTS AUTO, POUR LA FOURNITURE DE CINQ (5) CAMIONNETTES 4X4 POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 216 258,78 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17098 - (5 SOUSSIONNAIRES)	CE18 1523	2018-09-13	216 258,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 1 199 496,00 \$

04.02

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 OCTOBRE 2018**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FONDATION RUES PRINCIPALES	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1181179009	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENT DE 10 000 \$ À FONDATION RUES PRINCIPALES AFIN DE CONTRIBUER À L'ORGANISATION DU 31E COLLOQUE ANNUEL RUES PRINCIPALES	CE18 1545	2018-09-14	10 000,00 \$
CENTRE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1183455002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 150 000 \$ AU CENTRE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL POUR FAIRE LA PROMOTION DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ DURABLE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE LA SIGNATURE DU CONTRAT JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2019 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1576	2018-09-28	150 000,00 \$
COLLÈGE DE MAISONNEUVE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1183931003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 15 000 \$ AU COLLÈGE DE MAISONNEUVE POUR L'ORGANISATION DU FORUM 2018 : UN ÉCOSYSTÈME COLLABORATIF, POUR LE SUCCÈS ENTREPRENEURIAL DES IMMIGRANTS, LE 18 OCTOBRE PROCHAIN AU COLLÈGE DE MAISONNEUVE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1575	2018-09-26	15 000,00 \$
ACADÉMOS CYBERMENTORAT	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1186352007	AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENT DE 25 000 \$ À ACADÉMOS CYBERMENTORAT POUR L'ORGANISATION DE LA 21E ÉDITION DU DÉFI OS'ENTREPRENDRE, VOLET ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL ET L'OCTROI DE DEUX BOURSES COUP DE COEUR / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1498	2018-09-05	25 000,00 \$
MA VOIX COMPTE	60% AGGLO 40% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1186352008	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENT D'UN MONTANT DE 25 000 \$ À MA VOIX COMPTE POUR L'ORGANISATION D'INFLUENCE MTL 2018 QUI SE TIENDRA LE 26 SEPTEMBRE 2018 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 1549	2018-09-13	25 000,00 \$
FACIL, POUR L'APPROPRIATION COLLECTIVE DE L'INFORMATIQUE LIBRE	49,6% VILLE 50,4% AGGLO	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1187438007	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 500,00 \$ À L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF FACIL, POUR L'APPROPRIATION COLLECTIVE DE L'INFORMATIQUE LIBRE, COORDONNATEUR DE LA 10E ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE L'INFORMATIQUE LIBRE, QUI SE TIENDRA DU 15 AU 23 SEPTEMBRE 2018.	CE18 1493	2018-09-05	500,00 \$
MMODE LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA MODE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1187796004	ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON-RÉCURRENT DE 48 500 \$ À MMODE LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA MODE, POUR LE PROJET DE CRÉATION ET DE DÉPLOIEMENT DE DÉCALQUES #MTLSTYLE DANS LES VITRINES DES COMMERÇANTS MONTRÉALAIS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 1497	2018-09-05	48 500,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
UNIVERSITÉ CONCORDIA	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1187896002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ D'UN MONTANT DE 80 000 \$ À L'UNIVERSITÉ CONCORDIA POUR CONCEVOIR ET LANCER LA DEUXIÈME PHASE DU PROGRAMME "CHNGR" DE SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE SOCIALE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1492	2018-09-05	80 000,00 \$
KLUVA CHIC EVENEMENTS	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1187953002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À CINQ ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 125 000 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE AU DÉPÔT DE PROJETS 2018, ENTREPRENDRE MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1499	2018-09-06	15 000,00 \$
FAMILIA, PRODUIRE UN MONDE MEILLEUR	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1187953002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À CINQ ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 125 000 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE AU DÉPÔT DE PROJETS 2018, ENTREPRENDRE MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1499	2018-09-06	10 000,00 \$
ANTENNE CRÉATIVE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1187953002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À CINQ ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 125 000 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE AU DÉPÔT DE PROJETS 2018, ENTREPRENDRE MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1499	2018-09-06	50 000,00 \$
FONDATION MONTRÉAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1187953002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À CINQ ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 125 000 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE AU DÉPÔT DE PROJETS 2018, ENTREPRENDRE MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1499	2018-09-06	35 000,00 \$
MODE AVANT PREMIÈRE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1187953002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À CINQ ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 125 000 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE AU DÉPÔT DE PROJETS 2018, ENTREPRENDRE MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1499	2018-09-06	15 000,00 \$
FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1187953003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP, REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 75 000 \$ POUR LA CRÉATION DE NOUVELLES CELLULES DE MENTORAT À MONTRÉAL ET LA RÉALISATION DU RENDEZ-VOUS 2018 DU RÉSEAU M. / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 1495	2018-09-05	75 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 14

TOTAL : 554 000,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 OCTOBRE 2018**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
1-800-GOT-JUNK	1299431	26 SEPT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Récupération de fournitures - 6 camions et 1/2 camion selon la facture #4000254.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 490,31 \$	
BOUTY INC	1298773	24 SEPT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Chaise ergonomique - Modèle 4002 et 4004	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 185,24 \$	1013950
C.P.U. DESIGN INC.	1295457	06 SEPT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	VIDÉO CONFÉRENCE CAMÉRA SHELF POUR SR575M ET ACCESSOIRES	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 362,24 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1299004	25 SEPT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat - Écran 15 pouces avec sorti HDMI et mémoires pour le Service des affaires juridiques -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 045,69 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1294996	04 SEPT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Photocopieur SHARP MXM754N pour Greffiers audienciers 3e étage	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 380,64 \$	949660
CHEMISE EMPIRE LTEE	1298878	24 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chemises sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 686,33 \$	1084778
CHEMISE EMPIRE LTEE	1298878	24 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chemises sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	15 619,96 \$	1044489
CHEMISE EMPIRE LTEE	1299343	26 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chemises sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 027,68 \$	1044489
CLB UNIFORMES INC	1298595	21 SEPT. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	Confection d'écussons sur entente 1294692 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	25 557,37 \$	1294692
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1298874	24 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Impression de constats sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	15 343,92 \$	1224919
DEPOT MEDICAL CANADA INC	1251713	24 SEPT. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - SOUS-VETEMENTS THERMAUX	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	45 572,39 \$	1084324
DEPOT MEDICAL CANADA INC	1298877	24 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sous-vêtements thermaux sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 880,13 \$	1084324
DESMARAIS CONCEPT	1295857	07 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'insigne pour képi sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 818,93 \$	1256442
DOUBLETEX INC.	1257026	14 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	REAPP SPVM - TISSU POUR PANTALONS 4 SAISONS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 181,13 \$	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1298879	24 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'écussons, botte et pantalons sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	213,65 \$	1219345
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1298879	24 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'écussons, botte et pantalons sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 224,72 \$	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1298879	24 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'écussons, botte et pantalons sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 655,56 \$	1081954
GUILLEMOT INTERNATIONAL INC.	1295855	07 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de cagoules Intervention sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 380,59 \$	1241840
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1263560	26 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	REAPP SPVM - FAUX COLS (ENVOI: 22/03, RELANCE: 05/04)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 444,11 \$	
MARTIN & LEVESQUE INC.	1252930	07 SEPT. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - BLOUSONS DE PLUIE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	23 796,06 \$	1044929
MARTIN & LEVESQUE INC.	1298876	24 SEPT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'imperméables brigadier scolaire sur entente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 869,36 \$	1044929

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9164-2637 QUEBEC INC.	1299579	27 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	achat - Fabrication de 1000 sacs de la firme de design TOMA Objets (designer CODE SOUVENIR MONTRÉAL) - 700 pour RDV Accélérer Montréal et 300 pour autres usages. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 388,52 \$	
9250-2558 QUEBEC INC.	1299577	27 SEPT. 2018	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels - Mandat octroyé à la firme 9250-2558 Québec Inc. pour la réalisation d'ateliers et d'une plénière dans le cadre d'une consultation des représentants de l'écosystème startups. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 299,25 \$	
ATELIER BARDA INC.	1298682	24 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Représenter et faire la promotion de la Ville lors de la Biennale Intérieur de Courtai (Belgique)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 249,37 \$	
BOYANA STEFANOV	1296017	10 SEPT. 2018	MARTIN, GERALDINE	Les services professionnels de Boyana Stefanova sont requis pour coordonner le lancement de l'étude entrepreneuriale avec l'École des entrepreneurs et soutenir l'équipe pour la mise en oeuvre d'un atelier pour le Forum mobilisateur.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 835,00 \$	
C3PH SOLUTIONS INNOVANTES INC.	1298698	24 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Produire et réaliser une formation interactive - Concepteur de programme de formation	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 299,25 \$	
CLUB BALTIC INC	1298685	24 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Représenter et faire la promotion de la Ville lors du Detroit Month of Design	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 249,37 \$	
ENIGMA COMMUNICATIONS INC.	1297334	17 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Les services de la firme Enigma Communications ont été requis pour l'animation d'un atelier de travail pour assurer l'adhésion à la nouvelle marque et le succès de son déploiement pour PME MTL. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 834,66 \$	
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	1296999	13 SEPT. 2018	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels - Programme d'aide financière destiné aux commerçants en situation de chantier majeur - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 262,67 \$	
GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM	1295993	10 SEPT. 2018	MARTIN, GERALDINE	Cotisation annuelle pour le Global Social Economy Forum (Gsef) - Facture	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 444,00 \$	
GROUPE DIGITAD INC.	1282791	13 SEPT. 2018	LANCTOT, MARTINE	Servive - Mandat octroyé à Digitad -SEO / Référencement Naturel : Lancement et actions mensuelles (6 mois) - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 821,57 \$	
GROUPE NOD-A CANADA INC.	1296473	12 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels en panification et animation d'atelier de cocréation - Gestionnaire de projet administratif - SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 913,02 \$	
INTEGRAL JEAN BEAUDOIN	1298697	24 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Représenter la Ville et faire la promotion - Conseiller en développement organisationnel	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 249,37 \$	
JONATHAN JUBINVILLE	1299573	27 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Service - Accompagnement dans l'organisation d'un atelier pour le Rendez-vous Accélérez Montréal - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 031,51 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LAMBERT ET FILS LUMINAIRES INC.	1298703	24 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services prof. - Représenter et faire la promotion de la ville - Biennale intérieur de Courtrai - Conseiller en développement organisationnel - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 249,37 \$	
LA PRESSE LTEE	1295116	04 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Les services de La Presse sont requis pour du placement publicitaire de PME Montréal Centre-Ville (Affaires - Série PF PME - Guide Croissance, Exclusivité web (du Portfolio) et Accueil de Ip.ca) selon la soumission 28 août 2018.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 774,30 \$	
LE GROUPE QUADRISCAN	1291929	13 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	PME MTL - Service - Impression cartons (projet 64729.A), dépliants (projet 64732.A) entêtes (projet 65031.A) et cartes professionnelles (projet 64959.A).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 488,20 \$	
LE GROUPE QUADRISCAN	1299574	27 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Impression de 2000 exemplaires du catalogue CODE SOUVENIR MONTRÉAL 2018-2019. Une contingence de 500 \$ est prévue au bon de commande en cas d'ajout ou de correction selon le no de projet 68130.A	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	14 693,00 \$	
MANGROVE	1296745	12 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Accompagnement d'entreprises lors de leur présence à des événements mondiaux - Service du développement économique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 721,80 \$	
MYRIAM BARIL-TESSIER	1271231	13 SEPT. 2018	LANCTOT, MARTINE	Un mandat a été octroyé à Myriam Baril-Tessier pour des séances photos d'entrepreneurs dans leur locaux avec remise de 3 photos retouchées compressées pour le web et pour impression pour les communications de PME MTL. - Service du développe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	7 779,57 \$	
PIERRE PREVOST CONSEIL INC.	1276983	10 SEPT. 2018	CHIASSON, JOSEE	La Ville de Montréal entend consulter les parties prenantes du développement économique au sein d'un comité aviseur. Ce comité tiendra une série de rencontres (au minimum quatre) et devra produire, au terme de ses travaux, un rapport	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	22 572,31 \$	
PROMOTIONS PROPAGANDA	1295577	06 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Acquisition de services d'impression et de diffusion d'affiches - Service du développement économique - Selon l'estimation #1756	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	7 861,45 \$	
QUATRE CENT QUATRE INC.	1262781	13 SEPT. 2018	LANCTOT, MARTINE	Spécialiste Internet et Web // Travaux de mise à niveau de site web Voir soumission# PMEMTL18002.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	7 629,97 \$	
REED MIDEM	1295998	10 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Participation de la Ville de Montréal au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) qui se tiendra, en France, du 12 au 15 mars 2019 selon le contrat.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	21 009,82 \$	
ROBOCUT STUDIO	1298681	24 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Représenter et faire la promotion de la Ville lors du Detroit Month of Design - Conseiller en développement organisationnel	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 249,37 \$	
S.A.T. SOCIETE DES ARTS TECHNOLOGIQUES	1299582	27 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Service de traiteur - journée de consultation publique sur l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture animée par l'Institut du Nouveau Monde. Participation entre 300 - 500 personnes sur toute la journée.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 249,37 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VIVRE EN VILLE	1295065	04 SEPT. 2018	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels, pour la Localisation écoresponsable des bureaux	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 131,33 \$	
AIRCOM TECHNOLOGIES INC.	1299381	26 SEPT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Service de réparation Becker KDT 3.140 N/S: D-1909581. Désassemblage, nettoyage, inspection, production du rapport interne, assemblage et livraison	Environnement	Protection de l'environnement	2 636,79 \$	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1295779	07 SEPT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Entretien pièce et main-d'œuvre pour l'analyseur de biogaz	Environnement	Protection de l'environnement	2 909,20 \$	
BUCHI CORPORATION	1293184	18 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Instrumentation pour l'analyse des HAP	Environnement	Traitement des eaux usées	3 757,63 \$	
CALA CANADIAN ASSOCIATION FOR LABORATORY ACCREDITATION INC.	1246535	12 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Échantillon pour le contrôle qualité	Environnement	Traitement des eaux usées	1 585,31 \$	
CALA CANADIAN ASSOCIATION FOR LABORATORY ACCREDITATION INC.	1246535	12 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Échantillon pour le contrôle qualité	Environnement	Protection de l'environnement	1 559,07 \$	
CANADIAN LIFE SCIENCE	1293605	25 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Commande de standards	Environnement	Traitement des eaux usées	4 670,89 \$	
CD NOVA-TECH INC.	1297127	14 SEPT. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Glass fiber filter tape GF10 SOUMISSION: 64-061-0918	Environnement	Protection de l'environnement	2 637,29 \$	
CRITES & RIDDELL INC.	1299037	25 SEPT. 2018	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Achat de papier thermique	Environnement	Inspection des aliments	2 223,00 \$	
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1297683	18 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Consommables pour ICPMS ICAPQ et tubes	Environnement	Protection de l'environnement	2 010,33 \$	
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1297683	18 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Consommables pour ICPMS ICAPQ et tubes	Environnement	Traitement des eaux usées	2 010,31 \$	
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1297683	18 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Consommables pour ICPMS ICAPQ et tubes	Environnement	Réseaux d'égout	2 010,93 \$	
ESRI CANADA LIMITED	1299244	26 SEPT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Licences	Environnement	Protection de l'environnement	9 774,33 \$	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	1298057	19 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire.	Environnement	Traitement des eaux usées	2 633,40 \$	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	1299036	25 SEPT. 2018	LAROCHE, LAURENT	Achat de produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 770,62 \$	
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1284852	18 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Main d'oeuvre(25018-08-29)	Environnement	Inspection des aliments	2 405,00 \$	
ISOVISION INC	1296387	11 SEPT. 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Logiciel informatique Iso Vision.	Environnement	Traitement des eaux usées	1 863,53 \$	
ISOVISION INC	1296387	11 SEPT. 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Logiciel informatique Iso Vision.	Environnement	Protection de l'environnement	12 467,26 \$	
JR SERVICES SANITAIRES	1296465	11 SEPT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Lavage de 2000 bacs à l'entrepôt Louvain	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	7 349,12 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES SYSTEMES ALVEOLE INC.	1299039	25 SEPT. 2018	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Réparation imprimante.	Environnement	Inspection des aliments	2 000,00 \$	
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1289634	26 SEPT. 2018	LAROCHE, LAURENT	00-Ring / Packing for injection tubing on TOC slider Valves	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 320,76 \$	
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1297394	17 SEPT. 2018	LAROCHE, LAURENT	00-ring / packing for injection Tubing on Toc Slider Valves	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 320,76 \$	
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	24 SEPT. 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 005,28 \$	1191681
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	26 SEPT. 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	551,18 \$	1191681
MEGS INC.	1298953	25 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Pour cylindres de gaz TO15 et sulfurés. Projet Odeurs	Environnement	Protection de l'environnement	1 103,25 \$	
MEGS INC.	1298953	25 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Pour cylindres de gaz TO15 et sulfurés. Projet Odeurs	Environnement	Traitement des eaux usées	1 103,25 \$	
OXOID INC.	1293603	19 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire microbiologie.	Environnement	Inspection des aliments	2 682,88 \$	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS L.TEE.	1295513	06 SEPT. 2018	LAROCHE, LAURENT	Plan d'entretien annuel	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 112,79 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1295361	05 SEPT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Paiement cellulaire	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	318,22 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1295361	05 SEPT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Paiement cellulaire	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	421,35 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1295361	05 SEPT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Paiement cellulaire	Environnement	Protection de l'environnement	2 475,87 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1295361	05 SEPT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Paiement cellulaire	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	188,38 \$	1137408
SABIO ENVIRONMENTAL	1298610	21 SEPT. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Achat d'un calibre dilueur de gaz (Quotation)	Environnement	Protection de l'environnement	16 942,90 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA L.TEE	1298252	20 SEPT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Imprimante pour les secrétaires de direction	Environnement	Protection de l'environnement	6 442,03 \$	949660
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA L.TEE	1299411	26 SEPT. 2018	ALLARD, LINA	MX4070N	Environnement	Protection de l'environnement	5 576,94 \$	949660
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1297125	14 SEPT. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - PK 50 3mL/350mg DNPH Rezorian Tube Soumission 22481030	Environnement	Protection de l'environnement	5 408,95 \$	
SNC-LAVALIN INC	1298998	25 SEPT. 2018	BLAIN, ERIC	2018 - Participation au comité de sélection pour l'usine lixiviat au CESM	Environnement	Protection de l'environnement	6 047,28 \$	
SURPRESSEUR 4S INC.	1295382	05 SEPT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Réparation/Entretien - compresseur: Démontage, remplacer les segments, roulements, bagues et joints, métalliser une portés de roulements, nettoyer toutes les pièces et Remonter le surpresseur et peinturer.	Environnement	Protection de l'environnement	12 493,51 \$	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1295688	07 SEPT. 2018	ARBIC, DENISE	CONTRAT DE SERVICE OCTOBRE 2018 À OCTOBRE 2019 POUR ICAPQ-ICPMS - LABO CHIMIE - SOUMISSION: 20969248-4	Environnement	Traitement des eaux usées	15 891,96 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
U. CAYOUCETTE INC.	1299021	25 SEPT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 -Poteaux en T vert léger de 6 pieds	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 516,55 \$	
VICI VALCO INSTRUMENTS CANADA	1299243	26 SEPT. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Tube de perméation pour span analyseur NOX 42i NITROGEN DIOXIDE WAFER DEVICE TYPE 50F3. (Voir soumission)	Environnement	Protection de l'environnement	2 593,72 \$	
VWR INTERNATIONAL	1297717	18 SEPT. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Filtr Paper air 8X101N PK 100 Commande uniquement lot # 16827540 (Voir soumission)	Environnement	Protection de l'environnement	3 899,40 \$	
ENVELOPPE CONCEPT INC.	1298986	25 SEPT. 2018	COTE, BERNARD	Impression de 75 000 enveloppes pour le Service de l'évaluation foncière (Enveloppe Concept)	Évaluation foncière	Évaluation	3 276,40 \$	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	1299566	27 SEPT. 2018	BERTHIAUME, MELISSA	Service - Déplacement et ajout des colonnettes au besoin et des circuits correspondants, selon le plan - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	3 428,89 \$	
GROUPE ALTUS GESTION DE DONNEES INC.	1299997	28 SEPT. 2018	COTE, BERNARD	Achat de données de ventes d'immeuble - GMA CM All modules - Base Pack (Groupe Altus) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	20 472,56 \$	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1297369	17 SEPT. 2018	BERTHIAUME, MELISSA	Service - Aménagement de la Division Inspection au 6e étage, en 3 phases - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	2 887,15 \$	
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1295890	07 SEPT. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Serv. Pro. Rénovation et agrandissement du 10 351 Sherbrooke Est	Gestion et planification immobilière	Activités policières	14 645,76 \$	
BETON BRUNET LTEE	1281449	27 SEPT. 2018	BOTERO, ANDRES	Caserne 66 Glissières de béton et installation soum. 180503-07	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 729,67 \$	
MACONNERIE RAINVILLE & FRERE INC.	1292805	10 SEPT. 2018	BONNEAU, ISABELLE	Réalisation de plusieurs travaux du bâtiments tel que asphalte, nettoyage de graffiti (0025) Incidence 14720	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	9 842,60 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1288364	11 SEPT. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Achat de 3 imprimante Sharp Modèle MX-4070N SELON ENTENTE 949660	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	8 432,33 \$	949660
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1296671	12 SEPT. 2018	FORTIN, FRANCINE	Frais de stationnement pour le mois d'Août 2018 - SPVM. Facture A52399	Gestion et planification immobilière	Activités policières	4 026,92 \$	
SOCIETE PARC-AUTO DU QUEBEC	1295887	07 SEPT. 2018	FORTIN, FRANCINE	Espace de stationnement SPVM - Unité Métro pour la période du 1er jul au 30 sept. 2018	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 095,58 \$	
CIMA+ S.E.N.C.	1297462	17 SEPT. 2018	GAUDETTE, MARTIN	Gré à gré - Ajustements au niveau des honoraires pour poursuivre la rédaction d'un guide - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	13 512,99 \$	
ECO-COMPTEUR INC.	1295786	07 SEPT. 2018	MORIN, ISABELLE	REF: Mylène Rodrigue-Devis: D-038280- Comptage cyclistes temporaire- Avenue des Pins - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 039,40 \$	
ECO-COMPTEUR INC.	1297975	19 SEPT. 2018	MORIN, ISABELLE	Facture - Installation de nouvelles batteries et inspection préventive des composantes - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 257,22 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1296879	13 SEPT. 2018	FELTON, SYLVAIN	Entreprises T.R.A.- Proposition pour effacement et marquage de la chaussée S18 735-2 pour le projet M812 dans l'arrondissement Saint-Laurent - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 087,19 \$	
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1296882	13 SEPT. 2018	FELTON, SYLVAIN	Entreprise T.R.A.- Soumission S18-738-1 pour effacement de la chaussée- Projet 1650- Château Pierrefonds-Pierrefonds- Roxboro - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	13 339,13 \$	
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1299263	26 SEPT. 2018	BESSETTE, HUGUES	Demande de comptage Sauvé /Côte-Vertu - vélos 2018-09 - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 799,12 \$	
SIGNAL SERVICES INC	1297593	17 SEPT. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Soumission 15849 - Achat de matériaux pour projet 1317 Langelier - Ref : Étienne Devost	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 732,63 \$	
TECHNI-LIGNES PLUS	1296905	13 SEPT. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Service - Travaux de marquage lien cyclable 1113 rue Provost- Option 3 - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	12 803,23 \$	
TECHNI-LIGNES PLUS	1299319	26 SEPT. 2018	VICIERE, RALPH	Service - Travaux de marquage lien cyclable- Projet 1545 Rue Halpern- Soumission du 11 septembre 2018 -	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 698,19 \$	
TETRA TECH QI INC.	1291847	19 SEPT. 2018	DESHAIES, SEBASTIEN	Projet Bonaventure, SP en surveillance de travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune, Tétra Tech, gré à gré, DEM : François Hubert.	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout	5 748,07 \$	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1299644	27 SEPT. 2018	MASSE, PAUL	Installation de tuyauterie pour 3 stations	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	17 989,34 \$	1196343
CONTANT INC.	1299806	28 SEPT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Motoneiges Ski-Doo 2018 Skandic SWT, moteur Rotax 900 ACE (LDJA), couleur noireUADM : Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	63 327,49 \$	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1297847	18 SEPT. 2018	MASSE, PAUL	Ensemble de fourches de 72" pour loader John Deere 624k et Perche de levage 8'	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	8 677,85 \$	
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	1296403	11 SEPT. 2018	TURGEON, FRANCOISE	Facture - Fourniture et installation d'une plate-forme à levage hydraulique pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds - Atelier SUD/OUEST - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	67 520,09 \$	
GAGNON STE-MARIE THIFFAULT INC.	ROS905278	25 SEPT. 2018	PASCAL, RAOUL	EMETRE UN BON DE COMMANDE AU MONTANT DE 12235.42 PLUS TAXES A L'ENTREPRISE GAGNON STE-MARIE POUR LA FOURNITURE DE 5 POSTE DE SABLAGES AVEC ASPIRATION MIRKA TEL QUE SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 474,21 \$	
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	1299641	27 SEPT. 2018	MASSE, PAUL	Équipement - Véhicule et appareil, Structure Arche tube ovale, équip. nacelle	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	11 067,81 \$	
PETROSUR LTEE	1202378	05 SEPT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Assistance pour appel d'offres, analyse des soumissions et travaux	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	4 116,17 \$	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	ROS905286	25 SEPT. 2018	PASCAL, RAOUL	Achat d'un recycleur de solvants et de 2 presses à filtres et contenants pour l'atelier de carrosserie	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	7 459,24 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACTION TARGET INC.	1294951	04 SEPT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat d'équipement pour salle de tir	Police	Activités policières	4 081,86 \$	
ADN5 MEDIA INC.	1295415	06 SEPT. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Service de revue de presse juillet 2018	Police	Activités policières	4 199,50 \$	
ADN5 MEDIA INC.	1298019	19 SEPT. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Service de revue de presse août 2018	Police	Activités policières	4 199,50 \$	
ALTEL INC	1295274	05 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Contrôleur IstarEdge 2 (installation et mise en service-4545 Hochelaga)	Police	Activités policières	7 818,63 \$	
ALTEL INC	1295274	06 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Contrôleur IstarEdge 2 (installation et mise en service-4545 Hochelaga)	Police	Activités policières	577,64 \$	
ALTEL INC	1295464	06 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Contrôleur Istar8 (installation et mise en service-PDQ39)	Police	Activités policières	12 339,17 \$	
ALTEL INC	1299290	26 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Fourniture et installation d'équipements de contrôle d'accès porte 105 et réception PDQ 9	Police	Activités policières	3 274,56 \$	
BIRON GROUPE SANTE INC.	1299265	26 SEPT. 2018	CARON, SYLVAIN	Tests de dépistage	Police	Activités policières	2 754,35 \$	1242119
BOSCOVILLE	1298781	24 SEPT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Location du 15 octobre au 2 novembre 2018 pour formation des policiers SPVM	Police	Activités policières	6 997,42 \$	
BOUTY INC	1246720	10 SEPT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Bon de commande ouvert pour la réparation de chaises Bouty pour l'ensemble du SPVM pour 2018	Police	Activités policières	2 834,66 \$	
CCR AUTOMOBILE	1298898	25 SEPT. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Wrapping de 3 véhicules nouvelle identité visuelle	Police	Activités policières	4 724,44 \$	
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1296526	12 SEPT. 2018	PELLETIER, NATHALIE	Achat de poivre de cayenne	Police	Activités policières	2 078,75 \$	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1298255	20 SEPT. 2018	DESBIENS-COTE, MARTIN	MacBook Pro 15.4» i7 Quad 2.7GHz 16GB 512SSD Rad455 Touch Bar Gris Cosmique	Police	Activités policières	3 411,04 \$	
CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1299571	27 SEPT. 2018	RICHARD, PASCAL	Facture 19sept2018 #32056 Duodote injector, main d'œuvre et transport (portion de la fact SPVM 22% - achats avec des tiers)	Police	Activités policières	3 244,71 \$	
CPU SERVICE INC.	1299786	28 SEPT. 2018	LANDRY, ROBERT	Réparation sur PTM, plusieurs factures	Police	Activités policières	9 433,17 \$	
CREATIONS JEAN-CLAUDE TREMBLAY INC.	1295989	10 SEPT. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Service de fabrication tête de la mascotte Flik - Facture 32636	Police	Activités policières	2 519,70 \$	
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1296553	12 SEPT. 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	Pochettes de presse pour la Boutique SPVM	Police	Activités policières	2 572,19 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1297239	14 SEPT. 2018	CARBONNEAU, LINE	Fact. FA00120064 : Frais de formation (incluant l'inscription) - Formation en normes professionnelles (ENQ-0048) 14 juin et 19 au 21 juin 2018 (8 policiers du Service des affaires internes)	Police	Activités policières	6 556,00 \$	
EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	1299681	27 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	PROJET PADA 26-Soumission 60486-DN9742/30 - SYSTEME COMMUNIC.MT17H682FB-09 SV MT17H682FB-09	Police	Activités policières	11 815,29 \$	
GESTION PFB	1298903	25 SEPT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	travaux PDQ 24/42/23 et 1035 Rachel	Police	Activités policières	5 769,19 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
G & L THIVIERGE INC	1297307	17 SEPT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	travaux de comptoirs au Centre Opérationnel Ouest, situé au 2805 boul. Thimens (3686).	Police	Activités policières	52 091,00 \$	
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1296004	10 SEPT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Soumission DEV2843- caméras et jumelles	Police	Activités policières	5 332,25 \$	
GRIPMA	1297627	18 SEPT. 2018	BARTH, SIMONETTA	Conférences « Mieux comprendre le monde autochtone pour mieux intervenir » tenues à Montréal .	Police	Activités policières	14 200,00 \$	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1295048	06 SEPT. 2018	LANDRY, ROBERT	Achat de PTM CF20 pour l'unité MIR	Police	Activités policières	9 996,91 \$	
IMPART LITHO	1298021	19 SEPT. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 21802 - Impression l'Heure Juste Vol. 25 no. 3	Police	Activités policières	2 156,44 \$	
IMPRESSIONS LOGOBEC INTERNATIONAL LTEE	1297888	18 SEPT. 2018	NGO, HOANG HAO	Sacs sécuritaires	Police	Activités policières	2 405,05 \$	
KOMUTEL INC	1296983	13 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement d'une unité du système d'enregistrement au 6100 Henri-Bourassa	Police	Activités policières	15 427,79 \$	
LES BLUEBEAR (T.M.)	1295216	05 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Renouvellement maintenance licence Lace du 30 sept2018 au 30 sept 2019.	Police	Activités policières	8 399,00 \$	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1299661	27 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	PADA PROJET 4-soumission 23716600-caméra thermique	Police	Activités policières	2 993,19 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1298237	20 SEPT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de piles pour Taser	Police	Activités policières	20 754,45 \$	
Me MARC D'AVIGNON	1295735	07 SEPT. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossier police MB #7901	Police	Activités policières	2 755,92 \$	
ME SIMON C. CHARTIER	1296064	10 SEPT. 2018	ROY, SOPHIE	Avocat dossier LZ #2270 facture 1159	Police	Activités policières	3 914,98 \$	
MILLBROOK TACTICAL INC	1299843	28 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	Projet no 3 PADA- Quote 2778 - L3 - Warrior systems-insight AN/PVS-14 1800	Police	Activités policières	6 159,82 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1297504	17 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	Véhicules location	Police	Activités policières	7 483,55 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1298010	19 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM EILP / location de véhicules pour l'unité - période du mois août 2018	Police	Activités policières	7 758,74 \$	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1297673	18 SEPT. 2018	BARTH, SIMONETTA	Services de consultations professionnelles dans le cadre du programme d'aide aux employés. Facture 851246, datée du 13 septembre 2018.	Police	Activités policières	2 812,62 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1295224	10 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Achat d'un système de surveillance et son installation pour le PDQ 21	Police	Activités policières	2 593,19 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1295224	05 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Achat d'un système de surveillance et son installation pour le PDQ 21	Police	Activités policières	7 763,82 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1295269	05 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Achat d'un système de surveillance et son installation pour le PDQ 24	Police	Activités policières	7 118,16 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORBEC COMMUNICATION	1295269	10 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Achat d'un système de surveillance et son installation pour le PDQ 24	Police	Activités policières	2 078,75 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1295273	10 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Achat d'un système de surveillance et son installation pour le PDQ 31	Police	Activités policières	2 078,75 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1295273	05 SEPT. 2018	CHARRON, DIANE	Achat d'un système de surveillance et son installation pour le PDQ 31	Police	Activités policières	7 118,16 \$	
NORMAND BIBEAU	1295460	06 SEPT. 2018	ROY, SOPHIE	avocat dossier Khoukaz #6019	Police	Activités policières	3 313,36 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1297115	14 SEPT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Frais de communication AOÛT 2018	Police	Activités policières	8 411,08 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1298583	21 SEPT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Dépenses d'observation	Police	Activités policières	6 301,77 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1298792	24 SEPT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local novembre 2018	Police	Activités policières	12 491,10 \$	
QUATRE QUARTS INC.	1298020	19 SEPT. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 3881 - Réalisation graphique l'Heure Juste vol. 25 no. 3	Police	Activités policières	3 359,60 \$	
RESTO PLATEAU	1295695	07 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM DÉTENTION SUD / REPAS DÉTENUS	Police	Activités policières	3 436,20 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1296137	12 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM CO-SUD / Repas détenus	Police	Activités policières	5,80 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1296137	11 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM CO-SUD / Repas détenus	Police	Activités policières	3 531,20 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1296240	11 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	Repas de détenus	Police	Activités policières	3 051,35 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1296399	11 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	Repas	Police	Activités policières	2 548,30 \$	1182299
ROY BELANGER AVOCATS	1295436	06 SEPT. 2018	ROY, SOPHIE	Honoraires d'avocats dossier police factures 11804.11385.11378.11391.11386.11805.11837.11377.11390.11849	Police	Activités policières	3 082,01 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1296115	10 SEPT. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot A août 2018	Police	Activités policières	7 847,82 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1296116	10 SEPT. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot B août 2018	Police	Activités policières	14 039,18 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1296117	10 SEPT. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot C août 2018	Police	Activités policières	6 240,98 \$	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1296073	10 SEPT. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossier AB facture 3322	Police	Activités policières	5 314,99 \$	
SYSTEMES D'EMBALLAGE SECURITAIRE NELMAR INC.	1296011	10 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM ANTIGANG / Sac police	Police	Activités policières	2 540,70 \$	
SYSTEMES D'EMBALLAGE SECURITAIRE NELMAR INC.	1296011	13 SEPT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM ANTIGANG / Sac police	Police	Activités policières	56,69 \$	
TACTICAL ELECTRONICS	1299987	28 SEPT. 2018	GERVAIS, DANIEL	Quote 9181-core monitor	Police	Activités policières	2 620,46 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
4528221 CANADA INC.	1296590	12 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-222814 // ACHAT ASPIRATEUR SEC ET HUMIDE AVEC ACCESSOIRES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 559,60 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1297771	18 SEPT. 2018	VINCENT, FRANCOIS	Achat d'accessoires pour imprimantes.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 178,55 \$	
AGENCES DE SPORTS TRI- OMF INC.	1297698	18 SEPT. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Kit de scellement pour cou. Neck Seal Tool Kit. RE0002 et divers réparations .	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	7 758,14 \$	1208871
AGENCES DE SPORTS TRI- OMF INC.	1297698	19 SEPT. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Kit de scellement pour cou. Neck Seal Tool Kit. RE0002 et divers réparations .	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 481,60 \$	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1297002	13 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-222810 // ACHAT DE 10 EXTINCTEURS CO2 20 LBS MODELE 332 AMEREX // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 123,38 \$	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1299827	28 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM - INVENTAIRE - Bon de commande ouvert: Entretien et remplissage d'extincteur à eau et à poudre pour les véhicules du SIM, pour l'année 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	20 997,50 \$	
ALLIED MEDICAL INSTRUMENTS INC.	1299762	28 SEPT. 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	Reactive Skin Decon 45gr - RSDL - paquet 50	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 488,25 \$	
AREO-FEU LTEE	1296677	12 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM-222807 // ACHAT DE 132 RUBANS PÉRIMÈTRE JAUNE "ZONE INTERDITE" ET 60 RUBANS PÉRIMÈTRE ROUGE "DANGER" // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 665,00 \$	
AREO-FEU LTEE	1297453	18 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222867 - Hydraulique // Adaptateur réducteur de marque Res Head, Storz Swivel 65mm/2½", Storz Swivel 38 mm / 1½", # SSCS02500S15005 / Pas d'équivalent	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 428,37 \$	
ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS DE MONTREAL (ACPM)	1297916	19 SEPT. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Déplacement à Rimouski pour M. Sylvain Mireault et M. Sylvain Lecours lors du Congrès annuel de l'ACSIQ du 31 mai au 6 juin 2018 (Facture no. 001-18).	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 504,15 \$	
BOATHOUSE	1295653	07 SEPT. 2018	GROULX, LOUISE	JUMELLES et Pagaies télescopiques - Équipes nautique/glace	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 091,26 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1295254	05 SEPT. 2018	MASSE, SYLVAIN	GIMD - Simulateur de retournement de camion citerne	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 519,87 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1295729	07 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Soumission 12996 // Achat de Tête gonflable pour Posi-check et Inmode configuration Kit // APRIA	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 868,39 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1295802	07 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Soumission 12892 // Paiement de facture semaine du 12 Août (Polymers, membrane protectrice pour cylindre interspiro 45min // APRIA	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 275,80 \$	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1299419	26 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	BCO 2018-Électricité//Paiement des factures pour divers réparations .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1296921	13 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	Bouteille Eco-Smart 44ES-402ES Quick Connect Fitting M0931K Sonde d'échantillonnage avec filtre GA-ProB1-1	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 104,90 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1297250	14 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	Électricité et communication: Trousse d'affichage, Capteur LEL, Capteur O2 DM-237664	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 381,45 \$	
CORPORATION D'URGENCE-SANTE	1299621	27 SEPT. 2018	GROULX, LOUISE	ANTIDOTES - CBRNE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 406,55 \$	
ENTREPOTS LAFRANCE INC.	1251616	28 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Bon de commande ouvert 2018 pour la DRM Service Entreposage Inventaire pour l'année 2018	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 624,69 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1299796	28 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-222822 // ACHAT DE CROCHETS, CHAINES ET ACCESSOIRES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 724,42 \$	
FONDATION DES POMPIERS DU QUEBEC POUR LES GRANDS BRULES	1297341	17 SEPT. 2018	ROULEAU, ALAIN	Article promotionnel du Feu follet pour le FSC	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	8 812,24 \$	
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - CANADIAN TIRE	1299620	27 SEPT. 2018	GROULX, LOUISE	BON DE COMMANDE OUVERT - ACHAT DIVERS ARTICLES - PERSONNES AUTORISÉ À ACHETER : SYLVAIN MASSÉ, IVE GIRARD, GHYSLAIN LUSSIER, LOUISE GROULX, DAVE WATERHOUSE, ÉRIC TISSEUR, YVES FOREST, JONATHAN BLONDIN, GABY MONTBLEAU	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,69 \$	
GESTION MEMOTHEQUE	1297347	17 SEPT. 2018	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 035,19 \$	
INNOTEX INC.	1270559	07 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de Juillet 2018 - Factures: FAC0000027734, FAC0000027783 et FAC0000027831 (Ajout nouvel facture FAC0000027929 et FAC0000027930)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 487,80 \$	C899907
INNOTEX INC.	1270559	07 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de Juillet 2018 - Factures: FAC0000027734, FAC0000027783 et FAC0000027831 (Ajout nouvel facture FAC0000027929 et FAC0000027930)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 114,28 \$	
INNOTEX INC.	1270564	06 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de Août 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 620,63 \$	C899907
INNOTEX INC.	1270564	06 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de Août 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	891,43 \$	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1270553	18 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker pour le mois de Septembre 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 783,73 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1296892	13 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker pour le mois d'août 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 489,20 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1300012	28 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-227641 // ACHAT DE 60 BIDONS DE 3.8 LITRES SAVON PROLIM ECO // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 834,66 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1297723	18 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222865 - Hydraulique // Achat de pièces pour Scie STIHL.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 862,10 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1297756	18 SEPT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222871 - Hydraulique //Achat d'accessoires et pièces de remplacement pour l'atelier hydraulique.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 745,66 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1277989	13 SEPT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	BCO2018 // Location d'une pelle pour l'exécution de travaux // contrat de 7 mois (Avril jusqu'à octobre 2018)	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 283,65 \$	
MCKESSON CANADA	1290066	17 SEPT. 2018	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures pour Épipen auto INJ 0.15 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 868,72 \$	
MEDIAQMI INC.	1297337	17 SEPT. 2018	BRIAND, STEPHANIE	Placement média publicitaire dans JDM "cigarette ds plate- bande" - Groupe de villes - 25 mai 2018	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 099,75 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MORNEAU SHEPELL LTD.	1297911	19 SEPT. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 851265 - Honoraires professionnels pour services rendus pour les mois de juillet et août 2018 (Programme d'aide aux employés).	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 021,00 \$	
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	1254000	06 SEPT. 2018	RICARD, SYLVAIN	B/C annuel 2018 Peauséidon - Livraison bouteilles d'eau et dépôt	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
PGVMEDIA	1297368	17 SEPT. 2018	ROULEAU, ALAIN	Impression divers Feu Follet	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	11 202,18 \$	
PRODUITS CHIMIQUES CARTIER LTEE	1298113	19 SEPT. 2018	GROULX, LOUISE	Achat de divers articles .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 422,44 \$	
RESEAU RH D'ANNIE INC.	1298463	21 SEPT. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No 1087 Formation : Formation des concepteurs pour K. Huard M Leclair N Roch N Desjardins C Plouffe N Gagnon M Tremblay E Marinier et M-C Rioux le 19 juillet 2018 - Approbation RH	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 671,42 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1298857	24 SEPT. 2018	GIRARD, SYLVIE	Installation de 4 prises avec circuits indépendant sous conduit dans la salle de formation	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 047,26 \$	
ZONE AUDIO VIDEO	1296161	11 SEPT. 2018	CARRIERE, SYLVAIN	ZONE AUDIO - Pour les casernes 5, 65, 17 (RCCI) et la division HUSAR (3) - Fourniture Technique	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 283,50 \$	
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP22550	25 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Appel de service pour travaux réparation bâtiment usine UPC - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 729,67 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU32768	04 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	ENSEMBLES DE PIECES POUR MODIFICATION 668-M33-001A COMME LE 002B (BASALT)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 923,40 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU32768	03 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	ENSEMBLES DE PIECES POUR MODIFICATION 668-M33-001A COMME LE 002B (BASALT)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 055,18 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU33295	05 SEPT. 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 782,43 \$	
9055-0344 QUEBEC INC.	DEU30987	07 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	29 heures de transport de Désableur - Désableur 1 et Opérations	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 658,12 \$	
ABB INDUSTRIAL SOLUTIONS (CANADA) INC.	DEP21917	14 SEPT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Estimation pour réparation du disjoncteur Y3 pour ABB - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 036,78 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP22366	06 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces CIT	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 645,73 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP22587	26 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Réactifs pour analyseur CL17 HACH UDO - B. Scraire - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 706,78 \$	
AGAT LABORATOIRES LTD	1255452	01 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	C/O 2018 - ANALYSE CHIMIQUE DES EAUX USÉES ET DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 \$	
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEP22472	14 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UDB - Pièces pour vanne à la basse pression - M. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 944,90 \$	
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEP22613	27 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Fabrication d'un arbre de 3" fileté comme la pièce d'origine - 1 soumission (délai de livraison)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 488,24 \$	
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEU32711	14 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Usinage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 196,36 \$	
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEU33590	28 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Plan de service pour 2 Compresseurs Atlas Copco aux Filtres-Presses	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 016,58 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU33049	19 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	HUGO GIRARD - FRAIS DE DIAGNOSTIQUE/RÉPARATION MODULE AUTOMATE GE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 395,11 \$	
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU33511	19 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 barls d'Odocontrol - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 494,72 \$	
CHEMLINE PLASTICS LTD	DEP22332	04 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Plomberie pour pompes d'aluminate	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 497,03 \$	
CLAUDE MEUNIER	DEP22439	12 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	Formation - OPA compagnonnage - K. Poirier-Vachon - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 899,84 \$	
CLOTURE FORTIN	DEP21487	20 SEPT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Réparation des clos de l'usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 889,83 \$	
COLE-PARMER CANADA COMPANY	DEP22532	20 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UPC - Pompe échantillonnage pour analyses en continu - M. Pilon - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 294,69 \$	
COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS	DEU30779	26 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	Formation de 388 heures pour mécaniciens machinerie fixe (MMF B)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	59 296,94 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU33450	21 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT JOINTS MECANIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31,50 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU33450	14 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT JOINTS MECANIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 379,76 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU33567	24 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Réducteurs de vitesse SEW Eurodrive - Magasin et Filtre Presse 11	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 835,30 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU33607	26 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	3 Roulements à palier, 1 siège Sealol - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 881,63 \$	
COMPRESSEURS QUEBEC	DEP22505	18 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UPI - Kit entretien pour Assécheur d'air - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 311,96 \$	
CONVAL QUEBEC	DEP22544	21 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UDB - Actuateur Limitorque - P. Boily - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 562,05 \$	
COSE INC.	DEP22564	24 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Formation - Programme de développement des gestionnaires leaders - K. Poirier-Vachon - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 517,08 \$	
COSE INC.	DEU33506	19 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Programme de développement des gestionnaires leaders	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 517,08 \$	
CSA INTERNATIONAL	DEU33425	25 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	13 Codes de construction - Consultation sur le réseau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	28,18 \$	
CSA INTERNATIONAL	DEU33425	13 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	13 Codes de construction - Consultation sur le réseau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 769,56 \$	
DHB VALVES INC.	DEU33502	24 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	P. JEAN - RÉPARATION VALVE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 780,01 \$	
DIAMOND CANAPOWER	DEU33416	13 SEPT. 2018	SHOONER, MICHEL	5 Raccords Allen Sherman - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 257,23 \$	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU33647	28 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Actuateurs pneumatiques Bray aux Réservoirs d'Emmagasinement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 442,04 \$	
DRN INDUSTRIEL INC.	DEP22503	18 SEPT. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Remplacement d'un échangeur de chaleur - B. Scraire - 2 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 004,96 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP22580	25 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Aérotherme pour atelier mécanique - JG Poirier - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 341,68 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP22615	28 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Pièces électrique - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 923,32 \$	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	DEP22565	24 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Formation - Gestion (ENAP) - K. Poirier-Vachon - 5 factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 803,19 \$	
EMONDAGE GABRIEL VAILLANCOURT	DEP22321	10 SEPT. 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Appel de serice pour l'émondage de fevier devant de l'usine PC et abattage d'érable à Duke of Kent	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	839,90 \$	
EMONDAGE GABRIEL VAILLANCOURT	DEP22321	05 SEPT. 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Appel de serice pour l'émondage de fevier devant de l'usine PC et abattage d'érable à Duke of Kent	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 784,79 \$	
EMONDAGE GABRIEL VAILLANCOURT	DEP22500	18 SEPT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Émondage d'arbres - Usine Atwater - Y. Bourget - 4 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 414,76 \$	
ENERTRAK INC	DEP22478	17 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UDB - Pièces Alfa pour échangeur - M. Vallée - 1 soumission - 2 demandes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 635,89 \$	
ENGLOBE CORP.	DEP22454	13 SEPT. 2018	BOUZID, FAICAL	Incidences Englobe OSB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 152,27 \$	
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	DEU33168	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX DE NIVELLEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS AU SITE DE DÉSINFECTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 131,78 \$	
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP22469	14 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UDB - Têtes pour turbidimètre - M. Vallée - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 593,23 \$	
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP22497	18 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	Inventaire magasin - Pompes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 293,46 \$	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU32220	27 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Compresseur sullair	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 140,20 \$	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	DEP20063	24 SEPT. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	BCO2018 - Inspection et remplissage des cylindres d'air respirable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 288,71 \$	
EQUIPEMENT QIP	DEU33483	18 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	DESCRIPTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 173,26 \$	
ESC-ENVIRONMENTAL SYSTEMS CORPORATION	DEU33113	14 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT LICENCE STACKVISION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 166,77 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU33330	11 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	SG18096-170285-ST, REMISE À NEUF D'UN FTIR - REMPLACEMENT RECONDITIONNEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	86 405,77 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU33455	14 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Transmetteur ABB de niveau laser - Service du Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 992,14 \$	
FIDUCIE DESJARDINS INC.	1295166	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Honoraires annuels du fiduciaire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 690,83 \$	
FILTRUM INC	DEP18390	21 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Projet 2015-11 Soumission 10233 Fourniture et installation d'une station de relèvement des eaux du puits et équipement auxiliaires électriques	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	85 575,31 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU33315	10 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Desiccator Terra Universal avec options - Service du Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 989,05 \$	
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEP22101	18 SEPT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Terminer modification tuyauterie vanne "M"	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 581,99 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEP22276	03 SEPT. 2018	PAUL, SERGE MARTIN	Projet : Réfection dans la chambre Atwater et Notre-Dame - Réparation d'un raccord d'une conduite de 1200 mm vers une conduite de 300 mm dans la chambre O-31-3 - Soumission #: S21342 Réf : M. Guillaume Coursol Tellier	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	24 172,23 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU33452	14 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	9 Détecteurs Turck et autres articles électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 754,10 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU33462	17 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	10 Relais Agastat - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 233,61 \$	
GENFIR INC	DEP22172	21 SEPT. 2018	POIRIER- VACHON, KAREL	VANNES - Raccords QST - S. Gingras - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 807,41 \$	
GENFIR INC	DEP22558	24 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Raccords QST - S. Gingras - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 799,00 \$	
GLOBAL INDUSTRIAL CANADA INC	DEU33361	13 SEPT. 2018	SHOONER, MICHEL	2 Cabinets Justrite - Service du Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 327,44 \$	
GROUPE G & G LTEE	DEP20463	24 SEPT. 2018	MARTEL, SIMON	Supports et échelles pour les vannes - Ajustement du BC avec nouvelle soumission, ancienne échue	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 288,79 \$	
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP22450	13 SEPT. 2018	MARTEL, SIMON	Grue pour remplacement de la vanne O-31-7 Atwater	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 805,80 \$	
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP22451	13 SEPT. 2018	MARTEL, SIMON	Grue pour RP-185641 remplacement de la vanne 36 po O- 30-1 - pour facture 017719	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 115,49 \$	
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	DEP22575	25 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDO - Solution tampon PH7 - Pièces pour silice activée - B. Scraire - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 823,65 \$	
IMPACT-PRO	DEP22442	13 SEPT. 2018	POIRIER- VACHON, KAREL	Formation - Communiquer autrement - CPL - K. Poirier- Vachon - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 774,31 \$	
INDUSTRIAL PLASTIC FAN	DEP22537	20 SEPT. 2018	POIRIER- VACHON, KAREL	UDB - Pièces pour ventilateur hypochlorite - M. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 452,68 \$	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU33294	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT SEMELLES CONVOYEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 435,73 \$	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU33395	12 SEPT. 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PALES BLEUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 519,18 \$	
INGENIA TECHNOLOGIES INC.	DEP22408	10 SEPT. 2018	POIRIER- VACHON, KAREL	UAT - Pièce pour déflecteur d'eau - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 440,96 \$	
INSTRUMENTS VERONICS INC.	DEP22389	06 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Sonde GE - M. Vallée - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 206,33 \$	
ISOVISION INC	1207811	01 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2017 à 2020, 3 ANS, CONTRAT DE SERVICE POUR SUPPORT, MISE À JOUR LOGICIEL ISOVISION, ECHANTILLONEUR ET BASE DE DONNEES SQLANYSHWERE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 133,89 \$	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	DEP22506	18 SEPT. 2018	BEAUDET, JEAN- FRANCOIS	Cylindre de remplacement pour presse hydraulique atelier - 2 soumissions	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 368,63 \$	
KAESER COMPRESSEURS INC.	DEP22490	17 SEPT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Entretien sur compresseur Kaeser - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 591,65 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KARRELEX REPARATION DE BETON INC.	DEU33401	12 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) PIECES ET MAIN D'OEUVRE ASC COLMATER LA FUITE D'EAU EN ARRIÈRE DU GYPSE DANS LA CAGE D'ASCENSEUR AU NIVEAU DU RC (VOIR PHOTO PIECES JOINTES) SELON INTERVENTION 9	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 829,42 \$	
LABORATOIRE D'ESSAI MEQUALTECH INC.	DEU32810	14 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	INSPECTION EN SERVICE DE 2 RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE D'HUILE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 887,16 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU32637	07 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	PIERRE 0-3/4 POUR LE L.E.T.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 420,97 \$	
LAFARGE CANADA INC	DEU32815	23 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	LIVRAISON DE 530 TONNES MÉTRIQUES (240 M3) DE PIERRE CONCASSÉE 0-3/4 (MG-20 DB)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 007,77 \$	
LE GROUPE J.S.V. INC	DEP22528	19 SEPT. 2018	MARTEL, SIMON	Zip gun Chicago Pneumatic, modèle CP717 - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 296,61 \$	
LE GROUPE LML LTEE	DEP22604	27 SEPT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Retrait de deux vannes de surpression et remplacement par spool 8" - usine Lachine - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 944,49 \$	
LE GROUPE SIMONEAU INC.	DEU33308	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Secteur des boues - réservoir de vidange des chaudières - nouveau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 328,13 \$	
LE GROUPE TRESK INC.	DEU33453	14 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Palan Kito - Passerelle à l'Incinération	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 327,08 \$	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	DEU31982	28 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	BC OUVERT 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 624,69 \$	
LES COMPRESSEURS ET SURPRESSEURS AERZEN DU CANADA INC.	DEU32668	12 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	Entretien Turbine du Compresseur Aerzen - Aération Réservoir Boues 001	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 888,03 \$	
LES COMPRESSEURS ET SURPRESSEURS AERZEN DU CANADA INC.	DEU32668	17 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	Entretien Turbine du Compresseur Aerzen - Aération Réservoir Boues 001	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 892,03 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP22260	19 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UDB - Sonde - BC révisé à la baisse à la demande du fournisseur le 17.09.2018	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 147,01 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP22351	19 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	ULA - Sonde - Diminution à la demande du fournisseur le 17.09.2018	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 147,01 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU32696	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	É. ALLEN - FAIRE REMISE À NEUF DU MOTEUR 350 HP 667-M31-001	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 366,96 \$	
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	DEU33613	26 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	8 Cartouches d'encre pour imprimante - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 371,28 \$	
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU32896	10 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	Réparation de canaux pour presses Fournier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	91 286,63 \$	
LES INDUSTRIES HALRAI INC.	DEP22592	26 SEPT. 2018	MARTEL, SIMON	Modifications et aménagement intérieur des camions Sprinter - 1 soumission - 3 demandes	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 227,40 \$	
LES INDUSTRIES IVERCO INC.	DEP22409	10 SEPT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	2018 - Abri Tempo Opération Atwater - J. Ayotte - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 169,78 \$	
LINOVATI INC.	DEP22536	21 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Projet 3P bâtiment administratif Atwater - AM Laberge - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	31 270,53 \$	
LINOVATI INC.	DEU33430	14 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	Service professionnel - optimisation du processus de cadenassage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 729,79 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOISELLE INC.	DEP21047	07 SEPT. 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réalisation de deux fouilles exploratoires dans le cadre du projet A-395 et Réhabilitation d'une conduite d'eau de 400mm. Contrat-cadre de la Direction des Infrastructures no 322702. PTI 2018-2020 Projet Simon 173437	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 352,68 \$	
LOISELLE INC.	DEP21050	06 SEPT. 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réalisation de fouilles exploratoires dans le cadre du projet A-100-2 Projet Simon 173438 Contrat cadre de la Direction des Infrastructures no 322702	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	14 128,77 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU31360	04 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE DE PIÈCES ÉLECTRIQUES SUR DEMANDE POUR LA PATROUILLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 \$	
LUU THUY NGUYEN	DEP22486	17 SEPT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Services professionnels pour un plan d'aménagement extérieur pour la devanture de l'usine Des Baillets - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 874,07 \$	
LYDIA SOKOLOFF CONSEIL INC.	DEP22414	10 SEPT. 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Banque d'heures pour communication-marketing projet "Poursuivons l'évolution de la DEP" et à la préparation du déménagement vers le nouveau bâtiment administratif Atwater - AM Laberge - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 703,55 \$	
MAHEU & MAHEU INC.	1247729	13 SEPT. 2018	SHOONER, MICHEL	2018 - SERVICES D'UN EXTERMINATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 874,06 \$	
MARMEN INC.	DEU33633	28 SEPT. 2018	LANGVIN, PATRICE	REAPPROVISIONNEMENT PIÈCES FABRIQUÉES POUR POMPES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 065,73 \$	
MERSEN CANADA DN. LTEE	DEU33382	11 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	70 Balais de moteur Mersen - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 002,33 \$	
MOTION CANADA	DEP22436	12 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UPC - Pièce d'alignement - M. Pilon - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 037,73 \$	
MVC OCEAN INC.	DEP22574	25 SEPT. 2018	DAME, JEAN-CHRISTOPHE	Prise des mesures au réservoir McTavish par la firme MVC Ocean (hors entente, suite du DEP22571) - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	21 756,55 \$	
MVC OCEAN INC.	DEU33421	13 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	TRAVAUX D'INSPECTION EN PLONGÉE DE L'ÉMISSAIRE GONTHJIER ET FAIT AU NOM DE LA FIRME DWE PLONGEUR MVC OCÉAN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 747,64 \$	
NORDIKEAU INC	DEU33343	10 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	MESURE DE L'ACCUMULATION DES BOUES - ÎLE NOTRE-DAME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 246,76 \$	
NOVATIS INC.	DEP22579	26 SEPT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Panneaux indicateurs - Usine Atwater - JG Poirier - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 832,74 \$	
OMNI-CHEM	DEU33592	26 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	10 Chaudières de Chlore en pastilles pour le traitement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 102,91 \$	
OPEN TEXT CORPORATION	DEU33617	27 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SUPPORT - OPENTEXT DU 2018-12-01 AU 2019-11-30	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 063,99 \$	
OSISOFT CANADA ULC	DEP22441	12 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	Formation - Visualizing PI System Data - K. Poirier-Vachon - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 910,85 \$	
OTRANSIT INC.	DEP22561	25 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Soupape de relâche - B. Scraire - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 986,91 \$	
PAPINEAU SANDBLAST AU JET INC.	DEU33275	04 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Réfection de 6 couverts au Filtre Presse 07	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 719,20 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLANETE COURRIER INC.	DEP22021	05 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	BCO2018 - Cueillette des échantillons d'eau des usines Atwater et Des Bailleys	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 \$	
POMPACTION INC.	DEU33391	12 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMEY HAYWARD GORDON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 413,40 \$	
PONT ROULANT NATIONAL INC.	DEU33476	19 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Travaux pour l'ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 312,71 \$	
PONT ROULANT NATIONAL INC.	DEU33476	17 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Travaux pour l'ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 481,22 \$	
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP22373	06 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Appel de service pour la réparation et certification de 2 portiques	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 506,59 \$	
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEU33457	17 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	É. ALLEN - FAIRE MODIFIER LE PALONNIER EN AJOUTANT UNE ATTACHE AJUSTABLE SUR LE DESSUS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 677,18 \$	
PREAUTTECH, LA SOLUTION AUX ODEURS INC.	DEU33079	06 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Location d'un Neutralisant d'odeurs - Service de l'ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 834,66 \$	
PRESTIGE SECURKEY INC	DEP20256	20 SEPT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Installation des barillets Abloy - Administration et usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 158,29 \$	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU31815	07 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	RECONDITIONNER PIÈCES DES GROUPES MOTO-POMPES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 624,69 \$	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEP22588	26 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Produits pour la bouilloire UDO - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 457,35 \$	
PRODUITS SANY	DEP22352	11 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	Inventaire magasin-produits menagers-1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	666,42 \$	1048199
PRODUITS SANY	DEP22352	11 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	Inventaire magasin-produits menagers-1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 571,53 \$	
RB GROUPE FERROVIAIRE INC.	DEU33280	04 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Tête de culasse et valve combinée Bombardier - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 330,20 \$	
RECUBEC INC.	DEP22595	26 SEPT. 2018	REBSELJ, VINCENT	ULA - Pompage et nettoyage du réservoir de soude #2 - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 623,60 \$	
RENE JUILLET	DEP20815	27 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	Formation - OPA (compagnonnage)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 965,91 \$	
S. A. EXCAVATION	DEP22552	25 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Travaux d'asphaltage usine sous station électrique - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 608,95 \$	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	DEP22560	25 SEPT. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Bac de rangement huiles usées, chiffon et aérosol - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 125,06 \$	
SECUR-ICARE INC.	DEP22388	06 SEPT. 2018	MARTEL, SIMON	Ajout de 2 caméras pour sécurité et surveillance stationnement St-Patrick sur installation existante	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 509,23 \$	
SERRUMAX INC	DEU30164	28 SEPT. 2018	SHOONER, MICHEL	SERRUPRO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU	DEU33239	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Débroussaillage de 4 sites - Service de l'Informatique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 \$	
SGS CANADA INC.	DEU29709	17 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	SB - OFRE DE SERVICES - TMOIGNAGE DE TESTS EN USINE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 022,27 \$	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP20443	06 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Essais avec le groupe turoalternateur de Siemens	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	42 252,42 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP20443	06 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Essais avec le groupe turoalternateur de Siemens	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	21 579,84 \$	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP22372	06 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	Correctifs ventilateur drives réservoir Des Sources sur Avro et ajout d'un ventilateur et détecteur de pression surpression Michel-Jasmin	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 168,01 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU33314	06 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Réparation Pompe d'assèchement Flygt - Ancienne carrière Demix	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 176,81 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU33595	26 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Pompe Flygt à réparer - Station Ile Notre-Dame	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 568,74 \$	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU33297	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Electrode ECD et Capteur Scott - Tour de lavage Henlex et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 236,23 \$	
SON-IMAGE-SYSTEMES POUR LA COMMUNICATION SISCOM INC.	DEP22245	25 SEPT. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Installation des haut-parleurs et l'installation d'un contrôle de volume pour notre salle de contrôle - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 376,69 \$	
SON-IMAGE-SYSTEMES POUR LA COMMUNICATION SISCOM INC.	DEP22245	28 SEPT. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Installation des haut-parleurs et l'installation d'un contrôle de volume pour notre salle de contrôle - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 459,35 \$	
SOUDURE PROMAX INC.	DEU33332	14 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	ACHAT, FABRICATION ET LIVRAISON D'UNE CUVE EN ACIER INOXIDABLE - RECONSTRUCTION UTO75E LASALLE PROJET #157509	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 535,98 \$	
SOUDURE ST-MICHEL INC.	DEU33365	11 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Réparation d'une fuite de vapeur sur la vanne de Stop and check	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 134,97 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP22000	21 SEPT. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	MP Annuelle Certification Équipement Espace Clos (exclus harnais)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 038,25 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21733	04 SEPT. 2018	MARTEL, SIMON	2018 UPC - Projet SST installation garde-corps	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 918,73 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22597	27 SEPT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Perceuse à colonne 24" 600V de marque King - P. Boily - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 238,88 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU33339	07 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	14 Palans à levier Jet - Covoyeur à cendres 081	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 500,36 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU33376	11 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Masques, Protecteurs auditifs et autre Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 843,05 \$	
SYSTEMES DE CONTROLE ACTIF SOFT DB INC.	DEU33589	28 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	EP - ÉTUDE ACOUSTIQUE THÉORIQUE ÉDICULE ST-LAURENT	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 931,78 \$	
THORBURN FLEX INC	DEU33492	18 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Manchon réducteur Thorburn - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 013,14 \$	
TIEFENBACH WASSERHYDRAULIC GMBH	1299247	26 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	1 VALVE DIRECTIONNELLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 126,57 \$	
TRANE CANADA UCL	DEU33340	07 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Entretien 3 Tous d'eau - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 233,66 \$	
TRANSPORT V.I.P.	DEU33307	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Transport de marchandises	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 063,82 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC.	DEU32871	06 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	14-18-001 GANTS DE TRAVAIL NON DOUBLE, BBH 011692R - LARGE, PAUME EN CUIR EPAULE FENDU MANCHETTE 3".	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 437,88 \$	
TUBOQUIP	DEU33337	07 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	27 Boyaux 100' pour arrosage - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 811,06 \$	
TUBOQUIP	DEU33390	12 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	CHAÎNE DE REMPLACEMENT TSUBAKI WH132ZPK233L POUR DÉGRILLEUR À L'INTERCEPTEUR SHEVCHENKO (VOIR SOUMISSION)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 812,13 \$	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEP22403	10 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	VANNES - Brides pour installation d'équipements sur vidange et air - D. Godin - 1 soumission - 2 demandes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 967,13 \$	
UNIKING CANADA INC.	DEU33293	05 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT AXES DE LIAISON 440B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 448,91 \$	
UNITED RENTALS DU CANADA	DEU32025	12 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	AO SI18053-BF0000-B, LOCATION D'UN CHILLER 500 TONNES ET D'UNE GENERATRICE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 091,37 \$	
USINAGE USI-MAX INC.	DEU33217	10 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	ALLEN, ÉRIC - RÉPARATION DE 2 ARBRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 905,53 \$	
VANEX INC.	DEP22507	18 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	2018 UPC - Travaux correctifs des vannes Bv1 à Bv4 dans les réserves B et C - M. Pilon - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 981,66 \$	
VENTILATION MANIC INC.	DEU33496	19 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	SUPPORT UNITE DE VENTILATION 637-V43-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 816,84 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22337	04 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	R/R - Analyseur de chlore Hach CL17 - M. Lajeunesse - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 059,35 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22437	12 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	UDO - Pièces pour silice activée - B. Scraire - fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 769,10 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22504	18 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	Inventaire magasin - Sonde et Kit maintenance - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 821,12 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22540	21 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	INVENTAIRE MAGASIN - ANALYSEURS ET KIT ENTRETIEN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 302,50 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22551	25 SEPT. 2018	MARSAN, ANDRE	PTI - Remplacer les analyseurs de chlore HACH CL-17 - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 010,62 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22572	25 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Analyseur de chlore - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 059,35 \$	
WESTBURNE	DEP22479	17 SEPT. 2018	POIRIER-VACHON, KAREL	ULA - Électricité - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 479,10 \$	
WESTECH INDUSTRIAL LTD	DEU33237	05 SEPT. 2018	HALLE, BRUNO	Analyseur Thermox Ametek - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 202,74 \$	
WESTECH INDUSTRIAL LTD	DEU33493	18 SEPT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 ZIRCONIUM OXYDE CELL "AMETEK" THERMOX 2000 P/N: 71063SE POUR ANALYSEUR OXYGENE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 700,82 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP22568	25 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Plomberie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 296,09 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	DEP22610	27 SEPT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Quincaillerie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 457,77 \$	
XEROX CANADA LTEE	DEP19787	21 SEPT. 2018	BONIFAY, ROMAIN	BCO2018 - Copies d'imprimante Xerox pour la Section projets réseau principal #client 957444870 - Augmentation du BC à la demande d'Olga le 18.09.2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 531,77 \$	
ARKEOS INC.	1296577	17 SEPT. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Réalisation de services professionnels en archéologie_Projet de restauration du passage piéton sous le chemin Olmsted 18-1944_M-05	Service des grands parcs	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14 685,65 \$	
CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTREAL	1298178	19 SEPT. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Centre d'écologie urbaine de Montréal pour offrir des services de comptage, d'observation et d'analyse de la fréquentation des installation temporaires dans le cadre du projet pilote	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	14 525,02 \$	
CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES LAJEUNESSE INC.	1296005	10 SEPT. 2018	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Déploiement de médiateurs urbains au parc Frédéric-back pour prévenir des méfaits, de la délinquance et de favoriser une cohabitation harmonieuse de l'espace public et rassurer les usagers_18-1960	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	43 759,00 \$	
GEOPOSITION ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1299383	26 SEPT. 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Services d'arpentage au parc Frédéric-Back_18-6267	Service des grands parcs	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	69 291,75 \$	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1270964	06 SEPT. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Gardaworld pour le service de sécurité pour la gestion des stationnements dans le cadre du projet pilote Camilien-Houde / Remembrance pour un total de 750 heures à 25,15 \$ pour la durée du 2 juin au 31 octobre 2018.	Service des grands parcs	Horticulture et arboriculture	15 748,12 \$	
GROUPE NICKY	1299984	28 SEPT. 2018	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Service de déneigement pour le parc Frédéric-Back (hiver 2018-2019)_18-6271	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	45 459,59 \$	
GROUPE PLEINETERRE INC.	1299399	26 SEPT. 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Service en agronomie au parc Frédéric-Back_18-1962	Service des grands parcs	Horticulture et arboriculture	68 484,99 \$	
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1299700	27 SEPT. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Miovision pour les comptages de circulation sur différents chemin près du le Mont-Royal en lien avec le projet pilote Camilien-Houde/Remembrance	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 644,47 \$	
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS ENR.	1299355	26 SEPT. 2018	ARNAUD, CLEMENT	Végétaux - Achats de divers végétaux pour le parc Fédéric-Back_18-6309	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 204,27 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1248958	27 SEPT. 2018	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Service de téléphonie cellulaire pour 2018 (32158001,8003,8004 et 8005)	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 123,44 \$	1137408
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1298144	21 SEPT. 2018	ARNAUD, CLEMENT	Achat de ponceau pour le drainage du parc Frédéric-Back, incluant les contingences_18-6306	Service des grands parcs	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	24 654,59 \$	
VILLE EN VERT	1295755	07 SEPT. 2018	FRADETTE, JOHANNE	Surveillance des travaux pendant la réalisation du projet de plantations et d'aménagements dans l'emprise de transport d'électricité au parc-nature Bois-de-Liesse_18-1967	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	43 491,07 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AFI EXPERTISE INC.	1299978	28 SEPT. 2018	PARENTEAU, LYNE	Formation - 20743 - Upgrading your skills to MCSA: Windows Server 2016	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 042,88 \$	
BELL CANADA	1297059	13 SEPT. 2018	MOCANU, GIANINA	Acquisition d'équipements de télécommunication (Accès et périmètres) avec support, entretien et formation - Service des technologies de l'information - ENTENTE OU PAS	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 944,48 \$	
BELL MOBILITE INC	1299931	28 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Description DA : 09000 - Bell Mobilité - Acquisition des équipements télécommunication - Appareil Android avec lecteur de code à barre pour l'application "Sortie d'inventaire Mobile - Abdelmalek Boukhezar - 2018-09-24 - STI	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	4 111,18 \$	
BLUEJEANS	1296730	12 SEPT. 2018	TRUDEAU, ANDRE	70500 - BlueJeans Networks - USD - Acquisition de licences annuelles en service infonuagique pour la gestion d'événements virtuels afin de faciliter la mobilité et le travail collaboratif - Patrick Boucher - 2018-08-30	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 573,11 \$	
COMPUGEN INC.	1295790	07 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70540 - Compugen - Acquisition de cartes réseau 10Gbps et de câbles réseau Catégorie 6 - gré à gré 3 soumissions - 3663403 SQ - Anthony Ferrarini - 2018-08-31 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 560,10 \$	
COMPUGEN INC.	1298016	25 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.04 - Compugen - Remplacement de 2 imprimantes qui ne répondent plus aux besoins des utilisateurs du système AFIS - gré à gré - Réjean Gagné - STI	Technologies de l'information	Activités policières	3 803,24 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1298007	19 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.04 - CPU Design - Remplacer 11 imprimantes qui ne répondent plus aux besoins des utilisateurs du système AFIS - gré à gré - Réjean Gagné - 2018-09-14 - STI	Technologies de l'information	Activités policières	9 253,34 \$	
DYPLEX COMMUNICATIONS LTD.	1298701	24 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68008_SÉRAM_04 ENQS - Acquisition Kit99-Amigo de surveillance physique pour SPVM comme convenu avec "Dyplex Communications LTD"- Pour Marc Laurin - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	90 352,23 \$	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1298855	24 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.02 - ProContact - Acquisition de serveur UCS pour l'hébergement d'application tel que Simon, évaluation foncière - Gré à gré à 3 soumissions - Sabrina Aimene - 2018-09-20	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 540,06 \$	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	26 SEPT. 2018	SEGUIN, EVA	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1 301,26 \$	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	26 SEPT. 2018	SEGUIN, EVA	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	24 643,20 \$	1177900
LYDIA SOKOLOFF CONSEIL INC.	1295329	05 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68094 - Lydia Sokoloff Conseils - Prestation de service en gestion du changement au projet de la gestion vestimentaire pour l'effectif de la sécurité publique - gré à gré 3 soumissions - Benoit Pinard - 2018-09-04 - STI	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	26 827,24 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1299784	28 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72080.03 - Réseau sans fil de transmission de données SIM (LTE/UMTS) - Rogers - Prestation de services techniques et support du pilote LTE à Ordinateurs véhiculaires Dell - gré à gré - seul fournisseur à fournir outils requis - STI	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	22 500,39 \$	
VALIANTYS INC.	1296278	11 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	61000.09 - Valiantys - Support technique de 2000 licences JIRA/CONFLUENCE du 2018-09-13 au 2019-09-12 pour mise à jour et accès à logger des incidents - gré à gré 3 soumissionnaires - Georges Dion - 2018-09-06	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 112,21 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode18	10 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 18 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 068,36 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode19	18 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 19 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 565,09 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180350	05 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0350	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 771,67 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180351	05 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0351	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 708,68 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180364	18 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0364	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 393,71 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180365	18 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0365	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 771,67 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180368	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0368	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 897,65 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180375	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0375	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 834,66 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180377	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0377	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 645,68 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180378	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0378	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 141,74 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180379	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0379	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180380	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0380	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOUISE PHILIBERT	lp18090703	10 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2018 - Facture # lp-180907-03	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 217,34 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode18	10 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 18 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	18 183,52 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode19	18 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 19 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 244,64 \$	
RENEE DUPRAS	201835	05 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-35	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 349,79 \$	
RENEE DUPRAS	201836	18 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-36	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 561,75 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9662461042	05 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	34 719,42 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9663136497	06 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	23 018,94 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9663152946	05 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 18-08-2018 @ 24-08-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 947,97 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9663776091	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	30 680,47 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9663793110	11 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 25-08-2018 @ 31-08-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 712,71 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9664344458	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	25 187,24 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9664356000	18 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 01-09-2018 @ 07-09-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 457,42 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9664959717	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	22 761,70 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9664972170	25 SEPT. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 08-09-2018 @ 14-09-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 577,07 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	146712	12 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002104	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 687,84 \$	
ME CLAUDE CHAMBERLAND	0131369	18 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-000478	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 080,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MELANCON MARCEAU GRENIER ET SCORTINO	50009026262162	13 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais de justice dossier; 16-002247	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 104,04 \$	
ME OMER CARRIER	2016013	21 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier police PDC2	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 973,33 \$	
ME PIERRE TEASDALE	180815	21 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais d'avocats dossier;police PDC-1	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 756,91 \$	
PME MTL GRAND SUD-OUEST	de180823	04 SEPT. 2018	COLLIN, MARIO	COMPTE BUDGÉTAIRE INVALIDE Addenda à la convention de prêt et cession de créances, lequel vise la transfert des actifs CLD en provenance du CLD Verdun	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 287,37 \$	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal201808	05 SEPT. 2018	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	8 013,15 \$	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30097	07 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 460,66 \$	
SOLUTIONS EPCC INC	201808	06 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques- frais ingénieur/ dossier; 17-002947	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 628,63 \$	
EXPO ENTREPRENEURS	1187952001180901	22 SEPT. 2018	BOUGIE, DANIEL	GDD 1187952001 Contribution financière afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs. 1er versement/5.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	200 000,00 \$	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de180905	05 SEPT. 2018	COLLIN, MARIO	Remise des taxes sur acquisition (4) immeuble(s)	Gestion et planification immobilière	Autres - Transport	57 284,08 \$	
HYDRO-QUEBEC	733967	22 SEPT. 2018	BOUDREAU, DANIEL	Hydro Quebec Facture signée at approuvée par IC Daniel Farias le 21 septembre	Police	Activités policières	2 532,41 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20180926obs	27 SEPT. 2018	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 895,50 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180821	06 SEPT. 2018	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 500,00 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180905enqspec	06 SEPT. 2018	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse DCO	Police	Activités policières	4 340,00 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180905estabac	05 SEPT. 2018	DUBOIS, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 452,80 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180906enqspec	06 SEPT. 2018	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse DCO	Police	Activités policières	4 320,00 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	ps74887	19 SEPT. 2018	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 000,00 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	ps85329	06 SEPT. 2018	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 000,00 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	201802591	12 SEPT. 2018	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	15 905,61 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20180859	12 SEPT. 2018	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	2 152,24 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015782018	12 SEPT. 2018	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	4 724,44 \$	
BELL CANADA	52621825320180901	18 SEPT. 2018	VALCOURT, NANCY	Facture mensuelle Bell 526 Septembre 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,18 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1922088053	18 SEPT. 2018	VALCOURT, NANCY	Facture mensuelle Rogers (entente cadre #1137408) Août 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	308,11 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1922088053	18 SEPT. 2018	VALCOURT, NANCY	Facture mensuelle Rogers (entente cadre #1137408) Août 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 941,13 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1922088053	18 SEPT. 2018	VALCOURT, NANCY	Facture mensuelle Rogers (entente cadre #1137408) Août 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	4 438,90 \$	
ELVIRA GRECO	rmi000136953000137 1590003	22 SEPT. 2018	Système RECLAM	ELVIRA GRECO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006239, sur la liste de paiement 1809IA001 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 \$	
Totale:							4 319 667,23 \$	

Commission permanente sur l'inspecteur général

**Commentaires et recommandations faisant suite au
Rapport biennuel de l'inspecteur général
pour l'exercice du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.**

Rapport déposé au conseil municipal
le 22 octobre 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 25 octobre 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

*Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

Vice-présidents

*M. Michel Gibson
Ville de Kirkland*

*Mme Patricia R. Lattanzio
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges –
Notre-Dame-Grâce*

*M. Alan DeSousa
Arrondissement de Saint-Laurent*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève*

*M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève*

*M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal*

Montréal, le 22 octobre 2018

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général du rapport intitulé *Rapport biennuel pour l'exercice du 1^{er} janvier au 30 juin 2018*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Barbe
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 17 septembre 2018, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public son premier rapport semi-annuel portant sur les six premiers mois de 2018.

L'inspectrice générale par intérim, Me Brigitte Bishop, et l'inspecteur général adjoint, M. Michel Forget, ont présenté ce rapport à la Commission le 27 septembre 2018.

Les membres de la Commission ont par la suite échangé entre eux sur ce rapport et convenu d'un certain nombre de recommandations.

LE RAPPORT

Le premier Rapport semi-annuel du BIG est l'occasion de rendre compte des interventions de la division des analyses et pré-enquêtes mise en place au cours de la dernière année et de présenter deux dossiers d'enquêtes approfondies.

Par la mise sur pied de cette nouvelle division, le Bureau de l'inspecteur a confirmé son intention d'agir, lorsque possible, en amont de l'octroi d'un contrat. En intervenant ainsi durant la période d'affichage des appels d'offres, les divers responsables contractuels de la Ville ont la possibilité de corriger le tir, tout en poursuivant les processus d'adjudication des contrats. Ce faisant, la Ville évite de faire face à des situations problématiques pouvant engendrer des frais additionnels, des reports de travaux, des annulations de contrats ou encore des poursuites judiciaires.

Deux problématiques ont particulièrement attiré l'attention du BIG au cours des six premiers mois de l'année : l'inclusion de clauses liées à l'expérience des soumissionnaires et les spécifications des produits dans les documents d'appel d'offres. Le BIG comprend que le recours à de telles exigences peut être nécessaire, mais est d'avis qu'il faudrait y recourir avec circonspection.

Par ailleurs, le BIG a mené une enquête plus approfondie portant sur l'industrie du trottoir. Les enquêteurs ont pu constater que cette industrie, dont la réputation passée n'était pas la meilleure, est désormais plus ouverte et concurrentielle. Néanmoins, en raison du récent passé trouble de ce secteur d'activités et des investissements majeurs, actuels et annoncés, de la Ville dans ces infrastructures, le BIG considère qu'il s'agit encore d'un domaine vulnérable et compte donc demeurer vigilant à son endroit et le suivre de près.

La dernière partie du rapport porte sur la surveillance de l'exécution des contrats. Dans le cadre de ces opérations, les chargés d'enquête du BIG ont effectué un nombre important de visites sur les différents chantiers de resurfaçage des routes et de reconstruction des trottoirs sur le territoire de la Ville de Montréal. Ils ont rencontré une multitude d'intervenants et ont pu constater diverses irrégularités liées à la surveillance du respect des exigences des devis techniques.

Ces irrégularités ont été portées à l'attention des responsables de la surveillance des travaux sur ces divers chantiers. Le rapport est l'occasion de présenter une vue d'ensemble des manquements relevés, de même qu'exposer leurs conséquences possibles.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Lors du dépôt de son rapport annuel de 2017, le BIG avait fait part de l'intention de déposer en milieu d'année un rapport semi-annuel dans la foulée de la création d'une division dédiée aux analyses et pré-enquêtes. Pour la Commission, il s'agit d'une initiative intéressante qui met l'accent sur le travail d'analyse et de recherche préalable aux enquêtes du BIG qui font l'objet de rapports ponctuels et sont présentés à la Commission. Il convient de souligner cette initiative.

Ce rapport permet également de découvrir et d'apprécier le travail mené en amont des enquêtes et des rapports.

Si, comme il se doit, le BIG fait état de situations irrégulières en lien avec la surveillance des travaux, il met aussi en lumière le travail des employés municipaux et les bonnes pratiques adoptées par la Ville.

Le rapport du BIG attire l'attention sur la question de la vérification des autorisations de l'Autorité des marchés financiers (AMF) des sous-traitants sur les chantiers. Il semble y avoir des pratiques différentes à ce sujet. Dans certains cas, les unités d'affaires demandent que les sous-traitants soient identifiés dans les documents d'appel d'offres, ce qui permet de vérifier en amont s'ils possèdent leur autorisation de l'AMF lorsque requis. Dans bien des cas, l'identité des sous-traitants n'est connue que lors de la rencontre de démarrage du chantier, ce qui rend la vérification des autorisations plus compliquée. Il conviendrait de viser une certaine harmonisation des pratiques en cette matière.

La question des estimations des coûts des contrats a aussi attiré l'attention du BIG. La Ville utilise depuis longtemps un système basé sur l'historique des prix. On ajuste les prix obtenus dans des appels d'offres passés en fonction de la hausse du taux d'inflation et cela devient l'estimation. La Commission partage le point de vue du BIG à l'effet que cette approche n'est pas la meilleure. En prenant en considération des prix obtenus lors d'appels d'offres antérieurs (prix potentiellement gonflés par un système de collusion) on fait en sorte d'établir des estimations qui sont éloignées de la réalité des marchés. Depuis quelques années, des unités d'affaires ont opté pour une approche d'estimation reposant sur la détermination du juste prix pour les services et travaux demandés. Si cette approche d'estimation demande plus d'effort au départ, elle est plus susceptible de refléter la réalité actuelle des prix et de mieux mesurer la pertinence des soumissions reçues.

Le rapport s'attarde, avec raison, à un point faible de la gestion des contrats : les longs délais de paiement des fournisseurs. Il convient de souligner que le Service des finances et le Service des technologies de l'information travaillent depuis plusieurs mois

à mettre en place un système plus efficace réduisant les délais de paiement aux fournisseurs.

Pour la Commission, cette initiative est essentielle et doit être menée à terme dans les meilleurs délais. En effet, il n'est pas déraisonnable de croire que la lenteur proverbiale de la Ville dans le paiement des factures est prise en compte par les entrepreneurs dans l'établissement du prix de leurs soumissions... et ce n'est pas nécessairement à l'avantage de la Ville.

Une bonne partie du rapport du BIG s'intéresse au travail des surveillants de chantier. Le BIG a procédé à quatre-vingt-trois opérations de surveillance en lien avec des travaux de resurfaçage des routes et de réfection des trottoirs. Il y a constaté une panoplie d'irrégularités illustrées aux pages 14 à 19 du rapport. Il a aussi noté que le climat de travail sur les chantiers représentait parfois de sérieux défis pour les surveillants et les techniciens.

Pour la Commission, il est certain que des mesures devront être mises en place pour tenir compte de cette réalité. Les surveillants ont un rôle essentiel à jouer, rôle souvent rendu difficile par les pressions exercées par les entrepreneurs.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspectrice générale par intérim, Me Brigitte Bishop, et les membres de son équipe. Elle salue la mise en place de la division des analyses et pré-enquêtes au sein du BIG et souligne la qualité du travail effectué par cette équipe.

La Commission fait les recommandations suivantes portant essentiellement sur les enquêtes approfondies exposées dans le rapport du BIG.

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la gestion de la sous-traitance sur les divers chantiers de la Ville de Montréal et les constats du BIG à ce sujet, notamment en ce qui a trait aux situations où l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est requise pour des sous-traitants;

R-1

Que l'Administration mette en place une procédure uniforme pour assurer que l'identification des sous-traitants et la vérification de leur autorisation de l'AMF, le cas échéant, soient complétées avant la rencontre de démarrage d'un contrat.

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de réaliser les meilleures estimations possibles durant les périodes d'appel d'offres;

R-2

Que l'Administration s'assure que les unités d'affaires établissent leurs estimations en utilisant la méthode du juste prix plutôt que de se baser sur l'historique des prix.

CONSIDÉRANT les efforts déployés par l'Administration pour réduire les délais de paiement des fournisseurs;

CONSIDÉRANT la réputation de la Ville de Montréal en ce qui a trait aux délais de paiement de ses fournisseurs;

R-3

Que l'Administration poursuive avec diligence ses efforts pour réduire de manière substantielle les délais de paiement des fournisseurs.

CONSIDÉRANT les constats du BIG en ce qui a trait à la surveillance des chantiers de resurfacement des routes et de reconstruction des trottoirs;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel des surveillants de chantier et les responsabilités liées à leur travail;

CONSIDÉRANT le contexte parfois difficile dans lequel les surveillants de chantier interviennent;

CONSIDÉRANT certaines situations passées où les règles contractuelles n'ont pas été respectées par les entrepreneurs et où des non-conformités ont été tolérées;

R-4

Que l'Administration prenne les mesures appropriées pour assurer un meilleur contrôle des relations sur le terrain entre les exécutants des contrats et les personnes chargées de la surveillance des chantiers.

R-5

Que l'Administration prenne les mesures appropriées pour faire en sorte d'éviter les possibles liens d'affaires croisés entre les entrepreneurs et les firmes chargées de la surveillance des travaux sur un même chantier.



Commission permanente sur le transport et les travaux publics

Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
du 22 octobre 2018
et au conseil d'agglomération
du 25 octobre 2018**



Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENTE

Mme Marie Plourde

*Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau
Mont-Royal*

VICE-PRÉSIDENTS

Mme Paola Hawa

*Maire
Ville de Sainte-Anne-de-
Bellevue*

M. Aref Salem

*Conseiller de la Ville
Arrondissement de Saint-
Laurent*

MEMBRES

Mme Marianne Giguère

*Conseillère de la Ville
Arrondissement Le Plateau
Mont-Royal*

M. Christian Larocque

*Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de l'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

M. Michel Gibson

*Maire
Ville de Kirkland*

M. Pierre L'Heureux

*Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

Mme Marie-Andrée Mauger

*Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

M. Peter McQueen

*Conseiller de la Ville
Arrondissement Côte-des-
Neiges –Notre-Dame-de-Grâce*

M. Hadrien Parizeau

*Conseiller de la Ville
Arrondissement d'Achatsic -
Cartierville*

Mme Valérie Patreau

*Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont*

Montréal, le 22 octobre 2018

*Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6*

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics, le rapport et les recommandations découlant de la résolution CM16 0628 visant à identifier les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -

*Marie Plourde
Présidente*

- Original signé -

*Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
LE PROCESSUS D'ÉTUDE	6
LES RECOMMANDATIONS	9
CONCLUSION	12
ANNEXE 1	13
ANNEXE 2	16
ANNEXE 3	17

INTRODUCTION

Le 17 mai 2016, la Commission permanente sur le transport et les travaux publics (ci-après, la Commission) a reçu du conseil municipal le mandat d'étudier la motion de l'opposition officielle visant à identifier les enjeux et défis liés à l'arrivée future des véhicules automatisés (VA) à Montréal. La résolution adoptée se trouve à l'**annexe 1** du présent rapport.

La question a été étudiée au cours de six séances de travail qui se sont déroulées entre janvier et septembre 2018. Évaluant que la question de l'arrivée des VA aura un impact à l'échelle de toute l'île de Montréal, notamment sur l'offre de transport collectif, la Commission a choisi de siéger à onze (11) membres, incluant ainsi les deux représentants des villes liées de l'agglomération de Montréal dans la réflexion.

Certes, de nombreuses incertitudes demeurent quant au rythme de développement des VA. Leur présence sur nos routes, bien qu'annoncée dans les médias, semble encore relever de la science-fiction pour plusieurs. La Commission souhaite donc attendre les résultats concrets de projets pilotes sur le territoire montréalais avant de solliciter une contribution citoyenne. C'est pour cette raison que la Commission a choisi d'étudier ce dossier à huis clos.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE

La Division de la planification des transports et de la mobilité de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal était responsable d'alimenter la Commission sur cet enjeu émergent et encore peu documenté. Puisque la connaissance à l'interne devait être développée, un groupe de travail composé de professionnelles et de professionnels de différents services de la Ville de Montréal a été mis sur pied avec pour mandat :

- d'assurer une veille au niveau du développement des véhicules automatisés (technologie, réglementation et projet pilotes);
- de discuter des enjeux liés à l'arrivée des véhicules connectés et des véhicules autonomes;
- de se concerter dans la définition d'une vision et la réalisation des plans d'action au sujet des véhicules automatisés.

Avec comme trame de fond la mise à jour du plan de transport de la Ville de Montréal, CIMA+ et Polytechnique Montréal ont été mandatés pour réaliser une recherche prospective permettant d'alimenter à la fois le groupe de travail et la Commission sur les nombreuses questions que soulève l'arrivée de ces véhicules en milieu urbain. Leur étude s'est déroulée entre juillet 2017 et janvier 2018.

La Commission a procédé en trois étapes pour étudier ce mandat. Premièrement, elle a pris connaissance des résultats de l'étude réalisée par CIMA+ et Polytechnique Montréal. Deuxièmement, elle a reçu une présentation sur le plan d'action de la Ville de Montréal visant à se préparer à l'arrivée des véhicules automatisés. Troisièmement, elle a eu un échange avec un spécialiste en intelligence artificielle. Ces trois étapes sont résumées ci-après.

1. Présentation de l'étude de CIMA+ et Polytechnique Montréal

La synthèse de l'étude a été présentée à la Commission le 15 mars 2018, par M. Pascal Lacasse et Mme Christine Théberge-Barrette de la Division de la planification des transports et de la mobilité. Les commissaires se sont d'abord familiarisés avec différents concepts, dont les véhicules automatisés (VA) qui sont définis comme *les véhicules équipés de technologies leur permettant de reconnaître leur environnement pour être en mesure de prendre des décisions et automatiser certaines ou toutes les tâches de conduite*¹. Les niveaux d'automatisation des véhicules ont été élaborés par SEA International, une association d'ingénieurs. Le tableau résumant les 5 niveaux d'automatisation se trouve à l'**annexe 2** du présent rapport.

Le portrait de la situation actuelle a ensuite été présenté à la Commission, détaillant les composantes de la mobilité susceptibles d'être affectées par l'arrivée des VA. Les rôles actuels de chaque palier de gouvernement et les stratégies d'adaptation de six villes situées ailleurs au Canada, aux États-Unis et aux Pays-Bas ont également été présentés. Le portrait incluait aussi une analyse des orientations touchant à la mobilité tant à Montréal qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Enfin, les commissaires ont pris connaissance des conclusions de l'exercice réalisé sur les forces, faiblesses, opportunités et défis liés à l'arrivée des VA pour la Ville de Montréal.

2. Plan d'action de la Ville de Montréal pour se préparer à l'arrivée des véhicules automatisés (VA)

Les conclusions de l'étude de CIMA+ et Polytechnique Montréal confirme l'importance pour Montréal de se préparer adéquatement au VA, afin de *mettre l'innovation au service du citoyen dans le respect de ses objectifs et orientations*².

Le groupe de travail a ainsi reçu le mandat d'élaborer un plan d'action dont les grandes lignes ont été présentées à la Commission, le 10 mai 2018. Ce plan comprend sept (7) actions regroupées en deux (2) sections, soit la planification de l'arrivée des VA et la collaboration avec les acteurs du transport, notamment pour prioriser des projets pilotes rendus possibles dans le cadre de la Politique de mobilité durable ainsi que du Plan d'action 2018-2023 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

En matière de planification, Montréal entend plus précisément :

- Adopter un positionnement quant au développement des VA, cohérent avec l'atteinte de ses objectifs de développement durable;
- Élargir la consultation pour identifier les attentes du public et des partenaires envers le développement des VA, à partir du positionnement proposé par Montréal;
- Étudier les implications du transport électrique autonome sur l'urbanisme et les infrastructures.

En matière de collaboration, Montréal souhaite :

- Inciter les opérateurs de transport public à réfléchir au positionnement de leur offre de transport en incluant les VA;

¹ Source : Ville de Montréal, présentation à la Commission sur le transport et les travaux publics, 15 mars 2018

² Source : Ville de Montréal, présentation à la Commission sur le transport et les travaux publics, 10 mai 2018

- Établir un cadre de collaboration avec le gouvernement du Québec au sujet de la réglementation des VA;
- Tenir des projets pilotes qui répondent au positionnement souhaité pour les VA à Montréal et en faire le suivi et l'évaluation;
- Collecter et valoriser les données recueillies dans le cadre des projets pilotes.

Les grandes lignes du plan d'action ont été accueillies favorablement par les commissaires qui ont d'ailleurs adhéré unanimement au positionnement proposé par le groupe de travail, en particulier la priorisation de l'utilisation des VA électriques, partagés et complémentaires à l'offre de transport collectif.

3. Échange sur la promesse de l'intelligence artificielle appliquée aux VA : entre réalisme, utopie ou dystopie

En juin 2018, avant de compléter ses travaux, la Commission a reçu M. Yoshua Bengio, professeur titulaire de la Chaire de recherche du Canada en algorithmes d'apprentissage statistique à l'Université de Montréal. L'objectif de la rencontre était de permettre aux commissaires de discuter plus largement des liens entre l'intelligence artificielle, les véhicules autonomes et l'aménagement urbain. Les questions des commissaires ont également porté sur la préparation et le leadership que devrait exercer Montréal pour accueillir les véhicules automatisés sur son territoire et le temps estimé pour un tel déploiement des VA en milieu urbain.

Au cours de cet échange, les commissaires et membres du groupe de travail invités à participer à la rencontre se sont vus confirmer ou encore ont pris conscience de plusieurs incontournables :

- L'encadrement de l'accès aux données et leur utilisation dans le respect de la vie privée;
- L'intégration des VA dans le système global de la mobilité à Montréal;
- La contribution souhaitée des VA au bien collectif, en matière de sécurité des déplacements et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Une expertise professionnelle à développer en intelligence artificielle appliquée, de façon à tirer profit du potentiel des VA à Montréal;
- Une veille de l'évolution des standards de communication entre objets, dans l'industrie des VA;
- La nécessité d'assouplir les processus municipaux pour saisir l'opportunité de devenir un laboratoire d'innovation;
- La prudence nécessaire de la part des pouvoirs publics, afin d'éviter les dérives potentielles de cette nouvelle technologie.

Satisfaite de ses travaux et jugeant détenir suffisamment d'informations, la Commission a finalement finalisé et adopté ses recommandations, le 13 septembre 2018. L'**annexe 3** liste les personnes ressources et les invités ayant accompagné les travaux de la Commission. Quant aux recommandations adoptées, elles sont présentées intégralement dans la prochaine section.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE TRANSPORT ET LES TRAVAUX PUBLICS formule les recommandations suivantes :

Résolution CM16 0628 : Identifier les enjeux et défis de l'arrivée future des véhicules automatisés à Montréal

Mise en contexte

Les commissaires ont amorcé les travaux liés au présent mandat en janvier 2018. Ils et elles ont obtenu la collaboration des représentants de la division de la planification des transports et de la mobilité du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) à quatre reprises.

Lors de ces séances de travail, la démarche retenue ainsi que les conclusions d'une étude commandée sur le sujet et un projet de plan d'action leur ont été dévoilés. À ces occasions, en plus d'entendre les présentations techniques, les commissaires ont eu l'occasion d'échanger avec les experts de la Ville de Montréal afin de développer une meilleure compréhension des enjeux et défis de l'arrivée future des véhicules automatisés (VA) à Montréal. Les commissaires ont également rencontré M. Yoshua Bengio, professeur titulaire de la Chaire de recherche du Canada en algorithmes d'apprentissage statistique, pour saisir davantage l'évolution des véhicules autonomes du point de vue de l'intelligence artificielle et les avantages et défis.

À la suite de ces séances de travail, les commissaires comprennent mieux les enjeux et défis liés à l'arrivée des VA à Montréal et sont satisfaits des grandes lignes du projet de Plan d'action présenté et visant à s'y préparer. Les membres de la Commission partagent la vision proposée par le Groupe de travail interne composé de professionnels de la Ville de Montréal. Cette vision privilégie les véhicules automatisés collectifs qui offrent un service complémentaire au réseau de transport collectif de Montréal. L'approche retenue, où l'on veillera à anticiper et à limiter les impacts négatifs de l'arrivée des VA, semble prudente et adéquate compte tenu du niveau d'incertitudes tant sur le plan technologique et technique qu'en matière d'acceptabilité sociale.

D'ailleurs, compte tenu de ces incertitudes et de la rapidité avec laquelle la connaissance évolue dans le domaine, la Commission sur le transport et les travaux publics entend tenir périodiquement des assemblées publiques d'information pour présenter les résultats des projets pilotes de VA et pour recueillir les commentaires citoyens sur cette technologie.

Avantages, enjeux et défis identifiés

La Commission fait sienne les conclusions qui lui ont été présentés par le SMVT, soit que l'arrivée des VA va provoquer une révolution dans plusieurs sphères de la vie quotidienne, que ce soit sur le plan de la mobilité et de la sécurité, de l'environnement, de la gouvernance et du financement, du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la transformation sociale.

De nombreux avantages pourraient ainsi découler de cette nouvelle technologie, notamment l'amélioration de la sécurité des déplacements; l'augmentation des options de déplacement; la fluidification de la conduite sur le réseau; la collecte de données en temps réel pour mieux comprendre l'utilisation du réseau; la création d'emplois dans certains secteurs technologiques; l'augmentation de l'usage des transports collectifs, grâce au développement d'une offre de mobilité pour parcourir le dernier kilomètre; l'amélioration de la mobilité interquartier; la diminution du taux de possession automobile et la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des déplacements quotidiens.

Cependant, plusieurs inconnues demeurent, incitent Montréal à la prudence et l'invitent à bien se préparer afin d'éviter que les VA n'entraînent au contraire la stimulation de l'étalement urbain, la hausse du nombre de déplacements des voitures sans passagers, l'augmentation des problèmes de congestion, la possibilité de piratage du système de conduite, les enjeux de confidentialité de la vie privée par les données générées, la diminution du nombre d'emplois dans les secteurs liés à la conduite et, enfin, la diminution des revenus municipaux liés à l'utilisation de l'automobile.

Enfin, les commissaires constatent l'ampleur du travail nécessaire pour permettre à Montréal de se préparer adéquatement et en continu à l'arrivée des VA, ce qui nécessite la contribution de professionnels détenant des expertises variées.

Recommandations

CONSIDÉRANT ce qui précède, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-1. Exiger que tous les projets pilotes de VA encadrés par la Ville de Montréal dont le niveau d'autonomie est de 4 ou 5³ soient destinés au transport collectif.**
- R-2. Exiger que tous les projets pilotes prévoient les conditions d'utilisation et de partage des données anonymisées qui seront recueillies, afin de protéger la vie privée et d'alimenter la recherche et la connaissance à Montréal.**
- R-3. Inviter le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à se doter de la réglementation nécessaire pour protéger les données personnelles recueillies par les VA, en s'inspirant du règlement et de la Politique adoptés par l'Union européenne⁴ qui stipulent que les données demeurent la propriété des usagers qui les produisent.**

³ Les niveaux d'automatisation des véhicules ont été élaborés par SEA International, une association d'ingénieurs. On retrouve le tableau résumant les 5 niveaux d'automatisation à l'annexe B du document fédéral intitulé [Essais des véhicules hautement automatisés au Canada. Lignes directrices à l'intention des organismes d'essais](#), Transport Canada, 2018, p. 20. En résumé, au **niveau 4**, une voiture peut exécuter seule certaines tâches sans que le conducteur ait besoin de reprendre le contrôle du véhicule, mais seulement dans certains environnements. Au **niveau 5**, le véhicule peut effectuer toutes les tâches et dans n'importe quelles circonstances.

⁴ « Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données », <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>, Union européenne, 27 avril 2016, entré en vigueur le 25 mai 2018.

R-4. Élargir et formaliser le groupe de travail multidisciplinaire de professionnels piloté par la Ville de Montréal, en réunissant à la fois les experts de la Ville de Montréal, de la Société de transport de Montréal (STM) et du milieu de la recherche, pour éclairer les décisions du responsable des transports au comité exécutif quant aux mesures concrètes à prendre afin d'encadrer l'arrivée des VA.

Plus spécifiquement, cette équipe aura pour mandat de :

- Effectuer une veille technologique sur l'évolution des VA et des standards de communication entre objets, car il s'agit d'un domaine en évolution rapide;
- Effectuer une veille sur la réglementation adoptée dans les villes qui partagent la vision de développement de Montréal et adapter au besoin la réglementation montréalaise pour encadrer l'arrivée des VA afin de limiter les impacts négatifs sur les infrastructures de transport et sur l'aménagement du domaine public;
- Documenter en continu les impacts sociaux, environnementaux et économiques découlant de l'arrivée des VA;
- Analyser les données recueillies dans le cadre des projets pilotes et évaluer les conséquences du déploiement des VA à grande échelle;
- Veiller à ce que les enjeux liés à l'arrivée des VA collectifs soient pris en compte dans la mise à jour du plan de transport de la Ville de Montréal;
- Collaborer en continu avec les partenaires privés de la mobilité partagée;
- Présenter annuellement au conseil municipal le bilan des travaux accomplis.

Sur une proposition de Mme Valérie Patreau, appuyée de M. Pierre L'Heureux, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de la séance de travail du 13 septembre 2018.

CONCLUSION

La Commission sur le transport et les travaux publics tient à remercier Mme Christine Théberge-Barrette, ingénieure et M. Pascal Lacasse, chef de la division de la planification des transports et de la mobilité du Service de la mise en valeur du territoire pour leur accompagnement rigoureux et leurs judicieux conseils dans la réalisation de ce mandat complexe et prospectif où de nombreuses inconnues demeurent.

Les commissaires souhaitent également remercier tout spécialement M. Yoshua Bengio qui a patiemment répondu aux nombreuses questions des commissaires et des membres du groupe de travail de Montréal, lors d'une rencontre fort instructive pour l'ensemble des participants.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal.

Résolution du conseil municipal



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 mai 2016
Séance tenue le 17 mai 2016

Résolution: CM16 0628

Motion de l'opposition officielle pour préparer l'arrivée des véhicules autonomes à Montréal

Attendu que les véhicules autonomes, en circulation aux États-Unis, ont déjà effectué plus de 1,5 millions de kilomètres sur leurs routes soit l'équivalent de 75 années de conduite pour un conducteur moyen;

Attendu qu'on recense aussi de nombreuses autres avancées au Canada, au Royaume-Uni, à Singapour et dans d'autres pays qui donnent un coup d'accélérateur au développement de ces véhicules;

Attendu que la commercialisation à grande échelle des véhicules autonomes est prévue entre 2017 et 2020;

Attendu la nécessité de mettre à jour la réglementation pour suivre l'évolution rapide de la technologie, 4 états américains et la capitale (Nevada, Floride, Californie, Michigan, Washington D.C.) ont déjà adopté des lois pour permettre les voitures autonomes;

Attendu qu'à mesure qu'ils se répandront, ils auront des effets sur les infrastructures, sur l'aménagement des villes, sur le développement urbain et économique, sur la congestion, sur les transports collectifs et actifs, sur le transport des marchandises, etc.;

Attendu que les données agrégées amassées par l'utilisation des véhicules autonomes vont avoir une valeur inestimable pour la planification des transports, le développement urbain et économique dans nos villes;

Attendu que la ville a déjà amorcé un premier jet d'une politique sur le stationnement sans considérer l'arrivée imminente des véhicules autonomes;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'étudier tous les effets positifs et négatifs de l'arrivée des véhicules autonomes afin que la ville puisse bien se préparer et se positionner.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Richard Bergeron

d'amender le texte du « Résolu » de la motion présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal ».

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, accepte la proposition d'amendement mais questionne le sens du mot « éventuelle » dans ladite proposition.

Un débat restreint s'engage sur la signification du mot « éventuelle ».

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter un sous-amendement à l'amendement des conseillers Salem et Bergeron afin de remplacer le mot « éventuelle » par « future ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare l'amendement des conseillers Salem et Bergeron, sous-amendé par les conseillers Miele et Salem recevable.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Le conseiller Sauvé utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 20 mai 2016

ANNEXE 2

ANNEXE B : NIVEAUX D'AUTOMATISATION

Le tableau suivant a été tiré de *Surface Vehicle Recommended Practice : Taxonomy and Definitions for Terms Related to Driving Automation Systems for On-Road Motor Vehicles*, J3016 (2016) avec la permission de SAE International. Ce document peut être consulté gratuitement sur le site Web de SAE International : www.sae.org

NIVEAU	NOM	DÉFINITION NARRATIVE	TCD		TDC D'URGENCE	DCO
			Contrôle soutenu latéral et longitudinal des mouvements du véhicule	DIOE		
LE CONDUCTEUR EFFECTUE UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ DES TCD						
0	AUCUNE AUTOMATISATION DE CONDUITE	Le conducteur effectue toutes les TCD, même lorsqu'elles sont aidées de systèmes de sécurité actifs	Conducteur	Conducteur	Conducteur	s. o.
1	AIDE À LA CONDUITE	L'exécution soutenue et spécifique au DCO par des systèmes de conduite automatisés de la sous-tâche de contrôle latéral ou longitudinal des mouvements du véhicule des TCD (mais pas les deux en même temps) en s'attendant à ce que le conducteur effectue le reste des TCD	Conducteur et système	Conducteur	Conducteur	Limité
2	AUTOMATISATION DE CONDUITE PARTIELLE	L'exécution soutenue et spécifique au DCO par des systèmes de conduite automatisés de la sous-tâche de contrôle latéral et longitudinal des mouvements du véhicule des TCD en s'attendant à ce que le conducteur effectue la sous-tâche de DIOE et supervise les systèmes de conduite automatisés	Système	Conducteur	Conducteur	Limité
SCA (« SYSTÈMES ») EFFECTUE TOUTES LES TCD (ALORS QU'IL EST ACTIVÉ)						
3	AUTOMATISATION DE LA CONDUITE CONDITIONNELLE	L'exécution soutenue et spécifique au DCO par des SCA de toutes les TCD dans l'attente que l'utilisateur prêt aux TCD d'urgence soit réceptif aux demandes émises par le SAC afin d'intervenir, ainsi qu'aux défaillances de systèmes pertinentes à l'exécution des TCD dans d'autres systèmes de véhicule, et interviendra de façon appropriée.	Système	Système	Utilisateur prêt pour l'urgence (devient le conducteur lors de l'urgence)	Limité
4	AUTOMATISATION DE LA CONDUITE IMPORTANTE	L'exécution soutenue et spécifique au DCO par des SCA de toutes les TCD et les TDC d'urgence sans attendre qu'un utilisateur réponde à une demande d'intervention.	Système	Système	Système	Limité
5	AUTOMATISATION DE LA CONDUITE COMPLÈTE	L'exécution soutenue et inconditionnelle (c.-à-d., pas spécifique au DCO) par des SCA de toutes les TCD et des TCD d'urgence sans s'attendre à ce qu'un utilisateur réponde à une demande d'intervention	Système	Système	Système	Illimité

Source : [Essais des véhicules hautement automatisés au Canada. Lignes directrices à l'intention des organismes d'essais](#), Transport Canada, 2018, p. 20.

ANNEXE 3

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

M. Gilles Dufort, chef de la division de la planification des transports et de la mobilité, Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) (jusqu'en février 2018)

M. Pascal Lacasse, chef de la division de la planification des transports et de la mobilité, SMVT (depuis mars 2018)

Mme Christine Théberge, ingénieure, division de la planification des transports et de la mobilité, SMVT

Personne-ressource invitée par la Commission sur le transport et les travaux publics

M. Yoshua Bengio, professeur titulaire de la Chaire de recherche du Canada en algorithmes d'apprentissage statistique

Personnes invitées à participer à la rencontre avec M. Yoshua Bengio

M. François Thibodeau, ingénieur, Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)

Mme Véronique Dufort, conseillère en planification, Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM)

Mme Dina Asaad, chargée de projet, Service du développement économique, SMVT

M. Yannick Roy, conseiller en planification, SIVT

M. Luc Lamontagne, directeur exécutif des technologies de l'information et de l'innovation, Société de transport de Montréal (STM)

M. Jean-Martin Thibault, directeur de la technologie, architecture, innovation et sécurité, Service des technologies de l'information (STI)

Calendrier 2019

<p>Janvier</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>1 1 2 3 4 5 6</p> <p>2 7 8 9 10 11 12 13</p> <p>3 14 15 16 17 18 19 20</p> <p>4 21 22 23 24 25 26 27</p> <p>5 28 29 30 31</p>	<p>Février</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>5 1 2 3</p> <p>6 4 5 6 7 8 9 10</p> <p>7 11 12 13 14 15 16 17</p> <p>8 18 19 20 21 22 23 24</p> <p>9 25 26 27 28</p>	<p>Mars</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>9 1 2 3</p> <p>10 4 5 6 7 8 9 10</p> <p>11 11 12 13 14 15 16 17</p> <p>12 18 19 20 21 22 23 24</p> <p>13 25 26 27 28 29 30 31</p>
<p>Avril</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>14 1 2 3 4 5 6 7</p> <p>15 8 9 10 11 12 13 14</p> <p>16 15 16 17 18 19 20 21</p> <p>17 22 23 24 25 26 27 28</p> <p>18 29 30</p>	<p>Mai</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>18 1 2 3 4 5</p> <p>19 6 7 8 9 10 11 12</p> <p>20 13 14 15 16 17 18 19</p> <p>21 20 21 22 23 24 25 26</p> <p>22 27 28 29 30 31</p>	<p>Juin</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>22 1 2</p> <p>23 3 4 5 6 7 8 9</p> <p>24 10 11 12 13 14 15 16</p> <p>25 17 18 19 20 21 22 23</p> <p>26 24 25 26 27 28 29 30</p>
<p>Juillet</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>26 1 2 3 4 5 6 7</p> <p>27 8 9 10 11 12 13 14</p> <p>28 15 16 17 18 19 20 21</p> <p>29 22 23 24 25 26 27 28</p> <p>30 29 30 31</p>	<p>Août</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>31 1 2 3 4</p> <p>32 5 6 7 8 9 10 11</p> <p>33 12 13 14 15 16 17 18</p> <p>34 19 20 21 22 23 24 25</p> <p>35 26 27 28 29 30 31</p>	<p>Septembre</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>35 1</p> <p>36 2 3 4 5 6 7 8</p> <p>37 9 10 11 12 13 14 15</p> <p>38 16 17 18 19 20 21 22</p> <p>39 23 24 25 26 27 28 29</p> <p>40 30</p>
<p>Octobre</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>40 1 2 3 4 5 6</p> <p>41 7 8 9 10 11 12 13</p> <p>42 14 15 16 17 18 19 20</p> <p>43 21 22 23 24 25 26 27</p> <p>44 28 29 30 31</p>	<p>Novembre</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>44 1 2 3</p> <p>45 4 5 6 7 8 9 10</p> <p>46 11 12 13 14 15 16 17</p> <p>47 18 19 20 21 22 23 24</p> <p>48 25 26 27 28 29 30</p>	<p>Décembre</p> <p>Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>48 1</p> <p>49 2 3 4 5 6 7 8</p> <p>50 9 10 11 12 13 14 15</p> <p>51 16 17 18 19 20 21 22</p> <p>52 23 24 25 26 27 28 29</p> <p>1 30 31</p>

	Conseil municipal – lundi 13 h et mardi si nécessaire
	Conseil d'agglomération – jeudi 17 h
	Relâche du comité exécutif
	Jours Fériés



Hôtel de Ville

Town Hall

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 26 septembre 2018, à 20h00, à l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster Sud.

**Déclaration pour mieux protéger les collectivités
contre les crimes commis avec des armes de poing,
fusils d'assault et armes semi-automatiques**

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Toronto, le 23 juillet, et celui de la Ville de Montréal, le 20 août, ont adopté chacun une résolution demandant au gouvernement fédéral d'interdire au grand public « la disponibilité, la vente, la possession et l'utilisation d'armes de poing, d'armes d'assaut et d'armes semi-automatiques au Canada », sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et des autres autorités ayant un mandat similaire de posséder des armes à feu, sous réserve des restrictions imposées par les administrations municipales, provinciales et fédérale, le cas échéant;

ATTENDU que des armes d'assaut ou des armes de poing ont été utilisées dans les attentats commis à l'École Polytechnique, en 1989, à l'Université Concordia, en 1992, au Collège Dawson, en 2006 et à la mosquée de Québec, en 2017;

ATTENDU que le projet de loi C-71, déposé le 20 mars 2018 à la Chambre des communes n'interdit pas la possession privée des armes d'assaut ou des armes de poing;

ATTENDU que selon Statistique Canada, les crimes violents impliquant des armes à feu ont augmenté de 33% entre 2013 et 2016, et que 60% de ces crimes impliquent des armes de poing;

ATTENDU que, selon les autorités policières et provinciales à travers le pays, la majorité des armes saisies dans le cadre d'activités criminelles sont maintenant des armes à feu de provenance légale, soit qu'elles aient été volées à leurs propriétaires ou revendues illégalement (ce phénomène, selon le rapport du *Illegal Firearms Task Force* de Colombie-Britannique de novembre dernier, découlant en partie de contrôles déficients sur les ventes);

ATTENDU que le rapport publié par Statistique Canada le 22 novembre 2017 précise que le nombre et le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu ont augmenté pour une troisième année consécutive au Canada;

ATTENDU que le Service de police de la Ville de Montréal et l'Association canadienne des chefs de police ont historiquement adopté des positions en faveur d'un contrôle plus serré des armes à feu au Canada;

ATTENDU qu'au cours des derniers mois, des survivants de la tuerie de la mosquée de Québec ont joint leurs voix à celles des survivants des tragédies du Collège Dawson et de l'École Polytechnique pour demander au gouvernement fédéral que les armes conçues pour tuer des humains soient interdites au grand public;

EN CONSÉQUENCE:

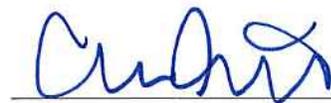
Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le conseil de ville de Montréal-Ouest demande au gouvernement canadien de renforcer le projet de loi C-71, notamment en interdisant la possession privée des armes de poing, fusils d'assaut et armes semi-automatiques, sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et des autres autorités ayant dans leur mandat de posséder des armes à feu en conformité aux obligations qui leur sont imposées au niveau municipal, provincial et fédéral.
- 2) Que le conseil de ville de Montréal-Ouest demande également au gouvernement canadien de resserrer les critères d'admissibilité pour l'obtention d'armes à feu par des membres du public en général, ceci afin d'empêcher que des individus clairement à risque ne soient autorisés à posséder des armes à feu.
- 3) Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit acheminée au ministre fédéral de la Justice, au ministre fédéral de la Sécurité publique, au député Marc Garneau, à la Ville de Montréal, à la Ville de Toronto, et aux autres municipalités de l'Agglomération.

Adoptée à l'unanimité.
#20180926-005

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 28 septembre 2018



Claude Gilbert, Greffier



Dossier # : 1185205004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-15 09:27

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185205004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et les charges réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent pour la période se terminant au mois d'août et le second, compare les revenus et les charges de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice (*Loi C-19 Loi sur les cités et villes ; art 105.4*).

La projection des revenus et des charges pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 août 2018 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des huit premiers mois de l'exercice 2018.

Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et des charges réels au 31 août 2018 - Global Ville et la projection des résultats de l'exercice 2018 au 31 août 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 août 2018, la projection des résultats de l'exercice 2018 permet d'anticiper un surplus de 64,8M\$, composé d'un surplus de 79,7 M\$ pour le volet municipal et d'un déficit de 14,9 M\$ pour le volet d'agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- une hausse anticipée des droits de mutation immobilière de 35,0 M\$ conséquemment à un marché immobilier plus actif;
- une augmentation prévue des revenus de 25,5 M\$ liée aux permis de construction;
- un revenu additionnel de 21,6 M\$ suite à l'expropriation de terrains de la Ville pour la construction du nouvel échangeur Turcot et du REM;
- des revenus liés aux contraventions en circulation et stationnement en baisse de 16,7 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires de 2018;
- une économie des dépenses des régimes de retraite de 23,5 M\$ liée à la révision actuarielle et au meilleur rendement des marchés;
- une projection des dépenses de rémunération excédant la prévision budgétaire de 16,6 M\$ expliquée principalement par le temps supplémentaire.
- une baisse de prix des matières recyclables liée à la conjoncture économique apportant un écart de (12,5 M\$);
- un déficit de 45,0 M\$ relié à l'activité de neige, toutefois compensé par l'affectation du surplus 2017 d'un montant équivalent.

Mentionnons également que les arrondissements prévoient terminer l'exercice financier 2018 avec un surplus de 23,6 M\$.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Par ailleurs, le trésorier de la Ville dépose l'état comparatif des revenus et des charges réels au 31 août 2018 - Global Ville. Ces rapports, présentés en pièce jointe au présent sommaire décisionnel, montrent les données réelles globales Ville au 31 août 2018 comparées avec celles du 31 août 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère budgétaire C/E

Tél : 514 872-5867
Télécop. : 514 872-5851

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-12

Martine HACHÉ
Chef de division - Budget

Tél : 514 872-2454
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2018-10-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-10-12

Projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018

	Surplus / (Déficit)		
	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Global*
Revenus			
Taxes	10,1	(0,6)	9,5
Paiements tenant lieu de taxes	(9,4)	-	(9,4)
Transferts	(4,3)	(32,5)	(36,8)
Services rendus	(0,8)	1,8	1,0
Imposition de droits	60,2	-	60,2
Amendes et pénalités	(0,9)	(15,8)	(16,7)
Autres revenus	5,3	10,3	15,6
Affectation de revenus	8,5	1,0	9,5
Total – Revenus*	68,9	(35,8)	33,1
Dépenses			
Dépenses par secteurs d'activités			
Services administratifs	10,0	0,6	10,6
Sécurité publique	(0,7)	(14,3)	(15,0)
Services institutionnels	(1,6)	(0,8)	(2,4)
Développement	(8,8)	31,1	22,3
Qualité de la vie	(9,6)	(1,0)	(10,6)
Concertation des arrondissements	(23,7)	-	(23,7)
Arrondissements	3,8	-	3,8
Sous-total – Dépenses par secteur d'activités	(30,6)	15,6	(15,0)
Dépenses de financement corporatives			
Service de la dette brute	(0,7)	6,9	6,2
Paiement comptant d'immobilisations	(0,5)	-	(0,5)
Sous-total – Dépenses de financement corporatives	(1,2)	6,9	5,7
Autres dépenses corporatives			
Dépenses communes	42,7	(1,6)	41,1
Sous-total – Autres dépenses corporatives	42,7	(1,6)	41,1
Total – Dépenses*	10,9	20,9	31,7
Surplus / (Déficit)*	79,7	(14,9)	64,8

* Les données ayant été arrondies, leur somme peut différer légèrement des totaux.

Résultats financiers au 31 août 2018

Analyse

Revenus

Les revenus ont totalisé 4 972 M\$, contre 4 765 M\$ en 2017, soit **une croissance de 207 M\$** ou de 4,3%.

(en milliers)

	Août 2018	Août 2017	Écart		
			\$	%	F/D
Taxes	3 450 630	3 315 148	135 482	4,1	F
Compensations tenant lieu de taxes	261 424	258 512	2 912	1,1	F
Quotes-parts	418 038	403 558	14 480	3,6	F
Transferts	221 691	206 744	14 947	7,2	F
Services rendus	184 001	192 058	(8 057)	(4,2)	D
Imposition de droits	189 581	159 320	30 261	19,0	F
Amendes et pénalités	123 510	110 045	13 465	12,2	F
Intérêts	108 606	91 161	17 445	19,1	F
Cession d'actifs à long terme	5 708	15 220	(9 512)	(62,5)	D
Cession de propriétés destinées à la revente	594	2 739	(2 145)	(78,3)	D
Autres revenus	7 750	10 289	(2 539)	(24,7)	D
Total des revenus	4 971 533	4 764 794	206 739	4,3%	F

F : Favorable

D : Défavorable

Voici les explications des écarts significatifs entre les revenus de 2018 et ceux de 2017.

Les revenus de **taxes** au 31 août 2018 se sont chiffrés à 3 450,6 M\$, **en hausse de 135,5 M\$** par rapport à 2017. Cette hausse s'explique principalement par :

- une indexation de 2,1% des charges fiscales à des fins générales qui génère un revenu additionnel de 68,6 M\$;
- une augmentation des charges fiscales de l'eau entraînant un revenu additionnel de 27,4 M\$;
- une croissance immobilière qui a généré 26,7 M\$ de revenus supplémentaires ;
- une augmentation des revenus de taxes de service des arrondissements de 5,9 M\$;
- le transfert de l'immeuble de la Maison de Radio-Canada de la catégorie « compensations tenant lieu de taxes » à la catégorie « taxable » suite à sa vente par le gouvernement fédéral à des intérêts privés (2,9 M\$).

Les **quotes-parts** perçues auprès des villes reconstituées pour le compte de l'agglomération **ont augmenté globalement de 3,6%, soit 14,5 M\$**, pour atteindre 418 M\$ en 2018. Cette variation est principalement attribuable à la hausse des dépenses en sécurité publique, en transport en commun, ainsi qu'à la fin de l'utilisation des mesures transitoires pour la TVQ et les régimes de retraite.

Les revenus de **transferts** en août 2018 s'élèvent à 221,7 M\$ alors qu'ils atteignaient 206,7 M\$ en 2017. **L'écart favorable de 14,9 M\$** s'explique par les éléments suivants :

- un écart favorable de 7,2 M\$ provenant de l'entente conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) visant la lutte contre la pauvreté;
- les revenus tirés d'un nouveau programme de subvention Réflexe Montréal pour le volet portant sur les engagements en matière de développement économique (3,7 M\$);
- le reclassement des revenus de l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'inspection des aliments de la catégorie « Services rendus » en 2017 à la catégorie « Transferts » en 2018 (3,5 M\$)
- une somme supplémentaire de 3,4 M\$ découlant de l'indexation de 4% des revenus de l'entente-cadre Réflexe Montréal;
- des revenus supplémentaires de 2,8 M\$ perçus de la Communauté métropolitaine de Montréal pour le programme AccèsLogis.

En partie contrebalancée par les baisses suivantes :

- les subventions pour le service de la dette (3,1 M\$) et
- l'entente pour favoriser l'intégration en français (1,6 M\$).

Les revenus tirés des **services rendus** ont connu une **diminution de 8,1 M\$** en 2018 pour s'établir à 184,0 M\$. Cet écart s'explique principalement par les diminutions suivantes :

- un revenu non récurrent réalisé en 2017 de 8,4 M\$ pour des réclamations de dommages et pertes;
- une diminution des revenus de la subvention du MAPAQ (2,7 M\$) suite au reclassement dans la catégorie des revenus de « transferts »;
- une diminution des demandes de révision du rôle d'évaluation en 2018 (1,5 M\$);
- une réduction de 3,8 M\$ des revenus sur les droits d'entrée suite à la fermeture du Biodôme en mars 2018 pour rénovations.

Cette diminution est contrebalancée par les hausses de revenus suivantes :

- un écart positif de 3,3 M\$ en 2018 dans les revenus de libérations syndicales causé par une sous-estimation des revenus en 2017;
- un accroissement des revenus de 5,7 M\$ sur les prêts d'employés.

Les revenus tirés de **l'imposition de droits** ont totalisé 189,6 M\$, soit une **augmentation de 30,3 M\$** en 2018 par rapport à 2017. Les droits sur les mutations immobilières ont rapporté 17,0 M\$ de plus qu'en 2017, attribuables principalement à des transactions de grande envergure pour 8,2 M\$. Quant aux revenus tirés des permis de construction et de modification, ils ont augmenté de 12,8 M\$ dont 8,1 M\$ en provenance de permis émis pour des projets majeurs dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Les revenus d'**amendes et pénalités** ont connu une **augmentation de 13,5 M\$** en 2018 pour s'établir à 123,5 M\$. Cet écart favorable s'explique principalement par :

- une augmentation de 9,8 M\$ des revenus d'amendes et de frais associés aux constats d'infraction émis par les policiers;
- une augmentation de 4,8 M\$ attribuable à l'augmentation de certaines amendes et pénalités liées aux règlements municipaux et aux lois provinciales.

Les revenus d'**intérêts** ont **augmenté de 17,4 M\$** (108,6 M\$ en 2018 vs 91,2 M\$ en 2017). Cette hausse est imputable en grande partie aux éléments suivants :

- des revenus supplémentaires de 10,0 M\$ découlant de taux de rendement plus élevés sur les placements à court terme;
- l'augmentation des remboursements d'intérêts de la Société de transport de Montréal de 5,0 M\$ occasionnée par l'émission d'emprunts additionnels.

Les revenus découlant de la **cession d'actifs à long** terme ont diminué de 9,5 M\$, principalement en raison d'un dédommagement de 9,0 M\$ reçu en 2017 à la suite d'une expropriation dans le cadre du remplacement du pont Champlain.

Résultats financiers au 31 août 2018 Analyse

Charges

Les charges ont totalisé 2 924 M\$, contre 2 904 M\$ en 2017, soit une augmentation de 20,1 M\$ ou de 0,7 %.

(en milliers)

	Août 2018	Août 2017	Écart		
			\$	%	F/D
Rémunération globale	1 523 850	1 577 614	(53 764)	(3,4)	F
Transport et communications	20 822	22 470	(1 648)	(7,3)	F
Services professionnels, techniques et autres	244 304	223 602	20 702	9,3	D
Location, entretien et réparation	105 369	97 511	7 858	8,1	D
Biens non durables	146 987	146 166	821	0,6	D
Biens et services	6 276	9 393	(3 117)	(33,2)	F
Frais de financement	258 187	249 589	8 598	3,4	D
Contributions à des organismes	573 102	514 252	58 850	11,4	D
Autres objets de dépenses	44 722	62 922	(18 200)	(28,9)	F
Total des charges	2 923 619	2 903 519	20 100	0,7	D

F : Favorable

D : Défavorable

Les écarts significatifs entre les charges de 2018 par rapport à celles de 2017 s'expliquent comme suit :

Les charges de **rémunération** en 2018 s'élèvent à 1 523,9 M\$, soit une **diminution de 53,8 M\$** par rapport à 2017. Cet écart favorable est causé principalement par des diminutions au niveau de la dépense de salaire régulier pour 62,5 M\$ reliée à la comptabilisation en 2017 d'une période de paie de plus qu'en 2018, du coût des régimes de retraite pour 50,4 M\$ et du coût de temps supplémentaires pour 5,8 M\$. En contrepartie, nous constatons des augmentations des cotisations du déficit actuariel à l'égard des régimes de retraite pour 10,7 M\$, des paiements au fonds de solvabilité pour 49,5 M\$, de la capitalisation de la main d'œuvre pour 1,3 M\$ et un ajustement salarial suite à la nouvelle convention des policiers pour 3,5 M\$.

Les **services professionnels, techniques et autres** totalisent 244,3 M\$ en 2018, **en hausse de 20,7 M\$** par rapport à 2017. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants:

- services techniques associés à l'activité neige (10,4 M\$);
- autres honoraires professionnels (2,3 M\$);
- autres services techniques (5,3 M\$);
- services techniques associés à la gestion des matières résiduelles (3,3 M\$);
- services techniques en administration et informatique (1,4 M\$);
- diminution des honoraires professionnels en administration et informatique (1,8 M\$).

Les charges de **location, entretien et réparation** totalisent 105,4 M\$ en 2018, soit une **augmentation de 7,9 M\$** par rapport à 2017. Celle-ci s'explique principalement par une augmentation des charges d'entretien et réparation du mobilier, de l'équipement de bureau et des équipements informatique (1,4 M\$), de location des immeubles et terrains (3,0 M\$) et d'entretien et réparation d'immeubles et de terrains (3,1 M\$).

Les charges de **biens et services** totalisent 6,3 M\$ en 2018, soit une **diminution de 3,1 M\$** par rapport à 2017. Celle-ci s'explique par le coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente (3,1 M\$).

Les **contributions à des organismes** s'élèvent en 2018 à 573,1 M\$, soit une **augmentation de 58,9 M\$** par rapport à 2017. Cet **écart défavorable** s'explique principalement par l'effet combiné des facteurs suivants :

- contribution additionnelle de 64,9 M\$ à l'ARTM suite aux changements dans le mode de versement des contributions antérieurement versées à la STM et à l'AMT;
- augmentation de la contribution de 2,5 M\$ au Conseil des Arts de Montréal;
- contribution de 1,3 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- contribution de 1,0 M\$ à l'Institut de l'électrification des transports intelligents;
- contribution non reconduite en 2018 à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal pour 9,3 M\$ et à l'Oratoire St-Joseph pour 4,0 M\$.

Quant aux **autres objets de dépenses**, ceux-ci représentent 44,7 M\$ en 2018, soit une **diminution de 18,2 M\$** par rapport à 2017. Cette variation est principalement attribuable à la réduction de la provision pour créances douteuses (17,7 M\$), à une diminution des charges pour le programme d'aide et de subvention (1,5 M\$) et à une indemnité payée en 2017 (2,4 M\$) pour la résiliation du bail d'un espace locatif. En contrepartie, il y a eu augmentation de la provision concernant le passif environnemental relié aux sites contaminés (4,2 M\$).



(1)

Dossier # : 1188034006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 4 contrats à Fortier Auto Montréal Ltée pour la fourniture de cinquante-huit (58) fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, pour une somme maximale de 2 167 737,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16962 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de cinquante-huit (58) fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16962 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Fortier Auto Montréal Ltée	<u>Lot 1:</u> Onze (11) fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 5230 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 125 pi ³ (minimum)	389 902,07 \$
Fortier Auto Montréal Ltée	<u>Lot 2:</u> Dix-sept (17) fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 280 pi ³ (minimum)	597 122,66 \$
Fortier Auto Montréal Ltée	<u>Lot 3:</u> Quinze (15) fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb	571 437,25 \$

Fortier Auto Montréal Ltée	(minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi ³ (minimum)	609 275,52 \$
	<u>Lot 4:</u> Quinze (15) fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi ³ (minimum)	

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 35,60% par l'agglomération, pour un montant de 704 678,25 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-09-24 12:07

Signataire :

Benoit DAGENAIS

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1188034006**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 4 contrats à Fortier Auto Montréal Ltée pour la fourniture de cinquante-huit (58) fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, pour une somme maximale de 2 167 737,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16962 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la fiabilité de son parc de véhicules, la ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 58 fourgonnettes et fourgons qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-16962 qui s'est tenu du 23 Avril au 24 Mai 2018. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien le devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 90 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Un addenda a été émis le 4 Mai 2018 afin de reporter la date d'ouverture des soumissions au Jeudi 24 Mai 2018.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 18-16962, l'octroi du contrat se fait par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0749 – 18 Juin 2018 : Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 \$, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) Itée (lot 5 : 1 051 469,37 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de 4 contrats à Fortier Auto Montréal Ltée pour l'achat de 58 fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217 :

Lot 1

Octroyer un contrat à Fortier Auto Montréal Ltée au montant de 389 902,07\$, taxes incluses, pour la fourniture de onze (11) fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 5230 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 125 pi³ (minimum), tel que décrit au devis technique 17518A12 de l'appel d'offres 18-16962. Les fourgonnettes sont de marque et modèle Ford Transit Connect XL et sont dotées d'un moteur à essence 4 cylindres de 2,5L.

Lot 2

Octroyer un contrat à Fortier Auto Montréal Ltée au montant de 597 122,66\$, taxes incluses, pour la fourniture de dix-sept (17) fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 280 pi³ (minimum), tel que décrit au devis technique 17718A12 de l'appel d'offres 18-16962. Les fourgonnettes sont de marque et modèle Fort Transit 150 et sont dotées d'un moteur à essence 6 cylindres de 3,7L.

Lot 3

Octroyer un contrat à Fortier Auto Montréal Ltée au montant de 571 437,25\$, taxes incluses, pour la fourniture de quinze (15) fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi³ (minimum), tel que décrit au devis technique 21718A12 de l'appel d'offres 18-16962. Les fourgons sont de marque et modèle Fort Transit 250 et sont dotées d'un moteur à essence 6 cylindres de 3,7L.

Lot 4

Octroyer un contrat à Fortier Auto Montréal Ltée au montant de 609 275,52\$, taxes incluses, pour la fourniture de quinze (15) fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi³ (minimum), tel que décrit au devis technique 21718B12 de l'appel d'offres 18-16962. Les fourgons sont de marque et modèle Fort Transit 350 et sont dotées d'un moteur à essence 6 cylindres de 3,7L.

Les fourgonnettes et fourgons servent au transport de matériel pour les activités de peinture, de plomberie et de menuiserie.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier.

JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de 58 fourgonnettes et fourgons qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie de ces véhicules se situe entre 10 et 12 ans. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 9 et 22 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16962 pour lequel il y a eu 1 preneur du cahier des charges.

Lot 1 - 11 fourgonnettes de poids de 5230 lb et d'un volume d'espace cargo de 125 pi3 (1 soumissionnaire)			
Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
<i>Fortier Auto Montréal Ltée</i>	389 902,07		389 902,07
<i>Dernière estimation du SMRA</i>	354 123,00		354 123,00
Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$ <i>((la plus basse conforme - la dernière estimation))</i>			35 779,07
Écart entre la plus basse et la dernière estimation % <i>((la plus basse conforme - la dernière estimation)/ la dernière estimation)x100</i>			10,10
Lot 2 - 17 fourgonnettes de poids de 8500 lb et d'un volume d'espace cargo de 280 pi3 (1 soumissionnaire)			
Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
<i>Fortier Auto Montréal Ltée</i>	597 122,66		597 122,66
<i>Dernière estimation du SMRA</i>	625 464,00		625 464,00
Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$			-28 341,34
Écart entre la plus basse et la dernière estimation %			-4,53
Lot 3 - 15 fourgons de poids de 8500 lb et d'un volume d'espace cargo de 370 pi3 (1 soumissionnaire)			
Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
<i>Fortier Auto Montréal Ltée</i>	571 437,25		571 437,25
<i>Dernière estimation du SMRA</i>	586 372,50		586 372,50
Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$			-14 935,25
Écart entre la plus basse et la dernière estimation %			-2,55
Lot 4 - 15 fourgons de poids de 9300 lb et d'un volume d'espace cargo de 480 pi3 (1 soumissionnaire)			
Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
<i>Fortier Auto Montréal Ltée</i>	609 275,52		609 275,52
<i>Dernière estimation du SMRA</i>	620 865,00		620 865,00
Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$			-11 589,48
Écart entre la plus basse et la dernière estimation %			-1,87

Pour estimer la dépense de chacun des lots, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur les prix du marché. Tel que le démontre les tableaux ci-dessus, les prix reçus pour les lots 2, 3 et 4 sont en concordance avec l'estimation de la dépense. Le faible écart entre les montants de la soumission reçue et l'estimation préalable de chacun des lots confirme que les prix reçus sont compétitifs. Quant au lot 1, l'écart de 10,10 % entre le montant de la soumission reçue et le montant estimé est dû au fait que ce dernier ne tenait pas compte de certaines options présentes dans le devis technique.

L'appel d'offres 18-16962 a eu juste un seul preneur du cahier des charges. Une explication possible à cela serait que le marché n'étant pas considéré comme limité, aucun avis d'appel d'offres n'a été envoyé aux soumissionnaires précédents pour les informer de la publication de l'appel d'offres dans le quotidien Le Devoir et le système électronique du SÉAO.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-16962.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 2 167 737,50 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 274 755,03 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (18-032) et un montant maximal de 704 678,25 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 18

-022) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 64,4 % par la ville centre et à 35,6 % par l'agglomération en 2018. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le simple fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents dotés des nouvelles technologies en matière de gestion des carburants contribue à la réduction des émissions de GES.

Le marché des véhicules 100 % électriques ne se limite principalement qu'à la catégorie des véhicules sous- compactes. Le créneau des véhicules utilitaires et des fourgonnettes à propulsion entièrement électrique n'est pas desservi par les grands manufacturiers. Toutefois, 11 véhicules ont une motorisation 4 cylindres (Lot 1), ce qui contribue à l'atteinte des objectifs corporatifs en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Pour ce qui est des catégories de fourgonnettes et fourgons (Lots 2, 3 et 4), et en lien avec les orientations définies dans la Politique verte du matériel roulant 2016-2020, le SRMA s'assure, tout en respectant les besoins opérationnels de ses clients, que les motorisations retenues sont les plus petites des catégories visées (V6, 3.7 Litres).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des bons de commande en Novembre 2018

- Livraison des véhicules 120 jours après l'émission du Bon de Commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc FARAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed BOUTOUBA
Agent de recherche

Tél : 5148726523
Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-24

Raoul PASCAL
c/d services specialises (mra)

Tél : 514-872-1304
Télocop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-09-17

Liste des appareils à remplacer

Remplacement d'appareils prévus en 2018	Devis	Matricule	Mise en service	Age en 2018	Unité d'affaires	Agglo (%)	Corpo (%)
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	134-08101	2007	11	28-Serv. des Infrastructures, de la Voirie et des Transports	50,4	49,6
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	134-09154	2008	10	89-Arr.Lasalle		100
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	175-10093	2009	9	39-Service de l'Approvisionnement	50,4	49,6
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	175-10094	2009	9	39-Service de l'Approvisionnement	50,4	49,6
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	176-07254	2007	11	52-Arr.Ville-Marie		100
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	176-08089	2007	11	49-service de l'Eau	100	
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	176-08130	2007	11	49-service de l'Eau	100	
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	177-00415	2000	18	85-Arr.Saint-Léonard		100
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	212-03700	2003	15	75-Arr.Outremont		100
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	217-05330	2005	13	23-Service de l'Environnement	100	
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	17518A12	217-06502	2006	12	23-Service de l'Environnement	100	
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	175-10368	2009	9	89-Arr.Lasalle		100
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	177-05058	2005	13	88-Arr.Lachine		100
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	178-07560	2007	11	88-Arr.Lachine		100
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	179-04307	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	179-04308	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	179-06205	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard		100
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	179-06478	2006	12	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	179-06479	2006	12	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	179-06490	2006	12	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	179-06530	2006	12	83-Arr.de Verdun		100
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	179-98353	1998	20	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	211-06180	2006	12	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	211-06183	2006	12	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	211-08058	2007	11	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville		100
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	212-03308	2003	15	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	217-01490	2001	17	89-Arr.Lasalle		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	124-09265	2009	9	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	134-03104	2003	15	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	177-05059	2005	13	88-Arr.Lachine		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	178-07163	2007	11	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-04318	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-04320	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-04321	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-04322	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-04323	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-04331	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-04332	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-04333	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-08063	2007	11	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	179-08717	2008	10	83-Arr.de Verdun		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718A12	227-96190	1996	22	88-Arr.Lachine		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	179-04326	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	179-06484	2006	12	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	179-06485	2006	12	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	179-08204	2008	10	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	179-08205	2008	10	18-SGPI	50,4	49,6
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITRÉE	21718B12	201-09074	2008	10	19-Service de la Diversité Sociale et des Sports		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	202-07174	2007	11	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	211-03402	2003	15	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	211-03403	2003	15	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	211-03404	2003	15	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	211-04342	2004	14	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	212-03309	2003	15	18-SGPI	50,4	49,6
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	217-00158	2000	18	88-Arr.Lachine		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	177-03170	2003	15	79-Arr.Anjou		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718B12	227-99266	1999	19	88-Arr.Lachine		100
FOURGONNETTE 6 CYL. NON-VITRÉE	17718A12	212-03632	2003	15	88-Arr.Lachine		100
58						35,6	64,4

Dossier # : 1188034006

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder 4 contrats à Fortier Auto Montréal Ltée pour la fourniture de cinquante-huit (58) fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, pour une somme maximale de 2 167 737,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16962 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16962 Intervention.pdf](#)[18-16962 PV.pdf](#)[18-16962 DetCah.pdf](#)[18-16962 TPC.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent approvisionnement II
Tél : 514 872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-27

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Fortier Auto (Montréal) Itée	389 902,07 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Fortier Auto (Montréal) Itée	597 122,66 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Fortier Auto (Montréal) Itée	571 437,25 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Fortier Auto (Montréal) Itée	609 275,52 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4

Information additionnelle

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 27 - 8 - 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16962

Titre : Acquisition de fourgonnettes et fourgons de classes 175, 177 et 217

Date d'ouverture des soumissions : 24 mai 2018

Lot		Quantité	Fortier Auto (Montréal) ltée	
			Prix unitaire	Montant total
1	Fourniture de Fourgonnette utilitaire ayant un PNBV de 5230 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 125 pi ³ (minimum) Devis technique 17518A12	11	30 829,00 \$	339 119,00 \$
		TPS 5 %		16 955,95 \$
		TVQ 9,975 %		33 827,12 \$
		Montant total		389 902,07 \$
2	Fourniture de Fourgonnette utilitaire ayant un PNBV de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 280 pi ³ (minimum) Devis technique 17718A12	17	30 550,00 \$	519 350,00 \$
		TPS 5 %		25 967,50 \$
		TVQ 9,975 %		51 805,16 \$
		Montant total		597 122,66 \$
3	Fourniture de Fourgon utilitaire ayant un PNBV de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi ³ (minimum) Devis technique 21718A12	15	33 134,00 \$	497 010,00 \$
		TPS 5 %		24 850,50 \$
		TVQ 9,975 %		49 576,75 \$
		Montant total		571 437,25 \$
4	Fourniture de Fourgon utilitaire ayant un PNBV de 9300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi ³ (minimum) Devis technique 21718B12	15	35 328,00 \$	529 920,00 \$
		TPS 5 %		26 496,00 \$
		TVQ 9,975 %		52 859,52 \$
		Montant total		609 275,52 \$

Numéro de l'appel d'offres : 18-16962

Titre : Acquisition de fourgonnettes et fourgons de classes 175, 177 et 217

Date d'ouverture des soumissions : 24 mai 2018

Lot	Quantité	Fortier Auto (Montréal) ltée	
		Prix unitaire	Montant total
	Signature		oui
	Addendas (inscrire N/A ou le nombre)		1
	Numéro TPS/TVQ		oui
	Numéro de fournisseur VDM		115893
	Numéro NEQ		1140587461
	Vérification REQ		ok
	RENA		ok
	2 Listes des personnes écartées		ok
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant		ok
	SEAO		ok
	Devis technique		oui

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par :  Date : 30 mai 2018

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)[Description](#)[Classification](#)[Conditions](#)[Documents](#)[Modalités](#)[Résumé](#)[Addenda](#)[Liste des commandes](#)[➤ Résultats d'ouverture](#)[Contrat conclu](#)

Liste des commandes

**Numéro** : 18-16962**Numéro de référence** : 1157565**Statut** : En attente des résultats d'ouverture**Titre** : Ville de Montréal – MARO - Acquisition de fourgonnettes et fourgons de classes 175, 177 et 217

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	Commande : (1433512) 2018-04-24 17 h 58 Transmission : 2018-04-24 17 h 58	2934360 - 18-16962 Addenda no 1 - Report de date 2018-05-04 9 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?[Aide en ligne](#) [Formation en ligne](#)[Glossaire](#)**Service clientèle**[Grille des tarifs](#)[Contactez-nous](#)[Nouvelles](#)**À propos**[À propos de SEAO](#)[Info sur Constructo](#)[Conditions d'utilisation](#)**Partenaires**

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte
répréhensible](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#)

[Registre des entreprises
non admissibles](#)

[Autorité des marchés
financiers](#)

[Polices supportées](#)

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1188034006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder 4 contrats à Fortier Auto Montréal Ltée pour la fourniture de cinquante-huit (58) fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, pour une somme maximale de 2 167 737,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16962 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1188034006 - Acquisition 58 fourgonnettes.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-28

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1188034009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc pour la fourniture de trente (30) véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17177 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Jacques Olivier Ford inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente (30) véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17177 ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-09-24 09:51

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1188034009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc pour la fourniture de trente (30) véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17177 - (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la fiabilité de son parc de véhicules, la ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 30 véhicules qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17177 qui s'est tenu du 23 Juillet au 23 Août 2018. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien le devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Un addenda a été émis le 03 Août 2018 afin d'apporter une modification au devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 18-17177, l'octroi du contrat se fait au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0352 - 21 Juin 2018 : Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 \$, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) ltée (lot 5 : 1 051 469,37 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires / multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18 -16705 (4 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat au montant de 1 326 202,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de trente (30) véhicules utilitaires sport avec ensemble police à traction intégrale. Ce sont des véhicules de marque et modèle Ford Interceptor, dotés d'un moteur à essence à 6 cylindres de 3,7L, tel que décrit au devis technique 16718C11 de l'appel d'offres 18-17177.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier pour une durée de 36 mois ou de 60 000 km, selon la première éventualité.

Les véhicules utilitaires sport seront affectées au Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de 30 véhicules identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 5 et 6 ans. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe.

Les véhicules en usage au SPVM sont mis au rancart lorsqu'ils répondent à deux des trois critères suivants :

Type de véhicule	Kilomètre au compteur	Âge du véhicule (an)	Coût d'entretien et de réparation
Identifié	150 000 km	5	Le coût d'entretien et de réparation excède le prix d'achat du véhicule (avant son aménagement)
Banalisé	100 000 km	6	
Spéciaux	100 000 km	7	

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17177 pour lequel il y a eu 11 preneurs du cahier des charges :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
Jacques Olivier Ford inc	1 326 202,13		1 326 202,13
Le Circuit Ford Lincoln Ltée	1 347 121,49		1 347 121,49
Tradition Ford Ltée	1 348 587,77		1 348 587,77
Laurier Station Chevrolet Buick Gmc Corvette	1 408 566,08		1 408 566,08
440 Chevrolet Buick Gmc Ltée	1 410 777,74		1 410 777,74
Grenier Chevrolet Buick Gmc Ltée	1 445 753,14		1 445 753,14
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick Gmc Ltée	1 483 246,49		1 483 246,49
Dernière estimation du SMRA	1 327 961,25		1 327 961,25
Coût moyen des soumissions conformes \$ (total du coût des soumission conformes / nombre de soumissions)			1 395 750,69
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme % ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse)x100			5,24
Écart entre la plus haute et la plus basse \$ (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			157 044,36
Écart entre la plus haute et la plus basse % ((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse)x100			11,84
Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$ (la plus basse conforme - la dernière estimation)			-1 759,12
Écart entre la plus basse et la dernière estimation % ((la plus basse conforme - la dernière estimation)/la dernière estimation)x100			-0,13
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse \$ (la deuxième plus basse conforme - la plus basse)			20 919,36
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse % ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse)x100			1,58

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Tel que le démontre le tableau ci-dessus, les prix reçus sont inférieurs à ceux de l'estimation de la dépense de 0,13%. De plus, le faible écart entre les montants des deux plus basses soumissions reçues (1,58%) confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Quatre des 11 preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres : le premier n'a pas donné de raison, le second n'était pas en mesure de compléter la soumission selon le temps requis, le troisième, qui fait partie d'un regroupement de concessionnaires, a déposé la soumission sous un autre nom et le quatrième a retiré le cahier de charges pour consultation seulement.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-17177.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 326 202,13 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 210 999,31 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 18-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71076).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le simple fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents dotés des nouvelles technologies en matière de gestion des carburants contribue à la réduction des émissions de GES. Il convient également de souligner que le moteur 6 cylindres est le plus petit de cette catégorie de véhicules pour supporter les besoins opérationnelles du SPVM. En effet, le choix de la motorisation des véhicules dédiés aux opérations d'urgence est tributaire de l'usage prévu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des bons de commande en Novembre 2018.

- Livraison des véhicules 120 jours après émission du Bon de Commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert HOGUE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed BOUTOUBA
Agent de recherche

Tél : 5148726523

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-12

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2018-09-17

Liste des appareils à remplacer

Remplacement d'appareils prévus en 2018	Devis	Matricule	Mise en service	Age en 2018	Unité d'affaires
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120110	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO INTERMEDIAIRE 6 CYL. 4 PORTES	16718C11	156120144	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO INTERMEDIAIRE 6 CYL. 4 PORTES	16718C11	156120145	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO INTERMEDIAIRE 6 CYL. 4 PORTES	16718C11	156130224	2013	5	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120102	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120103	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120105	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120106	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120109	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120111	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120112	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120113	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120114	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120115	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120116	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120117	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120118	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120119	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120122	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120123	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120125	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120126	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120127	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120128	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120129	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120130	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO COMPACTE 6 CYL. 4 PORTES (N/A)	16718C11	146120131	2012	6	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO INTERMEDIAIRE 6 CYL. 4 PORTES	16718C11	156130120	2013	5	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO INTERMEDIAIRE 6 CYL. 4 PORTES	16718C11	156130122	2013	5	37 - Service De Police De La Ville De Montreal
AUTO INTERMEDIAIRE 6 CYL. 4 PORTES	16718C11	156130123	2013	5	37 - Service De Police De La Ville De Montreal

Dossier # : 1188034009

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc pour la fourniture de trente (30) véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17177 - (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-17177 Intervention «SMRA».pdf](#)[18-17177 PV.pdf](#)[18-17177 Tableau de vérification.pdf](#)



[18-17177 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1 326 202,13 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE	1 347 121,49 \$	<input type="checkbox"/>	
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1 348 587,77 \$	<input type="checkbox"/>	
LAURIER-STATION CHEVROLET BUICK GMC INC.	1 408 566,08 \$	<input type="checkbox"/>	
440 CHEVROLET BUICK GMC LTÉE	1 410 777,74 \$	<input type="checkbox"/>	
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC INC.	1 445 753,14 \$	<input type="checkbox"/>	
LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK GMC LTÉE	1 483 246,49 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Quatre des onze preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les raisons suivantes:

- pas en mesure de compléter la soumission selon le temps requis,
- fait partie d'un regroupement de concessionnaires a déposé une soumission sous un autre nom,
- pour consultation seulement,
- et n'a pas donné de raison à notre demande.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-17177

Titre :Acquisition de trente (30) véhicules utilitaires sport pour le besoins de Service de police de la Ville de Montréal

Date d'ouverture des soumissions : 23 août 2018

Article	Quantité	Jacques Olivier Ford Inc.		440 Chevrolet Buick Gmc Ltée		Grenier Chevrolet Buick Gmc Ltée		Le Circuit Ford Lincoln Ltée		Le Relais Chevrolet Cadillac Buick Gmc Ltée.		Laurier Station Chevrolet Buick Gmc Corvette		Tradition Ford Ltée.		
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	
numéro de l'article	Description	30	38 449,00 \$	1 153 470,00 \$	40 901,00 \$	1 227 030,00 \$	41 915,00 \$	1 257 450,00 \$	39 055,49 \$	1 171 664,70 \$	43 002,00 \$	1 290 060,00 \$	40 836,88 \$	1 225 106,40 \$	39 098,00 \$	1 172 940,00 \$
Total avant taxes				1 153 470,00 \$		1 227 030,00 \$		1 257 450,00 \$		1 171 664,70 \$		1 290 060,00 \$		1 225 106,40 \$		1 172 940,00 \$
TPS 5 %				57 673,50 \$		61 351,50 \$		62 872,50 \$		58 583,24 \$		64 503,00 \$		61 255,32 \$		58 647,00 \$
TVQ 9,975 %				115 058,63 \$		122 396,24 \$		125 430,64 \$		116 873,55 \$		128 683,49 \$		122 204,36 \$		117 000,77 \$
Montant total				1 326 202,13 \$		1 410 777,74 \$		1 445 753,14 \$		1 347 121,49 \$		1 483 246,49 \$		1 408 566,08 \$		1 348 587,77 \$
Signature			ok		ok		ok		ok		ok		ok		ok	
Achat SEAO			ok		ok		ok		ok		ok		ok		ok	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			1		1		1		1		1		1		1	
Numéro TPS/TVQ			R12559283 / 1002376870		824745962 / 1213027642		103343042 / 1000113227		103307492 / 1001270849		R103060844 / 10000732873		819520867 / 1216248364		895340602 / 1202993458	
Numéro de fournisseur VDM			131940		n/d		A277459A		120949		15735		431209		296225	
Numéro NEQ			1143058627		1164360662		114212990		1163735666		1142935155		1166444134		1161381943	
Vérification REQ			ok		ok		1142129940		ok		ok		ok		ok	
RENA			non		non		non		non		non		non		non	
Liste des personnes écartées			non		non		non		non		non		non		non	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			non		non		non		non		non		non		non	
Garantie			n/a		n/a		n/a		n/a		n/a		n/a		n/a	
CNESST			n/a		n/a		n/a		n/a		n/a		n/a		n/a	
AMF			n/a		n/a		n/a		n/a		n/a		n/a		n/a	

Remarque :
 Non-conforme
 Correction - Erreur de calcul
 Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Pierre L'Allier Date : 28 août 2018



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

› Liste des commandes

[Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 18-17177

Numéro de référence : 1185851

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de trente (30) véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
440 Chevrolet Buick GMC inc. 3670 autoroute laval ouest Laval, QC, H7T2H6	Monsieur MARC THOUIN Téléphone : 450 682-3670 Télécopieur :	Commande : (1472318) 2018-07-23 15 h 49 Transmission : 2018-07-23 15 h 49	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-03 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Chevrolet Buick GMC de Lasalle 8000 boul. Newman Lasalle Montréal, QC, H8N 1X9	Monsieur Yves Madore Téléphone : 514 595-5666 Télécopieur : 514 595-4664	Commande : (1472680) 2018-07-24 15 h 31 Transmission : 2018-07-24 15 h 31	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-03 13 h 34 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9	Monsieur Philippe Campbell Téléphone : 514 325-4701 Télécopieur : 514 325-9872	Commande : (1475533) 2018-08-06 11 h 59 Transmission : 2018-08-06 11 h 59	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-06 11 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Donnacona Chrysler.	Monsieur Olivier	Commande	2980578 - 18-17177 -

160 rue Commerciale Donnacona, QC, G3M 1W1	Tremblay. Téléphone : 418 285-6719 Télécopieur : 418 285-4670	: (1472420) 2018-07-24 8 h 39 Transmission : 2018-07-24 8 h 39	Addenda no 1 2018-08-03 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	Commande : (1481603) 2018-08-21 9 h 14 Transmission : 2018-08-21 9 h 14	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-21 9 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Grenier Chevrolet Buick GMC Inc. 1325 Carre Masson Terrebonne, QC, J6W 6J7	Monsieur Louis Jazzar. Téléphone : 450 471-3746 Télécopieur : 450 471-4602	Commande : (1472585) 2018-07-24 12 h 43 Transmission : 2018-07-24 12 h 43	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-03 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JACQUES OLIVIER FORD INC 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7	Monsieur Serge Labelle. Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	Commande : (1482250) 2018-08-22 10 h 28 Transmission : 2018-08-22 10 h 28	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-22 10 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LAURIER STATION CHEVROLET BUICK GMC INC 124 RUE OLIVIER, Laurier-Station, QC, G0S1N0	Monsieur OLIVIER TREMBLAY. Téléphone : 418 285-6719 Télécopieur : 418 285-4670	Commande : (1479210) 2018-08-14 15 h Transmission : 2018-08-14 15 h	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-14 15 h - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Relais Chevrolet 9411 Papineau Montréal, QC, H2M 2G5	Monsieur Robert Poulin. Téléphone : 514 384-6380 Télécopieur : 514 384-2732	Commande : (1474146) 2018-07-31 14 h 35 Transmission : 2018-07-31 14 h 35	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-03 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société de Transport de l'Outaouais. 111 rue Jean-Proulx Gatineau, QC, J8Z 1T4	Monsieur Steve Chapdelaine Téléphone : 819 770-7900	Commande : (1485032) 2018-08-29 13 h 10	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-29 13 h 10 - Téléchargement

http://www.sto.ca	Télécopieur : 819 770-5987	Transmission : 2018-08-29 13 h 10	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Tradition Ford (Ventes) ltee 1163 boulevard saint-joseph Drummondville, QC, J2C2C8 http://www.traditionford.com	Monsieur Thierry Desbiens Téléphone : 819 477-3050 Télécopieur : 819 477-5232	Commande : (1472964) 2018-07-25 14 h 32 Transmission : 2018-07-25 14 h 32	2980578 - 18-17177 - Addenda no 1 2018-08-03 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC: Signaler un acte
répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors
Québec](#) 
[Registre des entreprises
non admissibles](#) 
[Autorité des marchés
financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires





© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1188034009

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc pour la fourniture de trente (30) véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17177 - (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1188034009 - Acquisition 30 VUS pour SPVM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1186025007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 712 849,56 \$, taxes incluses. Bâtiment 4493-001.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première (1^{re}) convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, un espace locatif sur le site situé au 11100 boulevard Ray-Lawson, à Montréal, pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 695 603,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la première (1^{re}) convention de renouvellement;
2. d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de 5 ans, d'un montant d'environ 17 246,25 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-09-17 09:36

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1186025007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 712 849,56 \$, taxes incluses. Bâtiment 4493-001.

CONTENU

CONTEXTE

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville de Montréal loue plusieurs sites d'antennes localisés sur le territoire de l'agglomération. Le Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (SÉRAM) pourvoit aux besoins de radiocommunication vocale des différents services qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Dans le cadre de l'implantation du SÉRAM, un appel d'offres avait été lancé en 2011 afin de pouvoir installer et opérer des antennes sur des sites stratégiquement positionnés. Suite à cet appel d'offres, un contrat de location a été octroyé en juillet 2013 pour le site du présent dossier. Un bail a été signé entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour le site situé au 11100, boulevard Ray-Lawson, à Montréal, afin d'utiliser les bâtiments, d'y installer une génératrice ainsi que des antennes.

Le Service des technologies de l'information (STI) a donc mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour renouveler le bail, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023.

Ce bail est échu depuis le 30 juin 2018. Le retard dans ce dossier s'explique par les délais du CSPQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0224 - 20 juin 2013 - Approbation du bail avec le Centre de services partagés du Québec pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2013.

CE12 1614 - 3 octobre 2012 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales dans le cadre de la phase 2 du Projet SÉRAM.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - D'accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour

l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (11-11630).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de service partagés du Québec un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour des équipements de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023.

JUSTIFICATION

Le bail est venu à échéance le 30 juin 2018 et il est nécessaire de le renouveler pour les besoins opérationnels de radiocommunication. De plus, la localisation géographique de la tour répond aux besoins opérationnels de radiocommunication de la Ville. Le loyer a été fixé selon la grille annuelle de tarifs du CSPQ établis, en fonction du nombre et du type d'antennes que le STI a installé sur le mat, ainsi que pour l'espace utilisé dans les bâtiments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer antérieur	Loyer proposé pour 2018	Loyer total pour 5 ans 2018-2023
Loyer	91 600,00 \$	113 106,96 \$	605 003,96 \$
Frais d'électricité	2 950,00 \$	3 000,00 \$	15 000,00 \$
Loyer total avant taxes	94 550,00 \$	116 106,96 \$	620 003,96 \$
TPS 5 %	4 727,50 \$	5 805,35 \$	31 000,20 \$
TVQ 9,975 %	9 431,36 \$	11 581,67 \$	61 845,40 \$
Loyer total incluant les taxes	108 708,86 \$	133 493,98 \$	712 849,56 \$
Ristourne de TPS (100 %)	(4 727,50)\$	(5 805,35)\$	(31 000,20)\$
Ristourne de TVQ (50 %)	(4 715,68)\$	(5 790,84)\$	(30 922,70)\$
Loyer total net	99 265,68 \$	121 897,79 \$	650 926,66 \$

Le loyer sera indexé annuellement de 3 %, à compter du 1er avril 2019. Le loyer et l'indexation annuelle de 3% ont été fixés selon la grille annuelle de tarifs du CSPQ établis, en fonction du nombre et du type d'antennes que le STI a installé sur le mat, ainsi que pour l'espace utilisé dans les bâtiments. L'écart entre le loyer proposé et le loyer antérieur s'explique par le fait que le loyer n'avait subi aucune indexation depuis 2013 et que les taux ont donc été ajustés selon la valeur marchande.

Le contrat de déneigement est octroyé directement par le STI. Il en assume la gestion et le paiement des factures.

La dépense totale de loyer pour le terme de 5 ans est de 695 603,31 \$, taxes incluses.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 5 ans est d'environ 17 246,25 \$, taxes incluses. Cette dépense sera ajustée annuellement selon le coût réel.

La dépense totale de loyer pour le terme de 5 ans est de 712 849,56 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera assumée à même le budget de fonctionnement du SGPI, tel que décrit dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est essentiel aux opérations de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 25 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information
James CADIEUX, Service des technologies de l'information
Joel LECLERC, Service des technologies de l'information

Lecture :

Joel LECLERC, 6 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER

Le : 2018-08-28

Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. : 514-280-3597

Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-09-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél :
Approuvé le : 2018-09-12

SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION
ANJOU-RAY-LAWSON

ENTRE

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur le Centre de services partagés du Québec*, RLRQ, c. C-8.1.1, ayant son siège au 875, Grande Allée Est, 4^e étage, bureau 4.550, Québec, province de Québec, G1R 5W5, ici agissant et représenté par Monsieur Guy Rochette, vice-président aux services d'infrastructures, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 33 de la *Loi sur le Centre de services partagés du Québec*;

ci-après appelé le « Locateur »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, RLRQ, c. C-11.4., ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, ici agissant et représentée par Monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006, une copie de cette résolution demeure annexée aux présentes;

ci-après appelée le « Locataire »

LESQUELS déclarent préalablement ce qui suit :

CONSIDÉRANT QUE le Locateur administre un site de télécommunication situé dans la ville de Montréal dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu en date du 2 juin 2016 un bail portant le numéro 5013-2352 aux dossiers du Locateur, lequel porte sur la location d'espaces sur le site pour des équipements de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE ce bail vient à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Locataire désire poursuivre son occupation des lieux loués, tels que ceux-ci sont définis au bail, et que le Locateur accepte de continuer à les lui louer;

CONSIDÉRANT QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et qu'il a remis une copie de ce règlement au Locateur;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. DURÉE

À compter du 1^{er} juillet 2018, le paragraphe 3.1 du bail est annulé et remplacé par ce qui suit :

« Le bail numéro 5013-2352 est renouvelé pour une durée de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 30 juin 2023, et ce, nonobstant la date de signature des présentes. »

2. LOYER

À compter du 1^{er} juillet 2018, le paragraphe 4.1 du bail est annulé et remplacé par ce qui suit :

« Le Locataire doit payer au Locateur le loyer prévu à l'annexe 4 des présentes. »



3. ANNEXE

L'annexe 4 jointe au présent renouvellement est ajoutée au bail à compter du 1^{er} juillet 2018.

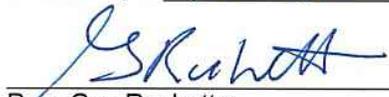
4. BAIL

Sous réserve de ce qui précède, toutes les modalités et conditions du bail numéro 5013-2352 et de ses amendements, le cas échéant, continueront de s'appliquer sans novation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en deux (2) exemplaires, ainsi qu'il suit :

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

à Québec, le 13 août 2018



Par : Guy Rochette

VILLE DE MONTRÉAL

à _____, le _____ 2018

Par : Monsieur Yves Saindon



Loyer du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 mars 2019						
Description	Type d'antenne	Azimut	Hauteur	Quantité	Tarif unitaire	Loyer
		(en degré)	(en mètres)	(unité ou m ²)	(mensuel)	(mensuel)
Service par système (un système par paire de fréquences)						
Antenne Sinclair SC479-HF1K LDF, n°20-2 aux plans du Locateur.	Utilisation du pylône seul	Omni	75,90	7,00	247,61 \$	1 733,27 \$
Antenne Sinclair SC479-HF1K LDF, n°20-4 aux plans du Locateur.	Utilisation du pylône seul	Omni	75,90	7,00	247,61 \$	1 733,27 \$
Antenne Sinclair SC479-HF1K LDF, n°20-5 aux plans du Locateur.	Utilisation du pylône seul	Omni	75,90	7,00	247,61 \$	1 733,27 \$
Antenne Sinclair SC479-HF1K LDF, n°20-6 aux plans du Locateur.	Utilisation du pylône seul	Omni	75,90	7,00	247,61 \$	1 733,27 \$
Installation d'antenne parabolique ou cellulaire						
Antenne micro-ondes RFS UXA4-107B, n°21 aux plans du Locateur.	Parabolique de 1,22m (4') de diamètre	230	40,00	1,00	167,69 \$	350,47 \$
Antenne micro-ondes RFS SB4-142B, n°22 aux plans du Locateur.	Parabolique de 1,22m (4') de diamètre	33	40,00	1,00	167,69 \$	350,47 \$
Location d'espace terrain ou dans le bâtiment						
Location d'espace réservé dans une bâtisse en mètres carrés	Minimum à inscrire: 4 mètres carrés pour espace terrain 1 mètre carré pour espace plancher		22,30	74,28 \$	1 656,44 \$	
Bâtisse & équipements (génératrice)			6,00	22,52 \$	135,12 \$	
Pylône installé par le client						
					MENSUALITÉ	9 425,58 \$
					TOTAL DE LA PÉRIODE	84 830,22 \$

Taxes applicables :

Le loyer indiqué ci-dessus n'inclut pas les taxes applicables, le cas échéant.

Pourcentage d'augmentation annuel du loyer :

Chaque premier jour d'avril suivant la fin de la période mentionnée ci-dessus, le loyer indiqué sera majoré de trois pour cent (3 %), sans qu'il ne soit requis pour le Locateur d'envoyer un avis à cet effet au Locataire.

LOYER

ANNEXE 4

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal 

Assemblée du 23 janvier 2006

Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006

Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

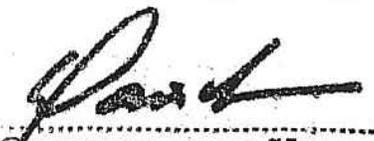
Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)


GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE.

Loyer détaillé

Bail #4493-001 - 11 100 boulevard Ray-Lawson, Montréal

Période	Loyer annuel antérieur	Loyer annuel proposé pour :	Loyer annuel proposé pour :	Loyer annuel proposé pour :	Loyer annuel proposé pour :	Loyer annuel proposé pour :	Loyer annuel proposé pour :	Loyer total
	2012-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023	2018-2023
		9 mois (1/07/2018 au 31/03/2019)	12 mois (1/04/2019 au 31/03/2020)	12 mois (1/04/2020 au 31/03/2021)	12 mois (1/04/2021 au 31/03/2022)	12 mois (1/04/2022 au 31/03/2023)	3 mois (1/04/2023 au 30/06/2023)	5 ans
<i>Loyer mensuel</i>	7 633,33 \$	9 425,58 \$	9 708,35 \$	9 999,60 \$	10 299,59 \$	10 608,57 \$	10 926,83 \$	
Loyer annuel	91 600,00 \$	84 830,22 \$	116 500,17 \$	119 995,17 \$	123 595,03 \$	127 302,88 \$	32 780,49 \$	605 003,96 \$
Frais d'électricité	2 950,00 \$	2 250,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	750,00 \$	15 000,00 \$
Loyer total avant taxes	94 550,00 \$	87 080,22 \$	119 500,17 \$	122 995,17 \$	126 595,03 \$	130 302,88 \$	33 530,49 \$	620 003,96 \$
TPS 5 %	4 727,50 \$	4 354,01 \$	5 975,01 \$	6 149,76 \$	6 329,75 \$	6 515,14 \$	1 676,52 \$	31 000,20 \$
TVQ 9,975 %	9 431,36 \$	8 686,25 \$	11 920,14 \$	12 268,77 \$	12 627,85 \$	12 997,71 \$	3 344,67 \$	61 845,40 \$
Loyer total incluant les taxes	108 708,86 \$	100 120,48 \$	137 395,32 \$	141 413,70 \$	145 552,63 \$	149 815,74 \$	38 551,68 \$	712 849,56 \$
Ristourne de TPS (100 %)	4 727,50 \$	4 354,01 \$	5 975,01 \$	6 149,76 \$	6 329,75 \$	6 515,14 \$	1 676,52 \$	31 000,20 \$
Ristourne de TVQ (50 %)	4 715,68 \$	4 343,13 \$	5 960,07 \$	6 134,38 \$	6 313,93 \$	6 498,86 \$	1 672,33 \$	30 922,70 \$
Loyer total net	99 265,68 \$	91 423,35 \$	125 460,24 \$	129 129,56 \$	132 908,96 \$	136 801,74 \$	35 202,82 \$	650 926,66 \$

Dossier # : 1186025007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 712 849,56 \$, taxes incluses. Bâtiment 4493-001.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1186025007 - Location 11100 Ray-Lawson.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-10

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1180235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Recommander au comité exécutif d'autoriser, pour l'année 2018-2019, la prolongation du contrat - Services de remorquage pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018 pour un montant de 275 656,33 \$ - Appel d'offres numéro No. 17-16202.- " Sauver remorquage, Ludos autos inc. ".

CONSIDÉRANT QUE le remorquage est une activité qui relève présentement du conseil d'agglomération;
IL EST RECOMMANDÉ :

d'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie Sauver Remorquade, Ludos Autos inc., pour les services de remorquage pour les opérations de déneigement, appel d'offres numéro 17-16202, pour la saison hivernale 2018-2019, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés plus la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, calculée conformément aux documents d'appel d'offres, pour un montant maximal de 275 656,33 \$.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-09-10 13:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 septembre 2018

Résolution: CA18 170238

RECOMMANDATION - PROLONGATION DU CONTRAT - SERVICES DE REMORQUAGE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le remorquage est une activité qui relève présentement du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif peut octroyer des contrats de moins de 500 000 \$ qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

De demander au comité exécutif d'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie Sauver Remorquage, Ludos Autos inc., pour les services de remorquage pour les opérations de déneigement, appel d'offres numéro 17-16202, pour la saison hivernale 2018–2019, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés plus la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, calculée conformément aux documents d'appel d'offres, pour un montant maximal de 275 656,33 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1180235002

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 septembre 2018



Dossier # : 1180235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Recommander au comité exécutif d'autoriser, pour l'année 2018-2019, la prolongation du contrat - Services de remorquage pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018 pour un montant de 275 656,33 \$ - Appel d'offres numéro No. 17-16202.- " Sauver remorquage, Ludos autos inc. ".

CONSIDÉRANT QUE le remorquage est une activité qui relève présentement du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif peut octroyer des contrats de moins de 500 000 \$ qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au comité exécutif d'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie SAUVER REMORQUAGE, LUDOS AUTOS INC., pour les services de remorquage pour les opérations de déneigement, appel d'offres numéro 17-16202, pour la saison hivernale 2018-2019, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés plus la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, calculée conformément aux documents d'appel d'offres, pour un montant maximal de 275 656,33 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre P BOUTIN **Le** 2018-08-29 16:27

Signataire :

Pierre P BOUTIN

Directeur
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1180235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Recommander au comité exécutif d'autoriser, pour l'année 2018 -2019, la prolongation du contrat - Services de remorquage pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018 pour un montant de 275 656,33 \$ - Appel d'offres numéro No. 17-16202.- " Sauver remorquage, Ludos autos inc. " .

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations de déneigement réalisées en régie, la Direction des travaux publics nécessite la présence de quatre (4) remorqueuses avec opérateurs afin de déplacer les véhicules qui nuisent aux opérations.

Un contrat a été octroyé en août 2017 à la compagnie SAUVER REMORQUAGE, LUDOS AUTOS INC. pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement, appel d'offres 17-16202, et ce, pour la durée d'une saison hivernale. Tel que mentionné à l'article 5 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres, ce contrat prévoit une possibilité de renouvellement pour un an.

L'arrondissement souhaite prolonger ce contrat pour une saison hivernale supplémentaire, soit du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019. Les prix unitaires seront indexés selon la variation des indices des prix du transport privé de la province de Québec, calculée conformément aux documents d'appel d'offres.

Toutefois, depuis la sanction, le 21 septembre 2017, de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017, chapitre 16), la compétence de faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules est une compétence du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 170231 - D'accorder à Sauver remorquage, Ludos Autos inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 264 442,50 \$ taxes incluses, pour les services de remorquage de quatre (4) dépanneuses avec opérateurs durant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018, conformément à l'appel d'offres No. 17-16202 (5 soumissionnaires).

- CA17 170006 - D'accorder un contrat à 9499237 Canada inc., pour la location de deux (2) dépanneuses avec opérateurs au prix de 212 473,80 \$, taxes incluses et accorder un contrat à Remorquage BL, pour la location de deux (2) dépanneuses avec opérateurs au prix de 220 752 \$, taxes incluses, deux plus bas soumissionnaires conformes pour la location de quatre (4) dépanneuses avec opérateurs, pour les saisons hivernales 2016–2017 et 2017–2018 - Appel d'offres public 16-15716 (7 soumissionnaires).
- CA11 170317 - Accorder à « Les Entreprises Mobile inc. » le contrat pour la location avec opérateurs de remorqueuses servant au déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement selon l'option de 5 ans, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publics, soumission : TP-TECH-2011-16, et autoriser une dépense à cette fin de 889 920,00 \$, plus taxes, pour un total de 1 022 458,75 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. - (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Il est recommandé au comité exécutif d'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie SAUVER REMORQUAGE, LUDOS AUTOS INC. pour des services de remorquage pour les opérations de déneigement, appel d'offres numéro 17-16202, pour une saison hivernale supplémentaire.

JUSTIFICATION

Comme l'arrondissement est satisfait des services rendus par la compagnie SAUVER REMORQUAGE, LUDOS AUTOS INC., il souhaite que ce contrat soit prolongé d'une saison hivernale.

Les prix unitaires ont été ajustés en fonction de la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, calculée conformément à l'article 6 des clauses administratives particulières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rappelons que suite à la résiliation du contrat 16-15716 (GDD 1164795003) qui accordait à 9499238 Canada Inc et à Remorquage BL le contrat pour la location de deux (2) dépanneuses avec opérateur chacun, l'arrondissement de Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce a demandé l'appel d'offres 17-16202, initié par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, pour la location de (4) quatre dépanneuses avec opérateur afin d'assurer le service de remorquage durant les opérations de déneigement de la saison 2017 - 2018. Ce contrat donnait aussi la possibilité d'une prolongation additionnelle pour la saison hivernale 2018-2019.

Une estimation de 500 heures par dépanneuse est faite pour une saison hivernale. Par ailleurs, le contrat garantit un minimum de 200 heures par dépanneuse pour une saison. Pour cette prolongation, le taux horaire de base du contrat a été ajusté selon la méthode prévue dans les conditions de l'appel d'offres.

Le taux horaire de la prolongation du contrat, soit 119.88 \$/h, représente une hausse de 4.2% par rapport au contrat initial qui était fixé à 115.00 \$/h.

Les crédits requis pour octroyer ce contrat représentent une dépense nette de ristourne en 2018 de 91 531.26 \$ et en 2019 de 160 179.71 \$, soit un total de 251 710.97 \$ nette de ristourne pour la durée du contrat.

Calcul de la ristourne pour l'achat de biens et services				
\$	239 753,28			
		2018	2019	TOTAL
Soumission	100%	\$ 87 183,01	152 570,27 \$	239 753,28 \$
T.P.S	5%	\$ 4 359,15	\$ 7 628,51	11 987,66 \$
T.V.Q	9,975%	\$ 8 696,51	\$ 15 218,88	23 915,39 \$
Total Taxes incluses		100 238,67 \$	175 417,66 \$	275 656,33 \$
Ristourne TPS	100%	\$ (4 359,15)	\$ (7 628,51)	(11 987,66) \$
Ristourne TVQ	50%	\$ (4 348,25)	\$ (7 609,44)	(11 957,69) \$
Débourcé Net		\$ 91 531,26	\$ 160 179,71	251 710,97 \$

Pour l'année 2019, le coût de ce contrat est intégré dans le cadre financier de la prochaine année. Les crédits requis pour imputer la dépense de location avec opérateur sont prévus au budget 2018 à la Direction des Travaux Publics de l'Arrondissement, dans le Centre de responsabilité 300717 - CDN - Voirie.

La DA portant le numéro 565019 a été émise pour réserver les fonds nécessaires au système comptable de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début contrat : 1er novembre 2018
Fin du contrat : 30 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Geneviève REEVES, 22 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johannie LEMELIN
Agente technique

Tél : 514-872-2389

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-21

Pierre P BOUTIN
Directeur des travaux publics

Tél : 514 872-5667

Télécop. : 514 872-1936

Johannie Lemelin
Agente technique en ingénierie municipale
Division voirie et parcs
Direction des travaux publics
Arrondissement de Côte-des Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
2140, avenue Madison, 3e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4
johannie.lemelin@ville.montreal.qc.ca
Téléphone : 514 872-2389

----- Transféré par Johannie LEMELIN/MONTREAL le 2018-08-28 15:56 -----

De : "Sauver Remorquage" <info@sauverremorquage.com>
A : <johannie.lemelin@ville.montreal.qc.ca>
Date : 2018-08-28 15:47
Objet : RE: Prolongation du contrat remorquage de Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce



Sauver Remorquage, Ludos Autos
197 Chemin du Petit Bois
Varenes, Qc, J3X 1P7
Tel : 514-573-5836
Fax : 450-929-3056
sauverremorquage.com

Bonjour madame Lemelin,

nous désirons prolonger le contrat pour la saison 2018-2019 (17-16202).

Simplement nous confirmer que le tout est bien valide, le délai étant expiré.

Merci!

Marie-Josée Lessard

514-677-5836



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Avis:

Ce message et toute pièce jointe sont la propriété de Sauver Remorquage et sont destinés seulement aux personnes ou à l'entité à qui le message est adressé. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, à copier ou à divulguer le contenu du message ou ses pièces jointes en tout ou en partie.

De : johannie.lemelin@ville.montreal.qc.ca [
mailto:johannie.lemelin@ville.montreal.qc.ca]

Envoyé : 27 août 2018 15:44

À : info@sauverremorquage.com

Cc : sylvain.turnblom@ville.montreal.qc.ca

Objet : Prolongation du contrat remorquage de Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Bonjour,

Selon l'article 5 de la section III clauses administratives particulières du contrat de service de remorquage 2017-2018, le contrat peut être prolongé pour la durée d'une saison hivernale, soit du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019. Acceptez-vous de prolonger le contrat selon les modalités prévues dans celui-ci ?

Salutations,

Johannie Lemelin

Agente technique en ingénierie municipale

Division voirie et parcs

Direction des travaux publics

Arrondissement de Côte-des Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

2140, avenue Madison, 3e étage

Montréal (Québec) H4B 2T4

johannie.lemelin@ville.montreal.qc.ca

PDF



Téléphone : 514 872-2389 CCF20180814.pdf

Dossier # : 1180235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Objet :	Recommander au comité exécutif d'autoriser, pour l'année 2018-2019, la prolongation du contrat - Services de remorquage pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018 pour un montant de 275 656,33 \$ - Appel d'offres numéro No. 17-16202.- " Sauver remorquage, Ludos autos inc. ".

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1180235002 - Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-872-0419

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-28

Geneviève REEVES
Dietrice par intérim
Tél : 514 872-0419
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe



(1)

Dossier # : 1185035002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI Inc (CG16 0582), pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'exercer, en vertu de la résolution CG16 0582, les deux options d'une année de prolongation du contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc., pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, tel que prévu aux documents d'appel d'offres public 16-14944, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 1 939 168,35 \$, taxes incluses.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-28 09:21**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185035002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI Inc (CG16 0582), pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale est dotée d'un système Imagétique pour la numérisation, l'enregistrement et le traitement des constats d'infractions, des rapports d'infractions, des plaidoyers et de différents documents intégrés aux dossiers de cour. Le contrat pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique, qui prendra fin le 31 décembre 2018, inclut une option de prolongation de deux années. Le présent renouvellement sur deux (2) ans respecte, d'une part, l'intégralité des termes du contrat octroyé suite à l'appel d'offres public # 16-14944 (aucune indexation de prix) et d'autre part, est requis pour maintenir la continuité des opérations de la cour municipale.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI Inc, pour une période de deux (2) ans, soit 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0582 - 27 octobre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14944 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG12 0437 - 22 novembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour une durée de 48 mois, pour une somme maximale de 3 539 390,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11874 - 1 soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG06 0477 - 30 novembre 2006 - Projet de convention de services professionnels pour la gestion, la numérisation des constats d'infraction et divers rapports de cour du Système Imagétique - 1er janv. 2007 au 31 déc. 2010 - Firme Conseillers en gestion informatique CGI inc.- 6 249 596,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 06-10173.

CE02 1904 - 30 octobre 2002 - Projet de convention pour les services professionnels pour la numérisation des constats d'infraction, des rapports d'infraction, des plaidoyers et des autres pièces afférentes – 1er octobre 2002 au 31 décembre 2006 - Firme Cognicase inc. - 5 109 409,03 \$ - Appel d'offres public 02-7500.

DESCRIPTION

Le contrat comprend principalement les services suivants pour une période de deux (2) années, s'échelonnant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 :

1. La fourniture, la gestion et le maintien à jour des composantes physiques et logicielles du système Imagétique;
2. La cueillette et la numérisation des documents, la saisie électronique de données, la transmission et la réception de données vers et en provenance de la Ville;
3. La gestion et l'exploitation du système Imagétique comprenant la numérisation de documents, la gestion des images et des procédures automatisées, et le support des équipements et logiciels;
4. L'évolution de la gestion des images et des procédures automatisées.

JUSTIFICATION

À la cour municipale, le système Imagétique est essentiel, particulièrement par ses fonctionnalités de numérisation et d'enregistrement des constats d'infraction. Ces constats sont à la source même de tous les dossiers pénaux en matière de circulation et de stationnement. Il est requis pour le transfert de l'information de 2 000 000 de constats d'infractions en circulation et stationnement pour permettre le traitement des dossiers. Le système Imagétique est la référence pour le dossier de cour et tous les documents qui s'y rattachent. La préparation des audiences est permise grâce à cette concentration de tous les documents sous un format électronique, dans un système unique. Le système Imagétique produit automatiquement certains documents selon le cheminement du dossier de cour.

Cette formule d'exploitation et d'évolution pour le système Imagétique permet aussi de mobiliser rapidement les ressources nécessaires pour mettre en place les changements que pourraient demander toutes les législations ou changements de processus pouvant survenir durant la prolongation du contrat.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme CGI a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014, et cette dernière a été renouvelée le 19 avril 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la prolongation du contrat est de 1 939 168,35 \$, taxes incluses. Les coûts récurrents de services professionnels associés à l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, qui étaient déjà prévus au budget du Service des TI, seront imputés au budget de fonctionnement 2019 et 2020 du Service des technologies de l'information.

Tableau de répartition des coûts :

Description	Années		Total
	2019	2020	
Coût du contrat, taxes incluses	969 584,17 \$	969 584,18 \$	1 939 168,35 \$

La dépense associée à l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale durant toute la prolongation du contrat (deux (2) ans), dont le montant ne doit pas excéder 1 939 168,35 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Tableau comparatif des coûts des années antérieures :

Périodes	Montant annuel (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %
01-01-2013 au 31-12-2016	884 847,60 \$	N/A	N/A
01-01-2017 au 31-12-2018	969 584,18 \$	84 736,58 \$	9,58%
01-01-2019 au 31-12-2020	969 584,18 \$	0 \$	0%

Pour la période 2019-2020 et conformément à l'article 5 des Clauses administratives particulières, tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra à la cour municipale de poursuivre ses opérations durant les 2 prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le Comité exécutif : le 10 octobre 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 22 octobre 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 25 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy PICARD, Service des affaires juridiques
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

Patrice GUAY, 28 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8783
Télécop. : 514 872-3964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-21

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour municipale

Tél : 514-872-1239
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2018-09-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2018-09-27

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489

N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Letellier', is positioned above the typed name and title.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1185035002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale

Objet :

Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI Inc (CG16 0582), pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-14944 Intervention prologation.pdf](#)[Ren. AO 16-14944 Cour municipale.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-07

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Intervention du Service de l'approvisionnement

Appel d'offres public no : 16-14944

Services professionnels pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système imagétique de la cour municipale

Tel que prévu à la clause 5 de la section Clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 16-14944, le contrat initial pour ce dossier est d'une durée de vingt-quatre assorti de deux options de prolongation de douze mois. Le Service de l'approvisionnement est en accord avec une telle prolongation et a procédé à l'envoi d'une lettre au fournisseur, afin de solliciter leur approbation, tel que le prévoyait les documents d'appel d'offres.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 août 2018

Monsieur Jonathan St-Cyr
Directeur, Services-Conseils
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.
1350, boul. René-Lévesque Ouest, 15e étage
Montréal (Québec) H3G 1T4

Courriel : jonathan.st-cyr@cgi.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-14944
Services professionnels pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du
système imagétique de la cour municipale**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat et la clause de limitation de responsabilité suivante.

RESPONSABILITÉ

- 1.1 La Ville est responsable du contenu des documents et données saisis, transmis stockés ou traités dans le cadre de l'exécution du Contrat, et s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'Adjudicataire contre tout recours, réclamation, ou demande de tiers alléguant que le contenu des documents et données de Ville est constitutif d'une violation de droit de propriété intellectuelle ou autrement préjudiciable.
- 1.2 L'Adjudicataire sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants, partenaires ou Sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du Contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent Contrat spécifique. L'Adjudicataire s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ville contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.
- 1.3 La responsabilité de l'Adjudicataire aux termes de ce Contrat est limitée à 5 fois la valeur du Contrat jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$. Pour les Contrats d'une valeur supérieure à 3 000 000 \$, la responsabilité du prestataire de services aux termes de ce Contrat est toutefois limitée à la valeur du Contrat.
- 1.4 Cette limite financière de responsabilité ne s'applique pas au préjudice corporel ou moral, ni au préjudice matériel causé par une faute intentionnelle ou une faute lourde, ni aux dommages résultant de l'utilisation, ou divulgation sans droit ou autre manquement aux obligations de confidentialité, ni aux obligations d'indemnisation en regard de réclamation de tiers alléguant violation de leurs droits de propriété intellectuelle.

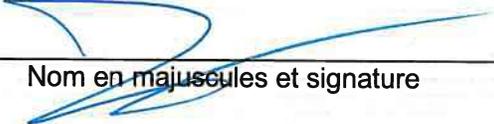
Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 24 août 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :



Nom en majuscules et signature

2018-08-28

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Matthieu Crôteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777

Dossier # : 1185035002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale

Objet :

Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI Inc (CG16 0582), pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185035002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Service des finances, Direction du Conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-23

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances, Direction du Conseil et du soutien financier
Point de service Brennan



Dossier # : 1180206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, à Morpho Canada, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Morpho Canada, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) utilisée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-27 16:18

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1180206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, à Morpho Canada, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2001, le SPVM a acquis et a procédé à la paramétrisation d'un progiciel de gestion d'informations et de renseignements, le système automatisé de renseignements criminels (SARC). Ce système permet de centraliser toutes les informations de type renseignements criminels dans une base de données corporative pour ensuite rendre cette information disponible et accessible aux agents enquêteurs et analystes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour fins d'analyse des renseignements et des enquêtes policières. Le contrat de support et d'entretien sera échu le 31 décembre 2018, et un renouvellement de contrat est essentiel pour assurer le fonctionnement de SARC Web. De plus, une mise à jour de l'application est requise, incluant une interface actualisée plus conviviale et plus facile à supporter par le Service des technologies de l'information, et ce, en format WEB.

Il est à noter que la firme Comnetix inc. a été acquise en 2007 par L1 Identity Solutions, qui a été acquise à son tour en 2011 par Morpho Canada inc. Cette dernière est localisée au Canada, est propriétaire et fournisseur unique du progiciel utilisé par le SPVM, par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) et la Sûreté du Québec (SQ).

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'accorder un contrat de gré à gré à Morpho Canada, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) utilisée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2019 au 31

décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses, et d'approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0290 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Morpho Canada inc. pour le renouvellement du support, de l'entretien et de la mise à niveau du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 318 295,64 \$, taxes incluses - Fournisseur unique / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 1904 - 28 novembre 2012 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Comnetix inc., fournisseur unique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, pour le renouvellement du service d'entretien du Système automatisé de renseignements criminels utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 33 666,15 \$, taxes incluses.

CE12 0088 - 25 janvier 2012 - Accorder un contrat à Comnetix inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat d'entretien du système automatisé de renseignements criminels, pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2012, pour un montant total de 36 347,05 \$, taxes incluses.

CE11 0699 - 11 mai 2011 - Octroyer un contrat à Comnetix inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du système automatisé de renseignements criminels, pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2011, pour un montant total de 36 015,11 \$, taxes incluses.

Pour les années antérieures à 2011, le renouvellement du contrat pour le service d'entretien du SARC s'est effectué par bons de commande, et ce, dans le respect de la délégation de pouvoir selon le règlement RCE 02-004.

DESCRIPTION

Le contrat de support et d'entretien de l'application SARC Web est pour une durée de trois (3) ans (2019-2021) avec une prolongation possible de deux années (2022 et 2023). Le coût du contrat de support et d'entretien pour chacune des deux dernières années demeurera le même (80 000,00\$ plus taxes).

Le contrat de support et d'entretien inclus :

- Nouvelle entente de service qui est plus encadrée et qui comprend une fréquence des livraisons des mises à jour;
- Renouvellement du contrat d'entretien et de support du SARC Web;
- Mise en place d'un outil (Quickbase) pour compiler et gérer efficacement les incidents;
- Une évolution du SARC Web : le développement et l'intégration de nouvelles fonctionnalités et l'intégration de SARC Web avec d'autres produits;
- Mise en place d'un système de billets et d'appels de service chez Morpho Canada.

JUSTIFICATION

Le progiciel SARC Web permet de centraliser et partager les informations avec des partenaires au niveau provincial et fédéral. De plus, l'information sur les renseignements criminels peut également être accessible aux analystes du SPVM. La nouvelle interface graphique Web est plus conviviale pour les usagers et facilite son support. La nouvelle durée

du contrat assurera au SPVM une continuité de services de support et d'entretien du système SARC Web.

Morpho Canada inc. détient le code source du SARC Web et elle est la seule firme qui peut faire la mise en place complète des solutions et ainsi assurer leur entretien. De plus, Morpho Canada inc. est le seul fournisseur qui détient tous les droits de propriété intellectuelle à l'égard du logiciel SARC Web et aucun tiers n'est autorisé à y faire des changements. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et ville (c. C-19), concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 494 724,78 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit:

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) :

Item	2019	2020	2021	TOTAL
Évolution du SARC Web (PTI)	80 482,50 \$	80 482,50 \$	80 482,50 \$	241 447,50 \$
Entretien du SARC Web (BF)	78 002,49 \$	84 341,06 \$	90 933,73 \$	253 277,28 \$
TOTAL	158 484,99 \$	164 823,56 \$	171 416,23 \$	494 724,78 \$

Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépenses de 241 447,50 \$, taxes incluses (220 473,75 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 68305.03 - Modernisation des systèmes, et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Dépenses non capitalisables (BF) :

Un montant maximal de 253 277,28 \$, taxes incluses sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Cette dépense ne requiert aucun ajustement à la base budgétaire du Service des TI, puisque le budget requis était déjà prévu au Service des TI.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Tableau comparatif des coûts annuels des années antérieures (taxes incluses):

Période	Coûts annuel (taxes incluses)	Écart en \$	Écarts en %
2014 (entretien)	50 785,61 \$	N/A	N/A
2015 (entretien)	52 309,03 \$	1 523,42 \$	3.00 %
2016 (entretien)	53 878,43 \$	1 569,40 \$	3.00 %
2017 (entretien)	55 494,98 \$	1 616,55 \$	3.00 %
2018 (entretien)	57 159,82 \$	1 664,84 \$	3.00 %

2019 (entretien + évolution SARC Web)	158 484,99 \$	101 325,16 \$	177,27 %
2020 (entretien + évolution SARC Web)	164 823,56 \$	6 338,57 \$	4,00 %
2021 (entretien + évolution SARC Web)	171 416,23 \$	6 592,67 \$	4,00 %

Les augmentations de la valeur du contrat d'entretien des années 2019, 2020 et 2021 s'expliquent par :

- L'actualisation de l'interface graphique Open Step (SARC) (CG13 0290) vers une version web (SARC Web);
- Une nouvelle entente de service pour encadrer la nouvelle application SARC Web;
- La mise en place d'un outil (Quickbase) pour compiler et gérer la gestion des anomalies;
- Mise en place d'un système de billets et d'appels de service chez Morpho Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En renouvelant le service d'entretien, les analystes et les enquêteurs pourront être en mesure d'accéder aux informations de renseignements criminels colligées dans la base de données du SARC Web ainsi que d'accéder aux renseignements criminels tenus à jour par la GRC et la SQ dans le même système. De plus, le SPVM peut compter sur le support du fournisseur pour assurer un bon fonctionnement de l'application SARC Web, outil essentiel dans le travail quotidien des enquêteurs du SPVM. Le SPVM peut compter, finalement, sur un système qui évolue à la fine pointe de la dernière technologie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier au CE: 10 octobre 2018;
- Approbation du dossier au CM: 22 octobre 2018;
- Approbation du dossier au CG: 25 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simonetta BARTH, Service de police de Montréal

Lecture :

Simonetta BARTH, 14 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-23

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 5142806963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2018-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 514-280-6970
Approuvé le : 2018-09-27

Morpho Canada Inc. - IDEMIA
485, Rue McGill, Suite 1100
Montréal, QC, H2Y 2H4

Dung LÊ
Service des technologies de l'information
Solutions d'affaires - Sécurité Publique et Justice
801 rue Brennan, bureau 2205.09
Montréal, Québec, H3C 0G4

Montréal, le 4 Mai 2018

ATTESTATION DE FOURNISSEUR UNIQUE

Monsieur Dung,

La présente lettre confirme que Morpho Canada Inc. est le seul fournisseur en mesure de fournir du support sur l'application SARC.

Morpho Canada Inc. détient le code source du SARC Web et elle est la seule firme qui peut faire la mise en place complète des solutions et ainsi en assurer l'entretien. De plus, Morpho Canada Inc. est le seul fournisseur qui détient tous les droits de propriété intellectuelle à l'égard du logiciel SARC Web et aucun tiers n'est autorisé à y faire des changements. Morpho Canada Inc. est le seul fournisseur apte à faire le support et l'entretien de l'application SARC Web.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions par email denis.ouellet@idemia.com ou par téléphone au (514) 664-1168.



Denis Ouellet
Directeur Général
Morpho Canada Inc.

ANNEXE 1

1. TRAITEMENT DES ÉCARTS

En ce qui concerne le traitement des écarts, les services sont fournis par le Fournisseur en fonction des niveaux d'écart définis ci-après. Selon le niveau d'écart, des mesures particulières seront prises par le Fournisseur en ce qui concerne le temps de réponse et le délai de résolution. Selon le degré de l'écart visé, le Fournisseur s'engage à livrer à la Ville une nouvelle version du SARC à une fréquence de 3 mois.

Le Fournisseur et la Ville organiseront une réunion de suivi mensuelle, pour suivre l'évolution de la liste d'anomalies (présence physique ou par conférence téléphonique).

Un écart, par définition, devient soit une anomalie ou est considéré comme un autre type (voit item #5 du tableau ci-dessous) suite à sa catégorisation.

C'est à la Ville que revient la décision finale pour la catégorisation d'un écart à un degré particulier.

La Ville doit saisir TOUS les écarts dans le logiciel de gestion des écarts **Quickbase** qui est sous la responsabilité du Fournisseur. Le Fournisseur doit s'assurer de son bon fonctionnement et de sa disponibilité en tout temps. Le Fournisseur donne accès à la Ville à Quickbase afin de renseigner de manière exhaustive le contenu des écarts. Pour faciliter le suivi et l'évolution des écarts, ceux-ci sont datés (date et heure). Quickbase doit permettre de connaître la personne qui a saisi l'écart ainsi que l'évolution de ce dernier. Sur Quickbase, le Fournisseur doit également configurer des tableaux de suivi du nombre d'écarts afin de permettre à la Ville d'extraire des indicateurs à des fins de reportings.

Lorsqu'il y a un changement dans la liste des écarts sur Quickbase (statut de leur traitement, ajout, suppression, modification, etc.), le Fournisseur doit aviser la Ville de ce changement avec un mécanisme à convenir avec la Ville (courriels automatisés par exemple).

Écart	Correction selon la fréquence des livraisons	Signalement
1) Écart :Bloquant/Critical Ou 2) Écart :Elevé/High	Lors d'une livraison spécifique en urgence ->Soit un patch (si la Ville le demande) -> Soit à la prochaine livraison (si la Ville le demande)	La Ville prend contact avec le Fournisseur par courriel et téléphone. La Ville saisit l'anomalie sur Quickbase.
3) Écart :Moyen/Medium	Dans deux livraisons	La Ville saisit l'anomalie sur Quickbase.
4) Écart :Faible/Low	Dans trois livraisons	La Ville saisit l'anomalie sur Quickbase.
5) Autres types : exemple - Mise à niveau suite aux demandes de	Le Fournisseur étudie la faisabilité de la demande	La Ville saisit l'incident sur

changement 6) 7)	avec la Ville. La Ville et le Fournisseur étudieront la fréquence des livraisons ensemble.	Quickbase.
------------------------	--	------------

Le Fournisseur proposera à la Ville un correctif à toutes les anomalies. En cas de difficulté de résolution d'anomalies, le Fournisseur proposera une solution alternative, ou un contournement, tout en répondant au besoin de la Ville.

En fonction de l'incident, celui-ci pourrait être classifié comme anomalie ou comme demande de changement. La Ville aura alors la responsabilité de déclarer cet incident sur la plateforme Quickbase, comme pour toute autre anomalies ou demande de changement.

Rapports d'anomalies. Toutes les anomalies peuvent être suivies par la Ville sur Quickbase. Le Fournisseur fournira des rapports d'anomalies sur cette même base de données :

Liste des écarts : <https://safranmorpho.quickbase.com/db/biwfc3fxk?a=td>

Rapport de situation globale (graphique): <https://safranmorpho.quickbase.com/db/biwfdd7tt>

Rapport récapitulatif : <https://safranmorpho.quickbase.com/db/biwfc3fxk?a=q&qid=42>

Les corrections d'anomalies sont faites à distance par le Fournisseur et livrées à la Ville via serveur ftp. La Ville est responsable d'installer et de vérifier le livrable. Le Fournisseur peut envisager le déplacement d'un expert du SARC chez la Ville en cas de défaillance importante sur le système, si aucune solution à distance n'est trouvée (tous ces services sont inclus dans le montant des honoraires versés par la Ville conformément à l'article 5 du contrat).

2. AMÉLIORATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ :

Le Fournisseur procédera, sans frais supplémentaires pour la Ville, aux améliorations suivantes relatives à la sécurité qui sont énumérées dans sa soumission QU0117-C:

<u>Ecart 157.1</u>	Le hash actuel ne permet pas un niveau de sécurité optimal. Le Fournisseur propose d'augmenter ce niveau de sécurité par la création d'un mot de passe plus complexe. Cette modification sera apportée au logiciel SARC serveur, ce qui le rendra alors incompatible avec le client SARC Classic. Il est donc impossible de déployer cette modification tant que les clients SARC Classic n'auront pas été éliminés.
<u>Ecart 157.2</u>	L'écart a été résolu.
<u>Ecart 157.3</u>	Cet écart révèle une anomalie sur le fait qu'un administrateur, lors de la gestion des mots de passe, peut voir le mot de passe en caractères et le mot de passe hashé. Pour résoudre ce problème de confidentialité, le Fournisseur propose de retirer le mot de passe hashé. Cependant, la sécurité n'en est pas accrue, en raison de la présence du mot de passe en caractères.

<u>Ecart 158:</u>	Cette demande de changement implique une modification au niveau du coeur du serveur SARC. L'état actuel montre que certaines parties du serveur sont protégées contre les injections SQL, d'autres restent vulnérables. Le but de cette modification est de rendre le serveur intégralement étanche aux attaques extérieures. La solution proposée par le Fournisseur est d'identifier toutes ces zones non-protégées contre ces injections, réaliser les modifications pour les protéger et tester toutes les modifications apportées.
<u>Ecart 159:</u>	L'écart a été résolu.
<u>Ecart 160:</u>	Cette demande de changement implique une modification au niveau du coeur du SARC. Actuellement, en cas d'erreur, une "pop-up" contenant des informations jugées critiques s'affichent à l'écran de l'opérateur. La modification consiste à retirer des détails du message d'erreur envoyés à l'utilisateur, et de porter ces détails dans les fichiers de log du serveur.

3. SOUTIEN

Pour obtenir du soutien à l'égard des services suivants prévus au contrat, la Ville peut:

Pour une demande de soutien concernant une anomalie bloquante: appeler au 514-664-1168 x 217, envoyer un courriel à

farid.ait-aalla@morpho.com
henri.schueler@morpho.com
spica.gao@morpho.com
cdn-fr-support@morpho.com

et consulter le site web suivant :

<https://safranmorpho.quickbase.com/db/biwfc3fxk?a=td>

Pour une demande de soutien concernant une anomalie élevée, moyenne, ou basse, consulter le site web suivant :

<https://safranmorpho.quickbase.com/db/biwfc3fxk?a=td>

Pour une demande de soutien concernant une demande de changement, envoyer un courriel à :

farid.ait-aalla@morpho.com
henri.schueler@morpho.com
spica.gao@morpho.com
cdn-fr-support@morpho.com

et consulter le site web suivant :

<https://safranmorpho.quickbase.com/db/biwfc3fxk?a=td>

4. TABLEAU DES PRIX

Le tableau suivant dresse une liste des services visés par le présent contrat excluant les taxes applicables :

1	SARC Web	Année 2019		137,843 \$
		<i>Évolution du SARC Web/Demande de changements suite aux tests d'intrusion de sécurité</i>	\$70,000	
		<i>Support et maintenance/Correction ou mise à jour</i>	\$67,843	
1	SARC Web	Année 2020	\$70,000	143,356 \$
		<i>Évolution du SARC Web/Demande de changements suite aux tests d'intrusion de sécurité</i>		
		<i>Support et maintenance/Correction ou mise à jour</i>	\$73,356	
1	SARC Web	Année 2021		149,090 \$
		<i>Évolution du SARC Web/Demande de changements suite aux tests d'intrusion de sécurité</i>	\$70,000	
		<i>Support et maintenance/Correction ou mise à jour</i>	\$79,090	
1	SARC Web	Année 2022		150,000 \$
		<i>Évolution du SARC Web/Demande de changements suite aux tests d'intrusion de sécurité</i>	\$70,000	
		<i>Support et maintenance/Correction ou mise à jour</i>	\$80,000	
1	SARC Web	Année 2023		150,000 \$
		<i>Évolution du SARC Web/Demande de changements suite aux tests d'intrusion de sécurité</i>	\$70,000	

*Support et maintenance/Correction
ou mise à jour* \$80,000

Total (exclut les taxes) **730,289 \$**

Dossier # : 1180206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, à Morpho Canada, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Sur la foi des représentations et vérifications effectuées par le service requérant, nous confirmons que le présent contrat peut être conclu de gré à gré en vertu des articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

FICHIERS JOINTS



[Contrat final visé 10-09-2018.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division droit contractuel
Tél : 514-872-8323

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-11

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



CONTRAT DE SERVICES - SUPPORT ET ENTRETIEN DU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS (SARC) DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ENTRE **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chap. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saidon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006;

ci-après appelée la « Ville »

ET **MORPHO CANADA INC.**, 2872, Bristol Circle, Oakville, Ontario, L6H 6G4 est représentée aux fins des présentes par Denis Ouellet, Directeur Général,, dûment autorisé telle qu'il le déclare.

ci-après appelée le « Fournisseur »

ci-après collectivement désignées les « Parties »

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'un premier contrat relatif à la fourniture, au développement et à la mise en service du logiciel « Système automatisé de renseignements criminels » (ci-après, « SARC ») pour le Service de police de la Ville de Montréal (ci-après, le « SPVM ») a été conclu entre le Fournisseur et la Communauté urbaine de Montréal (ci-après, le « Contrat initial »);

ATTENDU QUE la Ville a succédé à la Communauté urbaine de Montréal;

ATTENDU QUE les services de support et d'entretien du Contrat initial ont été renouvelés entre les Parties depuis le 1^{er} janvier 2011, le dernier renouvellement ayant été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville jusqu'au 31 décembre 2018 conformément à la résolution du CG13 0290 du 29 août 2013 (ci-après, le « Contrat de renouvellement »)

ATTENDU QU'en vertu du Contrat de renouvellement, le Fournisseur a procédé à l'actualisation de l'interface graphique OpenStep du SARC à une interface graphique basée sur le Web;

ATTENDU QUE le SARC, incluant les logiciels qui le constituent, fourni en vertu du Contrat initial et visé par le présent contrat, est une technologie propriétaire et que le Fournisseur est le seul fournisseur à pouvoir fournir un service de support et d'entretien de ce système à la Ville puisqu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle sur le SARC;

ATTENDU QUE le présent contrat vise les services de support et d'entretien du SARC tel qu'actualisé à l'interface graphique basée sur le Web devant être rendus par le Fournisseur à la Ville à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et Ville* s'applique au présent contrat.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DU CONTRAT

La Ville retient du Fournisseur, conformément aux termes et conditions du présent contrat et de l'Annexe 1, les services de support et d'entretien du SARC tel qu'il a été actualisé à l'interface graphique basée sur le Web.

2. OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

En contrepartie des honoraires versés par la Ville conformément à l'article 5 des présentes, le Fournisseur s'engage, envers la Ville :

- 2.1. dans le cadre des services de support et d'entretien du SARC :
 - 2.1.1 à supporter, maintenir et réaliser l'entretien du SARC durant toute la période couverte par le présent contrat, et ce, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, heure de l'Est;
 - 2.1.2 à procéder à l'entretien et à la configuration du SARC afin qu'il soit compatible avec l'interface graphique basée sur le Web;
 - 2.1.3 à lui fournir un calendrier pour les interventions récurrentes du support et de l'entretien;
 - 2.1.4 à avertir le représentant désigné par la Ville lorsqu'une intervention d'urgence est requise et la lui confirmer par courriel, dans les deux (2) heures précédant le début de l'intervention incluant les détails de cette intervention;
 - 2.1.5 à obtenir l'autorisation d'un représentant désigné du Service des technologies de l'information de la Ville (ci-après, le « STI ») préalablement à toute connexion au réseau du SPVM;
 - 2.1.6 à gérer les incidents conformément à l'article 1 de l'Annexe 1 des présentes étant entendu que le SARC n'est pas considéré en panne lorsque les causes de la panne ne sont pas sous le contrôle du Fournisseur;
 - 2.1.7 à procéder aux améliorations relatives à la sécurité énumérées à l'article 2 de l'Annexe 1;
 - 2.1.8 à la demande de la Ville, à fournir les efforts raisonnables pour tester et vérifier, sur la même version du SARC utilisée par la Ville, des programmes de correction spécifiques qui protègent contre les virus et les vers informatiques. Tout problème soulevé à cet égard sera traité directement par le Fournisseur;
 - 2.1.9 à la demande de la Ville, à fournir tout conseil ou toute aide à distance en ce qui concerne les corrections (ou mises à jour) et mises à niveau prévues à l'article 3;
 - 2.1.10 à la demande de la Ville, à lui fournir une liste courante des versions du système d'exploitation compatibles avec le SARC et une liste des versions additionnelles ou standard du logiciel SARC/SARC Web du Fournisseur;
 - 2.1.11 à lui apporter le support nécessaire pour s'assurer de la compatibilité du SARC avec le système d'exploitation, le système Oracle et l'explorateur Google Chrome qu'elle utilise.

3. CORRECTIONS DES ÉCARTS (OU MISES À JOUR) ET MISES À NIVEAU

Aux fins du présent contrat et pour plus de précision, les corrections des écarts (ou mises à jour) consistent en des changements apportés au SARC par le Fournisseur afin de garantir qu'il opère selon les spécifications du présent contrat et du Contrat initial selon un calendrier conforme l'Annexe 1. Il s'agit essentiellement de corriger les anomalies soulevées par les usagers. Ces corrections sont incluses dans les honoraires versés par la Ville au Fournisseur conformément à l'article 5 des présentes.

Les mises à niveau consistent en des changements au SARC requis par la Ville qui ajoutent de nouvelles fonctionnalités au SARC. Les mises à niveau ne sont incluses qu'en partie dans les honoraires versés par la Ville au Fournisseur conformément à l'article 5. Les mises à niveaux non incluses dans ces honoraires seront traitées conformément aux articles 6.1 à 6.3.

4. DROITS ET OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 4.1 La Ville devra signifier son désaccord au Fournisseur pour une intervention planifiée au minimum vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure signifiée par le Fournisseur.
- 4.2 La Ville s'engage envers le Fournisseur à lui transmettre, dans un délai de dix (10) jours ouvrables à la suite de la réception d'une demande à cet effet, toute information, orientation, priorité, approbation ou décision nécessaire et en sa possession pour permettre au Fournisseur de réaliser adéquatement l'objet du présent contrat, sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels*. Il est toutefois entendu qu'un tel délai sera plus long lorsque la Ville doit obtenir l'approbation de ses instances décisionnelles.
- 4.3 La Ville s'engage à exécuter tous les logiciels anti-virus installés sur ses postes de travail utilisant le SARC étant entendu que le Fournisseur demeure tenu au respect de l'article 2.1.8;
- 4.4 À moins d'indication contraire par le Fournisseur à la Ville et étant entendu que le Fournisseur est tenu au respect des articles 2.1.10 et 2.1.11, la Ville est responsable de faire les mises à jour du système d'exploitation installé sur son système informatique. Avant d'installer toute mise à jour du système d'exploitation, la Ville doit en informer le Fournisseur afin que ce dernier s'assure, sans frais additionnels pour la Ville, que le SARC utilisé par la Ville est compatible avec une telle mise à jour.
- 4.5 Si le Fournisseur fait défaut de respecter ses obligations prévues au présent contrat, la Ville se réserve le droit de retenir une somme équivalente au montant annuel des services de support et d'entretien de l'année suivante, et ce, à titre de garantie d'exécution du contrat. Ce montant sera versé au Fournisseur lorsqu'il aura exécuté toute obligation pour laquelle il est en défaut ou lorsqu'il aura apporté le correctif nécessaire demandé par la Ville. Le Fournisseur doit démontrer à la Ville qu'il a exécuté ladite obligation ou apporté le correctif nécessaire demandé par la Ville pour obtenir le paiement de la somme retenue.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

- 5.1 En considération des services rendus par le Fournisseur conformément aux termes et conditions des présentes, la Ville s'engage à lui verser annuellement les sommes suivantes, incluant toutes les taxes applicables, lesquelles sont plus amplement détaillées dans le tableau des prix joint à l'Annexe 1:

Pour l'année 2019 : 158 484,99 \$

Pour l'année 2020 : 164 823,56 \$

Pour l'année 2021 : 171 416,23 \$

Total : 494 724,78 \$

- 5.2 Ces sommes seront acquittées par la Ville dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de réception d'une facture, laquelle doit être transmise annuellement par le Fournisseur au plus tôt soixante (60) jours précédant le 31 décembre. Toute facture doit être détaillée, décrire les services rendus et préciser le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que le numéro d'inscription du Fournisseur auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 5.3 Le Fournisseur reconnaît qu'aucun intérêt ne sera payable par la Ville sur des sommes dues au Fournisseur.

6. DEMANDE DE CHANGEMENT ET AJOUTS À L'INTERFACE

- 6.1 Advenant que des demandes de changement aux services fournis par le Fournisseur en vertu des présentes soient faites par le STI, le Fournisseur s'engage, sans frais, à les évaluer forfaitairement et à informer le STI, par écrit, dans les trente (30) jours ouvrables suivants une telle requête, de l'incidence des changements souhaités sur le coût total des services du Fournisseur (sauf en ce qui a trait aux demandes de changements énoncées à l'article 6.5) et sur le calendrier de mise en œuvre, ainsi que sur tout autre aspect qui, de l'avis du Fournisseur, pourrait être touché par les changements requis.

Sont notamment considérées comme des demandes de changements les mises à niveau logicielles définies à l'article 3 des présentes, le développement d'une nouvelle interface et des formations supplémentaires.

- 6.2 Le STI doit formuler toute demande de changement par écrit et il s'engage à répondre par écrit dans les soixante (60) jours ouvrables de la réception de l'avis du Fournisseur, l'informant d'y donner suite ou non (ci-après, la « Réponse »). Lorsque requis, le STI aura obtenu l'autorisation de l'instance décisionnelle compétente de la Ville avant de transmettre la Réponse au Fournisseur.
- 6.3 Si le STI autorise par écrit le Fournisseur à procéder forfaitairement aux travaux visés par la demande de changement, l'objet du présent contrat sera réputé modifié pour inclure ces changements.
- 6.4 Le défaut du STI de transmettre une Réponse au Fournisseur dans le délai de soixante (60) jours ouvrables prévu à l'article 6.2 sera réputé constituer un refus de la Ville de procéder aux changements demandés.
- 6.5 Les Parties conviennent que toute demande de changement requise par la Ville dans le but d'être à niveau suite à des audits de sécurité informatique est payée à même la somme annuelle de soixante-dix mille dollars (70 000,00\$) prévue à cette fin ainsi qu'aux fins du paiement de demandes de changement requises par la Ville conformément à l'article 11 (ci-après, la « Somme de 70 000\$ »). La Somme de 70 000\$ est incluse dans les honoraires versés au Fournisseur conformément à l'article 5 de la présente convention.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Fournisseur conserve tous ses droits de propriété intellectuelle à l'égard de ses logiciels, procédures, méthodologies, documents produits ou réalisés en vertu du présent contrat et outils de travail utilisés dans l'exécution du présent contrat.

Le Fournisseur accorde à la Ville une licence et toute sous-licence requise lui permettant d'utiliser les logiciels, progiciels et de toute composante faisant partie de son offre de services au Contrat initial ainsi qu'au présent contrat et dont il s'est préalablement assuré la permission d'utilisation pour la Ville, et ce, sans limite de territoire ni de temps. Ces licences et sous-licences sont non transférables à un tiers. Pour plus de précision et sans limiter la généralité de ce qui précède, le Fournisseur accorde à la Ville une telle licence ainsi que toute sous-licence requise pour un nombre illimité de postes de travail et de serveurs utilisables uniquement par la Ville, ses employés représentants et mandataires.

8. GARANTIES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

- 8.1 Le Fournisseur garantit à la Ville qu'il détient tous les droits permettant la réalisation du présent contrat et, notamment, de consentir les licences et sous-licences de propriété intellectuelle. Il garantit également la Ville contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute tierce personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le Fournisseur s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à la tenir indemne de tout recours, poursuite, réclamation ou demande découlant de la faute du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat notamment en cas de défaillance du SARC.

- 8.2 La Ville détient tous les titres nécessaires sur le matériel, les outils et les logiciels qu'elle fournit au Fournisseur et dont ce dernier pourra se servir dans le cadre du présent contrat afin de fournir les services prévus au présent contrat. Le Fournisseur s'engage à indemniser la Ville et à prendre fait et cause pour elle dans toute action, poursuite ou réclamation à son endroit émanant de tiers et découlant de l'utilisation par le Fournisseur desdits outils, logiciels ou autre matériel fourni par la Ville.

Sauf en cas de faute du Fournisseur, la Ville s'engage à indemniser le Fournisseur et à prendre fait et cause pour lui dans toute action, poursuite ou réclamation à son endroit, émanant de tiers et découlant de l'utilisation ou du traitement par le Fournisseur des données pourvu qu'une telle utilisation ou un tel traitement a été fait par le Fournisseur en respectant les directives et les mesures de sécurité de la Ville, notamment en ce qui concerne la protection et la confidentialité des données nominatives ou confidentielles.

9. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ, ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

Les travaux et autres documents produits ou réalisés par le Fournisseur en vertu du présent contrat ainsi que tous les renseignements, matériels ou documents communiqués par la Ville au Fournisseur seront considérés confidentiels et ne pourront en aucun cas être divulgués à un tiers sans le consentement écrit au préalable de la Ville.

Le Fournisseur s'engage à soumettre pour chaque employé impliqué au présent contrat un formulaire d'enquête de sécurité fourni par la Ville et dûment complété par l'employé. Cet employé doit réussir cette enquête afin de pouvoir travailler dans le cadre du présent contrat.

La Ville demeure responsable de choisir et de déterminer les mesures adéquates, du point de vue technologique, physique et organisationnel, respectant les exigences légales, de sécurité, de protection, d'accès et de confidentialité afin de protéger ses données ainsi que de se conformer aux lois qui s'appliquent dans son domaine d'activité.

10. POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le Fournisseur s'engage à se conformer à la politique linguistique de la Ville qui respecte la Charte de la langue française. De plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

11. ÉVOLUTION DU SARC WEB

Dans le cadre du présent contrat, les Parties conviennent de se rencontrer afin de réfléchir ensemble au futur du SARC Web (définition du cycle de vie du produit, intégration de nouvelles fonctionnalités, intégrations avec d'autres produits, etc.). Cet exercice pourrait se faire de manière annuelle ou biennale selon la volonté des Parties. Cette rencontre aura lieu à Montréal et durera une journée. Ces rencontres sont sans frais supplémentaires pour la Ville.

Dans le cadre de ces rencontres, toute nouveauté que pourrait requérir la Ville au SARC devra faire l'objet d'une demande de changement conformément à l'article 6 des présentes sauf pour toute demande de changement mineure que le Fournisseur promet de prendre en charge gratuitement.

Les Parties conviennent que toute nouveauté requise par la Ville conformément à ce qui précède est payée à même la Somme de 70 000\$.

12. ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Le Fournisseur doit maintenir en vigueur une assurance responsabilité de un million de dollars (1 000 000,00 \$), et ce, pour toute la durée du présent contrat.

13. DURÉE DU CONTRAT

Nonobstant sa date de signature par les Parties, le présent contrat entre en vigueur le 1^e janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2021.

14. RÉSILIATION

La Ville se réserve le droit absolu de résilier le présent contrat pour les motifs suivants :

- i) si le Fournisseur fait défaut de respecter l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- ii) toute insatisfaction raisonnable et justifiée à l'égard des services rendus par le Fournisseur en vertu du présent contrat.

Pour ce faire, lorsqu'un des événements décrits aux paragraphes i) et ii) se produit, la Ville doit adresser un avis de résiliation au Fournisseur énonçant les motifs de résiliation et ce dernier aura trois (3) mois à compter de la date de réception de cet avis pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi ce contrat sera alors automatiquement résilié à la suite de cette période de trois (3) mois.

Si le Fournisseur fait cession de ses biens, est dissout ou liquidé, la Ville se réserve également le droit de résilier le présent contrat sans préjudice de ses autres droits et recours.

Le présent article ne peut être interprété comme une renonciation par la Ville aux autres recours ou droits de réalisation prévus par le *Code civil du Québec*.

La résiliation du contrat, en vertu du présent article ou de toute autre disposition du *Code civil du Québec* ne met pas fin aux droits d'utilisation des licences ou sous-licences. Dans le cas d'une résiliation, le matériel et les équipements reçus et payés et leur garantie en découlant demeurent la propriété de la Ville.

15. AVIS ET REPRÉSENTANT DES PARTIES

Tout avis, autorisation, approbation ou envoi de documents exigés en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les Parties, doit être donné par écrit et transmis par poste recommandée, courriel, télécopieur ou messenger à l'adresse de la partie concernée telle qu'elle est indiquée ci-après :

Ville – Division des ressources informationnelles

Sébastien Berteau, Chef de division - solutions d affaires - systemes
corporatifs
Division des ressources informationnelles
801 Brennan
Montréal (Québec) H3G 0G4
Téléphone. : 514-280-6963
Télécopieur : 514-280- xxx
Courriel : sebastien.berteau@ville.montreal.qc.cq

Fournisseur :

Morpho Canada Inc. (Morpho)
485, rue Mc Gill
Suite 1100
Montréal (Québec) H2Y 2H4
Site Internet : <http://www.morpho.com>

Cet avis sera réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant l'envoi par télécopieur, courriel ou la date de réception par un messenger ou par poste recommandée. Également, en cas de grève du service postal, un tel avis pourra être aussi livré par huissier ou messenger. Il est alors réputé avoir été reçu le jour de sa livraison.

16. CESSION

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, par le Fournisseur sans le consentement écrit au préalable de la Ville.

17. INDÉPENDANCE DES ARTICLES

Un article du présent contrat déclaré nul, annulable ou impossible à exécuter, en totalité ou en partie, n'entraîne pas l'annulation du contrat ni ne constitue un motif valable de résiliation de celui-ci. Les autres articles continuent alors de s'appliquer et de lier les Parties comme si cet article n'existait pas.

18. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et son Annexe 1 constituent l'intégralité de l'entente entre la Ville et le Fournisseur.

19. INTERPRÉTATION DU CONTRAT

- 19.1 Les Parties déclarent avoir lu et pris connaissance en tous points du présent contrat, en saisir pleinement l'objet et la portée et s'être mutuellement enquis de la compréhension et des conséquences de tout un chacun de ses articles.
- 19.2 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante du présent contrat.
- 19.3 En cas de conflit d'interprétation du contrat, de contradiction ou d'incompatibilité, le texte du présent contrat a préséance sur celui de l'Annexe 1.
- 19.4 Chaque fois que le contexte l'exige, tout mot écrit au genre masculin désigne aussi le genre féminin.
- 19.5 Les titres et sous-titres des articles énoncés au présent contrat ont été insérés uniquement au bénéfice du lecteur, à des fins de référence et ne font pas partie du contrat; ils ne peuvent, en conséquence, aucunement affecter le sens ou l'interprétation du contrat.

20. RENOUVELLEMENT

Le présent contrat peut être renouvelé, sous réserve de l'approbation de chaque Partie, pour un terme additionnel de deux (2) ans étant entendu que, dans un tel cas, les Parties conviennent que le coût annuel des services rendus par le Fournisseur sera d'un montant de cent cinquante mille dollars (150 000\$) plus les taxes applicables.

21. LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s’y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé en deux exemplaires, à Montréal, le

VILLE DE MONTRÉAL <hr/> Yves Saindon, greffier	MORPHO CANADA INC. <hr/> Denis Ouellet
--	--

Ce contrat a été approuvé par le conseil d’agglomération de Montréal le

Dossier # : 1180206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, à Morpho Canada, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1180206002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-05

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187429001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, majorant le contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$ majorant le contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / autoriser conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3 / autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires ceci dans le cadre des contrats (CG16 0115) conclues avec Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et la Société TELUS Communications (lot 7).

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 173 537,72 \$ taxes incluses pour le lot 2, et d'un montant 418 517,09 \$ taxes incluses pour le lot 3, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des contrats (lots 2 et 3) accordés à Bell Canada (CG16 0115) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ pour le lot 2, et de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ pour le lot 3;
2. D'exercer, en vertu de la résolution CG16 0115, les deux options de prolongation d'un an des lots 1 à 8, et autoriser une dépense additionnelle de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3, pour la location de circuits en transmission de données, pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021, dans le cadre des contrats octroyés à Bell Canada (Lots 1,2,3,4,5,6,8) et Telus Communications (lot 7);
3. D'autoriser un budget additionnel de 112 155,58 \$ pour le lot 2, et de 119 789,35 \$ pour le lot 3, pour les variations de quantité pour les deux années de prolongation;
4. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adjudicataires	Lots	Coût 3 premières années	Budget additionnel pour variation de quantité 1ère à 3e année	Budget de contingence 1ère à 3e année pour modifications au contrat	Coût prolongation 2 ans	Budget additionnel pour variation de quantité 4e et 5e année	Budget de contingence 4e et 5e année pour modifications au contrat	Total
Bell Canada	1	717 717,64 \$			520 944,82 \$			1 238 662,46 \$
	2	1 599 163,13 \$	30 187,84 \$ (2%)	143 349,88 \$ (9%)	1 121 555,83 \$	112 155,58 \$ (10%)	100 536,89 \$ (9%)	3 106 949,15 \$
	3	1 210 347,57 \$	184 120,97 \$ (15%)	234 396,12 \$ (19%)	798 595,65 \$	119 789,35 \$ (15%)	154 656,17 \$ (19%)	2 701 905,83 \$
	4	993 388,59 \$			569 068,76 \$			1 562 457,35 \$
	5	672 739,42 \$			576 905,46 \$			1 249 644,87 \$
	6	199 834,59 \$			226 342,08 \$			426 176,67 \$
	8	114 332,28 \$			88 990,65 \$			203 322,93 \$
Société Telus communications	7	350 984,18 \$			362 378,21 \$			713 362,39 \$
TOTAL		5 858 507,40 \$	214 308,81 \$	377 746,00 \$	4 264 781,45 \$	231 944,93 \$	255 193,06 \$	11 202 481,65 \$

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2018-09-28 13:36

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

 Directeur général
 Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1187429001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, majorant le contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$ majorant le contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / autoriser conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3 / autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires ceci dans le cadre des contrats (CG16 0115) conclues avec Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et la Société TELUS Communications (lot 7).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville dessert un réseau de près de 500 sites interconnectés qui permet de relier ses bâtiments, d'offrir différents services informatiques à ses employés et fournir des services à ses citoyens (comme le Wi-Fi public). En 2016, la Ville de Montréal (Ville) a mis en place un nouveau modèle de télécommunication en assurant la maîtrise d'oeuvre de son réseau et a publié, en février 2016, un appel d'offres afin de se prévaloir de huit ententes-cadres pour la location de circuits en transmission de données (appel d'offres public 15-14657). Ces ententes-cadre d'une durée de 3 ans conclues avec Bell Canada et TELUS ont une option pour 2 années de prolongation. Un appel d'offres public sera publié prochainement afin de solliciter le marché et de conclure une nouvelle entente en location de circuits avant l'échéance de 2021.

Suite à la migration des services de télécommunication du fournisseur sortant, les contrats octroyés suite à l'appel d'offres 15-14657 ont permis d'adresser les services requis pour les sites de l'ensemble des lots. De nouveaux sites d'importance (par exemple le 80 rue Queen, le 630 boulevard René Lévesque et le 700 de la Gauchetière), non anticipés au devis et principalement localisés au centre ville (lot 2 et 3) ont dû être ajoutés à l'entente. De plus, le déploiement du WiFi public et la mise en service de nouvelles solutions numériques ont exigé des rehaussements de bande passante pour un grand nombre de sites, accélérant la consommation des services.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un

montant de 173 537,72 \$, majorant le contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 et pour le lot 3 de 418 517,09 \$ majorant le contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66. Il vise aussi à autoriser, conformément aux contrats, les options de renouvellement des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3 et un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires. Ces demandes sont en lien aux contrats (CG16 0115) conclues avec Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et la Société TELUS Communications (lot 7).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0414 - 23 août 2018 - Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats accordés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

CG17 0465 - 28 septembre 2017 - Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats octroyés à la firme Bell Canada, Contrat 15-14657 - location de circuits - Transmission de données et le contrat 15-14367 - Service de téléphonie filaire.

CG16 0115 - 25 février 2016 - Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 \$, 1 599 163,13 \$, 1 210 347,57 \$, 993 388,60 \$, 672 739,42 \$, 199 834,60 \$ et 114 332,29 \$ - Société TELUS Communications : 350 984,18 \$).

CG08 0026 - 25 février 2008 - Mise en oeuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

DESCRIPTION

Les contrats avec les fournisseurs décrits couvrent les besoins liés aux services de transmission de données suivant :

No du lot	Fournisseurs	Description des services
1	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, et qui se situent dans la zone géographique nord-est de la Ville.
2	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, et qui se situent dans la zone géographique nord-ouest de la Ville, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1.
3	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, et qui se situent dans la zone géographique centre de la Ville et ne comprenant pas les lots 1 et 2. .

4	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, et qui se situent dans la zone géographique sud-est et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3.
5	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, pour le reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4.
6	Bell Canada	Liens fibres donnant accès à l'Internet très haut débit pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis par le Service des TI, ainsi que le Wi-Fi gratuit MtlWiFi fourni par la Ville.
7	Société TELUS Communications	Liens fibres redondants du lot 6, donnant accès à l'Internet très haut débit pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis par le Service des TI, ainsi que le Wi-Fi gratuit MtlWiFi fourni par la Ville.
8	Bell Canada	Lien donnant accès à l'Internet à bas et moyen débit dans n'importe quel édifice de la Ville.

JUSTIFICATION

Variation des quantités

Au cours des trois premières années du contrat il y a eu une variation des quantités estimées des lots 2 et 3. Cette variation est de l'ordre de 2% pour le lot 2 et correspond à 30 187,84 \$. La variation du lot 3 est pour sa part de 15% et se chiffre à 184 120,97 \$. La consommation accrue en bande passante des lots 2 et 3 (le Centre Ville et le nord-est de la Ville) pour les sites prévus au devis s'explique par :

Lots	Quantité initiale de sites	Nombre de sites avec augmentation de consommation en bande passante (10Mbps à 100Mbps)	Coût supplémentaire au terme du contrat d'origine	Taux d'augmentation
2	148	6	30 187,84 \$	2 %
3	116	30	184 120,97 \$	15 %

- La hausse des besoins en bande passante des différents services;
- Le déploiement du Wifi dans les espaces publics (MTLWifi) au service des citoyens;
- De nouveaux outils informatiques déployés requérant plus de bande passante de la part des clients internes et externes.

Les augmentations de consommation en bande passante des lots 2 et 3 se sont fait graduellement depuis le début du contrat. Les variations des quantités s'appliquent principalement aux items 2.2 (lien 10Mbps) et 2.3 (lien 100Mbps) du lot 2 et 3.2 (lien

10Mbps) et 3.3 (lien 100Mbps) du lot 3. Le contrat initial prévoyait qu'au 25 février 2018 nous aurions en location 80 liens 10Mbps et 12 liens 100Mbps. En cours d'exécution du contrat, en février 2018, nous avons réellement 57 liens 10Mbps et 48 liens 100Mbps. Ces variations de quantité s'inscrivent dans l'application du contrat.

Modifications accessoires

De plus, à l'intérieur des lots 2 et 3, des modifications accessoires aux contrats ont eu lieu. Celles-ci ont menées à l'ajout de nouveaux sites d'importance (non prévus au bordereau initial), notamment :

- le 80 rue Queen;
- le 630 boulevard René-Lévesque;
- le 700 de la Gauchetière;
- 500 rue St-Jacques;

Ces modifications ont engendrées des coûts contingents de 143 349,88 \$ pour le lot 2 et de 234 396,12 \$ pour le lot 3. Ces dépenses additionnelles représentent un taux d'augmentation de l'enveloppe de 9% pour le lot 2 et de 19% pour le lot 3.

Plusieurs raisons ont justifiées l'ajout de nouvelles adresses aux contrats, notamment le déménagement du Service des Finances, l'ajout de nouveaux espaces administratifs au Service des TI, et l'ouverture de la Maison des Régions. Notons que toute intégration d'édifice au parc immobilier de la Ville demande le déploiement de services de bande passante, qui augmente ainsi les quantités des items du présent contrat. Le service fourni à ces adresses est de même nature et liées aux activités de base du contrat d'origine. L'ajout de quantité était nécessaire afin de pouvoir fournir le service à ces adresses.

Lots	Quantité initiale de sites	Le coût initial au terme du contrat	Quantité de nouveaux sites non prévus	Coût supplémentaire des nouveaux sites au terme du contrat d'origine	Taux d'augmentation
2	148	1 599 163,13 \$	33	143 349,88 \$	9 %
3	116	1 210 347,57 \$	21	234 396,12 \$	19 %

Prolongation

Les contrats des lots 1 à 8 arrivant à échéance sous peu, un appel d'offres sera publié afin d'octroyer de nouveaux contrats en location de circuits. Afin de couvrir la période d'octroi et de transition, la Ville souhaite exercer ses deux options de prolongation d'un an telles que prévues aux différents lots de l'entente initiale. C'est pourquoi nous demandons d'autoriser un budget additionnel pour les montants prévus au bordereau et correspondant à 2 années de prolongation pour les 8 lots de l'entente. Aussi, pour la durée de la prolongation nous demandons l'autorisation de dépenser dans le lot 2 une variation de quantité de l'ordre de 10% correspondant à 112 155,58 \$ et de 15% se chiffrant à 119 789,35 \$ pour le lot 3 selon l'article 18 du règlement de gestion contractuelle. Un budget supplémentaire pour contingence est également demandé de 100 536,89 \$ (9%) et 154 656,17 \$ (19%) pour les lots 2 et 3 pour les deux années de prolongation. Ces montants sont nécessaires afin d'adresser la consommation accrue en bande passante des lots 2 et 3 identifiée au cours de trois premières années du contrat (voir tableau ci-dessus).

L'approbation des demandes ci-dessus permet de maintenir le service en transmission de données et de répondre aux nouveaux besoins (WiFi public, déménagements d'envergure, solutions numériques additionnelles) jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat en location de circuits et transmission de données.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès des fournisseurs se feront au rythme de l'expression des besoins. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes. Ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

Adjudicataires	Lots	Coût 3 premières années	Budget additionnel pour variation de quantité 1ère à 3e année	Budget de contingence 1ère à 3e année pour modifications au contrat	Coût prolongation 2 ans	Budget additionnel pour variation de quantité 4e et 5e année	Budget de contingence 4e et 5e année pour modifications au contrat	Total
Bell Canada	1	717 717,64 \$			520 944,82 \$			1 238 662,46 \$
	2	1 599 163,13 \$	30 187,84 \$ (2%)	143 349,88 \$ (9%)	1 121 555,83 \$	112 155,58 \$ (10%)	100 536,89 \$ (9%)	3 106 949,15 \$
	3	1 210 347,57 \$	184 120,97 \$ (15%)	234 396,12 \$ (19%)	798 595,65 \$	119 789,35 \$ (15%)	154 656,17 \$ (19%)	2 701 905,83 \$
	4	993 388,59 \$			569 068,76 \$			1 562 457,35 \$
	5	672 739,42 \$			576 905,46 \$			1 249 644,87 \$
	6	199 834,59 \$			226 342,08 \$			426 176,67 \$
	8	114 332,28 \$			88 990,65 \$			203 322,93 \$
Société Telus communications	7	350 984,18 \$			362 378,21 \$			713 362,39 \$
TOTAL		5 858 507,40 \$	214 308,81 \$	377 746,00 \$	4 264 781,45 \$	231 944,93 \$	255 193,06 \$	11 202 481,65 \$

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 5 343 974,25 \$ est déjà prévu au Service des technologies de l'information. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Il est à noter que ces ajustements annulent l'augmentation de 20 % de l'enveloppe budgétaire du lot 3 mentionné en septembre 2017 (CG17 0465) car une nouvelle stratégie en ce qui a trait à la période de prolongation a été élaborée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements demandés permettront à la Ville de maintenir le service en transmission de données (incluant le WiFi public) et de répondre à la demande croissante en bande passante de ses sites, jusqu'à la mise en opération du prochain contrat de location de circuit (incluant la période de transition entre le fournisseur sortant et le nouvel adjudicataire).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE – 10 octobre 2018;

- Approbation du dossier par le CM – 22 octobre 2018;
- Approbation du dossier par le CG – 25 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs incluant les nouvelles dispositions du règlement de gestion contractuel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BOUTIN

ENDOSSÉ PAR

Demis NUNES

Le : 2018-08-23

controleur(euse) de projet

Tél : 514-872-4613

Télécop. :

chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'expertise - Espace de travail

Tél : 514-280-8521

Approuvé le : 2018-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2018-09-27

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 août 2018

Monsieur Pascal Harvey
Bell Canada
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell, tour A-7
Montréal (Québec) H3E 3B3

Courriel : pascal.harvey@bell.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14657
Location de circuits – Transmission de données**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 10 février 2019 au 9 février 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 24 août 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :


Nom en majuscules et signature

24 août 2018
Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Matthieu Crêteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777

Louis Caron
Vice-président Ventes, Québec
Bell Marchés Affaires

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 août 2018

Monsieur Jean-François St-Germain
Société TELUS Communications
630 René-Lévesque Ouest, 22e étage
Montréal (Québec) H3B 1S6

Courriel : jean-francois.st-germain@telus.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14657
Location de circuits – Transmission de données**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 10 février 2019 au 9 février 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 24 août 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :



Nom en majuscules et signature

JEAN-FRANÇOIS ST-GERMAIN

23 AOÛT 2018

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Matthieu Crôteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777

Dossier # : 1187429001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, majorant le contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$ majorant le contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / autoriser conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3 / autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires ceci dans le cadre des contrats (CG16 0115) conclues avec Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et la Société TELUS Communications (lot 7).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[15-14657 Intervention prologation.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-27

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Intervention du Service de l'approvisionnement

Appel d'offres public no : 15-14657

LOCATION DE CIRCUITS EN TRANSMISSION DE DONNÉES

Tel que prévu à la clause 6 de la section Clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 15-14657, le contrat initial pour ce dossier est d'une durée de trois ans assorti de deux options de prolongation d'une année. Le Service de l'approvisionnement est en accord avec une telle prolongation et a procédé à l'envoi de lettres aux différents fournisseurs, afin de solliciter leur approbation, tel que le prévoyait les documents d'appel d'offres.

Dossier # : 1187429001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, majorant le contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$ majorant le contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / autoriser conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3 / autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires ceci dans le cadre des contrats (CG16 0115) conclues avec Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et la Société TELUS Communications (lot 7).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Sur la foi des informations obtenues du Service des technologies de l'information, à l'effet que le budget des contingences de 20% autorisé pour le lot 3, en septembre 2017 (CG17 0465) n'a pas été utilisé, nous sommes d'avis qu'il s'agit de modifications accessoires au contrat. Ces modifications ne changent pas la nature du contrat quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

La variation des quantités de 2% et de 15% pour les lots 2 et 3 respectivement s'inscrivent dans l'application du contrat.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-28

Sandra PALAVICINI
avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

Dossier # : 1187429001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, majorant le contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$ majorant le contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / autoriser conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3 / autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires ceci dans le cadre des contrats (CG16 0115) conclues avec Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et la Société TELUS Communications (lot 7).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187429001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-19

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1185035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Panavidéo Inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17003 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Panavidéo Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-17003;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 87,66 % par l'agglomération, pour un montant de 517 651,26 \$, taxes incluses.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-28 09:21

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1185035001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Panavidéo Inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17003 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a plusieurs projets pour la mise en place de caméras de surveillance sur son territoire, notamment pour le comptage de foule, pour la surveillance des dépôts de neige, pour les postes de quartiers et centres opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que pour la gestion de la mobilité urbaine. Ces besoins, qui couvrent plusieurs services et arrondissements, s'inscrivent dans une nouvelle catégorie de mobilier urbain appelée "Mobilier urbain numérique". Ce mobilier urbain est utilisé comme plateforme physique d'hébergement d'objets connectés (caméras, sonomètres, capteurs environnementaux, etc.). Ces objets connectés réfèrent au concept de l'internet des objets, un écosystème technologique permettant la captation, le transport, l'analyse et la valorisation des données des objets connectés. L'internet des objets est l'infrastructure de base d'une ville qui souhaite garantir un contexte favorable à son développement (économique, social, etc.) et à son environnement (qualité de vie, sécurité, tourisme, etc.)

La Ville a déjà entrepris la mise en place du nouveau modèle de télécommunication afin d'être maître d'oeuvre dans la gestion de son réseau et notamment de pouvoir relier le mobilier urbain numérique sur son territoire. Un nouveau programme intitulé "Programme initial d'infrastructure urbain numérique" (ci-après PIIUN) permettra d'acquérir ce mobilier numérique. Ce programme permettra d'assurer une interconnection du mobilier urbain et numérique et de s'assurer de la protection de la vie privée, de l'acceptabilité sociale et de la sécurité des données.

La Ville effectue donc l'acquisition et l'installation d'une solution de vidéosurveillance ainsi que l'acquisition de caméras. En effet, le SPVM doit sécuriser une de ses bâtisses par l'acquisition d'une solution de vidéosurveillance incluant le service d'installation et d'intégration, et couvrir différents besoins en caméras de surveillance pour des Postes de Quartier (PDQ) et Centres opérationnels (CO). De plus, plusieurs autres services de la Ville bénéficieront de caméras de surveillance notamment pour le comptage de foule au Quartier

des spectacles, et pour la surveillance des dépôts à neige.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, l'appel d'offres # 18-17003. Ce dernier, publié sur le site SEAO ainsi que dans le quotidien Le Devoir, a été lancé le 28 mai 2018 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 10 juillet 2018. Au total, quarante deux (42) jours ont été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre vingt (180) jours civils de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, sept (7) addenda ont été publiés :

# addenda	Date	Portée
1	1 juin 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 28 juin 2018, publication de nouvelles versions du devis technique et bordereau de soumission
2	6 juin 2018	Réponses à des questions techniques aux preneurs du cahier des charges
3	15 juin 2018	Réponses à des questions techniques aux preneurs du cahier des charges
4	19 juin 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 10 juillet 2018 et réponses à des questions administratives.
5	22 juin 2018	Réponses à des questions techniques aux preneurs du cahier des charges
6	4 juillet 2018	Réponses à des questions techniques aux preneurs du cahier des charges
7	5 juillet 2018	Réponses à des questions techniques aux preneurs du cahier des charges

Le présent dossier vise donc à octroyer un contrat à Panavidéo Inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses.

Étant donné qu'une enquête d'accréditation sécuritaire est requise pour l'octroi de ce contrat, le SPVM a procédé à l'enquête des dirigeants de la firme Panavidéo Inc. et les résultats ont été déclarés concluants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce contrat inclut :

- L'acquisition et l'intégration de toutes les composantes de la solution pour en faire un système de vidéosurveillance complet et fonctionnel;
- Le plan technique détaillé d'interconnexion de la solution avec la liste de tous les accessoires et matériel installé;
- La fourniture d'unités de stockage pour les données recueillies des caméras de surveillance, avec un logiciel de gestion de vidéos intégré;
- La fourniture d'un lot de caméras de surveillance destinés au SPVM (415 caméras) et au PIIUN (315 caméras) notamment pour le comptage de foule au Quartier des spectacles, pour l'accès et le comptage de camions de

déversement de la neige, pour la surveillance du complexe environnemental Saint-Michel ainsi que pour l'Espace pour la vie ;

- L'installation des caméras de surveillance au niveau de l'édifice du SPVM;
- La documentation technique de toutes les composantes de la solution proposée en français;
- La formation des super-utilisateurs internes de la Ville sur la nouvelle solution de vidéosurveillance.

JUSTIFICATION

Sur un total de vingt-six (26) preneurs du cahier des charges, onze (11) preneurs (soit 42%) ont déposé des offres alors que les quinze autres (soit 58%) n'ont pas soumissionné. Après analyse de la conformité technique, seulement deux soumissions (soit 18%) ont été déclarées conformes. Il est à noter que le mode d'adjudication dans le présent appel d'offres est le plus bas soumissionnaire conforme.

Concernant les quinze (15) preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumissions, ci-joint les motifs :

- Deux firmes ont indiqué avoir d'autres engagements dans d'autres projets.
- Une firme mentionne que les spécifications sont trop restrictives et cible un produit spécifique qui ne fait pas partie de leur ligne de produits.
- Une firme mentionne que ce n'est pas le secteur d'activités.
- Une firme mentionne un manque de temps et d'effectif.

Les dix (10) autres firmes n'ont pas fourni d'avis de désistement. Toutefois, on constate qu'il y a un organisme gouvernemental qui a pris possession du cahier de charge pour consultation et trois (3) firmes qui ne semblent pas être du domaine d'activités.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses) (Caméras incluant tous les modèles, Unités de stockage, Disque dur, Manette PTZ, travaux d'installation et de configuration, et formation)	Autres	Total (Taxes incluses)
PANAVIDÉO INC.	590 489,75 \$	0,00 \$	590 489,75 \$
LOGIC CONTROLE INC	621 683,62 \$	0,00 \$	621 683,62 \$
Dernière estimation réalisée	970 503,98 \$	0,00 \$	970 503,98 \$
Coût moyen des soumissions conformes			606 086,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)			2,64%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)			31 193,87 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)			5,28%
			(380 014,23 \$)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		(39,16%)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		

L'écart favorable de 39,16 % entre la soumission la plus basse et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres public s'explique par les raisons suivantes :

- L'écart touche principalement les coûts d'acquisition des caméras, dont le taux d'escompte accordé est plus élevé qu'anticipé;
- La Ville n'avait pas de comparable pour ce type d'équipements;
- Les volumes de la Ville sont importants et il y a rarement de comparables pour établir le niveau d'escompte que la Ville va recevoir pour des quantités comparables;
- L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission est d'environ 5,28 % ce qui démontre l'existence d'un marché très compétitif dans la domaine de la vidéosurveillance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 590 489,75 \$, taxes incluses. Il sera réparti comme suit :

Dépenses capitalisables (PTI) :

Les dépenses seront assumées par les projets gérés par le Service des TI et inscrits à son PTI 2018-2020 :

SPVM :

La dépense de 432 255,41 \$, taxes incluses, sera imputée au projet 68305 - Modernisation des opérations policières (Sous projet 03 - Modernisation des systèmes).

Le montant maximal de 394 706,80 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SPVM qui est de compétence d'agglomération.

Gestion du territoire (PIIUN) :

La dépense de 146 851,82 \$, taxes incluses, sera imputée au projet 78073 - Projet initial d'infrastructure urbaine numérique.

Le montant maximal de 134 095,29 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et de compétence locale 17-034.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Cette dépense concerne l'achat et l'installation de caméras, notamment pour le Complexe environnemental Saint-Michel, qui est de compétence d'agglomération, en vertu de la Loi

sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Dépenses au budget de fonctionnement (BF) :

Si un bris d'une unité de stockage du système de vidéosurveillance survient, le SPVM procédera, pour des raisons de sécurité, à la rétention du disque dur auprès de l'adjudicataire. La dépense permettant la couverture de quinze (15) éventuels bris durant toute la durée de vie du contrat (trois (3) ans), dont le montant ne doit pas excéder 11 382,53 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

SPVM :

- L'installation de caméras et d'un système de vidéosurveillance permettra au SPVM d'assurer la sécurité des employés et de l'édifice et de mieux contrôler les accès aux bâtiments.

PIIUN :

- L'acquisition de caméras, permettra de répondre à de multiples besoins de sécurité, de vidéosurveillance & de comptage de foule à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le Comité exécutif : le 10 octobre 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 22 octobre 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 25 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simonetta BARTH, Service de police de Montréal
Alain DUFORT, Direction générale

Lecture :

Alain DUFORT, 25 septembre 2018
Simonetta BARTH, 11 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8783
Télécop. : 514 872-3964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-04

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 5142806963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2018-09-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2018-09-27

Dossier # : 1185035001

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet : Accorder un contrat à Panavidéo Inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17003 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-17003_PV.pdf](#) [18-17003_TCP.pdf](#) [18-17003_Intervention.pdf](#) [18-17003_DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-06

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Alpha TSI inc.	Technique:
Sécurium inc.	Technique:
Altel inc.	Technique:
Microcom inc.	Technique:
Securmax inc.	Technique:
Norbec Communications (2758-3848 QC INC)	Technique:
Sécurité I-Logiq inc.	Technique:
Entreprise Intmotion inc.	Technique:
Sunotech Canada inc.	Technique:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Panavideo inc.	590 489,75	<input checked="" type="checkbox"/>	
Logic-Contrôle inc.	621 683,62	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Deux firmes ont indiquées avoir d'autres engagements dans d'autres projets.

Une firme mentionne que les spécifications sont trop restrictives et cible un produit spécifique qui ne fait pas partie de leur ligne de produits.

Une firme mentionne que ce n'est pas leur secteur d'activités.

Une firme mentionne un manque de temps et d'effectif.

Donc sept (7) firmes n'ont pas transmis d'avis de désistement de ce lot: nous avons toutefois déduit qu'un (1) organisme gouvernemental a pris possession du cahier de charge pour consultation, trois (3) firmes ne semblent pas être dans le domaine d'activités, une (1) firme est manufacturière.

Préparé par :

Bernard Boucher

Le

23 - 8 - 2018

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

18-17003

Agent d'approvisionnement

Bernard Boucher

Conformité

Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Panavideo inc.									513 581,00 \$	590 489,75 \$
Logic-Contrôle inc.									540 712,00 \$	621 683,62 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17003

Numéro de référence : 1168845

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de caméras de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Alpha TSi inc. 101-451 Fernand Poitras Terrebonne, QC, J6Y1Y5 http://www.alphatsi.com	Monsieur Philippe Bergeron Téléphone : 514 891-5000 Télécopieur : 450 621-7000	Commande : (1455937) 2018-06-11 14 h 23 Transmission : 2018-06-11 14 h 23	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-11 14 h 23 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-11 14 h 23 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-11 14 h 23 - Téléchargement 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-11 14 h 23 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 43 - Télécopie 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Télécopie 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Télécopie 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Télécopie 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 54 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Altel Inc 3150 Boul. le Corbusier Laval, QC, H7L 4S8	Monsieur Michel Pelletier Téléphone : 1514 267-3408 Télécopieur :	Commande : (1452528) 2018-06-04 11 h 06 Transmission : 2018-06-04 11 h 06	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-04 11 h 06 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-04 11 h 06 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)

			2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CDW Canada Corp. 185 The West Mall 1700 Etobicoke, ON, M9C 5L5 http://CDW.ca	Monsieur Art Pascu Téléphone : 866 451-2392 Télécopieur : 647 259-5963	Commande : (1449983) 2018-05-29 11 h 12 Transmission : 2018-05-29 11 h 12	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 16 h 10 - Télécopie 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 10 h 40 - Télécopie 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 43 - Télécopie 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Télécopie 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Télécopie 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Télécopie 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 54 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7	Madame Marie-Claude Dallaire Téléphone : 418 634-5648 Télécopieur :	Commande : (1449803) 2018-05-29 8 h 57 Transmission : 2018-05-29 8 h 57	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 13 h 53 - Courriel 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Consult. techniques Technilogic inc. 579A, rue Notre-Dame, bureau 303 Repentigny, QC, J6A 7L4	Monsieur Rémy Couture Téléphone : 450 582-	Commande : (1452338) 2018-06-04 9 h 13	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-04 9 h 13 - Téléchargement

7611
Télécopieur :

Transmission :
2018-06-04 9 h 13

2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
2018-06-04 9 h 13 - Téléchargement
2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
2018-06-06 9 h 35 - Courriel
2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement
2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
2018-06-15 8 h 42 - Courriel
2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement
2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
2018-06-19 14 h 43 - Courriel
2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
2018-06-22 10 h 29 - Courriel
2967248 - 18-17003 Addenda 6
2018-07-04 16 h 04 - Courriel
2967871 - 18-17003 Addenda 7
2018-07-05 15 h 53 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Entreprises Intmotion inc.
1955 Chemin Cote de Liesse, suite
109A
Montréal, QC, H4N 3A8
<http://www.iMotionsecurite.com>

[Monsieur Frederic Abenaim](#)
Téléphone : 514 337-0008
Télécopieur : 514 335-5408

Commande : (1449708)
2018-05-29 7 h 29
Transmission :
2018-05-29 7 h 29

2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis)
2018-06-01 16 h 07 - Télécopie
2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement
2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
2018-06-06 10 h 08 - Télécopie
2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement
2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
2018-06-15 8 h 43 - Télécopie
2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement
2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
2018-06-19 14 h 43 - Télécopie
2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
2018-06-22 10 h 29 - Télécopie
2967248 - 18-17003 Addenda 6
2018-07-04 16 h 04 - Télécopie
2967871 - 18-17003 Addenda 7
2018-07-05 15 h 54 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Groupe ADGA
110 Argyle Avenue
ottawa, ON, K2P1B4
<http://www.adga.ca>

[Madame Patricia Sherin](#)
Téléphone : 613 237-3022
Télécopieur : 613 237-3024

Commande : (1450860)
2018-05-30 14 h 56
Transmission :
2018-05-30 14 h 56

2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis)
2018-06-01 13 h 54 - Télécopie
2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement
2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
2018-06-06 9 h 36 - Télécopie
2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement
2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
2018-06-15 8 h 43 - Télécopie

			2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement
			2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Télécopie
			2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 30 - Télécopie
			2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 05 - Télécopie
			2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 54 - Télécopie
			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IBM Canada Itée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1450267) 2018-05-29 16 h 01 Transmission : 2018-05-29 16 h 01	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 13 h 53 - Courriel 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Informatique ProContact inc. 3249, Jean-Béraud Laval, QC, H7T 2L2 http://www.procontact.ca	Monsieur Ali Fajr Téléphone : 514 292-2224 Télécopieur :	Commande : (1450468) 2018-05-30 9 h 01 Transmission : 2018-05-30 9 h 01	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 13 h 53 - Courriel 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Infynia inc 170 Montée de Liesse Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4T 1N6	Monsieur Martin Valence Téléphone : 514 332-1999 Télécopieur :	Commande : (1453230) 2018-06-05 11 h 33 Transmission : 2018-06-05 11 h 33	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-05 11 h 33 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-05 11 h 33 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	--	--

LOGIC-CONTRÔLE INC. 8002 rue Jarry est Montréal, QC, H1J 1H5	Madame Lyne Couture Téléphone : 514 493-1162 Télécopieur : 514 493-8788	Commande : (1450282) 2018-05-29 16 h 26 Transmission : 2018-05-29 16 h 26	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 13 h 53 - Courriel 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	---	--	---

Melius Securite 355 peel suite 207 Montréal-Ouest, QC, H3G 2G9 http://www.melius.ca	Madame Dominique Drolet Téléphone : 514 439-4545 Télécopieur :	Commande : (1456422) 2018-06-12 11 h 10 Transmission : 2018-06-12 11 h 10	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-12 11 h 10 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-12 11 h 10 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-12 11 h 10 - Téléchargement
--	--	--	---

2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
 2018-06-12 11 h 10 - Téléchargement
 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
 2018-06-15 8 h 42 - Courriel
 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement
 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
 2018-06-19 14 h 43 - Courriel
 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
 2018-06-22 10 h 29 - Courriel
 2967248 - 18-17003 Addenda 6
 2018-07-04 16 h 04 - Courriel
 2967871 - 18-17003 Addenda 7
 2018-07-05 15 h 53 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Microcom M inc.
 3710, boul. Wilfrid-Hamel
 Québec, QC, G1P 2J2
<http://www.alarmemicrocom.com>

[Monsieur Maxime Laverdière](#)
 Téléphone : 418 871-5188
 Télécopieur :

Commande : (1459601)
 2018-06-19 15 h 38
Transmission :
 2018-06-19 15 h 38

2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis)
 2018-06-19 15 h 38 - Téléchargement
 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
 2018-06-19 15 h 38 - Téléchargement
 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
 2018-06-19 15 h 38 - Téléchargement
 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
 2018-06-19 15 h 38 - Téléchargement
 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
 2018-06-19 15 h 38 - Téléchargement
 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
 2018-06-19 15 h 38 - Téléchargement
 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
 2018-06-19 15 h 38 - Téléchargement
 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
 2018-06-22 10 h 29 - Courriel
 2967248 - 18-17003 Addenda 6
 2018-07-04 16 h 04 - Courriel
 2967871 - 18-17003 Addenda 7
 2018-07-05 15 h 53 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Motorola
 715 rue du Square Victoria
 Bureau 300
 Montréal, QC, H2Y 2H7
<http://www.motorola.ca>

[Monsieur Christian Barabé](#)
 Téléphone : 514 394-7462
 Télécopieur : 514 394-7490

Commande : (1459746)
 2018-06-20 8 h 35
Transmission :
 2018-06-20 8 h 35

2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis)
 2018-06-20 8 h 35 - Téléchargement
 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
 2018-06-20 8 h 35 - Téléchargement
 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
 2018-06-20 8 h 35 - Téléchargement
 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
 2018-06-20 8 h 35 - Téléchargement
 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
 2018-06-20 8 h 35 - Téléchargement
 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
 2018-06-20 8 h 35 - Téléchargement
 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
 2018-06-20 8 h 35 - Téléchargement
 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)

			2018-06-22 10 h 29 - Courriel
			2967248 - 18-17003 Addenda 6
			2018-07-04 16 h 04 - Courriel
			2967871 - 18-17003 Addenda 7
			2018-07-05 15 h 53 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
NEOPOS MONTREAL INC. 8150, AVENUE MARCO-POLO Montréal, QC, H1E 5Y7	Monsieur Steven Raymond Téléphone : 514 722-3508 Télécopieur :	Commande : (1465694) 2018-07-05 15 h 57 Transmission : 2018-07-05 15 h 57	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norbec Communication 690 de liege est Montréal, QC, H2P 1K5	Monsieur Gilles Thérien Téléphone : 514 381-8890 Télécopieur : 514 381-3011	Commande : (1450235) 2018-05-29 15 h 29 Transmission : 2018-05-29 15 h 29	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 13 h 53 - Courriel 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Panavidéo inc. 3777, boul. du Tricentenaire	Monsieur André Le Bourdais Téléphone : 418 687-	Commande : (1450216) 2018-05-29 15 h 17	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 13 h 53 - Courriel

Montréal, QC, H1B 5W3
<http://www.panavideo.ca>

3150
 Télécopieur :

Transmission :
 2018-05-29 15 h 17

2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
 2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement

2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
 2018-06-06 9 h 35 - Courriel

2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement

2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
 2018-06-15 8 h 42 - Courriel

2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement

2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
 2018-06-19 14 h 43 - Courriel

2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
 2018-06-22 10 h 29 - Courriel

2967248 - 18-17003 Addenda 6
 2018-07-04 16 h 04 - Courriel

2967871 - 18-17003 Addenda 7
 2018-07-05 15 h 53 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sécur-Icare Inc.
 985 Curé-Poirier Ouest
 Longueuil, QC, J4K2C8
<http://www.secur-icare.com>

[Monsieur Karl St-Laurent](#)
 Téléphone : 514 905-6554
 Télécopieur :

Commande : (1462370)
 2018-06-27 13 h 53

Transmission :
 2018-06-27 13 h 53

2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis)
 2018-06-27 13 h 53 - Téléchargement

2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
 2018-06-27 13 h 53 - Téléchargement

2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
 2018-06-27 13 h 53 - Téléchargement

2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
 2018-06-27 13 h 53 - Téléchargement

2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
 2018-06-27 13 h 53 - Téléchargement

2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
 2018-06-27 13 h 53 - Téléchargement

2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
 2018-06-27 13 h 53 - Téléchargement

2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
 2018-06-27 13 h 53 - Téléchargement

2967248 - 18-17003 Addenda 6
 2018-07-04 16 h 04 - Courriel

2967871 - 18-17003 Addenda 7
 2018-07-05 15 h 53 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sécurité I-Logiq Inc.
 5750 Vanden Abeele
 Montréal, QC, H4S 1R9

[Madame Anik Gagnon](#)
 Téléphone : 866 664-7671
 Télécopieur : 514 990-9925

Commande : (1456663)
 2018-06-12 15 h 26

Transmission :
 2018-06-12 15 h 26

2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis)
 2018-06-12 15 h 26 - Téléchargement

2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
 2018-06-12 15 h 26 - Téléchargement

2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
 2018-06-12 15 h 26 - Téléchargement

2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
 2018-06-12 15 h 26 - Téléchargement

2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
 2018-06-15 8 h 42 - Courriel

2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement

2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
2018-06-19 14 h 43 - Courriel

2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
2018-06-22 10 h 29 - Courriel

2967248 - 18-17003 Addenda 6
2018-07-04 16 h 04 - Courriel

2967871 - 18-17003 Addenda 7
2018-07-05 15 h 53 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Securium Incorp.
2262 Chemin St-Francois
Dorval, QC, H9P 1K2

[Monsieur Matthew Petrone](#)
Téléphone : 514 586-6064
Télécopieur :

Commande
: (1450691)
2018-05-30 11 h 42
Transmission :
2018-05-30 11 h 42

2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis)
2018-06-01 13 h 53 - Courriel

2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement

2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
2018-06-06 9 h 35 - Courriel

2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement

2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
2018-06-15 8 h 42 - Courriel

2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement

2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
2018-06-19 14 h 43 - Courriel

2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
2018-06-22 10 h 29 - Courriel

2967248 - 18-17003 Addenda 6
2018-07-04 16 h 04 - Courriel

2967871 - 18-17003 Addenda 7
2018-07-05 15 h 53 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Securmax Systèmes Intégrés de Sécurité inc.
5654 Thimens
St-Laurent
Montréal, QC, H4R 2K9
<http://www.securmax.com>

[Monsieur Pierre Lalonde](#)
Téléphone : 514 333-6633
Télécopieur : 514 221-3261

Commande
: (1450230)
2018-05-29 15 h 27
Transmission :
2018-05-29 15 h 27

2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis)
2018-06-01 13 h 53 - Courriel

2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau)
2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement

2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis)
2018-06-06 9 h 35 - Courriel

2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau)
2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement

2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis)
2018-06-15 8 h 42 - Courriel

2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau)
2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement

2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date
2018-06-19 14 h 43 - Courriel

2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses)
2018-06-22 10 h 29 - Courriel

2967248 - 18-17003 Addenda 6
2018-07-04 16 h 04 - Courriel

2967871 - 18-17003 Addenda 7
2018-07-05 15 h 53 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Société de l'assurance automobile du Québec . 333, boul. Jean-Lesage E-1-22 Québec, QC, G1K 8J6	Monsieur Martin Tremblay Téléphone : 418 528-3945 Télécopieur : 418 528-1000	Commande : (1458926) 2018-06-18 12 h 59 Transmission : 2018-06-18 12 h 59	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-18 12 h 59 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-18 12 h 59 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-18 12 h 59 - Téléchargement 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-18 12 h 59 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-18 12 h 59 - Téléchargement 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-18 12 h 59 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
--	--	--	---

Stanley Black & Decker Canada Corporation 8125 boul du Golf Montréal, QC, H1J0B2	Monsieur Guy Labrie Téléphone : 1855 634-6095 Télécopieur : 514 955-2800	Commande : (1453680) 2018-06-06 8 h 33 Transmission : 2018-06-06 8 h 33	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-06 8 h 33 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-06 8 h 33 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	--

Suno-Tech Canada Inc 19100 Trans Canadienne Baie-d'Urfé, QC, H9X 3S4	Madame Nathalie Lachambre Téléphone : 514 636-3238 Télécopieur : 514 636-3828	Commande : (1454295) 2018-06-06 22 h 40 Transmission : 2018-06-06 22 h 40	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-06 22 h 40 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-06 22 h 40 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 22 h 40 - Téléchargement 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 22 h 40 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel
--	---	--	--

			2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tyco Feu et Sécurité Intégrés 5800, boul Henri-Bourassa ouest arr. St-Laurent Montréal, QC, H4R 1V9 http://www.tycoifs.ca	Monsieur Marc Beauchamp Téléphone : 514 829-6555 Télécopieur : 514 737-1602	Commande : (1452033) 2018-06-01 14 h 22 Transmission : 2018-06-01 14 h 22	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 14 h 22 - Téléchargement 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-01 14 h 22 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
XYZ Technologie Culturelle Inc 5700 rue Fullum Montréal, QC, H2G 2H7	Madame Appel d'offres Téléphone : 514 340-7717 Télécopieur : 514 658-1254	Commande : (1451858) 2018-06-01 10 h 49 Transmission : 2018-06-01 10 h 49	2950601 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (devis) 2018-06-01 13 h 53 - Courriel 2950602 - 18-17003 Addenda 1 Report et Modifications (bordereau) 2018-06-01 13 h 53 - Téléchargement 2952767 - 18-17003 Addenda 2 (devis) 2018-06-06 9 h 35 - Courriel 2952768 - 18-17003 Addenda 2 (bordereau) 2018-06-06 9 h 35 - Téléchargement 2958051 - 18-17003 addenda 3 QR (devis) 2018-06-15 8 h 42 - Courriel 2958052 - 18-17003 addenda 3 QR (bordereau) 2018-06-15 8 h 42 - Téléchargement 2959839 - 18-17003 Addenda 4 Report de date 2018-06-19 14 h 43 - Courriel 2962083 - 18-17003 Addenda 5 (Questions et Réponses) 2018-06-22 10 h 29 - Courriel 2967248 - 18-17003 Addenda 6 2018-07-04 16 h 04 - Courriel 2967871 - 18-17003 Addenda 7 2018-07-05 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1185035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Accorder un contrat à Panavidéo Inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17003 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1185035001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brannan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-05

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brannan



Dossier # : 1186871003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Compugen Inc., pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (18-17190) - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17190;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50.4% par l'agglomération, pour un montant de 2 670 794,13 \$.
3. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer la convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-01 09:11

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1186871003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Compugen Inc., pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (18-17190) - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) exploite une infrastructure composée de différents serveurs corporatifs. Plus de 900 serveurs virtuels et physiques de la Ville de Montréal sont basés sur les technologies du manufacturier Microsoft. Ces serveurs soutiennent quelques centaines d'applications corporatives qui nécessitent ce type d'environnement notamment au niveau des ressources humaines, du déneigement, du SPVM, des postes bureautiques, et de plusieurs autres services.

Depuis quelques années, la Ville a entrepris un virage vers le logiciel libre, faisant passer la proportion des serveurs Windows de 93% à 60% en 2018. Par exemple, la nouvelle plateforme numérique (Montréal.ca) et la plateforme de données ont amené la création de 160 nouveaux serveurs Linux (logiciels libres). La Ville reste toutefois tributaire de certains logiciels qui requièrent Windows mais poursuit sa transition vers le libre lorsque les logiciels le permettent.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 18-17190, afin mettre en place une entente cadre d'acquisition de licences d'infrastructure Microsoft pour couvrir les besoins de l'ensemble de la Ville pour une durée de trois ans. Cet appel d'offres, publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 23 juillet 2018 pour se terminer le 30 août 2018. La durée de la publication a été de 28 jours. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours à partir de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, deux addenda ont été publiés :

No. addenda	Date	Portée
1	14 août 2018	Réponses aux questions et un nouveau bordereau
2	21 août 2018	Report de date d'ouverture au 17 avril 2018

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Compugen Inc., pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, soit pour la période du 1er

novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1106269 - 22 février 2016 : Contrat de gré à gré à Microsoft Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1er mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme 85 541,40 \$, taxes incluses.
CG13 0472 19- décembre 2013 Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Compugen inc. pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft - Appel d'offres public 13-13094 (3 soum.)

CG13 0484-19 décembre 2013 Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen Inc..

CG10 0230 - 17 juin 2010 - Ratifier une dépense de 10 157.91 \$ pour permettre le règlement final du dossier de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville - coût total 575 047.91 \$.

CG09 0222 - 18 juin 2009 - Autoriser une dépense de 564 890 \$ pour la phase 1 de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville, et ce par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (no contrat : U7245356).

DESCRIPTION

Le contrat d'acquisition des licences Microsoft permet à la Ville l'acquisition et le maintien des droits d'utilisations et de mise à niveau des licences de serveurs d'infrastructure Microsoft :

- Licence d'accès client (CAL) Windows Server - par usager ou par dispositif - avec assurance-logiciels;
- Licence d'accès client (CAL) Windows Remote Desktop (RDS) - avec assurance-logiciels;
- Licence de serveur Windows incluant la console de gestion "System Center" en version DataCenter et standard - avec assurance-logiciels;
- Licence de serveur de base de données SQL Server en version Entreprise et Standard - avec assurance-logiciels;
- Licences de connecteur externe Windows par serveur - avec assurance-logiciels.

Le mode de gestion des licences Microsoft est basé sur la capacité de traitement qui est mesurée selon le nombre de cœurs de processeurs. L'acquisition de licences "Windows Server" version Datacenter ou "SQL Server" version Entreprise, permettent de centraliser et optimiser cette capacité de traitement. Le contrat inclut les quantités suivantes :

Produits d'infrastructure	Quantité
Licence d'accès client (CAL) Windows Server - par usager	25000
Licence d'accès client (CAL) Windows Server - par dispositif	1

Licence d'accès client (CAL) Windows Remote Desktop (RDS) - par utilisateur	2570
Licence connecteur externe Windows	20
Licence Serveur Windows avec System Center version Datacenter (ratio d'une licence pour 2 coeurs)	460
Licence Serveur Windows version Datacenter (ratio d'une licence pour 2 coeurs)	1
Licence Serveur avec Système Centre version Standard (ratio d'une licence par 2 coeurs minimum de 16 coeurs par serveur)	1450
Licence Serveur version Standard (ratio d'une licence par 2 coeurs minimum de 16 coeurs par serveur)	1
Licence Serveur SQL version Entreprise (ratio d'une licence par 2 coeurs)	48
Licence SQL Server version Standard (ratio d'une licence par 2 coeurs minimum de 16 coeurs par serveur)	1

L'entente permet principalement :

- De bénéficier de la liste des prix publics gouvernementaux tel que déterminé directement par l'éditeur Microsoft pour la durée de l'entente;
- D'acquérir des licences de logiciels d'infrastructure incluant l'assurance-logiciels qui permet un accès aux dernières mises à niveau des logiciels cités;
- D'harmoniser les licences d'accès aux serveurs;
- D'obtenir une flexibilité d'utilisation des droits d'auteurs autant à l'interne qu'en mode infonuagique.

JUSTIFICATION

Sur un total de 9 preneurs du cahier des charges, 2 preneurs (22 %) ont déposé une offre, alors que les 7 autres (78 %) n'ont pas soumissionné. Parmi ces derniers, aucune firme n'a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Toutefois nous comptons parmi les sept firmes :

- Une firme qui est soumissionnaire ou associée aux soumissionnaires, qui a pris une deuxième copie du cahier des charges;
- L'éditeur des logiciels qui ne soumissionne pas directement, puisqu'il distribue ses produits à travers son marché de revente;
- Un concurrent qui prend les cahiers de charge à titre informatif;
- Une firme qui n'offre pas le produit requis;

À la suite de leur analyse, les deux soumissions reçues ont été jugées conformes administrativement et techniquement.

Présentation des résultats:

Soumissions conformes	Prix de base / contrat de 3 ans (taxes incluses)	Autres (à préciser)	Total (taxes incluses)
Compugen Inc.	5 299 194,71 \$		5 299 194,71 \$
Softchoice LP	5 322 189,71 \$		5 322 189,71 \$
Dernière estimation réalisée	5 712 959,22 \$		5 712 959,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			5 310 692,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			22 995,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0,43%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(413 764,51) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-7,24%

L'écart favorable de 7,24 % entre la soumission la plus basse et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres s'explique essentiellement par un taux d'escompte appliqué sur les prix publics de la liste du manufacturier plus bas, étant donné que la Ville bénéficie à la fois de prix du secteur public et de l'entente entreprise avec des volumes importants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sur le contrat de 3 ans, objet du présent dossier, sera de 5 299 194,71 \$ taxes incluses. Le paiement de l'acquisition des licences initiales sera réparti sur une période de 3 ans. La consommation des quantités prévisionnelles se fera au fur et à mesure selon le rythme des besoins. Ces prévisions sont réparties comme suit :

Année	Du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019	Du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020	Du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021	Total
Acquisition de licences (Achat initial)	1 215 546,42 \$	1 215 546,42 \$	1 215 546,42 \$	3 646 639,26 \$
Acquisition de licences (Prévisions)	402 982,99 \$	339 243,27 \$	275 501,26 \$	1 017 727,52 \$
Services techniques et de formation	86 231,25 \$	28 743,75 \$	28 743,75 \$	143 718,75 \$
Assurance-logiciels pour mise à niveau	- \$	327 406,12 \$	163 703,06 \$	491 109,18 \$
Total	1 704 760,66 \$	1 910 939,56 \$	1 683 494,49 \$	5 299 194,71 \$

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 5 299 194,71 \$ taxes incluses (4 838 871,10 \$ net de taxes) sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 70910 - Programme Plateformes et Infrastructures. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition de licences d'infrastructure Microsoft, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Cette dépense concerne l'acquisition de licences serveurs qui soutiennent les applications utilisées entre autres par le SPVM, le SIM et le Service de l'eau, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adhésion à l'entente Accord Entreprise de Microsoft permettra :

- D'avoir accès aux mises à niveau, afin d'atteindre les objectifs de stabilité des solutions TI notamment en matière de sécurité de l'information;
- De garantir la conformité aux exigences contractuelles du soutien des applications corporatives;
- D'ajuster annuellement le nombre de licences acquises pour assurer la conformité de la Ville quant au droit d'utilisation des logiciels d'infrastructure Microsoft;
- De donner la flexibilité à la Ville d'utiliser ces droits d'auteurs autant à l'interne que dans l'infonuagique;
- De bénéficier de la liste des prix publics gouvernementaux, tel que déterminé directement par l'éditeur Microsoft pour la durée de l'entente;
- De bénéficier de l'assurance-logiciels qui permet un accès aux dernières mises à niveau des logiciels cités ci-haut;
- D'harmoniser les licences d'accès aux serveurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE - 10 octobre 2018;
- Présentation du dossier au CM - 22 octobre 2018;
- Présentation du dossier au CG - 25 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-11

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2018-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2018-09-27

Dossier # : 1186871003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat à Compugen Inc., pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (18-17190) - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-17190 PV.pdf](#) [18-17190 TCP.pdf](#) [18-17190 DetCah.pdf](#) [18-17190 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-14

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Compugen inc.	5 299 194,71	<input checked="" type="checkbox"/>	
Softchoice LP	5 322 189,71	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Avis de désistement: nous remarquons qu'une firme qui a déposé une offre a pris possession du cahier de charges à deux reprises, la firme éditrice a pris également possession du cahier de charges, aucun avis de désistement n'a été reçu.

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres

18-17190

Agent d'approvisionnement

Bernard Boucher

Conformité	Oui
-------------------	-----

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Compugen inc.										
	LOT1								3 171 680,16 \$	3 646 639,26 \$
	LOT2								427 144,32 \$	491 109,18 \$
	LOT3								885 172,88 \$	1 017 727,52 \$
	LOT4								125 000,00 \$	143 718,75 \$
Total (Compugen inc.)									4 608 997,36 \$	5 299 194,71 \$
Softchoice LP										
	LOT1								3 171 680,16 \$	3 646 639,26 \$
	LOT2								427 144,32 \$	491 109,18 \$
	LOT3								885 172,88 \$	1 017 727,52 \$
	LOT4								145 000,00 \$	166 713,75 \$
Total (Softchoice LP)									4 628 997,36 \$	5 322 189,71 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17190

Numéro de référence : 1186173

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de produits d'infrastructure Microsoft

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Avanade 1800 McGill College Avenue, Suite 800 Montréal, QC, H3A 3J6	Madame Brigitte Dufour Téléphone : 514 451-7302 Télécopieur :	Commande : (1473483) 2018-07-27 10 h 13 Transmission : 2018-07-27 10 h 13	2984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau) 2018-08-14 13 h 02 - Téléchargement 2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date) 2018-08-21 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CDW Canada Corp. 185 The West Mall 1700 Etobicoke, ON, M9C 5L5 http://CDW.ca	Monsieur Art Pascu Téléphone : 866 451-2392 Télécopieur : 647 259-5963	Commande : (1472644) 2018-07-24 14 h 19 Transmission : 2018-07-24 14 h 19	2984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau) 2018-08-14 13 h 02 - Téléchargement 2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date) 2018-08-21 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Compugen inc. (Montréal) 2500 Alfred Nobel Bureau 401 Montréal, QC, H4S 0A9 http://compugen.com	Monsieur Paul Ricard Téléphone : 514 736-5205 Télécopieur : 514 341-0404	Commande : (1472478) 2018-07-24 9 h 55 Transmission : 2018-07-24 9 h 55	2984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan) 2018-08-14 13 h 09 - Messagerie 2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau) 2018-08-14 13 h 02 - Téléchargement 2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date) 2018-08-21 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ESI Technologies Inc. 1550, rue Metcalfe, bureau 1100 Montréal, QC, H3A1X6	Madame Marie-Pier Lemieux Téléphone : 514 745-3311 Télécopieur : 514 745-3312	Commande : (1473006) 2018-07-25 15 h 45 Transmission : 2018-07-25 15 h 45	2984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau) 2018-08-14 13 h 02 - Téléchargement 2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date) 2018-08-21 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1472525) 2018-07-24 10 h 45 Transmission : 2018-07-24 10 h 45	2984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau) 2018-08-14 13 h 02 - Téléchargement 2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date) 2018-08-21 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Micro Informa Inc. 3215 Boul. Pitfield Montréal, QC, H4S1H3 http://www.micro-informa.com	Monsieur Masis Merzikian Téléphone : 514 334-8144 Télécopieur : 514 334-9607	Commande : (1482429) 2018-08-22 13 h 53 Transmission : 2018-08-22 13 h 58	2984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis) 2018-08-22 13 h 53 - Téléchargement 2984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan) 2018-08-22 13 h 53 - Messagerie 2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau) 2018-08-22 13 h 53 - Téléchargement 2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date) 2018-08-22 13 h 53 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Microsoft Canada Co 2640, boul. Laurier, bureau 1500, 15 Québec, QC, G1V5C2 http://www.microsoft.ca	Monsieur Mario Lafond Téléphone : 418 656-4483 Télécopieur :	Commande : (1472620) 2018-07-24 13 h 50 Transmission : 2018-07-24 13 h 50	2984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel 2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau) 2018-08-14 13 h 02 - Téléchargement 2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date) 2018-08-21 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Softchoice LP 1751 rue Richardson # 3.201	Monsieur Robert Farrell Téléphone : 514 421-9002	Commande : (1472670) 2018-07-24 15 h 16	2984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis) 2018-08-14 13 h 02 - Courriel

Montréal, QC, H3K 1G6

Télécopieur : 514 421-9001

Transmission :
2018-07-24 15 h 162984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan)
2018-08-14 13 h 02 - Courriel
2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau)
2018-08-14 13 h 02 - Téléchargement
2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date)
2018-08-21 13 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électroniqueSoftchoice LP
1751 rue Richardson # 3.201
Montréal, QC, H3K 1G6[Monsieur Robert Farrell](#)
Téléphone : 514 421-9002
Télécopieur : 514 421-9001**Commande : (1473509)**
2018-07-27 11 h 11
Transmission :
2018-07-27 11 h 112984557 - 18-17190 Addenda 1 (devis)
2018-08-14 13 h 02 - Courriel
2984558 - 18-17190 Addenda 1 (plan)
2018-08-14 13 h 02 - Courriel
2984559 - 18-17190 Addenda 1 (bordereau)
2018-08-14 13 h 02 - Téléchargement
2988321 - 18-17190 Addenda 2 (Report de date)
2018-08-21 13 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1186871003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat à Compugen Inc., pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (18-17190) - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1186871003 PTI.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-13

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1182645005

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois l'entente-cadre conclue avec la firme Al Carrière Extincteur (1991) ltée pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium selon les clauses de l'appel d'offres public 16-15144. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 270 593,66 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ (taxes incluses) à 1 082 374,65 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Al Carrière Extincteur (1991) ltée pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 16-15144 (CG16 0342). Le montant total estimé pour la période de prolongation est de 270 593,66 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ (taxes incluses) à 1 082 374,65 \$ (taxes incluses).
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-21 10:32

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1182645005

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois l'entente-cadre conclue avec la firme Al Carrière Extincteur (1991) Itée pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium selon les clauses de l'appel d'offres public 16-15144. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 270 593,66 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ (taxes incluses) à 1 082 374,65 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 mai 2016, une entente-cadre a été conclue avec AL Carrière Extincteur (1991) Itée pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium pour une durée de trente-six (36) mois, pour un montant approximatif de 811 780,99 \$. Cette entente-cadre prévoit une option de prolongation d'une durée de douze (12) mois.

Le présent dossier a pour objet d'exercer cette option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 16-15144.

En date du 17 septembre 2018, l'entente-cadre a été consommée en proportion de 100 %, représentant un montant total de 811 780,99 \$ (taxes incluses).

La firme Al Carrière Extincteur (1991) Itée a confirmé l'acceptation de prolonger l'entente-cadre initiale pour une période supplémentaire de douze (12) mois. La prolongation sera effective pour la période du 22 novembre 2018 au 21 novembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0342 - 19 mai 2016 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Al Carrière Extincteur (1991) Itée pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 16-15144 - (6 soumissionnaires) - montant estimé de 811 780,99 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Dans le cadre des activités de prévention, le SIM vise à augmenter le nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels et ainsi contribuer à réduire les pertes de vie et les autres conséquences des incendies sur le territoire de l'agglomération. Le SIM procède à la distribution d'avertisseurs de fumée munis d'une pile longue durée au lithium de 10 ans

dans les logements lorsqu'il constate leur absence.

Cette mesure vise en priorité les îlots à risques présents sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nombre d'incendies, de décès et les pertes matérielles par l'incendie servent à déterminer les îlots à risques ainsi que certains facteurs sociodémographiques.

JUSTIFICATION

À ce jour, le SIM se déclare satisfait des services fournis par Al Carrière (1991) Ltée, notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison ainsi que du service à la clientèle offert.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'exercice de l'option d'une année de prolongation permettra de maintenir les prix unitaires actuels. Lors de l'octroi de l'entente-cadre, les prix soumis étaient de 1 % favorables à notre estimation et de 15 % favorables au coût moyen des soumissions conformes reçues.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM, pour couvrir les commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le SIM a effectué une estimation préalable de la dépense de prolongation de l'entente s'élevant à 270 593,66 \$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois.

Cette estimation est basée sur la consommation au cours des trente-six (36) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés.

Le montant demandé pour cette prolongation est de 270 593,66 \$. La dépense est prévue à 100 % en 2019 et a été prise en compte lors de la confection du budget 2019. Cette dépense récurrente est déjà incluse à la base budgétaire du SIM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'efficacité des avertisseurs de fumée dans les résidences est amplement connue et documentée. L'achat d'avertisseurs de fumée qui seront installés par le SIM est une des

stratégies pour promouvoir l'augmentation du nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels sur le territoire de l'agglomération, cela en conformité avec les engagements pris au schéma de couverture de risques d'incendie.

En installant un avertisseur de fumée, le SIM vient rétablir immédiatement le niveau de sécurité que procure un avertisseur de fumée fonctionnel dans un logement en infraction. Cette mesure est complémentaire aux activités d'inspection et de sensibilisation du public que le SIM met en oeuvre quotidiennement.

Suite aux vérifications annuelles de 2017, le SIM constate que plus de 25 % des 94 579 logements visités ne sont pas protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le calendrier des activités de prévention prévoit pour le mois de juin de chaque année, le lancement des activités de la brigade d'avertisseurs de fumée. Cette brigade composée d'une quarantaine d'étudiants se consacre à la vérification et à l'installation des avertisseurs de fumée durant la période estivale. Des communications sont aussi prévues à l'occasion du changement d'heure pour promouvoir le mois de la prévention des incendies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'autorisation de la prolongation de l'entente-cadre, le SIM procédera à des commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins pour renflouer ses stocks d'avertisseurs de fumée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 18 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-17

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2018-09-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-09-20

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 7 septembre 2018

Monsieur Benoit Carrière
Président
AlCarrière extincteur (1991) ltée
4850 rue Louis-B-Mayer
Laval QC H7P OH7

Courriel : benoit@alcarriere.qc.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-15144
Avertisseurs de fumée**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif pour une période de 12 mois, et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 14 septembre 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.. *

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :


Nom en majuscules et signature

BENOIT CARRIÈRE

10 sept 18
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 5 000,00 \$.

dépot
de je en
votre
permission

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Badre Eddine Sakhi
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4542

* Pour la production, une confirmation est requise rapidement, idéalement avant le 15 déc 2018.

Merci !

LN91Fbssp

Dossier # : 1182645005

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques

Objet :

Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois l'entente-cadre conclue avec la firme Al Carrière Extincteur (1991) ltée pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium selon les clauses de l'appel d'offres public 16-15144. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 270 593,66 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ (taxes incluses) à 1 082 374,65 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière - Dossier 1182645005.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 872-9782
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187684006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré avec le Centre de service partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, pour une somme maximale de 1 203 112,01\$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4 % par l'agglomération, pour un montant de 606 368,45\$;
3. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-27 16:19

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1187684006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a acquis le 23 août 2018, une solution intégrée en gestion des ressources humaines (SIRH) qui permettra d'adresser la désuétude de son parc informatique, tout en outillant les ressources humaines pour gérer les talents, en lien avec la main d'œuvre d'aujourd'hui. Il s'agit de la Solution Oracle Human Capital Management (HCM) Cloud en mode infonuagique pour la paie, la gestion de talents (gestion de la relève; gestion de la carrière; gestion de la performance) et l'apprentissage (formation en ligne).

C'est dans le cadre du projet # 74250-04 nommé «Solution intégrée des ressources humaines - SIRH» que la Ville de Montréal requiert les services d'experts de la suite HCM Oracle pour faciliter la planification de cet important projet de mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion du capital humain (HCM) en mode infonuagique. Ce mandat permettra d'obtenir les recommandations du manufacturier pour planifier cette première mise en œuvre en tenant compte de tous les aspects fonctionnels, techniques et humains. L'utilisation de l'éditeur à cette étape est d'autant plus importante du fait que la Ville va bénéficier de cet accompagnement préalable à un appel d'offres pour le choix d'un intégrateur.

L'objet du présent dossier vise donc à conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans le cadre du projet #74250-04 SIRH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0449 - 23 août 2018 - Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique HCM Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$

taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 \$ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.

DESCRIPTION

Le contrat avec le fournisseur inclut les services suivants :

1. Lancement du projet

1.1 Coordination du lancement de projet afin d'établir, la portée, l'échéancier et l'approche d'implantation infonuagique.

1.2 Création d'un plan de projet afin d'implanter les modules définis. Le plan de projet comprendra les tâches clés qui seront nécessaires, sans préciser un calendrier précis ou l'effort requis, puis sera présenté pendant le lancement du projet.

2. Séances de familiarisation et de configuration

2.1 Coordination des séances de familiarisation et de configuration, pour les processus fonctionnels. Lors de ces ateliers, il va avoir l'initiation aux chemins de navigation et aux fonctionnalités standards. Les survols de fonctionnalités seront faits sous forme de présentations ou à l'aide d'un système, en direct. De plus, les détails de configuration seront recueillis lors des ateliers. Ces renseignements et toutes les décisions clés qui sont prises, seront documentés dans le document de conception fonctionnelle.

3. Processus HCM fonctionnels (applications ou modules).

3.1 Soutien à la configuration des fonctionnalités standards de base, à l'aide des applications ou modules de processus HCM fonctionnels standards, pour les applications infonuagiques HCM. La configuration comprendra un sous-ensemble restreint des données de la Ville, qui seront saisies manuellement :

3.1.1 HCM en mode infonuagique :

3.1.1.1 Base HCM

:

- Embauche d'employés;
- Exécution des changements de statut de l'employé : mutation, promotion, changement de salaire, cessation d'emploi, réembauche;
- Configuration des structures de travail : emplois, postes et organisations;
- Activation de la fonctionnalité libre-service pour les employés et les gestionnaires.

3.1.1.2 Gestion de la paie

:

- Configuration d'éléments de paie;
- Liaison des éléments de la paie.;
- Inscription des employés au dépôt direct;
- Inscription des employés aux cartes de calcul des retenues d'impôt fédéral et provincial;
- Configuration des calendriers de la paie.

3.1.1.3 Configuration de plans d'objectifs.

3.1.1.4 Configuration de modèles de rendement.

3.1.1.5 Configuration de plans de relève.

3.1.1.6 Configuration de profils de talents pour le perfectionnement professionnel.

3.1.1.7 Apprentissage :

- Configuration de groupe d'apprentissage;
- Configuration de spécialisation;
- Configuration de catalogue de cours;
- Configuration du cours de formation traditionnelle avec formateur;
- Configuration du cours de formation Web;
- Configuration d'évaluation.

3.1.2 Service infonuagique Oracle d'acquisition de talents :

3.1.2.1 Recrutement, configuration d'un processus de recrutement prédéfini comprenant:

- Structure et éléments de données organisationnels;
- Flux de demandes d'achat;
- Site de flux de candidats et de carrières, par postulants externes et par postulants internes;
- Processus de sélection des candidats;
- Processus de gestion des offres comprenant des lettres d'offre personnalisée;
- Configuration de rôles de sécurité fournis pour le recruteur, le gestionnaire d'embauche et le gestionnaire horaire.
- Avis standards et flux de travail d'approbation des demandes de personnel ou d'offres.
- Atelier sur les compétences, les certifications et l'expérience.

3.1.2.2 Accueil et intégration des nouveaux employés :

- Configuration du processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés comprenant des étapes de processus et des formulaires;
- Configuration de correspondances personnalisées.

3.1.2.3 Recrutement :

- Processus d'intégration pour importer la structure organisationnelle et les demandes de personnel à partir de l'application HCM de base;
- Processus d'intégration pour exporter les nouvelles embauches vers l'application HCM de base.

3.2 Soutien ultérieur à la configuration :

- 3.2.1 L'assistance fonctionnelle, une fois que l'environnement sera configuré;
- 3.2.2 L'assistance de gestion de projets, une fois que l'environnement sera configuré.

3.3 Planification détaillée du projet :

3.3.1 Examen détaillé des configurations, extensions, modifications, localisations et intégrations;

3.3.2 Documentation de la quantité et de la complexité des rapports, des intégrations, des conversions, des modifications de flux de travail et des personnalisations exigées pour HCM en mode infonuagique;

3.3.3 Documentation des mesures correctives de haut niveau recommandées pour toutes les exigences réglementées par la loi qui ne peuvent être satisfaites en utilisant les processus et fonctionnalités standards du nuage HCM, des solutions de contournement ou des modifications apportées aux processus d'affaires;

3.3.4 Création d'un plan de projet de mise en œuvre détaillé pour l'implantation des modules HCM Cloud.

JUSTIFICATION

Les ressources d'accompagnement provenant du manufacturier Oracle représentent une garantie nécessaire pour assurer l'optimisation de l'utilisation de la solution et la conformité de son utilisation selon les recommandations du manufacturier. Puisqu'en plus d'avoir développé le code source de l'application HCM Cloud en infonuagique, Oracle détient et exploite les plates-formes infonuagique, ce qui fait en fait un partenaire clé pour la réussite du projet. En effet, l'éditeur de logiciel est le seul à pouvoir certifier que l'implantation du progiciel est faite selon les normes et les standards d'Oracle, dû fait qu'il est le seul à les connaître en raison d'un droit d'auteur, compte tenu du droit exclusif qu'il détient sur le code source du PGI d'Oracle. Les experts d'Oracle apportent des pratiques de pointe du manufacturier qui sont alignées avec les développements futurs des produits, ce qui diminue les risques pour le projet. En plus d'assurer les bonnes pratiques et orientations dès le départ, l'expertise unique des ressources du manufacturier favorise le transfert de connaissance à l'équipe interne de la Ville de Montréal.

Il est à noter que cette migration a un impact majeur sur la façon de faire de l'ensemble des arrondissements et services de la Ville de Montréal, puisque l'application est utilisée par l'ensemble des arrondissements et services corporatifs. L'utilisation des ressources d'Oracle minimise les risques de mauvais fonctionnement, de performance, d'intégrité des données et assure l'engagement du manufacturier sur la viabilité des solutions élaborées à partir de ses produits.

La présence du manufacturier assure de la bonne configuration de la solution et permet de

tirer avantage au maximum des fonctionnalités du produit. En effet, les conseillers du groupe conseil d'Oracle (OCS) sont formés et certifiés sur l'application HCM Cloud et ont participé à plusieurs implantations. Il est important de spécifier qu'une implantation infonuagique diffère de beaucoup avec une implantation traditionnellement fait à la Ville, d'où l'importance pour la Ville d'être accompagné par d'experts du produit ayant l'expertise dans ce type d'implantation. Pour ce faire, Oracle a élaboré une approche d'implantation qui lui est propre nommée CAS-OUM (Cloud Application Services - Oracle Unified Methodology). Tous les conseillers d'Oracle sont donc formés avec cette approche et ont accès aux différents artéfacts (gabarits et outils) permettant une implantation plus rapide et structurée tout en respectant les processus d'application relatifs aux pratiques exemplaires modernes (Best practices). En fait, en tirant parti de l'approche CAS-OUM et de ces outils & modèles, la Ville pourra optimiser les délais de réalisation du projet.

Ce contrat peut être accordé de gré à gré en conformité avec l'article 573.3.2 de la L.R.Q. c. C-19, lequel mentionne que : «Toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec institué par la Loi sur le Centre des services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) ou par l'entremise de celui-ci.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des services professionnels Oracle pour accompagner la Ville sont estimés à 1 203 112,01 \$ taxes incluses (1 098 601,63\$ net de taxes), sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI dans le projet 74250-Système de gestion des ressources humaines et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013. Ces services seront utilisés selon les besoins et nous seront facturés sur une base horaire.

Les dépenses sont assumées à 50,4 % par l'agglomération et à 49,6 % par la Ville centre selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale. En effet, l'utilisation d'Oracle HCM Cloud couvre notamment le Service incendie de Montréal (SIM), le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), le Service de l'eau, et les autres unités de la Ville qui ont des responsabilités liées à l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de cette entente sont nombreux et permettent notamment :

- L'application des meilleures pratiques pour l'ajout des fonctionnalités de gestion de talent attendues d'un employeur de l'envergure de la Ville;
- La revue, la simplification et l'optimisation des fonctionnalités de dotation et de paie;
- D'adapter les processus d'affaire de la Ville existants pour mieux répondre aux meilleures pratiques du marché et délester un nombre important de personnalisations présentes dans la version actuelle;
- D'obtenir des alignements clés pour préparer l'appel d'offres d'un intégrateur;
- De faciliter la gestion de changement auprès des employés;
- De réduire les multiples risques, notamment un mauvais choix de paramétrage de la solution et une mauvaise utilisation des fonctionnalités par manque d'expertise et de connaissance du produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le comité exécutif : le 10 octobre 2018;

- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 22 octobre 2018;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 25 octobre 2018;
- Octroi du contrat - novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-7301
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Annie THERRIEN
Chef de division

Tél : 514-872-8938
Télécop. : 514-872-2036

Le : 2018-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2018-09-24

Tél :
Approuvé le : 2018-09-27

**SERVICES PROFESSIONNELS ORACLE
FORMULAIRE DE BIENS LIVRABLES OCS**

Numéro de bon de commande

Bon de travail Oracle

21 - TME - 7719701

Ref : CA-OMA-716323

NOM DU CLIENT

CHARGÉ DE PROJET

Nom	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse de courriel	

RESPONSABLE DE LA FACTURATION

Nom	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse de courriel	

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

CHARGÉ DE DOSSIER

Nom	Mme Andréanne Gagné
Adresse	Édifice Bois-Fontaine 880, chemin Sainte-Foy
Ville	Québec (Québec)
Code postal	G1S 2L2
Téléphone	418 528-0880 poste 3013
Télécopie	418 643-9192
Adresse de courriel	andreanne.gagne@cspq.gouv.qc.ca

RESPONSABLE DE LA FACTURATION

Nom	Mme Lise Tremblay
Adresse	Édifice Bois-Fontaine 880, chemin Sainte-Foy
Ville	Québec (Québec)
Code postal	G1S 2L2
Téléphone	418 528-0880 poste: 3025
Télécopie	418 643-9192
Adresse de courriel	lise.tremblay1@cspq.gouv.qc.ca

SERVICES DE CONSULTATION ORACLE

CHARGÉ DE DOSSIER

Nom	Mme. France Germain
Adresse	330 rue St-Vallier Est Bureau 130
Ville	Québec
Code postal	G0S1B0
Téléphone	418 455-3610
Télécopie	418-524-8899
Cellulaire	418-455-3610
Adresse de courriel	France.germain@oracle.com

DESCRIPTION DES BIENS LIVRABLES		
Total des heures commandées	3216	Heures
Date de début des travaux	À la signature du bon de travail entre Oracle et le CSPQ	
Description		
<p><u>Description des services :</u></p> <p>A. Oracle vous fournira jusqu'à trois mille deux cent seize (3 216) heures d'assistance, au moyen des services suivants :</p> <p style="padding-left: 40px;">I. Applications infonuagiques HCM (collectivement, les « applications infonuagiques de gestion du capital humain »). Oracle coordonnera des ateliers et configurera les fonctionnalités standards en fonction de la portée décrite en détail à la section 1.A.III.a. du tableau ci-dessous, pour les applications fonctionnelles infonuagiques HCM :</p> <p style="padding-left: 80px;">a. Oracle HCM Cloud</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. HCM en nuage 2. Gestion infonuagique de la paie 3. Gestion infonuagique des talents <ol style="list-style-type: none"> a) Gestion des objectifs b) Gestion du rendement c) Gestion de la relève d) Perfectionnement professionnel 4. Apprentissage en nuage <p style="padding-left: 80px;">b. Service infonuagique Oracle d'acquisition de talents (« OTAC »)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recrutement 2. Accueil et intégration des nouveaux employés 3. Taleo Connect Client (TCC) <p style="padding-left: 40px;">II. Lancement du projet</p> <p style="padding-left: 80px;">a. Oracle coordonnera un lancement de projet d'un maximum de quatre (4) heures afin d'établir, pour ce projet, la portée, l'échéancier et l'approche d'implantation infonuagique Oracle. En outre, Oracle effectuera une démonstration globale de l'application.</p> <p style="padding-left: 80px;">b. Oracle fournira jusqu'à seize (16) heures pour la création d'un plan de projet Microsoft Project afin d'implanter les modules définis dans la Section 1.A.I.I. Le plan de projet comprendra les tâches clés qui seront nécessaires, sans préciser un calendrier précis ou l'effort requis, puis sera présenté pendant le lancement du projet.</p> <p style="padding-left: 40px;">III. Séances de familiarisation et de configuration</p> <p style="padding-left: 80px;">a. Oracle coordonnera pour vous les séances de familiarisation et de configuration suivantes, pour les processus fonctionnels du nuage HCM (applications ou modules), sur place ou à distance. Lors de ces ateliers, vous vous initiez aux chemins de navigation et aux fonctionnalités standards du nuage HCM. Les survols de fonctionnalités seront faits sous forme de présentations Microsoft PowerPoint ou à l'aide d'un système, en direct. De plus, les détails de configuration seront recueillis lors des ateliers. Ces renseignements et toutes les décisions clés qui sont prises seront documentés dans le document de conception fonctionnelle.</p>		

DESCRIPTION DES BIENS LIVRABLES (Suite)

Description

	Atelier	Description de l'atelier	Nombre de séances	Durée
1	Séance de familiarisation	Oracle présentera les fonctionnalités d'applications infonuagiques standards sous forme de présentations Microsoft PowerPoint ou à l'aide d'un système, en direct.	Jusqu'à dix-huit (18) séances	Jusqu'à huit (8) heures-personnes par séance
2	Déroulement	Oracle examinera les modèles de processus HCM standards pour établir une configuration précise.	Jusqu'à dix (10) séances	Jusqu'à huit (8) heures-personnes par séance
3	Configuration	Oracle examinera les réponses des questionnaires envoyés à la Ville de Montréal et documentera les décisions de configuration. À la fin des ateliers de conception de la configuration, les questionnaires seront mis à jour au besoin.	Jusqu'à six (6) séances	Jusqu'à quatre (4) heures-personnes par séance
	Atelier	Description de l'atelier	Nombre de séances	Durée
4	Configurations, extensions, modifications, localisations et intégrations (« CEMLI »)	Oracle examinera les intégrations requises et les principaux éléments CEMLI d'EBS, d'un point de vue fonctionnel et technique. À la fin des ateliers sur les CEMLI, Oracle vous aidera à créer un document définissant la stratégie et décrivant la liste des CEMLI et des intégrations que nous avons passé en revue et qui indique si elles sont remplacées par des fonctionnalités standards, traitées par une solution de contournement, impossibles à implanter dans le nuage HCM ou pouvant être gérées par un programme personnalisé fondé sur PaaS.	Jusqu'à quatre (4) séances	Jusqu'à huit (8) heures-personnes par séance
5	Rôles de sécurité	Oracle décrira la configuration servant à établir les rôles de sécurité.	Jusqu'à deux (2) séances	Jusqu'à huit (8) heures-personnes par séance
6	Ateliers – Gestion des processus opérationnels (« BPM ») ou extensions de gestion des approbations (« AMX »)	Oracle vous aidera à organiser jusqu'à deux (2) ateliers d'une durée maximale de quatre (4) heures chacun afin de vous familiariser avec l'utilisation des outils BPM/AMX pour la configuration des flux de travail.	Jusqu'à quatre (4) séances	Jusqu'à quatre (4) heures-personnes par séance
7	Examen de la configuration	Oracle examinera la configuration et fournira une formation de base.	Jusqu'à dix (10) séances	Jusqu'à quatre (4) heures-personnes par séance

DESCRIPTION DES BIENS LIVRABLES (Suite)

Description

IV. Processus HCM fonctionnels (applications ou modules).

a. Oracle vous aidera à configurer les fonctionnalités standards de base, à l'aide des applications ou modules de processus HCM fonctionnels standards ci-dessous, pour les applications infonuagiques HCM. La configuration comprendra un sous-ensemble restreint de vos données, qui seront saisies manuellement. Le processus d'approbation se limitera à un demandeur et à un (1) niveau supplémentaire d'approbation.

1. HCM en nuage

a) Base HCM

- i. Embauche d'un maximum de vingt-cinq (25) employés.
- ii. Exécution des changements de statut de l'employé : mutation, promotion, changement de salaire, cessation d'emploi, réembauche.
- iii. Configurer les structures de travail : trois (3) emplois, trois (3) postes et trois (3) organisations.
- iv. Activer la fonctionnalité libre-service pour les employés et les gestionnaires.

b) Gestion de la paie

- i. Configurer jusqu'à vingt-cinq (25) éléments de paie.
- ii. Lier les éléments de la paie à un maximum de dix (10) employés.
- iii. Inscrire jusqu'à cinq (5) employés au dépôt direct.
- iv. Inscrire jusqu'à cinq (5) employés aux cartes de calcul des retenues d'impôt fédéral et provincial.
- v. Configurer jusqu'à trois (3) calendriers de paie.

c) Gestion des objectifs

- i. Configurer jusqu'à deux (2) plans d'objectifs.

d) Gestion du rendement

- i. Configurer jusqu'à deux (2) modèles de rendement.

e) Gestion de la relève

- i. Configurer jusqu'à cinq (5) plans de relève.

f) Perfectionnement professionnel

- i. Configurer jusqu'à deux (2) profils de talents.

g) Apprentissage

- i. Configurer un (1) groupe d'apprentissage.
- ii. Configurer une (1) spécialisation.
- iii. Configurer un (1) catalogue de cours.
- iv. Configurer un (1) cours de formation traditionnelle avec formateur.
- v. Configurer un (1) cours de formation Web.
- vi. Configurer une (1) évaluation.

2. OTAC

a) Recrutement

- i. Configurer un processus de recrutement prédéfini comprenant :
 1. Structure et éléments de données organisationnels;
 2. Un (1) flux de demandes d'achat;
 3. Un (1) site de flux de candidats et de carrières par postulants externes et par postulants internes;
 4. Un (1) processus de sélection des candidats;

DESCRIPTION DES BIENS LIVRABLES (Suite)

Description

5. Un (1) processus de gestion des offres comprenant jusqu'à trois (3) lettres d'offre personnalisée;
 6. Configurer les rôles de sécurité fournis pour le recruteur, le gestionnaire d'embauche et le gestionnaire horaire.
 7. Avis standards et flux de travail d'approbation des demandes de personnel ou d'offres.
 8. Un (1) atelier sur les compétences, les certifications et l'expérience (ACE).
- b) Accueil et intégration des nouveaux employés
- i. Configurer un (1) processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés comprenant jusqu'à vingt-cinq (25) étapes de processus et cinq (5) formulaires.
 - ii. Configurer jusqu'à cinq (5) correspondances personnalisées.
- c) Taleo Connect Client (TCC)
- i. Un (1) processus d'intégration pour importer la structure organisationnelle et les demandes de personnel à partir de l'application HCM de base.
 - ii. Un (1) processus d'intégration pour exporter les nouvelles embauches vers l'application HCM de base.
- b. Soutien ultérieur à la configuration.
1. Pendant deux (2) semaines civiles, Oracle vous fournira jusqu'à trois cent vingt (320) heures d'assistance fonctionnelle, une fois que l'environnement sera configuré; et
 2. Pendant deux (2) semaines civiles, Oracle vous fournira jusqu'à quatre-vingts (80) heures d'assistance de gestion de projet, une fois que l'environnement sera configuré.
- c. Planification détaillée du projet. Oracle fournira jusqu'à quatre cent quatre-vingts (480) heures pour vous aider, au moyen des services suivants :
1. Examen détaillé de vos configurations, extensions, modifications, localisations et intégrations (éléments CEMLI) EBS;
 2. Documentation de la quantité et de la complexité des rapports, des intégrations, des conversions, des modifications de flux de travail et des personnalisations exigées pour HCM en nuage;
 3. Documentation des mesures correctives de haut niveau recommandées pour toutes les exigences réglementées par la loi qui ne peuvent être satisfaites en utilisant les processus et fonctionnalités standards du nuage HCM, des solutions de contournement ou des modifications apportées à vos processus d'affaires; et
 4. Création d'un plan de projet de mise en œuvre détaillé fondé sur Microsoft Project pour l'implantation des modules HCM Cloud spécifiés ci-dessus à la section 1.A.1.

JUSTIFICATION DE L'ACQUISITION

Note

Toutes acquisitions totalisant 100 000 \$ et moins annuellement ne nécessitent pas de justification. En d'autres cas, les acquisition doivent respecter les termes de la clause 13.2 de la loi 17 : **lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis;**

À venir.

ESTIMATION BUDGÉTAIRE							
RESSOURCES CANADIENNES							
Description	Type	Niveau	Nb heures	x	Taux	Total	
Dir. Senior de services-conseils	Ressource Locale (pas de frais de déplacement)	L9		x	382.01 \$	- \$	
Dir. Senior des services techniques		L9		x	382.01 \$	- \$	
Dir. De services-conseils		L8		x	347.27 \$	- \$	
Dir. Technique		L8		x	347.27 \$	- \$	
Dir. Des services-conseils		L7		x	299.53 \$	- \$	
Gestionnaire technique		L7		x	299.53 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal		L6M		x	277.82 \$	- \$	
Conseiller expert		L6T		x	277.82 \$	- \$	
Conseiller principal		L5	120	x	243.10 \$	29 172.00 \$	
Conseiller senior		L4		x	199.68 \$	- \$	
Conseiller intermédiaire		L3	384	x	173.63 \$	66 673.92 \$	
Dir. Senior de services-conseils		Ressource Nationale (frais de déplacement sont inclus)	L9		x	425.85 \$	- \$
Dir. Senior des services techniques			L9		x	425.85 \$	- \$
Dir. De services-conseils			L8		x	391.12 \$	- \$
Dir. Technique	L8		440	x	391.12 \$	172 092.80 \$	
Dir. Des services-conseils	L7			x	343.38 \$	- \$	
Gestionnaire technique	L7			x	343.38 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal	L6M		864	x	321.67 \$	277 922.88 \$	
Conseiller expert	L6T			x	321.67 \$	- \$	
Conseiller principal	L5		592	x	286.95 \$	169 874.40 \$	
Conseiller senior	L4			x	243.53 \$	- \$	
Conseiller intermédiaire	L3		x	217.48 \$	- \$		
Total Ressources canadiennes			2400			715 736.00 \$	
RESSOURCES DES É.-U.							
Description	Type	Niveau	Nb heures	x	Taux	Total	
Dir. Senior de services-conseils	À distance (pas de frais de déplacement)	L9		x	466.77 \$	- \$	
Dir. Senior des services techniques		L9		x	466.77 \$	- \$	
Dir. De services-conseils		L8		x	424.33 \$	- \$	
Dir. Technique		L8		x	424.33 \$	- \$	
Dir. Des services-conseils		L7		x	365.99 \$	- \$	
Gestionnaire technique		L7		x	365.99 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal		L6M		x	339.47 \$	- \$	
Conseiller expert		L6T		x	339.47 \$	- \$	
Conseiller principal		L5		x	297.03 \$	- \$	
Conseiller senior		L4		x	243.99 \$	- \$	
Conseiller intermédiaire		L3		x	212.17 \$	- \$	
Dir. Senior de services-conseils		Mondial (frais de déplacement sont inclus)	L9		x	532.54 \$	- \$
Dir. Senior des services techniques			L9		x	532.54 \$	- \$
Dir. De services-conseils			L8		x	490.10 \$	- \$
Dir. Technique	L8			x	490.10 \$	- \$	
Dir. Des services-conseils	L7			x	431.76 \$	- \$	
Gestionnaire technique	L7			x	431.76 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal	L6M		816	x	405.24 \$	330 675.84 \$	
Conseiller expert	L6T			x	405.24 \$	- \$	
Conseiller principal	L5			x	362.80 \$	- \$	
Conseiller senior	L4			x	309.77 \$	- \$	
Conseiller intermédiaire	L3		x	277.94 \$	- \$		
Total Ressources des É.-U.			816			330 675.84 \$	
RESSOURCES ADVANCE SOLUTIONS CENTER (ASC)							
Description	Type	Niveau	Nb heures	x	Taux	Total	
Dir. Senior de services-conseils	À distance (pas de frais de déplacement)	L9		x	382.01 \$	- \$	
Dir. Senior des services techniques		L9		x	382.01 \$	- \$	
Dir. De services-conseils		L8		x	347.28 \$	- \$	
Dir. Technique		L8		x	347.28 \$	- \$	
Dir. Des services-conseils		L7		x	299.53 \$	- \$	
Gestionnaire technique		L7		x	299.53 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal		L6M		x	277.83 \$	- \$	
Conseiller expert		L6T		x	277.83 \$	- \$	
Conseiller principal		L5		x	243.10 \$	- \$	
Conseiller senior		L4		x	199.69 \$	- \$	
Conseiller intermédiaire		L3		x	173.64 \$	- \$	
Total Ressource ASC			0			- \$	

ESTIMATION BUDGÉTAIRE							
RESSOURCES EXTRATERRITORIALES OU GLOBAL SERVICES DELIVERY (GSD)							
Description	Type	Niveau	Nb heures	x	Taux	Total	
Dir. Senior de services-conseils	À distance (pas de frais de déplacement)	L9		x	191.83 \$	- \$	
Dir. Senior des services techniques		L9		x	191.83 \$	- \$	
Dir. De services-conseils		L8		x	180.01 \$	- \$	
Dir. Technique		L8		x	180.01 \$	- \$	
Dir. Des services-conseils		L7		x	131.97 \$	- \$	
Gestionnaire technique		L7		x	131.97 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal		L6M		x	103.28 \$	- \$	
Conseiller expert		L6T		x	103.28 \$	- \$	
Conseiller principal		L5		x	75.78 \$	- \$	
Conseiller senior		L4		x	57.72 \$	- \$	
Conseiller intermédiaire		L3		x	50.28 \$	- \$	
Dir. Senior de services-conseils		Sur place (frais de déplacement inclus)	L9		x	235.04 \$	- \$
Dir. Senior des services techniques			L9		x	235.04 \$	- \$
Dir. De services-conseils			L8		x	223.21 \$	- \$
Dir. Technique			L8		x	223.21 \$	- \$
Dir. Des services-conseils	L7			x	175.18 \$	- \$	
Gestionnaire technique	L7			x	175.18 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal	L6M			x	146.49 \$	- \$	
Conseiller expert	L6T			x	146.49 \$	- \$	
Conseiller principal	L5			x	118.98 \$	- \$	
Conseiller senior	L4		x	100.93 \$	- \$		
Conseiller intermédiaire	L3		x	93.48 \$	- \$		
Total Ressources GSD			0			- \$	
RESSOURCES SERVICE DE SOLUTIONS EN INDE (SSI)							
Description	Type	Niveau	Nb heures	x	Taux	Total	
Dir. Senior de services-conseils	À distance (aucun frais de déplacement)	L9		x	134.84 \$	- \$	
Dir. Senior des services techniques		L9		x	134.84 \$	- \$	
Dir. De services-conseils		L8		x	107.91 \$	- \$	
Dir. Technique		L8		x	107.91 \$	- \$	
Dir. Des services-conseils		L7		x	80.94 \$	- \$	
Gestionnaire technique		L7		x	80.94 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal		L6M		x	74.19 \$	- \$	
Conseiller expert		L6T		x	74.19 \$	- \$	
Conseiller principal		L5		x	67.45 \$	- \$	
Conseiller senior		L4		x	60.70 \$	- \$	
Conseiller intermédiaire		L3		x	53.96 \$	- \$	
Dir. Senior de services-conseils		Sur place (frais de déplacement inclus)	L9		x	199.64 \$	- \$
Dir. Senior des services techniques	L9			x	199.64 \$	- \$	
Dir. De services-conseils	L8			x	172.71 \$	- \$	
Dir. Technique	L8			x	172.71 \$	- \$	
Dir. Des services-conseils	L7			x	145.74 \$	- \$	
Gestionnaire technique	L7			x	145.74 \$	- \$	
Conseiller dir. Principal	L6M			x	138.99 \$	- \$	
Conseiller expert	L6T			x	138.99 \$	- \$	
Conseiller principal	L5			x	132.25 \$	- \$	
Conseiller senior	L4		x	125.50 \$	- \$		
Conseiller intermédiaire	L3		x	118.76 \$	- \$		
Total Ressource SSI			0			- \$	
RESSOURCES SOUS-TRAITANT							
Description	Type	Niveau	Nb heures	x	Taux	Total	
Local - Conseiller (Advisor)	Ress. Locale (pas de frais de déplacement)	L8		x	361.14 \$	- \$	
Local - Senior (Senior)		L7		x	311.49 \$	- \$	
Local - Intermédiaire (Intermed)		L6		x	288.92 \$	- \$	
Local Junior (Junior)		L5		x	252.80 \$	- \$	
Mondial - À distance - Conseiller		À distance (pas de frais de déplacement)	L8		x	406.77 \$	- \$
Mondial - À distance - Senior	L7			x	357.11 \$	- \$	
Mondial - À distance - Intermédiaire	L6			x	334.54 \$	- \$	
Mondial - À distance - Junior	L5			x	298.41 \$	- \$	
National - Conseiller	Ress. sur place (frais de déplacement inclus)		L8		x	408.68 \$	- \$
National - Senior		L7		x	352.49 \$	- \$	
National - Intermédiaire		L6		x	326.95 \$	- \$	
National - Junior		L5		x	286.08 \$	- \$	
Mondial - Sur place - Conseiller		L8		x	477.11 \$	- \$	
Mondial - Sur place - Principal		L7		x	420.92 \$	- \$	
Mondial - Sur place - Intermédiaire		L6		x	395.38 \$	- \$	
Mondial - Sur place - Junior		L5		x	354.51 \$	- \$	
Total Ressource sous-traitant			0			- \$	
			Heures		Montant		
GRAND TOTAL DE L'ESTIMÉ			3216		1 046 411.84 \$		

1.14975
1 203 112.01 \$

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Total de la commande	1 046 411.84 \$
-----------------------------	------------------------

Acquisition de services professionnels Oracle par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Autorisé par :

NOM DU CLIENT

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

Signataire autorisé	Date
---------------------	------

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

Signataire autorisé	Date
---------------------	------

CENTRE DE SERVICE PARTAGÉS DU QUÉBEC

Nom	
Titre	
Adresse	Édifice Bois-Fontaine 880, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1S 2L2

Signataire autorisé	Date
---------------------	------

TERMES ET CONDITIONS

1	Le CSPQ traitera cette commande lorsqu'il aura reçu le formulaire de biens livrables et le document nommé "bon de travail" d'Oracle dûment complétés et signés par une personne autorisée ainsi que le bon de commande de l'organisation du montant de l'estimation budgétaire.
2	En aucun cas, les travaux ne pourront débuter avant la signature du contrat entre Oracle et le CSPQ pour cette commande.
3	Il est de votre responsabilité d'effectuer la gestion et la validation du temps travaillé et facturé des ressources.
4	Une journée de travail comprend 7,5 heures.
5	Le CSPQ n'est responsable de aucun litige découlant de la présente commande et en cas de telle situation, vous devez adresser votre demande de réclamation directement à Oracle Canada ULC.
6	Toutes les commandes en cours verront leurs taux majorés aux taux en vigueur le 1er décembre de chaque année.
7	Conditions de paiement : Net 30 jours.
8	Taxes applicables en sus s'il y a lieu.

Dossier # : 1187684006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Objet :	Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1187684006.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

François FABIEN
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186871005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Novipro Inc., par l'entremise de son entente avec le CSPQ, pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour un montant de 569 127,60 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Novipro Inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat de gré à gré pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour un montant de 569 127,60 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50.4% par l'agglomération, pour un montant de 286 840,31 \$.
3. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-28 09:22

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1186871005**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Novipro Inc., par l'entremise de son entente avec le CSPQ, pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour un montant de 569 127,60 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat d'hébergement et de service technique que la Ville utilise actuellement chez son fournisseur IBM inclut une solution de voûte électronique pour la sauvegarde des données. Avec l'arrivée à échéance de ce contrat en février 2020, le Service des technologies de l'information (Service des TI) doit prendre en charge le système de sauvegarde. Le système actuel qui est basé sur des produits logiciels IBM Spectrum Protect (anciennement appelé Tivoli Storage Manager) sert pour la prise de copie de sauvegarde de l'ensemble des serveurs et des bases de données de la Ville incluant les données d'applications critiques, telles que Simon, Kronos et M-IRIS.

Dans ce contexte, le projet de stockage de masse du programme 70910 - Plateformes et Infrastructures vise à optimiser la solution de sauvegarde pour répondre à la croissance projetée des données corporatives, augmenter leur résilience et obtenir une flexibilité pour l'utilisation des espaces de stockage de données autant à l'interne qu'en infonuagique.

Pour y arriver, il est nécessaire de convertir les licences IBM Spectrum Protect en passant d'un mode en puissance CPU à un mode de données sauvegardées (en teraoctet). Cette conversion nécessite une acquisition de licences Spectrum Protect Suite qui représente 20% du volume actuel des données.

Le présent dossier vise donc à octroyer un contrat de gré à gré à Novipro Inc., par l'entremise de son entente avec le CSPQ, pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour un montant de 569 127,60 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0279 31 mai 2018 Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour de la couverture annuelle de l'entretien des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1er juin 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 073 093,42 \$, taxes incluses.

CG17 0464 28 septembre 2017 Autoriser la prolongation pour une période de 2 ans, soit du 1er mars 2018 au 29 février 2020, du contrat accordé à IBM Canada Ltée (CG13 0011), pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 1 707 347,71 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses

CG17 0266 15 juin 2017 Accorder un contrat à Solutions Necando Inc. pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15964 - 1 soumissionnaire.

CG13 0011 31 janvier 2013 Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soum.)

CG12 0481 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,71\$, taxes incluses.

CG09 0507 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à Microserv par l'entremise du Centre de services partagés du Québec pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels, selon le programme Passeport Avantage, pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour les périodes du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2012, au prix maximal de 2 503 072,68 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La conversion des licences du mode puissance vers le mode volume de données sauvegardées se présente comme suit:

Produits actuels	Quantité actuelle de licences (en puissance)	Nouveau produit	Quantité de licences à acquérir (en teraoctet)	Quantité totale de licences après conversion (en teraoctet)
IBM Spectrum Protect 10 Processor Value Units (PVUs)	190	Spectrum Protect Suite	281	1684
IBM Spectrum Protect Extended Edition 10 PVUs	14 887			
IBM Spectrum Protect Extended Edition Client Device	30			
IBM Spectrum Protect for Databases 10 PVUs	3 821			

IBM Spectrum Protect for Mail 10 PVUs	360
---	-----

JUSTIFICATION

Le produit IBM Spectrum Protect Suite est un logiciel utilisé par la Ville pour la sauvegarde des données pour l'ensemble des systèmes. Ce projet d'acquisition et de conversion des licences permet :

- d'étendre la capacité et la flexibilité des équipements de stockage de données tant à l'interne qu'à l'externe;
- de répondre à l'augmentation du volume de données afin de permettre l'utilisation entre autres de l'internet des objets, des caméras de rue et du stockage de masse;
- de prévenir l'obsolescence technologique afin de prolonger la vie utile des systèmes en place;
- d'assurer un stockage sécuritaire et performant des données et des archives de la Ville.

Le CSPQ a conclu avec la firme Novipro une entente de gré à gré pour la fourniture des produits IBM numéro 999729920, valide pour l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec institué par la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) ou par l'entremise de celui-ci. La Ville de Montréal peut donc se prévaloir des services de la firme Novipro, par l'entremise du CSPQ, selon les termes et conditions qui ont été négociés entre les deux parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 569 127,60 \$ taxes incluses (519 689,35 \$ net de taxes) sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 70910-Programme Plateformes et Infrastructures. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition des licences Spectrum Protect Suite, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Cette dépense concerne des systèmes corporatifs tels que le progiciel de gestion intégrée SIMON et le système budgétaire utilisé par le service des finances ou le système (M- IRIS) pour la gestion des opérations policières au SPVM, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense n'a aucune incidence sur le budget de fonctionnement du Service des TI en 2018 et 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permet de renforcer la performance et la résilience des données de la Ville, afin de garantir la pérennité des systèmes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE - 10 octobre 2018;
- Présentation du dossier au CM - 22 octobre 2018;
- Présentation du dossier au CG - 25 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Jean-François LESSARD
Chef de division - Plateformes et
automatisation

Tél : 514 868-8753

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et
Infrastructures

Tél : 514 280-3456

Approuvé le : 2018-09-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2018-09-27

MODALITÉS D'UTILISATION DES CONTRATS À COMMANDES DE LOGICIELS

Tous les contrats à commandes de logiciels, signés après le 6 juillet 2015 et mis en place par la Direction générale des acquisitions (DGACQ) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) sont soumis aux modalités d'utilisation des contrats à commandes de logiciels cités ci-dessous.

Tout organisme public ou toute personne morale de droit public, pour se prévaloir du présent contrat, doit satisfaire les modalités d'acquisition prévues.

1. Clientèle visée

Les contrats à commandes de logiciels conclus par la DGACQ sont au bénéfice d'un regroupement d'organismes visés à l'article 15 de la LCOP.

2. Respect de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)

Les modalités présentées satisfont les principes prévus à la LCOP à savoir que le recours à l'appel d'offres publics demeure la première option à évaluer pour combler un besoin d'acquisition de composantes TI.

3. Le seuil maximal autorisé

Selon les nouvelles dispositions, il n'y a pas de seuil maximal à respecter pour effectuer une commande de logiciels dans le cadre d'un contrat à commandes. Si l'organisme public peut justifier son utilisation d'un contrat à commandes de logiciels pour combler son besoin en matière de technologies de l'information par les points 6.1 ou 6.2 du présent document, toujours avec l'autorisation de son dirigeant d'organisme, la commande sera traitée par la DGACQ.

4. Renouvellement de l'assistance technique et de la maintenance de logiciels

Pour le renouvellement de l'assistance technique et de la maintenance de logiciels, les commandes doivent être accompagnées par le « Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels » signés par un directeur général, ayant l'autorisation de son dirigeant d'organisme, pour effectuer une commande dans le cadre d'un contrat à commandes de logiciels.

5. Familles de logiciels autorisées

La DGACQ peut conclure de gré à gré des contrats à commandes au bénéfice d'un regroupement d'organismes pour des logiciels faisant partie d'une famille de logiciels identifiés dans le tableau ci-dessous :

Familles de logiciels autorisées
Systemes d'exploitation
Logiciels de suites bureautiques
Logiciels de communication et de collaboration
Logiciels de virtualisation
Systemes de gestion de bases de données
Logiciels connexes à la gestion de bases de données
Logiciels de développement
Logiciels de sécurité
Logiciels de sécurité et de disponibilité
Outils de développement et de gestion d'infrastructures
Logiciels de produit réseau
Logiciels de création et d'édition de contenus
Logiciels de gestion de statistiques et d'aide à la décision

6. Comment acquérir sous un contrat à commandes de logiciels

Après avoir évalué la possibilité de procéder par appel d'offres public pour un besoin en matière de technologies de l'information, la clientèle visée pourra acquérir, dans le cadre d'un contrat à commandes de logiciels, seulement s'il est en mesure de justifier le recours aux cas d'exception prévus dans la loi et la réglementation actuelle ou en vertu des modalités et conditions applicables dans les points 6.1 et 6.2 cités ci-dessous.

6.1 Logiciels relatifs aux systèmes de mission

Le gouvernement du Québec regroupe actuellement plusieurs milliers de systèmes qui s'avèrent indispensables à la poursuite des opérations névralgiques de l'État. Un changement matériel ou logiciel de ces systèmes peut engendrer des impacts importants et déstabiliser l'environnement informatique des organismes concernés.

Un système de mission d'un organisme est un système informatique qui remplit les deux conditions suivantes :

- 1° il est utilisé pour la prestation de services liés directement à la mission de l'organisme;**
- 2° un arrêt imprévu de ce système est susceptible d'entraîner un des effets préjudiciables suivants :**
 - a) une impossibilité pour l'organisme de remplir sa mission;**
 - b) une atteinte aux services offerts aux citoyens, aux entreprises ou à d'autres organismes publics;**
 - c) une contravention aux lois et règlements.**

6.1.1 La DGACQ met à la disposition de la clientèle visée, des contrats à commandes de logiciels pour combler leur besoin d'acquisition en matière de technologies de l'information, dans la mesure où il concerne des logiciels programmés et assemblés pour le fonctionnement d'un système de mission et répond à un des besoins suivants :

- 1° mise à niveau d'un logiciel;
- 2° acquisition de licences supplémentaires.

Aux mêmes conditions citées ci-dessus, ces contrats peuvent être utilisés pour acquérir des logiciels conçus de façon à s'intégrer dans un ensemble de logiciels relié aux systèmes de mission.

6.1.2 Pour effectuer une commande en lien avec les systèmes de mission, le « Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels » disponible sur le portail d'approvisionnement, doit accompagner la commande. Ce formulaire doit être signé par un directeur général, ayant l'autorisation de son dirigeant d'organisme, pour effectuer une commande de logiciels liée aux systèmes de mission.

Les clients devront appuyer leur décision par une justification écrite, décrivant les systèmes de mission en place, les outils rattachés ainsi que les logiciels essentiels pour le bon fonctionnement des systèmes et obtenir l'autorisation de leur dirigeant d'organisme.

Cette justification pourrait être exigée par la DGACQ lors de vérification.

6.2 Autres logiciels

6.2.1 Un organisme public participant au regroupement peut se prévaloir des contrats à commandes de logiciels, même si le besoin n'appuie pas un système de mission, dans la mesure où la commande vise l'un ou l'autre des objets suivants :

- 1° la mise à niveau d'un logiciel à la version majeure suivante;
 - 2° l'acquisition de licences supplémentaires pour une fin autre que le remplacement d'une licence du même logiciel détenu par l'organisme;
 - 3° l'acquisition d'un logiciel additionnel s'inscrivant dans une suite intégrée de logiciels détenus par l'organisme.
- 6.2.2 Pour effectuer une commande pour les autres logiciels, le « Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels », disponible sur le portail d'approvisionnement, doit accompagner la commande. Ce formulaire doit être signé par un directeur général, ayant l'autorisation de son dirigeant d'organisme, pour effectuer une commande de logiciels liée aux autres logiciels.

Les clients devront démontrer à leur dirigeant d'organisme qu'un changement de logiciel entraînerait à son égard soit un ou l'autre des points suivants :

- 1° des problèmes de compatibilité avec les logiciels actuellement utilisés;
- 2° soit des coûts substantiels.

Cette justification pourrait être exigée par la DGACQ lors de vérification.

Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels

Le CSPQ, avec l'autorisation de son dirigeant, conclut de gré à gré des contrats à commandes en matière de technologies de l'information, au bénéfice d'un regroupement d'organismes, dans la mesure où il concerne des logiciels faisant partie d'une famille de logiciels autorisée par le Conseil du trésor le 6 juillet 2015.

Avant de placer une commande dans le cadre d'un contrat à commandes de logiciels, vous devez prendre connaissance des Modalités d'utilisation des contrats à commandes de logiciels, datées du 10 décembre 2015.

Pour adhérer au contrat à commandes, vous devez identifier les éléments qui correspondent à votre besoin :

Contrat à commandes du logiciel concerné : _____

Informations relatives à la commande :

N° de commande (Portail ou SAGIR) : _____

Montant total : _____ \$

A. Renouvellement de l'assistance technique et de la maintenance de logiciels

La présente demande a pour but de renouveler l'assistance technique et la maintenance de logiciels

B. Logiciels relatifs aux systèmes de mission :

La présente demande a pour but d'acquérir des logiciels relatifs aux systèmes de mission et qui répondent aux deux conditions suivantes :

1. Il est utilisé pour la prestation de services liés directement à la mission de l'organisme;
2. Un arrêt imprévu de ce système est susceptible d'entraîner un des effets préjudiciables suivants :
 - une impossibilité pour l'organisme de remplir sa mission;
 - une atteinte aux services offerts aux citoyens, aux entreprises ou à d'autres organismes publics;
 - une contravention aux lois et règlements.

La présente demande concerne des logiciels programmés et assemblés pour des systèmes de mission ou pour des logiciels conçus de façon à s'intégrer dans un ensemble de logiciels reliés aux systèmes de mission et répond à un des besoins suivants :

- mise à niveau d'un logiciel;
- l'acquisition de licences supplémentaires.

C. Autres logiciels :

La présente demande a pour but d'acquiescer des logiciels autres que ceux relatifs aux systèmes de mission et répondant à un ou l'autre des objets suivants :

1. Vise la mise à niveau d'un logiciel à la version majeure suivante;

Vise l'acquisition de licences supplémentaires pour une fin autre que le remplacement d'une licence du même logiciel détenu par l'organisme;

2. Vise l'acquisition d'un logiciel additionnel s'inscrivant dans une suite intégrée de logiciels détenus par l'organisme.

Au nom de l'organisation que je représente,

- je déclare avoir l'autorisation de mon dirigeant d'organisme;
- je déclare ne pas déroger à mon obligation de faire un appel d'offres public pour tout nouveau besoin d'acquisition de composantes TI avant de procéder dans le cadre des contrats à commandes mis à ma disposition;
- je déclare avoir pris connaissance des Modalités d'utilisation des contrats à commandes de logiciels pour les systèmes de mission et autres logiciels;
- je déclare que la présente demande ne vise pas une régularisation des installations antérieures;
- je déclare qu'advenant une réclamation ou une contestation relative aux acquisitions effectuées par mon organisation dans le cadre des contrats à commandes logiciels, de prendre fait et cause pour le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et assumerons les coûts directs et indirects qui en découleront.

Ministère/ Organisme :

Nom (lettre moulée) :

Directeur général

Signature :

Date:

Notez que vous devez fournir un formulaire signé par commande. Si le formulaire est acheminé avec des informations manquantes, il sera retourné pour être complété correctement.

Veuillez acheminer le formulaire signé à la DGACQ avec un bon de commande, une demande de livraison ou tout autre formulaire de commande par télécopieur au 418 528-5891 ou par courriel à fournitures.logiciels@cspq.gouv.qc.ca.

Dossier # : 1186871005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Novipro Inc., par l'entremise de son entente avec le CSPQ, pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour un montant de 569 127,60 \$ (taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1186871005.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0709

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan



Dossier # : 1184922017

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes « J. René Lafond inc » (lot 3 : 189 392,02 \$, taxes incluses) et « Manutention Québec » (lot 5 : 147 752,07 \$ et lot 7 : 220 082,85 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 6 chariots élévateurs - Dépense totale de 577 226,94 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17138 (lot 3 : 2 soumissionnaires, 1 seul conforme - lot 5 : 4 soumissionnaires, 3 conformes - lot 7 : 4 soumissionnaires, 2 conformes).

1) Il est recommandé au comité exécutif :
d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 4 chariots élévateurs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17138 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur :

<u>Firmes</u>	<u>Items</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Manutention Québec	Lot 5 3 chariots élévateur de marque Hyundai	147 752,07 \$
Manutention Québec	Lot 7 1 chariot élévateur de marque Hyundai	220 082,85 \$

2) de recommander au conseil d'agglomération:

d'accorder au seul soumissionnaire conforme au lot 3 « J. René Lafond inc », le contrat pour la fourniture de 2 chariots élévateurs de marque Manitou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 189 392,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17138 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.

3) d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux

informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60,72 % par l'agglomération, pour un montant de 308 941 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-10-01 10:27

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184922017

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes « J. René Lafond inc » (lot 3 : 189 392,02 \$, taxes incluses) et « Manutention Québec » (lot 5 : 147 752,07 \$ et lot 7 : 220 082,85 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 6 chariots élévateurs - Dépense totale de 577 226,94 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17138 (lot 3 : 2 soumissionnaires, 1 seul conforme - lot 5 : 4 soumissionnaires, 3 conformes - lot 7 : 4 soumissionnaires, 2 conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2019, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir 13 chariots élévateurs lesquels seront mis à la disposition de plusieurs unités d'affaires de la Ville.

Ce besoin d'acquérir de nouveaux chariots élévateurs a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17138 qui s'est tenu du 18 juillet au 14 août 2018. L'appel d'offres a été publié le 18 juillet 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 28 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Trois addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 2 août 2018 : pour apporter une modification au devis 54418A11 (lot 1);
- Addenda no 2 émis le 9 août 2018 : pour remplacer le bordereau de prix et apporter une précision au devis technique 54518A11 (lot 2); et
- Addenda no 3 émis le 10 août 2018 : pour modifier le délai de validité de la soumission.

L'appel d'offres a été constitué de 7 lots distincts lesquels faisaient référence à différents

types de chariots élévateurs.

Lot	Description	Quantité	Coût (taxes incluses)
1	Devis 54418A11 Chariot élévateur électrique assis à 3 roues d'une capacité nominale de levage de 4 000 lb.	1	40 643,66 \$
2	54518A11 Chariot élévateur électrique à 4 roues d'une capacité nominale de levage de 5 000 lb	2	102 054,11 \$
3	Devis 54518B11 Chariot élévateur de type pneumatique à 4 roues motrices avec motorisation au diesel d'une capacité nominale de levage de 5 000 lb	2	189 392,02 \$
4	Devis 54518C11 Chariot élévateur à fourches de type pneumatique avec motorisation au propane d'une capacité nominale de levage de 5 000 lb	3	132 367,27 \$
5	Devis 54618A11 Chariot élévateur à fourches de type pneumatique avec motorisation au propane d'une capacité nominale de levage de 6 000 lb	3	147 752,07 \$
6	Devis 54718A11 Chariot élévateur électrique à 4 roues, d'une capacité nominale de levage de 7 000 lb	1	69 094,23 \$
7	Devis 54918A11 Chariot élévateur avec motorisation au diesel d'une capacité nominale de levage de 20 000 lb	1	220 082,85 \$
	Total :	13	

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17138 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

Le sommaire décisionnel ne concerne que l'octroi des lots 3, 5 et 7. Les contrats des lots 1, 2, 4 et 6 seront octroyés par décision déléguée car la dépense de ces lots est inférieure à 150 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de trois contrats pour l'achat de 6 chariots élévateurs :

Lot 3

Octroyer un contrat à « J. René Lafond inc. » au montant de 189 392,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture de deux chariots élévateurs de type pneumatique avec motorisation au diesel d'une capacité de 5000 lbs tel que décrit au devis technique 54518B11.

Lot 5

Octroyer un contrat à « Manutention Québec » au montant de 147 752,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture de trois chariots élévateurs à fourches de type pneumatique avec motorisation au propane d'une capacité nominale de 6000 lbs tel que décrit au devis technique 54618A11.

Lot 7

Octroyer un contrat à « Manutention Québec » au montant de 220 082,85 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un chariot élévateur avec motorisation au diesel d'une capacité nominale de 20 000 lbs tel que décrit au devis technique 54918A11.

Dans tous les cas, les chariots élévateurs seront couverts par la garantie de base du manufacturier : 12 mois pour les chariots du lot 3 et 36 mois (ou 4000 heures d'opération) pour les lots 5 et 7.

Chacun des contrats comprend une formation sur les méthodes d'opération et sur l'entretien mécanique des appareils.

Les chariots élévateurs sont des appareils de levage et de manutention destinés au transfert de charges. A la Ville de Montréal, ils sont principalement utilisés dans les ateliers de mécanique et dans les entrepôts pour soulever et transporter des charges sur de courtes distances.

JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de 6 chariots élévateurs pour les motifs suivants : la durée de vie de l'appareil est atteinte (x4), remplace une unité en location (x1) ou remplace un chariot élévateur existant dont la hauteur du mât n'est pas suffisante pour l'usage prévu (x1). Âgé de seulement 15 ans, ce dernier appareil sera transféré vers une autre unité d'affaires. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un chariot élévateur est de 30 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17138 pour lequel il y a eu 8 preneurs du cahier des charges. Tel que précisé au bordereau de prix, les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur un ou plusieurs lots.

L'estimation de la dépense de chacun des lots a été réalisée à partir d'achats similaires antérieurs.

Lot 3 – 2 chariots élévateurs (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
J. René Lafond inc.	189 392,02 \$		189 392,02 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	200 056,50 \$		200 056,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 10 664,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 5,33 %

Une des deux soumissions reçues au lot 3 a été rejetée lors de l'analyse de conformité technique car le produit proposé comportait deux non-conformités majeures. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 5,33 % (10 664,48 \$).

Lot 5 – 3 chariots élévateurs (4 soumissionnaires, 3 conformes)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Manutention Québec	147 752,07 \$		147 752,07 \$

Équipements E.M.U Itée	172 792,48 \$		172 792,48 \$
Liftow Itée	176 937,33 \$		176 937,33 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	162 114,75 \$		162 114,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			165 827,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12,23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			29 185,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			19,75 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 14 362,68 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 8,86 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			25 040,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,95%

Une des soumissions reçues au lot 5 a été rejetée lors de l'analyse de conformité technique car le produit proposé ne répondait pas aux exigences du devis technique. Le montant du contrat à octroyer au lot 5 est inférieur à l'estimation de 8,86 % (14 362,68 \$).

Lot 7 – 1 chariot élévateur (4 soumissionnaires, 2 conformes)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Manutention Québec	220 082,85 \$		220 082,85 \$
Liftow Itée	295 493,80 \$		295 493,80 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	252 945,00 \$		252 945,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			252 945,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			75 410,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			34,26 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 32 862,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 12,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	75 410,95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	34,26 %

Deux soumissions reçues au lot 7 ont été rejetées lors de l'analyse de conformité technique car le produit proposé ne répondait pas aux exigences du devis technique. Le montant du contrat à octroyer au lot 7 est inférieur à l'estimation de 12,99 % (32 862,15 \$). Considérant que « Manutention Québec » a soumissionné sur 6 des 7 lots de l'appel d'offres 18-17138, on peut en déduire que l'entreprise s'est montrée agressive et qu'elle cherchait à obtenir plus d'un contrat. Il y a un écart de 34,26 % (75 410,95 \$) entre les deux soumissions reçues au lot 7. L'adjudicataire recommandé propose un chariot élévateur de marque Hyundai alors que son compétiteur présente un produit de marque Toyota. L'image de marque entre les deux produits offerts pourrait expliquer, en partie, cet écart de prix.

Deux des huit preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville. L'un jugeait le délai de validité des soumissions trop long et l'autre n'a soumis aucun motif pour ne pas avoir soumissionné.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-17138.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 557 226,94 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 199 882 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (18-032) et un montant maximal de 308 941 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 18-022) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 39,28 % par la ville centre et à 60,72 % par l'agglomération en 2019. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte d'utilisation des chariots élévateurs est un facteur déterminant dans le choix de la motorisation de ce type d'appareil : usage intérieur ou extérieur, puissance au niveau de la charge de manutention, etc). Sur les 13 chariots élévateurs acquis par l'appel d'offres 18-17138, quatre d'entre eux ont une motorisation électrique (lot 1, 2 et 5), six fonctionnent au gaz propane (lot 4 et 5) et trois sont propulsés par un moteur au diesel (lot 3 et 7). L'acquisition d'appareils motorisés dotés d'une motorisation 100 % électrique ou à gaz en lieu et place d'une motorisation conventionnelle à essence ou au diesel contribue à l'atteinte des objectifs corporatifs en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande : octobre 2018.
- Livraison des appareils : mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Minh Hoang LE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Minh Hoang LE, 25 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-24

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514 872-1084
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-09-28

Lot	Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Prix unitaire	Prix unitaire avec taxes	Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo (\$)	Corpo (%)	Corpo (\$)
3	54518B11	CHARIOT ELEVATEUR 4001-5000 LB.	544-03432	2003	15	39-Service de l'Approvisionnement	83 514,76 \$	96 021,10 \$	87 680,06 \$	50,4%	44 190,75 \$	49,6%	43 489,31 \$
3	54518B11	CHARIOT ELEVATEUR 2001-3000 LB.	543-85495	1985	33	33-Service du Matériel Roulant et des Ateliers	81 209,76 \$	93 370,92 \$	85 260,10 \$	50,4%	42 971,09 \$	49,6%	42 289,01 \$
5	54618A11	CHARIOT ELEVATEUR 4001-5000 LB.	Location			29-Service de l'Espace Pour la Vie	44 586,00 \$	51 262,75 \$	46 809,73 \$	0,0%	- \$	100,0%	46 809,73 \$
5	54618A11	CHARIOT ELEVATEUR 4001-5000 LB.	545-89510	1989	29	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	44 586,00 \$	51 262,75 \$	46 809,73 \$	0,0%	- \$	100,0%	46 809,73 \$
5	54618A11	CHARIOT ELEVATEUR 4001-5000 LB.	544-85545	1985	33	33-Service du Matériel Roulant et des Ateliers	39 336,00 \$	45 226,57 \$	41 297,88 \$	50,4%	20 814,13 \$	49,6%	20 483,75 \$
7	54918A11	CHARIOT ELEVATEUR 8001 LB. & +	549-84179	1984	34	49-service de l'Eau	191 418,00 \$	220 082,85 \$	200 964,97 \$	100,0%	200 964,97 \$	0,0%	- \$
							484 650,52 \$	557 226,94 \$	508 822,46 \$		308 940,94 \$		199 881,52 \$
										Agglo	308 940,94 \$	60,72%	
										Corpo	199 881,52 \$	39,28%	
											508 822,46 \$	100,00%	

Dossier # : 1184922017

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder trois contrats aux firmes « J. René Lafond inc » (lot 3 : 189 392,02 \$, taxes incluses) et « Manutention Québec » (lot 5 : 147 752,07 \$ et lot 7 : 220 082,85 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 6 chariots élévateurs - Dépense totale de 577 226,94 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17138 (lot 3 : 2 soumissionnaires, 1 seul conforme - lot 5 : 4 soumissionnaires, 3 conformes - lot 7 : 4 soumissionnaires, 2 conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



18-17138 SEAO Liste des preneurs.pdf18-17138 pv.pdf



18-17138 Tableau de vérification Lot 3.pdf18-17138 Intervention appro-Lot 3.pdf



18-17138 Tableau de vérification Lot 5.pdf18-17138 Intervention appro-Lot 5.pdf



18-17138 Tableau de vérification Lot 7.pdf18-17138 Intervention appro-Lot 7.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-25

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement

Tél : 514-872-5241

Division : Division de l'acquisition de biens et services

Numéro de l'appel d'offres : 18-17138, LOT 3, Chariots élévateurs au diesel selon le devis 54518B11

Titre : Fourniture de divers chariots élévateurs

Date de publication sur SÉAO : 18 juillet 2018

Date d'ouverture des soumissions : 14 août 2018, validité 120 jours (2018-12-12)

Addenda : 1, 2 août 2018; 2, 9 août 2018

Report de date : Aucune		Équipements E.M.U Itée		Techlift International (9351-0832 Québec inc.)		Liftow Itée		Manutention Québec		J. René Lafond inc.		Équipements G.N. Johnston Itée	
Numéro de fournisseur VDM		505452		505633		116517		338795		151178		120100	
	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	2			63 469,00 \$	126 938,00 \$					79 714,76 \$	159 429,52 \$		
2	1			450,00 \$	450,00 \$					445,00 \$	445,00 \$		
3	1			995,00 \$	995,00 \$					1 050,00 \$	1 050,00 \$		
4	1			4 500,00 \$	4 500,00 \$					1 800,00 \$	1 800,00 \$		
5	1			1 995,00 \$	1 995,00 \$					2 000,00 \$	2 000,00 \$		
Total avant taxes					134 878,00 \$						164 724,52 \$		
TPS 5 %					6 743,90 \$						8 236,23 \$		
TVQ 9,9975 %					13 454,08 \$						16 431,27 \$		
Montant total					155 075,98 \$						189 392,02 \$		
Signature				Conforme						Conforme			
Garantie				Non requis						Non requis			
AMF				Non requis						Non requis			
CNEST				Conforme, 10 août 2018						Conforme, 22 août 2018			
Numéro NEQ				1172334345, Conforme						1171818264, Conforme			
RENA				Conforme						Conforme			
Liste des personnes écartées				Conforme						Conforme			
Liste des firmes à rendement insatisfaisant				Conforme						Conforme			
Preneur sur SEAO				Conforme						Conforme			

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Non conforme tech

PBCS 31 août 2018

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 22 août 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
J. René Lafond inc.	189 392,02 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins de plusieurs services et arrondissements divisés en 7 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot. Comme stipulé au BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 4 des 6 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour les articles du lot 3 : Chariots élévateurs au diesel selon le devis 54518B11. Un (1) preneur dit que le délai de validité des soumissions est trop long et un (1) preneur est sans réponse.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-17138, LOT 5, Chariots élévateurs au propane selon le devis 54618A11

Titre : Fourniture de divers chariots élévateurs

Date de publication sur SÉAO : 18 juillet 2018

Date d'ouverture des soumissions : 14 août 2018, validité 120 jours (2018-12-12)

Addenda : 1, 2 août 2018; 2, 9 août 2018 ;

Report de date : Aucune		Équipements E.M.U Itée		Techlift International (9351-0832 Québec inc.)		Liftow Itée		Manutention Québec		J. René Lafond inc.		Équipements G.N. Johnston Itée	
Numéro de fournisseur VDM		505452		505633		116517		338795		151178		120100	
	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	6000lb - Propane 57HP, ROPS et Cabine, 3 sections:OHL:85" / MFH:185" / FFL:38"	3	45 329,00 \$	135 987,00 \$	37 773,00 \$	113 319,00 \$	43 450,00 \$	130 350,00 \$	39 336,00 \$	118 008,00 \$			
2	Option : Cabine, selon le devis 54618A11	2	7 150,00 \$	14 300,00 \$	3 060,00 \$	6 120,00 \$	11 771,00 \$	23 542,00 \$	5 250,00 \$	10 500,00 \$			
Total avant taxes				150 287,00 \$		119 439,00 \$		153 892,00 \$		128 508,00 \$			
TPS 5 %				7 514,35 \$		5 971,95 \$		7 694,60 \$		6 425,40 \$			
TVQ 9,9975 %				14 991,13 \$		11 914,04 \$		15 350,73 \$		12 818,67 \$			
Montant total				172 792,48 \$		137 324,99 \$		176 937,33 \$		147 752,07 \$			
Signature		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme					
Garantie		Non requis		Non requis		Non requis		Non requis					
AMF		Non requis		Non requis		Non requis		Non requis					
CNESST		Conforme, 8 aout 2018		Conforme, 10 aout 2018		Conforme, 26 juillet 2018		Conforme, 22 aout 2018					
Numéro NEQ		1144053213, Conforme		1172334345, Conforme		1143933811, Conforme		1164491418, Conforme					
RENA		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme					
Liste des personnes écartées		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme					
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme					
Preneur sur SEAO		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme					

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme
- Correction SMRA - Suite à l'analyse technique

Non conforme techniquement

PBSC Minh 31 aout 2018

Vérifié par : Eliane Clavette Date : 22 août 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Équipements E.M.U Itée	172 792,48 \$	<input type="checkbox"/>	
Liftow Itée	176 937,33 \$	<input type="checkbox"/>	
Manutention Québec	147 752,07 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	# 5

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins de plusieurs serviers et arrondissements divisés en 7 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot. Comme stipulé au BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 2 des 6 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour les articles du lot 5: Un (1) chariot élévateur au diesel selon le devis 54618A11. Un (1) preneur dit que le délai de validité des soumissions est trop long et un (1) preneur est sans réponse. Le prix de la soumission des firmes Techlift International (9351-0832 Québec inc.) et Liftow Itée a été corrigé. La différence entre les prix inscrits sur le procès verbal et ceux inscrits au tableau des prix est due à une erreur de calcul.

Préparé par :

Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-17138, LOT 7, Un (1) chariot élévateur au diesel selon le devis 54918A11

Titre : Fourniture de divers chariots élévateurs

Date de publication sur SÉAO : 18 juillet 2018

Date d'ouverture des soumissions : 14 août 2018, validité 120 jours (2018-12-12)

Addenda : 1, 2 août 2018; 2, 9 août 2018

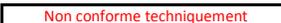
Report de date : Aucune		Équipements E.M.U Itée		Techlift International (9351-0832 Québec inc.)		Liftow Itée		Manutention Québec		J. René Lafond inc.		Équipements G.N. Johnston Itée	
Numéro de fournisseur VDM		505452		505633		116517		338795		151178		120100	
	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	20000lb - Diesel 155HP, Cabine 2 sections: OHL:212" / MFH:270" / FFL:0"	1	121 600,00 \$	121 600,00 \$	109 900,00 \$	109 900,00 \$	257 007,00 \$	257 007,00 \$	191 418,00 \$	191 418,00 \$			
Total avant taxes			121 600,00 \$	121 600,00 \$	109 900,00 \$	109 900,00 \$	257 007,00 \$	257 007,00 \$	191 418,00 \$	191 418,00 \$			
TPS 5 %			6 080,00 \$	6 080,00 \$	5 495,00 \$	5 495,00 \$	12 850,35 \$	12 850,35 \$	9 570,90 \$	9 570,90 \$			
TVQ 9,9975 %			12 129,60 \$	12 129,60 \$	10 962,53 \$	10 962,53 \$	25 636,45 \$	25 636,45 \$	19 093,95 \$	19 093,95 \$			
Montant total			139 809,60 \$	139 809,60 \$	126 357,53 \$	126 357,53 \$	295 493,80 \$	295 493,80 \$	220 082,85 \$	220 082,85 \$			
Signature		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	
Garantie		Non requis		Non requis		Non requis		Non requis		Non requis		Non requis	
AMF		Non requis		Non requis		Non requis		Non requis		Non requis		Non requis	
CNESST		Conforme, 8 aout 2018		Conforme, 10 aout 2018		Conforme, 26 juillet 2018		Conforme, 22 aout 2018		Conforme, 22 aout 2018		Conforme, 22 aout 2018	
Numéro NEQ		1144053213, Conforme		1172334345, Conforme		1143933811, Conforme		1164491418, Conforme		1164491418, Conforme		1164491418, Conforme	
RENA		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	
Liste des personnes écartées		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	
Preneur sur SEAO		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	

Remarque :

 Non-conforme

 Correction - Erreur de calcul

 Plus bas soumissionnaire conforme

 Non conforme techniquement

 Non conforme techniquement

 PBSC tech 31 aout 2018

Vérfifié par : Éliane Clavette

Date : 22 août 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Équipements E.M.U Itée	Non conforme techniquement selon le devis 54918A11
Techlift International (9351-0832 Québec inc.)	Non conforme techniquement selon le devis 54918A11

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Liftow Itée	295 493,80 \$	<input type="checkbox"/>	
Manutention Québec	220 082,85 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	# 7

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins de plusieurs services et arrondissements divisés en 7 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot. Comme stipulé au BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 2 des 6 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour l'article du lot 7 : Un (1) chariot élévateur au diesel selon le devis 54918A11. Un (1) preneur dit que le délai de validité des soumissions est trop long et un (1) preneur est sans réponse.

Préparé par :

Éliane Clavette

Le

- -



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

› **Liste des commandes**

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 18-17138

Numéro de référence : 1184515

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Fourniture de divers chariots élévateurs

i Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Equipements E.M.U. Ltee 3975, rue Jean-Marchand Québec, QC, G2C 2J2 http://www.equipementsemu.qc.ca	Monsieur Mathieu Pineault Téléphone : 418 767-2277 Télécopieur : 418 767-2045	Commande : (1476003) 2018-08-07 8 h 47	2979901 - 18-17138 - Addenda no 1 2018-08-07 8 h 47 - Téléchargement
		Transmission : 2018-08-07 8 h 47	2982957 - 18-17138 - Addenda no 2 2018-08-09 15 h 38 - Courriel 2983451 - 18-17138 - Addenda no 3 2018-08-10 12 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
J.-René Lafond inc. 3203, Chemin Charles-Leonard Mirabel, QC, J7N 2Y7 http://www.jrenelafond.com	Monsieur Louis Simard Téléphone : 450 258-2448 Télécopieur : 450 258-4624	Commande : (1471895) 2018-07-20 17 h 11	2979901 - 18-17138 - Addenda no 1 2018-08-02 13 h 48 - Courriel
		Transmission : 2018-07-20 17 h 11	2982957 - 18-17138 - Addenda no 2 2018-08-09 15 h 38 - Courriel 2983451 - 18-17138 - Addenda no 3 2018-08-10 12 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) :

			Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JOHNSTON EQUIPMENT 5990 Avebury Road Mississauga, ON, L5R3R2 http://www.johnstonequipment.com	Madame Danielle Lessard Téléphone : 514 956-1877 Télécopieur : 514 956-1879	Commande : (1472072) 2018-07-23 10 h 17 Transmission : 2018-07-23 10 h 17	2979901 - 18-17138 - Addenda no 1 2018-08-02 13 h 49 - Télécopie 2982957 - 18-17138 - Addenda no 2 2018-08-09 15 h 38 - Télécopie 2983451 - 18-17138 - Addenda no 3 2018-08-10 12 h 04 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Liftow Ltée Lachine 1936, 32ième rue Montréal, QC, H8T 3J7	Madame Suzanne Blake Téléphone : 514 633-9360 Télécopieur : 514 633-9605	Commande : (1472167) 2018-07-23 11 h 36 Transmission : 2018-07-23 11 h 36	2979901 - 18-17138 - Addenda no 1 2018-08-02 14 h 20 - Télécopie 2982957 - 18-17138 - Addenda no 2 2018-08-09 16 h 08 - Télécopie 2983451 - 18-17138 - Addenda no 3 2018-08-10 12 h 04 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Manutention Québec inc 100A Boul. Hymus Pointe-Claire, QC, H9R 1E4 http://www.manutentionquebec.com	Madame Louise St-Onge Téléphone : 450 421-4223 Télécopieur :	Commande : (1477078) 2018-08-08 16 h 09 Transmission : 2018-08-08 16 h 09	2979901 - 18-17138 - Addenda no 1 2018-08-08 16 h 09 - Téléchargement 2982957 - 18-17138 - Addenda no 2 2018-08-09 15 h 38 - Courriel 2983451 - 18-17138 - Addenda no 3 2018-08-10 12 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Techlifft	Monsieur	Commande	2979901 - 18-17138 -

<p>780 boul Pierre-Roux Victoriaville, QC, G6T 1S6 http://www.liftexpert.ca</p>	<p>Marco Lecours Téléphone : 819 751-5000 Télécopieur : 819 751-3251</p>	<p>: (1471054) 2018-07-19 9 h 29 Transmission : 2018-07-19 9 h 29</p>	<p>Addenda no 1 2018-08-02 13 h 49 - Télécopie 2982957 - 18-17138 - Addenda no 2 2018-08-09 15 h 38 - Télécopie 2983451 - 18-17138 - Addenda no 3 2018-08-10 12 h 04 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>14 août 2018, désistement, délais de validité trop courte</p> <p>Toromont Cat (Québec) . 4000 Transcanadienne Pointe-Claire, QC, H9R 1B2</p>	<p>Madame Carolyne Matte Téléphone : 418 878-3000 Télécopieur : 418 878-6177</p>	<p>Commande : (1470776) 2018-07-18 15 h 04 Transmission : 2018-07-18 15 h 04</p>	<p>2979901 - 18-17138 - Addenda no 1 2018-08-02 13 h 48 - Courriel 2982957 - 18-17138 - Addenda no 2 2018-08-09 15 h 38 - Courriel 2983451 - 18-17138 - Addenda no 3 2018-08-10 12 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>United Rentals of Canada, Inc. 3185 Boul Pitfield Montréal, QC, H4S1H6 http://www.unitedrentals.com</p>	<p>Madame Sylvie Lafleur Téléphone : 514 331-7661 Télécopieur : 888 733-5997</p>	<p>Commande : (1471229) 2018-07-19 12 h 48 Transmission : 2018-07-19 12 h 48</p>	<p>2979901 - 18-17138 - Addenda no 1 2018-08-02 13 h 48 - Courriel 2982957 - 18-17138 - Addenda no 2 2018-08-09 15 h 38 - Courriel 2983451 - 18-17138 - Addenda no 3 2018-08-10 12 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1184922017

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder trois contrats aux firmes « J. René Lafond inc » (lot 3 : 189 392,02 \$, taxes incluses) et « Manutention Québec » (lot 5 : 147 752,07 \$ et lot 7 : 220 082,85 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 6 chariots élévateurs - Dépense totale de 577 226,94 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17138 (lot 3 : 2 soumissionnaires, 1 seul conforme - lot 5 : 4 soumissionnaires, 3 conformes - lot 7 : 4 soumissionnaires, 2 conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184922017 - Acquisition chariots élévateurs.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



(1)

Dossier # : 1186133001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité - Dépense totale 945 523,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17074 (4 soumissions conformes).

Il est recommandé:

1- de conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité;

2- d'accorder à la firme Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17074 et au tableau de prix ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-09-28 13:54

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1186133001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité - Dépense totale 945 523,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17074 (4 soumissions conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de souliers et bottes de sécurité pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, pour les cols bleus, les cols blancs, les professionnels et les gestionnaires de la Ville.

En accord avec les conventions collectives en vigueur et les normes de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir à tous les corps de métiers les pièces vestimentaires et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels dans le cadre de leur travail.

Selon la dernière donnée disponible en date du 18 septembre 2018, l'entente-cadre actuelle qui couvre le volet pour l'acquisition des bottes et souliers de sécurité pour les cols bleus, les cols blancs les professionnels et les gestionnaires de la Ville dont l'échéance est le 28 octobre 2018, a été consommée à environ 98,98 % du montant total estimé, soit 1 800 216,17 \$, taxes incluses. À noter que l'autre volet concernant l'acquisition des bottes et souliers de sécurité pour les policiers et les pompiers est couvert par le programme de gestion vestimentaire intégrée.

Le présent dossier a pour objet de recommander l'octroi d'un nouveau contrat pour l'acquisition de souliers et bottes de sécurité, à la firme Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc., à la suite de l'appel d'offres public numéro 18-17074, lancé par le Service de l'approvisionnement le 6 août 2018.

Stratégie :

Elle consiste à octroyer le contrat auprès d'une seule firme dotée d'un service d'unité mobile

pour la fourniture et la livraison, sur demande, de souliers et bottes de sécurité aux corps de métiers suivants soit les cols bleus, les cols blancs et les gestionnaires des arrondissements et des services centraux de la Ville. L'entente-cadre sera gérée par le Centre de distribution de Montréal. Le Service de l'approvisionnement assurera la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle.

L'appel d'offres a été annoncé le 6 août 2018 dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 6 septembre 2018, accordant un délai de trente-et-un (31) jours aux preneurs des cahiers des charges pour la préparation et le dépôt des documents de soumission. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours, soit jusqu'au 5 mars 2019.

Un (1) addenda a été publié le 29 août 2018 pour répondre aux questions des fournisseurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0624 - 29 octobre 2015 - Conclure avec la firme Équipement de Sécurité Universel inc. une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail pour l'ensemble des corps de métiers de la Ville - Appel d'offres public 15-14558 (5 soum.). (montant estimé 5 220 853,79 \$)

CG 110308 - 28 septembre 2011 - Conclure avec les firmes Antonio Moreau (1984) Ltée (1 082 178,36 \$) et Équipement de Sécurité Universel inc. (1 271 593,82 \$) des ententes-cadres collectives d'une période de 48 mois pour la fourniture sur demande de bottines de travail - Appel d'offres public 11-11657 (2 soum.).

CG08 0473 - 25 septembre 2008 - Conclure avec la firme Antonio Moreau (1984) Ltée et la firme Équipement de sécurité Universel Inc. des ententes-cadres d'une période de 36 mois, pour la fourniture de bottines de travail suite à l'appel d'offres 08-10782 (6 soumissionnaires.) (montant estimé 1 534 568,77 \$)

CE03 0724 - 9 avril 2003 - Octroyer des contrats d'une période de soixante (60) mois, à Chaussures Belmont Inc., Kimrik Century Vallen et SPI Sécurité Inc., pour la fourniture de chaussures, bottines de travail, couvre-chaussures pour un montant de 3 053 537 \$ taxes incluses, selon l'appel d'offres numéro 02-7678. (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche par cette entente-cadre, une firme qui est en mesure de lui fournir, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, les souliers et bottes de sécurité qui y sont décrites, le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres public 18-17074.

Les clauses de la section Contrat qui découle de l'appel d'offres public 18-17074 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour la première et la deuxième année du contrat avec une possibilité d'indexation des prix pour les années subséquentes selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada, le respect des spécifications des produits et du délai de livraison ainsi que le service d'une unité mobile pour desservir les arrondissements et les services centraux. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Preneurs des cahiers des charges : neuf (9)

- Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc.
- Centre du Travailleur F.H. inc.
- Antonio Moreau (1984) Ltée
- Chaussures Belmont inc.
- L'Équipeur Commercial
- Linde Canada Ltée
- Magasin Latulippe Inc.
- Expert au travail (**2 fois**)

Soumissionnaires : quatre (4)

- Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc.
- Antonio Moreau (1984) Ltée
- Chaussures Belmont inc.
- Expert au travail

Raisons de désistement :

- Demande restrictive de service exigé (deux preneurs de cahier des charges);
- Recherche d'information (un preneur de cahier des charge);
- Aucune réponse (deux preneurs de cahier des charges).

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Montant total (taxes incluses)
Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc.	945 523,34 \$		945 523,34 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	975 370,02 \$		975 370,02 \$
Chaussures Belmont inc.	1 016 814,37 \$		1 016 814,37 \$
Expert au travail	1 032 154,77 \$		1 032 154,77 \$
Estimation interne	915 342,68 \$		915 342,68 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			992 465,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			4,96%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			86 631,43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			9,16%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			30 180,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			3,30%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			29 846,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,16%

Analyse des soumissions :

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ni n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

La soumission déposée par la firme Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc. est conforme administrativement et techniquement. Les articles proposés par

cette même firme sont les mêmes décrits dans le bordereau de prix à titre de référence, par conséquent, les articles sont conformes aux exigences requises.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 915 342,68 \$, taxes incluses. Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par le centre de distribution de Montréal et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

Globalement, comparativement aux ententes précédentes pour ces produits, la variation des prix à la hausse de 3,30 % pour ces articles est justifiée par la fluctuation du taux de change américain, la hausse du prix du transport et l'augmentation du coût de la matière première, en l'occurrence le cuir et le caoutchouc. Ces matières premières représentent 75 % à 80% de la composition totale des souliers et bottes de sécurité.

Recommandation :

Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier, au plus bas soumissionnaire conforme. Le Service de l'approvisionnement recommande la firme Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc. comme adjudicataire pour ce contrat.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire, pour la fourniture et la livraison de souliers et bottes de sécurité. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le montant de l'offre est de :

822 372,99 \$ + 41 118,64 \$ (TPS) + 82 031,71 \$ (TVQ) = 945 523,34 \$ (taxes incluses)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption des résolutions soit le comité exécutif le 10 octobre 2018 et le conseil d'agglomération le 25 octobre 2018.
Début du contrat : 29 octobre 2018

Fin du contrat : 28 octobre 2020

Fin du contrat incluant les années optionnelles : 28 octobre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

Tél : 514-872-4542
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Tél : 514 872-5241
Télécop. : 514 872-2519

Le : 2018-09-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2018-09-27

Numéro d'appel	18-17074
Titre de l'appel	Acquisition de bottes et souliers de sécurité
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire

Num	Description d'item conformément au devis technique		Unité mesure	Quantité prév année 1	Équipement sécurité universel		Antonio Moreau		Chaussures Belmont		Expert au travail	
					Prix unitaire année 1	Prix unitaire année 2	Prix unitaire année 1	Prix unitaire année 2	Prix unitaire année 1	Prix unitaire année 2	Prix unitaire année 1	Prix unitaire année 2
	Marque	Modèle										
1	STC	ACROBAT S21987 -12	paire	242	100,00 \$	105,00 \$	101,50 \$	103,25 \$	100,45 \$	100,45 \$	98,99 \$	100,97 \$
2	STC	BARRIER S21997 -11	paire	180	145,00 \$	150,00 \$	150,74 \$	153,34 \$	139,45 \$	139,45 \$	162,39 \$	165,64 \$
3	STC	CANUCK S21991 -12	paire	154	110,00 \$	110,00 \$	139,14 \$	141,54 \$	132,45 \$	132,45 \$	137,99 \$	140,75 \$
4	STC	SHIRE S21994 -11	paire	178	140,00 \$	145,00 \$	173,94 \$	176,94 \$	179,45 \$	179,45 \$	179,99 \$	183,59 \$
5	STC	TRUMP S21982 -11	paire	212	82,00 \$	85,00 \$	84,04 \$	85,60 \$	90,45 \$	90,45 \$	84,09 \$	85,77 \$
6	STC	COBALT S22232 -11	paire	50	175,00 \$	180,00 \$	190,18 \$	193,36 \$	219,45 \$	219,45 \$	191,99 \$	195,83 \$
7	STC	COBALT FEUTRE S22080 B11	paire	50	55,00 \$	60,00 \$	58,00 \$	59,00 \$	59,45 \$	59,45 \$	59,99 \$	61,19 \$
8	STC	BRUCE S21971 -12	paire	231	90,00 \$	95,00 \$	92,74 \$	94,34 \$	94,45 \$	94,45 \$	101,99 \$	104,63 \$
9	STC	DRIVE S21972 -11	paire	150	80,00 \$	85,00 \$	78,82 \$	80,18 \$	89,45 \$	89,45 \$	95,99 \$	97,91 \$
10	STC	MAGOG S21974 -11	paire	65	90,00 \$	90,00 \$	86,94 \$	88,44 \$	89,00 \$	89,00 \$	89,99 \$	91,79 \$
11	ACTON	PROTECTO HIP 4148-11	paire	50	115,00 \$	115,00 \$	98,55 \$	100,25 \$	119,45 \$	119,45 \$	113,99 \$	116,27 \$
12	ACTON	PROTECTO CHEST 4287-11	paire	69	130,00 \$	135,00 \$	115,85 \$	117,85 \$	149,45 \$	149,45 \$	125,99 \$	128,51 \$
13	ACTON	PROTECTO 4135-11	paire	42	99,00 \$	99,00 \$	83,76 \$	85,21 \$	99,45 \$	99,45 \$	89,99 \$	91,79 \$
14	ACTON	3186-11	paire	39	48,00 \$	50,00 \$	39,39 \$	40,07 \$	49,45 \$	49,45 \$	43,79 \$	44,67 \$
15	ACTON	BRADFORD 3246-11	paire	26	58,00 \$	60,00 \$	49,25 \$	50,10 \$	59,45 \$	59,45 \$	53,99 \$	55,07 \$
16	ACTON	ROBSON WIDE A1305B11	paire	20	36,00 \$	38,00 \$	30,07 \$	30,59 \$	40,45 \$	40,45 \$	31,79 \$	32,43 \$
17	BAFFIN	71570237	paire	70	145,00 \$	145,00 \$	137,95 \$	140,13 \$	139,45 \$	139,45 \$	137,99 \$	140,66 \$
18	BAFFIN	R0016MS	paire	15	35,00 \$	35,00 \$	27,55 \$	28,03 \$	29,45 \$	29,45 \$	26,99 \$	27,53 \$
19	BAFFIN	OIL RIG 87571251	paire	50	90,00 \$	96,00 \$	88,16 \$	89,68 \$	99,45 \$	99,45 \$	86,99 \$	88,73 \$
20	BAFFIN	8059-001	paire	50	36,00 \$	40,00 \$	39,44 \$	40,12 \$	39,45 \$	39,45 \$	35,99 \$	36,77 \$
21	KODIAK	BLEU 614004	paire	109	105,00 \$	110,00 \$	104,40 \$	106,20 \$	119,45 \$	119,45 \$	125,99 \$	128,51 \$
22	KODIAK	604024	paire	34	80,00 \$	85,00 \$	81,20 \$	82,60 \$	89,45 \$	89,45 \$	64,99 \$	66,29 \$
23	NEOS	VOYAGER VNN1	paire	186	65,00 \$	70,00 \$	66,70 \$	67,85 \$	64,45 \$	64,45 \$	77,99 \$	79,55 \$
24	ROYER	10-501	paire	228	100,00 \$	105,00 \$	102,08 \$	103,84 \$	104,45 \$	104,45 \$	101,49 \$	103,52 \$
25	ROYER	5707	paire	250	142,00 \$	148,00 \$	156,02 \$	158,71 \$	179,45 \$	179,45 \$	156,59 \$	159,72 \$
26	TERRA	SENTRY - 1994B	paire	210	110,00 \$	115,00 \$	121,80 \$	123,90 \$	129,45 \$	129,45 \$	167,99 \$	171,35 \$
27	PILOTE ET FILLEC	PF642	paire	150	120,00 \$	120,00 \$	118,29 \$	120,32 \$	139,30 \$	139,30 \$	127,59 \$	130,14 \$
28	WOLVERINE	GAZELLE W59400	paire	150	80,00 \$	80,00 \$	78,30 \$	79,65 \$	79,22 \$	79,22 \$	75,39 \$	76,90 \$
					337 176,25 \$	349 566,74 \$	353 302,95 \$	359 399,31 \$	374 374,33 \$	374 374,33 \$	377 205,73 \$	384 885,31 \$
					Sous total		Sous total		Sous total		Sous total	
					686 742,99 \$		712 702,26 \$		748 748,67 \$		762 091,04 \$	
					Besoins d'exception 135 630,00 \$							
					G Sous total 822 372,99 \$		G Sous total 848 332,26 \$		G Sous total 884 378,67 \$		G Sous total 897 721,04 \$	
					TPS 41 118,65 \$		TPS 42 416,61 \$		TPS 44 218,93 \$		TPS 44 886,05 \$	
					TVQ 82 031,71 \$		TVQ 84 621,14 \$		TVQ 88 216,77 \$		TVQ 89 547,67 \$	
					TTC 945 523,34 \$		TTC 975 370,02 \$		TTC 1 016 814,37 \$		TTC 1 032 154,77 \$	



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17074

Numéro de référence : 1189665

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de bottes et souliers de sécurité

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Antonio Moreau (1984) Ltée 7405 Duplessis Saint-Hyacinthe, QC, J2R1S5 NEQ : 1143656073	Monsieur Alain Courchesne Téléphone : 888 774-4828 Télécopieur : 450 253-4833	Commande : (1481226) 2018-08-20 12 h 52 Transmission : 2018-08-20 12 h 52	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Centre du Travailleur F.H. inc. 110 boul sir wilfrid laurier Beloil, QC, j3g 4g5 http://WWW.CENTREFH.COM NEQ : 1168767581	Madame Mélanie Bélec Téléphone : 450 467-8271 Télécopieur : 450 467-8082	Commande : (1476104) 2018-08-07 9 h 48 Transmission : 2018-08-07 9 h 48	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Chaussures Belmont Inc 5000 RUE D'IBERVILLE # 253 Montréal, QC, h2h 2s6 http://www.belmont-inc.com NEQ : 1144004109	Monsieur Marquy Dubois Téléphone : 581 888-4245 Télécopieur : 514 721-6961	Commande : (1477988) 2018-08-10 12 h 27 Transmission : 2018-08-10 12 h 27	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Equipement de Securite Universel Inc 6855 St.Jacques Ouest Montréal, QC, H4B 1V3 NEQ : 1147452214	Monsieur Peter Forlini Téléphone : 514 369-6699 Télécopieur : 514 369-0874	Commande : (1475873) 2018-08-06 17 h 05 Transmission : 2018-08-06 17 h 05	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Expert au Travail - St. Laurent 3189 de Miniac arrond. Ville Saint-Laurent Montréal, QC, H4S 1S9 http://www.expertautravail.ca NEQ : 1166382490	Monsieur Vincent De Petrillo Téléphone : 514 333-9617 Télécopieur :	Commande : (1476192) 2018-08-07 10 h 53 Transmission : 2018-08-07 10 h 53	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Expert au Travail - St. Laurent 3189 de Miniac arrond. Ville Saint-Laurent Montréal, QC, H4S 1S9	Monsieur Vincent De Petrillo Téléphone : 514	Commande : (1477305) 2018-08-09 10 h 07 Transmission : 2018-08-09 10 h 07	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Courriel

<http://www.expertautravail.ca> NEQ :
1166382490

333-9617
Télécopieur :

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> L'Équipeur Commercial 7999, BI des Galeries d'Anjou Montréal, QC, H1M 1W9 http://www.marks.com NEQ : 1143722933	Madame Dany Hunter Téléphone : 514 355-3075 Télécopieur : 514 493-6890	Commande : (1479668) 2018-08-15 12 h 52 Transmission : 2018-08-15 12 h 52	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Linde Canada ltée 5555 boul. des Grandes-Prairies Montréal, QC, H1R 1B4 NEQ : 1148464218	Madame Louise Paquette Téléphone : 514 852-7471 Télécopieur : 514 323-7224	Commande : (1476539) 2018-08-07 16 h 22 Transmission : 2018-08-07 16 h 22	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Magasin Latulippe Inc. 637 de St-Vallier Ouest Québec, QC, G1N 1C6 NEQ : 1149099633	Monsieur François Latulippe Téléphone : 418 529-0024 Télécopieur : 418 529-5101	Commande : (1483053) 2018-08-23 15 h 01 Transmission : 2018-08-23 15 h 01	2992477 - 18-17074 Addenda # 1 2018-08-29 11 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)



Dossier # : 1181029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Charex inc., pour réaliser les travaux de pavage et de la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau (0246) et Rouen (0248) - Dépense totale de 2 401 656,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 5964 - 3 soumissionnaires - Contrat 14153.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 401 656,27 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de pavage et de la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau et Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la firme Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 183 323,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 5964 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,40 % par l'agglomération, pour un montant de 1 215 238,07 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-09-11 11:53

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1181029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Charex inc., pour réaliser les travaux de pavage et de la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau (0246) et Rouen (0248) - Dépense totale de 2 401 656,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 5964 - 3 soumissionnaires - Contrat 14153.

CONTENU

CONTEXTE

Les ateliers Viau et Rouen, acquis d’Air Liquide inc. en 2004, servent principalement à l’entretien des véhicules d’urgence du Service d’incendie de Montréal (SIM). Les cours servent au stationnement à court et à long terme des véhicules lourds, en plus d’effectuer différents tests. Au fil des ans, les va-et-vient de véhicules lourds ont considérablement endommagé le revêtement, et les opérations de ragréage saisonnier deviennent de plus en plus onéreux.

Les cours, qui avaient été conçues pour les opérations d’air liquide, sont majoritairement composées d’asphalte avec quelques petites sections de béton. Le présent projet vise à repaver uniformément les cours arrières de l’atelier Viau avec du Béton Compacté au Rouleau (BCR) ainsi que l’entrée à la cour arrière de l’atelier Rouen, afin d’assurer la pérennité du pavage.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme d'architectes Services intégrés Lemay et associés inc. avec laquelle la Ville détient un contrat-cadre.

L’appel d’offres public 5964, publié dans le Devoir le 16 juillet 2018, a offert aux soumissionnaires un délai de 36 jours calendrier (22 jours en excluant les vacances de la construction) afin d’obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter les lieux et déposer leur soumission. Deux addendas ont été publiés les 10 et 17 août 2018. Les addenda portaient sur des ajustements aux conduites sur les plans et au bordereau révisé en fonction de ces ajustements. L'estimation finale des professionnels tient compte de ces addenda.

Le délai de validité des soumissions est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0388 -18 juin 2015 - Autoriser une dépense de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc. s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Charex Inc. pour effectuer les travaux de pavage des cours des ateliers Viau (0246) et Rouen (0248). Ces travaux incluent les deux cours à l'arrière de Viau et l'entrée arrière de la cour de Rouen.

Ce contrat consiste à fournir le pavage en Béton Compacté au Rouleau (BCR) pour les cours arrières fréquentées par les véhicules lourds du SIM et effectuer la rétention des eaux de surface, conformément à la directive sur le développement durable.

Un pourcentage de 15 % est prévu en contingences au contrat afin de faire face aux imprévus durant les travaux d'excavation.

Un budget de 10 % est également prévu pour des travaux incidents incluant, notamment, le contrôle de qualité et la gestion des sols contaminés par le laboratoire (vérification des excavations, des sols compactés, du béton).

JUSTIFICATION

Huit (8) entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres:

Les huit preneurs de cahier des charges ont été :

1. Carrières St-Dominique
2. Charex Inc.
3. E2R Inc.
4. Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal)
5. Excavation ESM Inc.
6. Le Groupe Lécuyer Ltée
7. Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
8. Les Entreprises Canbec Construction Inc.

Trois soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 21 août 2018 à l'hôtel de ville de Montréal :

1. Charex Inc.
2. Les entreprises Canbec Construction Inc.
3. Les Entrepreneurs Bucaro Inc.

Suite à l'analyse des soumissions, le troisième soumissionnaire s'est avéré non conforme puisqu'il n'a pas assisté à la visite obligatoire des lieux. Le résultat des soumissionnaires conformes est donc le suivant :

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (15 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Charex Inc.	1 898 542,51 \$	284 781,38 \$	2 183 323,88 \$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	1 905 446,27 \$	285 816,94 \$	2 191 263,22 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	2 021 203,01 \$	303 180,45 \$	2 324 383,46 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			2 187 293,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,20 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			7 939,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			0,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(141 059,58) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 6,10 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			7 939,33 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,40 %

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale avait été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission par Charex Inc. avec l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda est de -6,1 %. Cet écart, inférieur à 10 %, laisse croire à une bonne compréhension des documents d'appel d'offres d'autant que l'écart entre Charex Inc. et la deuxième plus basse soumission est de seulement 0,4 %.

L'analyse des soumissions par Les Services Intégrés Lemay et Associés montre que Charex Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation présentée en pièce jointe).

La firme Charex Inc. n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, la firme Charex Inc. n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 2 401 656,27 \$. Après la ristourne de taxes, le montant total net à emprunter est de 2 193 032,29 \$ (voir le détail des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront entièrement faits en 2018.

Le budget pour travaux contingents est de 284 781,38 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux. Ce montant servira à tout imprévu, tel que des sols plus contaminés qu'indiquaient les sondages.

Le budget d'incidences est de 218 332,39 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur du contrat. Ce montant servira au contrôle qualitatif des matériaux, au contrôle des sols

contaminés et toute autre expertise nécessaire.

Un montant maximal de 2 401 656,27 \$ taxes incluses sera financé par les règlements d'emprunt Suivants : Agglo: RCG 17-034 - Travaux de protection d'immeubles et Corpo: 17-005 - Travaux de protection d'immeubles.

Le partage des dépenses entre la ville centre et l'agglomération est respectivement de 49,60 % et 50,40 %.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des sols contaminés et des eaux pluviales est inclus dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux occasionneront une baisse considérable de places de stationnement pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA). Le voisin au sud, Air Liquide, a accepté de partager son stationnement largement inutilisé durant cette période. Les véhicules lourds resteront sur le terrain de la ville, mais quelques véhicules légers et véhicules d'employés pourront se stationner chez Air Liquide.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SMRA prend la responsabilité des communications envers le public, ses employés et les autres services concernés pour les informer des inconvénients qu'occasionnera la fermeture temporaire des accès aux cours arrières des ateliers Viau et Rouen pendant la durée des travaux..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de commander les matériaux : fin octobre 2018
Travaux sur place : début novembre à mi-décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain BOULET, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-05

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-7853
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-09-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél :
Approuvé le : 2018-09-10

	Superf.occupée	Taux de répartition du Service		Répartition de la dépense	
		AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
0246 - Viau					
Matériel roulant	93,12%	50,400%	49,600%	46,93%	46,19%
Approvisionnement	6,88%	50,400%	49,600%	3,47%	3,41%
	8914,41			50,40 %¹	49,60 %¹

	Superf.occupée	Taux de répartition du Service		Répartition de la dépense	
		AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
0248 - Rouen					
Matériel roulant	100,00%	50,400%	49,600%	50,40%	49,60%
Approvisionnement	0,00%	50,400%	49,600%	0,00%	0,00%
	3680,33			50,40 %¹	49,60 %¹

Note 1 : Ce dossier touche des bâtiments occupés par le MRA et l'Approvisionnement, la dépense sera donc 50,4% d'agglomération et 49,6% ville centre.

" Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)."

Projet : Ateliers Viau et Rouen _ Pavage des cours intérieures
Description : Octroi de contrat à Charex Inc.

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat:	Travaux forfaitaires	%				
	Prix forfaitaire	100,0%	1 651 265,50			
		0,0%				
		0,0%				
	Admin et profits	0,0%				
	Divers - Autres trav.	0,0%				
	Sous-total :	100,0%	1 651 265,50	82 563,28	164 713,73	1 898 542,51
Contingences	15,0%	247 689,83	12 384,49	24 707,06	284 781,38	
Total - Contrat :		1 898 955,33	94 947,77	189 420,79	2 183 323,88	
Incidences:	Dépenses générales	0,0%				
	Dépenses spécifiques	0,0%				
	Total - Incidences :	10,0%	189 895,53	9 494,78	18 942,08	218 332,39
Coût des travaux (Montant à autoriser)			2 088 850,86	104 442,54	208 362,87	2 401 656,27
Ristournes:	Tps	100,00%	104 442,54		104 442,54	
	Tvq	50,0%		104 181,44	104 181,44	
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		2 088 850,86	0,00	208 362,87	2 193 032,29

Le 28 aout 2018

Monsieur Jean-François Dumont-Roussin, ing. M.Ing.
Chargé de projet externe
Ville de Montréal / Cima +
303, rue Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**projet : Ville de Montréal | Atelier Viau 90246) et Rouen (0248),
2269, rue Viau et 5035 rue de Rouen, Montréal (Qc)
Pavages des cours intérieures**
objet : Rapport de soumission – appel d’offres 5964
Contrat : 14153 – mandat : 17349-2-001
opus : 15-0324.03

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions du **21 aout 2018** pour le projet cité en rubrique, nous vous transmettons par la présente nos commentaires concernant l'étude des documents de soumission.



1. Soumission

Trois (3) soumissionnaires ont présentés une soumission (taxes et contingences inclus) :

1	Charex inc.	1 898 542,51\$
2	<i>Les entreprises Canbec Construction Inc</i>	1 905 446,27\$
3	<i>Les entrepreneurs Bucaro inc.</i>	3 745 684,29\$

2. Conditions essentielles à la recevabilité d'une soumission

N'ayant pas reçu confirmation de certains points qui ne peuvent être vérifié par les professionnels, nous sommes dans l'impossibilité de confirmer que les soumissions sont conformes. Notamment, nous constatons que la documentation reçue ne permet pas de valider que les soumissionnaires Charex et Bucaro ont fait une visite des lieux (obligatoire). Seul Canbec a transmis son formulaire de présence avec la soumission.

Les soumissions sont valides jusqu'au **18 novembre 2018**, soit quatre-vingt-dix (90) jours après l'ouverture des soumissions, à l'échéance du cautionnement de soumission.

3. Budget

Le coût estimé par les professionnels pour les travaux (réf.: estimation finale classe A du 23 aout 2018) est de 2 021 203,01\$ (avec taxes et contingences).

On constate que le prix de la plus basse soumission est inférieur aux prévisions budgétaires. L'écart représente une différence de 122 660,50\$, soit une économie de 6%, par rapport à l'estimation des coûts préparée par les professionnels.

projet : Pavages des cours intérieures, Atelier Viau (0246) et Rouen (0248)
objet : Rapport de soumission – appel d'offres 5964
opus : 15-0324.03

4. Références sur l'entrepreneur le plus bas conforme

« **Charex Inc.** » opère sous le numéro de licence **5626-9848-01**, le renouvellement annuel est fait le **5 avril 2018** et possède les catégories requises l'autorisant à procéder au type de travaux prévus dans le présent contrat et dont la copie est jointe à la soumission.

5. Analyse des soumissions

L'analyse des soumissions montre clairement qu'il y a peu d'écart entre le 1^{er} et 2^e soumissionnaires (à moins de 1% de différence). Bien que la répartition des coûts soient différentes entre les deux soumissions, celles-ci présentent une certaine cohérence et rien ne porte à croire qu'il y ait eu omission ou incompréhension de la part de Charex Inc ou Canbec.

Cependant, le 3^e soumissionnaire, Bucaro, présente un surplus de 97% par rapport au 2^e soumissionnaire. On constate que la majorité des prix unitaire de Bucaro sont supérieurs aux autres soumissionnaires et les différences ne sont pas isolées à des items spécifiques. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de fournir une explication concernant cet écart substantiel de prix.

6. Recommandation des professionnels

Sous réserve que la plus basse soumission soit jugée conforme et recevable, à moins d'indications contraires suite à l'analyse complète de la conformité des soumissions par la Ville, nous considérons que le contrat pour le *Pavages des cours intérieures, Atelier Viau et Rouen* pourrait être accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit :

« **Charex Inc.** » au montant initial de sa soumission de **1898 542.51 \$**

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

lemay®


Maryse Ballard, architecte
mb/lr

Dossier # : 1181029005

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Accorder un contrat à la firme Charex inc., pour réaliser les travaux de pavage et de la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau (0246) et Rouen (0248) - Dépense totale de 2 401 656,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 5964 - 3 soumissionnaires - Contrat 14153.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1181029005 - Travaux ateliers Viau et Rouen.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-06

Dominique BALLO
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-7344

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186217001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc. pour la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone d'une conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel, pour une somme maximale de 2 356 987,50 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10273 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 851 954,88 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 353 548,13 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 141 419,25 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 1800 mm sur le boulevard Pie-IX entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel;
2. d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 356 987,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10273;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-10-01 10:18

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1186217001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc. pour la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone d'une conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel, pour une somme maximale de 2 356 987,50 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10273 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'implantation d'un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, le bureau de projet a demandé à la Direction de l'eau potable (DEP) de réaliser l'inventaire des conduites et des chambres de vannes localisées dans l'emprise du projet, d'effectuer l'inspection de ces structures, de présenter un bilan des résultats et d'indiquer les actions à prendre. À la suite de ces inspections, plusieurs interventions ont été identifiées sur les chambres de vannes et sur certaines conduites qui croisent le tracé du projet SRB Pie-IX, ces interventions ont été réalisées en 2016. La réhabilitation ou la reconstruction d'une petite portion de 85 mètres (voir croquis joint) de la conduite existante de 1800 mm a aussi été identifiée parmi les interventions préalables à la mise en service du SRB sur Pie-IX, ceci dans le but d'éviter les interruptions de service liées à un bris d'aqueduc. Pour ces motifs, la DEP doit intervenir sur cette conduite.

Lors de la conception de ce projet, plusieurs options ont été évaluées, notamment la reconstruction de la conduite et l'insertion d'une nouvelle conduite dans la conduite existante. Après analyse, la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone répondait mieux aux critères de faisabilité technique, d'impacts sur la circulation et de rapidité dans la réalisation des travaux. De plus, ce projet sera réalisé en même temps que la première phase du projet SRB Pie-IX où la Ville est maître d'oeuvre. Une coordination des travaux a été effectuée avec le bureau de projet du SRB Pie-IX.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de réhabilitation à l'aide d'un système de

polymères renforcés de fibres de carbone afin de prolonger la durée de vie utile de la conduite principale d'aqueduc de 1800 mm sur le boulevard Pie-IX entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel, et ce, pour une période approximative de 50 ans.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 9 août 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe de l'Hôtel de Ville le 11 septembre 2018. La durée initiale de publication était de vingt-deux (22) jours. Cependant, elle fut prolongée de douze (12) jours, soit jusqu'au 11 septembre 2018, pour une durée totale de trente-quatre (34) jours. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 janvier 2019.

Sept (7) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objet
#1	24 août 2018	Réponse à une question concernant le nombre de joints à réhabiliter dans la section de 1800 mm
#2	27 août 2018	Réémission de la page 1 du formulaire de soumission en format Excel et report de la date d'ouverture des soumissions du 30 août 2018 au 11 septembre 2018
#3	29 août 2018	Réponses aux questions des soumissionnaires concernant : - les pressions hydrostatiques de la nappe phréatique; - les exigences de conception du devis technique; - un nouvel accès à construire ou un accès temporaire/provisoire ; - l'essai d'étanchéité entre la chambre N-27-5 et l'extrémité nord des travaux; - le nettoyage de la conduite et la désinfection entre la chambre N-27-5 et l'extrémité nord des travaux
#4	30 août 2018	Réponses aux questions des soumissionnaires concernant : - la membrane de protection pour étanchéisation; - les joints de terminaison au niveau des raccords.
#5	4 septembre 2018	Précisions apportées aux pages 10, 15 et 19 du Cahier des clauses administratives générales.
#6	4 septembre 2018	Réponses aux questions des soumissionnaires concernant la conception du système composite de polymères renforcés par fibres de carbone (PRFC et modifications apportées aux pages 1, 6, 7 et 15 du devis technique.
#7	7 septembre 2018	Réponses aux questions des soumissionnaires concernant la fermeture et la vidange de la conduite et ajout des dessins d'atelier de la vanne de 1800 mm.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc. pour la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone d'une conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel.

Les travaux à exécuter, dans le cadre du présent contrat, comprennent principalement les éléments suivants :

- la conception, la fourniture et la pose d'un système de polymères renforcés de fibres de carbone à l'intérieur de la conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur une longueur de 85 mètres;
- la réfection d'une chambre de vannes existante de 1800 mm de diamètre;
- le remplacement d'une vanne existante de 1800 mm de diamètre;
- la fourniture et le remplacement d'une dalle amovible.

Un plan de localisation indiquant les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet est inclus en pièce jointe.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 353 548,13 \$, taxes incluses, représentant 15 % du montant total des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 141 419,25 \$, taxes incluses, représentant 6 % de la valeur du contrat, ont été réservés pour défrayer les coûts associés aux activités et travaux spécialisés. Ces frais sont répartis de la façon suivante : 3 % ont été réservés pour le contrôle qualitatif des matériaux et 3 % pour les autres activités et travaux spécialisés. Les activités et travaux spécialisés associés à ce montant sont principalement :

- la protection et le déplacement d'utilités publiques (Hydro-Québec, Bell, CSEM, Énergir, etc.);
- la traduction de documents;
- la gestion des impacts;
- le marquage et la signalisation (feux de circulation).

L'entrepreneur est tenu d'avoir terminé l'ensemble des travaux dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux et doit avoir démobilisé ses équipes et libéré à la circulation la zone complète des travaux au plus tard le 31 mars 2019. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences, par jour de retard. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard.

Considérant l'importance de l'axe routier que constitue le boulevard Pie-IX et l'ampleur du projet SRB Pie-IX qui démarre, une étroite coordination est en cours entre la DEP, les arrondissements impliqués et l'équipe du bureau de projet du SRB Pie-IX.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres n° 10273, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées, ce qui représente un pourcentage de cinquante pour cent (50 %) des preneurs de documents. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.

Les raisons de désistement des quatre (4) preneurs du cahier des charges sont les suivantes :

- un (1) preneur est une firme de génie-conseil;
- un (1) preneur est un fournisseur;
- un (1) preneur a indiqué ne pas pouvoir répondre aux exigences techniques de l'appel d'offres;
- un (1) preneur n'a fourni aucun motif.

L'analyse de conformité des quatre (4) soumissions par la DEP a révélé que trois (3) soumissions sont conformes et que l'entreprise 9215-2909 Québec Inc. (Fjord Fusion Inc.) présente une non-conformité majeure qui entraîne son rejet. La raison de cette non-conformité est que l'entreprise 9215-2909 Québec Inc. (Fjord Fusion) a fourni un cautionnement de soumission qui n'a pas été complété en utilisant le formulaire de l'annexe B du CCAG "Cautionnement de soumission et lettre d'engagement", disponible dans le cahier des charges. L'entreprise Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc. présente la plus basse soumission conforme.

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires conformes et l'analyse des différents écarts.

Firmes soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc.	2 356 987,50 \$
Insituform Technologies Limited	2 717 000,00 \$
Foraction inc.	5 310 000,00 \$
Dernière estimation réalisée	2 484 917,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	3 461 329,17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	46,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	2 953 012,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	125,29 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(127 929,51 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	(5,15 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	360 012,50 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	15,27 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de - 5,15 % (-127 929,51 \$) par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

L'analyse des soumissions a également permis de constater que le plus bas soumissionnaire

conforme a présenté une soumission avec un écart de 15,27 % par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui représente un montant de 360 012,50 \$, taxes incluses. Le principal élément expliquant cet écart se situe à l'article 2.2 - *Préparation et nettoyage des surfaces de la conduite d'accueil* où l'on retrouve une différence de 322 687,02 \$, taxes incluses, représentant 11,57 % de l'écart.

Les validations requises, indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat. Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc. n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Le Groupe Lefebvre Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est valide jusqu'au 11 juin 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

La DEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc. pour un montant de 2 356 987,50 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 2 356 987,50 \$, taxes incluses. La dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 353 548,13 \$, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 141 419,25 \$, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense représente un coût net de 2 604 214,94 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc, permettant de diminuer les pertes d'eau du réseau, répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « *Optimiser la gestion de l'eau* » .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réhabilitation à réaliser sur la conduite principale d'aqueduc de 1800 mm située sur le boulevard Pie-IX, permettront de sécuriser l'alimentation en eau potable des résidents dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de réduire les risques d'un bris de la conduite pendant l'exploitation du SRB Pie-IX et de respecter le moratoire mis en place dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX exigeant aucune intervention sur les infrastructures au cours des quarante (40) prochaines années. Le projet SRB Pie-IX autorise la DEP à réaliser ses travaux uniquement entre les mois de janvier et mars 2019 pour ne pas avoir d'impact sur l'échéancier de ses propres travaux. Un devis technique de circulation a été élaboré afin de minimiser les impacts et inconvénients des usagers et des commerces dans le secteur des travaux. Le document intitulé « *Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts* » est joint au présent dossier décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Octobre 2018
Mobilisation du chantier : Janvier 2019
Délai contractuel : 90 jours civils
Fin des travaux : 31 mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 25 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurore PINEAU
Ingénieure

Tél : 514-872-1923

Serge Martin PAUL
Chef de section

Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-24

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-5090

Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN

Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-5090

Approuvé le : 2018-09-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE

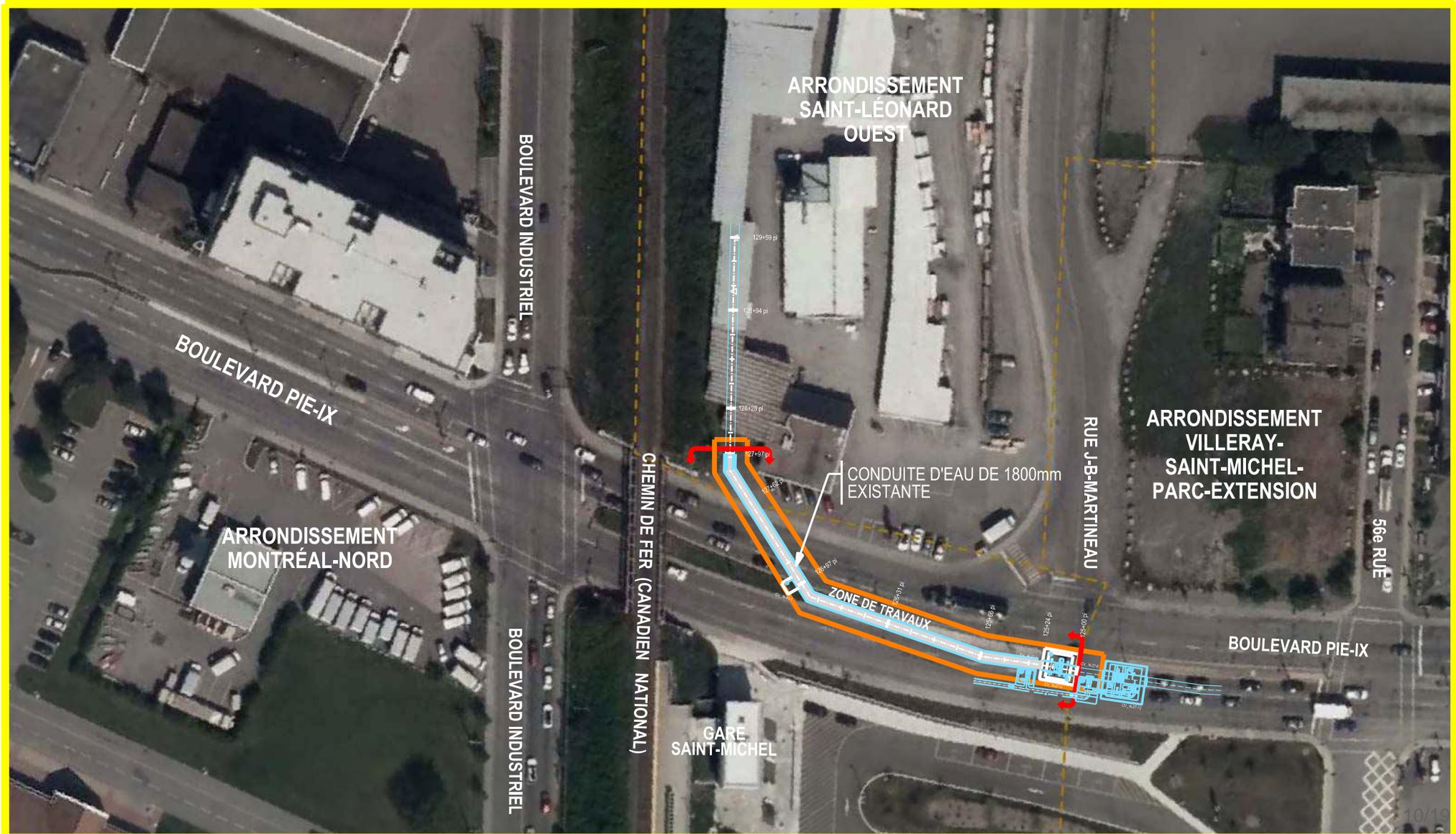
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2018-10-01

CONTRAT: A-203-1

RÉHABILITATION PAR POLYMÈRES RENFORCÉS DE FIBRES DE CARBONE (PRFC)
D'UNE CONDUITE D'EAU DE 1800 mm DE DIAMÈTRE
SUR LE BOULEVARD PIE-IX ENTRE
LA RUE J.-B.-MARTINEAU ET LE BOULEVARD INDUSTRIEL



**Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal**
1555, rue Carrie-Derick
Montréal (Québec) H3C 6W2

Contrat : A-203-1

Travaux de réhabilitation par polymère renforcé de fibres de carbone (PRFC) d'une conduite d'eau de 1 800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX entre la rue J.B.-Martineau et le boulevard Industriel

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts	
Secteur	
Mesure de gestion des impacts pour toutes les phases et sous-phases du projet	- Se conformer en tout point aux exigences en circulation des arrondissements Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension et Montréal-Nord;
	- Préparer le message à communiquer aux usagers de la route via les PMVM (panneaux à message variable mobiles) et les panneaux d'information général;
	- Communiquer et effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, RTM, SRB Pie-IX, Hydro-Québec, entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels;
	- Assurer la circulation piétonnière, cyclistes et véhicules motorisés à proximité de la zone de travaux;
	- Gérer la circulation piétonnière et cycliste selon les exigences du devis de <i>Maintien de la circulation</i> et de la sécurité routière du <i>Cahier des clauses administratives spéciales</i> ;
	- Maintenir les accès aux riverains, commerces, aux stationnements privés et aux entrées chartières. Aménager des accès temporaires, si requis;
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux;
	- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences du devis de <i>Maintien de la circulation</i> et de la sécurité routière du <i>Cahier des clauses administratives spéciales</i> ;
	- Protéger l'aire de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier, le tout selon les exigences du devis de <i>Maintien de la circulation</i> et de la sécurité routière du <i>Cahier des clauses administratives spéciales</i> ;
	- Maintenir, au minimum, en tout temps les nombres de voies de circulation ainsi que les largeurs décrits au devis de <i>Maintien de la circulation</i> et de la sécurité routière du <i>Cahier des clauses administratives spéciales</i> ;
- Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux complétés;	

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la présence de signaleurs en nombre suffisant pour répondre aux besoins du chantier, à la gestion de la circulation et selon les recommandations du surveillant;
	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les méthodes de travail et échancier pour considérer l'environnement où sont réalisés les travaux;
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le bon fonctionnement des opérations de collectes (particulièrement le commerce Langevin Forest).
Travaux dans le boulevard Pie-IX	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir deux (2) voies de circulation, en tout temps, dans chaque direction du boulevard Pie-IX;
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir fonctionnel les voies réservées aux abords du chantier, mais masquer la signalisation conflictuelle vis-à-vis l'aire de travail car les voies réservées seront annulées à cette hauteur.
	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser le phasage des feux de circulation pour aider à la fluidité de la circulation sur le boulevard Pie-IX et voir à la remise à l'état initial à la fin du chantier;
	<ul style="list-style-type: none"> - Éliminer le virage à gauche de J.B.-Martineau vers Pie-IX sud et de Pie-IX sud vers J.B.-Martineau. Installer les détours conformément au devis de <i>Maintien de la circulation</i>;
	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire la circulation des poids lourds dans les voies de gauches en amont de la fermeture sur Pie-IX en direction sud, sauf pour virage à gauche;
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer en tout temps la présence en nombre suffisant de signaleurs qualifiés pour la gestion des entrées/sorties de la machineries/camions, des interactions entre la machinerie et le public (usagers de la route, piétons, cyclistes, etc.) et pour la gestion des piétons/cyclistes;
	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir et effectuer toute coordination nécessaire auprès des chantiers avoisinants et les autorités concernées (STM, SIM, SPVM, etc.);
	<ul style="list-style-type: none"> - Déneiger et déglçage de la zone de chantier, la zone impactée par la signalisation du chantier, c'est-à-dire, à partir de l'intersection située avant le premier panneau de signalisation jusqu'à l'intersection située après le dernier panneau de signalisation, et ce, dans les deux (2) directions du boulevard Pie-IX;
	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la période hivernale, maintenir une largeur carrossable de 4,5m en direction sud.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10273

Numéro de référence : 1183840

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone (PRFC) d'une conduite d'eau de 1800 mm sur le boul. Pie-IX entre la rue J.-B.-Martineau et le boul. Industriel

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Construction Camvi Inc. 5005, boul. St-Jean-Baptiste Montréal, QC, H1B5V3 NEQ : 1160134947	Monsieur Mario Agozzino Téléphone : 514 648-2333 Télécopieur : 514 648-6236	Commande : (1477835) 2018-08-10 9 h 51 Transmission : 2018-08-10 9 h 54	2990622 - Addenda_1_Soumission 10273 2018-08-24 14 h 50 - Télécopie 2991094 - Addenda_2_Soumission 10273 (devis) 2018-08-27 13 h 23 - Télécopie 2991095 - Addenda_2_Soumission 10273 (bordereau) 2018-08-27 13 h 23 - Téléchargement 2992656 - Addenda_3_Soumission 10273 2018-08-29 14 h 50 - Télécopie 2993321 - Addenda_4_Soumission 10273 2018-08-30 15 h 58 - Télécopie 2994498 - Addenda_5_Soumission 10273 2018-09-04 9 h 56 - Télécopie 2994779 - Addenda_6_Soumission 10273 2018-09-05 6 h 55 - Télécopie 2996583 - Addenda_7_Soumission 10273 2018-09-07 12 h 10 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Fjord Fusion Inc. 581 Terrasse Cyr Ste-Dorothee Laval, QC, H7X2H9 NEQ : 1166189440	Monsieur Eric Martin Téléphone : 418 545-1698 Télécopieur : 418 545-1206	Commande : (1480657) 2018-08-17 11 h 10 Transmission : 2018-08-17 11 h 10	2990622 - Addenda_1_Soumission 10273 2018-08-24 14 h 49 - Courriel 2991094 - Addenda_2_Soumission 10273 (devis) 2018-08-27 13 h 23 - Courriel 2991095 - Addenda_2_Soumission 10273 (bordereau) 2018-08-27 13 h 23 - Téléchargement

2992656 - Addenda_3_Soumission
10273
2018-08-29 14 h 49 - Courriel
2993321 - Addenda_4_Soumission
10273
2018-08-30 15 h 57 - Courriel
2994498 - Addenda_5_Soumission
10273
2018-09-04 9 h 56 - Courriel
2994779 - Addenda_6_Soumission
10273
2018-09-05 6 h 55 - Courriel
2996583 - Addenda_7_Soumission
10273
2018-09-07 11 h 39 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	Commande : (1477823) 2018-08-10 9 h 37 Transmission : 2018-08-10 9 h 37	2990622 - Addenda_1_Soumission 10273 2018-08-24 14 h 49 - Courriel 2991094 - Addenda_2_Soumission 10273 (devis) 2018-08-27 13 h 23 - Courriel 2991095 - Addenda_2_Soumission 10273 (bordereau) 2018-08-27 13 h 23 - Téléchargement 2992656 - Addenda_3_Soumission 10273 2018-08-29 14 h 49 - Courriel 2993321 - Addenda_4_Soumission 10273 2018-08-30 15 h 57 - Courriel 2994498 - Addenda_5_Soumission 10273 2018-09-04 9 h 56 - Courriel 2994779 - Addenda_6_Soumission 10273 2018-09-05 6 h 55 - Courriel 2996583 - Addenda_7_Soumission 10273 2018-09-07 11 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	--

<input type="checkbox"/> Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	Commande : (1482935) 2018-08-23 12 h 09 Transmission : 2018-08-23 12 h 09	2990622 - Addenda_1_Soumission 10273 2018-08-24 14 h 49 - Courriel 2991094 - Addenda_2_Soumission 10273 (devis) 2018-08-27 13 h 23 - Courriel 2991095 - Addenda_2_Soumission 10273 (bordereau) 2018-08-27 13 h 23 - Téléchargement
---	---	--	---

2992656 - Addenda_3_Soumission
10273
2018-08-29 14 h 49 - Courriel
2993321 - Addenda_4_Soumission
10273
2018-08-30 15 h 57 - Courriel
2994498 - Addenda_5_Soumission
10273
2018-09-04 9 h 56 - Courriel
2994779 - Addenda_6_Soumission
10273
2018-09-05 6 h 55 - Courriel
2996583 - Addenda_7_Soumission
10273
2018-09-07 11 h 39 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Groupe Lefebvre M.R.P. INC.. 210 rue Roy Saint-Eustache, QC, J7R 5R6 http://www.groupe-lefebvre.com NEQ : 1142933366	Madame Monique St-Laurent Téléphone : 450 491-6444 Télécopieur : 450 491-4710	Commande : (1478753) 2018-08-13 16 h 57 Transmission : 2018-08-13 16 h 57	2990622 - Addenda_1_Soumission 10273 2018-08-24 14 h 49 - Courriel 2991094 - Addenda_2_Soumission 10273 (devis) 2018-08-27 13 h 23 - Courriel 2991095 - Addenda_2_Soumission 10273 (bordereau) 2018-08-27 13 h 23 - Téléchargement 2992656 - Addenda_3_Soumission 10273 2018-08-29 14 h 49 - Courriel 2993321 - Addenda_4_Soumission 10273 2018-08-30 15 h 57 - Courriel 2994498 - Addenda_5_Soumission 10273 2018-09-04 9 h 56 - Courriel 2994779 - Addenda_6_Soumission 10273 2018-09-05 6 h 55 - Courriel 2996583 - Addenda_7_Soumission 10273 2018-09-07 11 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

<input type="checkbox"/> Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	Commande : (1477891) 2018-08-10 10 h 39 Transmission : 2018-08-10 10 h 39	2990622 - Addenda_1_Soumission 10273 2018-08-24 14 h 49 - Courriel 2991094 - Addenda_2_Soumission 10273 (devis) 2018-08-27 13 h 23 - Courriel 2991095 - Addenda_2_Soumission 10273 (bordereau) 2018-08-27 13 h 23 - Téléchargement
--	--	--	---

2992656 - Addenda_3_Soumission
10273
2018-08-29 14 h 49 - Courriel
2993321 - Addenda_4_Soumission
10273
2018-08-30 15 h 57 - Courriel
2994498 - Addenda_5_Soumission
10273
2018-09-04 9 h 56 - Courriel
2994779 - Addenda_6_Soumission
10273
2018-09-05 6 h 55 - Courriel
2996583 - Addenda_7_Soumission
10273
2018-09-07 11 h 39 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Les Ingénieurs ass Ltée 4455 St-Hubert Montréal, QC, H2J 2X1 NEQ :	Madame Valérie Moreau Téléphone : 514 525-2655 Télécopieur : 514 525-5831	Commande : (1486549) 2018-09-04 10 h 54 Transmission : 2018-09-04 10 h 54	2990622 - Addenda_1_Soumission 10273 2018-09-04 10 h 54 - Téléchargement 2991094 - Addenda_2_Soumission 10273 (devis) 2018-09-04 10 h 54 - Téléchargement 2991095 - Addenda_2_Soumission 10273 (bordereau) 2018-09-04 10 h 54 - Téléchargement 2992656 - Addenda_3_Soumission 10273 2018-09-04 10 h 54 - Téléchargement 2993321 - Addenda_4_Soumission 10273 2018-09-04 10 h 54 - Téléchargement 2994498 - Addenda_5_Soumission 10273 2018-09-04 10 h 54 - Téléchargement 2994779 - Addenda_6_Soumission 10273 2018-09-05 6 h 55 - Courriel 2996583 - Addenda_7_Soumission 10273 2018-09-07 11 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Service Carbonfibre + inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166674706	Monsieur Yvan Tasco Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	Commande : (1478057) 2018-08-10 14 h 25 Transmission : 2018-08-10 14 h 25	2990622 - Addenda_1_Soumission 10273 2018-08-24 14 h 49 - Courriel 2991094 - Addenda_2_Soumission 10273 (devis) 2018-08-27 13 h 23 - Courriel

2991095 - Addenda_2_Soumission
10273 (bordereau)
2018-08-27 13 h 23 -
Téléchargement
2992656 - Addenda_3_Soumission
10273
2018-08-29 14 h 49 - Courriel
2993321 - Addenda_4_Soumission
10273
2018-08-30 15 h 57 - Courriel
2994498 - Addenda_5_Soumission
10273
2018-09-04 9 h 56 - Courriel
2994779 - Addenda_6_Soumission
10273
2018-09-05 6 h 55 - Courriel
2996583 - Addenda_7_Soumission
10273
2018-09-07 11 h 39 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Le 27 février 2017

LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.
A/S MONSIEUR RICHARD LEFEBVRE
210, RUE ROY
SAINT-EUSTACHE (QC) J7R 5R6

N° de décision : 2017-CPSM-1012074
N° de client : 2700009102

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

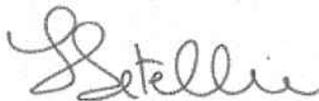
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE LEFEBVRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1186217001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation

Objet :

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P Inc. pour la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone d'une conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel, pour une somme maximale de 2 356 987,50 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10273 - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP_GDD1186217001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2648

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Point de service Eau - Environnement



(1)

Dossier # : 1186342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers 64 (3330) située au 3175, chemin Remembrance, arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à la firme Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38 (0762), n° 56 (3051) et n° 64 (3330) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers n° 64, dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38 (0762), n° 56 (3051) et n° 64 (3330), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-01 10:25

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1186342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers 64 (3330) située au 3175, chemin Remembrance, arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à la firme Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38 (0762), n° 56 (3051) et n° 64 (3330) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2017, un contrat de travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, 56 et 64 d'une valeur de 1 491 225,75 \$ a été octroyé à la firme Construction D.L.T. (2014) inc. Les contingences pour ce projet étaient de 15 %. À ce jour, les réceptions provisoires pour les travaux des casernes n° 38 et n° 56 ont été réalisées. Le présent sommaire concerne les travaux de la caserne n° 64.

En février dernier, un transfert de budget des incidences vers les contingences a été approuvé augmentant ainsi les contingences du projet de 15% à 24,7%. Ce transfert a permis de faire les travaux de renforts structuraux pour l'installation d'une unité de ventilation au toit à la caserne 64. À ce jour, malgré une fine marge financière, les contingences disponibles pour finaliser les travaux résultant de conditions de chantier ainsi que d'erreurs et omissions des professionnels et de coordination des plans, seront insuffisantes.

Au contrat de base, les travaux à la caserne n° 64 consistent principalement à :

- installer un système de captation des gaz à la source pour quatre (4) baies de garage;
- installer une nouvelle unité de ventilation au toit;
- installer un écran visuel au toit;
- remplacer une cuve de nettoyage en béton par une cuve en acier;
- installer une machine de lavage à pression dans le garage;
- réaliser divers travaux électriques ;
- refaire les bassins C et F de toiture.

Au présent contrat, les travaux à la caserne n° 64 qui s'ajoutent dû aux conditions de chantier et des erreurs et omissions aux plans sont :

- renforcer la structure pour l'unité au toit (conditions de chantier);
- prolonger les colonnettes de la structure au toit (erreurs et omissions);
- déplacer le transformateur et renforcer la structure le supportant (conditions de chantier);
- réparer et renforcer la dalle de béton au plafond (conditions de chantier);
- faire une retombée de plafond dans la cuisine et l'ajustement du réseau des gicleurs (erreurs et omissions).

La portée des travaux réalisés à ce jour au contrat de base est de 90 %. L'avancement des dépenses contingentes a atteint les 98 %. Il y a également des demandes de changement en cours qui sont requises pour poursuivre le chantier. La majoration du contrat à l'entrepreneur avec l'augmentation du montant des contingences, permettra de terminer le chantier. Le contrat total de l'entrepreneur s'élèverait à 1 668 876,13 \$, incluant les taxes et les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

22 février 2018 - CG18 0105 - Autoriser le transfert d'une somme de 125 781,65 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers n° 64, dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, et les travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant

18 mai 2017 - CG17 0188 - Accorder un contrat à Construction D.L.T. (2014) inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, 56 et 64 situées au 14201, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au 230, boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et au 3175, rue Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, respectivement - Dépense totale de 1 640 348,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5855 (3 soum.)

30 avril 2015 - CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

26 mars 2015 - CG15 0148 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

29 janvier 2015 - CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

28 août 2008 - CG08 0400 - Octroyer un contrat à la firme Nederman Canada Ltd pour l'achat et l'installation de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes 26, 38, 40, 44 et 62 - autoriser une dépense de 248 131,00 \$ taxes incluses, (fournisseur unique) - appel de proposition no 00-6972.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction à Construction D.L.T. (2014) inc. pour terminer les travaux suivants à la caserne n° 64 :

- prolonger les colonnettes de la structure au toit, afin de finaliser l'installation de l'unité de ventilation au toit;
- déplacer le transformateur et renforcer la structure le supportant;
- réparer et renforcer la dalle de béton au plafond;
- faire une retombée de plafond dans la cuisine pour la nouvelle gaine de ventilation de la hotte et l'ajustement du réseau des gicleurs en conséquence.

Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

La raison de cette demande de majoration est due essentiellement à l'ajout de renforts structuraux additionnels par rapport au dernier sommaire à la caserne 64 (CG18 0105) et aux conditions de chantier des 3 casernes au contrat affectant l'ensemble du budget des contingences. Les conditions existantes en structure ne permettaient pas d'évaluer les renforts requis selon des critères de conception adaptés en 2017. Bien qu'une demande de transfert des incidences vers les contingences ait été faite et acceptée par résolution en février 2018 (CG18 0105), le cumulatif des nouvelles directives de changements des casernes 38, 56 et 64 ont épuisé la totalité des contingences. Les réceptions provisoires des casernes 38 et 56 ont été complétées et il ne reste que la caserne 64 où des travaux supplémentaires sont nécessaires pour terminer le contrat.

Étant donné le manque de budget, nous avons évalué l'option de ne pas réaliser les travaux de fermeture du plafond dans le garage suite aux interventions concernant l'installation de renforts structuraux dans cette zone. Toutefois, cette option nécessiterait de recommencer tout le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un nouveau contrat en travaux afin de compléter le projet. Ces délais additionnels nuiraient aux activités des pompiers pour une plus longue période. De plus, la garantie des travaux serait divisée entre 2 entrepreneurs, ce qui rend la gestion de la garantie plus difficile. Il est donc avantageux de terminer les travaux dans ce contrat avec le même entrepreneur.

Afin de permettre de compléter les travaux, un montant additionnel de 51 868,73 \$ taxes incluses est requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat initial de Construction D.L.T. (2014) inc. en le portant de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes et contingences incluses, soit une augmentation de 51 868,73 \$ des dépenses contingentes. Ce montant permettra de finaliser les travaux.

Les travaux contingents ci-dessus mentionnés sont des dépenses en immobilisation. Ils sont assumés à 100 % par l'Agglomération. Le montant de contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 194 507,71 \$ taxes incluses, ce qui représente 15% de la valeur du contrat. Une majoration de ce montant a été approuvée en février 2018 pour une somme total de 320 289,36\$ (24,7%). Ce même montant est par le présent sommaire majoré à un total de 372 158,08 \$, ce qui représente 28,7% de la valeur du contrat initial.

Le montant total du contrat à accorder augmente à 1 668 876,13 \$ incluant les contingences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux ne sont pas exécutés dans ce contrat, une phase subséquente de travaux sera nécessaire. De plus, un ajustement du réseau des gicleurs dans la cuisine est nécessaire pour rendre le bâtiment conforme selon le code, il est souhaitable d'y remédier rapidement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

No de projet : IM-PV-16-0004_Installer un système de captation de gaz à la Caserne 38_56_64

Contrat : 14792 - Mandat : 17618-2-015

Augmentation du contrat construction au CG :	octobre 2018
Réalisation des travaux :	décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre MIZOGUCHI, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Alexandre MIZOGUCHI, 26 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier - projets sécurité
publique et EPLV

Tél : 514-872-4150
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-26

Jean BOUVRETTE
C/D - projets sécurité publique et EPLV

Tél : 514-868-3010
Télécop. : 514-280-3597

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-09-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
directrice SGPI

Tél : 514-872-0996
Approuvé le : 2018-09-28

Tableau des coûts du projet

Projet :	Installation d'un système de captation des gaz et travaux correctifs Casernes 38-56-64	Mandat :	17618-2-015		
Date :	10-avr-17	Contrat :	14792		
Étape :	Octroi de contrat				
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	installation système captation des gaz		1 127 826,09		
	Sous-total :	100,0%	1 127 826,09	56 391,30	112 500,65
	Contingences de construction	15,0%	169 173,91	8 458,70	16 875,10
	Total - Contrat :		1 297 000,00	64 850,00	129 375,75
Incidences :					
	Total - Incidences :	10,0%	129 700,00	6 485,00	12 937,58
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		1 426 700,00	71 335,00	142 313,33
	Tps 100,00%			71 335,00	71 335,00
	Tvq 50,0%				71 156,66
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		1 426 700,00	71 156,66	1 497 856,67

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant que les travaux sont effectués dans un bâtiment existant.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés en 2017.

Cette dépense sera déboursée dans une proportion de 60% pour les travaux de captation des gaz et de 40% pour les travaux de protection des immeubles (la réfection de la toiture, travaux de plomberie).

Tableau des coûts du projet

Projet :	Installation d'un système de captation des gaz et travaux correctifs Casernes 38-56-64	Mandat :	17581-2-001		
Date :	19-déc-17	Contrat :	14792		
Étape :	Crédits supplémentaires				
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	installation système captation des gaz		1 127 826,09		
	Sous-total :	100,0%	1 127 826,09	56 391,30	112 500,65
	Contingences de construction	24,7%	278 573,04	13 928,65	27 787,66
	Total - Contrat :		1 406 399,13	70 319,96	140 288,31
Incidences :					
	Total - Incidences :	1,4%	20 300,87	1 015,04	2 025,01
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		1 426 700,00	71 335,00	142 313,33
	Tps	100,00%		71 335,00	71 335,00
	Tvq	50,0%			71 156,66
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		1 426 700,00	71 156,66	1 497 856,67

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés dans une proportion de 70% en 2017 et 30% en 2018.

Tableau des coûts du projet

Projet :	Installation d'un système de captation des gaz et travaux correctifs Casernes 38-56-64			Mandat :	17581-2-001
Date :	11-sept-18			Contrat :	14792
Étape :	Crédits supplémentaires				
		Budget	Tps	Tvq	Total
			5,0%	9,975%	
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	installation système captation des gaz		1 127 826,09		
	Sous-total :	100,0%	1 127 826,09	56 391,30	112 500,65
	Contingences de construction	28,7%	323 686,09	16 184,30	32 287,69
	Total - Contrat :		1 451 512,18	72 575,61	144 788,34
Incidences :					
	Total - Incidences :	1,4%	20 300,87	1 015,04	2 025,01
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		1 471 813,05	73 590,65	146 813,35
	Tps	100,00%		73 590,65	73 590,65
	Tvq	50,0%			73 406,68
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		1 471 813,05	73 406,68	1 545 219,73

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés en 2017-2018.

Chantier arrêté – Caserne 64 (bâtiment 3330)



Plafond ouvert dans la cuisine



Plafond ouvert dans le garage

Dossier # : 1186342003

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers 64 (3330) située au 3175, chemin Remembrance, arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à la firme Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38 (0762), n° 56 (3051) et n° 64 (3330) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1186342003 - Travaux caserne 64.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1187526019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation Alepin, pour un montant de 1 257 826,50 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18077-123274-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 509 391,80 \$, contingences et taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation Alepin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 257 826,5 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18077-123274-C;
2. d'autoriser une dépense de 1 257 826,5 \$, taxes incluses, pour la réfection de la structure de régulation Alepin;
3. d'autoriser une dépense de 251 565,3 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-10-01 10:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187526019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation Alepin, pour un montant de 1 257 826,50 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18077-123274-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 509 391,80 \$, contingences et taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'égouts de l'arrondissement de LaSalle draine un volume combiné d'eaux pluviales, d'eaux usées domestiques, ainsi que des rejets provenant d'installations agroalimentaires. Ces eaux usées combinées sont acheminées par deux (2) collecteurs principaux de 3 960 mm de diamètre sous le boulevard Lasalle vers une structure de chute située dans le parc des Rapides entre le boulevard Lasalle et le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la 6e Avenue. À partir de celle-ci, un collecteur de 5 330 mm de diamètre achemine les eaux usées vers un ensemble de structures (dérivation, régulation et chute), situées à la même hauteur que l'avenue Alepin. De ces structures, les eaux s'écoulent dans l'intercepteur sud vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).

Les sulfures et les matières organiques contenus dans les eaux produisent du sulfure d'hydrogène gazeux (H₂S) dû aux processus de biodégradation. Les turbulences dans l'écoulement, notamment dans les structures de dérivation, de régulation et de chute, favorisent la libération de ce composé chimique acide dans l'atmosphère à l'intérieur de ces structures. Le H₂S en milieu hautement humide attaque les installations métalliques ainsi que le béton. Les métaux non conçus pour résister à ces attaques se corrodent, tandis que la couche superficielle du béton devient friable telle que le gypse.

Les installations métalliques ainsi que les parois des murs de la structure de régulation des structures Alepin sont si dégradées qu'elles ont perdu leur capacité portante; ce qui constitue un danger pour la sécurité des personnes devant entretenir cette structure. La

solution retenue consiste à remplacer les installations métalliques (trappe, échelles, clapets et autres métaux ouvrés) ainsi que de procéder à la démolition du béton endommagé afin de le remplacer par un mortier cimentaire plus résistant aux conditions d'exposition.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 17 août 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 septembre 2018. La période de validité est de 90 jours. Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18001, le bordereau de soumission n'inclut pas de budget pour les contingences. Par ailleurs, compte tenu des imprévus probables dus à l'âge et à l'état de la structure qui fait l'objet des travaux, un budget de 20 % de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

Deux (2) addenda ont été émis :

- Addenda no 1 en date du 23 août 2018 : réponses à des questions;
- Addenda no 2 en date du 5 septembre 2018 : réponse à une question.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0441 – 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin, située dans l'arrondissement de LaSalle, pour une somme maximale de 1 387 529,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public CP17044-123274-C (2 soum.)

DESCRIPTION

Le travail à exécuter dans le cadre du présent contrat consiste en la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des équipements, la supervision, les installations et de l'outillage nécessaire à la réalisation du projet, conformément aux plans et devis de la réfection de la structure de régulation Alepin. Principalement, il s'agit de :

- démolir la dalle de toit en béton armé de la structure de chute et d'accès
- démanteler le clapet et les cadres à clapets existants ainsi que la totalité des métaux ouvrés;
- opérer les vannes murales pour l'assèchement de la zone de travail;
- procéder à l'hydro démolition des surfaces de béton endommagées;
- réparer les surfaces de béton par projection d'un mortier cimentaire de réparation;
- fournir et installer de nouveaux clapets, échelles et trappes;
- fournir et installer un toit temporaire au niveau de la structure de chute et d'accès;
- procéder à la remise en état des lieux.

Les travaux doivent se réaliser entièrement en période hivernale. Le niveau de concentration de sulfure d'hydrogène gazeux à l'intérieur de la structure est trop élevé en dehors de cette période pour assurer la sécurité des travailleurs.

Ces travaux font suite au projet de réfection du secteur des vannes de la structure de régulation Alepin. Ce projet antérieur a permis l'installation de nouvelles vannes murales fonctionnelles. Ces vannes seront utilisées pour assurer la sécurité des travailleurs lors des activités du présent projet. Ce projet a pour but d'assurer la sécurité du secteur des clapets de l'ouvrage de régulation Alepin.

La réfection de la structure de chute et d'accès est prévue dans une phase ultérieure afin de rétablir de façon permanente l'accès sécuritaire à l'ouvrage de régulation Alepin.

JUSTIFICATION

Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des entreprises n'ayant pas déposé de soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	1 257 826,50 \$	251 565,30 \$	1 509 391,80 \$
2- Constructions BSL inc.	1 378 119,67 \$	275 623,93 \$	1 653 743,60 \$
Estimation du professionnel	936 471,38 \$	187 294,28 \$	1 123 765,65 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 581 567,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,78%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			144 351,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			9,56%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			385 626,15
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			34,32%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			144 351,80
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,56%

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est défavorable de 34,32 %.

Il faut noter que ces travaux sont très particuliers et que peu d'entrepreneurs sur le marché ont l'expertise et l'expérience requise pour les réaliser. De ce fait, il a été très difficile de pouvoir bien estimer le coût réel de ces travaux et celui des risques qui y sont associés, d'où l'écart de 34,32 %. Cet écart se retrouve majoritairement aux articles du bordereau associés aux travaux de remplacement de la dalle de toit et des clapets (78% de l'écart total).

Par ailleurs, le dossier technique présenté par le plus bas soumissionnaire, soit Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., ainsi que son expérience nous montre qu'il serait capable d'effectuer ces travaux. Rappelons, de plus, que les travaux doivent impérativement avoir lieu cet hiver afin d'assurer la sécurité du personnel d'opération et d'entretien.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. au prix de sa soumission, soit 1 257 826,5 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la

liste des entreprises de la RENA ont été faites; Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., 210, rue Roy, Saint-Eustache, Québec, J7R 5R6. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 octobre 2018.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la réfection de la structure de régulation Alepin est de 1 509 391,80 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 1 378 275,9 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'était pas octroyé, l'état de la structure continuerait à se dégrader. La détérioration pourrait affecter à moyen terme les armatures compromettant par la suite l'intégrité structurale de l'ouvrage.

De plus, dans sa présente condition, l'ouvrage ne permet pas un accès sécuritaire pour les équipes d'inspection et d'entretien de la Direction de l'épuration des eaux usées. Le rétablissement d'accès sécuritaires pour ces activités est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: octobre 2018
- Fin des travaux : avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 27 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Tél : 514 280-4098
Approuvé le : 2018-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-10-01

Le 27 février 2017

LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.
A/S MONSIEUR RICHARD LEFEBVRE
210, RUE ROY
SAINT-EUSTACHE (QC) J7R 5R6

N° de décision : 2017-CPSM-1012074
N° de client : 2700009102

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

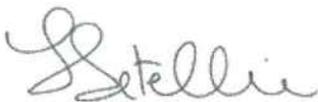
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE LEFEBVRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : CP18077-123274-C

Numéro de référence : 1192764

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Réfection de la structure de régulation Alepin

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperideric.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	Commande : (1481645) 2018-08-21 9 h 44 Transmission : 2018-08-21 9 h 44	2990252 - Addenda 1 2018-08-24 9 h 32 - Courriel 2995234 - Addenda 2 2018-09-05 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.grouperideric.ca	Monsieur Patrice Touchette Téléphone : 514 685-8989 Télécopieur : 514 685-6484	Commande : (1481579) 2018-08-21 8 h 58 Transmission : 2018-08-21 9 h 04	2990252 - Addenda 1 2018-08-24 9 h 32 - Courriel 2995234 - Addenda 2 2018-09-05 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2E5 http://www.bsl.qc.ca	Madame Louise Desnoyers Téléphone : 418 878-4448 Télécopieur : 418 878-2455	Commande : (1481043) 2018-08-20 9 h 44 Transmission : 2018-08-20 10 h 05	2990252 - Addenda 1 2018-08-24 9 h 32 - Courriel 2995234 - Addenda 2 2018-09-05 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Lefebvre M.R.P. INC.. 210 rue Roy Saint-Eustache, QC, J7R 5R6 http://www.groupe-lefebvre.com	Madame Monique St-Laurent Téléphone : 450 491-6444 Télécopieur : 450 491-4710	Commande : (1482270) 2018-08-22 10 h 45 Transmission : 2018-08-22 10 h 45	2990252 - Addenda 1 2018-08-24 9 h 32 - Courriel 2995234 - Addenda 2 2018-09-05 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1	Monsieur Louis-Paul Parent Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	Commande : (1481332) 2018-08-20 14 h 46 Transmission : 2018-08-20 14 h 46	2990252 - Addenda 1 2018-08-24 9 h 32 - Courriel 2995234 - Addenda 2 2018-09-05 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1187526019

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation Alepin, pour un montant de 1 257 826,50 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18077-123274-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 509 391,80 \$, contingences et taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1187526019_InfoCompt_DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-4195

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Point de service Eau - Environnement



Dossier # : 1187936021

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'arpentage à Groupe Civitas inc., pour une somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses, pour la réalisation de relevés et travaux d'arpentage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public 18-17149 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. De conclure un contrat de services professionnels d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des relevés et travaux d'arpentage dans le cadre de la réalisation des projets d'aménagement de la Ville;
2. D'accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la somme maximale inscrite au présent dossier, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 18-17149;

Firme	Somme maximale
Groupe Civitas inc.	625 808,93 \$

3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-01 12:06

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1187936021**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'arpentage à Groupe Civitas inc., pour une somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses, pour la réalisation de relevés et travaux d'arpentage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public 18-17149 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) doit réaliser des projets d'aménagement dans des parcs urbains, des parcs-nature ainsi que des places publiques. Afin de réaliser ces projets de construction, des services professionnels d'arpentage et de relevés de terrain sont préalablement requis.

À cet effet, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services professionnels d'une firme, sélectionnée sur la base du meilleur pointage final à la suite de l'évaluation des propositions des soumissionnaires selon le système d'adjudication à deux enveloppes.

L'appel d'offres n° 18-17149 a été publié sur le site électronique SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du *Service de l'approvisionnement*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

La Ville désire retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en arpentage. Les services demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation de relevés topographiques d'infrastructures municipales;
- la gestion et production de bases de données géomatiques et géographiques;
- l'exécution de levées, géoréférencement et modélisation en 3D.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public n° 18-17149, il est recommandé de retenir les services de la firme Groupe Civitas inc.

JUSTIFICATION

Le lancement de l'appel d'offres n° 18-17149 a été fait le 22 août 2018. Aucun addenda n'a été émis et l'ouverture a été faite le 11 septembre 2018.

Dans le présent dossier, six (6) firmes ont déposé une offre de services sur une possibilité de onze (11) preneurs du cahier de charges, soit une proportion de 54,54 %. Bien qu'un formulaire de désistement est inclus au cahier de charges, les raisons du désistement de ces cinq (5) firmes sont inconnues, puisque les preneurs de cahiers de charges ne sont pas dans l'obligation de transmettre cette information à la ville.

Les six (6) firmes dépositaires d'une offre de services, sont les suivantes :

- Bérard Tremblay inc.
- Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres inc.
- Géoposition, arpenteurs-géomètres inc.
- Groupe Civitas inc.
- Labre et associés, arpenteurs-géomètres inc.
- WSP, arpenteurs-géomètres inc.

Les six (6) offres ont été jugées conformes à la suite de l'évaluation par le comité de sélection, formé de trois (3) personnes à cette fin.

Les pointages intérimaires, finaux et les prix totaux des soumissions sont les suivants :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Groupe Civitas inc.	74,0	1,98	625 808,93 \$	-	625 808,93 \$
Gendron Lefebvre arpenteurs-géomètres inc.	74,3	1,72	723 192,75	-	723 192,75 \$
Bérard Tremblay inc.	72,3	1,65	741 588,75	-	741 588,75 \$
WSP Arpenteurs-Géomètres Inc.	75,3	1,39	899 909,33	-	899 909,33 \$
Géoposition Arpenteurs-Géomètres Inc.	76,3	1,36	931 297,50	-	931 297,50 \$
Labre et associés, arpenteurs-géomètres inc.	71,7	1,28	949 693,50	-	949 693,50 \$
Dernière estimation réalisée					730 091,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-104 282,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-14,3 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					97 383,82 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					15,6 %

L'écart favorable à la Ville de Montréal obtenu entre l'adjudicataire recommandé, Groupe Civitas inc., et l'estimation réalisée à l'interne est de 104 282,32 \$, soit 14,3 % en dessous de l'estimation.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 19 septembre 2018 et les informations sont détaillées dans l'intervention du *Service de l'approvisionnement*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire maximale des honoraires est évaluée à 625 808,93 \$, taxes incluses, qui permettra de couvrir plusieurs mandats.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ, est de 571 446,97 \$.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire.

Les mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'un contrat de services professionnels en arpentage permettrait de soutenir le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans la réalisation de ses mandats. Advenant un retard ou un refus d'autoriser cet octroi, plusieurs projets seraient retardés et le SGPVMR ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : À la suite de l'adoption du présent dossier

Début des contrats : Novembre 2018

Fin des contrats : Trente-six (36) mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon CHARBONNEAU
Conseiller_analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8690

En collaboration avec Saber
GHENNAI
Contrôleur de projets (tél. : 514
872-8351)

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-26

Clément ARNAUD
Chef de section | Bureau du parc Frédéric-
Back et suivi de projets

Tél : 514 872-0945

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mathieu DRAPEAU
Chef de division | Division des grands parcs
urbains et espaces publics | Direction de
l'aménagement des parcs et espaces publics

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de
la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q.,
chapitre C-11.4), je désigne monsieur Mathieu
Drapeau, chef de division - Grands parcs
urbains et espaces publics, pour me remplacer
du 14 au 28 septembre 2018 dans l'exercice
de mes fonctions de directrice, Direction -
Aménagement des parcs et des espaces
publics, et exercer tous les pouvoirs rattachés
à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Sylvia-Anne Duplantie
Directrice – Aménagement des parcs et
espaces publics
Service des grands parcs, du verdissement et
du Mont-Royal

Tél : 514 872-1461

Approuvé le : 2018-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice | Service des grands parcs, du
verdissement et du Mont-Royal

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2018-09-28

Dossier # : 1187936021

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'arpentage à Groupe Civitas inc., pour une somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses, pour la réalisation de relevés et travaux d'arpentage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public 18-17149 - 6 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [18-17149 Tableau des résultats Résultats Global Final.pdf](#)
 -  [18-17149 SEO Liste des commandes.pdf](#)  [18-17149 Nouvelle Appel D'offres.pdf](#)
 -  [18-17149 PV.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-26

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Bérard Tremblay inc.	741 588,75 \$	<input type="checkbox"/>	
Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres inc.	723 192,75 \$	<input type="checkbox"/>	
Géoposition, arpenteurs-géomètres inc.	931 297,50 \$	<input type="checkbox"/>	
Groupe Civitas inc.	625 808,93 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Labre et associés, arpenteurs-géomètres inc.	949 693,50 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP, arpenteurs-géomètres inc.	899 909,33 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : Groupe Civitas Inc., ayant obtenu le plus haut pointage. Des cinq (5) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'avaient pas la capacité ou le temps disponible pour soumissionner.

Préparé par : Le - -

18-17149 - Services professionnels d'arpentage

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	10%	30%	15%	30%	100%	\$		Rang	Date	
Bérard Tremblay inc.	3,00	4,33	5,33	23,00	12,33	24,33	72,3	741 588,75 \$	1,65	3	Heure	mercredi 19-09-2018
Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres inc.	3,00	8,00	7,33	21,33	12,00	22,67	74,3	723 192,75 \$	1,72	2	Lieu	255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, salle 446 / Publique
Géoposition, arpenteurs-géomètres inc.	3,67	7,33	7,00	20,00	12,67	25,67	76,3	931 297,50 \$	1,36	5		
Groupe Civitas inc.	3,67	6,67	8,00	21,33	11,00	23,33	74,0	625 808,93 \$	1,98	1		
Labre et associés, arpenteurs-géomètres inc.	3,67	4,33	7,00	22,00	12,00	22,67	71,7	949 693,50 \$	1,28	6		
WSP, arpenteurs-géomètres inc.	4,33	6,33	7,33	22,67	12,00	22,67	75,3	899 909,33 \$	1,39	4		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly											

Multiplicateur d'ajustement
10000



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

› **Liste des commandes**

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 18-17149

Numéro de référence : 1193057

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels d'arpentage

i Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas. Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1483066) 2018-08-23 15 h 13 Transmission : 2018-08-23 15 h 13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Berard Tremblay Inc 435 Boulevard Saint-Luc Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2W 1E7 http://www.berardtremblay.com	Monsieur Frederic Belleville. Téléphone : 450 359-1660 Télécopieur : 450 359-0835	Commande : (1483231) 2018-08-24 9 h 20 Transmission : 2018-08-24 9 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin. Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	Commande : (1482869) 2018-08-23 11 h 10 Transmission : 2018-08-23 11 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FRANÇOIS HOULE, arpenteurs- géomètres 655, 32e avenue, bureau 206	Monsieur François Houle. Téléphone	Commande : (1483408) 2018-08-24 12 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Montréal, QC, H9X 4A3	: 514 634-2530 Télécopieur : 514 634-0908	Transmission : 2018-08-24 12 h 27	
Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres / SGTS inc. 1875 rue du Caribou, bureau 170 Longueuil, QC, J4N0C9 http://www.arpenteursgts.ca	Monsieur Francis Scully Téléphone : 514 651-4120 Télécopieur : 514 373-1954	Commande : (1482548) 2018-08-22 16 h 04 Transmission : 2018-08-22 16 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. 91, 2e Rue Est Amos, QC, J9T 3W8	Monsieur Clement Savard Téléphone : 450 430-9266 Télécopieur :	Commande : (1482818) 2018-08-23 10 h 35 Transmission : 2018-08-23 10 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion Légalis inc. 1195, lavagerie Québec, QC, G1V4N3 http://www.tremblaybois.qc.ca	Madame Myriam Asselin Téléphone : 418 658-9966 Télécopieur :	Commande : (1485817) 2018-08-30 17 h 02 Transmission : 2018-08-30 17 h 02	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE CIVITAS INC. 398 Principale 5 Granby, QC, J2G2w6 http://www.xyzcivitas.com	Monsieur Claude Lauzon Téléphone : 450 776-6767 Télécopieur :	Commande : (1483069) 2018-08-23 15 h 23 Transmission : 2018-08-23 15 h 23	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe VRSB inc 250-6780, 1re Avenue Québec, QC, G1H 2W8	Monsieur Renaud Hébert Téléphone : 418 878-2108 Télécopieur :	Commande : (1482671) 2018-08-23 8 h 21 Transmission : 2018-08-23 8 h 21	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Labre & Associés, arpenteurs-géomètres Inc. 581 Notre-Dame suite 200 Repentigny, QC, J6A 2V1	Monsieur Danny Houle Téléphone : 514 642-2000 Télécopieur : 450 581-5872	Commande : (1482905) 2018-08-23 11 h 39 Transmission : 2018-08-23 11 h 39	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623- 2254 Télécopieur : 418 624- 1857	Commande : (1482391) 2018-08-22 13 h 14 Transmission : 2018-08-22 13 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires





Dossier # : 1185350001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour réaliser les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no. 31 (# 0293), selon les mêmes conditions à la convention de services professionnels no 14198 (CG15 0247). / Approuver la convention de cession à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour réaliser les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no. 31 (# 0293), selon les mêmes conditions à la convention de services professionnels no 14198 (CG15 0247) et d'approuver la convention de cession à cet effet. La présente convention entrera en vigueur à sa date de signature par toutes les parties concernées.
2. d'approuver la convention de cession à cet effet.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2018-10-01 12:19

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1185350001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour réaliser les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no. 31 (# 0293), selon les mêmes conditions à la convention de services professionnels no 14198 (CG15 0247). / Approuver la convention de cession à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 30 avril 2015, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a accordé à Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux liés à la rénovation et à la mise à niveau des bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie (SIM), soit la caserne de pompiers n° 31 et le 7070 Casgrain situés dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et a approuvé le projet de convention à cette fin. Le contrat a été octroyé pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses.

Au début de l'année 2018, le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) a confirmé aux professionnels les orientations par rapport aux projets de rénovation prévus pour la caserne n° 31 et le 7070 Casgrain.

En ce qui concerne le 7070 Casgrain, des études supplémentaires seront nécessaires afin d'établir les interventions requises pour une rénovation patrimoniale. Un avis technique final sera émis à la fin de cet automne par une firme de consultants spécialisés dans le domaine, chapeauté par les architectes au dossier, ce qui permettra au SGPI de planifier les projets à venir pour ce bâtiment.

Pour la caserne n° 31, les interventions à venir seront concentrées sur des travaux pour le maintien et la protection des actifs immobiliers. Dans la partie inoccupée du bâtiment, soit l'ancien poste de police, il y a des infiltrations d'eau par les fondations ainsi que par les colonnes de drainage pluvial, qui ont entraîné la présence de la moisissure. Afin d'éviter que

la détérioration du bâtiment se poursuive, il est nécessaire d'y intervenir dans un délai rapproché pour régler ces problématiques. De plus, pour répondre à la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), le SIM doit faire installer un système de captation des gaz à la source dans le garage de la caserne jusqu'à la fin de l'année 2018, afin de minimiser les risques reliés à l'exposition des pompiers aux fumées de diesel.

Suite à la réalisation des mandats à prioriser décrits plus haut, le SGPI mettra fin au présent contrat de services professionnels. Un nouvel appel d'offres de services professionnels sera lancé par la suite afin de réaliser un projet qui répondra aux nouveaux besoins exprimés au cours de l'année 2018 pour l'ensemble du site abritant la caserne 31 et le 7070 Casgrain.

Au mois de juillet 2018, la firme d'ingénieurs Dupras Ledoux inc., en charge du volet électromécanique, annonce qu'elle n'est plus en mesure de fournir les services requis et souhaite céder ses droits et obligations pour le reste de son contrat à la firme d'ingénieurs Cima +. Cette dernière est intéressée à poursuivre le contrat pour la portion des services en génie électromécanique non réalisés à date, pour le reste de l'entente et selon les mêmes conditions.

La firme Cima + ainsi que l'équipe de professionnels qui a été proposée pour poursuivre le reste du contrat répondent à toutes les exigences contractuelles, de qualification et d'expérience prévues aux documents d'appel d'offres. L'équipe de professionnels est représentée par Mme Fadila Tinkicht, ingénieure senior, inscrite depuis 16 ans à l'Ordre des Ingénieurs du Québec (OIQ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0247 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13896 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme Cima +.

La firme Dupras Ledoux inc. a complété les services en électromécanique prévus a leur contrat à l'exception des services relatifs aux travaux en électromécanique requis pour le maintien et la protection des actifs immobiliers de la caserne 31. Ces derniers concernent notamment les services pour les travaux relatifs au drain français autour de la caserne no 31, à la réfection des colonnes pluviales, à la réfection de l'entrée électrique et à l'installation d'un système de captation des gaz à la source au garage des pompiers et tout autre travail connexe.

Cima + s'engage à reprendre à leur charge l'ensemble des mandats au contrat concernant la portion des services non réalisés en génie électromécanique mentionnée plus haut.

La présente convention entrera en vigueur à sa date de signature par les toutes les parties concernées.

La firme Dupras Ledoux inc. a remis à la Ville de Montréal tous les documents liés à la portion du contrat exécutée en date de la cession, sous format numérique, tel que stipulé à la Convention de services professionnels.

JUSTIFICATION

Une convention de cession partielle a été préparée afin de finaliser les conditions pour officialiser les transactions permettant à Cima + de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite du contrat de Dupras Ledoux inc. Une copie de la convention de cession est jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques.

Cima + ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Cima + n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cette firme détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les conventions de cession n'ont aucun impact en matière budgétaire pour la Ville de Montréal, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de la convention de cession pourrait avoir un impact sur la réalisation des projets planifiés pour les travaux de maintien et de protection des actifs immobiliers de la caserne 31 et la détérioration du bâtiment se poursuivra.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du mandat : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre MIZOGUCHI, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-26

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité
publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-09-28

Montréal, le 24 septembre 2018



Mme Despina Dogioiu
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Qc)
H2Y 1C6

270 Prince
Studio 200
Montréal, Québec
H3C 2N3

Sujet : Convention de cession de DUPRAS LEDOUX INC. et CIMA QUÉBEC S.E.N.C.

Tel.: 514.861.5122
Fax.: 514.861.5383

Madame, monsieur :

www.rubinrotman.com
info@rubinrotman.com

Nous avons bien reçu le 24 septembre 2018 le projet de convention de cession entre DUPRAS LEDOUX INC. en faveur de CIMA QUÉBEC S.E.N.C. préparé par Gagnier Guay Biron avocats notaires.

Architects

A la lecture de ce document ainsi que la confirmation par le représentant de CIMA QUÉBEC S.E.N.C., madame Marie-Frédérique Maillé que ce projet lui convient également, nous vous confirmons approuver cette cession.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Rotman", written over a horizontal line.

Stephen Rotman

Réf :

Dossier # : 1185350001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet :

Autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour réaliser les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no. 31 (# 0293), selon les mêmes conditions à la convention de services professionnels no 14198 (CG15 0247). / Approuver la convention de cession à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la Convention de cession jointe à la présente intervention

FICHIERS JOINTS



[convention finale.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guyline VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Marie-Andrée SIMARD
notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : droit contractuel



CONVENTION DE CESSION

ENTRE : **DUPRAS LEDOUX INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 225, rue Chabanel Ouest, bureau 1100, Montréal, Québec H2N 2C9, agissant et représentée par André Dupras, ingénieur, président, dûment autorisé à agir aux fins des présentes tel qu'il le déclare ;

ci-après désignée le « **Cédant** »

ET : **CIMA +**, société créée en vertu des dispositions du Code civil du Québec, ayant sa principale place d'affaire au 300, boulevard Lebourgneuf, bureau 1145, Québec, Québec G2K 2K8, agissant et représentée par Denis Thivierge, ing., associé, vice-président – Bâtiment Région métropolitaine dûment autorisé à agir aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

ci-après désignée le « **Cessionnaire** »

ci-après collectivement désignées les « **Parties** »

À LAQUELLE INTERVIENNENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

ci-après désignée la « **Ville** »

ET : **RUBIN ET ROTMAN INC.**, société d'architectes ayant sa principale place d'affaires au 270 rue Prince, studio 200, Montréal, Québec H3C 2N3, agissant et représentée par Stephen Rotman, architecte, déclarant lui-même être associé et être dûment autorisé à agir aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

NCK INC., personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1200, avenue McGill Collège, bureau 1200, Montréal, Québec, H3B 4G7, agissant et représentée par Alain Déom, associé et vice-président, dûment autorisé à agir aux fins des présentes tel qu'il le déclare ;

ci-après collectivement désignées les « **Professionnels** »

ci-après, la Ville et les Professionnels sont collectivement désignés les « **Intervenants** »

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public 14-13896 et conformément à la résolution CG 15 0247 adoptée le 30 avril 2015 par le conseil d'agglomération, la Ville a octroyé au Cédant ainsi qu'aux Professionnels un contrat de services professionnels en architecture et génie de bâtiment pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux liés à la rénovation et à la mise à niveau de bâtiments occupés par le service de sécurité incendie, soit la caserne de pompiers no 31 et le 7070 Casgrain (ci-après appelé le « Contrat »);

ATTENDU QUE le Cédant a complété les services pour le génie électro-mécanique prévus au contrat, à l'exception des services relatifs aux travaux en génie électro-mécanique requis pour le maintien et la protection des actifs de la caserne de pompiers no 31 [ci-après les « Services relatifs au maintien d'actif »];

ATTENDU QUE le Cédant désire céder ses droits et obligations dans le Contrat au Cessionnaire, et ce, pour les Services relatifs au maintien d'actifs;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat (article 7.2 de la Convention de services professionnels), cette cession doit être dûment approuvée par la Ville et les Professionnels;

ATTENDU QUE la Ville et les Professionnels interviennent donc aux présentes afin d'accepter cette cession aux conditions prévues aux présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie au Cédant, au Cessionnaire et aux Professionnels;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET LES INTERVENANTS CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.
2. Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, tous ses droits et obligations dans le contrat pour les Services relatifs au maintien d'actif, soit les services relatifs aux travaux suivants :

Phase 1 – Travaux électromécaniques à la caserne 31

- relier le nouveau drain français à un bassin de drainage situé à l'intérieur du bâtiment au sous-sol;
- prévoir une pompe submersible de puisard pour évacuer l'eau pluviale;

- ajouter l'infrastructure pour une nouvelle entrée électrique pour desservir l'ensemble du bâtiment (sur Shamrock), afin de répondre aux besoins d'alimentation actuels et futurs de la caserne tels que définis au programme fonctionnel et technique (PFT);
- réaliser l'alimentation électrique de la nouvelle pompe pour les eaux pluviales.

Phase 2 – Travaux électromécaniques à la caserne 31

- régler la problématique du système de drainage du toit qui coule et qui a entraîné de la moisissure : mise aux normes des colonnes pluviales;
 - isoler le système de plomberie de la partie du bâtiment désaffecté (l'ancien poste de police) du reste de la caserne, afin d'être en mesure de le fermer; ce système n'est pas utilisé et il y a de l'eau stagnante dans les conduites;
 - installer un système de captation des gaz à la source au garage de la caserne 31 afin de minimiser l'exposition des pompiers aux fumées de diesel. Prévoir tous les travaux y reliés, incluant l'ancrage du système qui doit être parasismique, les sorties-entrées d'air, l'installation d'un silencieux etc.
3. Le Cédant remettra au Cessionnaire tous les documents liés au Contrat sous format numérique (CAD).
 4. Le Cessionnaire devra fournir à la Ville les polices d'assurance et tous autres documents requis en vertu du Contrat.
 5. Le Cessionnaire accepte la cession et s'engage auprès de la Ville à exécuter le Contrat aux mêmes termes et conditions et à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant en lien avec les Services relatifs au maintien d'actif à compter de l'approbation de la présente cession par le conseil d'agglomération.
 6. Le Cessionnaire s'engage également auprès de la Ville à prendre à sa charge la responsabilité de tous les services fournis par le Cédant depuis le début du Contrat qui concernent les Services relatifs au maintien d'actif, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passées du Cédant en lien avec les Services relatifs au maintien d'actif et s'engage à prendre fait et cause et à tenir indemne la Ville dans toute réclamation de quelque nature que ce soit et toute procédure découlant de l'acceptation de la cession de contrat par la Ville.
 7. Les Intervenants acceptent la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes.
 8. Les Parties aux présentes ainsi que les Intervenants s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant.
 9. La présente convention entrera en vigueur à sa date de signature par les Parties et les Intervenants.

10. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ET LES INTERVENANTS ONT SIGNÉ AUX DATES ET LIEUX MENTIONNÉS CI-APRÈS :

À _____, le _____ 2018

DUPRAS LEDOUX inc.

Par : _____
André Dupras, ingénieur, président

À _____, le _____ 2018

CIMA +.

Par : _____
Denis Thivierge, ing., associé, vice-président – Bâtiment Région métropolitaine

INTERVENTIONS :

À _____, le _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

À _____, le _____ 2018

RUBIN ET ROTMAN INC.,

Par : _____
Stephen Rotman, architecte

À _____, le _____ 2018

NCK INC. ;

Par : _____
Alain Déom, associé et vice-président



Dossier # : 1184962002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 m ² , situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0560-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000\$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'autoriser la Ville à signer cet acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière une confirmation écrite que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés et approuvés et que l'avis de décontamination a été dûment publié au Registre foncier du Québec.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-01 10:25

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184962002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 m ² , situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0560-01

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur de territoire (la « DH ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc. un emplacement vacant connu et désigné comme étant le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, situé sur le Chemin Bates, (l'« Immeuble »), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, destiné à la construction de logements sociaux et communautaires.

En vertu de la lettre d'engagement relative à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal (la « Stratégie d'inclusion ») - projet immobilier Centre commercial Wilderton, situé au 2875, avenue Van-Horne à Montréal, laquelle a été signée par First Capital (Wilderton) Corporation inc. (le « Promoteur ») le 5 août 2016 et amendée par les lettres adressées à la DH, le 20 décembre 2017 et le 22 mai 2018 (« l'Engagement »), (se référer aux documents joints au sommaire décisionnel), le Promoteur s'est engagé de façon irrévocable, à vendre à la Ville un emplacement situé à proximité du projet immobilier Centre commercial Wilderton, qui sera dédié à la construction de logements sociaux et communautaires (le « Projet »). Selon l'Engagement, l'emplacement du Projet devait être vacant, desservi, décontaminé, remblayé et prêt à construire et permettre un potentiel constructible d'un minimum de 3 719 m².

L'Immeuble est l'emplacement proposé par le Promoteur afin de satisfaire les exigences de l'Engagement. Le potentiel constructible de l'Immeuble a été établi à 3 737,95 m² et est desservi en infrastructures, tel qu'exigé dans l'Engagement. L'Immeuble a été accepté par la DH et par l'Arrondissement. La vente de l'Immeuble sera assumée par la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., la société propriétaire de l'Immeuble.

En vertu de l'engagement de la société Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., en date du 19 avril 2017, ce dernier s'est engagé envers la Ville à être liée, solidairement avec le Promoteur à assumer les obligations consenties aux termes de l'Engagement, notamment aux coûts liés à la démolition du bâtiment qui était érigé sur l'Immeuble et à la décontamination de celui-ci. Les travaux de décontamination sont en cours et devraient être complétés début novembre, de même que les travaux de remblaiement. La signature de l'acte de vente par la Ville de Montréal est conditionnelle à l'accomplissement des travaux précités, à l'analyse des rapports de la décontamination et à la publication de cet avis au registre foncier.

Selon l'Engagement, la vente de l'Immeuble devait être conclue au plus tard le 1^{er} mars 2018. Le Promoteur et la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc. ont demandé une prolongation du délai, laquelle demande a été acceptée par la DH. La date limite pour conclure la vente est maintenant le 30 novembre 2018.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver par le conseil d'agglomération, l'acquisition de l'Immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA176390003 - 22 novembre 2017 - Accepter les engagements en faveur de la Ville de Montréal pris par 7 promoteurs immobiliers ainsi que 6 hypothèques y afférentes, en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation des projets immobiliers.

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc. l'Immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 042,9 m², pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables, en vue d'une revente à un organisme au même prix, pour la construction de logements sociaux et communautaires. Le certificat de localisation préparé par Alain Létourneau, arpenteur géomètre, sous sa minute n^o 15 807, en date du 7 juin 2016, est joint au sommaire décisionnel à titre informatif puisque le bâtiment érigé sur l'Immeuble a été démoli., lequel indique une superficie de 1 042,6 m².

JUSTIFICATION

Un organisme communautaire planifie actuellement un projet de logements sociaux et communautaires sur l'Immeuble en collaboration avec la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur de territoire. Toutefois, l'organisme n'est pas en mesure d'acquérir l'Immeuble avant le 30 novembre 2018, d'où la nécessité que la Ville procède à son acquisition. Il est dès lors prévu que la Ville revendra l'Immeuble au même prix, soit 504 000 \$, à cet organisme dès que le montage financier du Projet sera confirmé dans le cadre du programme AccèsLogis, soit dans un délai d'au plus 2 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus pour l'acquisition des terrains aux fins de revente, au Règlement d'emprunt RCG 15-006, CG15 0117. Le prix d'acquisition de 504 000 \$ est déterminé en fonction de la superficie brute de plancher résidentiel constructible du Projet, soit 3737,95 m², selon le calcul stipulé à l'Engagement :

(Superficie sociale 1-2 réelle ÷ Étalon logement social de 90 m²) x 12 000\$*
** Résultat arrondi à l'unité la plus près*

Le détail du calcul est le suivant :

$$3737,95 \text{ m}^2 \div 90 \text{ m}^2 = 41,53 \text{ (arrondi à 42)} \times 12\,000 \$ = \mathbf{504\,000 \$}$$

La valeur marchande de l'Immeuble estimée par la Division des analyses immobilières du SGPI, en date du mois de janvier 2018, est de 1 620 000 \$, représentant un coût unitaire de 1 550 \$/ m² (160 \$/pi²). La revente de l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné se fera au même prix d'acquisition, soit 504 000 \$, donc à coût nul pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La revente de l'Immeuble à un organisme communautaire permettra de répondre à la demande pour la construction de logements sociaux dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette acquisition à la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018, permettra de respecter la date limite prévue contractuellement pour cette acquisition.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Ville revendra l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné par la DH dans un délai d'au plus 2 ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nissa KARA FRECHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Lucie BÉDARD_URB, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 16 février 2018
Lucie BÉDARD_URB, 15 février 2018
Luc LÉVESQUE, 15 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-8404
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-15

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

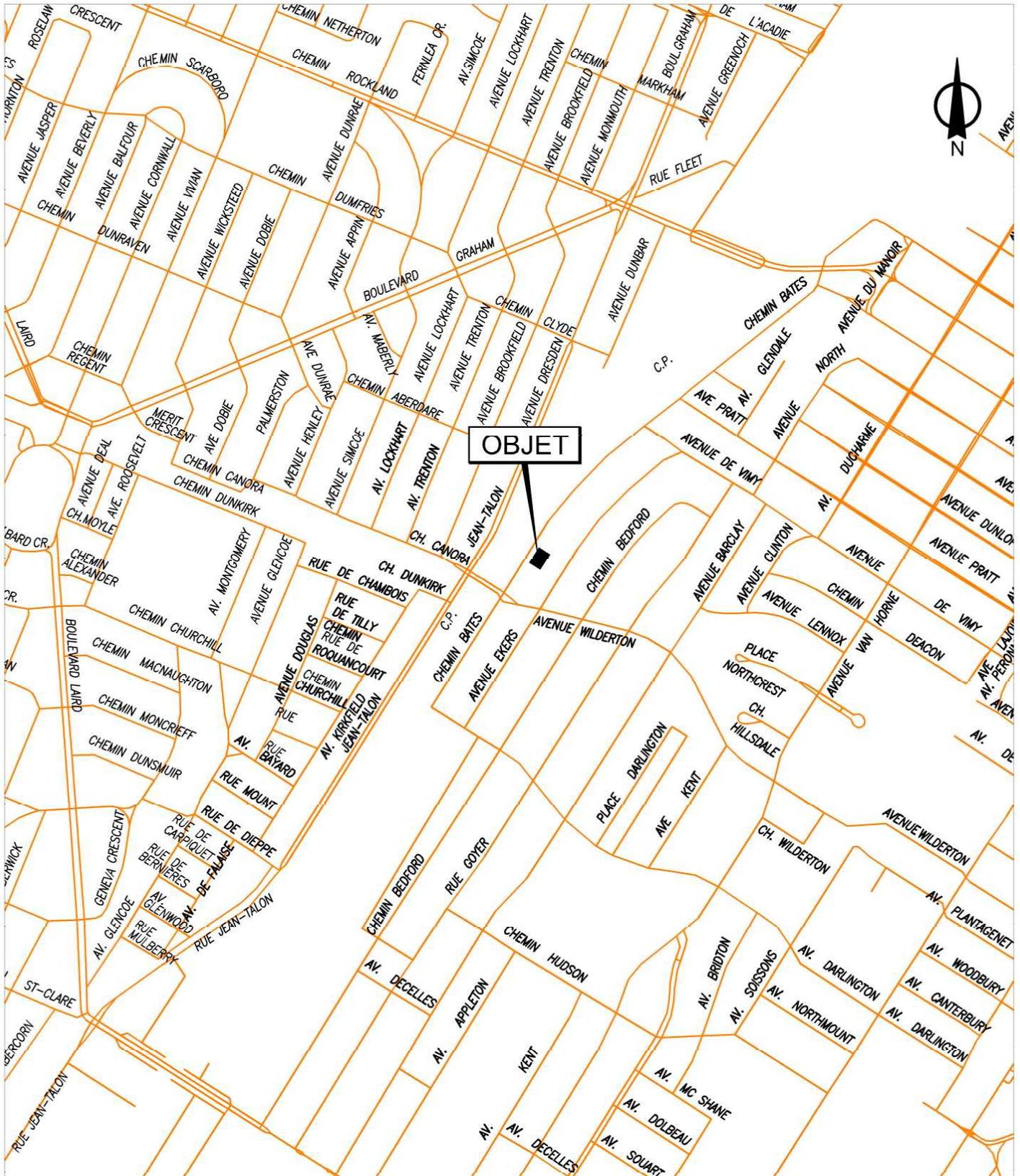
Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations, en remplacement de Francine Fortin, directrice des Transactions immobilières, du 24 septembre au 5 octobre 2018 inclusivement

Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2018-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2018-09-28



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâces

Montréal 

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0560-01
Mandat: 17-0532-T
Dessinateur: LJC
Échelle: ---
Date: 27-03-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
 Notre-Dame-de-Grâces
Montréal 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H12-005-0560-01
 Mandat: 17-0532-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:700
 Date: 27-03-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Montréal le 5 août 2016

OBJET : Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal - projet immobilier Centre commercial Wilderton situé au 2875 avenue Van-Horne à Montréal

ATTENDU QUE First Capital (Wilderton) Corporation Inc. (ci-après le « **Promoteur** ») dont le siège est situé au 7 600, boulevard Viau, RDC 113, Montréal, Québec, représenté par Robert Crépin, vice-président, en vertu du règlement numéro 1, dont un extrait, par la présente certifiée conforme et en vigueur, est joint en annexe 1 aux présentes, est propriétaire du lot 2 173 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après la « **Propriété** »);

ATTENDU QUE le Promoteur désire mettre en valeur la Propriété en y construisant ou faisant en sorte que soit construit un projet mixte comportant un volet résidentiel (ci-après le « **Projet** ») dont le plan préliminaire de développement préparé par Lemay en date du 28 juillet 2016, projet numéro 13623, est joint aux présentes à l'annexe 2;

ATTENDU QUE le Projet, pour se réaliser, devra être autorisé en vertu de modifications au plan d'urbanisme et l'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après « **PPCMOI** ») à être adopté notamment en regard de la hauteur;

ATTENDU QUE le Projet est soumis à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (ci-après la « **Stratégie d'inclusion** ») de la Ville de Montréal (ci-après la « **Ville** ») et que le Promoteur consent à en satisfaire les objectifs en s'engageant à faire en sorte que soit réalisée une proportion de logements sociaux et communautaires et de logements abordables.

EN CONSÉQUENCE, LE PROMOTEUR S'ENGAGE DE FAÇON IRRÉVOCABLE ENVERS LA VILLE, À CE QUI SUIT :

1- Engagements conditionnels

1.1 La présente lettre d'engagement est conditionnelle à ce que le conseil d'arrondissement de Côte-Des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et le conseil de Ville adoptent en lecture finale (ci-après l'« **Adoption Définitive** ») le Projet en vertu des modifications réglementaires précédemment mentionnées.

1.2 La présente lettre d'engagement est conditionnelle à ce que le Promoteur confirme par écrit à la Ville au plus tard 10 jours avant la séance du conseil où sera proposée l'Adoption Définitive du Projet, l'intention ou non de réaliser le projet. Advenant que le Promoteur ne transmette pas de confirmation écrite à la Ville dans le délai prescrit, le promoteur est présumé confirmer la réalisation du Projet.

2- Développement résidentiel

Le Promoteur s'engage à réaliser un projet dont 34 792 m² de superficie brute de plancher résidentiel (superficie résidentielle au dessus du 2^e étage) sont visé par la Stratégie d'inclusion de logements abordable.

Il s'engage de plus à faire en sorte que soient réalisés des logements sociaux et communautaires et des unités de logements abordables (voir définitions à l'annexe 3) conformément aux paramètres de la Stratégie d'inclusion et de la façon décrite aux articles 3 et 4 de la présente.

3- Engagements relatifs aux logements sociaux et communautaires

Phases 1 et 2 du Projet

3.1 La superficie brute de plancher résidentiel totale des logements sociaux et communautaires pour les phases 1 et 2 (ci-après la « **Superficie sociale 1-2** ») est calculée de la façon suivante :

Superficie brute résidentielle totale des phases 1 et 2 du Projet et située au dessus du 2 ^e étage 21 128 m ²	X	17.6 %	=	Superficie sociale 1-2 3 719 m ²
--	---	--------	---	--

3.2 Afin de se conformer à la Stratégie d'inclusion pour les phases 1 et 2 du Projet, le Promoteur s'engage à vendre à la Ville un terrain (ci-après le « **Lot social 1-2** ») à proximité du Projet, à des fins de logements sociaux et communautaires. L'emplacement du Lot social 1-2 doit être à la satisfaction de la Ville et une confirmation du Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville sera transmise au Promoteur à cet effet.

Le Lot social 1-2 doit permettre la construction d'un bâtiment résidentiel dont la superficie brute de plancher se rapproche le plus possible de la Superficie sociale 1-2 tout en étant supérieure à 3 420 m². Tout écart entre la Superficie sociale 1-2 et la superficie brute de plancher résidentiel réellement constructible sur le Lot social 1-2 (ci-après la « **Superficie sociale 1-2 réelle** ») devra être compensé de la façon décrite à l'article 3.3 de la présente.

Le Promoteur s'engage à vendre le Lot social 1-2 à la Ville, au plus tard 8 mois suivant l'Adoption Définitive du Projet. Le prix de vente, déterminé en fonction du potentiel de développement du terrain, est calculé de la façon suivante :

$$(\text{Superficie sociale 1-2 réelle} \div \text{Étalon logement social de 90m}^2) * X 12\ 000 \$$$

* Résultat arrondi à l'unité la plus près

Le Lot social 1-2 doit être distinct et indépendant, doit permettre la construction d'un immeuble autonome et doit être contigu à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales, incluant notamment, mais non limitativement, les égouts, l'aqueduc, les massifs de conduits pour les réseaux câblés, les fondations de rues, le pavage, les trottoirs et bordures, les plantations de végétaux et les systèmes d'éclairage. L'ensemble de ces travaux sont à la charge du Promoteur et doivent avoir été réalisés, le cas échéant, avant la vente du Lot social 1-2.

Le Promoteur s'engage à livrer le Lot social 1-2 prêt à construire. Plus précisément, le Promoteur réalisera les travaux de préparation de site et de remblayage et il en assumera la totalité des coûts, incluant notamment la décontamination du terrain, de manière à ce qu'il soit conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) (ci-après la « **LQE** ») et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (ci-après « **MDDELCC** ») pour une utilisation résidentielle relativement aux constructions qui y seront érigées, de même que tous les coûts de démolition et de décontamination des bâtiments en ce qui a trait aux matières réglementées (amiante, BPC, etc) incluant l'enlèvement de fondations, structures, réservoirs souterrains et de tout élément lié à l'abandon des services, et ce jusqu'aux limites du Lot social 1-2.

Au plus tard un mois avant la vente du Lot social 1-2, le Promoteur devra remettre au Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville les documents suivants :

- Les études de caractérisation phase 1 et 2;
- Le rapport de surveillance des travaux de décontamination des sols et de l'eau souterraine;

De plus, advenant que le site soit visé par la section IV. 2.1 de la LQE, les documents suivants devront aussi être transmis à la Ville :

- Attestation de l'étude de caractérisation;
- Avis de contamination enregistré au registre foncier;
- Plan de réhabilitation environnementale;
- Lettre d'acceptation du plan de réhabilitation environnementale du MDDELCC;
- Attestation des travaux de décontamination;
- Avis de décontamination enregistré au registre foncier.

Le cas échéant, le Promoteur devra s'assurer de remblayer le Lot social 1-2 avec du matériel de classe A atteignant un niveau de compaction minimal de 95 sur l'échelle Proctor, atteignant l'élévation des trottoirs et terrains ceinturant le site. Le nivellement du site devra être effectué de façon à éviter des endroits d'accumulation d'eau et d'érosion des sols.

Le Lot social 1-2 doit posséder des titres clairs et être libre de toute hypothèque, charge ou priorité et être libre de toute servitude à l'exception des servitudes usuelles d'utilité publique. Ces dernières ne devront pas imposer de contraintes à l'implantation d'un bâtiment.

Le Promoteur s'engage à vendre le Lot social 1-2 à la Ville, sur demande écrite du Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville. La Ville aura la possibilité de faire l'acquisition du Lot social 1-2 sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. Il est entendu que si la Ville ne manifeste pas son intention d'acquérir le Lot social 1-2 dans le délai prévu au présent paragraphe et aux conditions susmentionnées, le Promoteur sera libéré de son obligation de le vendre à la Ville et de réaliser ou de faire en sorte que soient réalisés les logements sociaux et communautaires en relation avec les phases 1 et 2 du Projet.

Pendant ce même délai, le Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville aura la possibilité de désigner un organisme sans but lucratif ou une coopérative d'habitation afin que celui-ci se porte acquéreur du Lot social 1-2 en lieu et place de la Ville, aux mêmes conditions.

3.3 Advenant que le Promoteur ne soit pas en mesure de vendre un terrain permettant la construction d'un bâtiment atteignant la totalité de la Superficie sociale 1-2, une contribution financière calculée à 20 % sera versée à la Ville par le Promoteur pour la superficie manquante et la dite contribution sera déposée au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables pour la réalisation de futures logements sociaux. Le cas échéant, le Promoteur doit remettre la contribution financière au Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville au moment de la vente du Lot social 1-2. Le calcul du montant de la contribution est effectué selon la formule suivante :

$$((\text{Superficie sociale 1-2} - \text{Superficie sociale 1-2 réelle}) \div \text{Étalon logement social de } 90\text{m}^2 \times 1.1364)^* \times 14\ 000\$$$

* Résultat arrondi à l'unité la plus près

3.4 Afin de garantir l'accomplissement des engagements prévus aux paragraphes 3.1, 3.2 et 3.3 ci-dessus, le Promoteur s'engage à remettre au Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville, une garantie financière en faveur de la Ville au plus tard 10 jours avant la séance du conseil où sera proposée l'Adoption Définitive du Projet. La garantie prendra la forme d'une lettre de garantie financière irrévocable selon le modèle ci-joint en annexe 4.

La garantie financière est calculée de la façon suivante :

Superficie brute résidentielle totale des phases 1 et 2 du Projet et située au dessus du 2 ^e étage 21 128 m ²	$\times 20\% \div 90\text{ m}^2$	$\times 14\ 000\$ = 658\ 000\$$
--	----------------------------------	---------------------------------

* Résultat arrondi à l'unité la plus près

Cette lettre de garantie sera remise au Promoteur lorsque :

- le Lot social 1-2 aura été vendu soit à la Ville, soit à un organisme sans but lucratif ou une coopérative d'habitation désigné par le Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville et que, le cas échéant, la contribution financière requise en vertu de l'article 3.3 aura été versée à la Ville.

OU

- le Projet aura été définitivement refusé par le conseil d'arrondissement Côte-Des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce ou le conseil municipal de la Ville.

Phase 3 du Projet

3.5 La superficie brute de plancher résidentiel totale des logements sociaux et communautaires requise pour la phase 3 (ci-après la « **Superficie sociale 3** ») est calculée de la façon suivante :

Superficie brute résidentielle totale de la phase 3 du Projet et située au dessus du 2 ^e étage 13 664 m ²	$\times 15\%$	$=$	Superficie sociale 3 2050 m ²
--	---------------	-----	---

3.6 Afin de se conformer la Stratégie d'inclusion pour la phase 3 du Projet, le Promoteur s'engage à conclure avec un organisme à but non lucratif ou une coopérative d'habitation (ci-après l'« **Organisme** ») approuvé par le Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville, une entente irrévocable (ci-après l'« **Entente Clé en main** ») par laquelle le Promoteur s'engage à réaliser sur la Propriété un projet social selon la formule clé en main et à le vendre ensuite à l'Organisme. Cette entente devra être conclue au plus tard au moment du dépôt de la demande de permis de construire de la phase 3 du Projet. La localisation approximative du projet clé en main (ci-après le « **Bâtiment social** ») est identifiée par un cercle en pointillé long au plan joint en annexe 2, et sa superficie brute de plancher résidentiel minimale est de 2050 m². La typologie des logements sera déterminée par l'Organisme. Le Bâtiment social devra comporter un nombre de cases de stationnement respectant les exigences de l'arrondissement en la matière, sans toutefois dépasser un ratio de 0.5 case de stationnement par logement.

Le Bâtiment social, indépendant du volet privé au niveau des équipements et des services, à être érigé sur un lot indépendant, devra répondre aux conditions et paramètres architecturaux, normatifs et financiers du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (ou tout autre programme alors en vigueur). Le prix de vente tient compte du fait que le Promoteur assume la totalité des coûts, incluant notamment la décontamination du terrain, de manière à ce qu'il soit conforme à la LQE et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC* pour une utilisation résidentielle, de même que tous les coûts de démolition et de décontamination des bâtiments en ce qui a trait aux matières réglementées (amiante, BPC, etc.) incluant l'enlèvement de fondations, structures, réservoirs souterrains et de tout élément lié à l'abandon des services.

Au plus tard un mois avant le début du chantier de construction du Bâtiment social, le Promoteur devra transmettre au Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville les documents suivants :

- Les études de caractérisation phase 1 et 2;
- Le rapport de surveillance des travaux de décontamination des sols et de l'eau souterraine;

De plus, advenant que le site soit visé par la section IV. 2.1 de la LQE, les documents suivants doivent aussi être transmis à la Ville :

- Attestation de l'étude de caractérisation;
- Avis de contamination enregistré au registre foncier;
- Plan de réhabilitation environnementale;
- Lettre d'acceptation du plan de réhabilitation environnementale du MDDELCC;
- Attestation des travaux de décontamination;
- Avis de décontamination enregistré au registre foncier.

3.7 Advenant qu'une demande de permis de construire pour la phase 3 du Projet n'a pas été déposée à l'échéance de 7 ans suivant l'Adoption Définitive du Projet, le Promoteur s'engage à vendre à la Ville, dans les 8 mois suivants l'expiration dudit délai de 7 ans, un terrain (ci-après le « **Lot social 3** ») à des fins de logements sociaux et communautaires. La localisation approximative du Lot social 3 est identifiée par un rectangle en pointillé court au plan joint en annexe 2. Le Lot social 3 doit permettre la construction d'un bâtiment résidentiel dont la superficie brute de plancher résidentiel correspond au minimum à la Superficie sociale 3.

La Ville aura la possibilité d'en faire l'acquisition sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. Il est entendu que si la Ville ne manifeste pas son intention d'acquérir le Lot social 3

dans le délai mentionné au présent paragraphe et aux conditions susmentionnées, le Promoteur sera libéré de son obligation de le vendre à la Ville et de réaliser ou de faire en sorte que soient réalisés les logements sociaux et communautaires en relation avec la phase 3 du Projet.

Pendant ce même délai, le Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville aura la possibilité de désigner un organisme sans but lucratif ou une coopérative d'habitation afin que celui-ci se porte acquéreur du Lot social 3 en lieu et place de la Ville, aux mêmes conditions.

Le prix de vente est calculé de la façon suivante :

$$\text{(Superficie sociale 3 } \div \text{ Étalon logement social de 90m}^2 \text{)* X 12 000 \$}$$

* Résultat arrondi à l'unité la plus près

Le Lot social 3 doit être distinct et indépendant, doit permettre la construction d'un immeuble autonome et doit être contigu à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales, incluant notamment, mais non limitativement, les égouts, l'aqueduc, les massifs de conduits pour les réseaux câblés, les fondations de rues, le pavage, les trottoirs et bordures, les plantations de végétaux et les systèmes d'éclairage. L'ensemble de ces travaux sont à la charge du Promoteur et doivent avoir été réalisés, le cas échéant, avant la vente du Lot social 3.

Le Promoteur s'engage, le cas échéant, à livrer le Lot social 3 prêt à construire. Plus précisément, le Promoteur réalisera les travaux de préparation de site et de remblayage et il en assumera la totalité des coûts, incluant notamment la décontamination du terrain, de manière à ce qu'il soit conforme à la LQE et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC* pour une utilisation résidentielle relativement aux constructions qui y seront érigées, de même que tous les coûts de démolition et de décontamination des bâtiments en ce qui a trait aux matières réglementées (amiante, BPC, etc.), incluant l'enlèvement de fondations, structures, réservoirs souterrains et de tout élément lié à l'abandon des services, et ce jusqu'aux limites du Lot social 3.

Au plus tard un mois avant la vente du Lot social 3, le Promoteur devra remettre au Directeur de l'habitation de la Ville les documents suivants :

- Les études de caractérisation phase 1 et 2;
- Le rapport de surveillance des travaux de décontamination des sols et de l'eau souterraine;

De plus, advenant que le site soit visé par la section IV. 2.1 de la LQE, les documents suivants doivent aussi être transmis à la Ville :

- Attestation de l'étude de caractérisation;
- Avis de contamination enregistré au registre foncier;
- Plan de réhabilitation environnementale;
- Lettre d'acceptation du plan de réhabilitation environnementale du MDDELCC;
- Attestation des travaux de décontamination;
- Avis de décontamination enregistré au registre foncier.

Le cas échéant, le Promoteur devra s'assurer de remblayer le Lot social 3 avec du matériel de classe A atteignant un niveau de compaction minimal de 95 sur l'échelle Proctor, atteignant

l'élévation des trottoirs et terrains ceinturant le site. Le nivellement du site devra être effectué de façon à éviter des endroits d'accumulation d'eau et d'érosion des sols.

Le Lot social 3 doit posséder des titres clairs et être libre de toute hypothèque, charge ou priorité et être libre de toute servitude à l'exception des servitudes usuelles d'utilité publique. Ces dernières ne devront pas imposer de contraintes à l'implantation d'un bâtiment.

3.8 Nonobstant les paragraphes 3.6 et 3.7 ci-dessus, advenant que le Promoteur n'ait pas conclu d'Entente Clé en main, celui-ci aura la possibilité de vendre à la Ville un terrain hors site (ci-après le « **Lot social 3hs** »), à proximité du Projet, à des fins de logements sociaux et communautaires. Le Lot social 3hs doit être à l'entière satisfaction de la Ville et doit permettre la construction d'un bâtiment résidentiel dont la superficie brute de plancher résidentiel minimale correspond à 17.6 % de la Superficie résidentielle totale de la phase 3 du Projet. Le calcul est effectué de la façon suivante :

Superficie brute résidentielle totale de la phase 3 du Projet et située au dessus du 2 ^e étage 13 664 m ²	X	17.6 %	=	Superficie sociale 3 2 405 m ²
--	---	--------	---	--

Le Promoteur informera le Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville par écrit de son intention de vendre le Lot social 3hs à la Ville. Le Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville devra donner confirmation au Promoteur à l'effet que le Lot social 3hs est à l'entière satisfaction de la Ville, le cas échéant. La Ville aura la possibilité, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, de faire l'acquisition du Lot social 3hs dans l'année qui suit la date la plus tardive entre l'avis écrit de l'intention du Promoteur de vendre le Lot social 3hs à la Ville et la date de la confirmation au Promoteur à l'effet que le Lot social 3hs est à l'entière satisfaction de la Ville. Il est entendu que si la Ville ne manifeste pas son intention d'acquérir le Lot social 3hs dans le délai et aux conditions susmentionnées, le Promoteur sera libéré de son obligation de le vendre à la Ville et de réaliser ou de faire en sorte que soient réalisés les logements sociaux et communautaires pour la phase 3 du Projet.

Pendant ce même délai, le Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville aura la possibilité de désigner un organisme sans but lucratif ou une coopérative d'habitation afin que celui-ci se porte acquéreur du Lot social 3hs en lieu et place de la Ville, aux mêmes conditions.

Le prix de vente est calculé de la façon suivante :

(Superficie brute de plancher résidentiel constructible sur le Lot social 3hs ÷ Étalon de 90m ²)* X 12 000 \$
--

* Résultat arrondi à l'unité la plus près

Le Lot social 3hs doit être distinct et indépendant, doit permettre la construction d'un immeuble autonome et doit être contigu à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales, incluant notamment, mais non limitativement, les égouts, l'aqueduc, les massifs de conduits pour les réseaux câblés, les fondations de rues, le pavage, les trottoirs et bordures, les plantations de végétaux et les systèmes d'éclairage. L'ensemble de ces travaux sont à la charge du Promoteur et doivent avoir été réalisés, le cas échéant, avant la vente du Lot social 3hs.

Le Promoteur s'engage, le cas échéant, à livrer le Lot social 3hs prêt à construire. Plus précisément, le Promoteur réalisera les travaux de préparation de site et de remblayage et il en assumera la totalité des coûts, incluant notamment la décontamination du terrain, de manière à ce qu'il soit conforme à la LQE et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC* pour une utilisation résidentielle relativement aux constructions qui y seront érigées, de même que tous les coûts de démolition et de décontamination des bâtiments en ce qui a trait aux matières réglementées (amiante, BPC, etc.), incluant l'enlèvement de fondations, structures, réservoirs souterrains et de tout élément lié à l'abandon des services, et ce jusqu'aux limites du Lot social 3hs

Au plus tard un mois avant la vente du Lot social 3hs, le Promoteur devra remettre au Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville les documents suivants :

- Les études de caractérisation phase 1 et 2;
- Le rapport de surveillance des travaux de décontamination des sols et de l'eau souterraine;

De plus, advenant que le site soit visé par la section IV. 2.1 de la LQE, les documents suivants devront aussi être transmis à la ville :

- Attestation de l'étude de caractérisation;
- Avis de contamination enregistré au registre foncier;
- Plan de réhabilitation environnementale;
- Lettre d'acceptation du plan de réhabilitation environnementale du MDDELCC;
- Attestation des travaux de décontamination;
- Avis de décontamination enregistré au registre foncier.

Le cas échéant, le Promoteur devra s'assurer de remblayer le Lot social 3hs avec du matériel de classe A atteignant un niveau de compaction minimal de 95 sur l'échelle Proctor, atteignant l'élévation des trottoirs et terrains ceinturant le site. Le nivellement du site devra être effectué de façon à éviter des endroits d'accumulation d'eau et d'érosion des sols.

Le Lot social 3hs doit posséder des titres clairs et être libre de toute hypothèque, charge ou priorité et être libre de toute servitude à l'exception des servitudes usuelles d'utilité publique. Ces dernières ne devront pas imposer de contraintes à l'implantation d'un bâtiment.

3.9 Afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs aux logements sociaux et communautaires pour la phase 3 du Projet, le Promoteur s'engage à grever une partie de la Propriété d'une hypothèque de premier rang, en faveur de la Ville, au montant de 420 000 \$ (ci-après la « **Garantie Hypothécaire** »). Cette Garantie Hypothécaire devra être dûment publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal. À cet égard, le Promoteur s'engage à remettre, au Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville, un état certifié de l'inscription de la Garantie Hypothécaire, au plus tard 10 jours avant la séance du conseil où sera proposée l'Adoption Définitive du Projet. La partie de la Propriété à hypothéquer sera désignée par un plan et une description technique préparés par un arpenteur-géomètre mandaté par le Promoteur et aux frais de ce dernier. Cette partie de la Propriété doit avoir une superficie permettant la construction d'un bâtiment résidentiel dont la superficie brute de plancher résidentiel correspond au minimum à la Superficie sociale 3, en tenant compte de la réglementation en vigueur. Cette partie de la Propriété devra aussi correspondre approximativement à la localisation du Lot social 3 identifié en vert au plan joint à l'annexe 2.

Le calcul du montant de la Garantie Hypothécaire est effectué de la façon suivante :

Superficie résidentielle totale De la phase 3 du Projet et située au dessus du 2 ^e étage 13 664 m ²	X 20% ÷ 90 m ²	*	X 14 000\$ = 420 000 \$
--	---------------------------	---	-------------------------

* Résultat arrondi à l'unité la plus près

Le projet de Garantie Hypothécaire devra préalablement être approuvé par le Service des affaires juridiques de la Ville et sera instrumenté par le notaire du Promoteur, aux frais de ce dernier.

Le processus de radiation de la Garantie Hypothécaire sera entrepris par la Ville, à ses frais et sur demande écrite du Promoteur :

- Lorsqu'est conclue une convention d'acquisition irrévocable par laquelle le Promoteur s'engage à réaliser les logements sociaux et communautaires selon la formule clés en main et à les vendre à l'Organisme conformément à l'article 3.6 des présentes, et que l'Organisme aura obtenu l'engagement définitif des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec, ou de tout autre programme alors en vigueur.

OU

- Lorsque le Lot social 3 ou le Lot social 3hs, selon le cas, aura été vendu à la Ville ou à un Organisme désigné par celle-ci selon l'article 3.7 des présentes.

Dans l'éventualité où la Ville exerce ses droits découlant de la Garantie Hypothécaire et devient propriétaire du Lot social 3, celle-ci devra faire en sorte que le dit lot soit utilisé à des fins de logements sociaux et communautaire et que l'aspect architectural du bâtiment qui y sera construit tienne compte de l'ensemble du Projet du Promoteur. La Ville devra aussi faire en sorte que la superficie sociale construite ne dépasse pas la Superficie sociale 3.

Advenant que le conseil d'arrondissement Côte-Des-Neiges – Notre-Dame-De-Grâce n'autorise pas le Projet ou que le conseil municipal n'adopte pas le règlement modifiant le plan d'urbanisme, le processus de radiation de la Garantie Hypothécaire sera entrepris par la Ville et à ses frais dans les dix (10) jours suivant la séance du conseil où l'Adoption Définitive du Projet est rejetée.

4- Engagements relatifs aux logements abordables

4.1 Le Promoteur s'engage à ce qu'un minimum de 15 % de toutes les unités résidentielles privées du Projet soit des logements abordables.

4.2 La réalisation des logements abordables est garantie par un montant de dix mille dollars (10 000 \$) par unité de logement abordable en vertu d'une lettre de garantie financière irrévocable en faveur de la Ville, conforme au modèle en annexe 4, à être déposée simultanément avec la demande de permis de construction pour chacun des immeuble ou chacune des phases du Projet.

Le montant de chaque garantie sera calculé de la façon suivante :

(Nombre de logements à la demande de permis X 15%)* X 10 000\$

* Résultat arrondi à l'unité la plus près.

La réalisation des unités abordables n'a pas à être faite dans la même séquence que le dépôt des garanties. Les unités abordables peuvent être réparties selon la préférence du Promoteur à l'intérieur du Projet.

Le Promoteur pourra requérir semi annuellement, à partir de la date de signature de la présente entente, à une réduction du montant de la garantie pour les unités de logements abordables louées ou vendues.

5- Garantie financière

Toute lettre de garantie financière que le Promoteur doit remettre à la Ville, en faveur de cette dernière, doit être émise par une institution financière dûment autorisée. Telle lettre de garantie doit être irrévocable et encaissable sur le territoire de la Ville, à première demande, nonobstant tout litige entre les parties et doit indiquer qu'elle sera encaissable par la Ville si le Promoteur est en défaut de renouveler la présente lettre de garantie financière au moins 30 jours précédant son échéance ou s'il ne respecte pas tous les engagements auxquels il a souscrit.

6- Aliénation de la propriété et cession des obligations

L'aliénation de la Propriété ou d'une partie de celle-ci ne nécessite pas le consentement de la Ville. Lorsque le Promoteur procède à une telle aliénation, il demeure responsable des obligations prévues à la présente à moins qu'il cède à l'acheteur toutes ces obligations et que l'acheteur s'engage envers la Ville à remplir ces obligations, en regard de la Propriété ou de la partie de la Propriété faisant l'objet de l'aliénation.

Le Promoteur sera, dès le jour où le contrat de cession entrera en vigueur, dégagé de toute responsabilité eu égard aux obligations assumées par l'acheteur, sans qu'il soit nécessaire de poser quelque geste que ce soit, sauf de fournir au Directeur de la Direction de l'Habitation de la Ville (i) une copie du contrat de cession dûment signé et (ii) les lettres de garantie financière exigibles aux termes de la présente, garantissant les engagements de l'acheteur. Advenant l'aliénation d'une partie seulement et non de la totalité de la Propriété, le montant de chacune des lettres de garantie financière sera ajusté en conséquence. Nonobstant toute cession à l'acheteur, le Promoteur demeure responsable des obligations qui n'ont pas été assumées par l'acheteur en regard de la partie de la Propriété n'ayant pas fait l'objet d'une aliénation.

Il est entendu que la vente d'une unité de logement résidentielle est exclue de la portée du présent article.

7- Reconnaissance de dette

Le Promoteur convient qu'en cas de défaut de déposer à la Ville les lettres de garanties bancaires décrites aux présentes, il se reconnaît débiteur d'une somme équivalente auprès de la Ville, sous réserve des termes et conditions de la présente.

8- Études environnementales

Le Promoteur s'engage à fournir à la Ville, sans délai, tous les documents en sa possession au moment de la signature de la présente ou tout nouveau document qu'il pourrait obtenir avant la conclusion de la vente des Lots sociaux et faisant état de la qualité des sols des propriétés visées par la présente entente.

9- Non respect des délais

Advenant que le Promoteur ne respecte pas un ou plusieurs délais mentionnées à la présente, la Ville pourra, à sa seule discrétion, soit (i) prolonger le délai en question, auquel cas les délais subséquents seront ajustés en conséquence et tous les termes et conditions de la présente demeureront en vigueur, sans modification, pendant la période de prolongation, soit (ii) exercer tous les recours qui lui sont disponibles dans un tel cas. La prolongation d'un délai, le cas échéant, sera confirmée par une lettre du Directeur de la Direction de l'habitation de la Ville.

10- Dispositions diverses

10.1 La présente lettre d'engagement est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

10.2 La présente lettre d'engagement lie le Promoteur, ses successeurs et ses ayants cause.

10.3 Le Promoteur sera constitué en demeure d'exécuter les obligations incluses à la présente par le seul écoulement du temps.

Par :  ROBERT CLÉPIN

First Capital (Wilderton) Corporation Inc.

Annexe 1 : Règlement

CORPORATION FIRST CAPITAL (WILDERTON) INC.
FIRST CAPITAL (WILDERTON) CORPORATION INC.
(previously known as 9109-1694 Québec Inc.)

BY-LAW ONE

being the general by-laws of the Company

ARTICLE ONE

DEFINITIONS

SECTION 1.01 In this by-law and all other by-laws of the Company, unless the context otherwise requires:

- (a) "Act" means the *Companies Act* (Quebec) (R.S.Q. 1977, c. C-38), as amended by the Act modifying the *Companies Act* and other statutory dispositions, S.Q. 1979, c. 31, as from time to time further amended, and every statute that may be substituted therefor and, in the case of such amendment or substitution, any reference in the by-laws of the Company to any provision of the Act shall be read as referring to the amended or substituted provisions therefor;
- (b) "articles" means the articles of incorporation of the Company attached to the certificate of incorporation dated October 15, 2001, as from time to time amended;
- (c) "by-law" means this by-law and any other by-law of the Company from time to time in force and effect;
- (d) words importing the singular number shall include the plural and vice versa; words importing the masculine gender shall include the feminine and neuter genders and vice-versa; words importing persons shall include bodies corporate, corporations, companies, partnerships, syndicates, trusts and any number or aggregate of individuals;
- (e) the headings used in the by-laws are inserted for reference purposes only and are not to be considered or taken into account in construing the terms or provisions thereof or to be deemed in any way to clarify, modify or explain the effect of any such terms of provisions; and
- (f) all terms contained in the by-laws and which are defined in the Act shall have the meanings given to such terms in the Act.

In the case of any conflict between the Act, the unanimous shareholder agreement, the articles and the by-laws of the Company, the Act shall prevail over the unanimous

ARTICLE FOURTEEN

CHEQUES, DRAFTS, NOTES

SECTION 14.01 All cheques, drafts or orders for the payment of money and all notes, acceptances and bills of exchange shall be signed by such officer or officers or other person or persons, whether or not officers of the Company, and in such manner as the board of directors may from time to time determine by resolution.

ARTICLE FIFTEEN

CUSTODY OF SECURITIES

SECTION 15.01 All securities (including warrants) owned by the Company shall be lodged (in the name of the Company) with a chartered bank or a trust company or in a safety deposit box or with such other financial institution or in such other manner as may be determined from time to time by the proper officers of the Company.

ARTICLE SIXTEEN ✓

EXECUTION OF CONTRACTS

SECTION 16.01 Deeds, contracts, documents, or instruments in writing requiring the signature of the Company may be signed by one (1) person being an officer or director of the Company with the exception of the Secretary of the Company who should always sign together with the President and/or the Vice-President of the Company. In addition, the board of directors may from time to time direct the manner in which and the person or persons by whom any particular instrument or class of instruments may or shall be signed.

Any signing officer may affix the corporate seal (if any) to any contract, document or instrument requiring the same.

The term contracts, documents or instruments in writing as used in this by-law shall include deeds, mortgages, hypothecs, charges, conveyances, transfers and assignments of property, real or personal, immovable or movable, agreements, releases, receipts and discharges for the payment of money or other obligations, conveyances, transfers and assignment of shares, warrants, bonds, debentures or other securities and all other writings.

In particular, without limiting the generality of the foregoing one (1) person, being an officer or director of the Company is hereby authorized to sell, assign, transfer, exchange, convert or convey all shares, bonds, debentures, rights, warrants or other securities owned by or registered in the name of the Company and to sign and execute (under the seal of the Company or otherwise) all assignments, transfers, conveyances, powers of attorney and other instruments that may be necessary for the purpose of selling, assigning, transferring, exchanging, converting or conveying or enforcing or exercising any voting rights in respect of any such shares, bonds, debentures, rights, warrants or other securities.

MILWAUKEE

RC

The signature or signatures of any officer or director of the Company and/or of any other officer or officers, person or persons appointed as aforesaid by resolution of the board of directors may, if specifically authorized by resolution of the board of directors, be printed, engraved, lithographed or otherwise mechanically reproduced upon all contracts, documents or instruments in writing or bonds, debentures or other securities of the Company executed or issued by or on behalf of the Company.

All contracts, documents or instruments in writing or bonds, debentures or other securities of the Company on which the signatures of any of the foregoing officers, directors or persons shall be so reproduced, shall be deemed to have been duly signed by such officers, and as valid to all intents and purposes as if they had been signed manually. These documents are valid notwithstanding that any of the officers, directors or persons whose signature is or are so reproduced may have ceased to hold office at the date of the delivery or issue of such contracts, documents or instruments in writing or bonds, debentures or other securities of the Company.

ARTICLE SEVENTEEN

DECLARATIONS

SECTION 17.01 The chairman of the board, if any, the president of the Company, any vice-president, secretary and/or treasurer, the assistant-secretaries and/or assistant-treasurers, comptroller, accountant, chief clerk, or any other officer or person authorized by an officer of the Company, is authorized and empowered to appear and make answer for the Company to all writs, orders and interrogatories upon articulated facts issued out of any court, to declare for and on behalf of the Company any answer to writs of attachment by way of garnishment in which the Company is garnishee, to make all affidavits and sworn declarations in connection therewith or in connection with any or all judicial proceedings to which the Company is a party, to make demands of abandonment or petitions for winding up or bankruptcy orders upon any debtor of the Company, to attend and vote at all meetings of creditors of any of the Company's debtors and grant proxies in connection therewith, and to generally do all such things in respect thereof as he deems to be in the best interests of the Company.

ARTICLE EIGHTEEN

AMENDMENTS TO BY-LAWS

SECTION 18.01 The board of directors may from time to time repeal, amend, or re-enact the by-laws of the Company, but every such by-law, (except by-laws respecting agents, officers and servants of the Company, and except such by-laws which require, under the provisions of the Act, to be approved or sanctioned by the shareholders before coming into effect) and every repeal, amendment or re-enactment thereof unless in the meantime confirmed at a meeting of the shareholders of the Company duly called for that purpose, shall have force only until the next annual meeting of shareholders of the

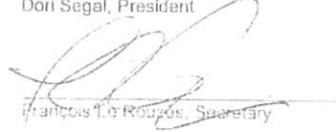
SECTION 18.02

ENACTED ON JANUARY 10, 2002.

CONFIRMED ON JANUARY 10, 2002.



Dori Segal, President



Francois Le Roux, Secretary



07-1905191

RC

COMBINED RESOLUTION OF THE DIRECTORS OF
THE CORPORATIONS LISTED ON THE ATTACHED SCHEDULE A
(the "Corporation")

APPOINTMENT OF OFFICERS

RESOLVED:

THAT the following persons be and are hereby appointed to the offices set out opposite their names to hold office for the ensuing year or until their resignation, replacement or removal:

NAME	OFFICE
Adam Paul	President
Kay Brekken	Vice-President
Brian Kozak	Vice-President
Marta Lewycky	Vice-President
Robert Crépin	Vice-President
Roger Chouinard	Vice-President and Secretary
Gregory Menzies	Vice-President and Assistant-Secretary

THE FOREGOING RESOLUTION IS HEREBY CONSENTED TO AND SIGNED BY THE DIRECTORS OF THE CORPORATION, PURSUANT TO THE *BUSINESS CORPORATIONS ACT* (QUEBEC) AS OF JUNE 19, 2015.


Adam Paul


Kay Brekken


Gregory Menzies

MIR 22342401

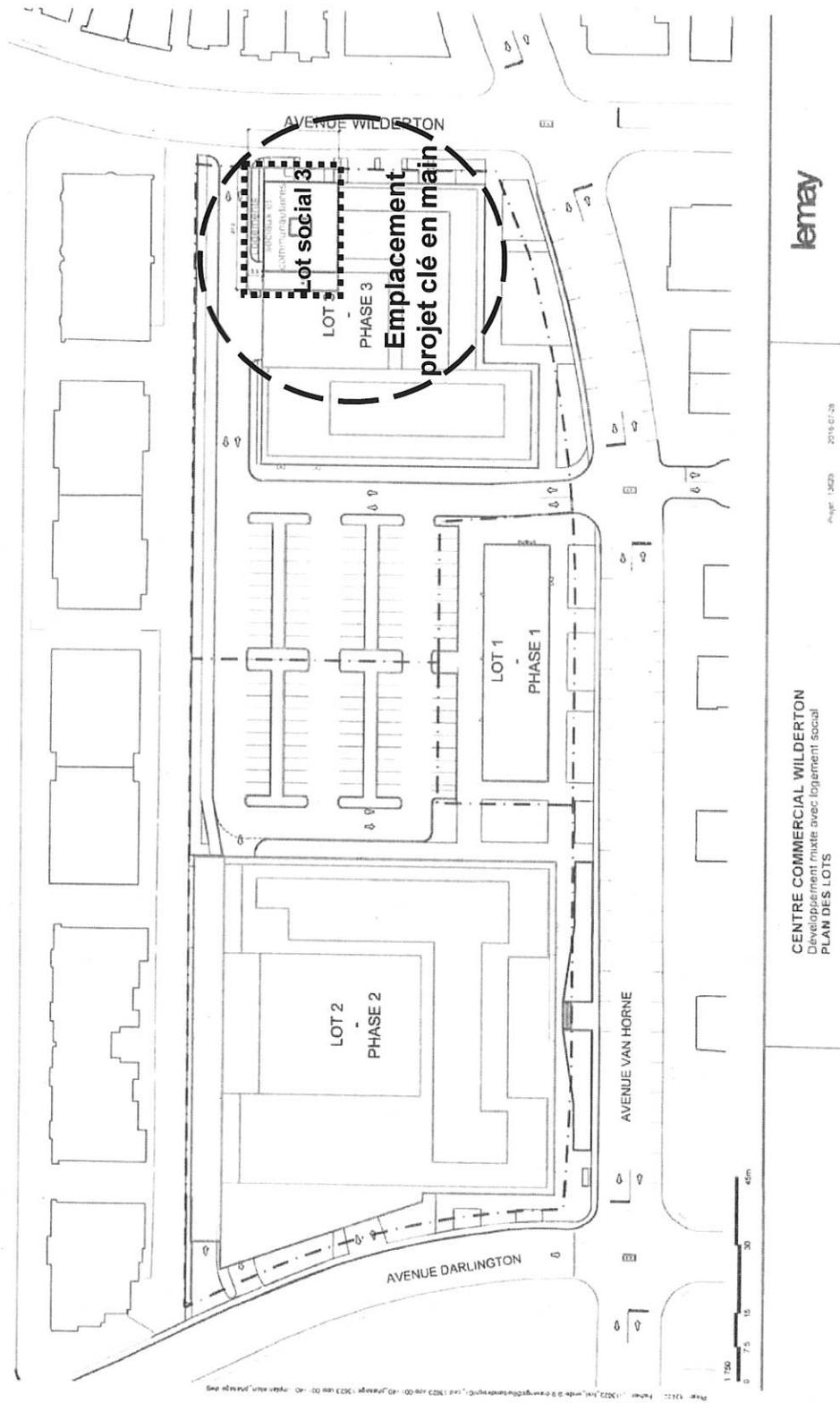
SCHEDULE A

9134-2147 QUÉBEC INC.
9135-8010 QUÉBEC INC.
9153-9049 QUÉBEC INC.
9230-5598 QUÉBEC INC.
CORPORATION FCHT HOLDINGS (QUÉBEC) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (3033 SHERBROOKE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (ANIQU) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (AYLMER, BORDEAUX) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (AYLMER, PRINCIPALE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (BEACONSFIELD) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (BRIEN EST) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (BRIEN OUEST) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (CARREFOUR VERSANT) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (CHARLEMAGNE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (CITÉ-DES-JEUNES) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (COLLINE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (CORMIERS) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (CÔTE ST-LUC) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (DELSON) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (DOMAINE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (DOMAINE LANDCO) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (DOMAINE LANDCO II) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (FLEURY) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (HOOPER) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (JEAN-TALON BUIES) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (JEAN XXIII) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (KIRKLAND/PANAMA) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (LAVAL ÉLYSEE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (LE CAMPANILE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (MAISONNEUVE) INC.

CORPORATION FIRST CAPITAL (NELLIGAN, ST-RENÉ) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (NOTRE DAME EST) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (PLACE DU COMMERCE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (PLACE LORRAINE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (PLACE MICHELET) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (PLATEAU-DES GRIVES) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (PROMENADES DU PARC II) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (SAINT-CHARLES, DU BARRY) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (VAN HORNE) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (VIAU) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (VIAU/LAVOISIER) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (VILAMONT) INC.
CORPORATION FIRST CAPITAL (WILDERTON) INC. ←
CORPORATION FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUÉBEC) INC.
DÉVELOPPEMENT 2655 DE SALABERRY INC.

Mtd# 2224240.1

Annexe 2 : Plan de développement



Annexe 3 Définitions

Logement

Une pièce ou une suite de pièces servant ou destinées à servir de domicile à une ou plusieurs personnes, où l'on peut préparer et consommer des repas et dormir, et comportant des installations sanitaires composées d'au moins un W.-C., d'une baignoire ou d'une douche, d'un lavabo et d'un évier de cuisine. Les chambres à coucher doivent être fermées et posséder une fenêtre.

Logements abordables

Les logements abordables peuvent être offerts en vente ou en location.

Logements vendus

- Logement de type studio, dont le prix de vente incluant les taxes ne doit pas dépasser le plus élevé des montants prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 4 de l'article 4 des Règlements suivants : Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) ou Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Actuellement, ce montant est de 200 000 \$, étant entendu qu'il peut être modifié de temps à autre;
- Logement d'une chambre à coucher, dont le prix de vente incluant les taxes ne doit pas dépasser le plus élevé des montants prévus au sous-paragraphe c) du paragraphe 4° de l'article 4 des règlements suivants : Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) **ou** Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Actuellement, ce montant est de 250 000 \$, étant entendu qu'il peut être modifié de temps à autre;
- Logement de deux chambres à coucher, dont le prix de vente incluant les taxes ne doit pas dépasser le plus élevé des montants prévus au sous-paragraphe b) du paragraphe 4° de l'article 4 des règlements suivants : Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) **ou** Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Actuellement, ce montant est de 280 000 \$, étant entendu qu'il peut être modifié de temps à autre;
- Logement de trois chambres à coucher, d'une superficie intérieure habitable d'au moins 96 m², dont le prix de vente incluant les taxes ne doit pas dépasser le plus élevé des montants prévus au sous-paragraphe d) du paragraphe 4° de l'article 4 des règlements suivants : Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) **ou** Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Actuellement, ce montant est de 360 000 \$, étant entendu qu'il peut être modifié de temps à autre.

Les prix de vente des projets faisant l'objet d'une certification LEED ou Novoclimat peuvent être majorés du plus élevé des montants prévus soit au Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) ou au Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Ces règlements peuvent être modifiés ou remplacés de temps à autre.

Actuellement la majoration des projets LEED est de 5 000 \$ et celle pour les projets Novoclimat est de 2 500 \$.

Dans l'éventualité où le Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) et le Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035) étaient abrogés sans être remplacés, les prix de vente susmentionnés seront automatiquement indexés selon l'indice des prix à la consommation compilé par Statistique Canada (IPC), pour la région de Montréal, au 1^{er} janvier de chaque année suivant l'abrogation, étant entendu que le prix ne sera jamais ajusté à la baisse.

Logements loués

Loyers abordables maximaux de référence, sans services, valides en 2016.

1. 773 \$ pour un logement studio
2. 927 \$ pour un logement d'une chambre à coucher
3. 1 043 \$ pour un logement de 2 chambres à coucher
4. 1 237 \$ pour un logement de 3 chambres à coucher

Il est entendu que les loyers de référence maximums ci-dessus mentionnés seront augmentés annuellement de 2% au 1^{er} janvier de chaque année à compter de la date de signature des présentes. Le propriétaire pourra aussi utiliser toute nouvelle grille de loyer que la Ville de Montréal pourrait rendre disponible de temps à autre.

Le taux d'indexation de 2 % s'appliquera également aux loyers payables pour les 5 années qui suivent la date à laquelle l'immeuble est prêt pour l'usage auquel il est destiné. À cet effet, le propriétaire devra fournir à la Ville de Montréal une copie du bail de départ ainsi qu'un addenda au bail, signé par les deux parties, stipulant qu'en cas de renouvellement du bail, la hausse maximale annuelle pour cette période de 5 ans ne pourra excéder 2 %.

Logements sociaux et communautaires

Les logements faisant partie d'un projet de construction d'immeuble d'un organisme à but non lucratif, de l'Office municipal d'habitation de Montréal, d'une coopérative d'habitation, de la Ville de Montréal ou d'une société paramunicipale, réalisés dans le cadre d'un programme d'habitation sociale mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec.

Annexe 4 : Modèle de lettre de garantie bancaire

VOLET LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

En-tête institution bancaire
(DATE)

Lettre de garantie irrévocable

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Nous, (institution bancaire), établissons ce jour en faveur de la Ville de Montréal et pour le compte de (nom de la compagnie), une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle pour le montant de _____ \$

Le montant total ou partiel de cette lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle sera payable à la Ville de Montréal, sur demande écrite signée du Directeur de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, attestant que le montant réclamé par la Ville de Montréal est dû en raison du non-respect d'un des engagements auxquels (nom de la compagnie) a souscrit en matière de réalisation de logements sociaux et communautaires, en regard du projet immobilier à réaliser sur le lot _____ du cadastre du Québec, connu comme étant le site _____.

Notre lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle demeurera en vigueur pour douze (12) mois à partir de la date de son émission. Elle vous sera également payable sur présentation d'une demande écrite signée par le Directeur de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal attestant que (nom de la compagnie) a fait défaut de remettre à la Ville de Montréal trente (30) jours avant l'expiration des présentes, une nouvelle lettre de garantie renouvelée ou amendée irrévocable et inconditionnelle qui demeurera en vigueur pour une période additionnelle de douze (12) mois et comportant les mêmes modalités et le même montant que la présente lettre.

Notre responsabilité à l'égard de cette lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle ne dépassera pas le montant maximal de _____ \$. Le montant de cette lettre sera payable sans que nous cherchions à vérifier les termes de l'entente vous donnant le droit de faire votre demande et sans donner suite à toute réclamation du proposant.

Les dispositions de la présente lettre de garantie décrivent toutes les modalités de notre engagement.

Toute correspondance ou demande devra être adressée par écrit à (succursale de la banque ou la caisse populaire où l'encaissement peut être demandé, qui doit être située sur le territoire de la Ville de Montréal) et devra faire référence à notre lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle numéro _____.

Signataire autorisé

Annexe 4 : Modèle de lettre de garantie bancaire

VOLET LOGEMENTS ABORDABLES

En-tête institution bancaire
(DATE)

Lettre de garantie irrévocable

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Nous, (institution bancaire), établissons ce jour en faveur de la Ville de Montréal et pour le compte de (nom de la compagnie), une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle pour le montant de _____ dollars (_____ \$).

Le montant total ou partiel de cette lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle sera payable à la Ville de Montréal, sur demande écrite signée du Directeur de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, attestant que le montant réclamé par la Ville de Montréal est dû en raison du non-respect d'un des engagements auxquels (nom de la compagnie) a souscrit en matière de réalisation de logements abordables, en regard de la phase _____ du projet immobilier à réaliser sur le lot x xxx xxx du cadastre du Québec, connu comme étant le site xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Notre lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle demeurera en vigueur pour douze (12) mois à partir de la date de son émission. Elle vous sera également payable sur présentation d'une demande écrite signée par le Directeur de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal attestant que (nom de la compagnie) a fait défaut de remettre à la Ville de Montréal trente (30) jours avant l'expiration des présentes, une nouvelle lettre de garantie renouvelée ou amendée irrévocable et inconditionnelle qui demeurera en vigueur pour une période additionnelle de douze (12) mois et comportant les mêmes modalités et le même montant que la présente lettre.

Notre responsabilité à l'égard de cette lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle ne dépassera pas le montant maximal de _____ dollars (_____ \$). Le montant de cette lettre sera payable sans que nous cherchions à vérifier les termes de l'entente vous donnant le droit de faire votre demande et sans donner suite à toute réclamation du proposant.

Les dispositions de la présente lettre de garantie décrivent toutes les modalités de notre engagement.

Toute correspondance ou demande devra être adressée par écrit à (succursale de la banque ou la caisse populaire où l'encaissement peut être demandé, qui doit être située sur le territoire de la Ville de Montréal) et devra faire référence à notre lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle numéro _____.

Signataire autorisé



FIRST CORPORATION FIRST CAPITAL (WILDERTON) INC.
FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUEBEC) CORPORATION INC.
RDC 113 – 7600, boulevard Viau, St-Léonard (Québec) H1S 2P3
T 514.332.0031 F 514.332.5135
www.fcr.ca

Vos Achats au Quotidien

PAR MESSAGER (avec preuve de livraison)
et PAR COURRIEL (bcyr@ville.montreal.qc.ca)

Le 20 décembre 2017

Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 4ième étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de : M. Bernard Cyr, Chef de division, Service du développement et des opérations,
Direction de l'habitation, Division du développement résidentiel

**OBJET: Projet immobilier Centre commercial Wilderton – 2875 avenue Van Horne à Montréal
Planification des travaux et du transfert de propriété**

Bonjour,

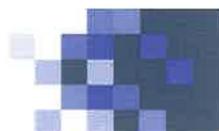
Pour faire suite à nos discussions sur le dossier cité en objet, la présente vise à faire le point sur l'état d'avancement des différentes démarches.

À titre d'information, nous sommes à finaliser les approbations et demandes de permis de construction pour les bâtiments A et B constituant la phase I du projet. Les travaux sur le bâtiment A devraient débuter en avril 2018.

En parallèle nous avons continué de travailler sur nos obligations concernant le terrain de la rue Bates. Nous avons complété toutes les études environnementales requises et soumis notre dossier pour approbation au Ministère de l'Environnement. Nous n'avons pas eu de nouvelle du Ministère quant à une éventuelle date dans d'approbation de notre plan de remédiation. Concernant le transfert du terrain vers un GRT, nous avons cessé toute discussion avec le ROMEL lorsque vous nous avez indiqué par courriel le 16 août dernier que le transfert se ferait vraisemblablement vers la Ville de Montréal.

Suite à ce courriel, nous nous sommes aussi entretenus sur l'échéancier de réalisation des travaux. La période de 8 mois de l'article 3.2 se calcule après la date d'émission du certificat de conformité qui aurait été émis à la fin de juillet 2017. Le délai de 8 mois nous amènerait donc à la fin de mars 2018.

Les délais d'obtention des autorisations du Ministère de l'Environnement (incluant la grève des professionnels) ne nous ont pas permis de compléter les travaux en 2017 et vont probablement s'étirer jusqu'au mois de mars prochain, sinon plus tard encore. La durée de nos travaux (démolition, excavation/disposition, test) est estimée à 6 semaines dont les deux premières pour la démolition du bâtiment. À ce stade-ci et en considération des périodes hivernales et de dégel, l'échéancier réaliste serait de débuter les travaux de démolition autour du 15 mai 2018 ce qui nous permettrait de transférer le terrain à la Ville pour la fin juillet 2018.



Cet échéancier ne respectant pas les délais prescrits à l'Article 3.2 de l'Entente, nous souhaitons, par la présente, obtenir confirmation de l'approbation de la Ville quant au report du délai de transfert du terrain Bates à la fin de juillet 2018.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**CORPORATION FIRST CAPITAL (WILDERTON) INC.
FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUEBEC) CORPORATION INC.**


Luc Fortin
Vice-président, développement

cc: Élise Béland, Ville de Montréal
Sébastien Huet, FCR





CORPORATION FIRST CAPITAL (WILDERTON) INC.
FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUEBEC) CORPORATION INC.
RDC 113 – 7600, boulevard Viau, St-Léonard (Québec) H1S 2P3
T 514.332.0031 F 514.332.5135
www.fcr.ca

Vos Achats au Quotidien

PAR MESSENGER (avec preuve de livraison)
et **PAR COURRIEL** (elise.beland@ville.montreal.qc.ca)

Le 22 mai 2018

Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 4ième étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de : Madame Élise Béland, Conseillère en développement de l'habitation, Direction de l'habitation, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal

OBJET: Projet immobilier Centre commercial Wilderton – 2875 avenue Van Horne à Montréal
Planification des travaux et du transfert de propriété
Révision de l'échéancier

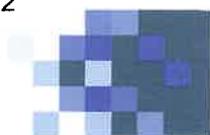
Bonjour,

Pour faire suite à nos nombreuses discussions sur le dossier cité en objet, la présente vise à faire le point sur l'état d'avancement des différentes démarches.

À titre d'information, nous avons obtenu le permis de construction du bâtiment A et sommes à finaliser les approbations et demandes de permis de construction pour le bâtiment B. Les travaux sur le bâtiment A ont débuté le 3 avril dernier et ceux du B ne devraient pas débuter avant le début de 2019. De plus, l'arrondissement a posé comme condition à l'émission du permis de construction du bâtiment B que le nouveau feu de circulation sur l'avenue Van Horne soit en opération, ce qui ne se fera vraisemblablement pas avant novembre prochain.

Concernant les travaux sur le site Bates, les délais d'obtention des approbations du ministère de l'Environnement ne nous permettaient pas de respecter les échéances initiales de mars 2018. Nous vous en avons informé par lettre le 22 décembre dernier et nous avons alors convenu de confirmer une nouvelle date qui serait autour de la fin juillet 2018. Depuis, la direction de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce nous a informé que le dossier ne serait soumis au Comité de démolition qu'au début de juin et qu'un permis de démolition ne pourrait être émis qu'à la mi-juillet.

Nous devons donc encore une fois revoir l'échéancier de réalisation des travaux de démolition / décontamination sur le site Bates. Sachant que les travaux ne débuteront pas pendant les semaines du congé de la construction mais plutôt autour de la deuxième semaine d'août, nous prévoyons avoir terminé les travaux pour la fin du mois de septembre. Une période supplémentaire de plus ou moins deux semaines sera aussi requise pour produire les rapports environnementaux confirmant les travaux.



2/2

Cet échéancier ne respectant évidemment pas les délais prescrits à l'Article 3.2 de l'Entente, nous souhaitons, par la présente, obtenir confirmation de l'approbation de la Ville quant au report du délai de transfert du terrain Bates au mois d'octobre 2018.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**CORPORATION FIRST CAPITAL (WILDERTON) INC.
FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUEBEC) CORPORATION INC.**



Luc Fortin
Vice-président, développement

cc: Amy Chen, FCR
Sébastien Huet, FCR



Service de la mise en valeur du territoire
Direction de l'habitation
303, rue Notre-Dame Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Le 25 mai 2018

Corporation First Capital (Wilderton) inc. et
Corporation First Capital Holdings (Québec) inc.
7600, boulevard Viau, RDC 113
Montréal (Québec) H1S 2P3

À l'attention de Monsieur Luc Fortin, vice-président, développement

Objet : Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal – Projet immobilier du centre commercial Wilderton situé au 2875, avenue Van-Horne à Montréal

Monsieur,

Aux termes de la lettre d'engagement du 5 août 2016 conclue dans le cadre du projet cité en objet, Corporation First Capital (Wilderton) inc. s'est engagée à vendre un terrain à l'extérieur du site du projet, afin qu'y soient réalisés des logements sociaux et communautaires. Le terrain en question est situé au 2520, rue Bates, à Montréal.

Comme ce terrain est la propriété de Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., cette dernière s'est engagée, dans une lettre datée du 19 avril 2017, à vendre ce terrain à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

La lettre d'engagement du 5 août 2016 prévoit que le terrain doit être vendu au plus tard huit mois suivant l'adoption définitive du projet par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Comme la conformité de la résolution du conseil d'arrondissement a été certifiée par le greffier de la Ville de Montréal le 29 juin 2017, le délai de huit mois pour la vente venait à échéance le 1^{er} mars 2018.

Dans une lettre datée du 20 décembre 2017, Corporation First Capital (Wilderton) inc. et Corporation First Capital Holdings (Québec) inc. ont demandé que le délai pour la vente soit prolongé jusqu'à la fin du mois de juillet 2018. Dans une lettre datée du 22 mai 2018, les deux sociétés ont ensuite expliqué qu'elles estimaient que les travaux de démolition et de décontamination seraient plutôt complétés à la fin du mois de septembre 2018, et elles demandaient une nouvelle prolongation du délai pour la vente.

Par la présente et en application de l'article 9 de la lettre d'engagement, nous vous informons que nous prolongeons le délai jusqu'au 30 novembre 2018. Cette prolongation tient compte de l'échéancier prévu des travaux de démolition et de décontamination, ainsi que du délai requis pour la publication d'un avis de décontamination au registre foncier et du délai pour que nous présentions un dossier au conseil d'agglomération pour demander l'approbation de la transaction.

Ainsi, la première phrase du troisième paragraphe de l'article 3.2 de la lettre d'engagement se lit dorénavant comme suit : « Le Promoteur s'engage à vendre le Lot social 1-2 à la Ville, au plus tard le 30 novembre 2018 ».

Enfin, comme le prévoit la lettre d'engagement, les délais subséquents sont ajustés en conséquence et tous les termes et conditions de la lettre d'engagement demeurent en vigueur, sans modification, pendant la période de prolongation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Marianne Cloutier
Directrice
MC/EB/ab

Dossier # : 1184962002**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières**Objet :** Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 m², situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0560-01**SENS DE L'INTERVENTION**Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert un terrain de la société Corporation First Capital Holdings inc., en vue d'une revente à un organisme public, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires.

L'immeuble est l'emplacement proposé par le Promoteur, First Capital (Wilderton) Corporation inc., société liée au propriétaire de l'Immeuble, afin de satisfaire les exigences du Promoteur relativement à son projet immobilier Centre commercial Wilderton.

Sur réception de l'approbation des travaux de remblaiement et de décontamination du service de la gestion et de la planification immobilière et de la publication de l'avis de décontamination au registre foncier, la Ville pourra procéder à la signature de l'acte de vente.

Nous avons reçu confirmation de Me Joseph Jarjour que le représentant du Vendeur a approuvé le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans requérir de modification.

FICHIERS JOINTSVente (version propre 2018-09-25 NK).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTIONNissa KARA FRECHET
Notaire
Tél : (514) 872-6853**ENDOSSÉ PAR**Marie-Andrée SIMARD
Notaire
Tél : 514 872-6853

Le : 2018-09-27

Division : Service des affaires juridiques ,
Direction des affaires civiles

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le

DEVANT M^e Nissa KARA, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

CORPORATION FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUÉBEC) INC., personne morale légalement constituée le vingt (20) février deux mille quatre (2004) sous le régime de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1162053228, en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1), ayant son siège au numéro 7600, boulevard Viau, suite RDC 113, à Montréal, province de Québec, H1S 2P3, agissant et représentée par _____, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ (__) _____ deux mille dix-huit (2018), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____

_____ dûment autorisé en vertu :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG18 _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (_____) _____ deux mille dix-huit (2018);

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant situé au sud du chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, à Montréal (arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce), province de Québec, désigné comme suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT VINGT CINQ (2 174 125)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à l'Immeuble, notamment une servitude de vue et de passage au bénéfice de l'Immeuble reçue par Me Paul-Émile Savage, notaire, le seize (16) mai mil neuf cent cinquante-six (1956) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 202 931.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente par 9227-0909 Québec inc. reçu par Me Josie Castronovo, notaire, le vingt et un (21) octobre deux mille seize (2016), sous le numéro 465 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 22 689 652.

GARANTIE

La présente vente est faite avec la garantie légale.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville, relativement à l'Immeuble.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur déclare ce qui suit à la Ville :

- a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance ou priorité ou charge quelconque à l'exception d'une permission accordée par la Ville pour le branchement d'un tuyau sur le domaine public aux fins d'alimentation en eau de gicleurs automatiques, reçue par Me Normand Latreille, notaire, le onze (11) novembre mil neuf cent soixante-huit (1968), publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 102 622;
- b) toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales imposées sur l'Immeuble ont été acquittées jusqu'à ce jour, sans subrogation ;
- c) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu'à ce jour;
- d) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude que celle déjà mentionnée;
- e) l'Immeuble ne déroge pas aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement, de même qu'aux critères de la Politique de Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour une utilisation résidentielle relativement aux constructions qui y seront érigées;
- f) il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente, à l'effet que l'Immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur;
- g) il est dûment constitué, existe valablement et est en règle, aux termes des lois de son territoire de constitution. De plus, il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;
- h) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence. Le Vendeur fait cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*;
- i) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en résultent. Sa signature du présent acte et l'exécution de ses obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque ni aucune autre mesure ni consentement, aux termes d'une loi

applicable au Vendeur;

j) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

k) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur de ses obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas :

(i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important, aux termes de ces documents ou règlements;

(ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; et

(iii) une violation de toute loi;

l) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou quelque partie de celui-ci ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes ;

m) il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter l'Immeuble ou une partie de celui-ci ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes ;

n) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, relativement à l'Immeuble et pouvant lier la Ville.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes, lesquelles la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publicité et des copies requises, dont une (1) pour le Vendeur. Tout autre honoraire professionnel ou commission, de quelque nature que ce soit, sera à la charge de la partie les ayant initié;

c) vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que la

destination qu'elle entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la présente vente.

Il est entendu que la date du présent acte de vente servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000,00 \$)** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), le cas échéant.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise fédérale* (L.R.C., 1985, ch. E-15) et celle de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de

l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

b) Le Vendeur: au 7600, boulevard Viau, suite RDC 113, à Montréal, province de Québec, H1S 2P3.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Vendeur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI
CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes:

- a) le nom du cédant est : **CORPORATION FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUÉBEC) INC.**;
- b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;
- c) le siège du cédant est : 7600, boulevard Viau, suite RDC 113, à Montréal, province de Québec, H1S 2P3;
- d) le siège du cessionnaire est : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000,00 \$)**;
- g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000,00 \$)**;
- h) le montant du droit de mutation est de **SIX MILLE CINQUANTE ET UN DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (6 051,50 \$)**;
- i) il y a exonération du paiement du droit de mutation quant à l'Immeuble vendu à la Ville, cette dernière étant un organisme public défini à l'article 1 de la Loi précitée bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de la Loi;
- j) le présent acte de vente ne concerne pas un transfert à la fois d'immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exempté d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire soussignée.

**CORPORATION FIRST CAPITAL
HOLDINGS (QUÉBEC) INC.**

par :

VILLE DE MONTRÉAL

par :

Me Nissa Kara, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Dossier # : 1184962002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 m², situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0560-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1184962002 SMVT.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sfae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-14

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514 872-2059

Division : Services des finances - Conseil et soutien financier - Point de service développement



(1)

Dossier # : 1183190003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de services aux catalogues des lots 1 à 6 du contrat 15-64002 - travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, octroyé à la firme TELTECH TÉLÉCOMMUNICATIONS et TÉLÉCON inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'ajout d'un service aux catalogues des lots 1 à 5 du contrat 15-64002 - travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, octroyé à la firme TELTECH TÉLÉCOMMUNICATIONS (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville le nouveau service au tarif décrit;
2. d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information, ou ses représentants désignés, à ratifier la DDCC en lien aux contrats visés.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-28 09:25

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1183190003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de services aux catalogues des lots 1 à 6 du contrat 15-64002 - travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, octroyé à la firme TELTECH TÉLÉCOMMUNICATIONS et TÉLÉCON inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, la Ville de Montréal (Ville) a mis en place un nouveau modèle de télécommunication en assurant la maîtrise d'oeuvre de son réseau qui relie près de 500 bâtiments et fourni des services comme le Wi-Fi public. Avec ce nouveau mode de gestion, tous les équipements de télécommunication nécessaires au bon fonctionnement seront reliés par la fibre optique dont la Ville est propriétaire. La Ville déploiera une architecture de fondation réseau de dernière génération.

La mise en œuvre du nouveau modèle de télécommunication a requis l'octroi de plusieurs contrats afin de fournir les véhicules contractuels nécessaires pour les équipes de la Ville afin qu'elles puissent déployer, exploiter et introduire de nouveaux services de télécommunication. Parmi ces derniers, l'octroi et la réalisation du contrat de pose de fibre optique (15-64002) ont été réalisés conjointement avec le Service des infrastructures, voirie et transports (SIVT).

Lors de l'exécution des contrats, des ajustements aux schémas de raccordement ont été suggérés afin d'adresser les besoins définis au devis. Les plans de raccordement des sites Villes à la dorsale de fibre propriétaire ont été revus par l'architecture et ajustés pour inclure une fibre optique de moindre capacité, préconisée dans certains déploiements, dont ceux requis par le mobilier urbain.

Le présent sommaire introduit un nouveau modèle de raccordement pour une fibre 12 brins, incluant la fourniture et l'installation des points de raccordement. Ce nouveau modèle sera nommé plan de raccordement de type G et ne requiert aucun ajout de crédit supplémentaire à l'enveloppe budgétaire allouée à ce contrat. De plus, un nouveau règlement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, a un impact sur la procédure d'accès au réseau de distribution souterrain d'Hydro Québec et de la Commission des services électrique de Montréal (CSEM), en requérant que la thermographie soit réalisée par un

fournisseur spécialisé, et non plus par le personnel de la firme de câblage.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser l'ajout d'un service aux catalogues des lots 1 à 5 du contrat 15-64002 - travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, octroyé à la firme TELTECH TÉLÉCOMMUNICATIONS (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées, ainsi qu'à introduire aux contrats de Teltech (lots 1 à 5) et de Télécon (lot 6), les coûts de réalisation de thermographie selon les nouvelles règles 2018 d'Hydro Québec et de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0305 – 19 mai 2016 - Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Appel d'offres public 15-64002 (Lot 1, 2 et 3) (cinq soumissionnaires).

CG16 0177 – 24 mars 2016 - Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. et Telecon inc. pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Appel d'offres public 15-64002 (Teltech Lot 4 et 5, Lot 6 Telecon) (cinq soumissionnaires).

DESCRIPTION

Un modèle de fusion de fibre de moindre capacité est requis et introduit un plan de raccordement nommé « type G », selon la nomenclature des bordereaux de soumission des contrats 15-64002 octroyés à Teltech télécommunications (lots 1 à 5).

Le plan de raccordement précise les composantes qui seront utilisées :

- Un boîtier d'interconnexion CCH-01U ou WCH-02P et accessoires;
- Une cassette de fusion : CCH-CS12-A9-POORE;
- 4 «patch cords» de 5 mètres. Réf: LC simplex monomode 3mm jacket jaune de 5m: JFtech JF-SMS-LCLC-005M-3MM.

Il est à noter que le processus d'acceptation des travaux et de paiement des travaux réalisés requiert un test optique (OTDR) de bout en bout à partir de la dorsale. De ce fait, les travaux de raccordement des sites ne peuvent être réalisés que par Teltech.

Suite à un nouveau règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018, la procédure d'accès au réseau de distribution souterrain d'Hydro Québec et de la Commission des services électrique de Montréal (CSEM) requiert que la thermographie soit réalisée par un fournisseur spécialisé, et non plus par le personnel de la firme de câblage. Alors que les entrepreneurs avaient la possibilité de faire eux même les thermographies à basse tension sans recourir au service d'un fournisseur spécialisé, la nouvelle réglementation exige que la personne qui effectue les vérifications doit obligatoirement détenir une certification de thermographe décernée par un organisme de formation reconnu.

Selon ces nouvelles règles, les personnes qui procèdent aux vérifications doivent avoir suivi les cours suivants;

- Accès aux structures souterraines ;
- Notions de base en thermographie;
- Vérification des composants électriques du réseau souterrain de distribution pour accès;

- Établissement des diagnostics en thermographie sur des composants du réseau souterrain de distribution.

La vérification par détection des décharges partielles et au moyen de bornier résistif se fait désormais à l'intérieur de l'installation souterraine (puits d'accès) par deux employés, contrairement à l'ancienne procédure qui permettaient que cette tâche soit exécutée de l'extérieur, par un seul employé.

Ces deux changements majeurs induisent inévitablement une hausse des coûts de thermographies nécessaires pour accéder aux structures souterraines de la CSEM utilisées conjointement par Hydro-Québec.

La volumétrie du nombre de thermographie à faire réaliser devrait demeurer selon les paramètres inscrits au bordereau. L'introduction des nouveaux tarifs permettra la conformité de la facturation.

JUSTIFICATION

L'intégration de ces changements aux catalogues de services du contrat permettra le déploiement d'une solution adéquate pour raccorder certains bâtiments ainsi que le mobilier urbain et va permettre un suivi de la consommation de ce service accessoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun ajustement n'est requis aux enveloppes budgétaires allouées. Les fusions de type G remplaceront un certain nombre de fusions de 24 brins, tel que prévu aux divers bordereaux et ce à moindre coût.

Estimation de l'impact des dépenses accessoires pour chacun des lots concernés

Contrat # 15-64002 (description)	Lot #				
	1	2	3	4	5
Valeur du lot octroyé (avant taxes)	1 295 899 \$	782 024 \$	780 809 \$	407 138 \$	602 635 \$
Estimation des dépenses des raccordements type G (avant taxes)	24 900 \$	24 900 \$	24 900 \$	12 450 \$	18 675 \$
Pourcentage	1.92 %	3.18 %	3.19 %	3.06 %	3.10 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services requis par l'exploitation des solutions doivent être introduits aux catalogues de services afin d'être facturables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 10 octobre 2018;
- Approbation du dossier par le CM : 22 octobre 2018;
- Approbation du dossier par le CG : 25 octobre 2018.

Suite à l'approbation par les instances, le comité directeur entérinera la publication des mises à jour au catalogue de services des divers contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy CHARLAND
Chef de section - Projets TI

Tél : 514 872-9624

Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-14

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS

directeur(trice) centre d'expertise - espace de travail

Tél : 514-280-8521

Approuvé le : 2018-06-14

Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2018-09-27

Demande de changement au contrat

# de contrat	15-64002	# de demande	64002-18-001
Date de la demande	6 avril 2018		
Initiateur de la demande	Ville de Montréal		
Titre de la demande	Introduire un tarif unitaire pour une fusion 12 brins (nouveau modèle de raccordement de type G) - Pour les lots 1 à 5		

Description :
Introduire un plan de raccordement « type G » au catalogue de services des lots 1 à 5
Ce plan permettra le raccordement de sites, à la dorsale, à l'aide d'une fibre de 12brins.

Impact au contrat
Le service offert dans cette demande est optionnel et facturable à l'usage

Impact de prix
Fourniture et installation des points de raccordement « type G »
Plan de raccordement Type G
- Un boîtier d'interconnexion CCH-01U ou WCH-02P et accessoires.
- Une cassette de fusion : CCH-CS12-A9-POORE.
- 4 «patch cords» de 5 mètres. Réf: LC simplex monomode 3mm jacket jaune de 5m: JFtech JF-SMS-LCLC-005M-3MM.
Pour un prix unitaire de \$ avant taxes.

Signatures			
Ville de Montréal		Teltech Telecom	
Signature		Signature	
Nom	Demis Nunes	Nom	Benjamin Ouellet
Titre	Chef de Division – Connectivité dorsale Service des technologies de l'information	Titre	Directeur- gestion de projets
Date		Date	

--	--	--

Demande de changement au contrat

# de contrat	15-64002	# de demande	64002-18-001
Date de la demande	6 avril 2018		
Initiateur de la demande	Ville de Montréal		
Titre de la demande	Introduire un tarif unitaire pour les thermographies selon le nouveau règlement 2018		

Description :
Introduire un nouvel item, à la rubrique 8.5.1 du bordereau, libellé :
Thermographie (règlement 2018)

Impact au contrat
Le service offert dans cette demande est optionnel et facturable à l'usage

Impact de prix
Pour un prix unitaire de <input type="text" value=""/> \$ avant taxes.

Signatures			
Ville de Montréal		Teltech communications	
Signature		Signature	
Nom	Demis Nunes	Nom	Benjamin Ouellet
Titre	Chef de Division – Connectivité dorsale Service des technologies de l'information	Titre	Directeur- gestion de projets
Date		Date	

--	--	--

Demande de changement au contrat

# de contrat	15-64002	# de demande	64002-18-001
Date de la demande	6 avril 2018		
Initiateur de la demande	Ville de Montréal		
Titre de la demande	Introduire un tarif unitaire pour les thermographies selon le nouveau règlement 2018		

Description :
Introduire un nouvel item, à la rubrique 8.5.1 du bordereau, libellé :
Thermographie (règlement 2018)

Impact au contrat
Le service offert dans cette demande est optionnel et facturable à l'usage

Impact de prix
Pour un prix unitaire de <input type="text" value=""/> \$ avant taxes.

Signatures			
Ville de Montréal		Telecon inc.	
Signature		Signature	
Nom	Demis Nunes	Nom	
Titre	Chef de Division – Connectivité dorsale Service des technologies de l'information	Titre	Directeur- gestion de projets
Date		Date	

Dossier # : 1183190003

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs

Objet :

Autoriser l'ajout de services aux catalogues des lots 1 à 6 du contrat 15-64002 - travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, octroyé à la firme TELTECH TÉLÉCOMMUNICATIONS et TÉLÉCON inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Selon l'information transmise par le service, la modification est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

Le : 2018-07-12



(1)

Dossier # : 1184069010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de résiliation de bail par laquelle la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc, résilie à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie 2 149,98 pi ² , situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives. Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé :

1- d'approuver la convention de résiliation de bail par laquelle la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc, résilie à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie 2 149,98 pi², situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives.

2- d'ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-08-27 09:44

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184069010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de résiliation de bail par laquelle la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc, résilie à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie 2 149,98 pi ² , situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives. Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Ville loue, pour une période de 20 ans, de Complexe Chaussegros de Léry inc., le local 104, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 333, rue Notre-Dame Est. À l'origine, ce local devait accueillir le personnel du Quartier des spectacles de façon permanente. Or, après avoir utilisé ce local durant 6 mois, le personnel du Quartier des spectacles s'est relocalisé à proximité de son lieu d'affaires. En juin 2009, le local étant devenu vacant, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a décidé que ce local servirait de zone tampon pour loger des fonctionnaires de la Ville. Au cours de l'été 2009, la compagnie Archidata inc. (Archidata), qui occupe le local 108 adjacent au local 104, a manifesté son désir de sous-louer l'espace pour faire face à l'accroissement de ses besoins opérationnels. Puisque le local était toujours vacant, il a été convenu de sous-louer l'espace à Archidata afin de récupérer le loyer payé par la Ville pour ce local. Depuis l'été 2009, Archidata occupe cet espace en sous-location.

Puisque l'espace n'est pas requis pour des fins municipales il a été convenu de mettre fin à ce bail à compter du 31 octobre 2018. Archidata pourra renégocier l'ensemble de son bail incluant la superficie du local 104, auprès de Complexe Chaussegros de Léry inc.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver le contrat de résiliation pour le local 104 au Complexe Chaussegros de Léry inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0470 - 19 décembre 2013 - approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville sous-loue à Archidata inc., pour une période additionnelle de 5 ans, à

compter du 1^{er} novembre 2013, un local situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 259 250,36 \$, excluant les taxes.

CG10 0105 - le 25 mars 2010 - approuver un projet de bail par lequel la Ville sous-loue à Archidata inc. le local 104, situé au 333, rue Notre-Dame Est, pour une période de 43 mois, du 1^{er} avril 2010 au 31 octobre 2013, moyennant un loyer annuel de 50 963,06 \$, taxes incluses.

DB091195003 - le 5 novembre 2009 - approuver un projet de bail par lequel la Ville sous-loue à la firme Archidata inc., le local 104, situé au 333, rue Notre-Dame Est, pour une période de 5 mois, à compter du 1^{er} novembre 2009, au loyer total de 21 234,61 \$.

CG08 0547- le 28 octobre 2008 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Complexe Chaussegros de Léry inc., des locaux situés au 333, rue Notre-Dame Est, pour une période de 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009, moyennant un loyer annuel de 50 963,06 \$;

DESCRIPTION

Il est recommandé approuver la convention de résiliation de bail par laquelle la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc, résilie à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008, pour un local d'une superficie de 2 149,98 pi², situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette transaction puisque ce local n'est pas requis pour des fins municipales. La Ville ne fera aucune économie pour la résiliation de cette entente puisque le loyer d'Archidata en sous-location était le même que le loyer déboursé par la Ville. La Ville n'aura pas à payer pour la remise en état du local puisque l'espace sera loué directement du propriétaire à Archidata et le local est déjà aménagé selon les besoins d'Archidata.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense et la recette pour la période du terme restant au bail soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2028 que la Ville n'aura pas à déboursier et qu'elle n'aura pas à percevoir.

	Dépenses et recettes totales du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2028
Superficie	2149,98
Dépenses et recettes avant taxes	572 728,79 \$
TPS (5 %)	28 636,44 \$
TVQ (9,975 %)	57 129,70 \$
Dépenses et recettes totales incluant les taxes	658 494,93 \$
Ristourne TPS	(28 636,44) \$
Ristourne TVQ	(28 564,85) \$
Total net	601 293,64 \$

Pour le détail complet des dépenses et des recettes annuelles, voir le document « Détail annuel de la dépense et de la recette » en pièce jointe.

Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

La dépense et la recette sont imputés au budget du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que la Ville devra faire approuver auprès des instances décisionnelles une entente de sous-location pour la durée du terme restant au bail soit, de 10 ans et 2 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Le : 2018-04-12

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice - Direction des trans. imm., en
remplacement de M. Benoit Dagenais,
directeur du SGPI par intérim, du 12 juillet
au 5 août 2018 inclusivement.

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-16

Détail annuel de la dépense et de la recette

	2018 (2 mois)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Dépense et recette totale du 1er novembre 2018 au 31 décembre 2028
Superficie	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98	2149,98
Dépense et recette avant taxes	8 420,96 \$	51 536,28 \$	52 567,00 \$	53 618,34 \$	54 690,71 \$	55 784,52 \$	56 900,21 \$	58 038,22 \$	59 198,98 \$	60 382,96 \$	61 590,62 \$	572 728,79 \$
TPS (5%)	421,05 \$	2 576,81 \$	2 628,35 \$	2 680,92 \$	2 734,54 \$	2 789,23 \$	2 845,01 \$	2 901,91 \$	2 959,95 \$	3 019,15 \$	3 079,53 \$	28 636,44 \$
TVQ (9,975%)	839,99 \$	5 140,74 \$	5 243,56 \$	5 348,43 \$	5 455,40 \$	5 564,51 \$	5 675,80 \$	5 789,31 \$	5 905,10 \$	6 023,20 \$	6 143,66 \$	57 129,70 \$
Dépenses et recette totale incluant les taxes	9 682,00 \$	59 253,83 \$	60 438,91 \$	61 647,69 \$	62 880,64 \$	64 138,25 \$	65 421,02 \$	66 729,44 \$	68 064,03 \$	69 425,31 \$	70 813,81 \$	658 494,93 \$

RÉSILIATION DE BAIL

ENTRE : **COMPLEXE CHASSEGROS-DE-LÉRY INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi canadienne des sociétés par actions* (RLRC, c. C-44), ayant son siège social sis au 164, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C2, représentée aux présentes par Mme Nancy Shoiry, présidente et M. Carl Bond, secrétaire, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil d'administration jointe aux présentes afin d'en faire partie intégrante;

(Ci-après nommée le « **Locateur** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personnel morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège sis au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

- a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal lors de sa séance du vingt-deux (22) janvier deux mille trois (2003); et
- b) la résolution numéro CM18 _____, adoptée par le conseil municipal lors de sa séance du _____ 2018;

(Ci-après nommée le « **Locataire** »)

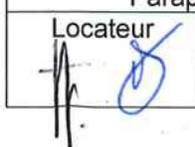
ATTENDU QUE le Locateur, a signé avec le Locataire une convention de bail le 28 octobre 2008, ci-après désigné le « **Bail Existant** » concernant un local d'une superficie approximative de 2 150 pi², situé dans l'immeuble sis au 333, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec (ci-après les « **Lieux Loués** »), pour un terme de vingt (20) ans commençant le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE les parties souhaitent mettre fin au Bail Existant à compter du 31 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la Convention.
- 2. Le Locateur et le Locataire conviennent de résilier, à toutes fins que de droit, le Bail Existant à compter du 31 octobre 2018 ;
- 3. Les parties conviennent que toute somme due au Locateur par le Locataire en vertu du Bail Existant devra être versée au plus tard à la date de résiliation, soit le 31 octobre 2018 ;

Paraphes	
Locateur	Locataire

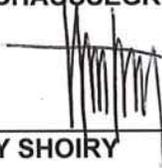


4. En conséquence de la résiliation mentionnée au paragraphe 2 et conditionnellement au paiement de toute somme qui pourrait être due au Locateur par le Locataire en vertu du Bail Existant, les parties se donnent mutuellement quittance complète, finale et définitive de toute somme, créance, droit, réclamation qu'elles pourraient avoir l'une contre l'autre en lien directement ou indirectement avec le Bail Existant.
5. Les parties déclarent avoir pris connaissance de la présente Résiliation de Bail, avoir eu l'opportunité de consulter leurs conseillers juridiques, s'en déclarent satisfaites et y consentent librement ;
6. La présente constitue une transaction au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* ;

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 24 SEPTEMBRE 2018

COMPLEXE CHAUSSEGROS-DE-LÉRY INC.



 PAR : NANCY SHOIRY



 PAR : CARL BOND

Le _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

 PAR : YVES SAINDON

Paraphes	
Locateur	Locataire
	

COMPLEXE CHASSEGROS-DE-LÉRY INC.

RÉSOLUTION DES ADMINISTRATEURS

RÉSOLU :

**APPROBATION DE LA RÉSILIATION DU BAIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL
CONCERNANT LE LOCAL SIS AU 333, RUE NOTRE-DAME EST, #104, À
MONTRÉAL, A COMPTER DU 31 OCTOBRE 2018**

QUE Complexe Chaussegros-de-Léry procédera à la résiliation du bail conclu avec la Ville de Montréal eu égard au local sis au 333, rue Notre-Dame Est, #104, à Montréal, province de Québec et ce, à compter du 31 octobre 2018, conditionnellement au paiement de toute somme due en lien directement ou indirectement en vertu du Bail, au plus tard le 31 octobre 2018.

QUE Madame Nancy Shoiry, présidente et Monsieur Carl Bond, secrétaire, sont autorisés à signer le document de Résiliation de bail au nom de Complexe Chaussegros-de-Léry;

PAR LES PRÉSENTES, toutes et chacune des résolutions précitées sont adoptées pour prendre effet en date du 24 septembre 2018, telle que l'atteste la signature de tous les administrateurs de la Société, le tout conformément à l'article 117 (1) de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44, telle qu'amendée.



NANCY SHOIRY



MARIO DE FANTI



CARL BOND

Dossier # : 1184069010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet :

Approuver la convention de résiliation de bail par laquelle la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc, résilient à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie 2 149,98 pi², situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives. Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184069010 - modification de bail CDL#8636-ARCHIDATA.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
(514) 872-0549

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : (514) 872-6630

Division : Service Des Finances



Dossier # : 1188042002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1er novembre 2018, des locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie de 254,55 mètres carrés, à des fins communautaires et à titre gratuit. La subvention est de 125 000 \$ pour toute la durée dudit prêt (Bâtiment 0225).

Il est recommandé :

d'approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à l'organisme Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1er novembre 2018, des locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie d'environ 254,55 mètres carrés, à des fins communautaires et à titre gratuit, le tout selon les termes et conditions prévus audit contrat;

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-09-18 08:59

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1188042002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1er novembre 2018, des locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie de 254,55 mètres carrés, à des fins communautaires et à titre gratuit. La subvention est de 125 000 \$ pour toute la durée dudit prêt (Bâtiment 0225).

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 août 2018, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté pour préparer un projet de prêt de locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc (Locaux), en faveur de l'organisme Jeunesse au Soleil (JAS). Les Locaux seront utilisés par JAS pour les fins d'espaces à bureaux de leur secteur sportif ainsi que de lieu de rencontre pour les groupes de l'âge d'or. JAS est conscient de l'état des Locaux et compte procéder à certains travaux de rénovation intérieure. Actuellement les Locaux sont partiellement vacants, l'arrondissement de Ville-Marie y fait l'entreposage de décorations de Noël et procède à l'entretien du terrain extérieur. Il appert qu'il y a eu des infiltrations d'eau par la toiture et que par conséquent, il y aurait présence probable d'une contamination fongique, les plâtres sont écaillés, les fenêtres et portes en mauvais état, etc.

Les Locaux sont situés dans le secteur patrimonial du Parc du Mont-Royal et à ce jour, n'ont pas fait l'objet d'un énoncé d'intérêt patrimonial.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver ce projet de prêt de locaux auprès des instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1417- le 15 août 2018 - de mandater le SGPI afin de préparer un projet de contrat de prêt de local en faveur de JAS pour l'occupation de l'immeuble situé au 4480, avenue du Parc, appelé "La Maison Blanche".

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à JAS, pour une période de 5 ans, à compter du 1er novembre 2018 des locaux dans

le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie d'environ 254,55 mètres carrés à des fins communautaires, à titre gratuit, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

En vertu du contrat de prêt de locaux, les obligations contractuelles de JAS comprennent notamment l'aménagement, le nettoyage et l'entretien ménager des Locaux, le tout à ses frais. Il a également été convenu entre les parties que JAS assumera toutes les réparations et remplacements aux Locaux comme un propriétaire prudent le ferait, le tout à ses frais.

Par ailleurs, JAS sera responsable, à ses frais, de l'exécution des travaux suivants dans les Locaux, à savoir :

- Expertise en décontamination fongique : prélèvements et tests d'air nécessaires pour déterminer les zones d'intervention et fournir un échéancier;
- Expertise en hygiène industrielle: amiante et moisissure;
- Travaux de désamiantage et/ou de décontamination fongique résultant des expertises;
- Réparation ponctuelle du plâtre et des plafonds abimés par des infiltrations d'eau;
- Enlèvement du revêtement de plancher existant (tapis seulement);
- Nettoyage des conduits du système de ventilation;
- Remplacement du panneau électrique et du système d'éclairage d'urgence;
- Nettoyage en profondeur.

Le SGPI sera responsable des travaux suivants dans les Locaux, à savoir :

- Expertise en structure;
- Travaux de structure à la suite de l'expertise réalisée;
- Remplacement du drain français et étanchéisation extérieure de la fondation;
- Travaux d'enveloppe et étanchéité;
- Réfection de la fenestration;
- Réfection des portes extérieures;
- Installation d'une rampe d'accessibilité universelle afin de permettre l'accès aux Lieux pour les personnes à mobilité réduite;
- Travaux au niveau des allées d'accès.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec ce prêt puisque les Locaux ne sont pas requis pour des fins municipales. Le prêt des Locaux pour une durée de cinq (5) ans permettra à JAS de poursuivre sa mission.

Selon le Service de la diversité sociale et des sports, JAS est un organisme à but not lucratif qui contribue activement au développement de la métropole et dont l'apport est inestimable pour l'ensemble de l'écosystème montréalais. C'est un partenaire clé pour la Ville en termes de sécurité publique et d'interventions de solidarité avec les citoyens montréalais les plus démunis. Il s'avère nécessaire de souligner que JAS participe activement au programme de personnes disparues ainsi qu'aux mesures d'urgence, en plus des projets réguliers de sports, de loisirs, d'entraide et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À la lumière de ce qui précède, il a été décidé d'octroyer un contrat de prêt des Locaux en faveur de JAS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est gratuit.

Le taux de location, pour cet immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, est

d'environ 97 \$/mètre carré.

Le montant total de la subvention pour ce prêt est d'environ 125 000 \$, soit 25 000 \$ par année.

La dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 9 700 \$ annuellement.

Le coût des travaux assumés par la Ville est estimé à un montant approximatif de 445 000 \$, plus les taxes applicables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de ce prêt de locaux obligerait JAS à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du contrat de prêt de locaux : CG : octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports
Geneviève LOCAS, Service de la diversité sociale et des sports
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Karim TADJINE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Costas LABOS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sylvain LEBLANC, 10 septembre 2018
Karim TADJINE, 29 août 2018
Geneviève LOCAS, 28 août 2018
Costas LABOS, 27 août 2018
Patrice ALLARD, 27 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier

Tél : 514 868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-27

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514 868-3844
Approuvé le : 2018-09-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI

Tél :
Approuvé le : 2018-09-14

CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX
ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

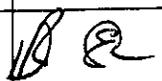
b) la résolution numéro CM18 _____, adoptée par le conseil municipal à sa séance du _____ 2018;

ci-après nommée la "Ville"

E T :

JEUNESSE AU SOLEIL, personne morale sans but lucratif, légalement constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au numéro 4251, rue Saint-Urbain, à Montréal, province de Québec, H2W 1V6, agissant et représentée par M. Ernest Rosa, directeur de la gestion immobilière et M. Daniel Rousseau, vice-président finances, tous deux dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent respectivement.

ci-après nommée la "Bénéficiaire"

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

1.0 LOCAUX PRÊTÉS

La Ville prête (ci-après le « Prêt »), par les présentes, à la Bénéficiaire ici présente et acceptant, les locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol dans l'immeuble nommé « La Maison Blanche » situé au 4480, avenue du Parc, à Montréal, province de Québec, H2V 2S5 (ci-après les « Locaux »), le tout tel que montré sur le plan joint aux présentes à l'Annexe « A ».

La Maison Blanche a également comme adresse le 370, avenue du Mont-Royal Ouest, à Montréal, province de Québec.

2.0 SUPERFICIE

Les Locaux ont une superficie locative d'environ 254.55 mètres carrés (2,739.95 pi²).

3.0 DURÉE

3.1 Ce Prêt est consenti pour un terme de cinq (5) ans commençant le 1^{er} novembre 2018 et se terminant le 31 octobre 2023.

Si le Prêt débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, la Ville confirmera par écrit à la Bénéficiaire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du présent Prêt. Le Prêt débutera à la fin des travaux prioritaires à être exécutés par la Ville dans les Locaux.

3.2 Ce Prêt se terminera de plein droit et sans avis à la date d'échéance ci-devant stipulée en 3.1 ou à la date de résiliation dans le cas prévu à l'article 8.1 ci-après et l'occupation des Locaux après cette date par la Bénéficiaire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce Prêt ni de le reconduire. La Bénéficiaire sera alors présumée occuper les Locaux

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

contre la volonté de la Ville. En conséquence, une pénalité de CENT DOLLARS (100,00 \$) sera chargée à la Bénéficiaire pour chaque journée d'occupation au-delà de cette date.

4.0 OBLIGATIONS DE LA VILLE

Par les présentes, la Ville s'engage à :

4.1 donner libre accès aux Locaux aux employés de la Bénéficiaire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX. Toutefois, la Ville fournit à la Bénéficiaire une clé de l'entrée principale de l'immeuble afin d'y accéder en tout temps.

4.2 effectuer les travaux suivants aux Locaux :

- Expertise en structure;
- Travaux de structure à la suite de l'expertise réalisée;
- Remplacement du drain français et étanchéisation extérieure de la fondation;
- Travaux d'enveloppe et étanchéité;
- Réfection de la fenestration;
- Réfection des portes extérieures;
- Installation d'une rampe d'accessibilité universelle afin de permettre l'accès aux Locaux pour les personnes à mobilité réduite; et
- Travaux au niveau des allées d'accès.

Pour fins de précision, en 2015, la Ville a déjà procédé à la réfection de la toiture et à la conversion du chauffage de mazout au gaz naturel dans le cadre du programme de conversion de chauffage.

5.0 OBLIGATIONS DE LA BÉNÉFICIAIRE

Par les présentes, la Bénéficiaire s'engage à :

5.1 prendre les Locaux dans l'état où ils se trouvent présentement;

5.2 n'utiliser les Locaux qu'aux seules fins de loger

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

l'organisme de la Bénéficiaire, le tout en conformité avec toute loi ou règlement municipal applicable;

5.3 voir elle-même, et à ses frais, à chauffer et maintenir en tout temps dans les Locaux une température convenable;

5.4 voir elle-même, et à ses frais, à fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Locaux ;

5.5 voir elle-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien ménager et au nettoyage des Locaux;

5.6 voir elle-même, et à ses frais, à toute réparation locative due à son usage normal, à entretenir, remplacer et conserver les Locaux ainsi que toutes les améliorations, les accessoires et l'équipement qui s'y trouvent dans un état de réparation et d'apparence conforme aux normes d'une entreprise commerciale hautement réputée et de première classe et comme un propriétaire prudent le ferait ;

5.7 voir elle-même, et à ses frais, à toutes les réparations majeures incluant les travaux inhérents à la structure de l'immeuble et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie des Locaux. La Bénéficiaire devra avoir obtenu préalablement l'approbation écrite de la Ville. La demande d'approbation doit être accompagnée de plans et devis détaillés des travaux désirés par la Bénéficiaire ;

5.8 tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement du Prêt, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou

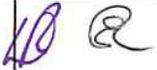
INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

représentants;

5.9 souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du présent CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX (2) MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée du présent contrat, et libérant la Ville, ses employés, les membres de son conseil municipal et de son comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Locaux. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville. La Bénéficiaire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, au numéro 303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également à la Ville;

5.10 se tenir responsable de tous dommages qu'elle pourra causer aux Locaux résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Locaux pendant ses périodes d'occupation;

5.11 assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Locaux, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces Locaux, pouvant être imposés à la Bénéficiaire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des Locaux par la Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

5.12 ne point céder ses droits dans le présent Prêt, ni prêter ni sous-louer les Locaux, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit de la Ville, laquelle ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux;

5.13 aviser immédiatement la Ville, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Locaux ou à chacun de leurs accessoires;

5.14 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Locaux sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

5.15 effectuer, à ses frais, et à la satisfaction de la Ville, tous les **travaux initiaux d'aménagement** des Locaux qui sont nécessaires. La Bénéficiaire devra présenter à la Ville, pour fins d'approbation, les plans et devis correspondants aux travaux projetés par celle-ci. De plus, la Bénéficiaire devra obtenir, à ses frais, tous les permis et autorisations nécessaires pour l'exécution de ses **travaux initiaux d'aménagement**;

5.16 fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite de la Ville;

5.17 permettre en tout temps à la Ville de faire toutes inspections, visites, réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	<i>W</i> <i>EL</i>

l'immeuble ou d'entrer dans les Locaux à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

5.18 permettre, pendant les six (6) mois qui précèdent la fin du présent Prêt ou de son renouvellement, que les Locaux soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps durant le Prêt ou de son renouvellement, à tout acheteur éventuel de visiter les Locaux;

5.19 remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Locaux dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties ;

5.20 voir elle-même, et à ses frais, à l'exécution des travaux de la première étape (travaux prioritaires) dans les Locaux, à savoir :

- Expertise externe en décontamination fongique, soit les prélèvements et tests d'air nécessaires pour déterminer les zones d'intervention et fournir un échéancier;
- Expertise externe en hygiène industrielle, soit l'amiante et la moisissure;
- Travaux de désamiantage et/ou de décontamination fongique résultant des expertises;
- Réparation ponctuelle du plâtre et des plafonds abimés par des infiltrations d'eau;
- Enlèvement du revêtement de plancher existant (tapis seulement);
- Nettoyage des conduits du système de ventilation;
- Remplacement du panneau électrique et du système d'éclairage d'urgence;
- Nettoyage en profondeur.

5.21 voir elle-même, et à ses frais, à l'installation de deux (2) contenants de dons caritatifs. La Bénéficiaire devra se conformer à tous règlements à cet effet ainsi qu'obtenir, à ses frais, tous les permis nécessaires des autorités compétentes.

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

6.0 CONSIDÉRATION

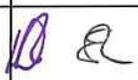
6.1 Le présent Prêt est consenti gratuitement par la Ville en faveur de la Bénéficiaire.

7.0 DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LOCAUX

7.1 Si, pendant la durée du Prêt, l'immeuble ou les Locaux sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis de la Ville les Locaux sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, la Ville pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Locaux.

7.2 Si elle décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera la Bénéficiaire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers la Bénéficiaire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le présent CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX prendra alors fin et la Bénéficiaire devra évacuer les Locaux, le tout sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer de la Bénéficiaire tous dommages lui résultant de tel événement.

7.3 Si elle décide de procéder aux réparations, le présent CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX demeurera en vigueur et la Ville s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et la Bénéficiaire pourra alors réintégrer les Locaux dès la fin de ces travaux. En aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par la Bénéficiaire à moins d'une faute ou négligence de la part de la Ville, ses employés ou agents.

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

8.0 RÉSILIATION

8.1 Le présent CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX pourra être résilié par la Ville en signifiant à la Bénéficiaire un préavis écrit de **trois (3) mois** à cet effet, **advenant un cas de défaut de la Bénéficiaire en vertu des présentes, en cas d'insalubrité des Locaux, ou en cas de danger (non-sécurité/non-conformité) des Locaux.**

9.0 USAGE DU TABAC

9.1 La Bénéficiaire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Locaux ainsi que dans leurs accès. Elle s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces Locaux.

10.0 STATIONNEMENT

10.1 Aucun espace de stationnement n'est inclus dans ce CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX. Les automobiles seront remorquées aux frais de leur propriétaire respectif.

La Bénéficiaire pourra faire la demande d'espaces de stationnement aux autorités compétentes et devra subséquemment se conformer à tous règlements à cet effet ainsi qu'obtenir, à ses frais, tous les permis nécessaires des autorités compétentes.

11.0 FORCE MAJEURE

11.1 Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute,

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

12.0 AVIS

12.1 Tout avis à être donné en vertu du présent Prêt devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes:

- Pour la Ville :

Ville de Montréal

Service de la mise en valeur
du territoire et du patrimoine
Direction des stratégies et
transactions immobilières
303, rue Notre-dame Est, 3e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8

- Pour la Bénéficiaire :

Jeunesse au Soleil

a/s de M. Ernest Rosa
4251, rue St-Urbain
Montréal, Québec
H2W 1V6
Télécopieur : (514) 842-5241

12.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	IR EL

transmission.

12.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure judiciaire de Montréal.

13.0 ÉLECTION DE DOMICILE

13.1 Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit, relativement au Prêt, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

14.0 ACCORD COMPLET

14.1 Le présent CONTRAT DE PRET DE LOCAUX contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Locaux, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Locaux.

14.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au Prêt ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

15.0 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

15.1 La Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement à la Bénéficiaire.

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	<i>AB</i> <i>ER</i>

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double
exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard
de leur signature respective.

Le ___e jour du mois de septembre 2018.

La Ville
VILLE DE MONTRÉAL

par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 25e jour du mois de septembre 2018.

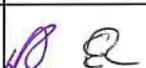
La Bénéficiaire
JEUNESSE AU SOLEIL

par: 

Ernest Rosa, Directeur Gestion Immobilière
JEUNESSE AU SOLEIL

par: 

Daniel Rousseau, Vice-président Finance
JEUNESSE AU SOLEIL

INITIALES	
VILLE	
BÉNÉFICIAIRE	

Dossier # : 1188042002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet : Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1er novembre 2018, des locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie de 254,55 mètres carrés, à des fins communautaires et à titre gratuit. La subvention est de 125 000 \$ pour toute la durée dudit prêt (Bâtiment 0225).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1188042002 - Jeunesse au Soleil.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-04

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187952002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière maximale de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-09-27 13:26

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187952002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les startups constituent l'un des tissus d'entrepreneuriat prioritaires de la Stratégie de développement économique 2018-2022 *Accélérer Montréal* et du Plan d'action en entrepreneuriat *Entreprendre Montréal* . En effet, elles sont un levier de développement économique en raison des innovations qu'elles proposent grâce à la technologie, les logiciels et les réseaux. Leur effet d'entraînement agit sur les différentes industries du reste de l'économie.

En vue de renforcer l'écosystème des startups à Montréal, le Service de développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal a réuni en décembre 2017 et en juin 2018 plusieurs représentants d'incubateurs, d'accélérateurs et de Fonds de capital de risque. L'objectif était d'identifier les enjeux du secteur ainsi que des pistes d'action visant à faire de Montréal un lieu propice au démarrage et à la croissance de startups. Notamment, trois besoins non comblés par l'écosystème sont ressortis de la démarche consultative. Les participants aspiraient à : 1) un lieu d'échange neutre pour l'écosystème des startups; 2) des projets favorisant la collaboration entre les différents acteurs; 3) et des renseignements plus centralisés sur les startups et le réseau de soutien.

Parallèlement, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un programme doté d'une enveloppe de 32 M\$ pour soutenir la création de 18 pôles d'innovation pour chacune des régions du Québec. L'objectif du programme est de stimuler la collaboration dans les écosystèmes entrepreneuriaux régionaux en favorisant la concertation et la collaboration intersectorielle. Les régions du Québec possédant des richesses et des spécificités propres, chacune d'elles devait définir le modèle de pôle qui est le mieux adapté à sa réalité. À Montréal, le pôle d'innovation sélectionné en juillet par le gouvernement du Québec est celui proposé conjointement par la Fondation Montréal inc. et la Fondation OSMO. Son offre de services dédiée aux startups est inspirée, en partie, par les constats ressortant de la démarche consultative de la Ville de Montréal et des mesures du Plan d'action en entrepreneuriat. Le pôle montréalais bénéficiera d'une aide gouvernementale de 400 000 \$ par an, totalisant 1,2 M\$ pour les trois prochaines années.

Le 3 août dernier, pour bonifier le montage financier du pôle d'innovation de Montréal, la

Direction de l'entrepreneuriat du SDÉ a reçu une demande de soutien de 400 000 \$ de la Fondation Montréal inc. et de la Fondation OSMO. Cette demande correspond à :

- 40 000 \$ pour la période allant de novembre à décembre 2018;
- 130 000 \$ pour l'année 2019;
- 133 000 \$ pour l'année 2020;
- 97 000 \$ pour l'année 2021.

Pour mettre en oeuvre le projet et faciliter son administration financière, un nouvel organisme intitulé Pôle innovation MTL a été constitué le 19 septembre 2018. Il s'appuie sur le savoir-faire des organismes fondateurs du Pôle, soit la Fondation Montréal inc. et la Fondation OSMO qui seront représentés dans les différentes instances décisionnelles de l'organisme.

Forte de 22 ans d'expérience, la Fondation Montréal inc. est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui vise à propulser vers le succès les jeunes entrepreneurs montréalais les plus prometteurs, en leur offrant des bourses, l'accès à un réseau d'affaires de haut niveau et l'expertise de gens d'affaires bénévoles chevronnés. Avec comme principal critère d'évaluation l'innovation, les entreprises sélectionnées sont des startups dans une proportion de plus de 50% sur les 100 entreprises accompagnées annuellement.

La Fondation OSMO est un OBNL fondé il y a 9 ans et dont le mandat est de pourvoir au développement de l'écosystème des entreprises en démarrage montréalaises. Sa première initiative fut de créer un espace physique pour accompagner les startups et l'entrepreneuriat: la Maison Notman.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure relativement au nouvel organisme, Pôle innovation MTL.
Pour la Fondation Montréal inc.

- CG17 0305 - le 24 août 2017 - approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mai 2021, des espaces aux 6e, 8e, 12e et 14e étages, d'une superficie d'environ 4 910,39 m² situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses.
- Autres décisions antérieures concernant le bail de la Fondation Montréal inc. : CG17 0205 - le 18 mai 2017; CG17 0205 - le 18 mai 2017; CE16 2102 - le 21 décembre 2016; CG16 0254 - le 21 avril 2016; CG15 0543 - 24 septembre 2015; CM15 0504 - le 27 avril 2015; CM14 0250 - le 24 mars 2014; CG12 0213 - le 21 juin 2012.

Pour la Fondation OSMO

- CG12 0253 - 23 août 2012 - Accorder un soutien financier de 461 788 \$ à la Fondation OSMO pour la rénovation et la restauration des bâtiments de la Maison Notman et de l'ancien hôpital St. Margaret, à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.
- Autres décisions antérieures concernant les travaux du projet Notman : CG14 0290 - le 19 juin 2014 - CG13 0034 - 28 février 2013.

DESCRIPTION

Le Pôle innovation MTL est une initiative de développement économique favorisant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation. Complémentaire au réseau PME MTL, ce pôle de collaboration et de convergence est au service de l'émergence et de la croissance des startups de Montréal.

Le pôle a l'ambition de mobiliser l'ensemble des organisations composant l'écosystème des startups. Pour ce faire, il vise à :

- apporter des solutions pertinentes et concrètes à certains de leurs enjeux;
- identifier et combler les lacunes dans l'écosystème;
- être inclusif et veiller à intégrer les acteurs de tous les sous-secteurs de l'écosystème startup et les organisations de l'ensemble de l'agglomération de Montréal;
- représenter la neutralité par rapport aux intérêts des acteurs de l'écosystème;
- nourrir et promouvoir les connexions avec d'autres écosystèmes à Paris, Londres, New York, San Francisco, Tel-Aviv, Stockholm, Shanghai, etc.

Les orientations stratégiques du pôle sont les suivantes :

- orienter les entrepreneurs vers les programmes d'incubation et d'accélération offerts sur le territoire montréalais;
- mobiliser les organismes de l'écosystème et mutualiser les services spécialisés;
- mettre en lien les entrepreneurs avec l'écosystème de la recherche et de l'innovation;
- faire rayonner et renforcer l'écosystème montréalais des startups.

Au cours des trois prochaines années, différents livrables sont attendus dont les principaux sont la mise en ligne d'une plateforme numérique répertoriant les services et les activités de l'écosystème startups ainsi qu'une section sur le financement, la création d'une image de marque pour Montréal en tant que ville de startups, la mise en place d'un service de référence pour les entrepreneurs de type startups, la réalisation d'un rassemblement des représentants de l'écosystème montréalais et d'activités éducatives tout au long de l'année ainsi que la participation à des études d'étalonnage et de partage de bonnes pratiques avec d'autres écosystèmes d'ici et d'ailleurs (voir en pièce jointe le tableau détaillé des actions du pôle).

Dans la gestion du pôle, les deux organisations partenaires ont choisi d'utiliser le véhicule juridique d'un organisme à but non lucratif à des fins purement administratives et afin de faciliter la reddition de comptes financière en isolant les activités du pôle, de celles des deux organisations. La structure choisie sera gérée de manière à répondre aux exigences de base des lois et règlements encadrant une telle organisation et engendrera un minimum de coûts étant donné l'accès à des services professionnels pro bono par les deux partenaires.

La gouvernance du pôle s'articulera autour d'un comité de gestion formé d'un membre de la Fondation Montréal inc., d'un membre de la Fondation OSMO et du futur gestionnaire du pôle. Ce comité prendra les décisions stratégiques ainsi que financières et supervisera les opérations. Un comité adviseur, assumant un rôle de consultation et de recommandations, sera également formé d'acteurs représentatifs de l'écosystème des startups de Montréal dans lequel un représentant de la Ville et un représentant de PME MTL seront membres. Des groupes de travail seront aussi formés pour certains livrables du projet où un représentant de la Ville sera invité à y participer.

Le Pôle innovation MTL se dotera d'une équipe de huit personnes à terme, comprenant un gestionnaire du pôle, cinq animateurs/connecteurs, un directeur et un agent de marketing et communications.

Le soutien financier de 400 000 \$ qui serait attribué au Pôle innovation MTL, du 1er novembre 2018 au 31 décembre 2021, représente 20% du budget total prévisionnel (2 000 000 \$). La participation des promoteurs du projet complète le financement.

Revenus (K\$)	2018 - 2019 (14 mois)	2020	2021	TOTAL
Gouvernement du Québec	513	397	290	1 200
Ville de Montréal	170	133	97	400
Autres partenaires	172	133	95	400
TOTAL	855	663	482	2 000

Dépenses (K\$)	2018 - 2019 (14 mois)	2020	2021	TOTAL
Ressources humaines	540	457	355	1 352
Plateforme et stratégie numérique	30	15	15	60
Marketing et communication	65	30	25	120
Opérations	88	75	37	201
Administration	132	86	49	267
TOTAL	855	663	482	2 000

JUSTIFICATION

Le Plan d'action en entrepreneuriat prévoit une série de mesures pour renforcer l'écosystème des startups à Montréal. Certaines de ces mesures pourraient bénéficier d'un partenariat avec le pôle d'innovation qui sera doté prochainement de ressources financières et humaines dédiées à la mise en relation des différents acteurs entrepreneuriaux et à la mutualisation de services pour les startups. Une convergence est notable entre les actions du pôle et les mesures du Plan d'action. Par exemple, le rassemblement des acteurs de l'écosystème souhaité par le pôle rejoint la mesure de créer une table de concertation pour le développement des startups montréalaises de la Ville. À cet effet, une collaboration permettrait de maximiser les retombées de cette initiative. Aussi, la mise en ligne d'une plateforme numérique et le développement d'une image de marque pour le secteur des startups de Montréal sont à la fois des actions ciblées par le pôle et des mesures prévues par la Ville.

Mentionnons qu'une plateforme présentant des données participerait à l'attraction des entreprises voulant déménager à Montréal ou y investir. Elle permettrait de mieux communiquer avec les clientèles ainsi qu'avec les investisseurs locaux et internationaux. Relativement à l'image de marque, elle servirait au développement de vitrines pour les acteurs et les entrepreneurs montréalais, sans compter les bénéfices pour le rayonnement de Montréal comme lieu propice au démarrage et à la croissance des startups.

En somme, le Pôle innovation MTL est un partenaire de choix pour réaliser plusieurs mesures destinées aux startups. Étant dédié à ce secteur, il correspond à une spécificité et un atout de la métropole. Son champ d'activité couvre l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 400 000 \$. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant:

2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
85 000,00 \$	85 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	30 000 \$	400 000,00 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction des partenariats stratégiques et des affaires internationales (Entente 150 M\$ - Réflexe Montréal)

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense est sans impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En permettant de réaliser le projet de pôle la contribution de la Ville de Montréal favorisera la création d'un milieu propice à l'entrepreneuriat innovant et l'engagement d'un plus grand nombre de personnes dans cette voie. De même, la communauté d'affaires, les entrepreneurs et les investisseurs seront mieux informée des nombreux services offerts sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2018 : Début des travaux sur le branding de l'écosystème et la stratégie de positionnement; élaboration des besoins et fonctionnalités de la solution technologique, appel d'offres de fournisseurs; lancement d'une version minimum viable de la plateforme; développement de partenariat pour le service de pré-qualification et de référence pour les startups; et tenue d'un événement de mobilisation de l'écosystème (novembre).

2019 : Collecte de données pour l'exercice d'étalonnage; identification de services à partager/mutualiser (salles, contenus, etc.), développement de partenariats avec les services de placement universitaires pour les startups; création d'un regroupement de grandes entreprises au profit des startups; tenue du deuxième et troisième événement de mobilisation de l'écosystème (juin et décembre).

2020 et 2021 : Bilan de l'année 2019, poursuite des activités et ajustement selon les résultats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DÉCARY
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868-7674
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-24

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Approuvé le : 2018-09-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Approuvé le : 2018-09-26

Actions détaillées de la proposition conjointe de la Fondation Montréal inc. et de la Fondation OSMO

ORIENTER

**les entrepreneurs vers les services ET LES METTRE EN ACTION
vers le démarrage d'entreprise**

RÉSUMÉ

Une solution technologique, des dépisteurs/animateurs terrain et des activités éducatives partagées.

La solution technologique, sorte de vitrine en ligne pour l'écosystème globalement sera développée en se fondant sur des plateformes existantes telles que <https://startupperetoronto.com/> et <http://digital.nyc/>

Une solution technologique à 4 composantes principales:

- 1) répertoire en ligne convivial des services et activités des organisations de l'écosystème, ainsi qu'une section financement, espaces de coworking et emplois agrégeant entre autres des données d'Info-Entrepreneurs et Fundica;
- 2) répertoire et suivi des entreprises financées par les différents partenaires de l'écosystème et les programmes à forte valeur ajoutée auxquelles elles ont participé (accélérateurs, École d'entrepreneurship de la Beauce, Parcours innovation PME Montréal, Passeport PME...);
- 3) outil de profilage permettant aux futurs entrepreneurs de s'auto-évaluer sur leur profil entrepreneurial et d'être dirigés vers les ressources pertinentes pour les faire passer à l'action. L'outil permettra également aux startups en activité d'identifier les activités, services et financement répondant à leur besoins selon le stade de vie, secteur d'activité, taille, géographie.
- 4) curation de contenu, diffusion d'information sur les activités, services, financement et actualités des startups

Des dépisteurs/animateurs de projets sur le terrain ayant pour rôle

1) de dépister :

Participer aux événements de l'écosystème pour dépister et pré-qualifier des startups aux programmes spécialisés des partenaires et à certains financements. Identifier les entrepreneurs potentiels afin de les faire passer à l'action en les dirigeant vers la première ligne de PME-MTL et les activités et formations pertinentes.

2) d'animer:

Animer l'écosystème par des activités éducatives pouvant répondre aux besoins de plusieurs startups ou startups en devenir.

Activités et ressources éducatives disponibles

Développer et agréger des outils, contenu et ateliers communs à l'écosystème startup et mettant à profit l'expertise déjà développée par chacun des partenaires

Exemples :

ateliers Validation de l'idée d'affaires;

guide sommaire avec les critères d'évaluation des financiers;

kit de départ pour futurs entrepreneurs en général et pour la diversité en particulier;

protocole OSMO d'innovation ouverte

Partenaires à impliquer (liste non exhaustive)

Ville de MTL - Service de développement économique et PME-MTL

La Main

Info entrepreneurs

Eventbrite

Entreprises Québec

Fundica

École des entrepreneurs du Québec

MTL New Tech

Founder institute (Startup digest)

MTL in Tech

BDC

Futurpreneur

Outils technologiques inspirants et plateformes:

Fundica, gust.com (digital.nyc)

Startup HERE Toronto

MOBILISER les organismes de l'écosystème

MUTUALISER les services spécialisés

RÉSUMÉ

Mobiliser : la mobilisation des partenaires doit prévoir des projets concrets et être bénéfique aux partenaires. Elle doit encourager la collaboration et le partage de l'information en donnant des avantages à collaborer.

Mutualiser : partager les espaces et certaines ressources et contenus utiles

Mobiliser

1) rencontrer les partenaires individuellement afin d'identifier avec eux les projets porteurs;

2) élaborer un plan d'action;

3) s'entendre sur des KPI de l'écosystème.

Ce travail sera fait en discussion avec la table d'entrepreneuriat du gouvernement du Québec afin de partager l'information et d'être complémentaire à leur démarche de groupe.

Réunir au moins deux fois par année les acteurs intéressés de l'écosystème des startups pour échanger sur les meilleures pratiques, les projets en cours, les résultats obtenus, ce qui se fait ailleurs.

Mutualiser

Faire participer les accélérateurs, les entreprises et entrepreneurs à l'animation d'ateliers éducatifs;

Mettre à contribution les espaces disponibles des partenaires;

Partager et présenter dans les divers lieux du contenu pédagogique développé avec les partenaires;

Discuter des opportunités et des besoins non comblés de l'écosystème afin d'encourager un ou des partenaires à développer une solution.

Partenaires à impliquer**Mobilisation**

Table d'action en entrepreneuriat
Tous les acteurs souhaitant y participer
StartupFest et Expo Entrepreneurs
(réunions des acteurs)

Mutualisation

Tous les espaces de coworking et autres détenteurs d'espaces souhaitant y participer
Desjardins Lab
Maison Notman
District3
La Main
École des entrepreneurs du Québec

**METTRE EN LIEN les entrepreneurs avec l'écosystème
de la recherche et innovation****RÉSUMÉ**

En axant le pôle sur les startups, la question de l'innovation est à 2
niveaux:

L'accès au talent et le développement de relations entre les
grandes entreprises/PME et les startups au bénéfice des deux
parties.

Un accent devra être mis également sur le maillage avec les écosystèmes à l'international, tels que Communittech, TechCity à
Londres, Station F à Paris.

Accès au talent

Développer un programme simple de promotion des startups comme employeurs et le mettre à la disposition des services de placement universitaires (conférences avec entrepreneurs, sensibilisation aux avantages du travail dans les startup, stages courts, formation préparatoire à un emploi dans une startup)

Être un agent de liaison entre les services de placement universitaires et les startups

Espace de recrutement pour les startups dans le cadre d'événements existants (ex: à Expo entrepreneurs, Startup Open House)

Développer des activités de maillage avec écosystèmes à l'international afin d'attirer le talent à Montréal (ex. Missions avec Montréal International)

Identifier avec les accélérateurs universitaires comment ils peuvent être les leaders sur les campus de ces initiatives en appui par le pôle

Relations entre les grandes entreprises/PME et les startups

Créer un club de grandes entreprises et PME qui s'engagent à travailler en collaboration avec les startups (programme Validation de marché, programme Premier acheteur, innovation collaborative)

Mettre à contribution les anciens participants aux programmes d'OSMO (OSMO alumni) dans des programmes annuels à développer.

Partenaires à impliquer

Accélérateurs et centres d'entrepreneuriat universitaires

District 3

ESG-UQAM

HEC (Entreprism, Accélérateur BNC)

McGill Dobson
Centech-ÉTS

Partenaires pour les talents

CCMM (Interconnexion)
Expo Entrepreneurs
MILA
Startup Open House
Montréal International
Je choisis Montréal
Mitacs
Venture for Canada

Grandes entreprises/PME

À déterminer

FAIRE RAYONNER et RENFORCER l'écosystème montréalais des startups

RÉSUMÉ

Le pôle montréalais contribue à positionner Montréal comme un écosystème de startups innovant et se démarquant sur la scène internationale par la collecte et l'analyse de données en collaboration avec Portrait de l'écosystème, par des actions de positionnement et par des activités de rayonnement autant au niveau local qu'aux niveaux national et international.

Collecte et analyse de données

Utiliser la solution technologique mise à la disposition des startups et des partenaires de l'écosystème pour collecter de données sur les startups montréalaises.
Identifier d'autres sources et développer des partenariats afin de compléter ces données.

Élaborer des indicateur de rendement (KPI)

Faire un benchmarking de l'écosystème montréalais basé les résultats du Portrait de l'écosystème, en le comparant à d'autres écosystèmes

Identifier et développer solutions en réponses aux besoins identifiés dans le Portrait de l'écosystème

Alimenter le Startup Genome de données actualisées et faciliter l'obtention des données auprès des startups

Positionnement

Élaborer un **branding** de l'écosystème des startups montréalais

Développer une stratégie de positionnement pour le faire rayonner, un plan d'action et le mettre en oeuvre

Élaborer une stratégie éditoriale avec des partenaires pour diffuser de l'information sur l'écosystème

Partager les bonnes pratiques avec les autres pôles régionaux et contribuer à faire rayonner le Québec en matière de startups

Rayonnement

Accueillir des startups étrangères (attirées par Montréal international ou venues d'elles-mêmes) ou des délégations étrangères et leur présenter l'écosystème montréalais

En collaboration avec la Ville, mettre sur pied une action de commercialisation annuelle à l'extérieur.

Partenaires à impliquer

Collecter de données et analyse

Portrait de l'écosystème startup Info

Entrepreneurs

Ville de Montréal et PME-MTL

Gouvernement du Québec

Startup Genome

Autres à identifier

Positionnement

Fondation de l'entrepreneurship

(Indice entrepreneurial)

Ville de Montréal

Rayonnement

Montréal International

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PÔLE INNOVATION MTL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 603-1550, rue Metcalfe, Montréal, Québec H3A 3P1, agissant et représentée par M^{me} Liette Lamonde, secrétaire du conseil d'administration, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme maître-d'œuvre du nouveau pôle d'innovation à Montréal visant à construire un écosystème de startups de calibre mondiale et durable;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec entend soutenir financièrement la création et le fonctionnement de pôles régionaux d'innovation au Québec;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Reddition de comptes » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.5 « Responsable » :** La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.6 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville.

**ARTICLE 3
OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 convenir d'une entente financière avec le gouvernement du Québec;
- 4.5.2 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable. Cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui

communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de comptes doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.3 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.5 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.8 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de QUATRE CENT MILLE dollars (400 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018 :

une somme maximale de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE dollars (85 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention et qui sera conditionnelle à la conclusion d'une entente financière avec le gouvernement du Québec relativement au projet.

5.2.2 Pour l'année 2019 :

une somme maximale de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE dollars (85 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation d'un bilan des réalisations effectuées entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 mars 2019;

5.2.3 Pour l'année 2020 :

une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période allant du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2019 du projet ainsi qu'une mise à jour du plan de réalisation et du budget du projet.

5.2.4 Pour l'année 2021 :

une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

5.2.5 Pour l'année 2022 :

une somme maximale de TRENTE MILLE dollars (30 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 novembre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 603-1550, rue Metcalfe, Montréal, Québec H3A 3P1, et tout avis doit être adressé à l'attention de la secrétaire du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

PÔLE INNOVATION MTL

Par : _____
Liette Lamonde, secrétaire du
conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le de la Ville de Montréal, le^e jour du mois de (2018) (Résolution).

ANNEXE 1

PROJET

Le Pôle d'innovation de Montréal est une initiative de développement économique favorisant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation. Ce pôle de collaboration et de convergence est au service de l'émergence et de la croissance des startups de Montréal.

Le modèle proposé par le pôle s'appuie sur l'ensemble des organisations composant l'écosystème des startups. Leur mobilisation ne se fera que si le pôle :

- apporte des solutions pertinentes et concrètes à certains de leurs enjeux;
- identifie et comble les lacunes dans l'écosystème;
- est inclusif et veille à intégrer les acteurs de tous les sous-secteurs de l'écosystème startup et les organisations de l'ensemble de l'agglomération de Montréal;
- représente la neutralité par rapport aux intérêts des acteurs de l'écosystème;
- nourrit et promeut les connexions avec d'autres écosystèmes à Paris, Londres, New York, San Francisco, Tel-Aviv, Stockholm, Shanghai, etc.

Les orientations stratégiques du pôle sont les suivantes :

- orienter les entrepreneurs et les mettre en action vers le démarrage d'entreprise;
- mobiliser les organismes de l'écosystème et mutualiser les services spécialisés;
- mettre en lien les entrepreneurs avec l'écosystème de la recherche et de l'innovation;
- faire rayonner et renforcer l'écosystème montréalais des startups.

La gouvernance du pôle s'articulera autour d'un conseil d'administration et d'un comité de gestion. Ce dernier sera formé d'un membre de la Fondation Montréal inc., d'un membre de la Fondation d'OSMO et du futur gestionnaire du pôle. Ce comité prendra les décisions stratégiques ainsi que financières et supervisera les opérations. Un comité aviseur, assumant un rôle de consultation et de recommandations, sera également formé d'acteurs représentatifs de l'écosystème des startups de Montréal dans lequel un représentant de la Ville et un représentant de PME MTL seront membres. Des groupes de travail seront aussi formés pour certains livrables du projet où un représentant de la Ville sera invité à y participer.

Le pôle d'innovation de Montréal se dotera d'une équipe de huit personnes à terme, comprenant un gestionnaire du pôle, cinq animateurs/connecteurs, un directeur et un agent de marketing et communications.

Objectifs et résultats attendus

- Mettre en place le pôle d'innovation à Montréal dont les services seront complémentaires à PME MTL;
- Lancer une plateforme numérique relativement à l'écosystème des startups à Montréal et veiller à la mise à jour des informations et des contenus. Les principales composantes seront les suivantes :
 - un répertoire et une cartographie des organismes de soutien aux startups (accélérateurs, incubateurs, espaces de coworking, fonds de capital de risque et investisseurs);
 - un calendrier des événements de l'écosystème (réseautage, formation, concours et compétitions);

- un répertoire et suivi des startups montréalaises financées par les différents partenaires de l'écosystème et les programmes à forte valeur ajoutée auxquels elles ont participé;
 - la liste des ressources gouvernementales et institutionnelles, notamment une section pour les programmes et les projets de la Ville de Montréal et de PME MTL;
 - une section sur les actualités comportant la diffusion d'articles, des contenus originaux (ex. portrait d'entrepreneurs, nouvelles et rapports) et un espace pour la communication des partenaires s'appuyant sur une stratégie éditoriale);
 - * D'autres composantes pourraient être ajoutées dans une deuxième phase, par exemple un onglet sur les emplois disponibles dans les startups, un outil de profilage permettant aux futurs entrepreneurs de s'autoévaluer sur leur profil entrepreneurial et d'être dirigés vers les ressources pertinentes ainsi qu'une boîte à outils de démarrage;
- Élaborer une image de marque de l'écosystème des startups montréalais, en collaboration avec la Ville;
 - Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de diffusion de la plateforme numérique et de l'image de marque de l'écosystème des startups montréalais;
 - Orienter les entrepreneurs vers des services spécialisés et animer l'écosystème par des activités éducatives pouvant répondre aux besoins de plusieurs startups ou startups en devenir;
 - Collaborer au projet national québécois de collecte de données sur l'écosystème des startups et contribuer à une étude de positionnement international du territoire montréalais;
 - Tenir deux fois par année des rassemblements de l'écosystème montréalais en partenariat avec la Ville de Montréal et sa table d'action Startup Montréal.
 - Contribuer avec la Ville à la mise en place de collaborations et de maillages entre grandes entreprises et PME engagées à œuvrer conjointement avec des startups;
 - Participer à des actions de rayonnement de l'écosystème, ici ou à l'étranger, pouvant se traduire par l'accueil de délégations extérieures, des missions commerciales ou des vitrines dans des événements d'affaires.

Reddition de comptes

Il est attendu qu'un rapport de Reddition de comptes présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés.

Document et délai de transmission

- Un bilan des réalisations du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019 – au plus tard le 30 juin 2019.
 - Liste et description des démarches de mise en place du pôle d'innovation, comprenant la composition des comités relativement à la gouvernance et les dates des séances tenues ainsi que les embauches effectuées;
 - Devis de la plateforme numérique et toutes autres démarches pour son lancement;
 - Activités réalisées pour la création d'une image de marque;
 - Activités réalisées pour mettre en place une stratégie de promotion et de communication de la plateforme et de l'image de marque;
 - Tenue de rassemblement(s) de l'écosystème montréalais, le programme des activités visant le partage des meilleures pratiques et de contenus pédagogiques ainsi que l'identification de solutions et d'opportunités pour l'écosystème; la liste des acteurs de l'écosystème invités établie en partenariat avec la Ville de Montréal, le nombre de participants selon le type d'organisme.

Le bilan financier du projet (état des résultats) – au plus tard le 30 juin 2019.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2019 – au plus tard le 31 mars 2020
 - Liste et description des démarches de mise en place du pôle d'innovation, comprenant la composition des comités relativement à la gouvernance et les dates des séances tenues ainsi que les embauches effectuées;
 - Structures de la plateforme numérique mise en ligne, les partenariats réalisés pour nourrir les contenus et les données de la plateforme, la stratégie éditoriale avec des partenaires pour diffuser de l'information sur l'écosystème, mécanismes prévus pour la mise à jour des informations;
 - Activités réalisées pour la création d'une image de marque;
 - Stratégie de promotion et de communication de la plateforme et de l'image de marque, les activités de mise en œuvre et les retombées (statistiques de consultation de la plateforme, médias sociaux, etc.);
 - Nombre d'entrepreneurs ayant bénéficié des services d'orientation du pôle et nombre d'activités éducatives offertes aux startups ainsi que la participation selon les secteurs d'activité;
 - Description de la collaboration au projet national québécois de collecte de données sur l'écosystème des startups;
 - Description de la contribution à une étude de positionnement international du territoire montréalais et à son financement;
 - Nombre de rassemblements tenus de l'écosystème montréalais, le programme des activités visant le partage des meilleures pratiques et de contenus pédagogiques ainsi que l'identification de solutions et d'opportunités pour l'écosystème; la liste des acteurs de l'écosystème invités établie en partenariat avec la Ville de Montréal, le nombre de participants selon le type d'organisme;
 - Description et nombre d'activités de rayonnement réalisés.

La mise à jour du plan de réalisation et du budget du projet – au plus tard le 31 mars 2020

Les États financiers vérifiés – au plus tard le 30 juin 2020.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 – au plus tard le 31 mars 2021
 - Composition des comités relativement à la gouvernance et les dates des séances tenues;
 - Statistiques sur les consultations du site web et mécanismes prévus pour la mise à jour des informations;
 - Activités réalisées pour mettre en œuvre la stratégie de promotion et de communication de la plateforme et de l'image de marque ainsi les retombées (statistiques de consultation de la plateforme, médias sociaux, etc.);
 - Nombre d'entrepreneurs ayant bénéficié des services d'orientation du pôle et nombre d'activités éducatives offertes aux startups ainsi que la participation selon les secteurs d'activité;
 - Activités réalisées dans le cadre de la collaboration au projet national québécois de collecte de données sur l'écosystème des startups;
 - Description de la contribution à une étude de positionnement international du territoire montréalais et à son financement;
 - Nombre de rassemblements tenus de l'écosystème montréalais, le programme des activités visant le partage des meilleures pratiques et de contenus pédagogiques ainsi que l'identification de solutions et d'opportunités pour l'écosystème; la liste des acteurs de l'écosystème invités établie en partenariat avec la Ville de Montréal, le nombre de participants selon le type d'organisme;
 - Description de la contribution du pôle à la mise en place, avec la Ville de Montréal, de collaborations et de maillages entre des grandes entreprises et des PME engagées à œuvrer conjointement avec des startups;
 - Description et nombre d'activités de rayonnement réalisées.

La mise à jour du budget du projet – au plus tard le 31 mars 2021

Les États financiers vérifiés – au plus tard le 30 juin 2021.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 – au plus tard le 31 mars 2022
 - Composition des comités relativement à la gouvernance et les dates des séances tenues;
 - Statistiques sur les consultations du site web et mécanismes prévus pour la mise à jour des informations;
 - Activités réalisées pour mettre en œuvre la stratégie de promotion et de communication de la plateforme et de l'image de marque ainsi les retombées (statistiques de consultation de la plateforme, médias sociaux, etc.);
 - Nombre d'entrepreneurs ayant bénéficié des services d'orientation du pôle et nombre d'activités éducatives offertes aux startups ainsi que la participation selon les secteurs d'activité;
 - Activités réalisées dans le cadre de la collaboration au projet national québécois de collecte de données sur l'écosystème des startups;
 - Description de la contribution à une étude de positionnement international du territoire montréalais et à son financement;
 - Nombre de rassemblements tenus de l'écosystème montréalais, le programme des activités visant le partage des meilleures pratiques et de contenus pédagogiques ainsi que l'identification de solutions et d'opportunités pour l'écosystème; la liste des acteurs

de l'écosystème invités établie en partenariat avec la Ville de Montréal, le nombre de participants selon le type d'organisme;

- Description de la contribution du pôle à la mise en place, avec la Ville de Montréal, de collaborations et de maillages entre des grandes entreprises et des PME engagées à œuvrer conjointement avec des startups;
- Description et nombre d'activités de rayonnement réalisées.

Les États financiers vérifiés – au plus tard le 30 juin 2022.

Retombées

- Une étude sur le taux de satisfaction des organismes de soutien de l'écosystème des startups à Montréal à propos de la qualité de la collaboration avec le pôle d'innovation ainsi que la pertinence de son offre de services – au plus tard le 31 mars 2021.

Budget

Revenus (K\$)	2018 - 2019 (14 mois)	2020	2021	TOTAL
Gouvernement du Québec	513	397	290	1 200
Ville de Montréal	170	133	97	400
Autres partenaires	172	133	95	400
TOTAL	855	663	482	2 000

Dépenses (K\$)	2018 - 2019 (14 mois)	2020	2021	TOTAL
Ressources humaines	540	457	355	1 352
Plateforme et stratégie numérique	30	15	15	60
Marketing et communication	65	30	25	120
Opérations	88	75	37	201
Administration	132	86	49	267
TOTAL	855	663	482	2 000

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1187952002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1187952002 SDE Pôle innovation.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-26

Isabelle FORTIER
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186044002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10\$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est
RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme François Kassab inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-24 13:11

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186044002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10\$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle.

Dès lors, la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé, par l'intermédiaire de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leur objectif de réduction du taux d'absentéisme, le rapport d'audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la présence au travail.

Nous avons contacté plusieurs médecins, dont 7 chirurgiens orthopédistes et 10 médecins généralistes. Les médecins recherchés devaient également agir à titre d'experts devant les tribunaux.

La grande majorité des médecins que nous avons approchés ont répondu qu'ils n'avaient aucune disponibilité pour nous offrir les services dont nous avons besoin, ou n'avaient pas d'intérêt pour ce mandat. Nous avons eu plusieurs discussions avec eux, au cours desquelles nous leur avons donné beaucoup d'informations et où nous avons dû nous montrer convaincants pour susciter leur intérêt. Ceux qui ont accepté ont demandé une période d'essai de quelques semaines, afin de prendre une décision éclairée. C'est suite à cette période d'essai qu'ils ont finalement accepté.

Ainsi, trois médecins généralistes et un chirurgien orthopédiste font partie de l'équipe

médicale en gestion médico-administrative au Bureau de santé. Cette équipe offre les services requis en suivi des absences pour cause d'invalidité personnelle et de lésion professionnelle. Chacun de ces médecins offre un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le choix des médecins retenus s'est fait afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Sur le marché actuel, la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre.

De plus, les médecins des trois firmes avec lesquelles nous avons contracté en 2016, 2017 et 2018 détiennent une expérience significative en médecine du travail. Ils bénéficient d'une bonne crédibilité devant les tribunaux. De plus, ils se sont montrés disponibles en fonction des besoins du Bureau de santé.

D'autre part, pour connaître les tarifs du marché, nous avons sollicité les 3 firmes suivantes en 2018 :

Groupe Santé Physimed
Cyclone Santé
Les Services Assessmed

Le tarif le plus bas de ces 3 firmes pour une expertise médicale avec un médecin généraliste est de 700 \$, comparativement à un taux horaire variant entre 305 \$ et 435 \$ pour les médecins retenus (TotalMed Solutions Santé inc. & François Kassak MD inc.) par l'équipe du Bureau de santé de la Ville de Montréal.

Au niveau des expertises en orthopédie, le tarif minimum de ces 3 firmes est de 1 200 \$, comparativement à 1 000 \$ pour le chirurgien orthopédiste (Tadros Orthopédie) retenu par l'équipe du Bureau de santé de la Ville de Montréal. .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0562 du 14 décembre 2017 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10\$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois.

CG16 0628 du 24 novembre 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 147 857,85 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

DA164346007 du 12 octobre 2016 : Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab, M.D. inc. pour les services du docteur François Kassab, d'un montant maximal de 33 515,21 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 28 juillet au 31 décembre 2016.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme François Kassab MD, inc. d'un montant maximal de 146 708,10 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Le tarif horaire de la firme François

Kassab MD, inc a été établi à 305,00 \$ pour une prestation de travail de 320 heures sur les lieux du travail. Le tarif pour les audiences à été établi à 450,00 \$ pour 36 heures d'audience et à 115,00 \$ pour 120 rapports.

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absence en invalidité personnelle de certains groupes d'employés. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux et un arrondissement. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi à certaines demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme François Kassab, M.D. inc. sont requis à titre de médecin-conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de lésions professionnelles;
- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale de la CNESST;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- réviser, au besoin, les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;
- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité;
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- effectuer la préparation d'une audience;
- témoigner devant le Tribunal administratif du travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.

Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés au budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comportera aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2019. Un bon de commande

sera fait au début de l'année 2019 à cet effet.

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS										
FIRME FRANÇOIS KASSAB M.D. INC										
356h/année										
Nombre d'heures/année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif horaire audience	Nombre d'heure d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous - total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
320	305,00 \$	97 600,00 \$	450,00 \$	36	16 200,00 \$	115,00 \$	120	13 800 \$	127 600,00 \$	146 708,10 \$

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 146 708,10 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

En 2017, la firme François Kassak MD inc. a facturé 285 heures. La projection pour 2018 est de 356 heures facturées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE - 17 octobre 2018

CM - 22 octobre 2018

CG - 25 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels*, ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marika LAURENDEAU
Conseillère principale

Tél : 514 872-8141
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-17

Isabelle RH CÔTÉ
c/d - gestion de la presence au travail

Tél : 514 872-1383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé, sécurité et mieux-être

Tél :
Approuvé le : 2018-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-09-21

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

FIRME FRANÇOIS KASSAB, M.D. INC. représentée par Docteur François Kassab, ayant sa principale place d'affaires au 900, boulevard du Séminaire Nord, bureau 210, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1C3, dûment autorisée tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 838533040
N° d'inscription T.V.Q. : 219645704TQ0001
N° d'inscription au fichier des fournisseurs : 406646

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur santé, sécurité et mieux-être ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;
- 1.3 « **Annexe 2** » : le tableau explicatif des honoraires professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour des services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à fournir des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs, selon les termes et les conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et sous réserve de l'article 11 (Résiliation), et prend fin le 31 décembre 2019.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et ses recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et ces renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels : le transport, les repas et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, les recherches et les rapports du Contractant qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, ces recherches et ces rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent quarante-six mille sept cent huit dollars et dix cents (146 708,10 \$) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable au Contractant sur présentation de sa facture mensuelle, conforme à l'article 6.8.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, aux études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, aux études et aux documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours.
- 11.3 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, les études, les données, les notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

ANNEXE 1

Termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture d'expertise médicale

Firme François Kassab M.D. inc

1. Le contractant devra être présent, pendant trois cent cinquante-six (356) heures, selon les horaires prévus par le directeur santé et mieux-être.
2. Le contractant devra, pendant les périodes indiquées à l'article 1 :
 - 2.1. effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CNESST;
 - 2.2. rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;
 - 2.3. rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
 - 2.4. réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
 - 2.5. participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
 - 2.6. autoriser le réarmement des policiers;
 - 2.7. évaluer la justification des absences ponctuelles;
 - 2.8. conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité;
 - 2.9. rédiger des opinions médicales pour documenter les demandes de partage d'imputation;
 - 2.10. effectuer la préparation d'une audience;
 - 2.11. témoigner devant le Tribunal administratif du travail.
3. La Ville verse au contractant :
 - 3.1. pour les services rendus pendant les périodes décrites de l'article 2.1 à 2.8 de la présente annexe des honoraires établis selon un taux horaire de trois cent cinq dollars (305,00 \$);
 - 3.1.1. la Ville peut annuler une clinique médicale prévue, avec un préavis de deux (2) semaines, sans quoi le taux horaire applicable est de trois cent cinq dollars (305,00 \$) de l'heure pour cinq (5) heures.
 - 3.2. pour les services rendus pendant les périodes décrites de l'article 2.9 et 2.10 de la présente annexe et pour les rapports concernant la filature d'un employé, des honoraires établis selon un taux horaire de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$);

- 3.3. des honoraires établis à un taux de mille huit cents dollars (1 800,00 \$) pour chaque demi-journée lorsque la présence ou le témoignage du contractant est requis devant les tribunaux administratifs. Lorsqu'une demi-journée est entamée et non terminée, des études sur dossiers seront effectuées par le contractant pendant la balance de la demi-journée.
- 3.3.1. lorsque l'audition est annulée moins de 2 semaines précédant la date prévue de l'audition, les heures de travail réservées pour l'audition sont alors effectuées au Bureau de santé de la Ville et le taux applicable est de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$) de l'heure;
- 3.3.2. aucuns honoraires ne seront versés au contractant lorsque l'audition est annulée 2 semaines et plus avant la date prévue de l'audition;
- 3.3.3. le contractant s'engage à faire parvenir ses disponibilités pour témoigner au Tribunal administratif du travail dans les 6 à 9 mois suivant la date de la rencontre avec l'employé en expertise médicale.
- 3.4. des frais de déplacement au taux en vigueur pour le kilométrage selon les encadrements administratifs de la Ville en vigueur lorsque le contractant est requis par la Ville de se présenter devant les tribunaux administratifs situés à l'extérieur des districts judiciaires de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

ANNEXE 2

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

FIRME FRANÇOIS KASSAB M.D. INC
356h/année

Nombre d'heures/année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif horaire audience	Nombre d'heure d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
320	305,00 \$	97 600,00 \$	450,00 \$	36	16 200,00 \$	115,00 \$	120	13 800 \$	127 600,00 \$	146 708,10 \$

Le tarif horaire de la firme François Kassab M.D. inc. a été établi à 305,00 \$ pour une prestation de travail de 320 heures pour les présences au Bureau de santé et de 450,00 \$ pour une prestation de travail 36 heures pour des présences en audiences durant l'année 2019.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Dossier # : 1186044002

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé

Objet :

Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10\$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1186044002- François Kassab Md inc..xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances,
Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-9504

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186044001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 307 287,93 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est
RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-24 13:10

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186044001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 307 287,93 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l’augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle.

Dès lors, la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé, par l'intermédiaire de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l’atteinte de leur objectif de réduction du taux d’absentéisme, le rapport d’audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l’optimisation de l’évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d’absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d’invalidité, le tout en vue d’augmenter l’efficacité, l’efficacité et la présence au travail.

Nous avons contacté plusieurs médecins, dont 7 chirurgiens orthopédistes et 10 médecins généralistes. Les médecins recherchés devaient également agir à titre d’experts devant les tribunaux.

La grande majorité des médecins que nous avons approchés ont répondu qu’ils n’avaient aucune disponibilité pour nous offrir les services dont nous avons besoin, ou n’avaient pas d’intérêt pour ce mandat. Nous avons eu plusieurs discussions avec eux, au cours desquelles nous leur avons donné beaucoup d’informations et où nous avons dû nous montrer convaincants pour susciter leur intérêt. Ceux qui ont accepté ont demandé une période d’essai de quelques semaines, afin de prendre une décision éclairée. C’est suite à cette période d’essai qu’ils ont finalement accepté.

Ainsi, trois médecins généralistes et un chirurgien orthopédiste font partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au Bureau de santé. Cette équipe offre les services requis en suivi des absences pour cause d'invalidité personnelle et de lésion professionnelle. Chacun de ces médecins offre un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le choix des médecins retenus s'est fait afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Sur le marché actuel, la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre.

De plus, les médecins des trois firmes avec lesquelles nous avons contracté en 2016, 2017 et 2018 détiennent une expérience significative en médecine du travail. Ils bénéficient d'une bonne crédibilité devant les tribunaux. De plus, ils se sont montrés disponibles en fonction des besoins du Bureau de santé.

D'autre part, pour connaître les tarifs du marché, nous avons sollicité les 3 firmes suivantes en 2018 :

Groupe Santé Physimed
Cyclone Santé
Les Services Assessmed

Le tarif le plus bas de ces 3 firmes pour une expertise médicale avec un médecin généraliste est de 700 \$, comparativement à un taux horaire variant entre 305 \$ et 435 \$ pour les médecins retenus (TotalMed Solutions Santé inc. & François Kassak MD inc.) par l'équipe du Bureau de santé de la Ville de Montréal.

Au niveau des expertises en orthopédie, le tarif minimum de ces 3 firmes est de 1 200 \$, comparativement à 1 000 \$ pour le chirurgien orthopédiste (Tadros Orthopédie) retenu par l'équipe du Bureau de santé de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0562 – 14 décembre 2017 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 321 843,77 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois.

CG17 0538 – 30 novembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 59 672.03 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la Firme TotalMed Solutions santé inc. (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 à 287 897,40 \$.

CG16 0627 – 24 novembre 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 228 225,38 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois.

CG16 0008 - 28 janvier 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault, d'un montant maximal de 115 894,80 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des

opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme TotalMed Solutions Santé inc. d'un montant maximal de 307 287,93 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé inc. a été établi à 435,00 \$ pour une prestation de travail de 344 heures pour le médecin A et 315,00 \$ pour une prestation de travail de 215 heures pour le médecin B. Le tarif pour les audiences a été établi à 1 850,00 \$ pour la demi-journée d'audience pour 20 demi-journées. Le tarif pour les rapports a été établi à 50,00 \$ pour 258 rapports.

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absence en invalidité personnelle de certains groupes d'employés. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux et un arrondissement. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi à certaines demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé inc. sont requis à titre de médecin-conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de lésions professionnelles;
- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale de la CNESST;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- réviser, au besoin, les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;
- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité;
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- effectuer la préparation d'une audience;
- témoigner devant le Tribunal administratif du travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.

Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés au budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comportera aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2019. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2019 à cet effet.

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS										
FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC										
Nombre d'heures / année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif demi-journée audience	Nombre de demi-journée d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
Médecin A 344	435,00 \$	149 640,00 \$	1 850,00 \$	20	37 000,00 \$	50,00 \$	258	12 900,00 \$	267 265,00 \$	307 287,93 \$
Médecin B 215	315,00 \$	67 725,00 \$								

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 307 287,93 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

En 2017, la firme TotalMed Solutions Santé inc a facturé 654 heures. La projection pour 2018 est de 629 heures facturées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE – 17 octobre 2018

CM – 22 octobre 2018

CG – 25 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels*, ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marika LAURENDEAU
Conseillère principale

Tél : 514 872-8141
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-17

Isabelle RH CÔTÉ
c/d - gestion de la presence au travail

Tél : 514 872-1383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé, sécurité et mieux-être
Tél : 514 280-3739
Approuvé le : 2018-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-09-21

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC. représentée par Docteur Anne Thériault, ayant sa principale place d'affaires au 6900 boulevard Décarie, bureau 3470, Montréal (Québec) H3X 2T8, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

N^o d'inscription T.P.S. : 822923173
N^o d'inscription T.V.Q. : 1221288650
N^o d'inscription au fichier des fournisseurs : 387048

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur santé, sécurité et mieux-être ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;
- 1.3 « **Annexe 2** » : le tableau explicatif des honoraires professionnels de la firme TotalMed Solution Santé pour des services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à fournir des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs, selon les termes et les conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et sous réserve de l'article 11 (Résiliation), et prend fin le 31 décembre 2019.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et ses recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et ces renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels : le transport, les repas et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, les recherches et les rapports du Contractant qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, ces recherches et ces rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois cent sept mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-treize cents (307 287,93 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable au Contractant sur présentation de sa facture mensuelle, conforme à l'article 6.8.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, aux études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, aux études et aux documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours.
- 11.3 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, les études, les données, les notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

ANNEXE 1

Termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture d'expertise médicale

Firme TotalMed Solutions Santé inc.

1. Le contractant devra être présent, selon les horaires prévus par le directeur santé, sécurité et mieux-être.
2. Le contractant devra, pendant les périodes indiquées à l'article 1 :
 - 2.1. effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CNESST;
 - 2.2. rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;
 - 2.3. rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
 - 2.4. rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
 - 2.5. réviser, au besoin, les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
 - 2.6. participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
 - 2.7. témoigner devant le Tribunal administratif du travail;
 - 2.8. autoriser le réarmement des policiers;
 - 2.9. évaluer la justification des absences ponctuelles;
 - 2.10. conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.
3. La Ville verse au contractant :
 - 3.1. pour les services rendus pendant les périodes décrites à l'article 1 de la présente annexe des honoraires établis selon un taux horaire de quatre cents trente-cinq dollars (435,00 \$) pour le médecin A, de trois cent quinze dollars (315,00 \$) pour le médecin B, de cinquante dollars (50 \$) par rapport de cinq (5) pages et moins et dix (10,00 \$) dollars par page supplémentaire.
 - 3.1.1. la Ville peut annuler une clinique médicale prévue, avec un préavis de deux (2) semaines, sans quoi le taux horaire applicable est de quatre cents trente-cinq dollars (435 \$) pour le médecin A et de trois cent quinze dollars (315,00 \$) pour le médecin B de l'heure pour cinq (5) heures.
 - 3.2. des honoraires établis à un taux de mille huit cent cinquante dollars (1 850,00 \$) pour chaque demi-journée, de trois mille cinq cents dollars (3 500,00 \$) pour chaque journée et de quatre cents trente-cinq dollars (435,00 \$) de l'heure par tranche de quinze (15) minutes pour une prolongation lorsque la présence ou le

témoignage du contractant est requis devant les tribunaux administratifs. Des frais administratifs de cent cinquante dollars (150,00 \$) sont applicables pour modifier une date d'audience fixée. Lorsqu'une demi-journée est entamée et non terminée, des études sur dossiers seront effectuées par le contractant pendant la balance de la demi-journée.

- 3.2.1. lorsque l'audition est annulée moins de 2 semaines précédant la date prévue de l'audition, les heures de travail réservées pour l'audition sont alors effectuées au Bureau de santé de la Ville et le taux applicable est de quatre cent trente-cinq dollars (435,00 \$) de l'heure;
 - 3.2.2. aucuns honoraires ne seront versés au contractant lorsque l'audition est annulée 2 semaines et plus avant la date prévue de l'audition.
- 3.3. des frais de déplacement au taux en vigueur pour le kilométrage selon les encadrements administratifs de la Ville en vigueur lorsque le contractant est requis par la Ville de se présenter devant les tribunaux administratifs situés à l'extérieur des districts judiciaires de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la Firme TotalMed Solutions Santé inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

ANNEXE 2

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC

Nombre d'heures/année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif demi-journée audience	Nombre de demi-journée d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
Médecin A 344	435,00 \$	149 640,00 \$	1 850,00 \$	20	37 000,00 \$	50,00 \$	258	12 900,00 \$	267 265,00 \$	307 287,93 \$
Médecin B 215	315,00 \$	67 725,00 \$								

Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé inc. a été établi à 435,00 \$ pour une prestation de travail de 344 heures pour le médecin A et 315,00 \$ pour une prestation de travail de 215 heures pour le médecin B, à un tarif de 1 850,00 \$ la demi-journée d'audience pour 20 demi-journées d'audience et à 258 rapports à un tarif de 50,00 \$ durant l'année 2019.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Dossier # : 1186044001

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé

Objet :

Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 307 287,93 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1186044001- TotalMed Solutions Santé inc..xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances,
Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-9504

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186044003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 222 821,55 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est
RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-09-24 13:11

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186044003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 222 821,55 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle.

Dès lors, la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé, par l'intermédiaire de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leur objectif de réduction du taux d'absentéisme, le rapport d'audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la présence au travail.

Nous avons contacté plusieurs médecins, dont 7 chirurgiens orthopédistes et 10 médecins généralistes. Les médecins recherchés devaient également agir à titre d'experts devant les tribunaux.

La grande majorité des médecins que nous avons approchés ont répondu qu'ils n'avaient aucune disponibilité pour nous offrir les services dont nous avons besoin, ou n'avaient pas d'intérêt pour ce mandat. Nous avons eu plusieurs discussions avec eux, au cours desquelles nous leur avons donné beaucoup d'informations et où nous avons dû nous montrer convaincants pour susciter leur intérêt. Ceux qui ont accepté ont demandé une période d'essai de quelques semaines, afin de prendre une décision éclairée. C'est suite à cette période d'essai qu'ils ont finalement accepté.

Ainsi, trois médecins généralistes et un chirurgien orthopédiste font partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au Bureau de santé. Cette équipe offre les services requis en suivi des absences pour cause d'invalidité personnelle et de lésion professionnelle. Chacun de ces médecins offre un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le choix des médecins retenus s'est fait afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Sur le marché actuel, la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre.

De plus, les médecins des trois firmes avec lesquelles nous avons contracté en 2016, 2017 et 2018 détiennent une expérience significative en médecine du travail. Ils bénéficient d'une bonne crédibilité devant les tribunaux. De plus, ils se sont montrés disponibles en fonction des besoins du Bureau de santé.

D'autre part, pour connaître les tarifs du marché, nous avons sollicité les 3 firmes suivantes en 2018 :

Groupe Santé Physimed
Cyclone Santé
Les Services Assessmed

Le tarif le plus bas de ces 3 firmes pour une expertise médicale avec un médecin généraliste est de 700 \$, comparativement à un taux horaire variant entre 305 \$ et 435 \$ pour les médecins retenus (TotalMed Solutions Santé inc. & François Kassak MD inc.) par l'équipe du Bureau de santé de la Ville de Montréal.

Au niveau des expertises en orthopédie, le tarif minimum de ces 3 firmes est de 1 200 \$, comparativement à 1 000 \$ pour le chirurgien orthopédiste (Tadros Orthopédie) retenu par l'équipe du Bureau de santé de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0560 du 14 décembre 2017 - Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 184 189,95 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois.

CG16 0626 du 24 novembre 2016 - Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 152 111,93 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois.

CG16 0008 du 28 janvier 2016 - Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros d'un montant maximal de 116 998,56 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit douze (12) mois.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 222 821,55 \$, incluant les taxes applicables,

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Le tarif de la firme Tadros Orthopédie Md inc. a été établi à 1 000,00 \$ par expertise, pour 6 expertises par jour, pour une prestation de travail de 26 jours pendant 12 mois sur les lieux de travail de la Ville. Le tarif par demi-journée d'audience a été établi à 3 000 \$ pour 10 demi-journées d'audience et à 50 \$ par rapport pour 156 rapports.

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absence en invalidité personnelle de certains groupes d'employés. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux et un arrondissement. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi à certaines demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme Tadros Orthopédie Md inc. sont requis à titre de médecin-conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de lésions professionnelles;
- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale de la CNESST;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- réviser, au besoin, les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;
- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité;
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- effectuer la préparation d'une audience;
- témoigner devant le Tribunal administratif du travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.

Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés au budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne

comportera aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2019. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2019 à cet effet.

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS									
FIRME TADROS ORTHOPÉDIE MD INC.									
156 expertises / année									
Nombre d'expertise /année	Tarif/ expertise	SOUS-TOTAL	Tarif d'une demi-journée audience	Nombre de demi-journée d'audience	Nombre de rapports	Tarif pour les rapports	SOUS-TOTAL	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
156	1 000,00 \$	156 000,00 \$	3 000 \$	10	156	50,00 \$	37 800 \$	193 800,00 \$	222 821,55 \$

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 222 821,55 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

En 2017, la firme Tadros Orthopédie inc. (le tarif est par expertise médicale et non horaire) a effectué 127 expertises médicales et a facturé 20 heures pour des audiences. La projection pour 2018 est de 156 expertises et 35 heures d'audience facturées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE – 17 octobre 2018
 CM – 22 octobre 2018
 CG – 25 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels*, ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marika LAURENDEAU
Conseillère principale

Tél : 514 872-8141
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-17

Isabelle RH CÔTÉ
c/d - gestion de la presence au travail

Tél : 514 872-1383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé, sécurité et mieux-être

Tél :
Approuvé le : 2018-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-09-21

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

FIRME TADROS ORTHOPÉDIE MD INC. représentée par Docteur Cherif Tadros, ayant sa principale place d'affaires au 288, rue Baffin, Dollard des Ormeaux (Québec) H9A 3G1, dûment autorisée tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. :	811806918
N° d'inscription T.V.Q. :	1217662776 TQ00
N° d'inscription au fichier des fournisseurs :	386568

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur santé, sécurité et mieux-être ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;
- 1.3 « **Annexe 2** » : le tableau explicatif des honoraires professionnels de la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour des services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à fournir des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs, selon les termes et les conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et sous réserve de l'article 11 (Résiliation), et prend fin le 31 décembre 2019.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et ses recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et ces renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels : le transport, les repas et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, les recherches et les rapports du Contractant qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, ces recherches et ces rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux cent vingt-deux mille huit cent vingt et un dollars et cinquante-cinq cents (222 821,55 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable au Contractant sur présentation de sa facture mensuelle, conforme à l'article 6.8.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, aux études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, aux études et aux documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours.
- 11.3 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, les études, les données, les notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

ANNEXE 1

Termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture d'expertise médicale

Tadros Orthopédie Md inc.

1. Le contractant devra être présent selon les horaires prévus par le directeur santé, sécurité et mieux-être.
2. Le contractant devra, pendant les périodes indiquées à l'article 1 :

Volet expertises médicales :

- 2.1. effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CNESST;
 - 2.2. rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;
 - 2.3. rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
 - 2.4. rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
 - 2.5. réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
 - 2.6. participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
 - 2.7. témoigner devant le Tribunal administratif du travail;
 - 2.8. autoriser le réarmement des policiers;
 - 2.9. évaluer la justification des absences ponctuelles;
 - 2.10. conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.
3. La Ville verse au contractant :
 - 3.1. pour les services rendus pendant les périodes décrites à l'article 1 de la présente annexe des honoraires établis selon un taux par expertise de mille dollars (1 000,00 \$);
 - 3.1.1. la Ville peut annuler une clinique médicale prévue, avec un préavis de deux (2) semaines, sans quoi le taux applicable est de mille dollars (1 000,00 \$) par expertise pour cinq (5) expertises.
 - 3.2. des honoraires établis à un taux de trois mille dollars (3 000,00 \$) pour chaque demi-journée lorsque la présence ou le témoignage du contractant est requis devant les tribunaux administratifs en dehors de périodes décrites à l'article 1 de la présente annexe.
 - 3.2.1. aucuns honoraires ne seront versés au contractant lorsque l'audition est annulée 30 jours et plus avant la date prévue de l'audition, sans quoi, le

taux applicable est de trois mille dollars (3 000,00 \$) pour chaque demi-journée réservée.

3.2.2. le contractant s'engage à faire parvenir ses disponibilités pour témoigner au Tribunal administratif du travail dans les 6 à 9 mois suivant la date de la rencontre avec l'employé en expertise médicale.

3.3. des frais de déplacement au taux en vigueur pour le kilométrage selon les encadrements administratifs de la Ville en vigueur lorsque le contractant est requis par la Ville de se présenter devant les tribunaux administratifs situés à l'extérieur des districts judiciaires de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la Firme Tadros Orthopédie Md inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

ANNEXE 2

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

FIRME TADROS ORTHOPÉDIE MD INC.
156 expertises / année

Nombre d'expertise /année	Tarif/ expertise	SOUS-TOTAL	Tarif d'une demi-journée audience	Nombre de demi-journée d'audience	Nombre de rapports	Tarif pour les rapports	SOUS-TOTAL	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
156	1 000,00 \$	156 000,00 \$	3 000,00 \$	10	156	50,00 \$	37 800,00 \$	193 800,00 \$	222 821,55 \$

Le tarif par expertise de la firme Tadros Orthopédie Md inc. a été établi à 1 000,00 \$ par expertise pour 156 expertises, à 50,00 \$ par rapport pour 156 rapports et le tarif par demi-journée d'audience a été établi à 3 000,00 \$ pour 10 demi-journées d'audience durant l'année 2019.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Dossier # : 1186044003

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé

Objet :

Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 222 821,55 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1186044003- Tadros Orthopédie Md inc..xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROCHE
Préposée au budget - Service des finances,
Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-9504

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1186335002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019) pour une valeur maximale de 482 412,11 \$ (incluant les taxes) ou 419 580 \$ (excluant les taxes).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. de reconduire la convention signée en décembre 2010 pour une durée d'un (1) an par laquelle Morneau Shepell s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 482 412,11 \$ taxes incluses (419 580 \$ excluant les taxes).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-02 13:56

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186335002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019) pour une valeur maximale de 482 412,11 \$ (incluant les taxes) ou 419 580 \$ (excluant les taxes).

CONTENU

CONTEXTE

À la fin 2010, la Ville de Montréal a approuvé une convention avec la firme Morneau Shepell pour des services professionnels d'actuariat et de support au Bureau des régimes de retraite de Montréal pour une durée de cinq (5) ans. La décision d'octroyer le contrat est datée du 8 décembre 2010 (CE10 1968) et faisait suite à un appel d'offres public. La Ville a retenu les services de la firme pour fournir principalement les services suivants :

- Estimer la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins du budget de la Ville;
- Établir la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins des états financiers de la Ville;
- Participer aux travaux ad hoc en vue de répondre aux demandes des vérificateurs de la Ville;
- Offrir un support à l'équipe du Bureau dans l'administration des régimes de retraite (expertise actuarielle, réglementaire, etc.);
- Fournir un outil de suivi (baromètre) relatant les informations financières pertinentes au suivi de la situation financière des régimes de retraite.

La convention initiale de cinq (5) ans visait la période 2010 à 2015 inclusivement. L'article 4 de la convention de 2010 permet toutefois après l'échéance des cinq (5) ans, de reconduire la convention, à chaque année, selon la décision des instances municipales, et ce, pendant une durée maximale de cinq (5) années additionnelles.

La convention a été reconduite pour une troisième année, soit pour la période allant du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018 (CG17 0303), conformément au contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0303 - 24 août 2017 - 1176335002 - Reconduire la convention de services professionnels d'actuaire intervenue avec Morneau Shepell, pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018

CG16 0455 - 25 août 2016 - 1163720002 - Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 \$ (incluant les taxes) ou 416 250 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017

CG15 0394 - 18 juin 2015 - 1153720001 - Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 \$ (incluant les taxes) ou 485 867,81 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016

CE10 1968 - 8 décembre 2010 - 1104084004 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles avec l'autorisation du comité exécutif, à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour la rétention de services professionnels d'actuaire pour une somme maximale de 2 252 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 10-11 360) trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un montant de 220 000,00 \$ à titre de dépenses contingentes incluses au contrat

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la reconduction de la convention existante pour une année additionnelle. En d'autres termes, il s'agit uniquement de donner effet à une disposition contractuelle.

JUSTIFICATION

Les travaux réalisés par la firme tant pour l'administration des régimes de retraite (support aux mandats délégués des différentes commissions) que pour l'évaluation de la charge comptable associée aux régimes de retraite (confection du budget et des états financiers de la Ville) sont de nature récurrente car ils sont requis année après année.

En premier lieu, il nous apparaît opportun de donner effet à la disposition contractuelle, soit de prolonger la convention, car la firme offre un niveau de services de très bonne qualité et respecte les échéanciers. Par ailleurs, le contexte particulier visant les régimes de retraite dans le secteur municipal et plus particulièrement la situation des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, où une fine connaissance de nos régimes constitue un atout important (les fusions des régimes de retraite, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), etc.) nous incite aussi à utiliser la clause de prolongation prévue au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2010, le montant total du contrat d'une durée de cinq (5) ans totalisait 1 995 250 \$ avant taxes. À l'époque, une prévision des dépenses avait été produite pour chacune des années à titre indicatif seulement. Toutefois, compte tenu que les dépenses d'une année étaient grandement influencées, d'une part, par le volume de travail découlant des nouvelles ententes d'harmonisation signées et, d'autre part, des changements apportés aux normes comptables, il était prévu que ces sommes pouvaient être réaménagées différemment d'une année à l'autre, dans la mesure où le Service disposait des crédits budgétaires disponibles. Mentionnons que sur les cinq (5) premières années du contrat, les taux horaires prévus au contrat sont demeurés inchangés, c'est-à-dire que la firme avait maintenue constante ses taux horaires.

En ce qui concerne la reconduction, le devis technique associé à ce dossier mentionnait à l'article 6 :

« Le soumissionnaire devra indiquer :

La structure des taux horaires pour une période de cinq (5) ans par catégorie de professionnels pour effectuer les travaux qui pourraient être requis par le Bureau des régimes de retraite;

Les prix qui seront facturés pour les années ultérieures, dans l'éventualité où le contrat est prolongé, seront déterminés sur la base d'une indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation ;

Le soumissionnaire doit compléter le bordereau de prix» . (notre soulignement)

Le sommaire décisionnel relatif au dossier (1104084004) mentionnait aussi dans la section description :

« *Le présent dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation de signer une convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco), firme d'actuaire conseils, sélectionnée suite à un appel d'offres public. Il y a eu cinq (5) preneurs de cahiers de charge et trois (3) soumissionnaires pour cet appel d'offres. Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire est de 10 % inférieur au montant estimé au moment du lancement de l'appel d'offres. Le montant estimé était basé sur les coûts actuels de services professionnels. Cette convention d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement annuelle pour une période additionnelle de cinq (5) ans avec l'autorisation du comité exécutif , porte sur la rétention de services professionnels d'actuarial requis afin de supporter la Ville dans l'administration des régimes de retraite dont elle est le délégataire. » (notre soulignement)*

Impact financier pour l'exercice 2019

Comme le prévoit la convention, nous devons majorer les taux horaires d'un indice d'inflation. Nous utilisons l'indice d'inflation de Montréal produite par Statistique Canada. Il s'agit d'un indice reconnu. Nous utilisons l'indice mensuel moyen des douze mois de 2017 (127,3) divisé par l'indice mensuel moyen des douze mois de 2016 (125,9) afin d'éviter la volatilité observé de l'indice sur une base mensuelle. L'indice des prix à la consommation obtenu avec cette formule est de 1,1 %.

Compte tenu de l'indice des prix à la consommation relativement modeste, Morneau Shepell sera en mesure de réaliser les différents mandats afférents sans augmenter le budget de l'année passée, soit un montant total de 419 580 \$ (avant taxes). En ajoutant les taxes, nous obtenons une somme de 482 412 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 440 500 \$ (taxes nettes), est prévu au Service des finances (100 000 \$) ainsi qu'au Bureau des régimes de retraite (340 500 \$). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Il s'agit d'une dépense mixte d'administration générale pour les crédits attribués au Service des finances. Pour ce qui est des crédits attribuables au Bureau des régimes de retraite, les dépenses seront mixtes dont la répartition était, pour 2018, 50,4 % pour l'agglomération et 49,6 % pour le local.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions des régimes de retraite ont délégué à la Ville l'administration de leur régime de retraite. Plusieurs services nécessitent une expertise que la Ville n'a pas et qu'elle doit obtenir d'une firme d'actuaire conseil. Un refus ou un report du présent dossier mettrait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de rendre les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités de délégataire. Si la Ville cessait d'offrir les services qui lui ont été délégués, les commissions pourraient engager des dépenses à cet effet et, par la suite, présenter la facture à la Ville qui devrait s'en acquitter tel que prévu dans les règlements des régimes de retraite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aviser la firme que la Ville désire se prévaloir de la clause prévue à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre BLANCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

Tél : 514 872-6520
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-21

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Tél : 514 872-5902
Télécop. : 514 872-1855

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint

Tél : 514 872-3155

Approuvé le : 2018-09-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2018-10-02

Dossier # : 1186335002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019) pour une valeur maximale de 482 412,11 \$ (incluant les taxes) ou 419 580 \$ (excluant les taxes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1186335002V1.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-6714

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-25

Michelle DE GRAND-MAISON
Chef d'équipe
Tél : 514 872-7512
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1181009020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes : Les services EXP Inc. (2 069 601,74 \$, taxes incluses), Lemay CO Inc. (2 316 449,90 \$, taxes incluses), Daoust-Lestage Inc. (1 035 536,13 \$, taxes incluses), Affleck de la Riva architectes (794 212,81 \$, taxes incluses) et Vlan paysages Inc. (824 697,27 \$, taxes incluses) pour des services en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 18-17150 - (6 soumissions).

Il est recommandé :

1. de conclure cinq (5) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement;
2. d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17150 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
Les services EXP Inc.	2 069 601,74 \$
Lemay CO Inc.	2 316 449,90 \$
Daoust-Lestage Inc.	1 035 536,13 \$

Affleck de la Riva architectes	794 212,81 \$
Vlan paysages	824 697,27 \$
Total	7 040 497,85 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du portefeuille de projets au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-10-05 10:52

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1181009020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes : Les services EXP Inc. (2 069 601,74 \$, taxes incluses), Lemay CO Inc. (2 316 449,90 \$, taxes incluses), Daoust-Lestage Inc. (1 035 536,13 \$, taxes incluses), Affleck de la Riva architectes (794 212,81 \$, taxes incluses) et Vlan paysages Inc. (824 697,27 \$, taxes incluses) pour des services en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 18-17150 - (6 soumissions).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion du portefeuille de projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville de Montréal investira au cours des prochaines années des sommes importantes dans le but de réaliser plusieurs projets d'infrastructure et d'aménagement du domaine public d'envergure.

Ces projets sont de nature diverse et concernent notamment :

- l'aménagement du domaine public;
- le réaménagement de rues;
- l'aménagement de trottoirs, de fosses d'arbres, etc.;
- le réaménagement et l'embellissement de lieux publics existants;
- la réalisation d'aménagements paysagers;
- la réalisation d'aménagements cyclistes;
- l'installation d'éclairage de rue, de signalisation lumineuse et d'autres éléments de mobilier urbain;
- tout autre aménagement particulier.

La Direction souhaite ainsi mettre en place cinq (5) ententes-cadres pour des services professionnels spécifiques aux différents domaines de l'aménagement.

Les services professionnels requis dans le cadre du présent dossier relèvent ainsi de l'architecture de paysage, du design urbain, de l'architecture, du design industriel et de

l'éclairage d'ambiance.

La Direction s'adresse à l'externe pour ces services afin de bénéficier de ressources spécialisées et expérimentées, œuvrant au sein de firmes dotées d'une grande capacité de production.

Mentionnons que la capacité des équipes actuelles de la Direction à effectuer des tâches additionnelles demeure limitée, notamment pour les tâches requérant une occupation à temps plein, tels que la conception de plans et devis ou encore la surveillance de travaux directement en chantier.

Enfin, les ententes-cadres visés par le présent dossier seront aussi mises à la disposition de la Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0735 (31 mai 2017) Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec la firme les Services exp inc. (3 434 257,26\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal. Appel d'offres public 17-16106 (6 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CM16 1221 (21 novembre 2016) : Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec SNC LAVALIN inc. (2 228 847,86 \$, taxes incluses), Axor Experts Conseils inc. (1 391 151,51 \$, taxes incluses), Les Services EXP. inc. (944 864,55 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale totale de 4 564 863,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15542 (10 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cet effet.

CG16 0532 - Le 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0249 (30 Avril 2015) Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de deux ans avec Les Services exp. inc., Les Consultants S.M. inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-13942 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Services professionnels requis

Les services professionnels requis dans le cadre du présent dossier relèvent des domaines de l'architecture de paysage, du design urbain, de l'architecture, du design industriel et de l'éclairage d'ambiance.

Ceux-ci visent la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux d'aménagement.

Ces services professionnels seront mis à profit dans le cadre de la planification et de la réalisation des différents grands projets dont la responsabilité relève de la Direction de la gestion du portefeuille de projets.

L'entente-cadre visé par le présent dossier prévoit l'octroi de cinq contrats.

Les services de professionnels exigés comprennent notamment les activités suivantes:

- l'analyse d'informations fournies par la Ville et les propriétaires des réseaux techniques urbains (RTU);
- la réalisation de relevés de terrain, de relevés d'arpentage et d'études complémentaires;
- l'élaboration et la production d'avant projet définitif, d'études de faisabilité, de plans, de croquis, de coupes, de perspectives, etc;
- l'élaboration de plans et devis pour la réalisation de travaux d'architecture de paysage, d'architecture;
- la production d'estimés de coûts de construction de classes C (marge d'erreur de 15 à 20%), B (marge d'erreur de 5 à 15%) et A (marge d'erreur d'environ 5%);
- l'élaboration des documents d'appel d'offres pour la réalisation de travaux, en conformité avec les exigences qui seront précisées par la Ville;
- l'assistance technique durant les appels d'offres (incluant la production d'addenda, le cas échéant);
- la gestion et la coordination requise pour le maintien de la circulation, la gestion des impacts et pour les services de communication de chantier;
- la surveillance des travaux d'architecture du paysage, d'architecture et des autres disciplines touchées par l'étendue des travaux;
- la surveillance environnementale en lien avec l'étendue des travaux;
- la réalisation de plans finaux « tels que construits » (TQC);
- la gestion documentaire requise en lien avec les activités réalisées, en conformité avec les exigences qui seront précisées par la Ville;
- la reddition de compte requise en lien avec les activités réalisées.

Processus d'appel d'offres

La Ville de Montréal a sollicité le marché par un appel d'offres public aux entreprises intéressées à soumissionner pour les services professionnels décrits ci-haut.

L'appel d'offres public no 18-17150 a été lancé le 6 août 2018 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 septembre 2018, portant à 37 jours de calendrier la durée de publication de l'appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Le délai prévu pour la validité des soumissions déposées a été fixé à 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 10 mars 2019.

Sept (7) addenda ont été publiés dans le cadre de l'appel d'offres (voir documents en pièces jointes). Ceux-ci ont permis de répondre à diverses questions posées par des soumissionnaires potentiels quant aux services requis.

JUSTIFICATION

Vingt-six (26) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres via le système SÉAO.
Liste des preneurs du cahier des charges (26):

2Architectures Inc.
AECOM Consultants Inc.
Affleck de la Riva architectes
Amenatech Inc.
Architectes Labonté Marcil
AXOR Expert Conseils Inc.
BC2 Groupe Conseil Inc.
Blouin /Lupien+Matteau
Cima+s.e.n.c.
Civiliti
Coopérative Le Comité
Daoust-Lestage Inc.
Fahey et Associés Inc.
Fauteaux et Associés
GHD Consultants Limitée
Groupe Intervia Inc.
Intégral Jean Beaudoin
Lemay Co Inc.
Les services EXP Inc.
NIP Paysages architectes paysagistes
Ombrages Conception Lumière
Projet Paysage Inc.
Provencher Roy + Associés architectes
Rousseau-Lefebvre Inc.
Vlan paysages Inc.
WSP Canada Inc.

De ces firmes, six (6) ont déposé des soumissions, soit 23%. Huit (8) preneurs de cahier de charges représentent des firmes sous traitantes, comptant ainsi pour une proportion de 31%. Les raisons de désistement des douze (12) autres preneurs de cahier des charges (46%) ne sont pas connues. La liste des preneurs de cahier de charges est fournie dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Liste des soumissionnaires (6) :

Affleck de la Riva architectes
Daoust-Lestage Inc.
Lemay Co Inc.
Les services EXP Inc.
Rousseau-Lefebvre Inc.
Vlan paysages Inc.

Toutes les firmes soumissionnaires ont déposé cinq (5) offres, soit une offre par contrat disponible.

Les tableaux suivants présentent les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation pour l'adjudicataire recommandé pour chacune des cinq ententes à conclure,

Contrat 1 - Soumissionnaires	Note Intérim	Note finale	Prix avec taxes	Autre (préciser)	Total avec taxes
---	-------------------------	------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Les services EXP Inc.	75,38	0,61	2 069 601,74\$	Adjudicataire	2 069 601,74\$
Lemay CO Inc.	86,38	0,59	2 311 744,27\$		2 311 744,27\$
Daoust-Lestage Inc.	75,38	0,58	2 177 309,17\$		2 177 309,17\$
Vlan paysages Inc.	73,75	0,57	2 170 926,91\$		2 170 926,91\$
Affleck de la Riva architectes	71,00	0,56	2 164 711,36\$		2 164 711,36\$
Rousseau-Lefebvre Inc.	74,63	0,46	2 689 983,84\$		2 689 983,84\$
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	2 305 323,48 \$	Non applicable	2 305 323,48 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 235 721,74\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-10,23%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					242 142,53 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					10,47%

Contrat 2 - Soumissionnaires	Note Intérim	Note finale	Prix avec taxes	Autre (préciser)	Total avec taxes
Lemay CO Inc.	86,38	0,59	2 316 449,90\$	Adjudicataire	2 316 449,90\$
Daoust-Lestage Inc.	75,38	0,58	2 162 383,11\$		2 162 383,11\$
Vlan paysages Inc.	73,75	0,57	2 157 440,34\$		2 157 440,34\$
Affleck de la Riva architectes	71,00	0,56	2 177 025,18\$		2 177 025,18\$
Rousseau-Lefebvre Inc.	74,63	0,46	2 700 538,55\$		2 700 538,55\$
Les services EXP Inc.	75,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 1	Non applicable
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	2 304 737,11 \$	Non applicable	2 304 737,11 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					11 712,79\$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100	0,51%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)	-154 066,79 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100	-6,65%

Contrat 3 - Soumissionnaires	Note Intérim	Note finale	Prix avec taxes	Autre (préciser)	Total avec taxes
Daoust-Lestage Inc.	75,38	1,21	1 035 536,13\$	Adjudicataire	1 035 536,13\$
Vlan paysages Inc.	73,75	1,14	1 088 154,45\$		1 088 154,45\$
Affleck de la Riva architectes	71,00	1,13	1 072 064,84\$		1 072 064,84\$
Rousseau-Lefebvre Inc.	74,63	0,97	1 285 093,97\$		1 285 093,97\$
Les services EXP Inc.	75,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 1	Non applicable
Lemay CO Inc.	86,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 2	Non applicable
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	1 115 798,83 \$	Non applicable	1 115 798,83 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-80 262,70\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-7,19%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					52 618,32\$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					5,08%

Contrat 4 - Soumissionnaires	Note Intérim	Note finale	Prix avec taxes	Autre (préciser)	Total avec taxes
Affleck de la Riva architectes	71,00	1,52	794 212,81\$	Adjudicataire	794 212,81 \$
Vlan paysages Inc.	73,75	1,51	821 437,73 \$		821 437,73\$
Rousseau-Lefebvre Inc.	74,63	1,24	1 003 892,72\$		1 003 892,72\$
Les services EXP Inc.	75,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 1	Non applicable

Lemay CO Inc.	86,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 2	Non applicable
Daoust-Lestage Inc.	75,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 3	Non applicable
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	868 124,49 \$	Non applicable	868 124,49 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-73 911,68\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-8,51%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					27 224,92\$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					3,43%

Contrat 5 - Soumissionnaires	Note Intérim	Note finale	Prix avec taxes	Autre (préciser)	Total avec taxes
Vlan paysages Inc.	73,75	1,50	824 697,27\$	Adjudicataire	824 697,27 \$
Rousseau-Lefebvre Inc.	74,63	1,17	1 063 210,62\$		1 063 210,62\$
Les services EXP Inc.	75,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 1	Non applicable
Lemay CO Inc.	86,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 2	Non applicable
Daoust-Lestage Inc.	75,38	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 3	Non applicable
Affleck de la Riva architectes	71,00	Non applicable	Non applicable	Adjudicataire du contrat no 4	Non applicable
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	868 183,12 \$	Non applicable	868 183,12 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-43 485,85\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-5,27%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					283 513,35\$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					28,92%

Notons que:

- La soumission de la firme Les services EXP Inc. est devenue non conforme pour les contrats no 2, 3, 4 et 5 puisqu'elle a été déclarée adjudicataire du

contrat no 1.

- La soumission de la firme Lemay CO Inc.. est devenue non conforme pour les contrats no 3, 4 et 5 puisqu'elle a été déclarée adjudicataire du contrat no 2.
- La soumission de la firme Daoust-Lestage Inc. est devenue non conforme pour les contrats no 4 et 5 puisqu'elle a été déclarée adjudicataire du contrat no 3.
- La soumission de la firme Affleck de la Riva architectes est devenue non conforme pour le contrat no 5 puisqu'elle a été déclarée adjudicataire du contrat no 4.

La sélection des adjudicataires pour les cinq (5) contrats a été effectuée selon la procédure à deux enveloppes. Le comité de sélection a attribué une note supérieure à la note de passage, fixée à 70%, à toutes les firmes pour les soumissions qu'elles ont déposées. Le détail du pointage des soumissionnaires est fourni dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les estimations internes pour chacun des contrats ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux différents bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors de processus de sollicitation de marchés antérieurs visant des services équivalents.

À l'exception d'un seul des cinq contrats visés par le présent dossier, les montants soumis par les firmes ayant obtenu les meilleurs pointages au terme des travaux du comité de sélection sont tous plus bas que les estimations internes. Pour les contrats 1, 3, 4 et 5, les prix reçus présentent un écart variant entre 5,27% et 10,23% en deçà de l'estimation interne. Pour le contrat 2, seul contrat où l'écart entre l'estimation interne et le prix soumis par la firme ayant obtenu le meilleur pointage est défavorable pour la Ville, l'écart est de 0,51% de plus que l'estimation interne.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les cinq (5) adjudicataires recommandés détiennent une autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public, émise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les copies de ces attestations se retrouvent en pièce jointe du présent dossier.

- Les services EXP Inc. : permis émis le 27 juillet 2017, valide jusqu'au 13 mars 2020 (voir pièces jointes);
- Lemay CO Inc. : permis émis le 13 février 2017, valide jusqu'au 13 novembre 2019 (voir pièces jointes).
- Daoust-Lestage Inc. : permis émis le 18 août 2017, valide jusqu'au 8 mai 2020 (voir pièces jointes).
- Affleck de la Riva architectes : permis émis le 6 septembre 2016, valide jusqu'au 6 septembre 2019 (voir pièces jointes).
- Vlan paysages Inc. : permis émis le 17 novembre 2016, valide jusqu'au 16 novembre 2019 (voir pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels visés par le présent dossier sont sans imputation budgétaire et concernent divers mandats de la Direction de la

gestion du portefeuille de projets. Les différents mandats seront effectués sur demande par les différentes divisions de la Direction de la gestion du portefeuille de projets. La Section du support aux grands projets en assurera la gestion.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière d'ententes-cadres.

Ces mandats seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon la méthode horaire en fonction de la catégorie des employés.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 7 040 497,85 \$, taxes incluses réparti de la façon suivante:

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
Les services EXP Inc.	2 069 601,74 \$
Lemay Co Inc.	2 316 449,90 \$
Daoust-Lestage Inc.	1 035 536,13 \$
Affleck de la Riva architectes	794 212,81 \$
Vlan paysages Inc.	824 697,27 \$
Total	7 040 497,85 \$

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction de la gestion du portefeuille de projets, d'autres Directions du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ou d'autres unités municipales pour lesquelles la Direction de la gestion du portefeuille de projets offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liées à l'octroi de ces cinq ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2018-2020 et au budget de fonctionnement 2018-2020 de la Direction de la gestion du portefeuille de projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance exigés dans le cadre du présent dossier permettront à la Direction de la gestion du portefeuille de projets de développer et mettre en place des solutions innovantes face aux différents défis et enjeux de développement durable qui peuvent être rencontrés lors de la conception et de la réalisation de projets d'aménagement du domaine public.

À titre d'exemple, les services professionnels requis pourraient notamment concerner les éléments suivants:

- la gestion responsable des eaux de ruissellement;
- la provenance et la récupération des matériaux de construction;
- le réaménagement du domaine public de manière à favoriser les transports actifs;
- l'augmentation du couvert végétal et de la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance offerts par les firmes en lien avec le présent dossier permettent à la Direction de la gestion du portefeuille de projets de soutenir efficacement les principales étapes de conception et de réalisation des différents projets de la Direction. Afin de respecter l'avancement planifié des projets, il est souhaité de conclure les cinq (5) ententes-cadres dès le moi d'octobre 2018. Tout retard dans l'approbation du présent dossier entraînerait invariablement un retard sur l'avancement des différents

projets d'aménagement de la Direction.

Notons également qu'il est impératif pour la Direction de procéder dès l'automne 2018 à la planification des travaux de la saison 2019 ainsi qu'aux appels d'offres publics en lien avec ceux-ci afin de bénéficier de prix compétitifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication ne peut être défini à cette étape-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le Comité exécutif : séance du 17 octobre 2018
- Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : séance du 25 octobre 2018
- Début de la disponibilité des services: 1er novembre 2018
- Fin de la disponibilité des services : 1er novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José PIERRE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon POULIOT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sébastien DESHAIES
Chef de section

Le : 2018-09-26

Tél : 514 872-4105
Télécop. :

Tél : 514 872-5708
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-10-02

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G 1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877 525-0337

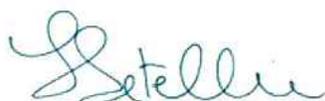
Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Letellier', with a stylized initial 'L'.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 13 février 2017

LEMAY CO INC.
A/S MONSIEUR LOUIS T. LEMAY
3500, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL (QC) H4C 1H2

N° de décision : 2017-CPSM-1009603
N° de client : 2700031550

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- LEMAY + CHA
- LEMAY + DAA
- LEMAY + MMA
- LEMAY ARCHITECTURE + DESIGN
- LEMAY ASSOCIÉS (ARCHITECTURE, DESIGN)
- SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS
- LEMAY INTERGRATED SERVICES AND ASSOCIATES

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LEMAY CO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 novembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec

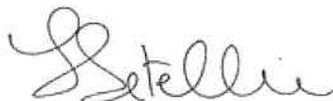
Place de la Cité, tour Cominar
2640 boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0537
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

ANNEXE 7.00 G - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMF



Le 18 août 2017

DAOUST LESTAGE INC.
A/S MONSIEUR RÉAL LESTAGE
3575, SAINT-LAURENT, BUREAU 602
MONTRÉAL (QC) H2X 2T7

N° de décision : 2017-CPSM-1045650
N° de client : 3000167122

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DAOUST LESTAGE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **8 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2840, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 248, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-2060

Le 7 septembre 2016

AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES
A/S MONSIEUR RICHARD DE LA RIVA
1450, CITY COUNCILLORS, BUREAU 230
MONTRÉAL (QC) H3A 2E6

N° de décision : 2016-CPSM-1048920
N° de client : 3000171812

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 septembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



Vlan

Le 17 novembre 2016

VLAN PAYSAGES INC.
A/S MADAME JULIE ST-ARNAULT
55, DU MONT-ROYAL, BUREAU 710
MONTRÉAL (QC) H2T 2S6

N° de décision : 2016-CPSM-1059884
N° de client : 3000865056

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous VLAN et VLAN PAYSAGES + URBAN SOLAND, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). VLAN PAYSAGES INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 novembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640 boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 248, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1181009020

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4

Objet : Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes : Les services EXP Inc. (2 069 601,74 \$, taxes incluses), Lemay CO Inc. (2 316 449,90 \$, taxes incluses), Daoust-Lestage Inc. (1 035 536,13 \$, taxes incluses), Affleck de la Riva architectes (794 212,81 \$, taxes incluses) et Vlan paysages Inc. (824 697,27 \$, taxes incluses) pour des services en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 18-17150 - (6 soumissions).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [18-17150 PV.pdfint. octroi 18-17150.pdf](#)
 -  [18-17150.pdf](#)
 -  [18-17150 tableau 18-17150 contrat 1.pdf](#)
 -  [tableau 18-17150 contrat 2.pdf](#)
 -  [18-17150 contrat 3.pdf](#)
 -  [tableau 18-17150 contrat 4.pdf](#)
 -  [18-17150 contrat 5.pdf](#)
 -  [www.seao.ca_OpportunityPublication_listecommandes.aspx .pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Les services EXP Inc.	Obtenu contrat 1, non-conforme contrat 2, 3, 4 et 5
Lemay CO Inc.	Obtenu contrat 2, non-conforme contrat 3, 4 et 5
Daoust Lestage Inc.	Obtenu contrat 3, non-conforme contrat 4 et 5
Affleck de la Riva architectes	Obtenu contrat 4, non-conforme contrat 5

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Daoust Lestage Inc.	2 177 309,17 \$		1
Les services EXP Inc.	2 069 601,74 \$	X	1
Rousseau Lefèbvre Inc.	2 689 983,84 \$		1
Lemay CO Inc.	2 311 744,27 \$		1
Affleck de la Riva architectes	2 164 711,36 \$		1
Vlan paysages Inc.	2 170 926,91 \$		1
Daoust Lestage Inc.	2 162 383,11 \$		2
Rousseau Lefèbvre Inc.	2 700 538,55 \$		2
Lemay CO Inc.	2 316 449,90 \$	X	2

Affleck de la Riva architectes	2 177 025,18 \$		2
Vlan paysages Inc.	2 157 440,34 \$		2
Daoust Lestage Inc.	1 035 536,13 \$	X	3
Rousseau Lefèbvre Inc.	1 285 093,97 \$		3
Affleck de la Riva architectes	1 072 064,84 \$		3
Vlan paysages Inc.	1 088 154,45 \$		3
Rousseau Lefèbvre Inc.	1 003 892,72 \$		4
Affleck de la Riva architectes	794 212,81 \$	X	4
Vlan paysages Inc.	821 437,73 \$		4
Rousseau Lefèbvre Inc.	1 063 210,62 \$		5
Vlan paysages Inc.	824 697,27 \$	X	5

Information additionnelle

Préparé par :

Pierre L'Allier

Le

25 - 9 - 2018

18-17150 - Services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement (CONTRAT 1)

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Qualification et expérience de la firme dans la planification et la surveillance de travaux	Qualification et expérience du coordonnateur de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	25%	30%	30%	100%	\$		Rang	Date	jeudi 20-09-2018
Daoust Lestage Inc.	3,75	7,00	18,88	25,75	20,00	75,38	2 177 309,17 \$	0,58	3	Heure	9h30
Les services EXP Inc.	3,13	7,50	19,25	23,25	22,25	75,38	2 069 601,74 \$	0,61	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Rousseau Lefebvre Inc.	3,75	7,50	19,88	22,75	20,75	74,63	2 689 983,84 \$	0,46	6		
Lemay CO Inc.	4,13	8,50	22,00	27,75	24,00	86,38	2 311 744,27 \$	0,59	2		
Affleck de la Riva architectes	3,25	6,25	17,75	24,00	19,75	71,00	2 164 711,36 \$	0,56	5		
Vlan paysages Inc.	3,38	8,00	18,88	20,00	23,50	73,75	2 170 926,91 \$	0,57	4		
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier										

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-17150 - Services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement (CONTRAT 2)

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Qualification et expérience de la firme dans la planification et la surveillance de travaux	Qualification et expérience du coordonnateur de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	25%	30%	30%	100%	\$		Rang	Date	jeudi 20-09-2018
Daoust Lestage Inc.	3,75	7,00	18,88	25,75	20,00	75,38	2 162 383,11 \$	0,58	2	Heure	9h30
Les services EXP Inc.	3,13	7,50	19,25	23,25	22,25	75,38		-		Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Rousseau Lefebvre Inc.	3,75	7,50	19,88	22,75	20,75	74,63	2 700 538,55 \$	0,46	5		
Lemay CO Inc.	4,13	8,50	22,00	27,75	24,00	86,38	2 316 449,90 \$	0,59	1		
Affleck de la Riva architectes	3,25	6,25	17,75	24,00	19,75	71,00	2 177 025,18 \$	0,56	4		
Vlan paysages Inc.	3,38	8,00	18,88	20,00	23,50	73,75	2 157 440,34 \$	0,57	3		
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier										

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-17150 - Services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement (CONTRAT 3)

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Qualification et expérience de la firme dans la planification et la surveillance de travaux	Qualification et expérience du coordonnateur de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	25%	30%	30%	100%	\$		Rang	Date	jeudi 20-09-2018
Daoust Lestage Inc.	3,75	7,00	18,88	25,75	20,00	75,38	1 035 536,13 \$	1,21	1	Heure	9h30
Les services EXP Inc.	3,13	7,50	19,25	23,25	22,25	75,38		-		Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Rousseau Lefebvre Inc.	3,75	7,50	19,88	22,75	20,75	74,63	1 285 093,97 \$	0,97	4		
Lemay CO Inc.	4,13	8,50	22,00	27,75	24,00	86,38		-			
Affleck de la Riva architectes	3,25	6,25	17,75	24,00	19,75	71,00	1 072 064,84 \$	1,13	3		
Vlan paysages Inc.	3,38	8,00	18,88	20,00	23,50	73,75	1 088 154,45 \$	1,14	2		
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier										

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-17150 - Services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement (CONTRAT 4)

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Qualification et expérience de la firme dans la planification et la surveillance de travaux	Qualification et expérience du coordonnateur de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	25%	30%	30%	100%	\$		Rang	Date	jeudi 20-09-2018
Daoust Lestage Inc.	3,75	7,00	18,88	25,75	20,00	75,38		-	3	Heure	9h30
Les services EXP Inc.	3,13	7,50	19,25	23,25	22,25	75,38		-		Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Rousseau Lefebvre Inc.	3,75	7,50	19,88	22,75	20,75	74,63	1 003 892,72 \$	1,24			
Lemay CO Inc.	4,13	8,50	22,00	27,75	24,00	86,38		-		Multiplicateur d'ajustement 10000	
Affleck de la Riva architectes	3,25	6,25	17,75	24,00	19,75	71,00	794 212,81 \$	1,52	1		
Vlan paysages Inc.	3,38	8,00	18,88	20,00	23,50	73,75	821 437,73 \$	1,51	2		
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier										

18-17150 - Services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement (CONTRAT 5)

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Qualification et expérience de la firme dans la planification et la surveillance de travaux	Qualification et expérience du coordonnateur de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	25%	30%	30%	100%	\$		Rang	Date	jeudi 20-09-2018
Daoust Lestage Inc.	3,75	7,00	18,88	25,75	20,00	75,38		-	2	Heure	9h30
Les services EXP Inc.	3,13	7,50	19,25	23,25	22,25	75,38		-		Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Rousseau Lefebvre Inc.	3,75	7,50	19,88	22,75	20,75	74,63	1 063 210,62 \$	1,17			
Lemay CO Inc.	4,13	8,50	22,00	27,75	24,00	86,38		-			
Affleck de la Riva architectes	3,25	6,25	17,75	24,00	19,75	71,00		-			
Vlan paysages Inc.	3,38	8,00	18,88	20,00	23,50	73,75	824 697,27 \$	1,50		1	
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier										

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17150

Numéro de référence : 1188638

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en architecture de paysage en design urbain en architecture en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plan et devis et surveillance de travaux d'aménagement

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> 2 Architectures Inc 6250 rue Hutchison, local 300A Montréal, QC, H2V 4C5 NEQ : 1171613186	Madame Émilie Vandal-Piché Téléphone : 514 278-4443 Télécopieur :	Commande : (1485719) 2018-08-30 15 h 12 Transmission : 2018-08-30 15 h 12	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-30 15 h 12 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-30 15 h 12 - Téléchargement 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-30 15 h 12 - Téléchargement 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-30 15 h 12 - Téléchargement 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-30 15 h 12 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-30 15 h 12 - Téléchargement 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-30 15 h 12 - Téléchargement 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1480846) 2018-08-17 16 h 39 Transmission : 2018-08-17 16 h 39	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-17 16 h 39 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-17 16 h 39 - Téléchargement

2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 16 h 39 -
Téléchargement

2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 16 h 39 -
Téléchargement

2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 16 h 39 -
Téléchargement

2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel

2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel

2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Affleck de la Riva architectes
1450 City Councillors
Suite 230
Montréal, QC, H3A 2E6
<http://www.affleckdelariva.com> NEQ :
3346062121

[Monsieur Richard
de la Riva](#)
Téléphone : 514
861-0133
Télécopieur : 514
861-5776

Commande : (1478570)
2018-08-13 13 h 38
Transmission :
2018-08-13 13 h 38

2982822 - 18-17150 : Addenda
no.1 - Question et Réponse
2018-08-13 13 h 38 -
Téléchargement

2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-14 9 h 33 - Courriel

2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 13 h 07 - Courriel

2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel

2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement

2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel

2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel

2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Amenatech inc.
433, rue Chabanel Ouest, 12e étage
Montréal, QC, H2N 2J8
<http://www.smnetcom.com> NEQ :
1143023449

[Madame Cinthia
Fournier](#)
Téléphone : 450
651-0981
Télécopieur : 450
651-9542

Commande : (1475826)
2018-08-06 15 h 54
Transmission :
2018-08-06 15 h 54

2982822 - 18-17150 : Addenda
no.1 - Question et Réponse
2018-08-09 14 h 29 - Courriel

2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-14 9 h 33 - Courriel

2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 13 h 07 - Courriel

2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel

2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement

2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel

2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel

2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5 NEQ : 3362242961	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	Commande : (1484000) 2018-08-27 14 h 07 Transmission : 2018-08-27 14 h 07	<p>2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-27 14 h 07 - Téléchargement</p> <p>2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-27 14 h 07 - Téléchargement</p> <p>2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-27 14 h 07 - Téléchargement</p> <p>2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-27 14 h 07 - Téléchargement</p> <p>2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-27 14 h 07 - Téléchargement</p> <p>2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-27 14 h 07 - Téléchargement</p> <p>2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-27 14 h 07 - Téléchargement</p> <p>2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
--	---	--	---

<input type="checkbox"/> AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexper.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	Commande : (1477457) 2018-08-09 14 h 22 Transmission : 2018-08-09 14 h 22	<p>2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 14 h 29 - Courriel</p> <p>2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 33 - Courriel</p> <p>2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel</p>
---	---	--	--

2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel

2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement

2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel

2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel

2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com NEQ : 1166369067	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	Commande : (1475983) 2018-08-07 8 h 34 Transmission : 2018-08-07 8 h 34	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 14 h 29 - Courriel 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 33 - Courriel 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	---

<input type="checkbox"/> Blouin / Lupien+Matteau 5520, rue Chabot, Atelier 310, Montréal, QC, H2H 2S7 NEQ : 2265162331	Madame Anne-Marie Matteau Téléphone : 514 750-6303 Télécopieur :	Commande : (1477643) 2018-08-09 17 h 03 Transmission : 2018-08-09 17 h 03	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 17 h 03 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 33 - Courriel 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau)
---	---	--	---

2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement
2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel
2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	Commande : (1475514) 2018-08-06 11 h 50 Transmission : 2018-08-06 11 h 50	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 14 h 29 - Courriel 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 33 - Courriel 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	Commande : (1483358) 2018-08-24 11 h 23 Transmission : 2018-08-24 11 h 23	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-24 11 h 23 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-24 11 h 23 - Téléchargement 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-24 11 h 23 - Téléchargement 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-24 11 h 23 - Téléchargement 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-24 11 h 23 - Téléchargement
---	---	--	---

2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-24 11 h 23 -
Téléchargement
2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 11 h 23 -
Téléchargement
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Civiliti 5778 rue St-Andre Montréal, QC, H2S2K1 http://www.civiliti.com NEQ : 1170643176	Monsieur Peter Soland Téléphone : 514 402-9353 Télécopieur : 514 402-9353	Commande : (1476586) 2018-08-07 19 h 35 Transmission : 2018-08-07 19 h 35	<p>2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 14 h 29 - Courriel 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 33 - Courriel 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/> Coopérative Le Comité 4057 rue Sainte-Catherine Est Montréal, QC, H1W2G9 http://www.lecomitemtl.com/ NEQ : 1171634653	Monsieur Pierre Moro-Lin Téléphone : 514 318-0366 Télécopieur :	Commande : (1480414) 2018-08-16 16 h 11 Transmission : 2018-08-16 16 h 11	<p>2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-16 16 h 11 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-16 16 h 11 - Téléchargement 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel</p>

2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Daoust Lestage 3575, Boul. St-Laurent Suite 710 Montréal, QC, H2X 2T7 NEQ : 1142632299	Madame Caroline Beaulieu Téléphone : 514 982-0877 Télécopieur : 514 982-0878	Commande : (1478936) 2018-08-14 9 h 47 Transmission : 2018-08-14 9 h 47	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 47 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 47 - Téléchargement 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fahey et Associés inc. 740 Notre-Dame Ouest Bureau 1501 Montréal, QC, H3C3X6 http://www.fahey.ca NEQ : 1169583532	Monsieur Brian Fahey Téléphone : 514 939-9399 Télécopieur :	Commande : (1476445) 2018-08-07 14 h 49 Transmission : 2018-08-07 14 h 49	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 14 h 29 - Courriel 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 33 - Courriel 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Fauteux et associés 3981 boul. Saint-Laurent bureau 502 Montréal, QC, H2W 1Y5 http://www.fauteux.ca NEQ : 1142272153	Monsieur Guy Tremblay Téléphone : 514 842-5553 Télécopieur : 514 844-2488	Commande : (1479178) 2018-08-14 14 h 29 Transmission : 2018-08-14 14 h 29	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-14 14 h 29 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 14 h 29 - Téléchargement 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	Commande : (1476756) 2018-08-08 10 h 04 Transmission : 2018-08-08 10 h 04	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 14 h 30 - Télécopie 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 34 - Télécopie 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 08 - Télécopie 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Télécopie 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Télécopie 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Télécopie 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Groupe Intervia Inc 7505 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2R2N7 http://www.intervia.ca NEQ : 1172472871	Madame Caterina Milioto Téléphone : 514 758-8002 Télécopieur :	Commande : (1482436) 2018-08-22 14 h 01 Transmission : 2018-08-22 14 h 01	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-22 14 h 01 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-22 14 h 01 - Téléchargement 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-22 14 h 01 - Téléchargement 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-22 14 h 01 - Téléchargement 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-22 14 h 01 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-22 14 h 01 - Téléchargement 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	--	--

<input type="checkbox"/> Intégral Jean Beaudoin 4401 saint-andré Montréal, QC, h2j2z5 http://www.ijb.ca NEQ : 1160940244	Monsieur Jean Beaudoin Téléphone : 514 564-6930 Télécopieur :	Commande : (1480920) 2018-08-20 7 h 37 Transmission : 2018-08-20 7 h 37	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-20 7 h 37 - Téléchargement 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-20 7 h 37 - Téléchargement 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-20 7 h 37 - Téléchargement 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-20 7 h 37 - Téléchargement 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-20 7 h 37 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
---	---	--	---

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com NEQ : 1149007115	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	Commande : (1475804) 2018-08-06 15 h 38 Transmission : 2018-08-06 15 h 38	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 14 h 29 - Courriel 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 33 - Courriel 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1475492) 2018-08-06 11 h 38 Transmission : 2018-08-06 11 h 38	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse 2018-08-09 14 h 29 - Courriel 2984391 - 18-17150 : Addenda no.2 - Question et Réponse 2018-08-14 9 h 33 - Courriel 2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q & R 2018-08-17 13 h 07 - Courriel 2986825 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (devis) 2018-08-17 13 h 56 - Courriel 2986826 - 18-17150 Addenda 4 Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-17 13 h 56 - Téléchargement 2988186 - 18-17150 Addenda 5 2018-08-21 10 h 37 - Courriel 2990269 - 18-17150 Addenda 6 2018-08-24 9 h 39 - Courriel 2993946 - 18-17150 Addenda 7 2018-08-31 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> NIPPAYSAGE architectes paysagistes 6889 boul. St-Laurent suite 3	Madame Mélanie Mignault Téléphone : 514	Commande : (1479280) 2018-08-14 16 h 11	2982822 - 18-17150 : Addenda no.1 - Question et Réponse

Montréal, QC, H2S3C9
NEQ : 1168854603

272-6626
Télécopieur :

Transmission :
2018-08-14 16 h 11

2018-08-14 16 h 11 -
Téléchargement
2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-14 16 h 11 -
Téléchargement
2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 13 h 07 - Courriel
2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel
2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement
2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel
2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Ombrages (Conception lumière)
650 rue Graham-Bell, suite 204
Québec, QC, G1N4H5
NEQ : 1171536858

[Madame Joëlle
Plamondon](#)
Téléphone : 418
780-2220
Télécopieur :

Commande : (1478943)
2018-08-14 9 h 53
Transmission :
2018-08-14 9 h 53

2982822 - 18-17150 : Addenda
no.1 - Question et Réponse
2018-08-14 9 h 53 -
Téléchargement
2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-14 9 h 53 -
Téléchargement
2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 13 h 07 - Courriel
2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel
2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement
2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel
2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Projet Paysage inc.
24, Mont-Royal Ouest, bureau 801
Montréal, QC, H2T 2S2

[Monsieur Serge
Gallant](#)
Téléphone : 514
849-7700

Commande : (1475419)
2018-08-06 10 h 55
Transmission :
2018-08-06 10 h 55

2982822 - 18-17150 : Addenda
no.1 - Question et Réponse
2018-08-09 14 h 29 - Courriel

<http://www.projetpaysage.com> NEQ :
1148825186

Télécopieur : 514
849-2027

2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-14 9 h 33 - Courriel
2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 13 h 07 - Courriel
2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel
2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement
2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel
2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Provencher Roy + Associés architectes
700-276 rue Saint-Jacques
Montréal, QC, H2Y1N3
NEQ : 1172835382

[Madame
Suzanne
Mélançon](#)
Téléphone : 514
844-3938
Télécopieur : 514
844-6526

Commande : (1476733)
2018-08-08 9 h 38
Transmission :
2018-08-08 9 h 38

2982822 - 18-17150 : Addenda
no.1 - Question et Réponse
2018-08-09 14 h 29 - Courriel
2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-14 9 h 33 - Courriel
2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 13 h 07 - Courriel
2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel
2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement
2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel
2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Rousseau Lefebvre inc.
100 rue Tourangeau Est
Laval, QC, H7G 1L1
<http://www.rousseau-lefebvre.com> NEQ :
1149485345

[Monsieur Daniel
Lefebvre](#)
Téléphone : 450
663-2145
Télécopieur : 450
663-2146

Commande : (1477969)
2018-08-10 11 h 56
Transmission :
2018-08-10 11 h 56

2982822 - 18-17150 : Addenda
no.1 - Question et Réponse
2018-08-10 11 h 56 -
Téléchargement
2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-14 9 h 33 - Courriel

2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 13 h 07 - Courriel
2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel
2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement
2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel
2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Vlan Paysages
24, Mont-Royal Ouest
Bur. 901.1
Montréal, QC, H2T2S2
<http://www.vlanpaysages.ca> NEQ :
1149354525

[Madame
Micheline Clouard](#)
Téléphone : 514
399-9889
Télécopieur : 514
399-1131

Commande : (1476425)
2018-08-07 14 h 28
Transmission :
2018-08-07 14 h 28

2982822 - 18-17150 : Addenda
no.1 - Question et Réponse
2018-08-09 14 h 29 - Courriel
2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-14 9 h 33 - Courriel
2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-17 13 h 07 - Courriel
2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-17 13 h 56 - Courriel
2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-17 13 h 56 -
Téléchargement
2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-21 10 h 37 - Courriel
2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-24 9 h 39 - Courriel
2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation
pour tout le Québec)
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com> NEQ :
1148357057

[Madame Martine
Gagnon](#)
Téléphone : 418
623-2254
Télécopieur : 418
624-1857

Commande : (1484140)
2018-08-27 16 h 34
Transmission :
2018-08-27 16 h 34

2982822 - 18-17150 : Addenda
no.1 - Question et Réponse
2018-08-27 16 h 34 -
Téléchargement
2984391 - 18-17150 : Addenda
no.2 - Question et Réponse
2018-08-27 16 h 34 -
Téléchargement
2986750 - 18-17150 Addenda 3 Q
& R
2018-08-27 16 h 34 -
Téléchargement

2986825 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (devis)
2018-08-27 16 h 34 -
Téléchargement

2986826 - 18-17150 Addenda 4
Bordereau numérique (bordereau)
2018-08-27 16 h 34 -
Téléchargement

2988186 - 18-17150 Addenda 5
2018-08-27 16 h 34 -
Téléchargement

2990269 - 18-17150 Addenda 6
2018-08-27 16 h 34 -
Téléchargement

2993946 - 18-17150 Addenda 7
2018-08-31 11 h 43 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés



Dossier # : 1184962003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville qui accepte, le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 m ² , avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel;N/Réf. : 31H12-005-1361-04.

Il est recommandé :

1. d'approuver une promesse de vente bilatérale par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 m², avec Bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Faillon, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables.
2. d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au

dossier décisionnel.

4. d'ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-09-05 21:40

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184962003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville qui accepte, le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 m ² , avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel;N/Réf. : 31H12-005-1361-04.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (le « CIUSSS») sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), responsable de la coordination et du suivi du processus, a offert à la Ville d'acquérir certains des immeubles excédentaires du réseau de la santé, dont l'immeuble connu comme l'ancien Hôpital Chinois. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat d'acquérir de l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. (« l'Hôpital ») le bâtiment inoccupé localisé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (« l'Immeuble ») à des fins de revente pour du logement social et communautaire. Cette transaction requiert un engagement formel de la Ville via une promesse bilatérale («Promesse»).

Le SPGI a déposé auprès de la SQI une lettre d'intention d'acquisition de l'immeuble le 23 avril 2018, afin de répondre aux conditions de l'appel d'offre et de préciser les conditions de l'acquisition.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, adoptée par le comité exécutif en février 2002.

DESCRIPTION

L'Immeuble, constitué du lot 3 457 677 du cadastre du Québec, a une superficie de 1 801,1 m² et est situé du côté nord-ouest de la rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Faillon, avec bâtiment portant le numéro 7500, rue Saint-Denis.

La promesse bilatérale prévoit notamment ce qui suit :

- L'Immeuble est vendu sans aucune garantie, ni légale, ni conventionnelle, sur une base « telle quelle » et entièrement aux risques et périls de la Ville sauf;

- La Ville assume jusqu'à concurrence d'un montant de 150 000 \$ des coûts de décontamination. Tout montant excédentaire sera déduit du prix de vente, le tout basé sur les rapports des experts, et si le résultat des études environnementales n'est pas conforme à la politique du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour un usage habitation. Les vérifications sont présentement en cours;

- L'Immeuble est présentement affecté d'un bail en faveur de TM Mobile inc. (le « Locataire »), dont un avis a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 14 725 051. Préalablement à la signature de l'acte de vente, l'Hôpital devra conclure toute entente requise avec le Locataire afin que la Ville puisse résilier ce bail dans un délai maximum de deux (2) ans suivant la signature de la présente Promesse, et ce, sans que la Ville n'ait l'obligation de verser quelque compensation que ce soit au Locataire. Si l'Hôpital ne pouvait conclure une telle entente avant le 3 décembre 2018, la Ville pourra, à son gré, résilier la présente Promesse en remettant un avis en ce sens à l'Hôpital et, en pareil cas, l'Hôpital et la Ville seront libérés de leurs obligations créées aux termes de la Promesse.

JUSTIFICATION

Cette acquisition est une rare opportunité qui s'est présentée à la Ville pour la réalisation d'un projet. Le site présente un potentiel de développement intéressant de par sa localisation et sa superficie, et il permettra d'y réaliser entre 35 et 55 logements sociaux et communautaires. Le zonage actuel ne permet pas l'habitation pour l'instant. Le projet pourra faire l'objet d'une demande de PPCMOI; projet particulier auprès de l'Arrondissement.

Cette acquisition permettra la revente de l'Immeuble à un OBNL en habitation, afin de combler des besoins importants de ménages à faible revenu dans l'Arrondissement. Cet immeuble se situe dans l'un des arrondissements ayant le plus de besoins en logements sociaux et communautaires sur le territoire de l'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix d'achat, soit 3 631 250,00 \$ correspond à la valeur marchande qui se situe dans une fourchette entre 3 530 000 \$ et 3 910 000 \$, en date du 14 mars 2018 établie par la Division des analyses immobilières du SGPI. La Direction de l'habitation du SMVT financera cette dépense par le règlement d'emprunt RCG 10-002 de compétence d'agglomération. L'Immeuble sera revendu à un organisme communautaire, à être identifié ultérieurement

par la Direction de l'habitation (la «DH»). Le prix de vente sera déterminé selon les paramètres définis par la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, adopté par le comité exécutif en février 2002 (CE02 0095).

Entre le moment où la Ville sera propriétaire de l'Immeuble et la revente, un budget de fonctionnement, pour sécuriser et barricader le bâtiment, et maintenir minimalement en opération les différents systèmes électromécaniques, est requis. Selon la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation du SGPI, il faut prévoir un montant annuel de 79 000 \$, taxes incluses, plus les frais d'énergie. Selon le dernier relevé annuel, le coût total pour l'énergie est de 76 953 \$ également taxes incluses et devra être assumé à 100 % à même le budget du SGPI jusqu'à la vente de l'immeuble. Pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du SGPI sera ajustée tel qu'indiqué dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation, par le conseil d'agglomération de cette promesse permettra d'engager les deux parties et d'éviter que l'Immeuble soit vendu à un autre promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet d'acte de vente sera soumis par la suite au conseil d'agglomération en 2018 pour approbation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc-André HERNANDEZ, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Josée SAMSON, Service de l'environnement
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire
Jacynthe TOUPIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Josée SAMSON, 8 juin 2018
Marianne CLOUTIER, 23 mai 2018
Pierre LÉVESQUE, 23 mai 2018
Marc-André HERNANDEZ, 23 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-8404
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-15

Viviane LANCIAULT
Chef d'équipe Conseiller(ere) en immobilier &
expertise immobiliere, en remplacement de
Dany Laroche, Chef de division, du 13 au 27
août 2018 inclusivement.

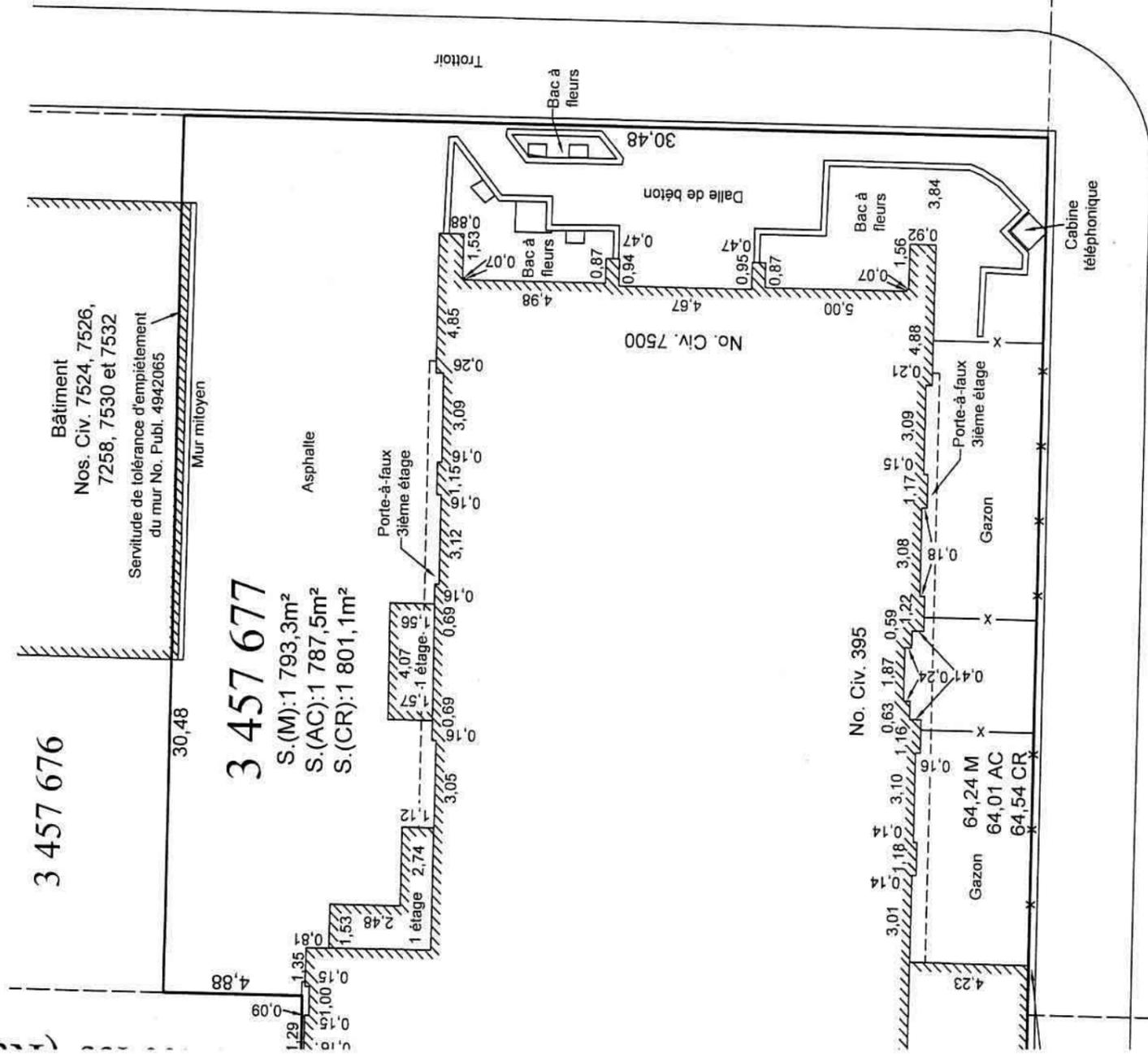
Tél : 514 872-2284
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-09-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur par intérim du SGPI
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-09-05



Rue Saint-Denis 3 725 979

n Est

3 460 190

Légende: (si applicable)

- M Mesure selon arpentage sur les lieux
- T Mesure selon titre consulté
- CR Mesure cadastrale après rénovation
- AC Mesure cadastrale avant rénovation
- X Clôture

Date(s) du relevé: 22 août et 5 septembre 2014

Plan accompagnant		Date	9 septembre 2014	
Certificat de Localisation		Dossier	Projet	Plan
		File	Project	Drawing
Echelle	1:200	41042	30268	2
Scale	1:200			
Lot(s) no.	3 457 677	Calculé par	J.P.F	Computed by
		Dessiné par	S.P.	Verified by
Cadastre	Québec	Drawn by		Verified by
Circonscription foncière	Montréal			
Registration division	Montréal			
Municipalité	Ville de Montréal			
Municipality	Ville de Montréal			
Notes	Nonobstant les servitudes pouvant être indiquées au présent plan, cette propriété doit faire l'objet d'une recherche notariale avec la rattachée au plan.			
	Toutes les mesures concernant le(s) bâtiment(s) à l'étude ont été prises par rapport au revêtement extérieur.			
	Toutes les dimensions de lot(s) montrées concordent avec celles inscrites au Titre et Cadastre (si applicable), sauf indication contraire.			
	Chef d'équipe Crew chief J.P.F Calculé par Computed by Robert Katz Vérifié par Verified by RK			
	No. Minutes: 6703 A.G. Ing. O.L.S. Eng. Robert Katz A.G. Ing. O.L.S. Eng.			



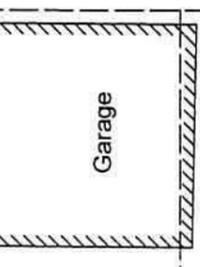
Le Groupe Conseil
T.T. Katz
 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
 INGÉNIEURS-CONSEILS
 LAND SURVEYORS
 CONSULTING ENGINEERS
 3901 r. Jean-Talon, bureau 300

3 460 153 (Ruelle)

3 453 697

Bâtiment
Nos. Civ. 7527, 7529,
7531 et 7533

Garage



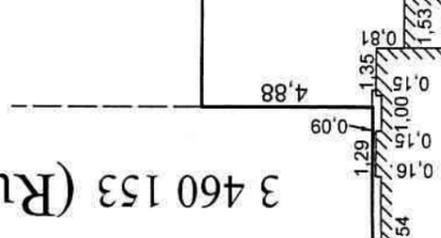
(Ruelle)

3 460 171

Surplomb du tuyau de
ventilation (Max. 0,22 m.)

33,76 M
33,53 AC
34,06 CR

Surplomb du porte-à-faux
au 2^{ème} et 3^{ème} étage
(Max. 0,28 m. x 2,62m.)



3 457 676

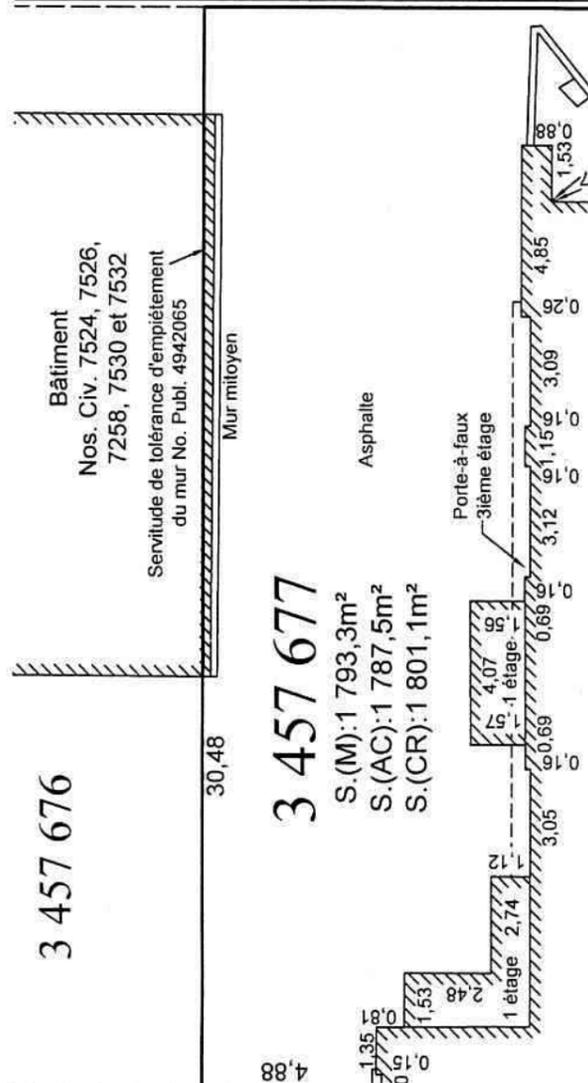
Bâtiment
Nos. Civ. 7524, 7526,
7258, 7530 et 7532
Servitude de tolérance d'empiètement
du mur No. Publ. 4942065

Mur mitoyen

3 457 677

S.(M):1 793,3m²
S.(AC):1 787,5m²
S.(CR):1 801,1m²

Asphalte



Trottoir

Rue Drolet
3 725 975

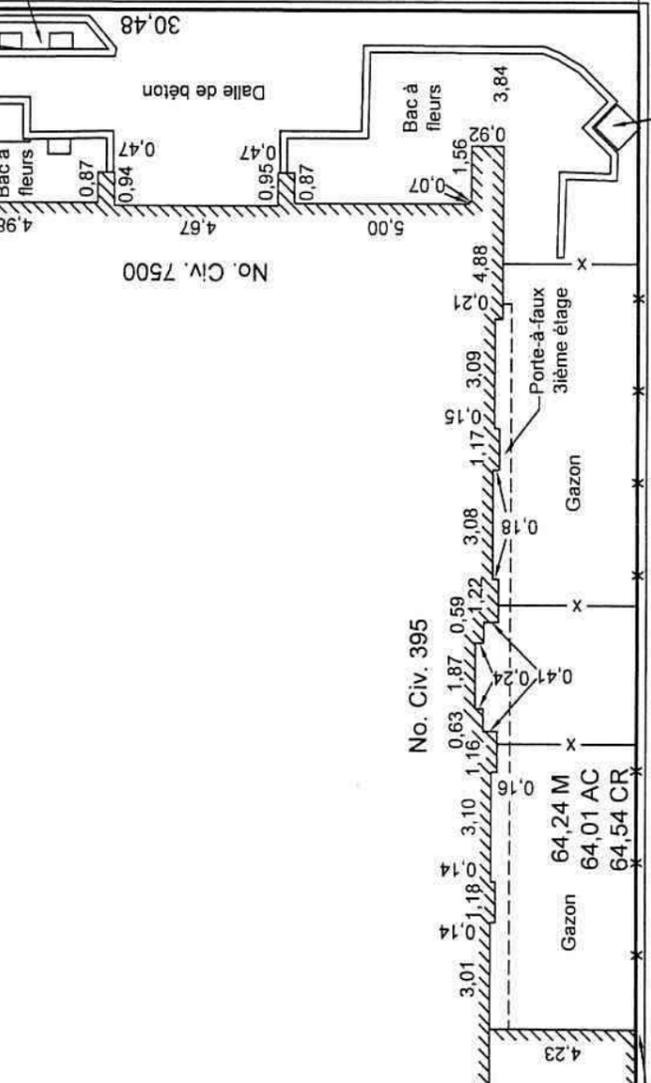
Bâtiment
3 et 4 Étages
(Brique)

25,60
25,29

Trottoir

No. Civ. 7500

Dalle de béton



No. Civ. 395

64,24 M
64,01 AC
64,54 CR

Gazon

Gazon

2 étages
Terrasse

Ouvert
au R-D-C

Surplomb du porte-à-faux
au 2^{ème} et 3^{ème} étage
(Max. 0,26 m. x 2,67m.)

Empiètement du bâtiment dans la rue
(Max.0,04 m. x 20,93 m.)

20,93

14,45

0,03

Trottoir

Cabine
téléphonique

Rue Faillon Est

3 726 059

3 460 190

Légende: (si applicable)

- M Mesure selon arpentage sur les lieux
- T Mesure selon titre consulté
- CR Mesure cadastrale après rénovation
- AC Mesure cadastrale avant rénovation
- x — Clôture

3 460 153 (Ruelle)

3 453 697

Bâtiment
Nos. Civ. 7527, 7529,
7531 et 7533



Garage

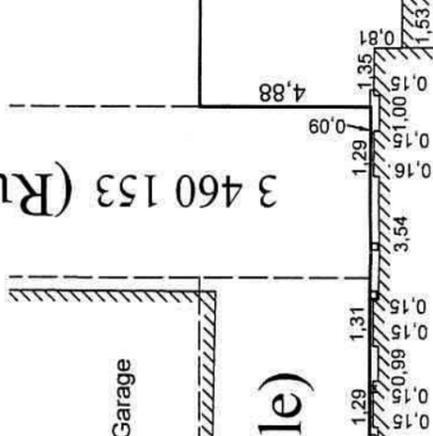
3 460 171

Surplomb du tuyau de
ventilation (Max. 0,22 m.)

(Ruelle)

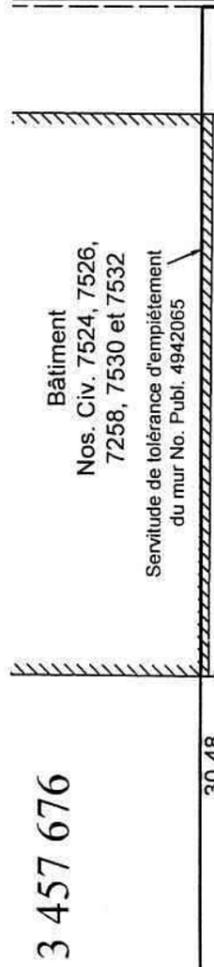
Surplomb du porte-à-faux
au 2^{ème} et 3^{ème} étage
(Max. 0,28 m. x 2,62m.)

33,76 M
33,53 AC
34,06 CR



3 457 676

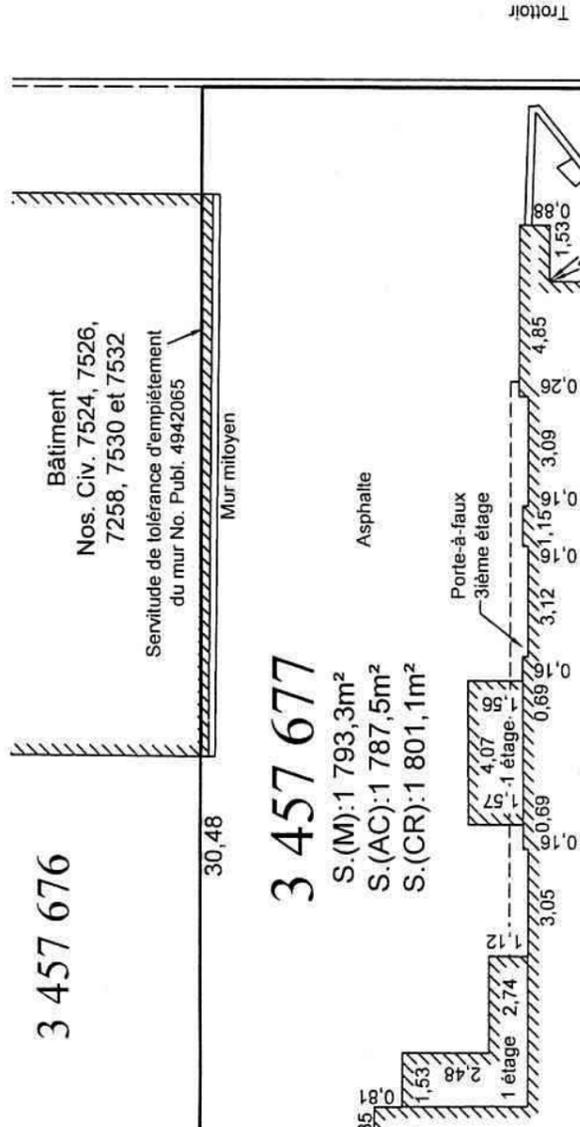
Bâtiment
Nos. Civ. 7524, 7526,
7258, 7530 et 7532
Servitude de tolérance d'empiètement
du mur No. Publ. 4942065



Mur mitoyen

3 457 677

S.(M): 1 793,3m²
S.(AC): 1 787,5m²
S.(CR): 1 801,1m²

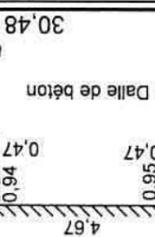


Trottoir

Bâtiment
3 et 4 Étages
(Brique)

Rue Drolet
3 725 975

No. Civ. 7500



No. Civ. 395

No. Civ. 7500

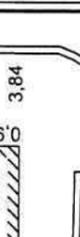
Surplomb du porte-à-faux
au 2^{ème} et 3^{ème} étage
(Max. 0,26 m. x 2,67m.)

14,45

2 étages
Terrasse

Gazon
64,24 M
64,01 AC
64,54 CR

No. Civ. 395



Trottoir

Rue Faillon Est

3 726 059

3 460 190

Légende: (si applicable)

- M Mesure selon arpentage sur les lieux
- T Mesure selon titre consulté
- CR Mesure cadastrale après rénovation
- AC Mesure cadastrale avant rénovation
- x — Clôture

No.

41042-30268-2
Minute: 6703

CERTIFICAT DE LOCALISATION

7500 rue St-Denis et 395 rue Faillon Est

Montréal

Lot 3 457 677
Cadastré du Québec



T.T. KATZ

LE GROUPE CONSEIL
T.T. KATZ

ARRENTIERS-GEOMETRES
INGENIERS-CONSEIL
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS

3901 r. Jean Talon, Bureau 300
Montréal, Québec H3R 2G4
TÉL: 514 344-3408
FAX: 514 344-0058

Montréal, le 9 septembre 2014

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Je, soussigné, **ROBERT KATZ**, arpenteur-géomètre, de **Le Groupe Conseil T.T. KATZ**, dûment autorisé à pratiquer dans la province de Québec, fais rapport:

RELEVÉ DU SITE

Les 22 août et 5 septembre 2014, un relevé des lieux a été fait pour localiser une propriété située aux 7500 Rue Saint-Denis et 395 Rue Faillon Est, Montréal.

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

L'emplacement faisant l'objet des présentes est composé du lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX-SEPT (3 457 677) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sa désignation actualisée se lit comme suit:

LOT 3 457 677

De forme irrégulière, borné vers le Nord-Est par le lot 3 725 979 (Rue Saint-Denis) et mesurant dans cette limite 30,48 mètres; vers le Sud-Est par les lots 3 460 190 et 3 726 059 (Rue Faillon Est) et mesurant dans cette limite 64,24 mètres; vers le Sud-Ouest, pour une première partie, par le lot 3 725 975 (Rue Drolet) et mesurant dans cette limite 25,60 mètres; vers le Nord-Ouest, pour une première partie, par les lots 3 460 171 (Ruelle) et 3 460 153 (Ruelle) et mesurant dans cette limite 33,76 mètres; vers le Sud-Ouest, pour une deuxième partie, par le lot 3 460 153 (Ruelle) et mesurant dans cette limite 4,83 mètres; vers le Nord-Ouest, pour une deuxième partie, par le lot 3 457 676 et mesurant dans cette limite 30,48 mètres; contenant une superficie de 1793,3 mètres carrés.

TITRE DE PROPRIÉTÉ

Les recherches au bureau de la publicité des droits de Montréal ont été effectuées le 16 juillet 2014 et l'acte de transfert de propriété qui a été consulté concernant le présent emplacement consiste en une vente de L'œuvre et Fabrique of The Parish of The Holy Family à l'Hôpital Chinois de Montréal publiée le 23 juillet 1963 sous le numéro 1686653.

HISTORIQUE CADASTRAL

Ledit lot 3 457 677 a été mis en vigueur le 20 avril 2007 par rénovation cadastrale du lot 2643-2578 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent.

Ledit lot 2643-2578 a été mis en vigueur le 24 janvier 1927 par redivision des lots 2643-247, 2643-248, 2643-249, 2643-250, 2643-276, 2643-277, 2643-278 et 2643-279, et d'une partie du lot 2643-275.

Lesdits lots 2643-247, 2643-248, 2643-249, 2643-250, 2643-275, 2643-276, 2643-277, 2643-278 et 2643-279 ont été mis en vigueur le 26 avril 1900 par subdivision du lot 2643.

Ledit lot 2643 a été mis en vigueur le 17 octobre 1899.



T.T. KATZ

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEIL
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS

CONCORDANCE ENTRE L'ARPENTAGE, TITRE / CADASTRE ET L'OCCUPATION

Il y a concordance entre les mesures trouvées sur les lieux et les mesures théoriques dudit lot 3 457 677, à l'exception des mesures suivantes:

Limite	Mesure actualisée (M)	Mesure selon ancien cadastre (AC)	Mesure selon cadastre actuel (CR)
Sud-Est	64.24	64.01	64.54
Nord-Ouest	33.76	33.53	34.06
Superficie	1,793.3	1,787.5	1,801.1

Les clôtures sur le site sont généralement telles que montrées sur le plan ci-joint et ne représentent pas nécessairement les limites de propriété.

BÂTIMENT

Sur cet emplacement, il y a un bâtiment de trois et quatre étages dont le parement est en brique et dont la forme, la position et les mesures sont telles que montrées sur le plan ci-annexé.

MITOYENNETÉ

Le mur Sud-Est du bâtiment érigé sur le lot voisin, étant le lot 3 457 676, est un mur construit pour devenir mitoyen.

Il n'y a aucun autre mur mitoyen.

EMPIÈTEMENT

Il existe deux portes-à-faux au mur Sud-Ouest du présent bâtiment qui surplombent l'emprise publique de la Rue Drolet.

Il existe un tuyau de ventilation affixé au mur Nord-Ouest du présent bâtiment qui surplombe le lot 3 460 171 (Ruelle).

Le présent emplacement occupe une partie de l'emprise publique de la Rue Drolet, selon la clôture existante.

Le mur Sud-Est du présent bâtiment empiète dans l'emprise publique de la Rue Faillon Est.

Le mur Sud-Est du bâtiment érigé sur le lot voisin, étant le lot 3 457 676, empiète sur le présent emplacement (voir servitude 4942065).

Le tout tel que montré au plan ci-joint.

Il n'y a aucun autre empiètement apparent affectant ledit emplacement, sous réserve cependant des marques d'occupation ci-haut mentionnées.

VUES

Il n'y a aucune vue apparente selon les dispositions actuelles du Code civil du Québec.



T.T. KATZ

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEIL
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS

SERVITUDE APPARENTE

Il n'existe aucune servitude apparente affectant ledit emplacement sauf celles qui peuvent exister pour fins d'utilités publiques usuelles.

SERVITUDE PUBLIÉE

Il existe une servitude de tolérance d'empiètement en faveur du lot voisin au Nord-Ouest, étant le lot 3 457 676, telle qu'établie et plus amplement décrite à l'acte publié sous le numéro 4942065.

Le présent emplacement est sujet à un permis pour gicleurs par la Ville de Montréal publié sous le numéro 3259312.

Il n'existe aucune servitude publiée comme telle au registre foncier contre ledit lot. Cependant, dans le cadre du mandat qui m'a été confié, les recherches effectuées au bureau de la publicité des droits ont porté exclusivement sur les titres de propriété de l'actuel propriétaire et sur l'examen des inscriptions au registre foncier. Conséquemment, toutes servitudes n'apparaissant pas audit registre foncier et consignées uniquement dans des titres ou actes antérieurs n'auront pas été portées à l'attention du soussigné et n'apparaîtront pas sur ce document. Dans la mesure où une étude plus approfondie s'avérerait nécessaire pour les fins auxquelles ce document est destiné, celle-ci devra faire l'objet d'un nouveau mandat auprès du soussigné.

RÉSERVE / EXPROPRIATION

Il n'y a aucune réserve ni aucun avis d'expropriation connus publiés contre le présent emplacement.

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (L.R.Q., P-41.1)

Ledit emplacement n'est pas situé dans une aire retenue en vertu de la loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles du Québec.

PATRIMOINE CULTUREL (L.R.Q., c.P-9.002)

Ledit emplacement n'est pas classé comme bien patrimonial et n'est pas situé dans l'aire de protection d'un bien patrimonial classé en vertu de la loi sur le Patrimoine Culturel ou dans un Site Patrimonial. Il est à noter que, selon le règlement municipal, ledit emplacement est situé dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Rue Saint-Denis (entre Crémazie Est et Jean-Talon Est).

ZONE AÉROPORTUAIRE (L.R.C., c.A-2)

Le présent emplacement n'est pas inclus dans une zone aéroportuaire établie par un règlement adopté sous l'autorité de la loi sur l'aéronautique.

RÉGIE DU LOGEMENT (L.R.Q., c. R-8.1)

Le présent immeuble n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 45 de la loi sur la Régie du logement.



T.T. KATZ

ARPENTEURS GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEIL
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS

ZONE INONDABLE

Le présent emplacement n'est pas inclus dans une zone inondable cartographiée en vertu de la convention entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada.

BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

Le présent emplacement n'est pas inclus dans une bande de protection riveraine établie soit par la " Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables " ou par règlement municipal de zonage. De plus, il n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par règlement municipal de zonage.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Le présent emplacement est situé dans les zones institutionnelles 0296 et 0297 du règlement municipal de zonage en vigueur.

Suivant mon opinion, la position dudit bâtiment sur ledit emplacement rencontre les exigences dudit règlement municipal de zonage en ce qui a trait aux marges requises.

BORNAGE

Aucun procès-verbal de bornage n'est inscrit au registre foncier concernant le présent emplacement.

MESURES ET PLAN

Toutes les mesures données dans le présent certificat sont en mesure métrique (SI) et le tout est tel que montré sur une copie d'un plan ci-attachée, minute numéro **6703** préparé par le soussigné le **9 septembre 2014**.

MANDAT / UTILISATION

Le présent certificat de localisation est un document comportant un rapport et un plan dans lequel l'arpenteur-géomètre exprime son opinion sur la situation et la condition actuelles de l'emplacement ci-haut décrit par rapport aux titres de propriété, au cadastre et l'occupation. Il a été préparé à la demande de Elie Bendayan pour le compte de l'Hôpital Chinois de Montréal dans le but d'une transaction immobilière, soit une vente ou l'obtention de financement et ne peut être utilisé ou invoqué pour une autre fin ou par d'autres personnes sans l'autorisation écrite du soussigné et ne doit pas servir à déterminer les lignes de propriété.



T.T. KATZ

ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEIL
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS

CERTIFICATION

J'atteste avoir vérifié, conformément au règlement sur la norme de pratique relative au Certificat de Localisation chacun des éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 23 de l'article 9.

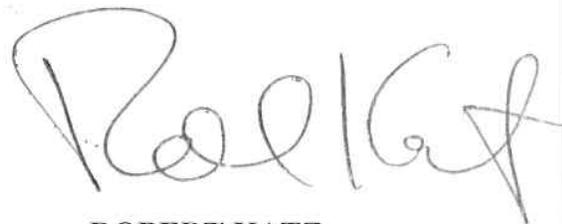
J'atteste que le présent rapport ainsi que le plan qui l'accompagne sont conformes aux renseignements obtenus par le mesurage et l'observation des lieux ainsi qu'à ceux fournis par la documentation que j'ai pu recueillir.

Toute reproduction de ce rapport et du plan qui l'accompagne est interdite en vertu des dispositions de la loi sur les droits d'auteur R.S.C., C-30, S1.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille quatorze (**9 septembre 2014**).

Minute: 6703

Dossier: 41042-30268-2



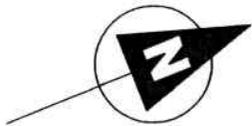
ROBERT KATZ
Arpenteur-géomètre
3901, Rue Jean-Talon Ouest
Suite 300
Montréal, Québec
H3R 2G4



T.T. KATZ

ARPELITEURS-GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEIL
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS

Rue Saint-Denis
3 725 979



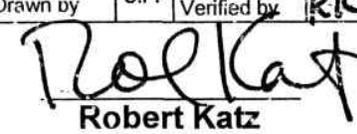
Toutes les mesures concernant le(s) bâtiment(s) à l'étude ont été prises par rapport au revêtement extérieur.

Toutes les dimensions de lot(s) montrées concordent avec celles inscrites au Titre et Cadastre (si applicable), sauf indication contraire.

Date(s) du relevé: 22 août et 5 septembre 2014

Plan accompagnant Certificat de Localisation

Date	9 septembre 2014		
Dossier File	Projet Project	Plan Drawing	
41042	30268	2	

Échelle Scale	1:200	Mesure Métrique	Chef d'équipe Crew chief	J.P.F.	Calculé par Computed by	S.P.
Lot(s) no.	3 457 677		Dessiné par Drawn by	S.P.	Vérifié par Verified by	RK
Cadastre	Québec		 Robert Katz No. Minute: 6703 A.G. Ing. Q.L.S. Eng.			
Circonscription foncière Registration division	Montréal					
Municipalité Municipality	Ville de Montréal					

Notes
Nonobstant les servitudes pouvant être indiquées au présent plan, cette propriété doit faire l'objet d'une recherche notariale pour compléter et/ou confirmer les titres et les servitudes l'affectant.

Ce plan ne peut être utilisé ou invoqué que dans le but d'obtenir un prêt hypothécaire et/ou d'une vente et forme avec le rapport qui l'accompagne, partie intégrante de ce certificat de localisation.

Toute reproduction de ce plan est interdite en vertu des dispositions de la loi sur les droits d'auteur R.S.C., C-30, S1.



**Le Groupe Conseil
T.T. Katz**
 ARPENTEURS-GÉOMETRES
 INGÉNIEURS-CONSEILS
 LAND SURVEYORS
 CONSULTING ENGINEERS
 3901 r. Jean-Talon, bureau 300
 Montréal, Québec H3R 2G4
 Tél: 514 341-3408
 Fax: 514 341-0058
 info@katz.qc.ca

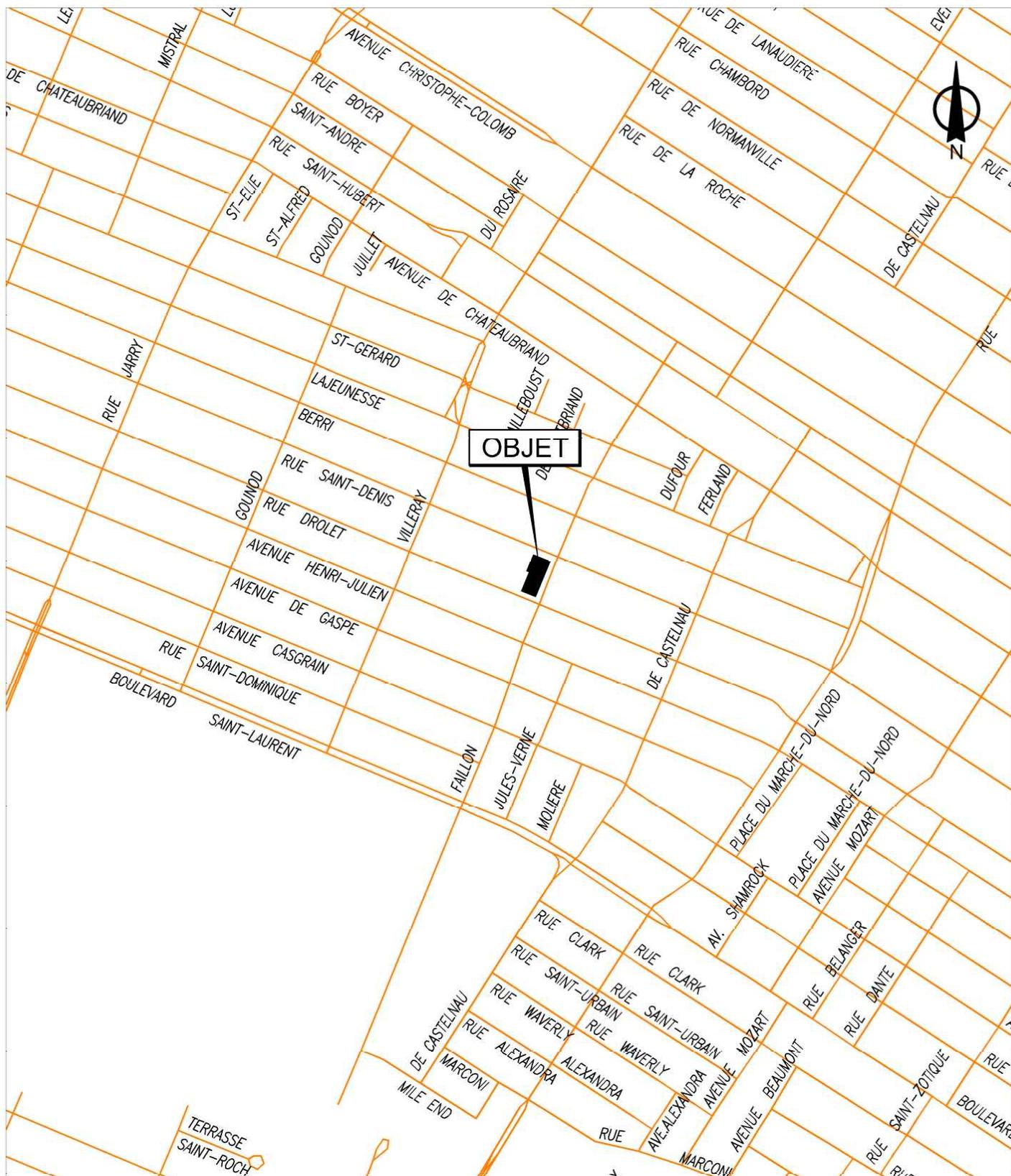


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Villeray - Saint-Michel -
 Parc-Extension
Montréal 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H12-005-1361-04
 Mandat: 18-0098-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:600
 Date: 26-05-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Villieray - Saint-Michel -
 Parc-Extension



Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H12-005-1361-04
 Mandat: 18-0098-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: ---
 Date: 26-05-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Relevé détaillé

Date de facturation
10 avril 2018

Du	au	Nombre de jours
AAAA MM JJ	AAAA MM JJ	
2018 03 10	2018 04 09	31

Consommations antérieures

Ce tableau vous permet de suivre l'évolution de votre consommation d'électricité.

Du	au	Nombre de jours	Montant (taxes comprises)	kWh	Puissance facturée	Type de relevé
2018-02-10	2018-03-09	28	7 407,18 \$	82 880	172,8 kW	Réel
2018-01-10	2018-02-09	31	10 352,78 \$	116 880	214,5 kW	Réel
2017-12-10	2018-01-09	31	11 101,37 \$	138 460	244,3 kW	Réel
2017-11-10	2017-12-09	30	7 437,48 \$	83 760	159,8 kW	Réel
2017-10-10	2017-11-09	31	4 753,85 \$	41 040	140,5 kW	Réel
2017-09-10	2017-10-09	30	3 949,30 \$	28 320	140,5 kW	Réel
2017-08-10	2017-09-09	31	3 892,58 \$	27 840	140,5 kW	Réel
2017-07-10	2017-08-09	31	4 027,08 \$	28 320	140,5 kW	Réel
2017-06-10	2017-07-09	30	4 059,02 \$	30 340	140,5 kW	Réel
2017-05-10	2017-06-09	31	4 781,28 \$	41 320	140,5 kW	Réel
2017-04-10	2017-05-09	30	5 444,15 \$	54 480	140,5 kW	Réel
2017-03-10	2017-04-09	31	8 640,34 \$	95 280	206,8 kW	Réel

76953.34

Dossier # : 1184962003**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville qui accepte, le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 m², avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel;N/Réf. : 31H12-005-1361-04.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et sa forme le projet de promesse bilatérale de vente et d'achat ci-joint. Nous avons reçu la confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet.

FICHIERS JOINTS2018-08-27 PROJET FINAL Promesse bilatérale.docx**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-08-27

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **L'HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL (1963) INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies, Partie 3* (RLRQ, c. C-38), la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* et de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2)* ayant son siège au 189, rue Viger Est, Montréal, province de Québec, H2X 3Y9, ici agissant et représenté par _____, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration du **CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**, adoptée le *****, dont copie est jointe aux présentes comme annexe « A »;

(« **Vendeur** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____ dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

- de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et
- de la résolution numéro CG _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (____) _____.

(« **Acheteur** »)

INTERVENANT : **CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2)* et régie par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)*, ayant son siège au 155, boulevard Saint-Joseph, Est, Montréal, province de Québec, H2T 1H4, ici agissant et représentée par _____, sa Présidente-directrice générale, dûment autorisée en vertu d'une résolution adoptée le *****, dont copie est jointe aux présentes comme annexe « A »;

(« **Intervenant** »)

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire d'un immeuble situé au 7500, rue Saint-Denis, à Montréal et plus amplement connu comme étant le lot 3 457 677 au cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE le Vendeur est un établissement regroupé à l'Intervenant au sens de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2)*;

Acheteur	Vendeur
----------	---------

ATTENDU QUE l'article 28 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2)* stipule que les affaires du Vendeur sont administrées et ses pouvoirs sont exercés par le conseil d'administration de l'Intervenant, à l'exception de certains actes spécifiques nécessitant l'approbation des membres du Vendeur;

ATTENDU QUE le Vendeur est une personne morale au sens de l'article 139 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)*;

ATTENDU QUE l'article 180 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* assujettit l'aliénation de l'Immeuble à l'approbation d'au moins les deux tiers des voix exprimées par les membres du Vendeur;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (« Ministère ») et l'Intervenant ont mandaté la Société québécoise des infrastructures (« SQI ») à l'automne 2017 pour vendre l'Immeuble;

ATTENDU QUE la SQI a mandaté, par appel d'offres public, une firme de courtage le 25 janvier 2018 pour procéder à la vente de l'Immeuble;

ATTENDU QUE l'Acheteur a communiqué avec le Ministère au début de mars 2018 pour l'informer de son intérêt à acquérir l'Immeuble;

ATTENDU QUE le 6 avril 2018, l'Acheteur a confirmé par écrit au Ministère son intérêt pour l'achat de l'Immeuble;

ATTENDU QUE le Vendeur est disposé à procéder à la vente et l'Acheteur à procéder à l'acquisition de l'Immeuble, selon les conditions et modalités énoncées aux présentes (la « Promesse »).

1. Description de l'Immeuble

Un immeuble connu et désigné comme étant composé comme suit :

Le lot numéro 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Avec toutes les constructions dessus érigées, dont un bâtiment portant le numéro 7500, rue Saint-Denis, à Montréal, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, tel que montré à titre indicatif par un trait liséré sur le plan annexé aux présentes.

2. Prix et mode de paiement

2.1 Le prix d'achat sera de TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE dollars canadiens (3 631 250,00 \$ CA) (« Prix d'Achat ») que l'Acheteur convient de payer au Vendeur par chèque certifié. Le notaire instrumentant retiendra ce chèque certifié représentant le Prix d'achat jusqu'à ce que l'acte de vente soit publié et porté au registre foncier sans inscription préjudiciable au titulaire du droit publié. Le notaire instrumentant devra confirmer par écrit au Vendeur qu'il a en sa possession le chèque certifié au montant du Prix d'Achat et libellé à l'ordre du Vendeur, et ce, avant la signature de l'acte par le Vendeur.

2.2 Il est entendu et convenu que le Prix d'Achat n'inclut pas la taxe sur les produits et services (TPS) ni la taxe de vente du Québec (TVQ), le paiement desdites taxes, lorsqu'applicables, étant à l'entière responsabilité de l'Acheteur.

2.3 Le Prix d'Achat a été établi en prenant en considération un coût maximal de réhabilitation environnementale à 150 000 \$ (avant les taxes) à être assumé par l'Acheteur. Si la vérification environnementale prévue à l'article 3.1 des présentes devait démontrer un coût de réhabilitation supérieur à 150 000 \$ (avant les taxes),

le mécanisme de résiliation ou de modification du Prix d'Achat prévu au paragraphe 3.1.3 des présentes s'appliquera.

3. Vérification diligente par l'Acheteur

3.1 Vérification environnementale de l'Immeuble

- 3.1.1 L'Acheteur aura jusqu'au 15 octobre 2018 pour faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols de l'Immeuble de même qu'une analyse des composantes du bâtiment et un inventaire des matières préoccupantes et d'effectuer, le cas échéant, des forages et des prélèvements requis pour la réalisation de ces études. Le Vendeur permet à l'Acheteur, à ses représentants et mandataires, conditionnellement à ce que l'Acheteur ait avisé au moins quarante-huit (48) heures avant le début des travaux, de circuler sur l'Immeuble et d'avoir accès au bâtiment.
- 3.1.2 Les résultats de ces études devront être conformes avec la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour une utilisation à des fins d'habitation. Si les résultats de telle étude démontrent qu'il y a une incompatibilité entre la qualité du sol et l'usage projeté de l'Immeuble et que le coût de réhabilitation, selon l'opinion des experts de l'Acheteur, s'élève à plus de 150 000\$, l'Acheteur pourra, jusqu'au 15 octobre 2018, en aviser, par écrit, le Vendeur. Les Parties conviennent, dans ce cas, de négocier de bonne foi un rajustement à la baisse du Prix d'achat à la satisfaction des parties et le mécanisme de résiliation ou de modification du Prix d'Achat prévu au paragraphe 3.1.3 des présentes s'appliquera. Le cas échéant, les instances compétentes de chacune des parties devront approuver ce rajustement du Prix d'achat.
- 3.1.3 Les négociations devront être basées sur les expertises des consultants respectifs des parties et agissant de bonne foi. Si les parties ne peuvent négocier une entente satisfaisante pour les parties au plus tard 30 jours ouvrables suivant la date de réception par le Vendeur de l'avis écrit mentionné au paragraphe 3.1.2 des présentes, la Promesse de vente deviendra nulle et non avenue, le tout sans pénalité, dédommagement ou remboursement de part et d'autre. L'Acheteur devra remettre les sols de même que le bâtiment dans leur état original, soit avant les travaux nécessaires et utiles à la réalisation des études et analyses.
- 3.1.4 Advenant que l'Acheteur ne transmette aucun avis écrit au Vendeur avant le 15 octobre 2018, alors l'Acheteur sera réputé être satisfait des résultats de sa vérification environnementale.

3.2 Titres

- 3.2.1 L'Acheteur aura jusqu'au 15 septembre 2018 pour dénoncer au Vendeur tout vice ou irrégularité entachant les titres. À la suite d'une telle dénonciation, le Vendeur aura trente (30) jours pour aviser par écrit l'Acheteur :
- a) Qu'il a remédié à ses frais aux vices, irrégularités; ou,
 - b) Qu'il ne sera pas en mesure d'y remédier.
- 3.2.2 L'Acheteur, sur réception de l'avis prévu en b) du paragraphe précédent devra, dans un délai de trente (30) jours de la réception d'un tel avis, aviser par écrit le Vendeur : soit qu'il choisit d'acheter avec les vices ou irrégularités allégués ou qu'il ne désire plus acquérir l'Immeuble, sans autre recours de part et d'autre;
- 3.2.3 Si aucune dénonciation n'est exprimée dans ce délai, l'Acheteur sera définitivement réputé avoir accepté le titre de propriété du Vendeur et en être satisfait.

4. Transfert des risques

Malgré la signature de la présente Promesse de vente, le Vendeur continuera à assumer

Acheteur	Vendeur
----------	---------

les risques et responsabilités liés à l'Immeuble, et ce, jusqu'à la signature de l'acte de vente. L'Acheteur n'assumera les risques de perte ou dommage qu'à compter de la signature de l'acte de vente.

5. Engagements du Vendeur

Le Vendeur prend les engagements suivants :

a) Le Vendeur devra préserver, entretenir et gérer l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent et diligent pour qu'à la date de signature de l'acte de vente, l'état de l'Immeuble soit comparable à celui constaté par l'Acheteur lors de son inspection;

b) Le Vendeur fera en sorte qu'il n'existe aucune hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque ni aucun bail, à l'exception du bail en faveur de TM Mobile inc. (antennes sur le toit) lequel devra faire l'objet d'une entente conformément au paragraphe 8.3 des présentes, offre de location, droit d'occupation ou autre contrat ou entente affectant l'Immeuble et pouvant lier l'Acheteur lors de l'acquisition de l'Immeuble. À l'exception du bail mentionné au paragraphe 8.3 des présentes, l'Immeuble devra être totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles, et ce, à la date d'occupation physique.

Notamment, le Vendeur procédera, avant la signature de l'acte de vente et à ses frais, à la radiation des charges suivantes :

- Deux privilèges et un bref d'assignation publiés audit bureau sous les numéros 3 209 904, 3 203 808 et 61 240.

6. Documentation

Aucun document ou renseignement autres que ceux fournis à l'Acheteur préalablement à la signature des présentes concernant l'Immeuble ne sera fourni à l'Acheteur par le Vendeur, l'Intervenant ou leurs représentants. Notamment, le Vendeur ne sera tenu de fournir ni titres, ni certificat de recherche, ni certificat de localisation, ni plan relativement à l'Immeuble.

7. Garantie

L'Immeuble, ainsi que toutes les installations, accessoires et équipements inclus avec celui-ci, s'il en est, seront vendus sans aucune garantie, ni légale, ni conventionnelle, sur une base « telle quelle » et entièrement « aux risques et périls de l'Acheteur ».

Aucune représentation, expresse ou tacite, n'est faite ou ne sera faite par le Vendeur, l'Intervenant ou leurs représentants notamment quant au titre, à la description, à la condition, au coût, aux dimensions, aux usages ou destinations possibles, à la valeur, à la conformité pour l'utilisation, à la qualité ou la quantité, ni quant à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements ou des énoncés fournis à l'Acheteur ou contenus dans le mémoire d'information confidentielle émis lors de l'appel public de propositions d'achat.

8. Autorisations préalables à la vente

La transaction est sujette à l'obtention des autorisations suivantes :

8.1 Le projet d'acte de vente devra être approuvé par les instances compétentes de l'Acheteur dans la mesure où ledit projet d'acte de vente n'est pas substantiellement conforme à la présente Promesse, notamment en cas de rajustement du Prix d'achat.

8.2 Le Vendeur devra obtenir les autorisations gouvernementales requises ainsi que l'approbation d'au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimée par les membres du Vendeur. Au cas où le Vendeur ne pourrait obtenir l'approbation et les autorisations requises, le Vendeur pourra, à son gré, résilier la présente Promesse

en remettant un avis en ce sens à l'Acheteur et, en pareil cas, le Vendeur et l'Acheteur seront libérés de leurs obligations aux termes des présentes.

8.3 L'Immeuble est présentement affecté d'un bail en faveur de TM Mobile inc. (le « locataire »), dont un avis a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 14 725 051. Le Vendeur devra conclure toute entente requise avec le locataire afin que l'Acheteur puisse résilier ce bail dans un délai maximum de (i) deux (2) ans suivant la date de signature d'une telle entente, ou (ii) deux (2) ans suivant la date de signature de l'acte de vente, selon la plus éloignée de ces dates et ce, sans que l'Acheteur n'ait l'obligation de verser quelque compensation que ce soit au locataire. Au cas où le Vendeur ne pourrait conclure une telle entente avant le 3 décembre 2018, l'Acheteur pourra, à son gré, soit résilier la présente Promesse, soit décider de lever la présente condition en remettant un avis au Vendeur au plus tard le 14 décembre 2018, lui indiquant son choix. En cas d'envoi d'un avis de résiliation, le Vendeur et l'Acheteur seront libérés de leurs obligations aux termes des présentes. En l'absence d'un avis transmis au Vendeur, l'Acheteur sera réputé avoir levé la présente condition à cette date.

9. Clôture de la transaction

9.1 Les parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente Promesse devant le notaire choisi par l'Acheteur, et ce, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'obtention de toutes les autorisations et approbations requises et prévues à l'article 8 des présentes ou à toute autre date dont les parties peuvent mutuellement convenir (la « Date de Clôture »).

9.2 L'Acheteur deviendra propriétaire et prendra possession de l'Immeuble à la Date de Clôture de l'acte de vente et en assumera tous les risques et responsabilités à compter de cette date. L'Acheteur devra, sous réserve des obligations du Vendeur prévues à l'article 5 b) des présentes, prendre l'Immeuble avec toutes les servitudes actives et passives et autres charges pouvant l'affecter et s'obligera de plus à respecter, s'il y a lieu, toutes les obligations auxquelles s'était engagé le Vendeur dans son ou ses titres d'acquisition ou découlant de tout autre acte.

10. Taxes et impositions foncières

Les immeubles appartenant à l'Acheteur sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, l'Acheteur remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la signature de l'acte de vente, toute portion des taxes municipales ou de sommes en tenant lieu payées en trop.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la signature de l'acte de vente, toute portion des taxes scolaires payées en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires ou de sommes en tenant lieu, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la vente.

11. Frais

L'Acheteur devra assumer les frais de sa vérification diligente et de la préparation de l'acte de vente, des documents accessoires à l'acte de vente, à sa publication au registre foncier et des copies requises, dont une copie conforme pour le Vendeur. Les parties assumeront les frais de leurs propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant.

L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente Promesse, et les documents accessoires à celu i-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par l'Acheteur.

L'Acheteur devra soumettre au Vendeur un projet d'acte de vente au plus tard trente (30) jours suivant la signature de la présente Promesse par les parties, suivant la date la plus tardive de ces signatures, lequel projet sera soumis sous réserve de la possibilité d'un rajustement du Prix d'achat tel que stipulé aux paragraphes 3.1.2 et 3.1.3.

La radiation des hypothèques existantes et toute renonciation ou annulation des autres charges existantes, à l'exception du bail de TM Mobile inc. (antennes sur le toit) lequel devra faire l'objet d'une entente conformément au paragraphe 8.3 des présentes, le cas échéant, seront effectuées par les conseillers juridiques du Vendeur, aux entiers frais de ce dernier, préalablement à la signature de l'acte de vente.

12. Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)

Le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec seront à la charge de l'Acheteur. Les numéros d'enregistrement de l'Acheteur sont : (TPS) 121364749 RT 0001 et (TVQ) 1006001374 TQ0002. Les numéros d'enregistrement du Vendeur sont (TPS) 141690743 et (TVQ) 1019818833.

13. Indivisibilité de la Promesse

13.1 La présente Promesse constitue l'intégralité et la totalité de l'entente conclue entre les parties et aucun autre document ou entente verbale antérieur ou concomitant n'est admis pour modifier de quelque façon que ce soit les dispositions de la présente Promesse ou son interprétation, à moins qu'une telle modification ne soit contresignée par les parties.

13.2 Sous réserve de toute stipulation contraire contenue aux présentes, l'Acheteur s'engage, sujet aux vérifications diligentes qu'il peut faire en vertu de la présente Promesse, à déclarer dans l'acte de vente qu'il reconnaît s'être fié exclusivement à ses propres inspections et expertises en ce qui a trait à la qualité et la quantité de l'Immeuble et qu'il accepte l'Immeuble dans son état actuel à la Date de Clôture.

13.3 Le Vendeur ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, y compris, notamment, quant au titre, la qualité, le zonage, à l'utilisation du terrain, les servitudes apparentes ou non apparentes, aux vices de construction, à l'état des réparations, aux conditions du sol, à l'urée-formaldéhyde, l'amiante ou à toute autre question environnementale.

14. Entente complète

Lorsque l'acte de vente sera signé, il constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente Promesse de vente.

15. Cession de la Promesse

La présente Promesse est conclue au bénéfice des parties aux présentes et elle liera celles-ci de même que leurs successeurs respectifs et leurs ayants droit autorisés. L'Acheteur ne peut céder la présente Promesse sans l'approbation préalable du Vendeur qui peut refuser toute cession à sa seule discrétion. Le cas échéant, le cessionnaire doit s'engager à respecter les modalités et conditions énoncées dans la présente Promesse et à ex écuter la totalité des obligations incombant à l'Acheteur en vertu des présentes.

16. Avis

Si un avis, une demande, un accord ou un consentement est exigé ou peut être donné en vertu des présentes, il doit être effectué par écrit et livré en personne ou expédi é par courrier électronique, comme suit :

Au Vendeur : **L'HOPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL (1963) INC.**
À l'attention de Monsieur Rénaud Breton, directeur des services techniques. CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
3700 rue Berri
Montréal (Québec) H2L 4G9
Téléphone : 514 284-2214, poste 3116
Courriel : renald.breton.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

À l'Acheteur : **VILLE DE MONTRÉAL**
À l'attention de Mme Francine Fortin
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 284-2214, poste 3116
Courriel : francine.fortin@ville.montreal.qc.ca

Avec copie à l'Intervenant : **CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**
À l'attention du directeur des services techniques
3700 rue Berri
Montréal (Québec) H2L 4G9
Téléphone : 514 284-2214, poste 3116
Courriel : renald.breton.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Et copie à : **SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**
À l'attention de M. David Pelletier directeur de l'évaluation et des transactions immobilières
1075, rue de l'Amérique-Française, 1^{re} étage
Québec (Québec) G1R 5P8
Téléphone : 418 646-1766, poste 3434
Courriel : david.pelletier@sqi.gouv.qc.ca

Tout avis expédié par courrier électronique sera considéré comme reçu le premier jour ouvrable suivant la date de transmission (sous réserve que l'expéditeur du courrier électronique ait obtenu la confirmation de cette transmission). L'Acheteur et le Vendeur peuvent, en remettant un avis écrit à l'autre partie, indiquer une autre adresse ou une autre adresse électronique auxquels les avis peuvent être transmis.

17. Intervention

L'Intervenant, à titre de gestionnaire de l'Immeuble, reconnaît être informé de la présente Promesse et s'engage à accomplir tout acte requis dans le cadre de la transaction.

18. Droit applicable

La présente Promesse est régie par les lois de la province de Québec où est situé l'Immeuble, ainsi que par les lois du Canada applicables dans cette province.

19. Jour ouvrable

Advenant qu'une date prévue aux termes de la présente Promesse ou une date marquant la fin d'une période prévue par la présente Promesse tombe un jour férié, un samedi ou un dimanche, la date en question sera réputée être le prochain jour ouvrable.

20. Exemplaires

La présente Promesse peut être signée en plusieurs exemplaires, chaque exemplaire signé ayant valeur d'original, et l'ensemble des exemplaires, une fois rassemblés, constituant un seul et même document.

21. Règlement sur la gestion contractuelle

Acheteur	Vendeur
----------	---------

L'Acheteur a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et il a remis une copie de ce Règlement au Vendeur. L'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.

22. Courtier

Le Vendeur s'engage à assumer les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant pour l'assister aux fins des présentes.

23. Acceptation de l'offre par le Vendeur

La présente Promesse doit être acceptée par le Vendeur et transmise à l'Acheteur au plus tard trente (30) jours suivant la réception par le Vendeur de la présente Promesse dûment signée par l'Acheteur. À défaut, la présente Promesse sera nulle et non avenue.

ACHETEUR :

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2018.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

VENDEUR :

ACCEPTÉE le _____ jour de _____ 2018.

**HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL (1963)
INC.**

Par : _____

Nom :

Titre

INTERVENANT :

INTERVIENT le _____ jour de _____ 2018.

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DU
CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**

Par : _____

Nom :

Titre

Dossier # : 1184962003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville qui accepte, le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 m², avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel;N/Réf. : 31H12-005-1361-04.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1184962003 SMVT.xls](#)



[GDD 1184962003-SGPI-Entretien- achat Hôpital Chinois.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget

Tél : 514-872-5911

Co-auteure
Diane Nguyen
Conseillère budgétaire-Service des finances -
Point de service HDV
514-872-0549

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-31

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - direction du budget et de la
planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219

Division : Direction du budget et de la
planification financière et fiscale



Dossier # : 1187360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$ et Groupe B : 966 652,31 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 \$, taxes incluses.)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$ et Groupe B : 966 652,31 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$), des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 et 18-17188 au montant total estimé des ententes de 22 272 122,57 \$, taxes incluses, pour une période approximative de 6 mois, à partir du 26 octobre 2018 au 30 avril 2019.
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents des appels d'offres publics 18-16938 et 18-17188 et aux tableaux de prix reçus ci-joint;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Anjou - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Genève - Mercier- Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds- Roxboro - Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles - Rosemont - la Petite-Patrie -Saint-Laurent -Saint-Léonard -	

Appel d'offres 18-17188	Villeray- Saint-Michel-Parc Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe A)	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Dorval - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe B)		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-09-24 09:39

Signataire :

Benoit DAGENAIS

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1187360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$ et Groupe B : 966 652,31 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 \$, taxes incluses.)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2002 le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires, des ententes-cadres collectives pour la fourniture du sel de déglacage des chaussées. Les ententes-cadres précédentes, d'une valeur totale estimée à 17 897 253,39 \$, taxes incluses, ont été en vigueur du 15 septembre 2017 au 30 avril 2018 (ententes 1223625, 1223329 et 1222702). Les consommations sur ces trois ententes-cadres s'élèvent à 94,43 % des quantités estimées.

Ce regroupement d'achats est composé des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de toutes les quinze (15) Villes reconstituées de l'agglomération ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM), qui ont signifié leur participation à ces appels d'offres.

L'appel d'offres public (18-16938) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de trente-quatre (34) jours civils, soit du 6 juin 2018 au 10 juillet 2018. Aucun addenda n'a été publié. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingt (180) jours civils, soit jusqu'au 6 janvier 2019. En raison des prix élevés reçus de la part de deux des trois soumissionnaires, en comparaison de l'estimation de la Ville, un deuxième appel d'offres (18-17188) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de quarante et un (41) jours civils, soit du 18 juillet 2018 au 28 août 2018. Deux addenda ont été publiés : le 14 août 2018 pour une modification au bordereau de prix et le 17 août 2018 pour un report de date. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingt (180) jours civils, soit jusqu'au 24 février 2019.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué en prenant en compte la capacité maximale de fourniture offerte par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Chacun des participants au regroupement confirme individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0360 - 24 août 2017 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et la firme technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 17-15993 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 897 253,39 \$, taxes incluses.)

CG16 0496 - 25 août 2016 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$, taxes incluses.)

CG15 0559 - 20 août 2015 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$, taxes incluses.)

CG14 0468 - 30 octobre 2014 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$, taxes incluses.)

CG13 0335 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$, taxes incluses.)

CG12 0304 - 23 août 2012 - Conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. (8 881 347,24 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 454 063,33 \$), pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 12-12176 (3 soum.). (Montant total estimé: 14 335 410,57 \$, taxes incluses.)

CG11 0309 - 28 septembre 2011 - Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Technologie de dégivrage Cargill (8 123 403,33 \$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29 \$) et Mines Seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée (520 301,17 \$) pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 11-11666 (4 soum.). (Montant total estimé: 14 930 109,79 \$, taxes incluses.)

DESCRIPTION

L'appel d'offres comprend du sel régulier pour les chaussées ainsi que du sel traité utilisé par certains participants au regroupement.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement pour déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons demandé une garantie de soumission de 2 % du montant total, toutes taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 50 % du montant total du contrat, toutes taxes incluses.

Ce dossier décisionnel vise la conclusion de deux (2) ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage des chaussées pour l'hiver 2018-2019 sans possibilité de prolongation.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, de la Société de transport de Montréal (STM), ainsi que des quinze (15) villes reconstituées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs anticipés et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2018-2019, un potentiel d'approvisionnement de 199 800 tonnes métriques (tm) de sel de déglçage, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction des besoins et sont tributaires, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale. En cas de nécessité, les clauses contractuelles permettent de consommer jusqu'à 20 % de plus que les quantités exprimées au bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

Ce dossier vise à conclure deux (2) ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2018-2019, à la suite des appels d'offres public 18-16938 et 18-17188. La conclusion des ententes-cadres collectives permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Un premier appel d'offres (18-16938 a été lancé pour l'acquisition de 192 300 tonnes métriques de sel régulier (groupe A) et de 7 500 tonnes métriques de sel traité (groupe B).

Pour le sel traité (groupe B), le plus bas soumissionnaire conforme de cet appel d'offres, la firme Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, se voit octroyer le contrat en entier. Le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 111,59 \$ la tonne métrique (sans taxes), incluant la livraison, pour une quantité estimée de 7 500 tm. C'est une variation à la hausse de 20,43 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier (92,66 \$ / tm, sans taxes).

Toutefois, pour le sel régulier (groupe A), le Service de l'approvisionnement a décidé d'octroyer une quantité de 67 000 tonnes métriques (correspondant à sa capacité maximale de fourniture dans le cadre de cet appel d'offres) également à la firme Cargill Sel, Sécurité

Routière, une division de Cargill Limitée, mais de ne pas accorder les contrats pour la quantité résiduelle aux deux autres soumissionnaires puisque leurs prix moyens supérieurs sont d'environ 37,5 % à l'estimation de la Ville.

Le deuxième appel d'offres (18-17188) a été lancé pour l'acquisition des 125 300 tonnes métriques résiduelles de sel régulier, suite auquel le Service de l'approvisionnement recommande l'octroi en entier à la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

Pour le sel régulier, combinant les résultats des deux appels d'offres, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 96,36 \$ la tonne métrique (sans taxes), incluant la livraison, pour une quantité estimée de 192 300 tm. Il s'agit d'une variation à la hausse de 29,73 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier (74,04 \$ / tm, sans taxes), pour une quantité estimée de 200 470 tm.

Globalement et comparativement aux ententes précédentes conclues en 2017-2018, le regroupement de la Ville de Montréal connaît une diminution de sa demande de 4,07 % en 2018-2019. Le tonnage total en 2018-2019 est de 199 800 tm comparativement à celui de 2017-2018 qui était de 208 270 tm.

La hausse des prix observée cette année est principalement attribuable à une grève de plusieurs mois à la mine de Goodrich en Ontario, appartenant à la firme Compass Minerals jumelée à une importante augmentation de la demande dans la région des grands lacs. Cette situation a mené certains fournisseurs à importer du sel en provenance du Chili afin de combler les besoins du marché.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le sel régulier s'élevant à 17 085 094,05 \$, taxes incluses, ainsi que pour le sel traité, s'élevant à 852 044,19 \$, taxes incluses, pour la période hivernale 2018-2019 (environ 6 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de quinze (15) villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement de la Ville de Montréal pour ces produits lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 3,70 %. Cette majoration représente l'évolution de l'Indice des prix industriels pour la catégorie des produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques [P81], tels que publiés par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2018, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2018. La portion relative aux coûts de transport a été indexée de 2,20 % en tenant compte de l'Indice des prix à la consommation mensuel (IPC), publié en mars 2018. Pour le deuxième appel d'offres, l'estimation a tenu compte de la situation particulière du marché.

Au Québec, le marché du sel de déglacage est un oligopole composé de trois fournisseurs (Compass Minerals, Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée). La capacité offerte par chaque firme varie en raison de ses engagements contractuels et de sa capacité de production.

À titre comparatif avec les autres municipalités du Québec, malgré la hausse des prix observés, nous pouvons conclure que, cette année, nous avons obtenu un prix moyen inférieur pour le sel de déglacage des chaussées. Le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 96,36 \$/ tm (sans taxes), il est inférieur d'environ de 13,89 % du prix moyen des autres municipalités du Québec (Union des municipalités du Québec (UMQ), 109,39 \$, sans taxes).

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour

étude parce qu'il y a un (1) contrat supérieur à deux millions de dollars et accordé à un adjudicataire (la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$, taxes incluses), qui en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Appel d'offres 18-16938

Sel régulier (groupe A)

Soumissionnaires	Groupe A sel régulier (tx inc.) pour une demande de 192 300 tm
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	20 241 212,16 \$ *
Compass Minerals	23 214 613,12 \$
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	23 775 521,99 \$
Estimation des professionnels	17 085 094,05 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)	22 410 449,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse (%)	10,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	3 534 309,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	17,50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$)	3 156 118,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%)	18,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	2 973 400,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	14,70 %

* **Note:** Pour les fins de la comparaison entre les différents soumissionnaires, le montant de la soumission de cette firme est basé sur la quantité totale requise (192 300 tm). Toutefois, le montant total de sa soumission pour le sel régulier (groupe A) est de 6 890 039,56 \$ taxes incluses, considérant sa capacité maximale de fourniture de 67 000 tm.

Sel traité (groupe B)

Soumissionnaires	Groupe B sel traité (tx inc.) pour une demande de 7 500 tm
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	966 652,31 \$
Compass Minerals	1 207 237,50 \$
Estimation des professionnels	852 044,19 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)	1 086 944,91 \$
Écart entre la moyenne et de la plus basse (%)	12,40 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	240 585,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	24,90 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$)	114 608,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%)	13,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	240 585,19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	24,90 %

Appel d'offres 18-17188

Sel régulier

Soumissionnaires	Sel régulier (tx inc.) pour une demande de 125 300 tm
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	14 397 338,57 \$
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	14 729 315,37 \$
Compass Minerals	15 558 900,18 \$
Estimation des professionnels	14 632 479,97 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)	14 895 184,71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse (%)	3,46 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 161 561,61 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	8,07 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$)	- 235 141,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%)	- 1,60 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	331 976,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	2,31 %

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public numéro : **18-16938**

Titre : **Fourniture du sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018 - 2019**

Date de lancement : **6 juin 2018**

Date d'ouverture : **10 juillet 2018**

Preneurs du cahier des charges : (5)

- Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée;
- Compass Minerals;
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée;
- Biakaz inc.;
- Union des municipalités du Québec.

Soumissionnaires : (3)

- Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée.

La raison évoquée par le preneur du cahier de charge qui n'a pas présenté une soumission est que les produits ne sont pas offerts par la firme.

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public numéro : **18-17188**

Titre : **Fourniture du sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018 - 2019**

Date de lancement : **18 juillet 2018**

Date d'ouverture : **28 août 2018**

Preneurs du cahier des charges : (6)

- Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée;
- Apritech;
- Éco-Forma inc.;
- Orthodontique zemty inc.

Soumissionnaires : (3)

- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée.
- Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée;
- Compass Minerals.

Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté une soumission est que les produits ne sont pas offert par la firme.

Remarques et informations complémentaires :

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Les appels d'offres prévoyaient que l'octroi serait effectué au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des produits (sel régulier et sel traité) tout en tenant compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement.

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes reconstituées participantes. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les Villes liées de l'agglomération ainsi que pour la STM, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Enfin, selon les clauses des appels d'offres, la Ville se réserve le droit de commander une quantité supérieure de 20 % à celle indiquée aux documents des appels d'offres afin de se prémunir contre des conditions climatiques exceptionnelles.

Montant total estimé (sel régulier) :

Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (67 000 tm octroyées suite à l'appel d'offres 18-16938) :
 5 992 641,50 \$ + TPS (5 %) 299 632,08 \$ + TVQ (9,975 %) 597 765,99 \$ = 6 890 039,56 \$

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (125 300 tm octroyées suite à l'appel d'offres 18-117188) :
 12 537 882,75 \$ + TPS (5 %) 626 894,14 \$ + TVQ (9,975 %) 1 250 653,80 \$ = 14 415 430,69 \$

Montant total estimé (sel traité) :

Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (7 500 tm octroyées suite à l'appel d'offres 18-16938) :
 840 750,00 \$ + TPS (5 %) 42 037,50 \$ + TVQ (9,975 %) 83 864,81 \$ = 966 652,31 \$

Adjudicataires recommandés

Il est recommandé de conclure avec les firmes ci-après désignées, à la suite des appels d'offres public 18-16938 et 18-17188, des ententes-cadres collectives pour l'hiver 2018-2019 pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée Appel d'offres 18-17188	Anjou - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Genève - Mercier- Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds- Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont - la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray- Saint-Michel-Parc Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe A)	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de- Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville-Marie - - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Dorval - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe B)		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit. Les arrondissements, les villes liées ainsi que la Société de transport de Montréal (STM) pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourraient engager des dépenses d'agglomération.

À titre comparatif, voici un tableau comparant les prix unitaire moyen à la tonne (sans taxes) incluant le transport, de sel régulier de Montréal avec l'UMQ.

Territoires	Prix unitaire moyen tm obtenu pour l'hiver 2017-18	Prix unitaire moyen tm obtenu pour l'hiver 2018-19 Appel d'offres 1	Prix unitaire moyen tm obtenu pour l'hiver 2018-19 Appel d'offres 2	Variation du prix unitaire hiver 2017-18 vs hiver 2018-19
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE C - CAPITALE NATIONALE	97,97 \$	119,70 \$	-	22,18 %
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE E - LAURENTIDES	88,86 \$	117,19 \$	-	31,88 %
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE F LANAUDIÈRE	81,32 \$	105,00 \$	107,13 \$	31,73 %
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE G-1 - MONTÉRÉGIE NORD	83,64 \$	104,75 \$	92,18 \$	10,21 %
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE G-2 - MONTÉRÉGIE SUD + ESTRIE	79,90 \$	104,75 \$	94,96 \$	18,84 %
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE H - OUTAOUAIS	80,55 \$	119,65 \$	111,72 \$	38,69 %
UMQ MOYENNE	85,37 \$	111,84 \$	101,50 \$	18,89 %
REGROUPEMENT VILLE DE MONTRÉAL	74,04 \$	89,44 \$	100,25 \$	30,15 %
DIFFÉRENCE ENTRE MONTRÉAL ET LES AUTRES TERRITOIRES EN \$	(11,33 \$)	(15,00 \$)	(2,63 \$)	
DIFFÉRENCE ENTRE MONTRÉAL ET LES AUTRES TERRITOIRES EN %	-15 %	-15,48 %	-2,66 %	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la Suite de la nouvelle Politique de déneigement de la Ville de Montréal adoptée en août 2015, une recommandation de revoir les pratiques de gestion des sels de voirie a été émise. C'est dans cette optique et pour faire suite à la demande du Service de la concertation des arrondissements que l'utilisation du sel traité a été limitée aux villes liées depuis l'hiver 2016-2017. Afin de conforter cette décision, une étude sur les fondants et abrasifs a été faite par le Service de la concertation des arrondissements pour évaluer l'impact que ce type de produit peut avoir sur l'environnement, les infrastructures, les eaux de ruissellement et l'aspect financier. Cette étude finalisée en juin 2017 n'a pas permis de démontrer de différences justifiant de modifier le type de produit pouvant être utilisé par la Ville (sel régulier et sel prétraité). Par conséquent, il n'est pas prévu pour l'instant de modification majeure pour le type de sel de déglçage utilisé par la Ville.

Nos fournisseurs travaillent également depuis plusieurs années, afin d'améliorer leur empreinte écologique. Depuis 2013, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée a réalisé une réduction de 17 % de sa consommation d'énergie, une réduction de 22 % de sa consommation d'eau et vise une réduction de 50 % de ses déchets d'ici 2020.

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée travaille également pour réaliser d'ici la fin 2018 un plan d'évaluation de ses fournisseurs sur des questions environnementales. Enfin, un plan de réduction pour les émissions de CO2 est actuellement en train d'être évalué pour être mis en place prochainement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture du stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de la résolution, émission des ententes-cadres collectives pour la saison hivernale 2018-2019 avec la firme retenue.

- CE : 3 octobre 2018;
- Commission permanente sur l'examen des contrats : 11 octobre 2018;
- Retour au CE : 17 octobre 2018;
- CM : 22 octobre 2018;
- CG : 25 octobre 2018;
- Début du contrat : 26 octobre 2018;
- Fin du contrat : 30 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-19

Pierre GATINEAU
C/ D Division Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2018-09-21



#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture du sel de déglçage des chaussées pour la saison 2018 - 2019
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	Groupe A
4	No de l'appel d'offres	18-16938
5	Préposée au secrétariat	
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	10 juil. 2018
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Étienne Langlois
10	Dernière estimation réalisée	14 860 478,47 \$

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité	No de soumission
1	Compass Mineral Canada Corp		Conforme	24714
2	Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée		Conforme	24716
3	Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée		Conforme	24717



Agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
Numéro de l'appel d'offres	18-16938
Titre de l'appel d'offres	Fourniture du sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018 - 2019
Type de sollicitation	Publique
Date d'ouverture	10 juillet 2018
Service requérant	Service de l'approvisionnement
Requérant	Étienne Langlois

Adjudicataire
recommandé

	Compass Mineral Canada Corp	Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée		
Total avant taxes	20 191 009,45 \$	17 604 881,20 \$	20 678 862,35 \$		
TPS	1 009 550,47 \$	880 244,06 \$	1 033 943,12 \$		
TVQ	2 014 053,19 \$	1 756 086,90 \$	2 062 716,52 \$		
TOTAL	23 214 613,11 \$	20 241 212,16 \$	23 775 521,99 \$		

Commentaires

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture du sel de déglçage des chaussées pour la saison 2018 - 2019
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	Groupe B
4	No de l'appel d'offres	18-16938
5	Préposée au secrétariat	
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	10 juil. 2018
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Étienne Langlois
10	Dernière estimation réalisée	741 069,09 \$

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité	No de soumission
1	Compass Mineral Canada Corp		Conforme	24714
2	Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée		Conforme	24716

Agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
Numéro de l'appel d'offres	18-16938
Titre de l'appel d'offres	Fourniture du sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018 - 2019
Type de sollicitation	Publique
Date d'ouverture	41829
Service requérant	Service de l'approvisionnement
Requérant	Étienne Langlois

	Adjudicataire recommandé	
	Compass Mineral Canada Corp	Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée
Total avant taxes	1 050 000,00 \$	840 750,00 \$
TPS	52 500,00 \$	42 037,50 \$
TVQ	104 737,50 \$	83 864,81 \$
TOTAL	1 207 237,50 \$	966 652,31 \$

Commentaires	
--------------	--

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture du sel de déglçage des chaussées pour la saison 2018 - 2019
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	Sel régulier
4	No de l'appel d'offres	18-17188
5	Préposée au secrétariat	
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	28 août 2018
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Étienne Langlois
10	Dernière estimation réalisée	12 726 662,29 \$

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité	No de soumission
1	Compass Mineral Canada Corp		Conforme	25217
2	Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée		Conforme	25216
3	Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée		Conforme	25215

Agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
Numéro de l'appel d'offres	18-17188
Titre de l'appel d'offres	Fourniture du sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018 - 2019
Type de sollicitation	Publique
Date d'ouverture	28 août 2018
Service requérant	Service de l'approvisionnement
Requérant	Étienne Langlois

	Adjudicataire recommandé		
	Compass Mineral Canada Corp	Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée
Total avant taxes	13 532 420,25 \$	12 810 885,30 \$	12 522 147,05 \$
TPS	676 621,01 \$	640 544,27 \$	626 107,35 \$
TVQ	1 349 858,92 \$	1 277 885,81 \$	1 249 084,17 \$
TOTAL	15 558 900,18 \$	14 729 315,38 \$	14 397 338,57 \$

Commentaires	
---------------------	--

Prix unitaire à la tonne métrique payé pour le sel de déglacage par chacun des participants au regroupement de Montréal

Appel d'offres 18-16938 et 18-17188			Saison 2018 - 2019
SEL ORDINAIRE			Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison (sans tx)
# Participant	Participants	Quantité	Cargill
1	AHUNTSIC- CARTIERVILLE	9 300	90,15 \$
2	CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	13 400	88,99 \$
3	LACHINE	4 800	91,55 \$
4	OUTREMONT	3 500	88,99 \$
5	VERDUN	4 700	89,02 \$
6	VILLE MARIE	19 100	88,99 \$
7	VILLE DE BAIE D'URFE	750	93,28 \$
8	VILLE DE MONT ROYAL	4 500	89,02 \$
9	VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL	4 250	91,77 \$
10	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL	2 700	86,00 \$
# Participant	Participants	Quantité	k+s sel windsor
1	ANJOU	5 000	99,57 \$
2	LASALLE	5 875	99,73 \$
3	LE SUD OUEST	6 500	99,57 \$
4	LE PLATEAU MONT ROYAL	7 000	99,41 \$
5	L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2 300	102,39 \$
6	MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE	9 100	99,41 \$
7	MONTREAL NORD	5 000	99,41 \$
8	PIERREFONDS ROXBORO	6 000	102,49 \$
9	RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES	11 000	99,73 \$
10	ROSEMONT LA PETITE PATRIE	8 350	99,41 \$
11	SAINT LAURENT	13 500	100,71 \$
12	SAINT LEONARD	6 000	99,41 \$
13	VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION	10 000	99,57 \$
14	VILLAGE DE SENNEVILLE	375	102,38 \$
15	VILLE DE CÔTE ST LUC	6 200	99,90 \$
16	VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4 750	101,89 \$
17	VILLE DE HAMPSTEAD	1 150	100,38 \$
18	VILLE DE KIRKLAND	2 500	102,49 \$
19	VILLE DE MONTREAL EST	2 300	99,41 \$
20	VILLE DE MONTREAL OUEST	1 200	100,71 \$
21	VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1 200	102,59 \$
22	VILLE DE WESTMOUNT	10 000	99,41 \$
SEL TRAITÉ			Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison
# Participant	Participants	Quantité	Cargill
1	VILLE DE BEACONSFIELD	1500	110,74 \$
2	VILLE DE POINTE CLAIRE	6000	112,44 \$

SEL ORDINAIRE		Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison		Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison	
Arrondissements		k+s sel windsor	Cargill	k+s sel windsor	Cargill
AHUNTSIC- CARTIERVILLE	9 300		90,15 \$	- \$	838 395,00 \$
ANJOU	5 000	99,57 \$		497 850,00 \$	- \$
CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	13 400		88,99 \$	- \$	1 192 466,00 \$
LACHINE	4 800		91,55 \$	- \$	439 440,00 \$
LASALLE	5 875	99,73 \$		585 913,75 \$	- \$
LE PLATEAU MONT ROYAL	7 000	99,41 \$		695 870,00 \$	- \$
LE SUD OUEST	6 500	99,57 \$		647 205,00 \$	- \$
L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2 300	102,39 \$		235 497,00 \$	- \$
MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE	9 100	99,41 \$		904 631,00 \$	- \$
MONTREAL NORD	5 000	99,41 \$		497 050,00 \$	- \$
OUTREMONT	3 500		88,99 \$	- \$	311 465,00 \$
PIERREFONDS ROXBORO	6 000	102,49 \$		614 940,00 \$	- \$
RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES	11 000	99,73 \$		1 097 030,00 \$	- \$
ROSEMONT LA PETITE PATRIE	8 350	99,41 \$		830 073,50 \$	- \$
SAINT LAURENT	13 500	100,71 \$		1 359 585,00 \$	- \$
SAINT LEONARD	6 000	99,41 \$		596 460,00 \$	- \$
VERDUN	4 700		89,02 \$	- \$	418 394,00 \$
VILLE MARIE	19 100		88,99 \$	- \$	1 699 709,00 \$
VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION	10 000	99,57 \$		995 700,00 \$	- \$
VILLAGE DE SENNEVILLE	375	102,28 \$		38 355,00 \$	- \$
VILLE DE BAIE D'URFE	750		93,28 \$	- \$	69 960,00 \$
VILLE DE CÔTE ST LUC	6 200	99,90 \$		619 380,00 \$	- \$
VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4 750	101,89 \$		483 977,50 \$	- \$
VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL	4 250		91,77 \$	- \$	390 022,50 \$
VILLE DE HAMPSTEAD	1 150	100,38 \$		115 437,00 \$	- \$
VILLE DE KIRKLAND	2 500	102,49 \$		256 225,00 \$	- \$
VILLE DE MONTREAL EST	2 300	99,41 \$		228 643,00 \$	- \$
VILLE DE MONTREAL OUEST	1 200	100,71 \$		120 852,00 \$	- \$
VILLE DE MONT ROYAL	4 500		89,02 \$	- \$	400 590,00 \$
VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1 200	102,59 \$		123 108,00 \$	- \$
VILLE DE WESTMOUNT	10 000	99,41 \$		994 100,00 \$	- \$
SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL	2 700		86,00 \$	- \$	232 200,00 \$
				12 537 882,75 \$	5 992 641,50 \$

SEL TRAITÉ		Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison		Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison
Arrondissements		Cargill	Compass	Cargill
VILLE DE BEACONSFIELD	1500	110,74 \$		166 110,00 \$
VILLE DE POINTE CLAIRE	6000	112,44 \$		674 640,00 \$
				840 750,00 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16938

Numéro de référence : 1170764

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture du sel de déglçage des chaussées pour la saison 2018 - 2019

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Biakaz Inc. 2045 toute Marie-victorin Contrecoeur, QC, J0L1C0	Monsieur Steve Zakaib Téléphone : 514 823-6565 Télécopieur :	Commande : (1456503) 2018-06-12 12 h 28 Transmission : 2018-06-12 12 h 28	2960222 - 18-16938_ADD1 2018-06-20 8 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Compass Minerals Canada Corp. 577 rue Notre-Dame Bureau 209 Repentigny, QC, J6A 2T6	Madame Guylaine Gaudet Téléphone : 450 582-6044 Télécopieur : 450 582-9306	Commande : (1453981) 2018-06-06 12 h 35 Transmission : 2018-06-06 12 h 35	2960222 - 18-16938_ADD1 2018-06-20 8 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
K+S Sel Windsor Ltée 755 boul. St Jean Suite 700 Pointe-Claire, QC, H9R5M9	Madame Melanie Pereira Coelho Téléphone : 514 630-0900 Télécopieur : 514 694-2451	Commande : (1454062) 2018-06-06 13 h 57 Transmission : 2018-06-06 13 h 57	2960222 - 18-16938_ADD1 2018-06-20 8 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Technologie de dégivrage Cargill 300 du St-Sacrement suite 225 Montréal, QC, H2Y 1X4	Monsieur Bertrand Tiap-Chong Téléphone : 514 840-8271 Télécopieur : 514 849-7025	Commande : (1453978) 2018-06-06 12 h 33 Transmission : 2018-06-06 12 h 33	2960222 - 18-16938_ADD1 2018-06-20 8 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Union des municipalités du Québec. 2020, boulevard Robert-Bourassa Bureau 210 Montréal, QC, H3A2A5 http://www.umq.qc.ca	Monsieur Gilbert Ouellet Téléphone : 514 282-7700 Télécopieur : 514 282-8893	Commande : (1455807) 2018-06-11 11 h 51 Transmission : 2018-06-11 11 h 51	Mode privilégié : Ne pas recevoir



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17188

Numéro de référence : 1184224

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture du sel de déglçage des chaussées pour la saison 2018 - 2019

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Apritech 40 rue de Paris 92100 - BOULOGNE BILLANCOURT, , 92100	Madame Flore Jacquemin Téléphone : 003 377-2331843 Télécopieur :	Commande : (1480145) 2018-08-16 10 h 57 Transmission : 2018-08-16 10 h 57	2984453 - 18-17188_Add1 (devis) 2018-08-16 10 h 57 - Téléchargement 2984454 - 18-17188_Add1 (bordereau) 2018-08-16 10 h 57 - Téléchargement 2986718 - 18-17188_Add2_REPORT DE DATE 2018-08-17 11 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Compass Minerals Canada Corp. 577 rue Notre-Dame Bureau 209 Repentigny, QC, J6A 2T6	Madame Guylaine Gaudet Téléphone : 450 582-6044 Télécopieur : 450 582-9306	Commande : (1471025) 2018-07-19 9 h 02 Transmission : 2018-07-19 9 h 02	2984453 - 18-17188_Add1 (devis) 2018-08-14 10 h 36 - Messagerie 2984454 - 18-17188_Add1 (bordereau) 2018-08-14 10 h 35 - Téléchargement 2986718 - 18-17188_Add2_REPORT DE DATE 2018-08-17 12 h 04 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ÉCO-FORMA Inc. 450 Sherbrooke Est Suite 1600 Montréal, QC, H2L 1J8 http://www.ecoforma.ca	Monsieur Shugar Joël Téléphone : 514 281-0700 Télécopieur : 514 281-0600	Commande : (1473636) 2018-07-28 10 h 04 Transmission : 2018-07-28 10 h 04	2984453 - 18-17188_Add1 (devis) 2018-08-14 10 h 35 - Courriel 2984454 - 18-17188_Add1 (bordereau) 2018-08-14 10 h 35 - Téléchargement 2986718 - 18-17188_Add2_REPORT DE DATE 2018-08-17 11 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
K+S Sel Windsor Ltée 755 boul. St Jean Suite 700 Pointe-Claire, QC, H9R5M9	Madame Melanie Pereira Coelho Téléphone : 514 630-0900 Télécopieur : 514 694-2451	Commande : (1470566) 2018-07-18 10 h 37 Transmission : 2018-07-18 10 h 37	2984453 - 18-17188_Add1 (devis) 2018-08-14 10 h 35 - Courriel 2984454 - 18-17188_Add1 (bordereau) 2018-08-14 10 h 35 - Téléchargement 2986718 - 18-17188_Add2_REPORT DE DATE 2018-08-17 11 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
orthodontique zemty inc 12038 desaulniers Montréal, QC, h1g5j8	Monsieur anis abdennadher Téléphone : 514 831-4637 Télécopieur :	Commande : (1479155) 2018-08-14 14 h 05 Transmission : 2018-08-14 14 h 25	2984453 - 18-17188_Add1 (devis) 2018-08-14 14 h 05 - Aucun 2984454 - 18-17188_Add1 (bordereau) 2018-08-14 14 h 05 - Aucun 2986718 - 18-17188_Add2_REPORT DE DATE 2018-08-17 11 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Technologie de dégivrage Cargill 300 du St-Sacrement suite 225 Montréal, QC, H2Y 1X4	Monsieur Bertrand Tiap-Chong Téléphone : 514 840-8271 Télécopieur : 514 849-7025	Commande : (1470814) 2018-07-18 15 h 38 Transmission : 2018-07-18 15 h 38	2984453 - 18-17188_Add1 (devis) 2018-08-14 10 h 36 - Messagerie 2984454 - 18-17188_Add1 (bordereau) 2018-08-14 10 h 35 - Téléchargement 2986718 - 18-17188_Add2_REPORT DE DATE 2018-08-17 12 h 04 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1187360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Objet :	Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$ et Groupe B : 966 652,31 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 \$, taxes incluses.)

Numéro du mandat
SMCE187360003**Date du mandat**
2018-10-03**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

Type de mandat

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

VU que le contrat est d'une valeur de plus de 10 M\$;

Vu que le contrat de biens et services est d'une valeur de plus de 2 M\$ et que l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Mines Seleine);

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1187360003 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2018-10-04

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances

Dossier # :1187360003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 octobre 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187360003**

Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$ et Groupe B : 966 652,31 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 \$, taxes incluses.)

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187360003

Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$ et Groupe B : 966 652,31 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 \$, taxes incluses.)

À sa séance du 3 octobre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$ qui est aussi un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Mines Seleine).*

Le 10 octobre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris l'approche d'approvisionnement du Service dans ce marché en situation d'oligopole. Ils ont noté que le regroupement de la Ville de Montréal, des autres villes de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal avait obtenu des prix satisfaisants dans des circonstances particulières. En effet, un conflit de travail dans la principale mine d'un des fournisseurs a changé quelque peu la donne dans ce dossier cette année.

Pour la Commission, il est important de rappeler que les membres du regroupement de Montréal ne paient pas tous le même prix pour leur sel de déglacage. Divers facteurs viennent pondérer le prix payé. Face à cette situation, la Commission rappelle également qu'elle a recommandé l'an dernier que l'administration évalue la possibilité de faire payer le même prix de base à la tonne métrique pour l'ensemble des participants au regroupement.

Des membres de la Commission ont aussi soulevé la possibilité d'utiliser d'autres produits que le sel pour le déglacage des chaussées. Pour le Service, les expériences menées jusqu'à présent au Québec et dans d'autres régions nordiques avec des produits comme le jus de betterave ou les copeaux de bois ont été peu concluantes. Le sel demeure pour l'instant le produit le plus efficace.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$ qui est aussi un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Mines Seleine).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187360003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1187737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant maximal de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour les services professionnels de gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001) - pour une somme maximale de 12 675 350,34\$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires);
2. d'autoriser une dépense de 12 675 350,34\$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001) comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3. d'approuver un projet de convention par lequel la firme POMERLEAU INC. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23\$ (excluant incidences; taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-16961) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 61,3% (7 769 989,76 \$) par la Ville centre et 38,7% (4 905 360,58\$) par l'Agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-09-24 14:30

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1187737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant maximal de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Le monumental hôtel de ville est situé au cœur de la «*Cité administrative historique*» de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le présent projet de «*Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville*» englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Ses objectifs sont les suivants :

- Mise en valeur et restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- Mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- Amélioration de l'appropriation citoyenne, de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget; échéancier; portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants*» de niveau Or.

Le mode de réalisation du projet est la « *Gérance de construction* »: les phases de conception et de construction seront réalisées en lots et l'exécution des travaux scindée en

lots de travaux s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

Le mandat du Gérant de construction comprend la fourniture de services professionnels en gérance de travaux de construction ainsi que certains services supplémentaires tels que la réalisation des travaux en régie qui sont requis pour la réalisation complète du projet.

L'appel d'offres public (18-16961) publié le 13 juin 2018 dans le quotidien *Le Devoir*, a offert aux soumissionnaires un délai de 68 jours afin d'obtenir les documents nécessaires auprès du Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (soit le SÉAO) et de déposer leurs soumissions. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions le 21 août 2018.

Six (6) addenda ont été publiés :

Addenda N° 1 (6 juillet 2018): remise du Bordereau de prix modifié.

Addenda N° 2 (13 juillet 2018): date de dépôt des soumissions prolongée jusqu'au 14 août 2018; remise du Règlement sur la gestion contractuelle (18-038) promulgué le 26 juin 2018;

Addenda N° 3 (6 août 2018): modification du facteur de la formule de calcul du pointage final d'évaluation des offres; remise des critères d'évaluation des offres modifiés; remise de conditions de conformité de soumission; remise d'articles modifiés du Devis technique; remise du Bordereau de prix modifié; réponses aux questions des soumissionnaires N° 01 à 15 inclusivement.

Addenda N° 4 (7 août 2018): date de dépôt des soumissions prolongée jusqu'au 21 août 2018.

Addenda N° 5 (9 août 2018) : réponses aux questions des soumissionnaires N° 16 à 23 inclusivement.

Addenda N° 6 (16 août 2018): précisions apportées aux documents d'appel d'offres; réponse à la question des soumissionnaires N° 24, sans incidence sur les coûts.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division et à la pondération des critères d'évaluation préapprouvés par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17-0372 Accorder un contrat de services professionnels à la firme *Beaupré Michaud et Associés Architectes* pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses.

CE17-1094 Accorder un contrat de services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED; modélisateur énergétique: agent mise en service) à la firme *CIMA+* pour le projet de «Restauration patrimoniale et de mise aux normes - phase 2 » de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 195 975, 70\$, taxes incluses.

CG17-0312 Accorder un contrat de services professionnels à *CLEB consultant inc.* pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de

restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 577 681,25 \$, taxes incluses.

CG17-0354 Accorder un contrat de services professionnels à *AEDIFICA inc* . pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 152 715,55 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le mandat de Gérant de construction est le suivant, sans être limitatif :

Membre à part entière de l'équipe de projet, le Gérant de construction est responsable du respect du budget, des coûts, de l'échéancier, de la portée, des méthodes de construction et des stratégies d'approvisionnement, ainsi que de la qualité des travaux, ce dont il fait rapport mensuellement au Directeur de projet de la Ville;

- Conseiller le Directeur de projet de la Ville et apporter son expertise aux professionnels tôt dans les phases de conception et ce, jusqu'à la fin du projet;
- Planifier, coordonner et superviser les activités des entrepreneurs et sous-traitants;
- Réaliser des travaux sur demande en régie (installations temporaires; nettoyage; déneigement; inter lots), planifier, coordonner et superviser les activités de tous les entrepreneurs, généraux et/ou spécialisés;
- Agir à titre de maître d'œuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail LSST (côté client) ainsi que superviser et gérer les travaux de décontamination, notamment le cas échéant d'enlèvement de l'amiante, du plomb et de moisissures.

Les objectifs de Gérant de construction sont les suivants, sans être limitatif :

- Échéancier : Livrer un bâtiment rénové et ses aménagements complétés dans le respect de l'échéancier, soit un retour des effectifs et la reprise des activités à l'hôtel de ville à l'été 2022. Responsable de l'ordonnancement des travaux;
- Budget et coûts : Respecter le budget approuvé par les instances de la Ville. S'assurer que les coûts soumis par les entrepreneurs ou sous-traitants sont conformes aux conditions du marché;
- Respecter la qualité: Respect de la conformité des travaux selon les plans et devis, avec un souci de la finition respectant le caractère patrimonial et historique du bâtiment;
- Gestion de chantier: Agir à titre de maître d'œuvre au sens de la LSST et responsable de la coordination des activités au quotidien.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, le Gérant de construction fournit et dispense à la Ville, entre autres, tous les services, les fonctions et les rôles nécessaires à la planification, à la réalisation des travaux et à sa mise en service, le tout dans le respect des Paramètres approuvés. Ses responsabilités se résument comme suit :

- Mettre en place des stratégies en tout ce qui concerne la planification, la conception et méthodes de construction, la gestion des contrats de travaux et la réalisation du projet afin de rencontrer les objectifs énoncés précédemment;

- Planifier et ordonnancer tous les travaux de préparation des documents d'appel d'offres, de construction, les approvisionnements et le préachat d'équipements;
- Collaborer avec les professionnels mandatés par la Ville lors de la conception des documents d'appel d'offres;
- Veiller à la réalisation des travaux et à l'acquisition des équipements par les Entrepreneurs en conformité avec les prescriptions des contrats en collaboration et sous la surveillance des professionnels mandatés par la Ville;
- Participer à toutes les réunions dont sa présence est requise de l'avis de la Ville, incluant et sans s'y limiter, les réunions de chantier, les réunions du Comité de pilotage, les ateliers PCI, les réunions d'optimisation budgétaire ainsi que les réunions de gestion des risques et de coordination;
- Conseiller la Ville et participer à toutes les étapes du processus d'obtention de la certification LEED;
- Assister la Ville pour s'assurer du respect de toutes les garanties que la Ville détient en regard des travaux exécutés et des services fournis. Le cas échéant, assister la Ville dans le cadre de tout recours intenté à son endroit pendant la réalisation du présent mandat et ultérieurement.

Tout au long de l'exécution de ses prestations, le Gérant de construction sera encadré par les professionnels de la Direction de la gestion de projets immobiliers, Division des projets corporatifs au sein du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Un bureau de projet est en place sur le site du projet de manière à rassembler dans un même lieu, les architectes et ingénieurs de l'équipe de conception, les représentants de la Ville, les effectifs du Gérant de construction ainsi que de tous les consultants requis à la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Il a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges dont trois (3) ont remis une soumission. Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges indique que: une firme n'a pas les ressources requises disponibles à long terme, une firme mentionne ne pas pouvoir être responsable des travaux et de la maîtrise d'oeuvre simultanément, une firme n'a pas les ressources pour répondre aux exigences trop contraignantes à son avis, trois (3) firmes mentionnent que l'appel d'offres s'adresse davantage aux entrepreneurs généraux qu'aux consultants en gestion de la construction. Deux (2) soumissions ont été jugées conformes en vertu des dispositions de l'article 1.12.01 Conformité du document *RÉGIE*, tandis que la soumission du troisième soumissionnaire a été jugée non conforme et a été rejetée. Les deux (2) soumissions jugées conformes ont obtenu un pointage supérieur à 70%, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix.

SOUSSION CONFORME	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX GLOBAL DE LA SOUSSION taxes incluses	CONTINGENCES 15% taxes incluses	TOTAL taxes incluses
POMERLEAU inc.	89,0	0,12	10 497 184,55 \$	1 574 577,68 \$	12 071 762,23 \$
Groupe DÉCAREL inc.	74,5	0,08	13 584 178,01 \$	2 037 626,70 \$	15 621 804,71 \$
Dernière estimation réalisée			8 561 216,41 \$	1 284 182,46 \$	9 845 398,87 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (excluant les contingences)					1 935 968,14 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					22,6%

Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) (excluant les contingences)	3 086 993,46 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%)	29,4%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Les membres du Comité de sélection tenu le 6 septembre 2018 recommandent de retenir l'offre de la firme *POMERLEAU Inc.* pour des services professionnels en gérance de travaux de construction ainsi que certains services supplémentaires tels que la réalisation de travaux en régie requis pour la réalisation complète du projet de «*Restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*». La firme *POMERLEAU inc.* a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus des soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'Approvisionnement).

Les soumissionnaires ont complété et remis dans leur soumission un bordereau de prix détaillé comportant des informations utiles à l'analyse des soumissions, tel que le taux horaire de la main d'œuvre, le pourcentage d'administration et profit ainsi la décomposition du montant total de la soumission en quatre (4) lots comme suit :

- Lot A : *Honoraires pour services de gérance de construction*
- Lot B : *Honoraires pour services de gestion de chantier*
- Lot C : *Travaux en régie : main-d'œuvre*
- Lot D : *Travaux en régie : location d'équipements, installations sanitaires et assurances*

Suite à l'analyse de la soumission de la firme *POMERLEAU inc.* notamment de son bordereau de prix, il apparaît que l'écart de 22,6% entre l'estimation interne et le prix global du soumissionnaire *POMERLEAU inc.* s'explique par les éléments suivants :

- Le mode de réalisation en gérance de construction est nouveau à la Ville de Montréal, ce qui réduit les comparables lors de l'estimation interne du coût des services professionnels du gérant de construction, notamment pour le volet des honoraires;
- L'estimation interne ne tient pas compte de la décision communiquée en cours d'appel d'offres d'augmenter significativement le nombre de contrats distincts qui seront octroyés par la Ville à des entrepreneurs spécialisés;

Concernant l'écart global de 29,4% entre la soumission du *Groupe DÉCAREL inc.* et celle de l'adjudicataire *POMERLEAU inc.*, il s'explique par le montant élevé des honoraires que le *Groupe DÉCAREL inc.* a inscrit dans sa soumission pour le Lot B «*Honoraires pour services de gestion de chantier*», c'est-à-dire les services rendus au chantier pour assurer la coordination et la bonne marche des travaux (surintendant; responsable de la sécurité; ressources d'appoint spécialisés). L'écart entre ces deux soumissionnaires s'explique aussi par les montants élevés que le *Groupe DÉCAREL* a inscrits dans sa soumission pour les travaux en régie, c'est-à-dire pour sa main-d'œuvre, la location d'équipements, installations sanitaires et assurances.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats car le contrat est de plus de 10 M \$ et qu'il répond aux deux (2) critères suivants relatifs aux contrats de services professionnels de plus de 1 M\$:

- Écart de plus de 20%, soit de 22,6%, entre l'estimation interne effectuée et la soumission de l'adjudicataire;

- Écart de prix de plus de 20%, soit de 29,4% entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 12 675 350,34\$, incluant taxes, contingences et incidences, avant ristourne.

Les contingences de 15 %, soit 1 574 577,68\$ (taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de conception et de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires dans ce type de bâtiment patrimonial.

Les incidences générales de 5 %, soit 603 588,11\$ (taxes incluses), serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers.

La part du projet # 66034 «*Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville*» est de 12 675 350,34\$ (taxes incluses), financé comme suit :

- un montant maximal de 7 769 989,76\$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale Corpo 17-031- Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville
- un montant de 4 905 360,58\$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 17-012 et RCG 15-009 - Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'Agglomération pour ce contrat est basé sur le pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice hôtel de ville. Cette dépense sera assumée à 61,3 % par la Ville centre et 38,7 % par l'Agglomération.

Elle est planifiée être répartie ainsi : 10 % en 2018, 20 % en 2019, 30 % en 2020, 30 % en 2021, 10 % en 2022.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de Ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique est mandaté. L'Équipe de conception est constituée de consultants «professionnels agréés LEED» dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques :
- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable telles que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;
- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans la mobilisation du gérant de construction et la mise en place de ce modèle de réalisation et de gestion, nouveau à la Ville de Montréal, ne permettrait pas à l'équipe de projet de la Ville de bénéficier pleinement de son expertise de constructeur, notamment en ce qui concerne la planification, la conception, la gestion des contrats de travaux et la réalisation du projet et ce, tôt dans les phases actuelles de conception et bien avant le début de l'exécution des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d'accorder le contrat par le conseil d'agglomération 25 octobre 2018

Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) 29 octobre 2018

Chantier global pour l'ensemble des lots juin 2019 à juin 2022 (36 mois)

Retour des effectifs dans l'édifice hôtel de Ville mai juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - grands projets immobiliers

Tél : (514) 872-2751
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-21

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-7853
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-09-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél :
Approuvé le : 2018-09-24

Hôtel de ville	Superf.occupée	Taux de répartition du Service		Répartition de la dépense	
		AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
A vérifier	7,036%	0,000%	100,000%	0,00%	7,04%
Ville Marie	4,530%	0,000%	100,000%	0,00%	4,53%
Dépenses de contribution	2,644%	0,000%	100,000%	0,00%	2,64%
TI	0,250%	50,200%	49,800%	0,13%	0,12%
Matériel roulant	0,350%	50,200%	49,800%	0,18%	0,17%
Greffe	63,350%	50,200%	49,800%	31,80%	31,55%
Dir.générale	11,830%	50,200%	49,800%	5,94%	5,89%
Secrétariat de liaison	0,366%	50,200%	49,800%	0,18%	0,18%
SGPI	5,429%	0,000%	100,000%	0,00%	5,43%
Sperficie innocupé	3,275%	0,000%	100,000%	0,00%	3,28%
Communication	0,943%	50,200%	49,800%	0,47%	0,47%
				38,70%	61,30%

Dans le cadre du projet de l'hôtel de ville, plusieurs services occupaient le bâtiment, nous avons réparti les dépenses relatives à ce projet selon les occupants de HDV en janvier 2018 . Chaque année comme la répartition des dépenses des unités de soutien est révisée, un recalcul est effectué pour tenir compte de ces changements. Pour les unités de soutien, Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

TABLEAU DES COÛTS

Soumissionnaire: POMERLEAU Inc.

Projet : Hôtel de ville

Description Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville de Montréal

Services professionnels en gérance de construction

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%			
	Prix forfaitaire total proposition de POMERLEAU Inc	100,0%			
					9 129 971,34
	Sous-total :	100,0%	9 129 971,34	456 498,57	910 714,64
	Contingences	15,0%	1 369 495,70	68 474,79	136 607,20
	Total - Contrat :		10 499 467,04	524 973,35	1 047 321,84
Incidences:	Dépenses générales				
	Dépenses spécifiques				
	Total - Incidences :	5,0%	524 973,35	26 248,67	52 366,09
	Montant à autoriser		11 024 440,39	551 222,02	1 099 687,93
					12 675 350,34

ANNEXE 7.00 G - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMF

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

[Voir à la page suivante l'autorisation de contracter de l'AMF de Pomerleau.](#)

Le 4 novembre 2016

POMERLEAU INC.
A/S MONSIEUR DANIEL ARGUIN
521, 6E AV N
SAINT-GEORGES (QC) G5Y 0H1

N° de décision : 2016-CPSM-1059207
N° de client : 2700000343

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EKI RENTAL
- HERVÉ POMERLEAU
- HERVÉ POMERLEAU INC.
- IMMEUBLES POZER
- LOCATION EKI
- NELSON
- POMERLEAU
- POMERLEAU INC.
- SANTERRE
- SANTERRE ÉLECTRIQUE (2013)

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). POMERLEAU INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **17 mars 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télexcopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.autorite.qc.ca

Montréal
550, square Victoria, 25^e étage
C.P. 245, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1S3
Téléphone : 514 395-0337
Télexcopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1187737001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet : Accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant maximal de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16961 Preneurs.pdf](#)[18-16961 tableau.pdf](#)[18-16961 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-24

Pierre GATINEAU
Chef de division
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
LE GROUPE DECAREL INC.	13 584 178,01 \$	<input type="checkbox"/>	
POMERLEAU INC.	10 497 184,55 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges nous indique: Une firme n'a pas les ressources requises disponibles à long terme. Une firme mentionne ne pas pouvoir être responsable des travaux et maître d'œuvre simultanément. Une firme n'a pas les ressources pour répondre aux exigences trop contraignantes. Une firme mentionne que l'appel d'offres est orienté pour des entrepreneurs généraux et moins pour des firmes spécialisées en gestion de construction.

Préparé par :

Le - -

18-16961 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉRANCE DE CONSTRUCTION POUR LA RESTAURATION PATRIMONIALE ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	15%	10%	30%	30%	100%	\$		Rang	Date	6-09-2018
LE GROUPE DECAREL INC.	4,00	7,00	11,17	7,67	23,67	21,00	74,5	13 584 178,01 \$	0,08	2	Heure	9 h 00
POMERLEAU INC.	4,33	8,33	14,00	9,00	26,67	26,67	89,0	10 497 184,55 \$	0,12	1	Lieu	255 Boul. crémazie Est, bureau 400
							-		-			
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16961

Numéro de référence : 1173695

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉRANCE DE CONSTRUCTION POUR LA RESTAURATION PATRIMONIALE ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	<u>Madame Linda Fontaine</u> Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	Commande : (1457329) 2018-06-13 16 h 22 Transmission : 2018-06-13 16 h 22	2968546 - 18-16961 addenda 1 2018-07-06 14 h 05 - Courriel 2971773 - 18-16961 addenda 2 avec report 2018-07-13 10 h 20 - Courriel 2981091 - 18-16961 Addenda 3 2018-08-06 13 h 54 - Courriel 2981614 - 18-16961 adenda 4 avec report 2018-08-07 13 h 16 - Courriel 2982735 - 18-16961 addenda 5 2018-08-09 13 h 10 - Courriel 2986336 - 18-16961 Addenda 6 2018-08-16 16 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GLT+ inc. 100-550, Chemin Chambly Longueuil, QC, J4H 3L8 http://www.glt.ca	<u>Madame Anne Boivin</u> Téléphone : 450 679-7500 Télécopieur : 450 679-7141	Commande : (1457007) 2018-06-13 10 h 40 Transmission : 2018-06-13 10 h 40	2968546 - 18-16961 addenda 1 2018-07-06 14 h 05 - Courriel 2971773 - 18-16961 addenda 2 avec report 2018-07-13 10 h 20 - Courriel 2981091 - 18-16961 Addenda 3 2018-08-06 13 h 54 - Courriel 2981614 - 18-16961 adenda 4 avec report 2018-08-07 13 h 16 - Courriel 2982735 - 18-16961 addenda 5 2018-08-09 13 h 10 - Courriel

			2986336 - 18-16961 Addenda 6 2018-08-16 16 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe AXOR Inc. 1555, rue Peel, bureau 1100 Montréal, QC, H3A 3L8	Monsieur Services Approvisionnement Téléphone : 514 846-4000 Télécopieur :	Commande : (1457611) 2018-06-14 10 h 38 Transmission : 2018-06-14 10 h 38	2968546 - 18-16961 addenda 1 2018-07-06 14 h 05 - Courriel 2971773 - 18-16961 addenda 2 avec report 2018-07-13 10 h 20 - Courriel 2981091 - 18-16961 Addenda 3 2018-08-06 13 h 54 - Courriel 2981614 - 18-16961 adenda 4 avec report 2018-08-07 13 h 16 - Courriel 2982735 - 18-16961 addenda 5 2018-08-09 13 h 10 - Courriel 2986336 - 18-16961 Addenda 6 2018-08-16 16 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Decarel Inc.. 4434 rue Sainte-Catherine O Westmount, QC, H3Z 1R2 http://www.decarel.com	Madame Ivy Howard Téléphone : 514 935-6462 Télécopieur : 514 933- 9605	Commande : (1458719) 2018-06-18 9 h 56 Transmission : 2018-06-18 9 h 56	2968546 - 18-16961 addenda 1 2018-07-06 14 h 05 - Courriel 2971773 - 18-16961 addenda 2 avec report 2018-07-13 10 h 20 - Courriel 2981091 - 18-16961 Addenda 3 2018-08-06 13 h 54 - Courriel 2981614 - 18-16961 adenda 4 avec report 2018-08-07 13 h 16 - Courriel 2982735 - 18-16961 addenda 5 2018-08-09 13 h 10 - Courriel 2986336 - 18-16961 Addenda 6 2018-08-16 16 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1457322) 2018-06-13 16 h 14 Transmission : 2018-06-13 16 h 14	2968546 - 18-16961 addenda 1 2018-07-06 14 h 05 - Courriel 2971773 - 18-16961 addenda 2 avec report 2018-07-13 10 h 20 - Courriel

2981091 - 18-16961
 Addenda 3
 2018-08-06 13 h 54 - Courriel
 2981614 - 18-16961 addenda
 4 avec report
 2018-08-07 13 h 16 - Courriel
 2982735 - 18-16961 addenda
 5
 2018-08-09 13 h 10 - Courriel
 2986336 - 18-16961
 Addenda 6
 2018-08-16 16 h 37 - Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Macogep inc
 1255, University, bureau 700
 Montréal, QC, H3B 3w1

Madame Anne-Marie
 Froment
 Téléphone : 514 223-9001
 Télécopieur : 514 670-
 2814

Commande : (1457428)
 2018-06-14 8 h 10
Transmission :
 2018-06-14 8 h 10

2968546 - 18-16961 addenda
 1
 2018-07-06 14 h 05 - Courriel
 2971773 - 18-16961 addenda
 2 avec report
 2018-07-13 10 h 20 - Courriel
 2981091 - 18-16961
 Addenda 3
 2018-08-06 13 h 54 - Courriel
 2981614 - 18-16961 adenda
 4 avec report
 2018-08-07 13 h 16 - Courriel
 2982735 - 18-16961 addenda
 5
 2018-08-09 13 h 10 - Courriel
 2986336 - 18-16961
 Addenda 6
 2018-08-16 16 h 37 - Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Pomerleau Inc.
 500 rue St-Jacques, 11e étage
 Montréal, QC, H2Y 0A2
<http://www.pomerleau.ca>

Madame Mélissa Conserve
 Téléphone : 514 789-2728
 Télécopieur : 514 789-
 2288

Commande : (1471435)
 2018-07-19 16 h 38
Transmission :
 2018-07-19 16 h 38

2968546 - 18-16961 addenda
 1
 2018-07-19 16 h 38 -
 Téléchargement
 2971773 - 18-16961 addenda
 2 avec report
 2018-07-19 16 h 38 -
 Téléchargement
 2981091 - 18-16961
 Addenda 3
 2018-08-06 13 h 54 - Courriel
 2981614 - 18-16961 adenda
 4 avec report
 2018-08-07 13 h 16 - Courriel
 2982735 - 18-16961 addenda
 5
 2018-08-09 13 h 10 - Courriel
 2986336 - 18-16961
 Addenda 6
 2018-08-16 16 h 37 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SAJO 1320 Graham Ville Mont-Royal, QC, H3P 3C8	Monsieur Victor Khoueiry Téléphone : 514 385-0333 Télécopieur : 514 385-0333	Commande : (1460177) 2018-06-20 17 h 45 Transmission : 2018-06-20 17 h 45	2968546 - 18-16961 addenda 1 2018-07-06 14 h 05 - Courriel 2971773 - 18-16961 addenda 2 avec report 2018-07-13 10 h 20 - Courriel 2981091 - 18-16961 Addenda 3 2018-08-06 13 h 54 - Courriel 2981614 - 18-16961 adenda 4 avec report 2018-08-07 13 h 16 - Courriel 2982735 - 18-16961 addenda 5 2018-08-09 13 h 10 - Courriel 2986336 - 18-16961 Addenda 6 2018-08-16 16 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1457630) 2018-06-14 10 h 46 Transmission : 2018-06-14 10 h 46	2968546 - 18-16961 addenda 1 2018-07-06 14 h 05 - Courriel 2971773 - 18-16961 addenda 2 avec report 2018-07-13 10 h 20 - Courriel 2981091 - 18-16961 Addenda 3 2018-08-06 13 h 54 - Courriel 2981614 - 18-16961 adenda 4 avec report 2018-08-07 13 h 16 - Courriel 2982735 - 18-16961 addenda 5 2018-08-09 13 h 10 - Courriel 2986336 - 18-16961 Addenda 6 2018-08-16 16 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1187737001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant maximal de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187737001 - Services professionnels Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-24

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1187737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant maximal de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Numéro du mandat
SMCE187737001

Date du mandat
2018-10-03

Objet du mandat

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

Type de mandat

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

VU que le contrat est d'une valeur de plus de 10 M\$;

VU que le contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M\$ et qu'il présente un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

VU que le contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M\$ et qu'il présente un écart de plus de 20 % entre le prix soumis par l'adjudicataire et le prix du soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale à la suite de l'utilisation d'une grille d'évaluation;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1187737001 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2018-10-04

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances

Dossier # :1187737001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 octobre 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187737001**

**Accorder un contrat de services professionnels à la
firme POMERLEAU INC. pour des services
professionnels en gérance de construction liés au
projet de restauration patrimoniale et mise aux
normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant
maximal de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel
d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) /
Approuver un projet de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187737001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant maximal de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 3 octobre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$ qui est aussi un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 10 octobre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est un projet ambitieux et complexe qui reposera sur de nouvelles façons de faire les choses. Dans ce contexte, il est rassurant de savoir qu'il y aura une gérance de chantier offrant la possibilité d'une meilleure coordination des travaux et d'un meilleur suivi du dossier. Il sera intéressant de vérifier si cette approche rendra la Ville plus agile dans sa façon d'octroyer les contrats.

Cette façon de faire les choses étant inédite à la Ville de Montréal, les membres de la Commission croient tout de même qu'il faudra suivre de près l'évolution des travaux. À ce chapitre, il n'est pas exagéré d'affirmer que les responsabilités de la gérance du chantier seront considérables.

Enfin, les membres ont été étonnés de constater qu'une soumission a été rejetée parce qu'elle ne répondait pas aux exigences de base de l'appel d'offres. Les explications du Service sur cette question ont été jugées satisfaisantes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$ qui est aussi un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187737001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1186185002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428\$, pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé :
d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428\$, pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-10-11 11:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186185002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428\$, pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), la coopérative d'habitation Gonthier (C.H Gonthier) et l'OBNL Le Pas de la Rue se sont associés pour le développement de deux projets qui se situeront de part et d'autre d'un édifice religieux existant (le site de la paroisse Saint-Victor), dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve. La C.H Gonthier prévoit la construction de 36 logements destinés à des familles et des personnes seules à revenus faibles et modestes. Le projet Pas de la Rue prévoit le remplacement du presbytère par un immeuble neuf de 40 unités accueillant des personnes seules à risque d'itinérance de 55 ans et plus. Ces projets exigent la démolition des deux tiers de l'église et la transformation-recyclage du tiers restant pour y aménager un centre de jour pour l'OBNL. Les deux projets doivent cheminer simultanément puisqu'il s'agit d'un seul appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Le financement de base des projets provient du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la Ville de Montréal (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière contractés par la coopérative et l'OBNL.

Les deux organismes sont devenus propriétaires du site le 11 septembre 2017 à l'aide d'une contribution financière de la Stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance (SPLI) et d'un prêt du Fonds d'acquisition québécois (FAQ), un fonds d'investissement à caractère social.

Le site de la paroisse Saint-Victor est considéré dans le plan d'urbanisme comme un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle. Ceci a généré des exigences particulières de la part de l'arrondissement et du comité mixte (Conseil du patrimoine de Montréal et comité Jacques-Viger) notamment pour le traitement du volume de l'église, l'arrondissement privilégiant la conservation de l'église.

La subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428\$ appliquée à la C.H Gonthier proviendrait d'une part de l'Entente tripartite sur le financement des projets AccèsLogis Québec de vingt-deux millions cent quatre-vingt deux milles dollars (22 182 000 \$) du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire /Ville de Montréal/ Société d'habitation du Québec, conclue en mars 2018 et, d'autre part, avec l'accord de l'arrondissement, du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0244 (26 avril 2018) Approuver l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) Édicter une ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CM18 0413 (27 mars 2018) Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée au bâtiment situé au 2505, avenue Hector, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

CG18 0074- 25 janvier 2018- Adoption du Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

DESCRIPTION

Les coûts de travaux pour la démolition partielle de l'église ainsi que la démolition du presbytère s'élèvent à 750 000\$. À ce montant, s'ajoutent des honoraires professionnels additionnels reliés à la conservation de l'église ainsi que les frais de détention.

La subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428\$ sera appliquée à la coopérative d'habitation Gonthier, puisque le montage financier du projet de l'OBNL Le Pas de la Rue est viable sans le recours à cette aide.

JUSTIFICATION

Les deux projets répondent à plusieurs priorités municipales. De plus, des investissements importants y ont déjà été effectués :

Pour la C.H Gonthier :

- le projet répond à plusieurs priorités de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, de rétention des familles, de densification en milieu urbain et de développement durable;
- il a reçu confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en décembre 2015;
- la SHQ, s'est engagée à émettre un engagement définitif dans le projet, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent sommaire;
- l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est favorable à la réalisation du projet.

Pour l'OBNL Le Pas de la Rue :

- le projet s'inscrit dans la priorité municipale de développer des logements destinés à des personnes à risque d'itinérance;
- L'OBNL Pas de la Rue a reçu un 400 000\$ de SPLI pour l'acquisition du presbytère et de 150 000\$ pour sa démolition. Si le projet ne se réalise pas, le groupe devra rembourser ces sommes.

Comme les deux projets doivent cheminer de pair, la non-attribution de la subvention exceptionnelle pour la C.H Gonthier compromettrait le projet du Pas de la Rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de base du projet de la C.H Gonthier est assuré par des subventions du programme AccèsLogis (volet 1) de la SHQ et de la Ville de Montréal, couplées à un prêt d'une institution bancaire.

La subvention exceptionnelle maximale de 1 400 428\$ sera assumée par deux postes budgétaires :

- 1 200 428\$ par l'entente tripartite sur le financement de projets AccèsLogis, qui est de compétence de l'agglomération. L'entente tripartite sur le financement de projets AccèsLogis dispose, des sommes requises pour venir en aide au projet de la C.H Gonthier.
- 200 000\$ par le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dispose, pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de la somme de 200 000 \$, dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'intervention du Service des finances.

La subvention exceptionnelle maximale de 1 400 428\$ a été calculée en tenant compte des normes du programme Accès Logis, notamment pour générer des loyers équivalents à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de la C.H Gonthier générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 38 392 \$ et de taxes scolaires de 7 703\$. Pour sa part, l'immeuble du Pas de la Rue générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 44 790 \$ et de taxes scolaires de 8 936 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la conservation du parc résidentiel existant, la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de l'OBNL Pas de la Rue et celui de la C.H Gonthier ne pourraient se réaliser sans la subvention exceptionnelle maximale de 1 400 428\$ dans le projet C.H Gonthier puisque le montage financier ne respecterait pas les paramètres de viabilité imposés par la programme AccèsLogis de la SHQ.

Les organismes sont devenus propriétaire avec le FAQ le 11 septembre 2017 et assument présentement les frais de détention. Si ces projets ne réussissent pas à compléter leur montage financier, ils n'obtiendront pas l'aide de la SHQ et devront revendre le site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l'entrepreneur : 17 novembre 2018

Début des travaux : novembre 2018

Occupation des bâtiments : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Myriame BEAUDOIN, 27 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine BÉRUBÉ
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-872-3515
Télécop. : 514-872-3883

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-10-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-10-11

Dossier # : 1186185002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428\$, pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1186185002 information comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-10

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances - Conseil et soutien financier - Point de service développement

N° GDD

1186185002 - La coopérative d'habitation Gonthier (C.H Gonthier)

Taux 2018:

1.095130373

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Provenance

Subvention exceptionnelle pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.		Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Subvention	1001.0014000.105523.05301.66503.016600.0000.000000.000000.000000.00000	1 200 428 \$	1 200 428 \$
Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables		Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Subvention	1001.0010000.000000.000000.21197.000000.0000.000000.000000.000000.00000	200 000 \$	200 000 \$
Total imputation		1 400 428 \$	1 400 428 \$



Dossier # : 1180643003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du 2018, il est résolu :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;

ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations relativement à

l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-09-17 10:55

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1180643003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.

Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1^{er} janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période

déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1^{er} janvier 2019, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1384 (11 décembre 2017) et CG17 0566 (14 décembre 2017) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1176407002)

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2018.

À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2019 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal I. GAGNON, Direction générale
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 31 août 2018
Chantal I. GAGNON, 30 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
Avocat(e) 1

Tél : 514-872-8594
Télécop. : 514 872-1675

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-29

Véronique BELPAIRE
Avocate chef d'équipe

Tél : 514-872-3824
Télécop. : 514 872-1675

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles
Tél : 514 872-7017
Approuvé le : 2018-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles
Tél : 514 872-7017
Approuvé le : 2018-09-14



Dossier # : 1185946002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense reliée à la construction de la nouvelle conduite d'aqueduc de 400 mm sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-10-01 10:13

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1185946002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène.

CONTENU

CONTEXTE

La Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) prévoit un projet d'aménagement d'amphithéâtre naturel dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène pour la tenue de grands événements culturels. Ce nouvel amphithéâtre d'une capacité de 65 000 personnes comprend principalement un grand espace en dénivelé constitué de divers types de surfaces ainsi qu'une allée centrale et un belvédère.

Selon l'aménagement prévu du nouveau site, une conduite de 450 mm de 1967 est située au centre du nouvel amphithéâtre et elle est en conflit avec les aménagements futurs. Étant donné la grande envergure des travaux qui sont prévus en surface, l'intégrité structurale de la conduite existante est menacée si cette dernière reste en place, et ce, compte tenu de son âge et de la nature de son matériau. Il a été décidé d'abandonner cette conduite et d'en construire une nouvelle de 400 mm de diamètre sur une longueur de 340 m à l'extérieur du périmètre du nouvel aménagement. De cette façon, l'entretien et la réparation de la conduite d'aqueduc n'auront pas d'impact sur l'accès à l'amphithéâtre.

Une convention a été signée entre la Société du Parc Jean-Drapeau et la Ville de Montréal le 23 mars 2017 afin d'inclure, aux travaux d'aménagement de l'amphithéâtre naturel, les travaux de construction de la nouvelle conduite d'eau principale qui relèvent de l'agglomération de Montréal, et ce, en guise de relocalisation de la conduite existante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0838 - 24 mai 2017 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de construction de 64 213 205,75 \$ à l'entrepreneur Pomerleau inc. pour les travaux d'aménagement et de construction de l'amphithéâtre naturel et de l'allée Calder de l'île Sainte-Hélène.

CG16 0720 - 22 décembre 2016 - Approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène.

CG15 0667 - 29 octobre 2015 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Ste-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau pour les travaux de construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc de 400 mm de diamètre dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène.

Les travaux ont débuté en juin 2017 et se sont terminés en juillet 2018. Ils comprenaient, entre autres :

- l'abandon d'une conduite d'eau principale de 450 mm existante en fonte grise;
- la construction d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre;
- la construction de deux (2) chambres de raccordement aux conduites d'eau secondaires existantes de 200 et 300 mm de diamètre et le réaménagement de ces dernières;
- les services professionnels (surveillance et contrôle qualitatif).

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres a été mené par le Service de l'approvisionnement de la SPJD. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 avril 2017. Trente et une (31) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres, cinq (5) ont présenté une soumission. L'analyse de conformité des soumissions a révélé que toutes les soumissions reçues sont conformes. L'entreprise Pomerleau Inc. a déposé la plus basse soumission conforme, la SPJD a donc recommandé de procéder à l'adjudication du contrat à cette entreprise.

Le tableau suivant présente, à titre informatif, les prix proposés par les soumissionnaires pour la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc de 400 mm.

Firmes soumissionnaires	Total Aqueduc (taxes incluses)
Pomerleau inc.	649 233,76 \$
Construction Deric inc.	688 009,35 \$
Construction Bau-Val inc.	846 490,79 \$
L.A Hébert Ltée	966 170,47 \$
Entreprises de construction T.E.Q inc.	1 125 197,50 \$
Estimation externe	1 136 217,33 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	855 020,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	31,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	475 936,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	73,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(486 983,57 \$)
	(-42,86 %)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	38 775,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,97 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 807 916,63 \$, toutes taxes incluses. Elle comprend, tel que prévu dans l'entente, un montant de 649 234 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'une nouvelle conduite, un montant de 64 923 \$, taxes incluses, pour les contingences (représentant 10 % du coût des travaux) et un montant de 93 759 \$ pour les dépenses incidentes de services professionnels (représentant 14,4 % du coût des travaux). La dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, représente un coût net de 737 735,57 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera assumée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « *Optimiser la gestion de l'eau* ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'agglomération : Octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François J MATHIEU, Service des finances
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Jean-François J MATHIEU, 27 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Coordonateur de projets

Tél : 514 872-3610

Romain BONIFAY
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-25

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-09-28

Dossier # : 1185946002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1185946002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-27

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Point de service Eau - Environnement



Dossier # : 1180592004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional.

Il est recommandé d'adopter une résolution:

1. désignant les 71 lots du cadastre du Québec (circonscription foncière de Montréal) sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional;
2. mandatant le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-10-03 10:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1180592004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (dossier 1186620009) sera soumis pour son adoption au Conseil d'agglomération à sa séance du mois d'octobre 2018.

Dans le cadre de l'adoption de ce règlement, le conseil d'agglomération est appelé à adopter une résolution qui identifie les lots à assujettir au droit de préemption à l'intérieur de chacun des parcs-nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

20 septembre 2018 - Avis de motion et présentation du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional;

21 septembre 2017 - Adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Projet de loi 121 modifiant l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour y ajouter une sous-section traitant du droit de préemption - articles 151.1 à 151.7).

DESCRIPTION

La résolution comporte deux points.

Le premier énumère la liste de tous les lots de propriété privée situés à l'intérieur des limites des parcs-nature qui seront assujettis au droit de préemption. Rappelons que seuls les lots de propriété privée sont sujets au droit de préemption. Les immeubles appartenant

à un organisme public tel un ministère, un organisme scolaire, un établissement de santé ou encore une société d'État sont exclus de cet assujettissement.

Au total, la résolution vise 71 lots. Ils sont répartis ainsi :

- 9 lots au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
- 6 lots au parc-nature du Bois-de-Liesse;
- 6 lots au parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- 15 lots au parc-nature du Bois-d'Anjou;
- 7 lots au parc-nature du Ruisseau-De Montigny;
- 3 lots au parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc;
- 2 lots parc-nature des Sources;
- 23 lots au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

À titre de références, huit cartes identifiant les lots visés par le droit de préemption sont annexées à ce sommaire.

Le second point de la résolution attribue au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal le mandat d'entreprendre les procédures requises pour mettre en oeuvre le droit de préemption, notamment d'acheminer un avis d'assujettissement aux propriétaires des lots visés et d'inscrire cet assujettissement au Registre foncier du Québec.

Rappelons que l'avis d'assujettissement au droit de préemption est valide pour une période de dix ans. Durant cette période, la Ville de Montréal peut acquérir en priorité les terrains visés en se substituant à un acheteur qui aura déposé une offre d'achat acceptée par le propriétaire. Au moment où la Ville reçoit l'avis d'aliénation d'un immeuble de la part d'un propriétaire d'un lot visé, l'Agglomération n'est pas tenue de se prévaloir du droit de préemption. Une analyse d'opportunité sera réalisée et sera soumise aux instances dans les délais prescrits.

JUSTIFICATION

Les lots assujettis au droit de préemption aux fins de parc régional se situent exclusivement à l'intérieur des limites des parcs-nature. Les lots identifiés sont tous de tenure privée.

Plusieurs lots visés présentent des caractéristiques telles que leur acquisition par la Ville consoliderait l'assise territoriale des parcs-nature. Certains recèlent des milieux naturels (bois, friches, milieux humides) qui constituent des habitats floristiques et fauniques reconnus méritant d'être protégés. Plusieurs lots visés présentent des caractéristiques qui les rendent intéressants afin de créer des bandes tampons pour préserver des écosystèmes sensibles ou encore afin d'établir des corridors de liaison entre diverses zones qui sont riches en biodiversité. Certains de ces lots peuvent également être des endroits appropriés pour l'aménagement de zones de récréation extensive, de zones d'accueil des usagers ou de sentiers d'accès aux parcs-nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'assujettissement des lots ciblés au droit de préemption et la notification aux propriétaires d'un tel assujettissement n'impliquent pas de dépenses pour la Ville au-delà des frais administratifs afférents.

Les montants nécessaires à l'acquisition des lots assujettis au droit de préemption seront prélevés dans l'enveloppe du Programme d'acquisition des milieux naturels (32300) du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition des terrains visés par le droit de préemption permettra d'agrandir les parcs-nature de l'agglomération. Cela s'inscrit dans les démarches poursuivies par la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels, conformément aux orientations du Plan de développement durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de cette résolution permettra d'assujettir au droit de préemption les terrains privés localisés à l'intérieur du périmètre de délimitation des parcs-nature de l'agglomération. Lorsque justifié par l'intérêt public, le recours au droit de préemption permettra à la Ville d'acquérir des lots au prix et aux conditions déposés par l'acheteur potentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura une opération de communication en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2018: Inscription au Registre foncier du Québec des avis d'assujettissement pour les lots visés par le droit de préemption, et mise en opération du mécanisme de suivi des avis d'intention d'aliéner transmis par les propriétaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jacinthe LADOUCEUR, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX

ENDOSSÉ PAR

Véronique ANGERS

Le : 2018-09-28

Conseiller en planification

Tél : 514-280-6708
Télécop. :

c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél : 514-872-6746
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-10-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-10-02

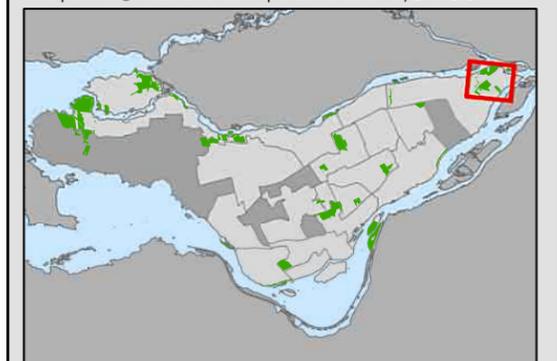


Droit de préemption
 Parc-nature
 de la Pointe-aux-Prairies

Rivière-des-Prairies-
 Pointe-aux-Trembles

- limite actuelle de grand parc
- limite actuelle de règlements de délimitation de grand parc
- lot visé par l'application du droit de préemption (9)
- autre milieu naturel protégé
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016



Montréal

Service des grands parcs,
 du verdissement et du Mont-Royal

02 oct. 2018

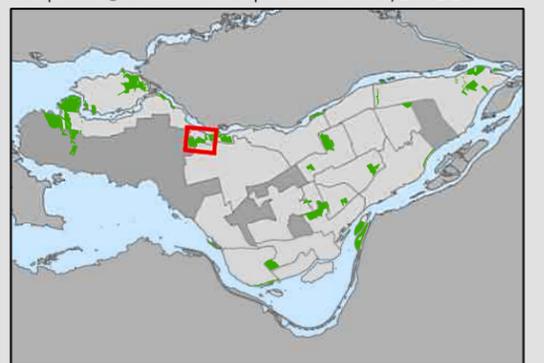


Droit de préemption
 Parc-nature
 du Bois-de-Liesse

Ahuntsic-Cartierville
 Dollard-Des Ormeaux
 Pierrefonds-Roxboro
 Saint-Laurent

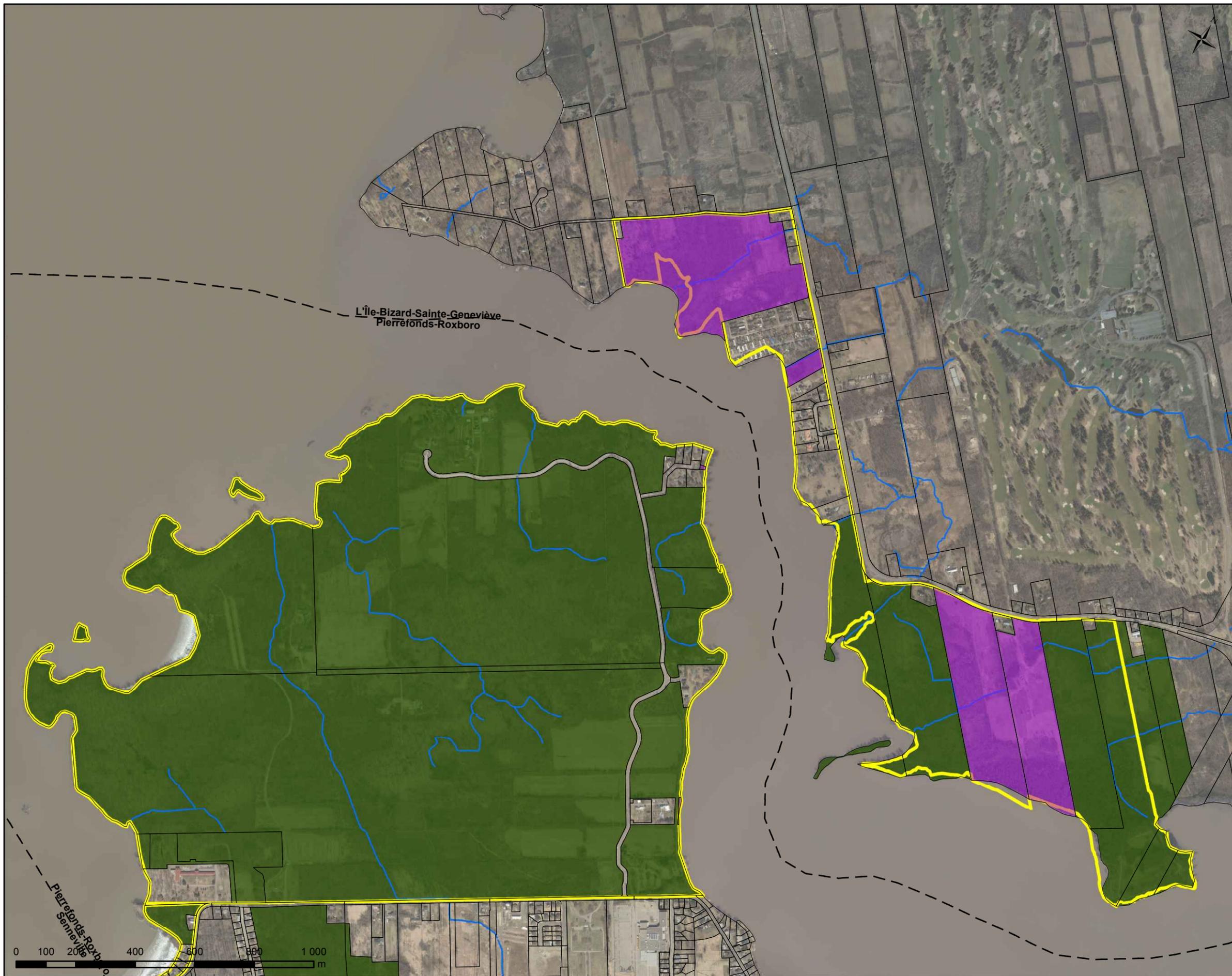
- limite actuelle de grand parc
- limite actuelle de règlements de délimitation de grand parc
- lot visé par l'application du droit de préemption (6)
- autre milieu naturel protégé
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016



Montréal
 Service des grands parcs,
 du verdissement et du Mont-Royal

02 oct. 2018

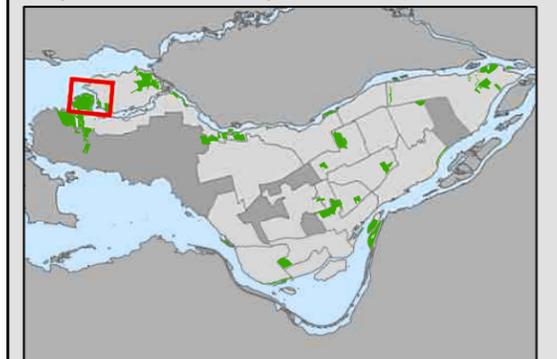


Droit de préemption
 Parc-nature
 du Cap-Saint-Jacques

Pierrefonds-Roxboro

- limite actuelle de grand parc
- limite actuelle de règlements de délimitation de grand parc
- lot visé par l'application du droit de préemption (6)
- autre milieu naturel protégé
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

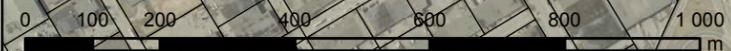
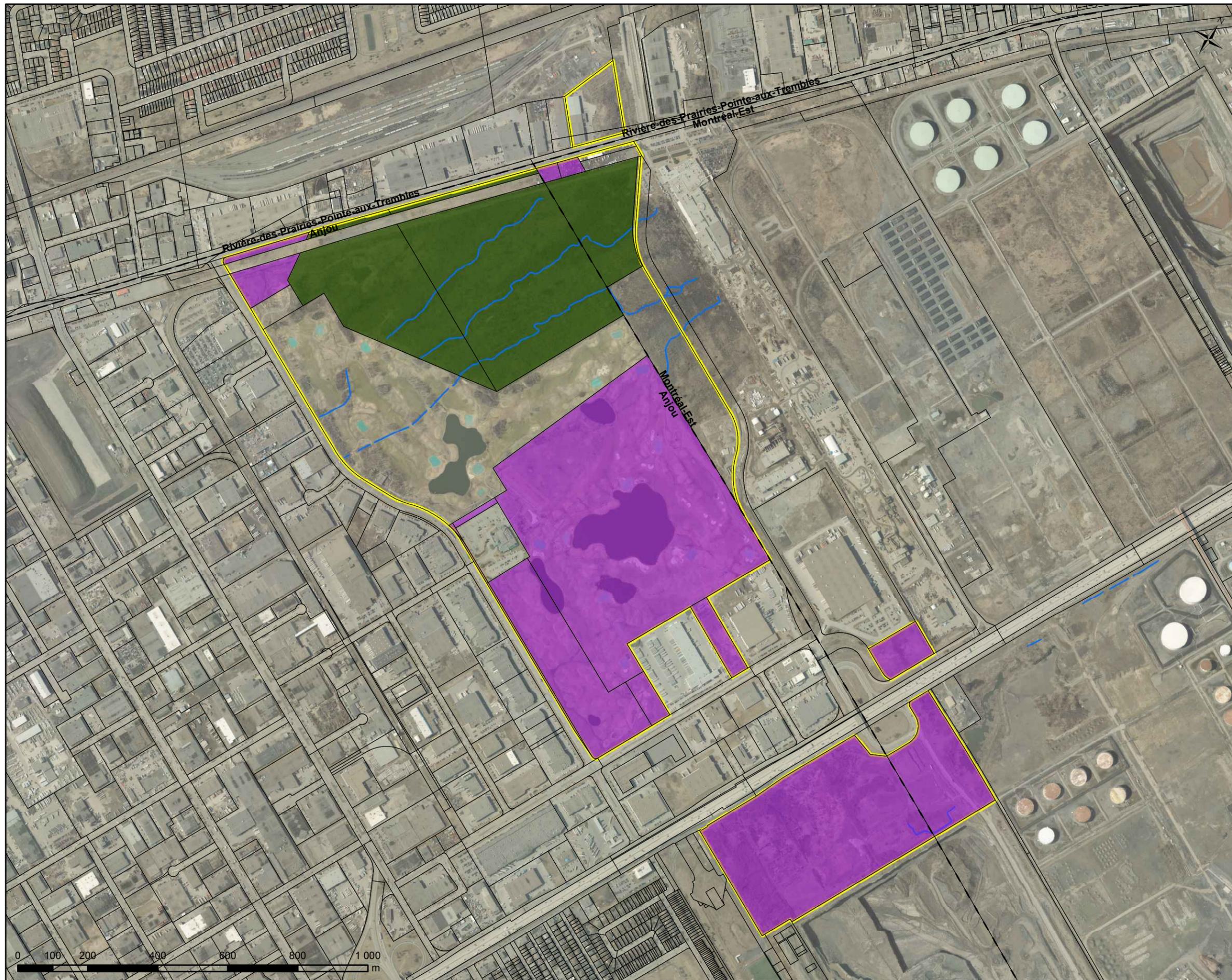
Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016



Montréal

Service des grands parcs,
 du verdissement et du Mont-Royal

02 oct. 2018

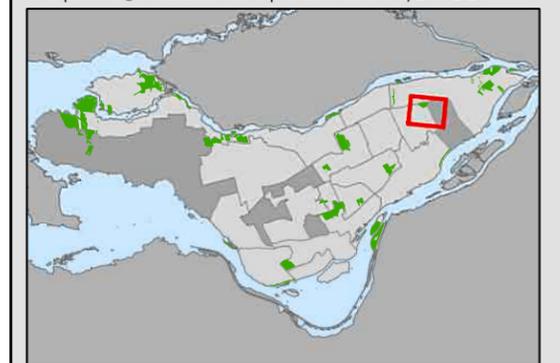


Droit de préemption
 Parc-nature
 du Bois-d'Anjou

Anjou
 Montréal-Est
 Rivière-des-Prairies-
 Pointe-aux-Trembles

- limite actuelle de grand parc
- limite actuelle de règlements de délimitation de grand parc
- lot visé par l'application du droit de préemption (15)
- autre milieu naturel protégé
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016



Montréal

Service des grands parcs,
 du verdissement et du Mont-Royal

02 oct. 2018

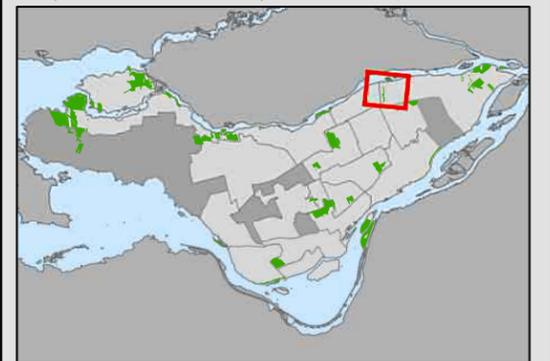


Droit de préemption
 Parc-nature
 du Ruisseau-De Montigny

Rivière-des-Prairies-
 Pointe-aux-Trembles

- limite actuelle de grand parc
- limite actuelle de règlements de délimitation de grand parc
- lot visé par l'application du droit de préemption (7)
- autre milieu naturel protégé
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

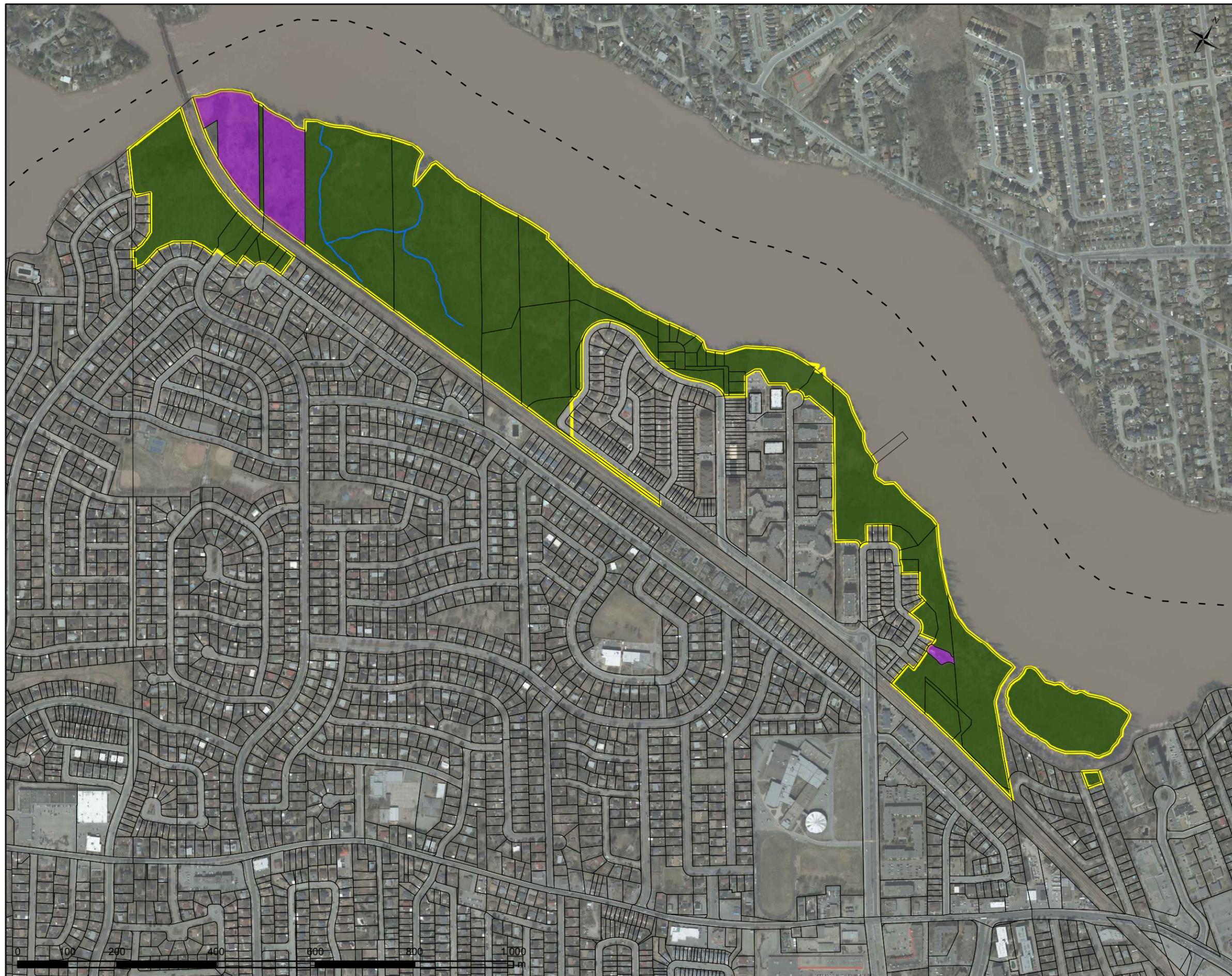
Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016



Montréal

Service des grands parcs,
 du verdissement et du Mont-Royal

02 oct. 2018

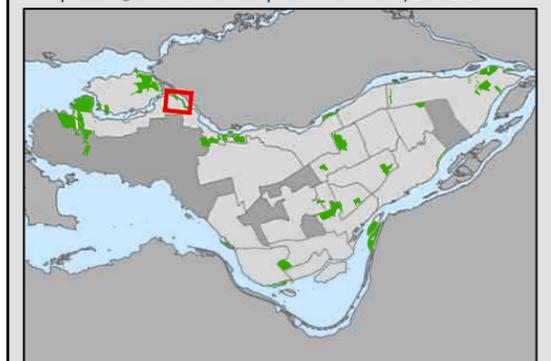


Droit de préemption
 Parc-nature
 des Rapides-du-Cheval-Blanc

Pierrefonds-Roxboro

- limite actuelle de grand parc
- limite actuelle de règlements de délimitation de grand parc
- lot visé par l'application du droit de préemption (3)
- autre milieu naturel protégé
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

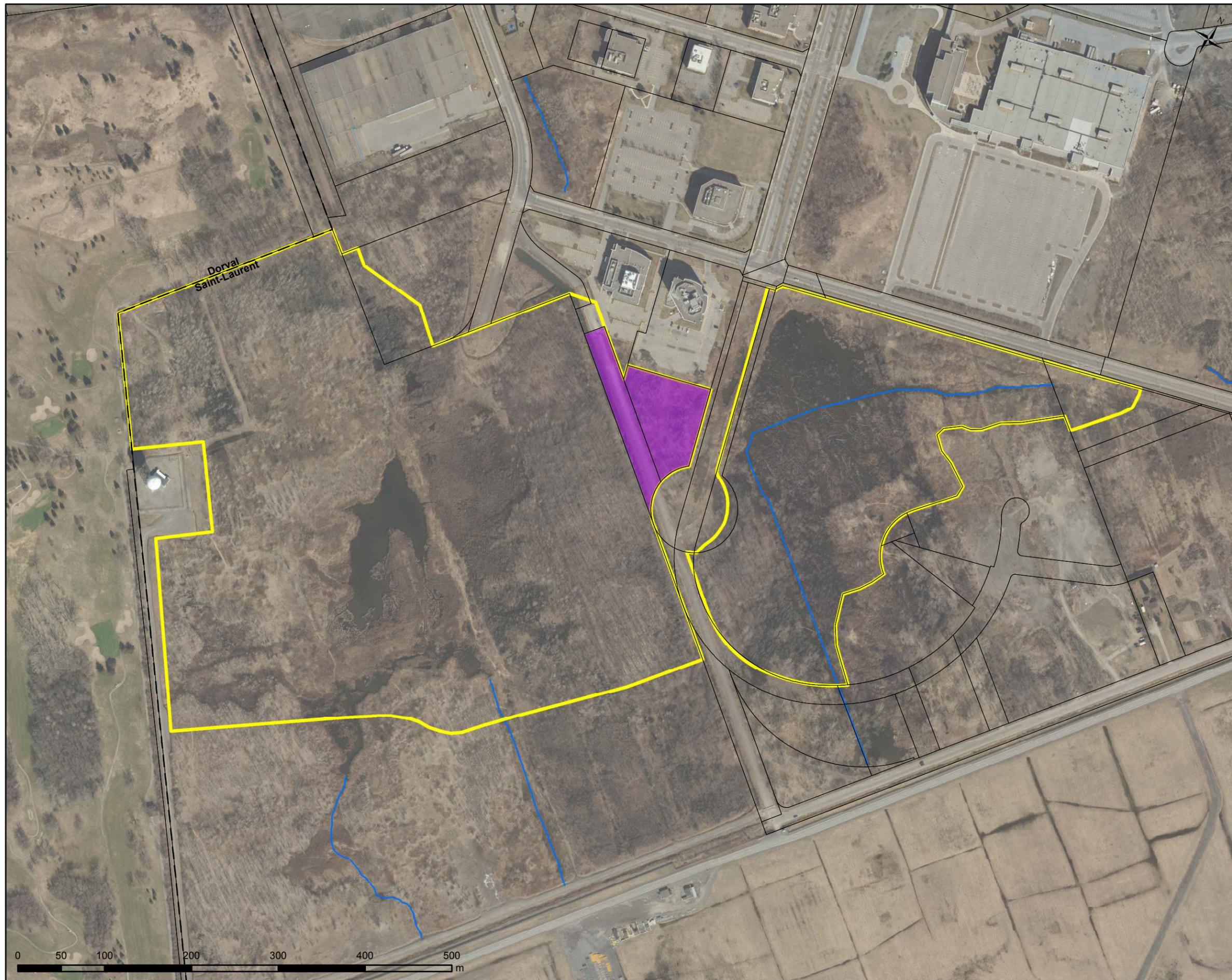
Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016



Montréal

Service des grands parcs,
 du verdissement et du Mont-Royal

02 oct. 2018

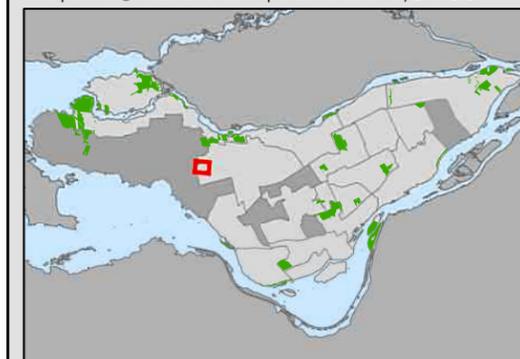


Droit de préemption
Parc-nature
des Sources

Saint-Laurent

- limite actuelle de grand parc
- limite actuelle de règlements de délimitation de grand parc
- lot visé par l'application du droit de préemption (2)
- autre milieu naturel protégé
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016



Montréal

Service des grands parcs,
du verdissement et du Mont-Royal

02 oct. 2018

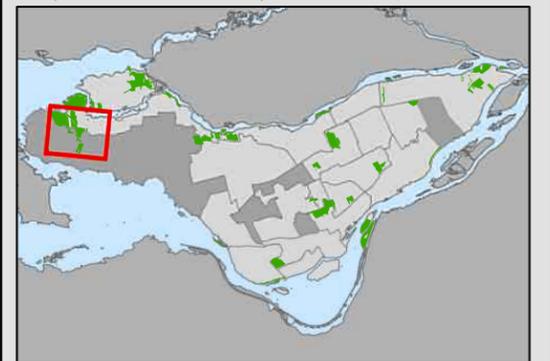


Droit de préemption
 Parc-nature
 de l'Anse-à-l'Orme

Beaconsfield
 Kirkland
 Pierrefonds-Roxboro
 Sainte-Anne-de-Bellevue
 Senneville

- limite actuelle de grand parc
- limite actuelle de règlements de délimitation de grand parc
- lot visé par l'application du droit de préemption (23)
- autre milieu naturel protégé
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016



Montréal

Service des grands parcs,
 du verdissement et du Mont-Royal

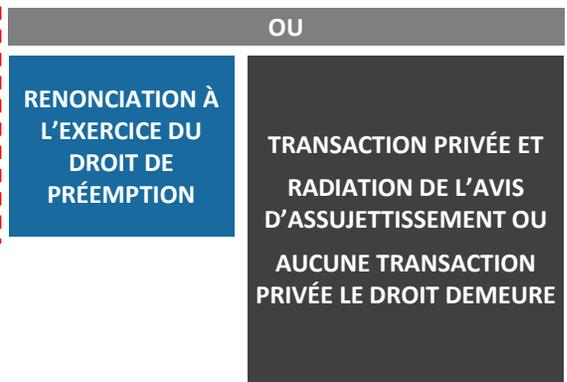
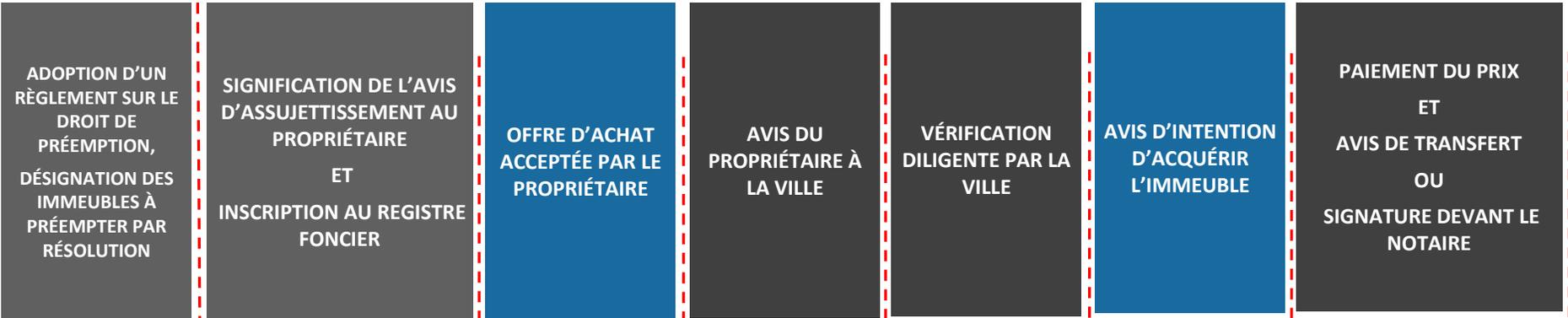
02 oct. 2018



Droit de préemption : conditions d'exercice

ÉTAPES PRINCIPALES

DROIT DE PRÉEMPTION



Dossier # : 1180592004

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation

Objet : Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Projet de résolution v-5.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-01

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
DÉSIGNANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LE DROIT DE
PRÉEMPTION EST EXERCÉ ET QUI PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX
FINS DE PARC RÉGIONAL**

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-XXX), il est résolu :

1. d'assujettir au droit de préemption, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés aux paragraphes 1° à 9° du présent article au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° Dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, les lots :

1 270 063	1 455 810	1 455 813	1 455 822
1 455 894	1 455 895	1 455 898	1 874 359
1 874 441			

2° Dans le parc-nature du Bois-de-Liesse, les lots :

3 063 787	4 622 944	4 622 945	6 008 323
6 008 324	6 008 325		

3° Dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, les lots :

1 977 324	1 978 978	4 589 367	4 589 390
4 590 015	4 590 104		

4° Dans le parc-nature du Bois-d'Anjou, les lots :

1 110 468	1 144 214	1 144 243	1 144 260
1 251 075	1 302 069	1 406 504	1 423 023
1 423 024	3 192 970	5 377 069	5 456 665
5 456 666	5 990 920	5 990 921	

5° Dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, les lots :

1 055 834	1 055 899	1 276 343	1 276 347
1 276 349	1 276 351	1 279 562	

6° Dans le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, les lots :

1 169 309 1 172 398 2 744 688

7° Dans le parc-nature des Sources, les lots :

2 455 247 3 178 143

8° Dans le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, les lots :

1 416 974	1 416 975	1 416 978	1 416 982
1 416 984	1 416 985	1 416 988	1 416 990
1 416 991	1 416 992	1 417 002	1 417 006
1 417 007	1 417 009	1 417 013	1 417 014
1 417 015	1 417 018	1 417 019	1 417 020
1 417 044	1 418 833	1 991 020	

2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-XXX).



(1)

Dossier # : 1187666003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

Il est résolu :
d'adopter le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 " sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-09-04 11:36

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1187666003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre « Réflexe Montréal » portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. À cette occasion, le gouvernement s'engageait à ce que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) conclue avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, renouvelable sur consentement des parties.

En 2017, la Ville a adopté sa nouvelle Politique de développement culturel *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*. En 2018, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique québécoise de la culture *Partout, la culture*.

L'Entente 2018-2021 a été négociée à partir des points de convergence entre les politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec, notamment la volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la culture de proximité, de soutenir la créativité numérique et de mettre en valeur le patrimoine culturel.

La nouvelle programmation de l'Entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Le patrimoine (site patrimonial de Montréal et agglomération / sites patrimoniaux

- déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay)
2. Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
 3. Le numérique
 4. L'entrepreneuriat culturel (études seulement)

Les valeurs d'inclusion et d'équité envers les citoyens et les artistes représentent un fondement de l'Entente et se manifestent de manière transversale.

L'Entente 2018-2021 se déploie en fonction de l'année financière du gouvernement du Québec, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

La présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires (BF seulement) à la réalisation des projets convenus dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, soit pour couvrir les dépenses liées à la deuxième année de l'entente triennale, soit l'année 2019-2020 (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020). Ce règlement d'emprunt permettra également de financer des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0430 – 23 août 2018 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG18 0134 – 22 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

CG17 0032 – 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

CG16 0220 – 24 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 12 095 500 \$ afin de financer la réalisation des projets (BF seulement) de la deuxième année de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020) et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

Les coûts afférents aux années antérieures à 2018 correspondent aux soldes de projets non réalisés ou non complétés à ce jour. L'inclusion de ces coûts dans le présent règlement d'emprunt s'explique par la mise en place, en 2016, du processus d'optimisation des ententes sur le développement culturel de Montréal, selon lequel le financement des Ententes s'effectue désormais par règlement d'emprunt spécifique pour les dépenses non capitalisables.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser des projets relatifs à l'archéologie, à la recherche et la diffusion du patrimoine et à financer *le Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal*.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses liées à la deuxième année de l'Entente triennale soit l'année 2019-2020 ainsi que des reports de soldes des années précédentes. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Entente sur le développement culturel concerne les services suivants :

Axe 1 – Le patrimoine : Service de la mise en valeur du territoire et Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Axe 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne : Service de la culture

Axe 3 – Le numérique : Service de la culture

Axe 4 – L'entrepreneuriat culturel : Service de la culture

Le présent règlement d'emprunt vise à financer les dépenses (en BF seulement) des axes 1 et 2.

Il est à noter que selon l'Entente établie avec le MCC, la Ville avance les fonds pour la réalisation des projets et le MCC rembourse la Ville sur présentation de réclamations.

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 12 095 500 \$ prévues au budget des différents services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la Ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la présente demande aurait pour conséquence de retarder ou d'empêcher la réalisation des projets et le processus de gestion de plusieurs programmes normés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation au Conseil d'agglomération : octobre 2018
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'agglomération: novembre 2018
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE
Conseillère en planification

Tél : 514-872-1160

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-16

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Télécop. :

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2018-09-04

Entente sur le développement culturel de Montréal (2018-2021)
Calcul pour les règlements d'emprunt 2019-2020

		2019-2020			Règlements d'emprunt - VILLE	
		MCC	Ville	Total	AGGLO	CORPO
		Transfert	BF	MCC + Ville		
AXE 1 - Le patrimoine						
1.1	Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal					
1.1.1	Subventions	337 502	337 502	675 004	675 004	
1.1.2	Projets	-	-	-	-	
1.1.3	Archéologie	40 653	40 653	81 305	81 305	
1.1.4	Recherche et diffusion du patrimoine	36 845	36 845	73 691	73 691	-
	Sous-total	415 000	415 000	830 000	830 000	-
1.2	Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay					
1.2.1	Projets	-	-	-	-	
1.2.2	Recherche et diffusion du patrimoine	-	-	-	-	
	Sous-total	-	-	-	-	-
Total AXE 1 - Le patrimoine		415 000	415 000	830 000	830 000	-
AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne						
2.1	Aménagement responsable des quartiers culturels					
2.1.1	Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	-	-	-	
2.1.2	Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	1 500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	-
2.1.3	Équipements culturels et art public	175 000	175 000	350 000		350 000
2.1.4	Montréal, ville UNESCO de design	75 000	75 000	150 000		150 000
2.1.5	Tourisme culturel	70 000	70 000	140 000		140 000
	Sous-total	1 820 000	1 820 000	3 640 000	3 000 000	640 000
2.2	Expérience culturelle citoyenne					
2.2.1	Développement des collections des bibliothèques	-	-	-		-
2.2.2	Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	1 165 000	1 165 000	2 330 000		2 330 000
	Sous-total	1 165 000	1 165 000	2 330 000	-	2 330 000
2.3	Inclusion et diversité					
2.3.1	Programmes et projets	55 000	55 000	110 000		110 000
2.3.2	Mesure Inclusion	250 000	250 000	500 000		500 000
2.3.3	Valorisation de la langue française	400 000	400 000	800 000		800 000
2.3.4	Mesure Aînés	120 000	120 000	240 000		240 000
	Sous-total	825 000	825 000	1 650 000	-	1 650 000
Total AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne		3 810 000	3 810 000	7 620 000	3 000 000	4 620 000
AXE 3 - Le numérique						
3.1.1	Le numérique					
3.1.1	Programmes et projets	-	-	-		-
3.1.2	Développement des collections des bibliothèques	-	-	-		-
3.1.3	Mesure Créativité numérique	200 000	200 000	400 000		400 000
3.1.4	Plan culturel numérique du Québec	-	-	-		-
Total AXE 3 - Le numérique		200 000	200 000	400 000	-	400 000
AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel						
4.1	L'entrepreneuriat culturel					
4.1.1	Programmes et projets	45 000	45 000	90 000		90 000
Total AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel		45 000	45 000	90 000	-	90 000
TOTAL ENTENTE		4 470 000	4 470 000	8 940 000	3 830 000	5 110 000

Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec

Report des années antérieures (2008-2018)

Service de la culture

Axes 2 - 3 - 4 (excluant la BSS)

Bibliothèque St-Sulpice (aménagement)

Bibliothèque St-Sulpice (fonctionnement)

Service de la mise en valeur du patrimoine

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Reports totaux

	-	901 000
	4 000 000	-
	1 340 000	-
	2 260 000	-
	1 850 000	-
Reports totaux	9 450 000	901 000

Solde du règlement emprunt RCG 18-008 2018-2021 au 20 août 2018

1 184 500

Total règlements d'emprunt 2019-2020

12 095 500 6 011 000

Dossier # : 1187666003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1187666003 - Entente développement culturel-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-23

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 095 500 \$ POUR LE FINANCEMENT DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021 ET DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL CONCLUES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES À 2018

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 12 095 500 \$ est autorisé pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.
3. Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut-être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

GDD1187666003

ANNEXE A

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE 1

RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021 ET DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL CONCLUES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES À 2018

SECTION 1

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

1. Il s'agit de mettre en valeur le site patrimonial de Montréal par la recherche et le développement des connaissances en patrimoine, la mise en valeur de biens patrimoniaux et archéologiques.
2. Il s'agit de mettre en valeur les sites patrimoniaux de l'agglomération de Montréal par la restauration et des interventions ponctuelles de biens et de sites classés sur l'île de Montréal.
3. Il s'agit de mettre en valeur et de protéger les sites naturels patrimoniaux par l'amélioration de leur aménagement, la restauration d'œuvres d'art public et de biens patrimoniaux.
4. Il y a également lieu de mettre en valeur le partenariat Ville/ministère de la Culture et des Communications par la communication, la publicité et la promotion et des activités de gestion.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût de la dépense détaillée aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 12 095 500 \$, soit 3 830 000 \$ pour l'Entente 2018-2021 et 8 265 500 \$ pour des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

TOTAL : 12 095 500 \$

Dossier # : 1187666003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 187666003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent comptable analyste
Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1180298001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.

Il est recommandé :
d'adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-09-27 13:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1180298001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau assure la production et la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. La DEP procède régulièrement à l'inspection des équipements et des installations pour s'assurer de leur état et de prévoir les travaux requis pour pérenniser ces actifs. Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc. Le Service de l'eau doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin de pouvoir financer ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG17 0159 - 27 avril 2017 adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000\$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et composantes du réseau primaire d'aqueduc ».

CG16 0213 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000\$ afin de financer les travaux de réhabilitation du réseau primaire d'aqueduc ».

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc ».

Le réseau principal compte plus de 3300 chambres de vannes dont chacune est composée de différents équipements tels que : vannes principales, vannes de raccordement, compteurs, régulateurs de pression, etc. Ce programme permet de reconstruire, en totalité

ou partiellement, des chambres de vannes ainsi que de procéder à l'achat et au remplacement des composantes majeures de celles-ci.

À ce jour, l'état des actifs compris dans ce programme n'est pas connu de façon détaillée. Ainsi, une campagne élargie d'inspection sera entreprise dès 2019 afin de remédier à cette situation.

Le montant du règlement demandé correspond au montant de dépenses prévues pour les années 2019 et 2020 du PTI 2018-2020 de ce programme.

JUSTIFICATION

La DEP doit assurer la pérennité de ces équipements et installations en les mettant à niveau selon les normes les plus récentes, le tout pour continuer à maintenir un niveau de service acceptable.

L'autorisation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de réhabilitation des chambres des vannes et des composantes du réseau principal de la DEP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc prévus au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal. L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ces refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. Ils permettront à la DEP d'atteindre l'un des objectifs fixés dans le Plan d'action Montréal durable 2016-2020, soit de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés par ce règlement d'emprunt permettront de réduire de façon significative les risques associés à un bris d'équipement et d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement aux citoyens. Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de reconstruire ou de réhabiliter des ouvrages jugés essentiels au réseau de distribution d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation et avis de motion : Octobre 2018

Adoption : Novembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 12 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge Martin PAUL
C/S

Tél : 514 872-9557
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-12

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-09-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-09-26

Dossier # : 1180298001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1180298001 - Chambres de vannes aqueduc-VF2.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-25

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 262 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION DES CHAMBRES DE VANNES ET DES COMPOSANTES DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 6 262 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :
- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
 - 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1180298001

XX-XXX/2

Dossier # : 1180298001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1180298001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186620008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-08-24 18:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1186620008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne 2015-2025, le remplacement des frênes sur rues et en parcs locaux progresse bien. Depuis 2017, les inventaires et les dépistages des frênes dans les grands parcs ont démontré une progression de l'agrile du frêne dans les milieux boisés. L'intensification des interventions dans les parcs-nature et les grands parcs urbains est donc incontournable. Comme plusieurs grands parcs sont accessibles au public, nous devons assurer la sécurité des lieux. La restauration des milieux naturels fait partie intégrante du plan d'action de lutte à l'agrile du frêne pour maintenir l'intégrité écologique de ces territoires protégés.

À la suite de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les projets prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les parcs d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 – 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

CG17 0396 – 24 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne du SGPVMR pour les années 2018, 2019 et 2020.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les travaux suivants :

- Réalisation d'inventaires écologiques et forestiers;
- Production de plants de reboisement en pépinière et achat de plants en pépinière privée;
- Planification du reboisement;
- Abattage de frênes morts, infestés ou présentant un danger potentiel;
- Traitement à l'insecticide des frênes identifiés à des fins de conservation;
- Travaux de contrôle de plantes exotiques envahissantes;
- Préparation du terrain et réalisation du reboisement;
- Activités d'entretien des plantations;
- Gestion des plantes exotiques envahissantes après le reboisement.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPVMR d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux requis pour la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs de compétence d'agglomération.

Ces espaces comportent plus de 2 000 hectares d'espaces verts et naturels constituant les foyers de biodiversité de l'île de Montréal. L'infestation de ces milieux par l'agrile du frêne progresse rapidement et la perte massive de frênes conduira à l'envahissement par des espèces végétales non désirées. La mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne permettra donc :

1. d'assurer la sécurité du public dans les grands parcs,
2. d'assurer le maintien d'un couvert forestier dans les milieux boisés,
3. de restreindre les pertes de biodiversité liées à l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes
4. de limiter les dépenses associées à un statu quo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des travaux du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs prévus par le programme 34700 Plan de la forêt urbaine prévu au PTI 2018-2020.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribuera à l'une des quatre priorités d'interventions du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 :

- «Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources».

Il contribuera aussi aux actions 4 et 5 de cette priorité :

- «Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité»;
- «Exercer une gestion écologique des terrains».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est essentielle pour assurer le financement des travaux de lutte contre l'agrile du frêne. Ceux-ci visent le maintien de l'intégrité écologique des milieux boisés et la sécurité du public qui fréquente les grands parcs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion (conseil d'agglomération) : 20 septembre 2018.

Adoption (conseil d'agglomération) : 25 octobre 2018.

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : automne 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie LAFONTAINE
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514 872-1641

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-16

Johanne FRADETTE
C/d Biodiversité urbaine

Tél : 514 872-7147

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Pour Daniel Hodder, directeur

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Madame Johanne Fradette, chef de division - Biodiversité urbaine, pour me remplacer du 22 août au 18 septembre inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directeur, Direction - Gestion des parcs et biodiversité, et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

J'ai signé, Daniel Hodder

Tél : 514 872-7147

Approuvé le : 2018-08-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directeur(trice)

Tél : 514 872-1456

Approuvé le : 2018-08-23

Dossier # : 1186620008

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine

Objet : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1186620008 - Plan d'action agrile du frêne-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES BOIS ET LES GRANDS PARCS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Un emprunt de 7 500 000 \$ est autorisé pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ANNEXE A
DÉPENSES VISANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX REQUIS AU PLAN
D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES PARCS
D'AGGLOMÉRATION**

Annexe A

Dépenses visant la réalisation des travaux requis au plan d'action contre l'agrile du frêne dans les parcs d'agglomération

Travaux	Description	Coût (taxes incluses)
Planification	Inventaires écologiques et forestiers	500 000,00 \$
	Production de plants de reboisement en pépinière et achat de plants en pépinière privée	450 000,00 \$
	Planification du reboisement	250 000,00 \$
Exécution	Abattage de frênes morts, infestés ou présentant un danger potentiel	3 750 000,00 \$
	Interventions de lutte biologique contre l'agrile du frêne	150 000,00 \$
	Traitement à l'insecticide de frênes identifiés à des fins de conservation	150 000,00 \$
	Travaux de contrôle des plantes exotiques envahissantes	1 500 000,00 \$
	Préparation du terrain et réalisation du reboisement	300 000,00 \$
Suivi et entretien	Activités d'entretien des plantations	200 000,00 \$
	Gestion des plantes exotiques envahissantes après le reboisement	250 000,00 \$
TOTAL (taxes incluses)		7 500 000,00 \$



Dossier # : 1182675001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 8 631 000 \$ pour un total de 12 631 000 \$.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 8 631 000 \$ pour un total de 12 631 000 \$.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-08-25 13:20

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182675001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 8 631 000 \$ pour un total de 12 631 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit réaliser, au cours des prochaines années, plusieurs projets de construction ou de rénovation des infrastructures stratégiques dont elle est responsable.

La station de pompage et le réservoir Dollard-des-Ormeaux (DDO) ont été construits en 1975 pour desservir le secteur Est du réseau régional de Pierrefonds. Il a été constaté que les pressions de certains secteurs de Dollard-des-Ormeaux sont faibles et pourraient être augmentées pour mieux desservir la population. De plus, la station construite depuis plus de 40 ans montre des signes de vétusté et les équipements mécaniques, électriques et de contrôle ont atteint la fin de leur vie utile. Différents scénarios ont été étudiés pour remédier à ces problématiques. La réfection complète de la station de pompage et la mise à niveau de son réservoir s'avèrent le meilleur scénario pour corriger la situation.

À la suite de l'augmentation demandée, les deux règlements d'emprunt (RCG 15-056 et RCG 15-041) totaliseront 21 858 000 \$, soit le montant estimé dans le PTI 2018-2020. Cette dernière estimation fait suite à la complétion des études préliminaires par les consultants externes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0306 - 30 avril 2015 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux.

CG15 0321 - 30 avril 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de

financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter « le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 8 631 000 \$ pour un total de 12 631 000 \$ ».

Les travaux comprendront :

- la mise à niveau du réservoir et la pose d'une membrane d'étanchéité sur le dessus;
- la réfection complète de la station de pompage incluant des nouvelles pompes et de nouveaux équipements électriques, mécaniques et de contrôle, un système de chloration ainsi que l'ajout d'une conduite de refoulement avec chambre de vannes.

JUSTIFICATION

Les travaux de réfection de la station de pompage et de mise à niveau du réservoir Dollard-des-Ormeaux sont nécessaires pour assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et ainsi sécuriser l'alimentation de la partie Est du réseau qui est actuellement très vulnérable en cas de bris d'une conduite primaire.

En 2015, lors de l'obtention des règlements d'emprunt pour le projet DDO nous avons des hypothèses budgétaires avec des estimations sommaires des coûts de travaux. À ce jour, nos études sont terminées et nous avons une estimation plus précise qui inclut le coût de travaux, les services professionnels et une provision de conception de 35 %. Cette provision de conception est basée sur les recommandations du guide "Estimation des coûts et élaboration de budgets de projets et programmes d'immobilisations" qui date de 2017.

Ceci justifie l'augmentation du règlement d'emprunt d'un montant de 8,63 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification de règlement permettra de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (DDO) comme prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal.

Toutes les clauses liées à la taxation demeurent inchangées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la modification du règlement d'emprunt actuel n'est pas adoptée, il ne sera pas possible de réaliser les travaux planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'enjeux de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation et avis de motion: Septembre 2018

Adoption : Octobre 2018

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire
Appel d'offres : Printemps 2019
Début des travaux : Été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nedal KASSAB
Ingénieur jr.

Tél : (514)868-7397
Télécop. : (514)872-9869

Jean-Christophe DAMÉ
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-17

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-08-24

Dossier # : 1182675001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -

Objet :

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 8 631 000 \$ pour un total de 12 631 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1182675001 - Règl modifiant RCG 15-041-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE
4 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA
STATION DE POMPAGE ET DU RÉSERVOIR DOLLARD-DES ORMEAUX
(RCG 15-041) AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À
12 631 000 \$**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-Des Ormeaux (RCG 15-041) est modifié par le remplacement de « 4 000 000 \$ » par « 12 631 000 \$ ».
2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 4 000 000 \$ » par « 12 631 000 \$ ».

GDD1182675001

Dossier # : 1182675001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -

Objet :

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 8 631 000 \$ pour un total de 12 631 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Règlement emprunt GDD1182675001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget

Tél : 514 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-22

Louise B LAMARCHE
Professionnelle domaine d'expertise - Chef d'équipe

Tél : 514 872-6538

Division : Service des finances , Division du conseil et soutien financier



(1)

Dossier # : 1180191007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement venant modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06 -019)

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-09-04 11:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1180191007**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement venant modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001, ci-après Loi 75) prévoit les matières qui intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées et qui sont les compétences relevant du conseil d'agglomération. Le paragraphe 11° (f) de l'article 19 de cette loi précise que l'élément du développement économique que constitue toute aide destinée spécifiquement à une entreprise est de la compétence du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, l'article 38 de la Loi 75 prévoit, quant à lui, que le conseil d'agglomération peut, par l'adoption d'un règlement assujéti au droit d'opposition, préciser ce qui constitue ou non une aide destinée spécifiquement à une entreprise. Ce règlement peut, en outre, prévoir qu'une forme d'aide qu'il précise, même si cette dernière est destinée spécifiquement à une entreprise, échappe à la compétence exclusive de la municipalité centrale, c'est-à-dire qu'elle n'est pas de compétence d'agglomération.

Un tel règlement visant à définir ce que constitue une aide destinée spécifiquement à une entreprise a été adopté par le conseil d'agglomération le 2 février 2006. Il s'agit du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (ci-après la Loi sur l'autonomie). L'article 9 de cette Loi vient ajouter l'article 10.1 à l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que la Ville peut, par règlement, adopter tout programme d'aide à l'entreprise afin de soutenir le développement économique. L'aide octroyée peut prendre toute forme, incluant une subvention, un crédit de taxes, un cautionnement ou la cession ou la location d'un immeuble. Ce nouveau pouvoir permet ainsi à la Ville de Montréal de mieux jouer son rôle de moteur économique du Québec.

Les programmes adoptés dans le cadre de l'article 10.1 sont toutefois de compétence exclusive de la municipalité centrale et ne s'appliquent pas aux villes liées. Afin de mieux arrimer les initiatives de développement économique sur son territoire, notamment en lien avec la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* et l'entente

intervenue entre la Ville et le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à l'octroi d'une aide de 150 M\$ pour la mise en oeuvre de cette stratégie, il apparaît souhaitable d'inclure l'application de ces nouveaux programmes à l'ensemble du territoire de l'agglomération en venant ajouter à la définition d'aide à l'entreprise du règlement du conseil d'agglomération, l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte.

La modification du règlement relativement à l'inclusion de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte à la définition d'aide à l'entreprise, prévoit une exception, soit toute aide prévue à une Société de développement commerciale (SDC) qui est de compétence locale.

Réseau PME MTL

Par ailleurs, en vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi 28), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué, en 2015, le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local. Ce réseau vient remplacer le réseau des dix-huit (18) anciens centres locaux de développement (CLD) montréalais, incluant les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) qui avaient un mandat de CLD.

Considérant ce changement au modèle de développement économique local, il y a lieu de venir modifier l'alinéa 2 de l'article 2 du Règlement (RCG 06-019) afin que cette alinéa fasse dorénavant référence au réseau PME MTL plutôt qu'aux CLD.

Entente visant à réhabiliter les terrains contaminés situés sur le territoire de la ville de Montréal

Enfin, le 28 mars dernier, la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont signé une entente visant l'octroi d'une subvention de 75 M\$ pour la mise en oeuvre d'un programme pour réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines. Cette entente permettra à la Ville de réhabiliter des terrains situés sur son territoire autant pour les terrains lui appartenant que les terrains non municipaux. Cette entente s'applique exclusivement la municipalité centrale et doit faire l'objet d'une exception dans le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

CG17 0380 – 28 septembre 2017 – Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019.

CG14 0434 – 18 septembre 2014 – Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 afin de modifier son champ d'application.

CG14 0230 – 1^{er} mai 2014 – Adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal -

Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG10 0313 – 26 août 2010 – Adopter un règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG-019).

CG09 0445 – 24 septembre 2009 – Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise.

CG 07-0458 – 29 novembre 2007 – Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise.

CG 06-0075 – 2 février 2006 – Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise ».

DESCRIPTION

Les modifications proposées au règlement ont pour objectifs :

- d'ajouter à la définition d'aide à l'entreprise toute aide financière accordée à une entreprise en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, à l'exception des SDC;
- d'ajouter dans les exclusions toute aide financière accordée à une entreprise relative à la réhabilitation des sols contaminés. Cette aide est de compétence corporative;
- de modifier la référence aux centres locaux de développement par une référence au réseau PME MTL.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées permettront d'étendre à l'agglomération montréalaise de nouvelles compétences en matière d'aide à l'entreprise ainsi que de refléter la modification relative aux organismes de soutien en développement économique locale et ainsi faire référence aux organismes maintenant en place, soit le réseau PME MTL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'adoption de nouveaux programmes d'aide à l'entreprise financés par l'entente avec le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à la mise en oeuvre de la Stratégie de développement économique 2018-2022 (150 M\$) qui s'appliqueront à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137
Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-31

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

Dossier # : 1180191007

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , -

Objet :

Adopter un règlement venant modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML 1180191007 - Règlement modifiant RCG 06-019 20180904.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-04

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 18-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉFINITION DE L'AIDE À L'ENTREPRISE
(RCG 06-019)**

Vu l'article 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) est modifié :

- 1° par le remplacement, au paragraphe 1°, de « Charte de la Ville de Montréal » par « Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec »;
- 2° par le remplacement, au sous-paragraphe ii) du sous-paragraphe c) du paragraphe 1°, de « Charte de la Ville de Montréal » par « Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec »;
- 3° par l'ajout, après le sous-paragraphe d) du paragraphe 1°, du sous-paragraphe suivant :

« e) de toute aide financière accordée à une entreprise relativement à la réhabilitation de sols contaminés; »
- 4° par l'insertion, avant le paragraphe 2°, du paragraphe suivant :

« 1.1° toute aide octroyée en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et qui découle d'une planification conjointe entre la Ville et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à l'exclusion d'une aide financière octroyée à une société de développement commercial dans le cadre d'un programme d'aide qui vise exclusivement ce type de société; »
- 5° par le remplacement, au paragraphe 2°, des mots « les Centres locaux de développement » par les mots « le réseau PME MTL »;
- 6° par le remplacement, au sous-paragraphe d) du paragraphe 2°, des mots « les centres locaux de développement » par les mots « le réseau PME MTL »;

7° par le remplacement, au sous-paragraphe e) du paragraphe 2°, des mots « aux centres locaux de développement » par les mots « au réseau PME MTL »;

GDD1180191007



Dossier # : 1186620009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional. Adopter le projet de règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption.

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement intitulé : Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional;
2. d'adopter le règlement intitulé : Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-27 16:35

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1186620009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional. Adopter le projet de règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a mis en place sur le territoire de l'agglomération un réseau de parcs-nature (des parcs à vocation régionale) qui visent autant à protéger la biodiversité qu'à offrir aux citoyens de multiples opportunités de récréation en plein air. Dans l'optique d'agrandir la superficie de ces parcs-nature et de contribuer ainsi à l'atteinte de son objectif de protéger 10 % de la superficie de son territoire terrestre, la Ville souhaite se doter d'un règlement lui permettant d'exercer un droit de préemption sur des terrains qui auront été ciblés à l'intérieur des limites de ses parcs-nature.

Ce pouvoir d'acquérir des immeubles en application du droit de préemption a été attribué à la Ville de Montréal par l'Assemblée nationale du Québec en septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

21 septembre 2017 - Adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Projet de loi 121 modifiant l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour y ajouter une sous-section traitant du droit de préemption - articles 151.1 à 151.7).

DESCRIPTION

Le droit de préemption prévu à la Charte accorde à la Ville la possibilité d'exercer un droit de premier refus sur l'acquisition d'immeubles mis en vente sur son territoire. La Ville peut exercer ce droit de préemption à des fins municipales sur tout immeuble, à l'exclusion d'un immeuble appartenant à un organisme public.

Le processus visant l'exercice d'un droit de préemption est encadré par les dispositions de l'Annexe C de la Charte :

1. La Ville doit déterminer, par règlement, les territoires où pourront être assujettis des immeubles ainsi que les fins municipales pour lesquelles ils pourront être préemptés (le premier projet de règlement inclus au présent dossier);
2. Subséquemment, la Ville doit, par résolution, désigner spécifiquement les immeubles pour lesquels elle souhaite obtenir ce droit;
3. Finalement, la Ville doit notifier un avis d'assujettissement à chacun des propriétaires de ces immeubles puis le publier au Registre foncier. L'assujettissement est valide pour une période de dix (10) ans à compter de cette publication;
4. Dans l'éventualité où, durant cette période de dix (10) ans, le propriétaire de l'immeuble ainsi assujetti désire vendre, il devra d'abord soumettre à la Ville un avis d'intention d'aliéner l'immeuble et fournir l'offre d'achat qu'il a reçue accompagnée des documents pertinents;
5. La Ville pourra alors, au plus tard le soixantième jour suivant la notification de l'avis de l'intention d'aliéner l'immeuble, notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption. Le mécanisme interne d'acquisition d'immeuble devra être clairement établi avec les services concernés afin de produire les évaluations nécessaires dans le délai imparti;
6. Lorsque la Ville se prévaudra de son droit de préemption envers un propriétaire, elle devra acquitter le prix de l'immeuble dans les soixante jours suivant la notification de l'avis de son intention de l'acquérir. L'immeuble sera finalement acquis au prix et aux conditions de l'offre d'achat qu'avait reçue le propriétaire.

Cette procédure donnera la possibilité à la Ville d'avoir la priorité dans l'achat d'immeubles qui font partie de l'assise territoriale de ses parcs-nature. Pour ce faire, il est recommandé d'adopter les deux règlements suivants :

1. *«Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional»* (voir le document juridique visé par le Service des affaires juridiques).

Ce règlement prévoit que le droit de préemption pourrait s'exercer sur le territoire de tous les parcs-nature et qu'il revient au conseil d'agglomération de désigner, par résolution, les différents immeubles qui seront assujettis au droit de préemption aux fins de parc régional.

2. *«Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption»* (voir le document juridique visé par le Service des affaires juridiques).

Ce règlement accorde au comité exécutif le pouvoir de se prévaloir du droit de préemption ou d'y renoncer à l'égard d'un immeuble qui y est assujetti. Également, ce règlement prévoit la sous-délégation à un fonctionnaire de la Ville le pouvoir d'acquérir par préemption, ou d'y renoncer, lorsque l'immeuble visé est d'une valeur inférieure à 150 000 \$.

JUSTIFICATION

L'exercice du droit de préemption pour acquérir certains immeubles aux fins d'agrandissement des parcs-nature est un nouveau pouvoir accordé à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec. Son utilisation ajoute un outil d'intervention additionnel à la Ville afin de protéger des milieux naturels d'intérêt et de les intégrer à son réseau de parcs-nature. Le mécanisme à implanter permettra, sur une période de dix (10) ans après la notification des avis d'assujettissement, d'acquérir des terrains d'intérêt avant qu'ils ne soient cédés à un tiers. Les transactions immobilières pourront ainsi être réalisées au moment opportun, réduisant ainsi les coûts d'acquisition et minimisant le recours aux mécanismes d'expropriation.

En raison des délais très restrictifs associés à l'avis de l'intention d'acquérir un immeuble et à l'acquittement du prix de l'immeuble, il est nécessaire que ce nouveau pouvoir d'acquisition d'immeubles à des fins de parc régional soit délégué au comité exécutif (ou à un fonctionnaire pour ce qui concerne les acquisitions d'une valeur inférieure à 150 000 \$). Il demeure cependant que le pouvoir de désignation des terrains sur lesquels s'appliquerait le droit de préemption serait de compétence exclusive du conseil d'agglomération.

Soulignons ici que la délégation d'un pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif est une décision qui doit être appuyée sur la double majorité des voix, c'est-à-dire, qu'elle doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale (la Ville de Montréal) et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à ce que prévoit la Charte, les immeubles qui seront achetés par la Ville à travers l'exercice du droit de préemption seront acquis à une valeur correspondant au prix et aux conditions de l'aliénation projetée entre le propriétaire et un tiers. Comme il se doit, avant de donner suite à une acquisition, il conviendra de juger de l'acceptabilité du prix qui fut convenu.

Une enveloppe de crédits devra être constituée au budget de la Ville afin de rendre opérationnelle cette procédure d'acquisition d'immeubles en application du droit de préemption. Les dispositions seront prises par les services concernés afin d'inscrire au Programme triennal d'immobilisations une enveloppe budgétaire suffisante pour procéder, le cas échéant et dans des délais rapides, aux acquisitions de terrains qui découleront de l'application de ce nouveau pouvoir de préemption qui est dévolu à la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ultimement, le droit de préemption facilitera l'acquisition d'immeubles en vue d'agrandir les parcs-nature de l'agglomération. Cela s'inscrit dans les démarches poursuivies par la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels qui se retrouvent dans un écoterritoire, conformément aux orientations du Plan de développement durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des deux règlements permettra de mettre en place un mécanisme avantageux d'acquisition de terrains à des fins de parc régional. La délégation du pouvoir d'exercer le droit de préemption au comité exécutif et à un fonctionnaire de la Ville permettra d'acquérir des terrains qui autrement ne pourraient être achetés à l'intérieur des délais impartis par la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est suggérée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2018 - Avis de motion et présentation des deux règlements au conseil d'agglomération;
Octobre 2018 - Adoption des deux règlements et adoption d'une résolution par le conseil d'agglomération désignant tous les immeubles à l'intérieur des limites des parcs-nature qui seront assujettis au droit de préemption afin, le cas échéant, d'être acquis par la Ville;
Automne 2018 - Inscription des avis d'assujettissement pour chacun des lots visés par le droit de préemption et mise en application du mécanisme interne de suivi des intentions d'aliénation qui seront signifiées à la Ville par les propriétaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Francine FORTIN, 26 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514 280-6708
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Véronique ANGERS
c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél : 514 872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER

Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité, pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-27

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-27

Dossier # : 1186620009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adopter le projet de règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional. Adopter le projet de règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1186620009 règlement délégation CGA.doc](#)



[AG 1186620009 règl. droit de préemption v-finale.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transaction financière

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 18-XXX**

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU
COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION
(RCG 18-XXX)**

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif les pouvoirs suivants :
 - 1° le pouvoir de se prévaloir du droit de préemption et d'acquérir un immeuble qui est assujéti à ce droit conformément aux dispositions d'un règlement de la Ville adopté en vertu de l'article 151.2 de la Charte ou celui d'y renoncer;
 - 2° le pouvoir de requérir la radiation de l'inscription au registre foncier d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à la suite d'une renonciation à l'exercice de ce droit.
2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'exception du pouvoir de se prévaloir du droit de préemption et d'acquérir un immeuble, assujéti à ce droit, dont la valeur excède 150 000 \$.

GDD1186620009

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 18-XXX**

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TERRITOIRES DES PARCS SUR
LESQUELS LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET SUR
LESQUELS DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX FINS DE
PARC RÉGIONAL**

Vu les articles 151.1 à 151.7 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**SECTION I
APPLICATION**

1. Les territoires sur lesquels le droit de préemption peut être exercé par la Ville de Montréal et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional, sont ceux des parcs régionaux suivants :

- 1° le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
- 2° le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme;
- 3° le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
- 4° le parc-nature du Bois-de-Liesse;
- 5° le parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- 6° le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation;
- 7° le parc-nature du Bois-d'Anjou;
- 8° le parc-nature du Bois-de-Saraguay;
- 9° le parc-nature du Ruisseau-De Montigny;
- 10° le parc agricole du Bois-de-la-Roche ;

- 11° le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc ;
- 12° le parc-nature des Sources;
- 13° tout autre parc régional situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal et désigné en vertu de l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1).

Aux fins du premier alinéa, le territoire d'un parc régional correspond à celui délimité par règlement au moment de la notification de l'avis d'assujettissement d'un immeuble au droit de préemption, par la Ville de Montréal, au propriétaire d'un immeuble compris dans ce parc.

2. Le conseil d'agglomération de Montréal désigne, par résolution, l'assujettissement d'un immeuble situé dans un territoire mentionné à l'article 1 aux fins de parc régional.

SECTION II

AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER L'IMMEUBLE

3. Le propriétaire d'un immeuble assujetti au droit de préemption doit, avant d'aliéner son immeuble, notifier un avis d'intention d'aliéner l'immeuble à la Ville de Montréal.

Lorsque l'offre d'achat prévoit une contrepartie non-monnaire, l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble doit contenir une estimation fiable et objective de la valeur de la contrepartie non-monnaire.

Le propriétaire doit notifier l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble au Greffe de la Ville de Montréal. Il peut aussi le faire par voie électronique en utilisant le formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville.

Quel que soit le mode de notification qu'il utilise, le propriétaire doit être en mesure de constituer une preuve de sa notification de l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble.

4. Le propriétaire d'un immeuble assujetti au droit de préemption doit, au plus tard 15 jours après la notification de son avis d'intention d'aliéner l'immeuble, faire parvenir l'offre d'achat à la Ville et, dans la mesure où ils existent, les documents suivants :

- 1° bail ou entente d'occupation de l'immeuble;
- 2° contrat de courtage immobilier;
- 3° étude environnementale;
- 4° rapport d'évaluation de l'immeuble;
- 5° autres études ou documents utilisés dans le cadre de l'offre d'achat;

6° rapport établissant la valeur monétaire de la contrepartie non-monétaire prévue à l'offre d'achat.

GDD1186620009



Dossier # : 1186213006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-188 autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet Acquisition équipements de production phase 2 et modification du PI 2018-2027

IL EST RECOMMANDÉ

d'approuver le règlement R-188 autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet Acquisition équipements de production phase 2 et d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-10-02 13:25

Signataire :

Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1186213006**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-188 autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet Acquisition équipements de production phase 2 et modification du PI 2018-2027

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétaire

Tél : 514 350-0800 poste 88207

Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-02

Frédéric - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514-350-0800 poste
85203

Télécop. : 514-280-6126

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation R-188 Acquisition équipements de production phase 2

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau de bus le projet « Acquisition équipements de production phase 2 » pour un montant total de 10 467 066 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de dix (10) ans pour financer le projet Acquisition équipements de production phase 2.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 1 036 784 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : _____ \$ -

DE responsable : Planification et finances

Yannick Gareau
Société de
transport de
Montréal

Signature numérique de Yannick Gareau
- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=Certificat - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0 9 2342 19200300 100 1 1=yannick.gareau
au@stm.info, cn=Yannick Gareau -
Société de transport de Montréal
Date : 2018 08 21 18 09 04 -04'07'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable : _____

Nom : _____

Secrétaire de l'assemblée :



Sylvain Joly

Secrétaire corporatif

Date :

Original électronique signé numériquement.
Signature électronique de Sylvain Joly

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Acquisition équipements de production phase 2, pour le Réseau de bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs de mobilisation de ses employés et d'efficacité opérationnelle.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur
général:

COPIE CONFORME

7 août 2018

Me **FRÉDÉRIK ROUSSEL**
SECÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-188 Acquisition équipements de production phase 2

Processus d'adjudication de contrat S/O

Informations sur les soumissions

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> De gré à gré | <input type="checkbox"/> Levée d'options |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> Sur invitation | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Public | |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Analyse juridique |
| <input type="checkbox"/> Analyse technique |
| <input type="checkbox"/> Analyse de qualité |
| <input type="checkbox"/> Autres annexes |

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: (jj/mm/an) 18 07 2018

Comité :

Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Le complexe Crémazie de la STM qui est au cœur des activités du service d'entretien du réseau des autobus de la STM subit présentement une transformation majeure, modernisation de ses infrastructures et revue de ses processus d'opérations.

Le présent projet vise la mise sur pied d'un programme d'acquisition d'équipements qui permettra d'assurer la continuité des opérations et/ou l'amélioration de l'efficacité des opérations du service d'entretien majeur au Réseau des autobus (RDA).

Ces équipements peuvent être regroupés en 2 grandes catégories :

- Remplacement d'équipements existants (fin de vie utile);
- Ajout d'équipements dans le but d'améliorer l'efficacité des activités.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques

Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Finances

Nom : Étienne Paradis

Titre : Chef de division

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: R-188 Acquisition équipements de production phase 2

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention. Une première demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier :

Date: 2018-08-22

Yannick Gareau

Directeur et Trésorier adjoint

Original électronique signé numériquement.
Vérifiez avec ConSignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: R-188 Acquisition équipements de production phase 2

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Ce projet vise à :

- Remplacer des équipements de production en fin de vie utile commerciale, si bien qu'il vient un temps où il est impossible d'obtenir les pièces requises à leur maintien en service. Il devient alors nécessaire de procéder à leur remplacement ou leur réparation. En attendant, des réparations fréquentes à la pièce sont effectuées ou encore certains équipements tombent hors service, entraînant des modifications aux processus de réparation qui engendrent des délais de production et des coûts supplémentaires.

- Faire l'achat de nouveaux équipements, ainsi que les modifications physiques requises pour leur intégration aux processus de fabrication existants. L'achat de ces nouveaux équipements vise à améliorer l'efficacité des processus en place (amélioration de la qualité, réduction des temps de cycle/réparation, optimisation des processus).

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 10 467 066 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 10 367 841 \$ et d'un montant de 99 225 \$ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables	10 070 393 \$
Frais financiers	<u>297 448 \$</u>
Total RE	10 367 841 \$
Dépenses à l'exploitation	<u>99 225 \$</u>
Coût complet du projet	10 467 066 \$

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

L'acquisition et le renouvellement d'équipements à la fine pointe de la technologie et plus efficaces au niveau énergétique permettront notamment d'améliorer également la santé et sécurité des employés.

De plus, par l'acquisition d'équipements de contrôle de qualité, , il y aura une diminution de la reprise de travail sur certaines composantes majeures, ainsi qu'une diminution de la quantité de sous-composantes consommées.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 5 septembre 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-136 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-188 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION – PHASE 2 » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU qu'afin d'entretenir ses véhicules dans le cadre de l'exploitation de son réseau autobus, la Société doit détenir les bons équipements lui permettant de le faire;

ATTENDU que la Société dispose de plusieurs emplacements pour effectuer cet entretien, dont notamment le complexe Crémazie, lequel subit présentement une transformation majeure, une modernisation de ses infrastructures et une revue de ses processus d'opérations;

ATTENDU que dans le cadre de cette revue de processus, la Société désire mettre sur pied un programme d'acquisition d'équipements qui permettra d'assurer la continuité et l'amélioration de l'efficacité des opérations du service d'entretien majeur du réseau autobus;

ATTENDU que ce programme est nommé « Acquisition équipements de production – phase 2 » (ci-après le « projet ») et qu'il vise le remplacement d'équipements existants en fin de vie utile et l'ajout d'équipements afin d'améliorer l'efficacité des activités liées au réseau autobus;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet vise à remplacer les équipements de production à leur fin de vie utile commerciale et avant qu'il devienne impossible d'obtenir certaines pièces requises;

ATTENDU que ces situations entraînent alors des réparations fréquentes ou des mises hors service qui engendrent des modifications aux processus de réparations et qui ont un impact sur les délais de production et les coûts engendrés;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet vise également à effectuer l'achat de nouveaux équipements et les modifications physiques requises pour les intégrer aux processus de fabrication existants notamment afin de les optimiser;

ATTENDU que le projet Acquisition équipements de production – phase 2 permettra ainsi à la Société de pallier au déficit de maintien d'actif tout en permettant d'assurer la continuité et l'amélioration de l'efficacité des opérations du service d'entretien majeur du réseau autobus;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition équipements de production – phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau bus » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **UN MILLION TRENTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (1 036 784 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet « Acquisition équipements de production – phase 2 », sous la rubrique « Réseau bus » pour un montant total de 10 467 066 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le «Règlement R-188 autorisant un emprunt de **DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$)** pour financer le projet « Acquisition équipements de production – phase 2 », pour un terme de dix (10) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **UN MILLION TRENTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (1 036 784 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'Assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'Assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration
à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel

Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifié avec CertignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-09-07

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition équipements de production phase 2	Date :	5 septembre 2018
Numéro	R-188	Montant :	RE : 10 367 841 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le complexe Crémazie de la STM qui est au cœur des activités du service d'entretien du réseau des autobus de la STM subit présentement une transformation majeure, modernisation de ses infrastructures et revue de ses processus d'opérations.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **18 juillet 2018** : Comité GPP – porte 2 --> Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le présent projet vise la mise sur pied d'un programme d'acquisition d'équipements qui permettra d'assurer la continuité des opérations et/ou l'amélioration de l'efficacité des opérations du service d'entretien majeur au Réseau des autobus (RDA).

Ces équipements peuvent être regroupés en 2 grandes catégories :

- Remplacement d'équipements existants (fin de vie utile);
- Ajout d'équipements dans le but d'améliorer l'efficacité des activités.

Ce projet vise à :

- Remplacer des équipements de production en fin de vie utile commerciale, si bien qu'il vient un temps où il est impossible d'obtenir les pièces requises à leur maintien en service. Il devient alors nécessaire de procéder à leur remplacement ou leur réfection. En attendant, des réparations fréquentes à la pièce sont effectuées ou encore certains équipements tombent hors service, entraînant des modifications aux processus de réparation qui engendrent des délais de production et des coûts supplémentaires.
- Faire l'achat de nouveaux équipements, ainsi que les modifications physiques requises pour leur intégration aux processus de fabrication existants. L'achat de ces nouveaux équipements vise à améliorer l'efficacité des processus en place (amélioration de la qualité, réduction des temps de cycle/réparation, optimisation des processus).

JUSTIFICATION

Le projet permet à la STM de s'attaquer au déficit de maintien d'actif tout en permettant d'assurer la continuité des opérations et/ou l'amélioration de l'efficacité des opérations du service d'entretien majeur RDA.

Celui-ci permettra l'élimination des coûts récurrents (150 000 \$) associés aux tests effectués à l'externe des groupes motopulseurs, ainsi que des coûts à l'externe liés à l'essai des transmissions rebâties à l'usine (360 000 \$).

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 10 467 066 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 10 367 841 \$ et d'un montant de 99 225 \$ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables	10 070 393 \$
Frais financiers	<u>297 448 \$</u>
Total RE	10 367 841 \$
Dépenses à l'exploitation	<u>99 225 \$</u>
Coût complet du projet	10 467 066 \$

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition équipements de production phase 2	Date :	5 septembre 2018
Numéro	R-188	Montant :	RE : 10 367 841 \$

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention. Une première demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 5 des 16 objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 4 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

IMPACTS MAJEURS

Le risque de ne pas faire le projet :

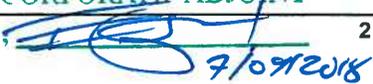
- 1. Remplacement d'équipement en fin de vie utile :**
 - Hausse des coûts d'entretien des équipements;
 - Risque d'arrêt de production dû à des bris d'équipements qui engendre une perte de productivité et des coûts supplémentaires.
- 2. Ajout d'équipement pour améliorer l'efficacité des procédés de fabrication :**
 - Ne permet pas l'amélioration de la productivité et de la qualité;
 - Impact négatif sur le contrôle des coûts d'entretien;
 - Impact sur la capacité de réduire les ruptures de stock des pièces réparées (engendre immobilisation plus élevée de véhicules dans les centres de transport).

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	5 septembre 2018
Autorisation du RE par le MAMOT	Décembre 2018
Activités de planification et mise en œuvre (PMEO)	Juin 2018 à juin 2022
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

COPIE CONFORME
 Me FRÉDÉRIK ROUSSEL
 SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
 MONTREAL, 

2 / 2



RÈGLEMENT R-188

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT
MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$) POUR FINANCER LE**

PROJET

« ACQUISITION ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION – PHASE 2 »

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU qu'afin d'entretenir ses véhicules dans le cadre de l'exploitation de son réseau autobus, la Société doit détenir les bons équipements lui permettant de le faire;

ATTENDU que la Société dispose de plusieurs emplacements pour effectuer cet entretien, dont notamment le complexe Crémazie, lequel subit présentement une transformation majeure, une modernisation de ses infrastructures et une revue de ses processus d'opérations;

ATTENDU que dans le cadre de cette revue de processus, la Société désire mettre sur pied un programme d'acquisition d'équipements qui permettra d'assurer la continuité et l'amélioration de l'efficacité des opérations du service d'entretien majeur du réseau autobus;

ATTENDU que ce programme est nommé « Acquisition équipements de production – phase 2 » (ci-après le « projet ») et qu'il vise le remplacement d'équipements existants en fin de vie utile et l'ajout d'équipements afin d'améliorer l'efficacité des activités liées au réseau autobus;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet vise à remplacer les équipements de production à leur fin de vie utile commerciale et avant qu'il devienne impossible d'obtenir certaines pièces requises;

ATTENDU que ces situations entraînent alors des réparations fréquentes ou des mises hors service qui engendrent des modifications aux processus de réparations et qui ont un impact sur les délais de production et les coûts engendrés;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet vise également à effectuer l'achat de nouveaux équipements et les modifications physiques requises pour les intégrer aux processus de fabrication existants notamment afin de les optimiser;

ATTENDU que le projet Acquisition équipements de production – phase 2 permettra ainsi à la Société de pallier au déficit de maintien d'actif tout en permettant d'assurer la continuité et l'amélioration de l'efficacité des opérations du service d'entretien majeur du réseau autobus;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition équipements de production – phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau bus » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **UN MILLION TRENTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (1 036 784 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-188 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **DIX (10) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **UN MILLION TRENTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (1 036 784 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 5 SEPTEMBRE 2018



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2018-136 concernant l'adoption du Règlement R-188 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, 7 septembre 2018



Me Frédérick Roussel, m.b.a.
Secrétaire corporatif adjoint

ANNEXE 1
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT R-188
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT
MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN DOLLARS (10 367 841 \$) POUR FINANCER LE
PROJET
« ACQUISITION ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION – PHASE 2 »

	Montant estimé	Total
A) Acquisition équipements de production phase 2		
Matériel et équipements, services professionnels, expertises diverses, etc.		
Main-d'œuvre interne :	2 615 227 \$	
Biens et services :	5 279 000 \$	
Sous-total A) :		<u>7 894 227 \$</u>
Taxes nettes de ristournes	263 290 \$	
Contingences	1 223 628 \$	
Inflation	689 248 \$	
Sous-total (Taxes nettes de ristournes, contingences et inflation) :		<u>2 176 166 \$</u>
Frais financiers	297 448 \$	
Sous-total (Frais financiers) :		<u>297 448 \$</u>
GRAND TOTAL :		<u>10 367 841 \$</u>



Dossier # : 1185330005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
d'approuver la nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-09 09:39

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185330005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de vérification élargi de la Ville de Montréal a pour mission de conseiller les diverses instances de la Ville en matière d’audit, notamment quant aux rapports d’audit, aux états financiers, aux prévisions budgétaires et au plan annuel d’audit de la Vérificatrice générale (VG). Le comité agit également comme intermédiaire entre le conseil municipal, le conseil d’agglomération et la Vérificatrice générale afin de s’assurer que cette dernière puisse accomplir ses mandats adéquatement et soit informée des préoccupations du Conseil.

En vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et de la Charte du comité de vérification adoptée par le conseil d'agglomération, le comité est composé d'au plus, dix (10) membres dont un minimum de cinq (5) sont des élus et deux (2) sont des membres indépendants. Du nombre des membres élus, deux (2) sont des représentants des municipalités reconstituées selon l'article 107.17 L.C.V. En vertu de la Charte du comité de vérification, son président doit être un membre indépendant.

La Ville de Montréal désire combler un troisième (3e) poste de membre indépendant afin de maintenir et renforcer les activités du comité de vérification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0516 (20 septembre 2018) - Approuver le renouvellement du mandat de Madame Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et procéder à sa désignation à titre de présidente de ce comité.

CG18 0393 (21 juin 2018) - Nomination de Monsieur Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, en remplacement de Monsieur Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président.

CG18 0150 (29 mars 2018) - Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

CG17 0574 (14 décembre 2017) - Nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du comité de vérification élargi ainsi que

Monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et Madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

DESCRIPTION

La candidate retenue a été évaluée en entrevue de sélection par un comité constitué de quatre membres : Madame Lisa Baillargeon, présidente du comité de vérification, Monsieur Yves Gauthier, vice-président du comité de vérification, Fredy Alzate, secrétaire du comité de vérification et Madame Julie Meunier, conseillère en dotation. Diplômée en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales, Madame Bourque possède une solide expérience comme auditeur, particulièrement lors de son dernier mandat à la Société de transport de Montréal comme vérificatrice générale. Le curriculum vitae de Madame Bourque se trouve en pièce jointe.

Nous sommes assurés que le leadership mobilisateur de Madame Bourque sera un ajout intéressant pour le Comité et permettra à celui-ci d'atteindre les résultats escomptés.

JUSTIFICATION

L'administration doit pouvoir compter sur une certaine stabilité de ses structures de contrôle, le comité de vérification fait partie des bonnes pratiques en cette matière. Par conséquent, il est recommandé de nommer Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante.

D'après les articles 6 et 7 de la Charte du comité de vérification, le mandat de Madame Bourque s'étalonnera du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération de Madame Bourque est fixée au Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification (08-046).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif - 17 octobre 2018

Conseil municipal - 22 octobre 2018

Conseil d'agglomération - 25 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 8728326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-04

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-2392
Télécop. :

Suzanne Bourque FCPA- FCA

FORMATION ACADÉMIQUE

Obtention du titre de Fellow CPA- FCA	2016
Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1980
Baccalauréat en administration des affaires École des hautes études commerciales, <i>Montréal</i>	1978

EXPÉRIENCES DE TRAVAIL

Suzanne Bourque, consultante

Juin 2016 à aujourd'hui

Offre des services d'expert en :

- audits de performance, de conformité et financier
- informations financières et reddition de compte
- mandats spéciaux

Offre des services-conseils en gestion, en gestion financière, en vérification et tout domaine pertinent à la vérification et au volet financier tels que développement durable, détection de fraude, évaluation des risques et des contrôles internes, rédaction de politiques et autres

Société de transport de Montréal

Vérificatrice générale

Janvier 2007 à août 2015

- dirige une équipe de treize professionnels
- relève hiérarchiquement du président du conseil d'administration
- assume les responsabilités en matière de vérification interne
- fournit des opinions indépendantes, professionnelles et objectives aux membres du conseil et à la direction attestant que les activités sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements et les encadrements tout en respectant les principes de saine gestion et les normes de contrôle (audit de performance, audit de conformité, audit financier)
- exécute des travaux pour obtenir l'assurance que les risques importants de la Société sont identifiés, évalués et pris en compte
- réalise des travaux d'attestation de subventions à titre de mandataire du MTQ
- coordonne les réunions du comité de vérification de la STM
- accompagne les membres du comité de vérification dans l'exercice de leurs responsabilités
- travaille en étroite collaboration avec tous les services
- assure la coordination avec le vérificateur général de la ville de Montréal, les auditeurs externes, le Ministère des transports du Québec, l'Inspecteur général de la ville de Montréal dans les dossiers et mandats de vérification

Chef de division – Budget, information de gestion et contrôle Janvier 2001 à décembre 2006

- gestionnaire d'une trentaine de professionnels et de cinq chefs de secteurs
- élabore le cadre financier, les stratégies tarifaires et le livre du budget
- responsable de l'allocation budgétaire des ressources financières annuelles
- production de suivis financiers mensuels et de prévisions
- assure le développement, la production et la diffusion d'indicateurs financiers et opérationnels
- développe et conseille en matière de contrôles opérationnels, financiers et de conformité

Directrice exécutive par intérim – Gestion financière Octobre 2002 à avril 2003

- responsable d'un groupe d'environ cent soixante employés
- veille aux activités de comptabilité financière, de gestion du temps, d'administration de la paie et des comptes à payer
- s'occupe des activités de Trésorerie, du financement des investissements, du cadre financier et du budget

Directrice du Service du contrôle Février 1998 à décembre 2000

- gestionnaire d'une équipe de huit contrôleurs
- élabore et met en place de nouveaux encadrements permettant l'amélioration des contrôles et de la reddition de compte
- déploie des contrôles répondant aux objectifs financiers, opérationnels et de gestion
- développe une méthodologie d'évaluation des risques afin de favoriser le développement d'une gestion proactive et de faciliter la priorisation efficace des dossiers et l'allocation des ressources

Vérificatrice interne Février 1993 à Février 1998

Suzanne Bourque, C.A. 1989 - 1993

Consultante en vérification intégrée, vérification financière et en gestion

Maheu Noiseux C.A. 1978 - 1989

Associé junior en vérification financière

Mandat de 16 mois comme directrice de vérification d'optimisation des ressources au Bureau du Vérificateur général du Québec à Montréal

Autres

Participation aux comités de la STM

Membre du Comité du Régime complémentaire de retraite de la STM (1992) **1998 - 2003**
Et membre du comité de vérification

Membre du Comité du Régime complémentaire de retraite CSN de la STM **1998 - 2006**
Et présidente du comité de vérification **2000 - 2006**

Membre de l'Institut des vérificateurs internes de Montréal **2007**

Membre du C.A. de l'IVIM **2007 - 2010**

Et présidente du comité de vérification de l'IVIM **2009 – 2010**

Trésorière et membre du C.A. de Santropol Roulant (OSBL) **2016 – 2017**



(2)

Dossier # : 1187590004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Bureau du taxi de Montréal - Nomination au conseil d'administration d'un membre parmi les membres du conseil de la Ville et désignation de la présidente du conseil d'administration

Il est recommandé :

1. de nommer Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée, à titre de membre du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, en remplacement de M. Éric Alan Caldwell, pour un mandat de 2 ans à compter du 25 octobre 2018;
2. de désigner Mme Sophie Mauzerolle au poste de présidente du conseil d'administration.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-10-05 16:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187590004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Bureau du taxi de Montréal - Nomination au conseil d'administration d'un membre parmi les membres du conseil de la Ville et désignation de la présidente du conseil d'administration

CONTENU

CONTEXTE

Les lettres patentes créant le Bureau du taxi de Montréal prévoient que le conseil d'administration du Bureau est composé de onze membres dont le mandat est de 2 ans. Quatre de ces membres, représentant l'industrie du taxi sont élus par leurs pairs. Les sept autres membres sont nommés par le conseil d'agglomération, à savoir :

- trois membres choisis par les membres d'un conseil de la Ville parmi lesquels elle désigne celui qui sera président du conseil d'administration;
- trois membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un qui représente la clientèle à mobilité réduite et un qui représente la clientèle corporative;
- un membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal.

L'objet du présent sommaire vise la nomination au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal d'un membre parmi les membres du conseil de la Ville et la désignation de la présidente du conseil d'administration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0209 - 29 mars 2018 - Nominations de membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et désignation du président
CG17 0062 - 23 février 2017 - Nomination de M. André Poisson à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal pour une période indéterminée, rétroactivement au 1^{er} février 2017.

CG15 0434 - 18 juin 2016 - Nomination au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal de quatre représentants de la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal et d'un représentant du conseil municipal de la Ville de Montréal.

CG14 0038 - 30 janvier 2014 - Nomination au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal de deux représentants du conseil municipal de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé :

De nommer Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée, à titre de membre du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, en remplacement de M. Éric Alan Caldwell, pour un mandat de 2 ans à compter du 25 octobre 2018.

De désigner Mme Sophie Mauzerolle au poste de présidente du conseil d'administration.

JUSTIFICATION

Les lettres patentes du Bureau du taxi déterminent la composition, le mode de nomination et la date d'entrée en fonction des membres du conseil d'administration.

La nomination de Mme Sophie Mauzerolle vise à remplacer M. Éric Alan Caldwell au conseil d'administration du Bureau de taxi de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entrée en fonction de Mme Sophie Mauzerolle le 25 octobre 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 17 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric GIROUX
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514 872-1878
Télécop. : 514 872-9222

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-05

Sonia VIBERT
Chef de division - Patrimoine

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme

Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-10-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-10-05

Article 51.03

Nomination aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Article 51.04

Nomination à la Communauté métropolitaine de Montréal

Aucun document ne sera livré.